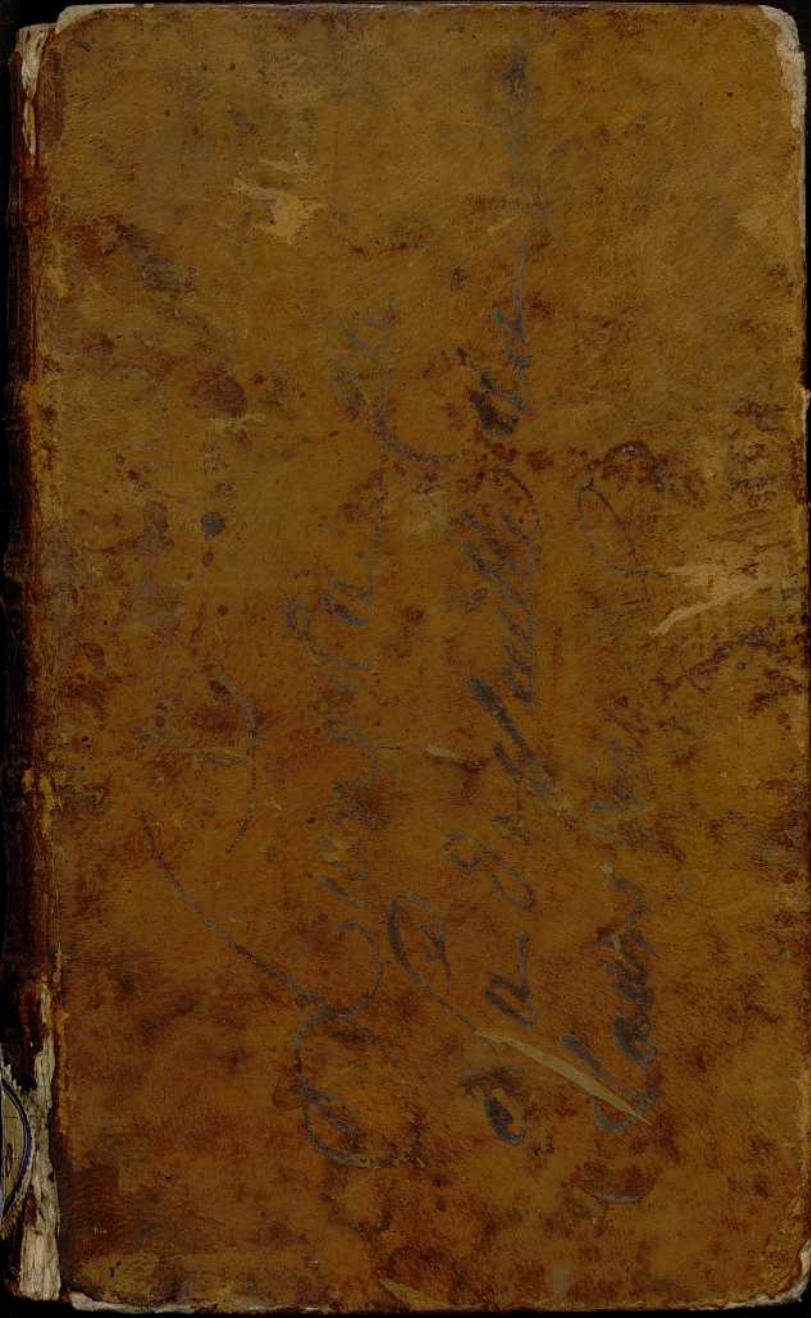


HISTOIRE  
DES  
VARIATIONS

A  
38  
438



Tratado

B  
35

150

de  
Kreiter  
ex Dakn

Tratado  
de

BIBLIOTECA HOSPITAL REAL  
GRANADA

Sala: A

Tante: 38

Numero: 438

0  
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16

William

W. H. R.

W. H. R. & Co. Merchants  
No. 126

30 - 126  
4

Tratado

B  
25

150

de  
Kreiter  
ex Dakn

Handwritten scribbles and loops, possibly including the word "rühmlich".

BIBLIOTECA HOSPITAL REAL  
GRANADA

Signa:

A

ante:

38

numero:

438

Colum

musieu

musieu

reitch

ward

val

30 - 126

4

0

le

i 16666 422

Handwritten cursive flourish consisting of a series of connected loops and curves, ending with a signature that appears to be "C. ...".

Handwritten cursive flourish consisting of a series of connected loops and curves, ending with a signature that appears to be "C. ...".

Handwritten cursive flourish consisting of a series of connected loops and curves, ending with a signature that appears to be "C. ...".

R. 935

HISTOIRE  
DES VARIATIONS  
DES EGLISES  
PROTESTANTES,

Par Messire JACQUES - BENIGNE BOSSUET,  
Evêque de Meaux, Conseiller du Roi en ses  
Conseils, ci-devant Précepteur de Monsei-  
gneur LE DAUPHIN, Premier Aumônier de  
Madame LA DAUPHINE.

TOME PREMIER.

*Handwritten scribbles and numbers, possibly '100/10'.*



A PARIS.

Chez } GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire  
          ordinaire du Roi,  
          Et JEAN DESESSARTS, rue S. Jacq., à S. Prosper,  
          & aux trois Vertus.

M. DCC. XL  
*Avec Aprobation & Privilège du Roi.*

*Library stamp with handwritten numbers:*  
13  
Estants 34  
170



LIBRARY  
UNIVERSITY OF GRANADA  
PROVINCIAL

Biblioteca Universitaria	
GRANADA	
Señal	
Estado	
Título	
Numero	

*Handwritten signature or scribble*



# PRÉFACE.

## DESSEIN DE L'OUVRAGE.

*Idée générale de la Religion Protestante & de ses Variations : Que la découverte en est utile à la connoissance de la véritable doctrine & à la réconciliation des esprits ; les Auteurs dont on se sert dans cette Histoire.*

**S** I les Protestans sçavoient à fond comment s'est formée leur Religion ; avec combien de Variations & avec quelle inconstance leurs Confessions

**I.**  
*Idée générale de la Religion Protestante & de cet Ouvrage.*

de Foi ont été dressées ; comment ils se sont séparés premièrement de nous , & puis entr'eux ; par combien de subtilités , de détours & d'équivoques ils ont tâché de réparer leurs divisions , & de rassembler les membres épars de leur Réforme désunie ; cette Réforme dont ils se vantent ne les contenteroit guères , & pour

dire franchement ce que je pense, elle ne leur inspireroit que du mépris. C'est donc ces Variations, ces subtilités, ces équivoques, & ces artifices dont j'entreprends de faire l'histoire; mais afin que ce recit leur soit plus utile, il faut poser quelques principes dont ils ne puissent disconvenir, & que la suite d'un recit, quand on y sera engagé, ne permettroit pas de déduire.

II. Lorsque parmi les Chrétiens on a vu des Variations dans l'exposition de la foi, on les a toujours regardées comme une marque de fausseté & d'inconséquence, (qu'on me permette ce mot) dans la doctrine exposée. La foi parle simplement: le Saint-Esprit répand des lumières pures, & la vérité qu'il enseigne a un langage toujours uniforme. Pour peu qu'on sçache l'histoire de l'Eglise, on sçaura qu'elle a opposé à chaque hérésie des explications propres & précises, qu'elle n'a aussi jamais changées; & si l'on prend garde aux expressions par lesquelles elle a condamné les hérétiques, on verra qu'elles vont toujours à attaquer l'erreur dans sa source, par la voye la plus courte & la plus droite. C'est pourquoi tout ce qui varie, tout ce qui se charge de termes douteux & envelopés, a toujours paru suspect, & non-seulement frauduleux, mais encore absolument faux, parce qu'il marque un embar-

II.  
*Les variations dans la Foi, preuve certaine de fausseté. Celles des Ariens. Fermeté de l'Eglise Catholique.*

P R Ê F A C E. v

ras que la vérité ne connoît point. C'a été un des fondemens sur lesquels les anciens Docteurs ont tant condamné les Ariens, qui faisoient tous les jours paroître des Confessions de Foi de nouvelle date, sans pouvoir jamais se fixer. Depuis leur première Confession de Foi qui fut faite par Arius, & présentée par cet Hérésiarque à son Evêque Aléxandre, ils n'ont jamais cessé de varier. C'est ce que Saint Hilaire reproche à Constance, protecteur de ces hérétiques; & pendant que cet Empereur assembloit tous les jours de nouveaux Conciles pour réformer les Symboles, & dresser de nouvelles Confessions de Foi, ce S. Evêque lui adresse ces fortes paroles: » La même chose vous est arrivée qu'aux ignorans architectes, à qui leurs propres ouvrages déplaisent toujours; vous ne faites que bâtir & détruire; au lieu que l'Eglise Catholique, dès la première fois qu'elle s'assembla, fit un édifice immortel, & donna dans le Symbole de Nicée une si pleine déclaration de la vérité, que pour condamner éternellement l'Arianisme il n'a jamais fallu que la répéter. »

*Ad Const.  
Aug. p.  
296.*

*III.  
Caractère  
des hérésies,  
d'être variables.  
Passage célèbre de Tertullien.*

Ce n'a pas seulement été les Ariens qui ont varié de cette sorte; toutes les hérésies, dès l'origine du Christianisme, ont eu le même caractère; & long-tems avant Arius, Tertullien avoit déjà dit: 42.

» Les Hérétiques varient dans leurs ré-  
 » gles , *c'est-à-dire dans leur Confession de*  
 » *Foi* : chacun parmi eux se croit en droit  
 » de changer , & de modifier par son pro-  
 » pre esprit ce qu'il a reçu , comme c'est  
 » par son propre esprit que l'auteur de  
 » la secte l'a composé : l'hérésie retient  
 » toujours sa propre nature en ne ces-  
 » sant d'innover , & le progrès de la cho-  
 » se est semblable à son origine. Ce qui  
 » a été permis à Valentin l'est aussi aux  
 » Valentiniens : les Marcionites ont le  
 » même pouvoir que Marcion , & les Au-  
 » teurs d'une hérésie n'ont pas plus de  
 » droit d'innover , que leurs Sectateurs :  
 » tout change dans les hérésies ; & quand  
 » on les pénètre à fond on les trouve dans  
 » leur suite différentes en beaucoup de  
 » points de ce qu'elles ont été dans leur  
 » naissance. »

## IV.

*Ce caractè-* Ce caractère de l'hérésie a toujours  
*re de l'héré-* été remarqué par les Catholiques , &  
*sie reconnu* deux saints Auteurs du huitième siècle  
*dans tous* ont écrit, que *l'hérésie en elle-même est tou-*  
*les âges de jours une nouveauté, quelque vieille qu'el-*  
*l'Eglise.* le soit ; mais pour se conserver encore  
*Eth. &* mieux le titre de nouvelle , elle innove  
*Beat. lib. 1.* tous les jours , & tous les jours elle  
*Cont. Elip.* change sa doctrine.

## V.

Mais pendant que les hérésies tou-  
*Caractère* jours variables ne s'accordent pas avec  
*de l'immuta-* elles-mêmes , & introduisent continuel-  
*bilité dans* lement de nouvelles règles , c'est-à-di-

P R É F A C E. vij

re , de nouveaux Symboles dans l'Egli-  
 se , dit Tertullien , *la Règle de la Foi est*  
*immuable , & ne se réforme point ; c'est*  
 que l'Eglise , qui fait profession de ne  
 dire & de n'enseigner que ce qu'elle a  
 reçu , ne varie jamais ; & au contraire ,  
 l'hérésie qui a commencé par innover ,  
 innove toujours , & ne change point  
 de nature.

De-là vient que S. Chrysostome trai-  
 tant ce précepte de l'Apôtre : *Evitez les*  
*nouveautés profanes de vos discours* , a fait  
 cette réflexion : *Evitez les nouveautés*  
*dans vos discours , car les choses n'en de-*  
*meurent pas-là ; une nouveauté en pro-*  
*duit une autre , & on s'égare sans fin*  
 quand on a une fois commencé à s'égarer.

Deux choses causent ce désordre dans  
 les hérésies : l'une est tirée du génie de  
 l'esprit humain , qui depuis qu'il a goûté  
 une fois l'apas de la nouveauté , ne  
 cesse de rechercher avec un apétit dé-  
 réglé cette trompeuse douceur : l'autre  
 est tirée de la différence de ce que  
 Dieu fait d'avec ce que font les hom-  
 mes. La vérité catholique , venue de  
 Dieu , a d'abord sa perfection : l'hé-  
 résie , foible production de l'esprit hu-  
 main , ne se peut faire que par pièces mal  
 assorties. Pendant qu'on veut renverser ,  
 contre le précepte du Sage , *les ancien-*  
*nes bornes posées par nos Peres* , & réfor-  
 mer la doctrine une fois reçûe parmi les

*la Foi de l'Eglise Ca-  
 tholique.  
 De virg.  
 vel. 1.*

*VI.  
 Principes  
 d'instabilité  
 dans les doc-  
 trines nou-  
 velles. S.  
 Paul. S.  
 Chrysosto-  
 me.*

*Hom. 5. in  
 2. ad Tim.  
 VII.  
 Deux causes  
 d'instabilité  
 dans les héré-  
 sies.*

*Prov. 22.  
 28.*

fidèles , on s'engage sans bien pénétrer toutes les suites de ce qu'on avance ; ce qu'une fausse lueur avoit fait hazarder au commencement , se trouve avoir des inconvéniens qui obligent les Réformateurs à se réformer tous les jours ; de sorte qu'ils ne peuvent dire quand finiront les innovations , ni jamais se contenter eux-mêmes.

*VIII.  
Quelles  
variations  
on prétend  
montrer dans  
les Eglises  
Protéstantes.*

Voilà les principes solides & inébranlables par lesquels je prétens démontrer aux Protestans la fausseté de leur doctrine dans leurs continuelles variations , & dans la manière changeante dont ils ont expliqué leurs dogmes , je ne dis pas seulement en particulier , mais en corps d'Eglise , dans les Livres qu'ils appellent symboliques , c'est-à-dire , dans ceux qu'on a faits pour exprimer le consentement des Eglises , en un mot dans leurs propres Confessions de Foi , arrêtées , signées , publiées , dont on a donné la doctrine comme une doctrine qui ne contenoit que la pure parole de Dieu , & qu'on a changé néanmoins en tant de manières dans les articles principaux.

*IX.  
Le Parti  
Protestant  
divisé en  
deux corps  
principaux.*

Au reste , quand je parlerai de ceux qui se sont dits Réformés en ces derniers siècles , mon dessein n'est point de parler des Sociniens , ni des différentes sociétés d'Anabatistes , ni de tant de diverses sectes qui s'élevent en Angle-

terre & ailleurs dans le sein de la nouvelle Réforme ; mais seulement de ces deux corps, dont l'un comprend les Luthériens, c'est-à-dire, ceux qui ont pour règle la Confession d'Ausbourg, & l'autre suit les sentimens de Zuingle & de Calvin. Les premiers dans l'institution de l'Eucharistie, sont défenseurs du sens littéral ; & les autres du sens figuré. C'est aussi par ce caractère que nous les distinguerons principalement les uns des autres, quoiqu'il y ait entr'eux beaucoup d'autres démêlés très-graves & très-importans, comme la suite le fera paroître.

Les Luthériens nous diront ici qu'ils prennent fort peu de part aux variations & à la conduite des Zuingliens & des Calvinistes ; & quelques-uns de ceux-ci pourront penser à leur tour que l'inconstance des Luthériens ne les touche pas ; mais ils se trompent les uns & les autres, puisque les Luthériens peuvent voir dans les Calvinistes les suites du mouvement qu'ils ont excité ; & au contraire, les Calvinistes doivent remarquer dans les Luthériens le désordre & l'incertitude du commencement qu'ils ont suivi ; mais sur-tout les Calvinistes ne peuvent nier qu'ils n'ayent toujours regardé Luther & les Luthériens comme leurs Auteurs ; & sans parler de Calvin, qui a souvent nommé Luther avec respect comme le chef de la

X.

*Que les variations de l'un des partis est une preuve contre l'autre, principalement celles de Luther & des Luthériens.*



Liv. 2.  
Act. Auth.  
Blond. n.  
65.

Réforme, on verra dans la suite de cette Histoire tous les Calvinistes ( j'appelle ici de ce nom le second parti des Protestans ) Allemands, Anglois, Hongrois, Polonois, Hollandois, & tous les autres généralement assemblés à Francfort par les soins de la Reine Elifabeth ; après avoir reconnu *ceux de la Confession d'Ausbourg*, c'est-à-dire, les Luthériens, *comme les premiers qui ont fait renaître l'Eglise*, reconnoître encore la Confession d'Ausbourg comme une pièce commune de tout le parti, qu'ils ne veulent pas contredire, mais *seulement la bien entendre* ; & encore dans un seul article, qui est celui de la Cène, nommant aussi pour cette raison parmi leurs Peres, non-seulement Zuingle, Bucer, & Calvin, mais encore Luther & Mélancton, & mettant Luther à la tête de tous les Réformateurs.

Qu'ils disent après cela que les variations de Luther & des Luthériens ne les touchent pas ; nous leur dirons au contraire que, selon leurs propres principes & leurs propres déclarations, montrer les variations & les inconstances de Luther & des Luthériens, c'est montrer l'esprit de vertige dans la source de la réforme & dans la tête où elle a été premièrement conçue.

XI.  
Recueil de

On a imprimé à Genève il y a long-tems un recueil de Confession de Foi, où

avec celle des défenseurs du sens figuré *Confessions de Foi imprimé à Genève.*  
 comme celle de France & des Suisses, *Sintag. Conf. fidei Gen. 16. 4.*  
 sont aussi celles des défenseurs du sens littéral, comme celle d'Ausbourg, & quelques autres; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'encore que les Confessions qu'on y a ramassées soient si différentes, & se condamnent les unes les autres en plusieurs articles de Foi, on ne laisse pas néanmoins de les proposer dans la Préface de ce recueil, » comme *Ibid. præf.*  
 » un corps entier de la sainte Théologie,  
 » & comme des Registres authentiques,  
 » où il faut avoir recours pour connaître la Foi ancienne & primitive. » Elles sont dédiées aux Rois d'Angleterre, d'Écosse, de Dannemarck, & de Suède, & aux Princes & Républiques par qui elles sont suivies. N'importe que ces Rois & ces Etats soient séparés entr'eux de communion aussi-bien que de croyance. Ceux de Genève ne laissent pas de leur parler *XII. Les Calvinistes approuvent les Confessions de Foi des Luthériens, du moins comme n'ayant rien de contraire*  
 comme à des fidèles éclairés dans ces derniers tems, par une grace singulière de Dieu, de la véritable lumière de son Évangile, & ensuite de leur présenter à tous ces Confessions de Foi comme un monument éternel de la piété extraordinaire de leurs ancêtres.

C'est qu'en effet ces doctrines sont également adoptées par les Calvinistes aux points ou absolument comme véritables, ou du moins comme n'ayant rien de contraire aux.

traire aux fondemens de la Foi ; & ainsi quand on verra dans cette histoire la doctrine des confessions de Foi , je ne dis pas de France ou des Suisses , & des autres Défenseurs du sens figuré , mais encore d'Ausbourg , & des autres qui ont été faites par les Luthériens , on ne la doit pas prendre pour une doctrine étrangère au Calvinisme , mais pour une doctrine que les Calvinistes ont expressément approuvée comme véritable , ou en tout cas épargnée comme innocente dans les actes les plus authentiques qui se soient faits parmi eux.

*XIII.  
Les Con-  
fessions de  
Foi des Lu-  
thériens.*

Je n'en dirai pas autant des Luthériens , qui , au lieu d'être touchés de l'autorité des Défenseurs du sens figuré , n'ont que du mépris & de l'aversion pour leurs sentimens. Leurs propres changemens les doivent confondre. Quand on ne feroit seulement que lire les titres de leurs Confessions de Foi dans ce recueil de Genève , & dans les autres Livres de cette nature où nous les voyons ramassées , on feroit étonné de leur multitude. La première qu'on voit paroître est celle d'Ausbourg , d'où les Luthériens prennent leur nom. On la verra présenter à Charles V. en 1530. & on verra depuis , qu'on y a touché & retouché plusieurs fois. Mélancton qui l'avoit dressée en tourna encore le sens d'une autre manière dans l'Apologie

qu'il en fit alors, souscrite de tout le parti ; ainsi elle fut changée en sortant des mains de son Auteur. Depuis on n'a cessé de la réformer , & de l'expliquer en différentes manières ; tant ces nouveaux Réformateurs avoient de peines à se contenter , & tant ils étoient peu stiles à enseigner précisément ce qu'il falloit croire.

Mais comme si une seule Confession de Foi ne suffisoit pas sur les mêmes matières , Luther crut qu'il avoit besoin d'expliquer ses sentimens d'une autre façon , & dressa en 1537. les articles de Smalcalde , pour être présentés au Concile que le Pape Paul III. avoit indiqué à Mantouë : les articles furent souscrits par tout le parti , & se trouvent inférés dans *Concord. p. le Livre que les Luthériens appellent Con-* 298. 730. *corde.*

Cette explication ne satisfit pas tellement , qu'il ne fallut encore dresser la confession que l'on appelle *Saxonique* , qui fut présentée au Concile de Trente en l'an 1551. & celle de Virtemberg qui fut aussi présentée au même Concile en 1552.

A tout cela il faut joindre les explications de l'Eglise de Virtemberg , où la Réforme avoit pris naissance , & les autres que cette histoire fera paroître en leur rang , principalement celle du Livre de la Concorde dans *l'abregé des articles* ; & en-*Conc. 670.* core dans le même Livre les *explications* 778.

*répétées*, qui sont tout autant de confessions de Foi publiées authentiquement dans le parti, embrassées par des Eglises combattues par d'autres dans des points très-importans; & ces Eglises ne laissent pas de faire semblant de composer un seul corps, à cause que par politique elles dissimulent leurs dissensions sur l'ubiquité & les autres matières.

**XIV.**  
*Confes-  
 sions de  
 Foi des Dé-  
 fenseurs du  
 sens figuré,  
 ou du second  
 parti des  
 Protestans.*

L'autre parti des Protestans n'a pas été moins fécond en confessions de Foi. En même-tems que celle d'Ausbourg fut présentée à Charles V. ceux qui ne voulurent pas en convenir, lui présentèrent la leur, qui fut publiée sous le nom de quatre Villes de l'Empire, dont celle de Strasbourg étoit la première.

Elle satisfit si peu les Défenseurs du sens figuré, que chacun voulut faire la sienne: nous en verrons quatre ou cinq de la façon des Suisses. Mais si les Ministres Zuingliens avoient leurs pensées, les autres avoient aussi les leurs, & c'est ce qui a produit la confession de France & de Genève. On voit à peu près dans le même-tems deux confessions de Foi sous le nom de l'Eglise Anglicane, & autant sous le nom des Eglises d'Ecosse. l'Electeur Palatin Fridéric III. voulut faire la sienne en particulier, & celle-ci a trouvé sa place avec les autres dans le recueil de Genève. Ceux des Pais-Bas ne se sont tenus à pas une de celles qu'on

avoit faites devant eux , & nous avons une confession de Foi Belgique approuvée au Synode de Dordrecht. Pourquoi les Calvinistes Polonois n'auroient-ils pas eu la leur ? En effet , encore qu'ils eussent souscrit la dernière confession des Zuingliens , on voit qu'ils ne laissent pas d'en publier encore une autre au Synode de Czenger ; outre cela , s'étant assemblés avec les Vaudois & les Luthériens à Sendomir , ils convinrent d'une nouvelle manière d'expliquer l'article de l'Eucharistie , sans qu'aucun d'eux se départît de ses sentimens.

Je ne parle point de la confession de Foi des Bohémiens , qui vouloient contenter les deux partis de la nouvelle Réforme. Je ne parle point des traités d'accord qui furent faits entre les Eglises avec tant de variétés & tant d'équivoques ; ils paroîtront en leur lieu avec les décisions des Synodes Nationaux , & d'autres confessions de Foi faites en différentes conjonctures. Est-il possible , ô grand Dieu , que sur les mêmes matières & sur les mêmes questions on ait eu besoin de tant d'actes multipliés , de tant de décisions & de confessions de Foi si différentes ! encore ne puis-je pas me vanter de les sçavoir toutes , & j'en sçai que je n'ai pu trouver. L'Eglise Catholique n'en eut jamais qu'une à opposer à chaque hérésie ; mais les Eglises de la nouvelle Réforme qui en

XV.

*Autres**Actes authentiques.**Que**ces varia-**tions prou-**vent la foi-**blesse de la**Religion**Protestante.*

ont produit un si grand nombre , chose étrange , & néanmoins véritable ! n'en font pas encore contentes ; & on verra dans cette Histoire qu'il n'a pas tenu à nos Calvinistes qu'ils n'en ayent fait de nouvelles , qui ayent suprimé ou réformé toutes les autres.

On est étonné de ces variations. On le fera beaucoup davantage quand on verra le détail & la manière dont des Actes si authentiques ont été dressés. On s'est joiué , je le dis sans exagérer , du nom de confession de Foi , & rien n'a été moins sérieux dans la nouvelle Réforme que ce qu'il y a de plus sérieux dans la Religion.

## XVI.

*Les Pro-  
testans ont  
eu honte de  
tant de Con-  
fessions de  
Foi.*

*Vains  
prétextes  
dont ils ont  
tâché de se  
couvrir.  
Synt. conf.  
Præfat.*

Cette prodigieuse multitude de confessions de Foi a effrayé ceux qui les ont faites ; on verra les pitoyables raisons par lesquelles ils ont tâché de s'en excuser ; mais je ne puis me dispenser ici de rapporter celles qui sont proposée dans la Préface du Recueil de Genève , parce qu'elles sont générales , & regardent également toutes les Eglises qui se disent réformées.

La première raison qu'on allégué pour établir la nécessité de multiplier ces confessions , c'est que plusieurs articles de Foi ayant été attaqués , il a fallu oposer plusieurs confessions à ce grand nombre d'erreurs ; j'en conviens , & en même-temps , par une raison contraire , je démontre l'absurdité de toutes ces confes-

fions de Foi des Protestans , puisque toutes , comme il paroît par la seule lecture des titres , regardent précisément les mêmes articles ; de sorte que c'étoit le cas de dire avec S. Athanase. » Pourquoi un » nouveau Concile , de nouvelles confes-  
 » sions , un nouveau Symbole ? quelle  
 » nouvelle question s'étoit élevée ? ».

*Athan. de  
 Cyn. & Ep.  
 ad Afr.*

Une autre excuse qu'on apporte , c'est que tout le monde , comme dit l'Apôtre , doit rendre raison de sa Foi ; de sorte que les Eglises répandues en divers lieux ont dû déclarer leur croyance par un témoignage public , comme si toutes les Eglises du monde , dans quelque éloignement qu'elles soient , ne pouvoient pas convenir dans le même témoignage quand elles ont la même croyance , & qu'on n'ait pas vû en effet dès l'origine du Christianisme un semblable consentement dans les Eglises. Où est-ce que l'on me montrera que les Eglises d'Orient aient eu dans l'antiquité une confession différente de celle d'Occident ? Le Symbole de Nicée ne leur a-t'il pas servi également de témoignage contre tous les Ariens ? la définition de Chalcedoine contre tous les Eutychiens ? les huit Chapitres de Carthage contre tous les Pélagiens ? & ainsi du reste.

Mais , disent les Protestans , y avoit-il une des Eglises réformées qui pût faire la Loi à toutes les autres ? Non sans doute ;



toutes ces nouvelles Eglises , sous prétexte d'éloigner la domination , se sont même privées de l'ordre , & n'ont pas pû conserver le principe d'unité ; mais enfin si la vérité les dominoit toutes comme elles s'en glorifient , il ne falloit autre chose pour les unir dans une même confession de Foi , sinon que toutes entraissent dans le sentiment de celle à qui Dieu auroit fait la grace d'exposer la première la vérité.

Enfin nous lisons encore dans la Préface de Genève , que si la Réforme n'avoit produit qu'une seule confession de Foi , on auroit pris ce consentement pour un concert étudié ; au lieu qu'un consentement entre tant d'Eglises & de confessions de Foi sans concert , est l'œuvre du Saint-Esprit. Ce concert en effet seroit merveilleux ; mais par malheur la merveille du consentement manque à ces confessions de Foi , & cette Histoire fera paroître qu'il n'y eut jamais dans une matière si sérieuse une si étrange inconstance.

*XVII.*  
*Les Protestans des deux partis tentent vainement de se réunir sous une seule & uniforme Confession de Foi.*

*Liv. 12.*

On s'est aperçu d'un si grand mal dans la Réforme , & on a vainement tenté d'y remédier. Tout le second parti des Protestans a tenu une assemblée générale pour dresser une commune confession de Foi. Mais nous verrons par les Actes , qu'autant qu'on trouvoit d'inconvénient à n'en avoir point , autant fut-il

impossible d'en convenir.

Les Luthériens qui paroissent plus unis dans la confession d'Ausbourg, n'ont pas été moins embarrassés de ses Editions différentes, & n'y ont pas pu trouver un meilleur remède.

*Liv. 3. 8.*

On sera fatigué sans doute en voyant ces variations, & tant de fausses subtilités de la nouvelle Réforme, tant de chicane sur les mots, tant de divers accommodemens, tant d'équivoques & d'explications forcées sur lesquelles on les a fondées. Est-ce-là, dira-t'on souvent, la

*XVIII.*

*Combien ces variétés dégénèrent de l'ancienne simplicité du Christianisme.*

Religion Chrétienne que les Payens ont admirée autrefois comme si simple, si nette & si précise en ses dogmes? *Christianam religionem absolutam, & simplicem?* non certainement, ce ne l'est pas.

*Ammian Marcel. lib. 21.*

Ammien Marcellin avoit raison, quand il disoit que Constance par tous ses Conciles & tous ses Symboles s'étoit éloigné de cette admirable simplicité, & qu'il avoit affoibli toute la vigueur de la Foi par la crainte perpétuelle qu'il avoit de s'être trompé dans ses sentimens.

*XIX.*

*Pourquoi il faudra beaucoup parler dans cette Histoire de ceux que les Protestans appellent les Réformateurs.*

Encore que mon intention soit ici de représenter les confessions de Foi & les autres Actes publics où paroissoient les variations, non par des particuliers, mais des Eglises entières de la nouvelle réformation: je ne pourrai m'empêcher de parler en même-tems des chefs de parti qui ont dressé ces confessions, où qui ont donné

lieu à ces changemens. Ainsi Luther , Mélancton , Carlostad , Zuingle , Bucer , Œcolampade , Calvin , & les autres paroîtront souvent sur les rangs ; mais je n'en dirai rien qui ne soit tiré le plus souvent de leurs propres écrits , & toujours d'Auteurs non suspects ; de sorte qu'il n'y aura dans tout ce recit aucun fait qui ne soit constant & utile à faire entendre les variations dont j'écris l'Histoire.

XX. Pour ce qui regarde les Actes publics des Protestans , outre leurs confessions de Foi & leurs Catéchismes qui sont entre les mains de tout le monde , j'en ai trouvé quelques-uns dans le recueil de Genève ; d'autres dans le Livre apellé *Concorde* , imprimée par les Luthériens en 1654. d'autres dans le résultat des Synodes Nationaux de nos Prétendus Réformés , que j'ai vus en forme authentique dans la Bibliothèque du Roi ; d'autres dans l'Histoire Sacramentaire , imprimée à Zurich en 1602. par Hospinien Auteur Zuinglien ; ou enfin dans d'autres Auteurs Protestans : en un mot je ne dirai rien qui ne soit authentique & incontestable. Au reste , pour le fond des choses , on sçait bien de quel avis je suis : car assurément je suis Catholique aussi soumis qu'aucun autre , aux décisions de l'Eglise , & tellement disposé , que personne ne craint davantage de préférer son sentiment particulier au

*XX.  
Pièces de  
cette histoire,  
d'où tirées.  
Pourquoi il  
n'y a point  
d'Histoire  
plus certaine  
ni plus au-  
tentique que  
celle-ci.*

P R É F A C E. xxj

sentiment universel. Après cela d'aller faire le neutre & l'indifférent, à cause que j'écris une Histoire, ou de dissimuler ce que je suis quand tout le monde le sçait, & que j'en fais gloire, ce seroit faire au Lecteur une illusion trop grossière; mais avec cet aveu sincère, je maintiens aux Protestans qu'ils ne peuvent me refuser leur croyance, & qu'ils ne liront jamais nulle Histoire, quelle qu'elle soit, plus indubitable que celle-ci, puisque dans ce que j'ai à dire contre leurs Eglises & les Auteurs, je n'en raconterai rien qui ne soit prouvé clairement par leurs propres témoignages.

Je n'ai pas épargné ma peine à les transcrire, & le Lecteur se plaindra peut-être que je n'aye pas assez ménagé la fiemme. D'autres trouveront mauvais que je me sois quelquefois attaché à des choses qui leur paroïtroient méprisables; mais outré que ceux qui sont accoutumés à traiter les matières de la Religion sçavent bien que dans un sujet de cette importance & de cette délicatesse, presque tout, jusques aux moindres mots, est essentiel; il a fallu considérer, non ce que les choses sont en elle-mêmes, mais ce qu'elles ont été, ou sont encore dans l'esprit de ceux à qui j'ai affaire; & après tout on verra bien que cette Histoire est d'un genre tout particulier; qu'elle a dû paroître avec toutes ses preuves, & mu-

XXI.

*Quelques  
objections  
qu'on peut  
faire contre  
cet Ouvrage.*

nie , pour ainſi dire , de tous côtés , & qu'il a fallu hazarder de la rendre moins divertiffante , pour la rendre plus convainquante & plus utile.

**XXII.** Quoique mon deſſein me renferme dans l'Histoire des Proteſtans , j'ai cru en certains endroits devoir remonter plus haut , & ç'a été lorsqu'on a vu les Vaudois & les Huffites ſe réünir avec les Calviniſtes & les Luthériens. Il a donc fallu en ces endroits faire connoître l'origine & les ſentimens de ces Sectes , en montrer la deſcendance , les diſtinguer d'avec celles avec qui on a voulu les confondre , découvrir le Manichéiſme de Jean Viclef & de Jean Pierre de Bruis & des Albigeois , & montrer en quels ſens les Vaudois ſont fortis d'eux ; raconter les impiétés & les blaſphêmes de Viclef , dont Jean Hus & ſes Diſciples ont pris naiſſance ; en un mot , révéler la honte de tous ces Sectaires à ceux qui ſe glorifient de les avoir pour prédéceſſeurs.

**XXIII.** Quant à la méthode de cet Ouvrage , on y verra marcher les diſputes & les déciſions dans l'ordre qu'elles ont paru ſans diſtinction des matières , parce que *Pourquoi on ſuit l'ordre des tems , diſtinction des matières.* les tems mêmes m'invitoient à ſuivre cet ordre. Il eſt certain que par ce moyen les variations des Proteſtans & l'état de leurs Eglifes ſera mieux marqué. On verra auſſi plus clairement , en mettant enſemble ſous les yeux les circonſtances

P R É F A C E. xxij

des lieux & des tems, ce qui pourra servir à la conviction ou à la défense de ceux dont il s'agit.

Il n'y a qu'une controverse dont je fais l'histoire à part, & c'est celle qui regarde l'Eglise; matière si importante, & qui seule pourroit emporter la décision de tout le Procès, si elle n'étoit aussi embrouillée dans les Ecrits des Protestans qu'elle est claire & intelligible en elle-même. Pour lui rendre sa netteté & sa simplicité naturelle, j'ai recueilli dans le dernier Livre tout ce que j'ai eu à raconter sur cette matière, afin qu'ayant une fois bien envisagé la difficulté, le Lecteur puisse apercevoir pourquoi les nouvelles Eglises se sont senties obligées à tourner successivement de tant de côtés, ce qui dans le fond ne pouvoit jamais avoir qu'une même face. Car enfin tout se réduit à montrer où étoit l'Eglise avant la Réforme. Naturellement on la doit faire visible selon la commune idée de tous les Chrétiens, & on étoit allé là dans les premières confessions de Foi, comme on le verra dans celles d'Ausbourg & de Strasbourg, qui sont dans chaque parti des Protestans les deux premières; on s'obligeoit par ce moyen à montrer dans sa croyance, non pas des particuliers répandus deçà & delà, & encore les uns sur un point, & les autres sur

XXIV.

Toute la

matière de

l'Eglise traitée

en semble.

Etat pre-

sent de cette

fameuse dis-

pute, & en

quels termes

elle est ré-

duite par les

Ministres

Claude & Ju-

rieu.

Livre 1.

un autre ; mais des corps d'Eglises ; c'est-à-dire , des corps composés de Pasteurs & de Peuples ; & on a long-tems amusé le monde en disant , qu'à la vérité l'Eglise n'étoit pas toujours dans l'éclat , mais qu'il y avoit du moins dans tous les tems quelque petite assemblée où la vérité se faisoit entendre. A la fin , comme on a bien vû qu'on n'en pouvoit marquer ni petite , ni grande , ni obscure , ni éclatante , qui fût de la croyance Protestante , le refuge d'Eglise invisible s'est présenté très-à-propos , & la dispute a roulé long-tems sur cette question. De nos jours on a reconnu plus clairement que l'Eglise réduite à un état invisible , étoit une chimère irréconciliable avec le plan de l'Ecriture & la commune notion des Chrétiens , & on a abandonné ce mauvais poste. Les Protestans ont été contraints à chercher leur succession jusques dans l'Eglise Romaine. Deux fameux Ministres de France ont travaillé à l'envi à sauver les inconvéniens de ce systême , pour parler dans le stile du tems : on entend bien que ces deux Ministres sont Messieurs Claude & Jurieu. On ne pouvoit apporter ni plus d'esprit , ni plus d'étude , ni plus de subtilité & d'adresse , ni en un mot plus de tout ce qu'il falloit pour se bien défendre : on ne pouvoit non plus faire meilleure contenance , ni renvoyer

renvoyer leurs Adversaires d'un air plus fier & plus dédaigneux , avec les petits esprits , & avec les Missionnaires tant méprisés par les Ministres : toutefois la difficulté qu'on vouloit faire paroître si légère à la fin s'est trouvée si grande , qu'elle a mis la division dans le parti. Il a enfin fallu reconnoître publiquement qu'on trouvoit dans l'Eglise Romaine , comme dans les autres Eglises , avec la fuite essentielle du vrai Christianisme , même le salut éternel ; secret que la politique du parti avoit tenu si caché depuis long-tems. Au reste , on nous a donné tant d'avantages , il a fallu se jeter dans des excès si visibles , on a si fort oublié & les anciennes maximes de la Réforme & ses propres Confessions de Foi , que je n'ai pû m'empêcher de raconter ce changement dans toute sa fuite. Que si je me suis attaché à tracer ici avec soin le plan de ces deux Ministres , & à faire bien connoître l'état où ils ont mis la question ; c'est de bonne foi que j'ai trouvé dans leurs Ecrits , avec les tours les plus adroits , toute l'érudition & toutes les subtilités que j'avois pû remarquer dans tous les Auteurs que je connois , soit Luthériens ou Calvinistes ; & si parmi les Protestans on s'avisoit de les en dédire , sous prétexte des absurdités où on les verroit poussés , & qu'on vouloit se réfugier de nouveau , ou dans l'E-



glise invifible , ou dans les autres retrai-  
tes également abandonnées , ce feroit  
comme le défordre d'une Armée vain-  
cuë , qui , confternée par fa déroute , vou-  
droit rentrer dans les Forts qu'elle n'au-  
roit pû défendre , au hazard de s'y voir  
bien-tôt forcée encore une fois ; ou com-  
me l'inquiétude d'un malade , qui , après  
s'être long-tems inutilement tourné & re-  
tourné dans fon lit pour y trouver une  
place plus commode , reviendroit à cel-  
le qu'il auroit quittée , ou peu après il  
fentiroit qu'il n'est pas mieux.

**XXV.**  
*Quelles  
plaintes les  
Protestans  
pourront fai-  
re & combien  
vaines.*

Je ne crains ici qu'une chofe , c'est ,  
s'il m'est permis de le dire , de faire trop  
voir à nos freres le foible de leur Réfor-  
me. Il y en aura parmi eux qui s'aigri-  
ront contre nous plutôt que de fe cal-  
mer , en voyant dans leur Religion un  
tort fi vifible ; quoiqu'hélas ! je ne fon-  
ge point à leur imputer le malheur de  
leur naiffance , & que je les pleigne en-  
core plus que je ne les blâme. Mais ils ne  
laiffent pas de s'élever contre nous.  
Que de récriminations préparera-t'on  
contre l'Eglife , & que de reproches  
peut-être contre moi-même fur la natu-  
re de cet Ouvrage ? Combien de nos Ad-  
verfaires me diront , quoique fans fujet ,  
que je fuis forti de mon caractère & de  
mes maximes , en abandonnant la modé-  
ration qu'ils ont eux-mêmes loiüée , & en  
tournant les difputes de Religion à des

PRÉFACE. xxvij

accusations personnelles & particulières ? Mais assurément ils auront tort ; si ce recit rend le procédé de la Réforme odieux , les bons esprits verront bien qu'en cela ce n'est pas moi , mais la chose même qui parle. Il ne s'agit de rien moins que de faits personnels dans un discours où je me propose d'exposer sur les matières de la Foi , les Actes les plus authentiques de la Religion Protestante. Que si on trouve dans leurs Auteurs , qu'on nous vante comme des hommes extraordinairement envoyés pour faire renaître le Christianisme au seizième siècle , une conduite directement opposée à un tel dessein ; & qu'on voye en général dans le parti qu'ils ont formé , tous les caractères contraires à un Christianisme renaissant ; les Protestans apprendront dans cet endroit de l'Histoire à ne point deshonorer Dieu & sa Providence , en lui attribuant un choix spécial qui seroit visiblement mauvais.

Pour les récriminations , il les faudra essuyer avec toutes les injures & les calomnies dont nos Adversaires ont accoutumé de nous charger ; mais je leur demande deux conditions qu'ils trouveront équitables : la première , qu'ils ne songent à nous accuser de variations dans les matières de Foi , qu'après qu'ils s'en seront purgés eux-mêmes ; autrement il faut avouer que ce ne seroit pas

**XXVI.**  
*Quelles récriminations leur peuvent être permises.*

répondre à cette Histoire , mais éblouir le Lecteur , & donner le change : la seconde , qu'ils n'oposent par des raisonnemens ou des conjectures à des faits constans ; mais des faits constans à des faits constans , & des décisions de Foi authentiques , à des décisions de Foi authentiques. Que si par de telles preuves ils nous montrent la moindre inconstance ou la moindre variation dans les dogmes de l'Eglise Catholique depuis son origine jusqu'à nous , c'est-à-dire , depuis la fondation du Christianisme , je veux bien leur avouer qu'ils ont raison , & moi-même j'effacerai toute mon Histoire.

**XXVII.** Au reste , je ne prétens pas faire un *Cette histoire est très-avantageuse pour la connoissance de la vérité.* recit sec & décharné des variations de nos Réformés. J'en découvrirai les causes : Je montrerai qu'il ne s'est fait aucun changement parmi eux qui ne marque un inconvénient dans leur doctrine , & qui n'en soit l'effet nécessaire : leurs variations , comme celles des Ariens , découvriront ce qu'ils ont voulu excuser , ce qu'ils ont voulu suppléer , ce qu'ils ont voulu déguiser dans leur croyance. Leurs disputes , leurs contradictions & leurs équivoques rendront témoignage à la vérité Catholique : il faudra aussi de tems en tems la représenter telle qu'elle est , afin qu'on voye par combien d'endroits ses ennemis sont enfin contraints

de s'en rapprocher. Ainsi au milieu de tant de disputes & des embarras inévitables de la nouvelle Réforme, la vérité Catholique éclatera par-tout comme un beau Soleil qui aura percé d'épais nuages; & ce traité, si je l'exécute comme Dieu me l'a inspiré, sera une démonstration de la justice de notre cause, d'autant plus sensible, qu'elle procédera par des principes & par des faits constans entre les parties.

Enfin, les altercations & les accommodations des Protestans nous feront voir en quoi ils ont mis de part ou d'autre l'essentiel de la Religion, & le nœud de la dispute, ce qu'il y faut avouer, ce qu'il y faut du moins supporter selon leurs principes. La seule Confession d'Ausbourg avec son Apologie décidera en notre faveur beaucoup plus de points qu'on ne pense, & sans hésiter, ce qu'il y a de plus essentiel. Nous ferons aussi reconnoître au Calviniste complaisant envers les uns & inexorable envers les autres, que ce qui lui paroît odieux dans le Catholique sans le paroître de la même sorte dans le Luthérien, ne l'est pas au fond. Quand on verra qu'on exagère contre l'un ce qu'on favorise ou qu'on tolère dans l'autre, c'en sera assez pour montrer qu'on n'agit point par principe, mais par aversion; ce qui est le véritable esprit du schisme. Cette

XXVIII.

*Et pour faciliter la réu-  
nion.*


épreuve que le Calviniste pourra faire ici de lui-même, s'étendra plus loin qu'il ne croit. Le Luthérien trouvera aussi les disputes fort abrégées par les vérités qu'il reconnoît; & cet Ouvrage, qui d'abord pourroit paroître contentieux, se trouvera dans le fond beaucoup plus tourné à la paix qu'à la dispute.

XXIX. Pour ce qui regarde le Catholique, il ne cessera par-tout de louer Dieu de la continuelle protection qu'il donne à son Eglise pour en maintenir la simplicité & la droiture inflexible au milieu des subtilités dont on embrouille les vérités de l'Evangile. La perversité des hérétiques sera un grand spectacle aux humbles de cœur. Ils apprendront à mépriser avec la science qui enfle, l'éloquence qui ébloüit; & les talens que le monde admire, leur paroîtront peu de chose, lorsqu'ils verront tant de vaines curiosités & tant de travers dans les Sçavans, tant de déguisemens & tant d'artifices dans la politesse du stile, tant de vanité, tant d'ostentation, & des illusions si dangereuses parmi ceux qu'on appelle beaux esprits, & enfin tant d'arrogance, tant d'emportement, & ensuite des égaremens si fréquens & si manifestes dans les hommes qui paroissent grands, parce qu'ils entraînent les autres. On déplorera les misères de l'esprit humain, & on connoitra que le seul remède à de

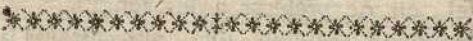
*Ce que cette  
histoire doit  
opérer dans  
les Catholi-  
ques.*

si grands maux , est de sçavoir se détacher de son propre sens ; car c'est ce qui fait la différence du Catholique & de l'Hérétique. Le propre de l'Hérétique , c'est-à-dire , de celui qui a une opinion particulière , est de s'attacher à ses propres pensées ; & le propre du Catholique , c'est-à-dire , de l'universel , est de préférer à ses sentimens le sentiment commun de toute l'Eglise : c'est la grace qu'on demandera pour les errans. Cependant on sera saisi d'une sainte & humble frayeur en considérant les tentations si dangereuses & si délicates , que Dieu envoie quelquefois à son Eglise , & les jugemens qu'il exerce sur elle ; & on ne cessera de faire des vœux pour lui obtenir des Pasteurs également éclairés & exemplaires , puisque c'est faute d'en avoir eu beaucoup de semblables que le troupeau racheté d'un si grand prix a été si indignement ravagé.





SOMMAIRE  
DES LIVRES.



LIVRE PREMIER.

**L**E commencement des disputes de Luther. Ses agitations. Ses soumissions envers l'Eglise & envers le Pape. Les fondemens de sa réforme dans la justice imputée ; ses propositions inouïes ; sa condamnation. Ses emportemens , ses menaces furieuses , ses vaines prophéties , & les miracles dont il se vante. La Papauté devoit tomber tout-à-coup sans violence. Il promet de ne point permettre de prendre les armes pour son Evangile.



LIVRE SECOND.

**L**Es variations de Luther sur la Transsubstantiation. Carlostad commence la querelle Sacramentaire. Circonstances de cette rupture. La révolte des paisans , & le personnage que Luther y fit. Son

## DES LIVRES.

mariage, dont lui-même & ses amis sont honteux. Ses excès sur le franc arbitre, & contre Henri VIII. Roi d'Angleterre. Zuingle & Ecolampade paroissent. Les Sacramentaires préfèrent la doctrine Catholique à la Luthérienne. Les Luthériens prennent les armes malgré toutes leurs promesses. Mélançon en est troublé. Ils s'unissent en Allemagne sous le nom de Protestans. Vains projets d'accommodement entre Luther & Zuingle. La conférence de Marbourg.



## LIVRE TROISIEME.

**L**es Confessions de Foi des deux partis des Protestans. Celle d'Ausbourg composée par Mélançon. Celle de Strasbourg où des quatre Villes par Bucer. Celle de Zuingle. Variations de celle d'Ausbourg sur l'Eucharistie. Ambiguïté de celle de Strasbourg. Zuingle seul pose nettement le sens figuré. Le terme de substance pour-quoi mis pour expliquer la réalité. Apologie de la Confession d'Ausbourg faite par Mélançon. L'Eglise calomniée presque sur tous les points, & principalement sur celui de la justification, & sur l'opération des Sacremens & de la Messe. Le mérite des bonnes œuvres avoué de part & d'autres, l'absolution sacramentale de



## SOMMAIRE

même, la Confession, les vœux Monastiques, & beaucoup d'autres articles. L'Eglise Romaine reconnüe en plusieurs manières dans la Confession d'Ausbourg. Démonstration, par la Confession d'Ausbourg & par l'Apologie, que les Luthériens reviendroient à nous en retranchant leurs calomnies, & en entendant bien leur propre doctrine.



## LIVRE QUATRIEME.

**L**es Ligues des Protestans, & la résolution de prendre les armes autorisée par Luther. Embarras de Mélancton sur ces nouveaux projets si contraires au premier plan. Bucer déploye ses équivoques pour unir tout le parti Protestant & les Sacramentaires avec les Luthériens. Les Zuingliens & Luther les rejettent également. Bucer à la fin trompe Luther, en avouant que les indignes reçoivent la vérité du Corps. Accord de Wirtemberg conclu sur ce fondement. Pendant qu'on revient au sentiment de Luther, Mélancton commence à en douter, & ne laisse pas de souscrire tout ce que veut Luther. Articles de Smalcalde, & nouvelle explication de la présence réelle par Luther. L'imitation de Mélancton sur l'article qui regarde le Pape.

## DES LIVRES.



### LIVRE CINQUIEME.

**L**Es agitations, les regrets, les incertitudes de Mélançon. La cause de ses erreurs, & ses espérances déçues. Le triste succès de la Réforme, & les malheureux motifs qui y attirent les peuples, avoués par les Auteurs du parti. Mélançon confesse en vain la perpétuité de l'Eglise, l'autorité de ses jugemens & celle de ses Prélats. La justice imputative l'entraîne, encore qu'il reconnoisse qu'il n'en trouve rien dans les Peres, ni même dans S. Augustin dont il s'étoit apuyé autrefois.



### LIVRE SIXIEME.

**L**E Landgrave travaille à entretenir l'union entre les Luthériens & les Zuingliens. Nouveau remède qu'on trouve à l'incontinence de ce Prince, en lui permettant d'épouser une seconde femme durant la vie de la première. Instruction mémorable qu'il donne à Bucer pour faire entrer Luther & Mélançon dans ce sentiment. Avis doctrinal de Luther, de Bucer, & de Mélançon en faveur de la Polygamie. Le nouveau mariage est fait ensuite

## S O M M A I R E

de cette consultation. Le parti en a honte, & n'ose ni le nier, ni l'avouër. Le Landgrave porte Luther à supprimer l'élevation du saint Sacrement en faveur des Suisses que cette cérémonie rebutoit de la Ligue des Smalcalde. Luther à cette occasion s'échauffe de nouveau contre les Sacramentaires. Desein de Mélancton pour détruire le fondement du sacrifice de l'Autel. On reconnoît dans le parti que ce sacrifice est inséparable de la présence réelle & du sentiment de Luther. On en avouë autant de l'adoration. Présence momentanée, & dans la seule réception, comment établie. Le sentiment de Luther méprisé par Mélancton & par les Théologiens de Leipzig & de Virtemberg. Theses emportées de Luther contre les Théologiens de Louvain. Il reconnoît le Sacrement adorable: il déteste les Zuingliens, & il meurt.

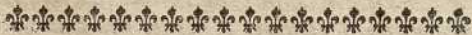


## L I V R E S E P T I E M E.

**L** A réformation Anglicane condamnable par l'Histoire même de M. Burnet. Le divorce de Henri VIII. Son emportement contre le Saint Siége. Sa primauté Ecclésiastique. Principes & suite de ce dogme. Hors ce point, la Foi Catholique demeure en son entier. Décisions de Foi de Henri. Ses six articles. Histoire de Thomas

## DES LIVRES.

*Cranmer, Archevêque de Cantorbéri, Auteur de la réformation Anglicane ; ses lâchetés, sa corruption, son hypocrisie. Ses sentimens honteux sur la hiérarchie. La conduite des prétendus Réformateurs, & en particulier celle de Thomas Cromwel, Vicegèrent du Roi au spirituel. Celle d'Anne de Boulen, contre laquelle la vengeance divine se déclare. Prodigeux aveuglement de Henri dans tout le cours de sa vie. Sa mort. La minorité d'Edouard VI. son fils. Les décrets de Henri sont changés. La primauté Ecclésiastique du Roi demeure seule. Elle est portée à des excès dont les Protestans rougissent. La réformation de Cranmer appuyée sur ce fondement. Le Roi regardé comme l'arbitre de la Foi. L'antiquité méprisée. Continuelles variations. Mort d'Edouard VI. Attentat de Cranmer & des autres contre la Reine Marie sa sœur. La Religion Catholique est rétablie. Honteuse fin de Cranmer. Quelques remarques particulières sur l'histoire de M. Burnet & sur la réformation Anglicane.*



## LIVRE HUITIEME.

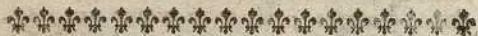
**G**uerre ouverte entre Charles V. & la Ligue de Smalcalde. Thèses de Luther qui avoient excité les Luthériens à prendre les armes. Nouveau sujet de Guerre

## S O M M A I R E

à l'occasion de Herman, Archevêque de Cologne. Prodigieuse ignorance de cet Archevêque. Les Protestans défaits par Charles V. L'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse prisonniers. L'Interim, ou le Livre de l'Empereur qui règle, par provision & en attendant le Concile, les matières de Religion pour les Protestans seulement. Les troubles causés dans la Prusse par la nouvelle doctrine d'Osiandre Luthérien sur la justification. Disputes entre les Luthériens après l'Interim. Illyric disciple de Mélancton tâche de le perdre à l'occasion des cérémonies indifférentes. Il renouvelle la doctrine de l'ubiquité. L'empereur presse les Luthériens de comparoître au Concile de Trente. La Confession apelée Saxonnique, & celle du Duché de Wirtemberg dressées à cette occasion. La distinction des péchés mortels & véniels. Le mérite des bonnes œuvres reconnu de nouveau. Conférence à Vormes pour la conciliation des Religions. Les Luthériens s'y broüillent entr'eux, & décident néanmoins d'un commun accord que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires à salut. Mort de Mélancton dans une horrible perplexité. Les Zuingliens condamnés par les Luthériens dans un Synode tenu à Ihène. Assemblée des Luthériens tenuë à Naümbourg pour convenir de la vraye Edition de la Confession d'Ausbourg. L'incertitude demeure aussi grande. L'ubiquité s'établit pres-

## DES LIVRES.

que dans tout le Luthéranisme. Nouvelles décisions sur la coopération du libre arbitre. Les Luthériens sont contraires à eux-mêmes ; & pour répondre , tant aux libertins qu'aux Chrétiens infirmes , ils tombent dans le demi-pélagianisme. Du Livre de la Concorde compilé par les Luthériens , où toutes leurs décisions sont renfermées.



## LIVRE NEUVIEME.

**L**Es prétendus Réformés de France commencent à paroître. Calvin en est le chef. Ses sentimens sur la justification , où il raisonne plus conséquemment que les Luthériens ; mais comme il raisonne sur de faux principes , il tombe aussi dans des inconvéniens plus manifestes. Trois absurdités qu'il ajoûte à la doctrine Luthérienne. La certitude du salut , l'inamissibilité de la justice , & la justification des petits enfans indépendamment du Baptême. Contradiction sur ce troisième point. Sur le sujet de l'Eucharistie , il condamne également Luther & Zuingle , & tâche de prendre un sentiment mitoyen. Il prouve la réalité plus nécessaire qu'il ne l'admet en effet. Fortes expressions pour l'établir. Autres expressions qui l'anéantissent. Avantage de la Doctrine Catholique. On croit

## SOMMAIRE DES LIVRES.

*nécessaire de parler comme elle, & de prendre ses principes, même en la combattant. Trois Confessions différentes des Calvinistes, pour contenter trois différentes sortes de personnes, les Luthériens, les Zuingliens & eux-mêmes. Orgueil & emportemens de Calvin. Comparaison de son génie avec celui de Luther. Pourquoi il ne parut pas au Colloque de Poissi. Bèze y présente la Confession de Foi des prétendus Réformés; ils y ajoutent une nouvelle & longue explication de leur doctrine sur l'Eucharistie. Les Catholiques s'énoncent simplement & en peu de mots. Ce qui se passa au sujet de la Confession d'Ausbourg. Sentimens de Calvin.*



HISTOIRE



HISTOIRE  
 DES VARIATIONS  
 DES ÉGLISES  
 PROTESTANTES.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'an 1517. jusqu'à l'an 1520.

SOMMAIRE.

**L**E commencement des disputes de Luther. Ses agitations. Ses soumissions envers l'Eglise & envers le Pape. Les fondemens de sa réforme dans la justice imputée ; ses propositions inouïes ; sa condamnation. Ses emportemens, ses menaces furieuses, ses vaines prophéties, & les miracles dont il se vante. La Papauté devoit tomber tout-à-coup sans violence. Il promet de ne point permettre de prendre les armes pour son Evangile.

I.  
 La réformation de l'Eglise se étoit désirée depuis plusieurs siècles. Bern. Epist. 257. ad Eug. Papam.

**I**L y avoit plusieurs siècles qu'on desiroit la réformation de la discipline Ecclésiastique : Qui me donnera, disoit saint Bernard, que je voye avant que de mourir, l'Eglise de Dieu comme elle étoit dans les premiers jours? Var. Tom. I.



Si ce saint homme a eu quelque chose à regretter en mourant, ç'a été de n'avoir pas vu un changement si heureux. Il a gémi toute sa vie des maux de l'Eglise : il n'a cessé d'en avertir les Peuples, le Clergé, les Evêques, les Papes mêmes : il ne craignoit pas d'en avertir aussi les Religieux qui s'en affligeoient avec lui dans leur solitude, & loüioient d'autant plus la bonté divine de les y avoir attirés que la corruption étoit plus grande dans le monde. Les desordres s'étoient encore augmentés depuis l'Eglise Romaine, la Mere des Eglises, qui durant neuf siècles entiers, en observant la première avec une exactitude exemplaire la Discipline Ecclésiastique, la maintenoit de toute sa force par-tout l'Univers, n'étoit pas exempte de mal ; & dès le tems du Concile de Vienne, un grand Evêque, chargé par le Pape de préparer les matières qui devoient y êtres traitées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée, qu'il y falloit réformer l'Eglise dans le Chef & dans les Membres. Le grand schisme arrivé un peu après, mit plus que jamais cette parole à la bouche, non-seulement des Docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailli, des autres grands hommes de ce tems-là, mais encore des Conciles, & tout en est plein dans le Concile de Pise & dans le Concile de Constance. On sçait ce qui arriva dans le Concile de Bâle, où la réformation fut malheureusement éludée, & l'Eglise replongée dans de nouvelles décisions. Le Cardinal Julien representoit à Eugène IV. les desordres du Clergé, principalement de celui d'Allemagne. Ces desordres, lui disoit-il, excitent la haine du Peuple contre tout l'ordre Ecclésiastique ; & si on ne les corrige, on doit craindre que

*Guill. Durard Epif. Mimat. Speculator dictus, Tract. de modo Gen. Conc. celeb. Tit. 1 part. 1. tit. 4 part. 3. ejud. part. Tit. 33. &c.*

*Epist. 1. Julia. Card. ad Eug. 4. inter Op. Æn. Sily. p. 66.*

LIVRE PREMIER. 3

Les Laïques ne se jettent sur le Clergé à la manière des Hussites, comme ils nous en menacent hautement. Si on ne réformoit promptement le Clergé d'Allemagne, il prédisoit qu'après l'hérésie de Bohême, & quand elle seroit éteinte, il s'en élèveroit bien-tôt une autre encore plus dangereuse; car on dira, poursuivoit-il, que le Clergé est incorrigible, & ne veut point apporter de remède à ses desordres. On se jettera sur nous, continuoit ce grand Cardinal, quand on n'aura plus aucune espérance de notre correction. Les esprits des hommes sont en attente de ce qu'on fera, & ils semblent devoir bien-tôt enfanter quelque chose de tragique. Le venin qu'ils ont contre nous se déclare: bien-tôt ils croiront faire à Dieu un sacrifice agréable, en maltraitans, ou en dépouillant les Ecclésiastiques comme des gens odieux à Dieu & aux hommes, & plongés dans la dernière extrémité du mal. Le peu qui reste de dévotion envers l'ordre sacré, achevera de se perdre. On rejettera la faute de tous ces desordres sur la Cour de Rome, qu'on regardera comme la cause de tous les maux, parce qu'elle aura négligé d'y apporter le remède nécessaire. Il le prenoit dans la fuite d'un ton plus haut. Je vois, disoit-il, que la cognée est à la racine; l'arbre panche, & au lieu de le soutenir pendant qu'on le pourroit encore, nous le précipitons à terre. Il voit une prompte désolation dans le Clergé d'Allemagne. Les biens temporels, dont on voudra le priver, lui paroissent comme l'endroit par où le mal commencera: Les Corps, dit-il, périront avec les ames: Dieu nous ôte la vue de nos périls comme il a coutume de faire à ceux qu'il veut punir: le feu est allumé devant nous, & nous y courons.

Ibid. p. 67.

Ibid. 68.

Ibid. 76.

*I I.*  
*La réformation qu'on desiroit ne regardoit que la discipline, & non pas à la foi.*

C'est ainsi que dans le quinzième siècle ce Cardinal, le plus grand homme de son tems, en déplorait les maux, & en prévoyait la suite funeste, par où il semble avoir prédit ceux que Luther alloit apporter à toute la Chrétienté, en commençant par l'Allemagne; & il ne s'est pas trompé lorsqu'il a cru que la réformation méprisée, & la haine redoublée contre le Clergé, alloit enfanter une Secte plus redoutable à l'Eglise que celle des Bohémiens. Elle est venue cette Secte sous la conduite de Luther, & en prenant le titre de Réforme, elle s'est vantée d'avoir accompli les vœux de toute la Chrétienté, puisque la réformation étoit désirée par les Peuples, par les Docteurs, & par les Prélats Catholiques. Ainsi, pour autoriser cette réformation prétendue, on a ramassé avec soin ce que les Auteurs Ecclésiastiques ont dit contre les desordres & du Peuple & du Clergé même. Mais c'est une illusion manifeste, puisque de tant de Passages qu'on allégué, il n'y en a pas un seul où ces Docteurs aient seulement songé à changer la foi de l'Eglise, à corriger son culte qui consistoit principalement dans le sacrifice de l'Autel, à renverser l'autorité de ses Prélats, & principalement celle du Pape, qui étoit le but où tendoit toute cette nouvelle réformation dont Luther étoit l'Architecte.

*III.* Nos Réformés nous alléguent saint Bernard, qui, faisant le dénombrement des maux de l'Eglise, & de ceux qu'elle a soufferts dans son origine durant les persécutions, & de ceux qu'elle a sentis dans son progrès par les hérésies, & de ceux qu'elle a éprouvés dans les derniers tems par la dépravation des mœurs; dit que ceux-ci sont le plus à craindre, parce

LIVRE PREMIER. 5

qu'ils gagnent le dedans , & remplissent toute l'Eglise de corruption ; d'où ce grand homme conclut que l'Eglise peut dire avec Isaïe, *Isaïæ. 38. 17.* que son amertume la plus amère & la plus douloureuse est dans la paix , lorsqu'en paix du côté des infidèles , & en paix du côté des hérétiques , elle est plus dangereusement combattue par les mauvaises mœurs de ses enfans. Mais il n'en faut pas davantage pour montrer que ce qu'il déplore n'est pas , comme ont fait nos Réformateurs , les erreurs où l'Eglise étoit tombée , puisqu'au contraire il la représente comme étant à couvert de ce côté-là ; mais seulement les maux qui venoient du relâchement de la discipline. D'où il est aussi arrivé que lorsqu'au lieu de la discipline , des esprits inquiets & turbulens , comme un Pierre de Bruis , un Henri , un Arnaud de Bresse , ont commencé à reprendre les dogmes , ce grand homme n'a jamais souffert qu'on en affoiblit aucun , & a combattu avec une force invincible , tant pour la foi de l'Eglise , que pour l'autorité de ses Prélats.

*Bern. Serm.  
65. 66. in.  
Cant.*

Il en est de même des autres Docteurs Catholiques , qui dans les siècles suivans ont déploré les abus ; & en ont demandé la réformation. Gerson est le plus célèbre de tous , & nul n'a proposé avec plus de force la réformation de l'Eglise dans le Chef & dans les Membres. Dans un sermon qu'il fit après le Concile de Pise devant Aléxandre V. , il introduit l'Eglise , demandant au Pape la réformation & le rétablissement du Royaume d'Israël ; mais pour montrer qu'il ne se plaignoit d'aucune erreur qu'on put remarquer dans la doctrine de l'Eglise , il adressa au Pape ces paroles : *Pourquoi*, dit-il , *n'envoyez-vous pas aux*

*IV.  
Témoignage de Gerson & du Cardinal Pierre d'Ailli , Evêque de Cambrai. Gers. Serm. de Ascens. Dom. ad Alex. 5.*

6 HISTOIRE DES VARIATIONS.

*Indiens dont la foi peut être facilement corrompue, puisqu'ils ne sont pas unis à l'Eglise Romaine, de laquelle se doit tirer la certitude de la foi ?* Son maître le Cardinal Pierre d'Ailli, Evêque de Cambrai, soupiroit aussi après la réformation; mais il en posoit le fondement sur un principe bien différent de celui que Luthé rétabliroit, puisque celui-ci écrivoit à Mélancton, que la bonne doctrine ne pouvoit subsister, tant que l'autorité du Pape seroit conservée; & au contraire, ce Cardinal estimoit que durant le schisme les Membres de l'Eglise étans séparés de leur Chef, & n'y ayant point d'économé & de Directeur Apostolique, c'est-à-dire, n'y ayant point de Pape que toute l'Eglise reconnût, il ne falloit pas espérer que la réformation se pût faire. Ainsi l'un faisoit dépendre la réformation de la destruction de la Papauté, & l'autre du parfait rétablissement de cette autorité sainte que Jesus-Christ avoit établie pour entretenir l'unité parmi ses Membres, & tenir tout dans le devoir.

*Sleid. lib. 7. fol. 112. Conc. 1. de S. Lud.*

V.  
*Deux manières de désirer la réformation de l'Eglise.*

Il y avoit donc de deux sortes d'esprits qui demandoient la réformation: les uns, vraiment pacifiques & vrais enfans de l'Eglise, en déploroient les maux sans aigreur, en proposoient avec respect la réformation dont aussi ils toléroient humblement le délai; & loin de la vouloir procurer par la rupture, ils regardoient, au contraire, la rupture comme le comble de tous les maux: au milieu des abus ils admiroient la divine providence qui sçavoit, selon ses promesses, conserver la foi de l'Eglise; & si on sembloit leur refuser la réformation des mœurs, sans s'aigrir & sans s'emporter, ils s'estimoient assez heureux de ce que rien ne les empêchoit de le faire parfaitement

en eux-mêmes. C'étoient-là les forts de l'Eglise, dont nulle tentation ne pouvoit ébranler la foi, ni les arracher de l'unité. Mais il y avoit outre cela des esprits superbes, pleins de chagrin & d'aigreur, qui, frapés des desordres qu'ils voyoient régner dans l'Eglise, & principalement parmi les Ministres, ne croyoient pas que les promesses de son éternelle durée pussent subsister parmi ces abus: au lieu que le Fils de Dieu avoit enseigné à respecter la chaire de Moïse malgré les mauvaises œuvres des Docteurs & des Pharisiens assis dessus; ceux-ci devenus superbes, & par-là devenus foibles, succomboient à la tentation qui porte à haïr la chaire en haine de ceux qui y président: & comme si la malice des hommes pouvoit anéantir l'œuvre de Dieu, l'aversion qu'ils avoient conçue pour les Docteurs, leur faisoit haïr tout ensemble & la doctrine qu'ils enseignoient, & l'autorité qu'ils avoient reçue de Dieu pour enseigner.

Matt. 23.

2. 3.

Tels étoient les Albigeois & les Vaudois; tels étoient Jean Viclef & Jean Hus. L'apasle plus ordinaire dont ils se servirent pour attirer les âmes infirmes dans leurs lacets, étoit la haine qu'ils leurs inspiroient pour les Pasteurs de l'Eglise: par cet esprit d'aigreur on ne respiroit que la rupture; & il ne faut pas s'étonner si dans le tems de Luther, où les invectives & l'aigreur contre le Clergé furent portées à la dernière extrémité, on vid aussi la rupture la plus violente & la plus grande apostasie qu'on eût peut-être jamais vue jusqu'alors dans la Chrétienté.

VI.

Martin Luther, Augustin de profession, Docteur & Professeur en Théologie dans l'Université de Vitemberg, donna le branle à ces mou-

Les commentaires de Luther: ses

qualités. vemens. Les deux partis de ceux qui se sont  
*Lalv. 2. def.* dits Réformés, l'ont également reconnu pour  
*Cont. Vestph.* l'auteur de cette nouvelle réformation. Ce n'a  
*opusc. f. 785.* pas été seulement les Luthériens ses Sectateurs  
 787. & seq. qui lui ont donné à l'envi de grandes loüanges.  
*Resp. cont.* Calvin admire souvent ses vertus, sa magnani-  
*Pigh. ibid.* mité, sa constance, l'industrie incomparable  
 fol. 37. 141. qu'il a fait paroître contre le Pape; c'est la  
 &c. trompette, ou plutôt c'est le tonnerre, c'est le  
 foudre qui a tiré le monde de sa léthargie, ce  
 n'étoit pas Luther qui parloit, c'étoit Dieu qui  
 foudroyoit par sa bouche.

Il est vrai qu'il eut de la force dans le génie, de la véhémence dans ses discours, une éloquence vive & impétueuse qui entraînoit les Peuples & les ravissoit; une hardiesse extraordinaire quand il se vid soutenu & aplaudi, avec un air d'autorité qui faisoit trembler devant lui ses Disciples; de sorte qu'ils n'osoient le contredire, ni dans les grandes choses, ni dans les petites.

1517.

1518.

1519.

Il faudroit ici raconter les commencemens de la querelle de 1517. s'ils n'étoient connus de tout le monde. Mais qui ne sçait la publication des Indulgences de Léon X. & la jalousie des Augustins contre les Jacobins qu'on leur avoit préférez en cette occasion? Qui ne sçait que Luther, docteur Augustin, choisi pour maintenir l'honneur de son ordre, attaqua premièrement les abus que plusieurs faisoient des Indulgences, & les excès qu'on en prêchoit? Mais il étoit trop ardent pour se renfermer dans ces bornes: des abus il passe bien-tôt à la chose même. Il avançoit par degrés: & encore qu'il allât toujours diminuant les Indulgences, & les réduisant presque à rien par la manière de les expliquer; dans le fond, il faisoit sem-

blant d'être d'accord avec ses adversaires, puis-  
 que lorsqu'il mit ses propositions par écrit, il  
 y en eut une couchée en ces termes : *Si quel-*  
*qu'un nie la vérité des Indulgences du Pape,*  
*qu'il soit anathème.*

Cependant une matière le menoit à l'autre.  
 Comme celle de la justification & de l'efficace  
 des Sacremens touchoit de près à celle des in-  
 dulgences, Luther se jeta sur ces deux arti-  
 cles, & cette dispute devint bien-tôt la plus  
 importante.

La justification, c'est la grace, qui nous re-  
 mettant nos péchés, nous rend en même-  
 tems agréables à Dieu. On avoit cru jusqu'alors  
 que ce qui faisoit cet effet, devoit à la vérité  
 venir de Dieu, mais enfin devoit être en nous;  
 & que pour être justifié, c'est-à-dire, de pé-  
 cheur être fait juste, il falloit avoir en soi la  
 justice; comme pour être sçavant & vertueux,  
 il faut avoir en soi la science & la vertu. Mais  
 Luther n'avoit pas suivi une idée si simple. Il  
 vouloit que ce qui nous justifie, & ce qui nous  
 rend agréables aux yeux de Dieu, ne fût rien  
 en nous; mais que nous fussions justifiés, par-  
 ce que Dieu nous imputoit la justice de Jesus-  
 Christ comme si elle eût été la nôtre propre,  
 & parce qu'en effet nous pouvions nous l'a-  
 propriier par la foi.

Mais le secret de cette foi si justifiante avoit  
 encore quelque chose de bien particulier: c'est  
 qu'elle ne consistoit pas à croire en général au  
 Sauveur, à ses mystères & à ses promesses;  
 mais à croire très-certainement chacun dans  
 son cœur que tous nos péchés nous étoient re-  
 mis. On étoit justifié, disoit sans cesse Luther,  
 dèsqu'on croyoit l'être avec certitude; & la cer-  
 titude qu'il exigeoit n'étoit pas seulement cer-

*Prop. 1517.*  
*71. T. 1. Vis*  
*reb.*

VII.  
*Fondement*  
*de la réforme*  
*de Luther: ce*  
*que c'est que*  
*sa justice im-*  
*putative, &*  
*la justifica-*  
*tion par la*  
*foi.*

VIII.  
*La Foi spé-*  
*ciale de Lu-*  
*ther, & la*  
*certitude de*  
*la justifica-*  
*tion.*  
*Lut. T. 1.*  
*Vit. Prop.*  
*1518. §. 21.*



*Serm. de In-  
dul. f. 61.*

*Act. ap. Le-  
gat. Apost.  
f. 211.*

*Luther. ad  
Frid. f. 21.*

te certitude morale, qui, fondée sur des mo-  
tifs raisonnables, exclut l'agitation & le trou-  
ble, mais une certitude abloüë, une certitu-  
de infaillible où le pécheur devoit croire qu'il  
étoit justifié, de la même foi, dont il croit que  
Jesus-Christ est venu au monde.

Sans cette certitude il n'y avoit point de  
justification pour le fidèle: car il ne pouvoit,  
lui disoit on, ni invoquer Dieu, ni se confier  
en lui seul, tant qu'il avoit le moindre doute  
non-seulement de la bonté divine en général,  
mais encore de la bonté particulière par la-  
quelle Dieu imputoit à chacun de nous la jus-  
tice de Jesus-Christ; & c'est ce qui s'apeloit  
la foi spéciale.

## IX.

*Selon Lu-  
ther on est  
assuré de sa  
justification  
sans être de  
a. pénitence.*

Il s'élevoit ici une nouvelle difficulté; sça-  
voit si pour être assuré de sa justification, il  
falloit l'être en même-tems de la sincérité de sa  
pénitence. C'est ce qui d'abord venoit dans  
l'esprit à tout le monde; & puisque Dieu ne  
promettoit de justifier que les pénitens, si l'on  
étoit assuré de sa justification, il sembloit qu'il  
le falloit être en même-tems de la sincérité de  
sa pénitence. Mais cette dernière certitude  
étoit l'aversion de Luther; & loin qu'on fût as-  
suré de la sincérité de sa pénitence, on n'étoit  
pas même assuré, disoit-il, de ne pas commet-  
tre plusieurs péchés mortels dans ses meilleures  
œuvres, à cause du vice très-caché de la vaine  
gloire ou de l'amour propre.

*Lut. T. 1.  
Prop. 1518.  
prop. 48.*

*Prop. Hei-  
dis. 1518.  
ibid.*

*Prop. 3. 4.  
7. 11.*

Luther pouvoit encore la chose plus loin;  
car il avoit inventé cette distinction entre les  
œuvres des hommes & celles de Dieu, que  
les œuvres des hommes, quand elles seroient  
toujours belles en aparence, & sembleroient  
bonnes probablement, étoient des péchés mor-  
tels; & qu'au contraire les œuvres de Dieu,

quand elles seroient toujours laides, & qu'elles paroïtroient mauvaises, sont d'un mérite éternel. Ebloüi de son anti-thèse & de ce jeu de paroles, Luther s'imagine avoir trouvé la vraie différence entre les œuvres de Dieu & celles des hommes, sans considérer seulement que les bonnes œuvres des hommes sont en même-tems des œuvres de Dieu, puisqu'il les produit en nous par sa grace; ce qui, selon Luther même, leur devoit nécessairement donner un immortel mérite: mais c'est ce qu'il vouloit éviter, puisqu'il concluoit au contraire, que toutes les œuvres des justes seroient des péchés mortels, s'ils n'apréhendoient qu'elles n'en fussent & qu'on ne pouvoit éviter la présomption, ni avoir une véritable espérance, si on ne craignoit la damnation dans chaque œuvre qu'on faisoit.

Ibid.

Sans doute la pénitence ne compâtit pas avec des péchés mortels actuellement commis; car on ne peut ni être vraiment repentant de quelques péchés mortels sans l'être de tous, ni l'être de ceux qu'on fait pendant qu'on les fait. Si donc on n'est jamais assuré de ne pas faire à chaque bonne œuvre plusieurs péchés mortels: si au contraire on doit craindre d'en faire toujours, on n'est jamais assuré d'être vraiment pénitent; & si on étoit assuré de l'être, on n'auroit pas à craindre la damnation, comme Luther le prescrit, à moins de croire en même-tems que Dieu contre sa promesse condamneroit à l'Enfer un cœur pénitent. Et cependant s'il arrivoit qu'un pécheur doutât de sa justification, à cause de son indisposition particulière dont il n'étoit pas assuré, Luther lui disoit qu'à la vérité il n'étoit pas assuré de sa bonne disposition, & ne scavoit pas, par exemple,

s'il étoit vraiment pénitent, vraiment contrit ; vraiment affligé de ses péchés : mais qu'il n'en étoit pas moins assuré de son entière justification, parce qu'elle ne dépendoit d'aucune bonne disposition de sa part. C'est pourquoi ce nou-

*Serm. de Indulg. T. 1. f. 59.*

*Prop. 1518. Ibid.*

*Serm. de Indulg.*

veau Docteur disoit au pécheur : *Croyez fermement que vous êtes absous, & dès-là vous l'êtes, quoiqu'il puisse être de votre contrition : comme s'il eût dit : Vous n'avez pas besoin de vous mettre en peine si vous êtes pénitent ou non. Tout consiste, disoit-il toujours, à croire sans hésiter que vous êtes absous : d'où il concluoit qu'il n'importoit pas que le Prêtre vous baptisât, où vous donnât l'absolution sérieusement ou en se moquant ; parce que dans les Sacremens il n'y avoit qu'une chose à craindre, qui étoit de ne croire pas assez fortement que tous vos crimes vous étoient pardonnés, dès que vous aviez pû gagner sur vous de le croire.*

X.

*Inconvéniens de cette doctrine.*

Les Catholiques trouvoient un terrible inconvénient dans cette doctrine. C'est que le fidèle étant obligé de se tenir assuré de sa justification sans l'être de sa pénitence, il s'ensuivoit qu'il devoit croire qu'il seroit justifié devant Dieu, quand même il ne seroit pas vraiment pénitent & vraiment contrit, ce qui ouvroit le chemin à l'impénitence.

Il est néanmoins très-véritable, car il ne faut rien dissimuler, que Luther n'excluoit pas de la justification une sincère pénitence, c'est-à-dire, l'horreur de son péché & la volonté de bien faire ; en un mot, la conversion du cœur : & il trouvoit absurde aussi bien que nous, qu'on pût être justifié sans pénitence & sans contrition. Il ne paroissoit sur ce point nulle différence entre lui & les Catholiques, si ce n'est que les Catholiques apeloient ces actes des

dispositions à la justification du pécheur, & que Luther croyoit bien mieux rencontrer en les apelant seulement des conditions nécessaires. Mais cette subtile distinction au fond ne le tiroit pas d'embarras ; car enfin, de quelque sorte qu'on nommât ces actes, qu'ils fussent ou condition, ou disposition & préparation nécessaire à la rémission des péchés ; quoiqu'il en soit, on est d'accord qu'il les faut avoir pour l'obtenir : ainsi la question revenoit toujours, comment Luther pouvoit dire que le pécheur devoit croire très-certainement qu'il étoit absous, quoiqu'il en fût de sa contrition ; c'est-à-dire quoiqu'il en fût de sa pénitence : comme si être pénitent ou non, étoit une chose indifférente à la rémission des péchés.

C'étoit donc la difficulté du nouveau dogme, ou comme on parle à présent, du nouveau système de Luther : comment, sans être assuré & sans pouvoir l'être, qu'on fût vraiment pénitent & vraiment converti, on ne laissoit pas d'être assuré d'avoir le pardon entier de ses péchés ? Mais c'étoit assez, disoit Luther, d'être assuré de sa foi. Nouvelle difficulté, d'être assuré de sa foi, sans l'être de sa pénitence, que la foi, selon Luther, produit toujours. Mais, répond-il, le fidèle peut dire, *je croi*, & par-là sa foi lui devient sensible ; comme si le même fidèle ne disoit pas la même sorte, *je me repens*, & qu'il n'eût pas le même moyen de s'assurer de sa repentance. Que si l'on répond enfin que le doute lui reste toujours, s'il se répond comme il faut, j'en dis autant de la foi, & tout aboutit à conclure que le pécheur se tient assuré de sa justification, sans pouvoir être assuré d'avoir accompli comme il faut la condition que Dieu exigeoit de lui pour l'obtenir.

X I.

*Si l'on peut être assuré de la foi sans l'être de sa pénitence.*

*Affert. art. damnat. T. 2. ad Prop. 14.*

C'étoit encore ici un nouvel abîme. Quoique la foi, selon Luther, ne disposât pas à la justification (car il ne pouvoit souffrir ces dispositions) ç'en étoit la condition nécessaire, & l'unique moyen que nous eussions pour nous approprier Jesus-Christ & sa justice. Si donc, après tout l'effort que fait le pécheur de se bien mettre dans l'esprit que ses péchés lui sont remis par sa foi, il venoit à dire en lui-même: qui me dira, foible & imparfait comme je suis, si j'ai cette vraie foi qui change le cœur? C'est une tentation, selon Luther. Il faut croire que tous nos péchés nous sont remis par la foi, sans s'inquiéter si cette foi est telle que Dieu le demande, & même sans y penser: car y penser seulement, c'est faire dépendre la grace & la justification d'une chose qui peut être en nous: ce que la gratuité, pour ainsi parler, de la justification, selon lui, ne souffroit pas.

## XII.

*La sécurité blâmée par Luther.*

5. disp. 153.  
Prop. 44. 45.  
2. T.

V. S. n. 9.

Prop. 1518.  
48. T. 1.

Avec cette certitude que mettoit Luther de la rémission des péchés, il ne laissoit de dire qu'il y avoit un certain état dangereux à l'âme, qu'il appelle la sécurité. *Que les fidèles prennent garde, dit-il, à ne venir pas à la sécurité; & incontinent après: il y a une détestable arrogance & sécurité dans ceux qui se flâtent eux-mêmes, & ne sont pas véritablement affligés de leurs péchés, qui tiennent encore bien avant dans leur cœur. Si l'on joint à ces deux thèses de Luther celle où il disoit, comme on a vû, qu'à cause de l'amour propre on n'est jamais assuré de ne pas commettre plusieurs péchés mortels dans ses meilleures œuvres, de sorte qu'il y falloit toujours craindre la damnation: il pouvoit sembler que ce Docteur étoit d'accord dans le fond avec les Catholiques, & qu'on ne devoit pas prendre la*

certitude qu'il opose à la dernière rigueur, comme nous avons fait. Mais il ne s'y faut pas tromper : Luther tient au pied de la lettre ces deux propositions qui paroissent si contraires : *On n'est jamais assuré d'être affligé comme il faut de ses péchés ; & on doit se tenir pour assuré d'en avoir la rémission ;* d'où suivent ces deux autres propositions qui ne semblent pas moins oposées : la certitude doit être admise : la sécurité est à craindre. Mais quelle est donc cette certitude, si ce n'est la sécurité ? C'étoit l'endroit inexplicable de la doctrine de Luther, & on n'y trouvoit aucun dénouement.

Pour moi, tout ce que j'ai pû trouver dans ses écrits, qui serve à développer ce mystère, c'est la distinction qu'il fait entre les péchés que l'on commet sans le sçavoir, & ceux que l'on commet sciemment & contre sa conscience ; *lapsus contra conscientiam*. Il semble donc que Luther ait voulu dire qu'un Chrétien ne peut s'assurer de n'avoir pas les péchés du premier genre, mais qu'il peut être assuré de n'en avoir pas du second : & si en les commettant il se tenoit assuré de la rémission de ses péchés, il tomberoit dans cette damnable & pernicieuse sécurité que Luther condamne : au lieu qu'en les évitant, il se peut tenir assuré de la rémission de tous les autres, & même des plus cachés : ce qui suffit pour la certitude que Luther veut établir.

Mais la difficulté revenoit toujours ; car il demeuroit pour indubitable, selon Luther, que l'homme ne sçait jamais si ce vice caché de l'amour propre n'infecte pas ses meilleures œuvres ; qu'au contraire, pour éviter la présomption, il doit tenir pour certain qu'elles en sont mortellement infectées : qu'il se flâte & que

XIII.

*Réponse de Luther par la distinction de deux sortes de péchés.*

*Themat. t. 1. f. 490. Conf. Aug. cap. de bon. op. Syn. Gen. 2. part. p. 21.*

XIV.

*La difficulté demeure toujours.*

lorsqu'il croit être affligé véritablement de son péché, il ne s'ensuit pas qu'il le soit autant qu'il faut pour en obtenir la rémission. Si cela est, malgré tout ce qu'il croit ressentir, il ne sçait jamais si le péché ne régné pas dans son cœur, d'autant plus dangereusement qu'il est plus caché. Nous en serons donc réduits à croire, que nous serons réconciliés avec Dieu, quand même le péché régneroit en nous; autrement il n'y aura jamais de certitude.

**XV.** Ainsi tout ce qu'on nous dit de la certitude qu'on peut avoir sur le péché commis contre la conscience est inutile. Ce n'est pas aller assez avant, que de ne pas reconnoître que ce péché qui se cache, cet orgueil secret, cet amour propre qui prend tant de formes & même celle de la vertu, est peut-être le plus grand obstacle de notre conversion, & toujours l'inévitable sujet de ce tremblement continuel, que les Catholiques enseignoient après saint Paul. Les mêmes Catholiques observoient que tout ce qu'on leur répondoit sur cette matière, étoit manifestement contradictoire. Luther avoit avancé cette proposition: *Personne ne doit répondre au Prêtre qu'il est contrit*, c'est-à-dire pénitent. Et comme cette proposition fut trouvée étrange, il la soutint de ces passages. » *Saint Paul dit*: Je ne me sens coupable en rien, mais » je ne suis pas pour cela justifié, *David dit*: qui » connoît ses péchés? *S. Paul dit*: Celui qui » s'approuve lui-même n'est pas approuvé, mais » celui que Dieu approuve. Luther concluoit de ces passages, que nul pécheur n'est en état de répondre au Prêtre: *Je suis vraiment pénitent*; & à le prendre à la rigueur & pour une certitude entière, il avoit raison. On n'étoit donc pas assuré absolument, selon lui, qu'on fût pénitent;

*Contradiction de la doctrine de Luther.*

*Affert. art. damnat. ad art. 14. T. 2.*

& néanmoins, selon lui, on étoit absolument assuré que ses péchés sont remis : on étoit donc assuré que le pardon est indépendant de la pénitence. Les Catholiques n'entendoient rien dans ces nouveautés : Voilà, disoit-il, un prodige dans les mœurs & dans la doctrine ; l'Eglise ne peut pas souffrir un tel scandale.

Mais, disoit Luther, on est assuré de sa foi, la foi est inséparable de la contrition. On lui répliquoit : Permettez donc au fidèle de répondre de sa contrition comme de sa foi : ou si vous défendez l'un, défendez l'autre.

Mais, poursuivoit-il, *saint Paul a dit : Examinez-vous vous-mêmes, si vous êtes dans la foi ; éprouvez-vous vous-mêmes.* Donc on sent la foi, conclut Luther ; & on concluoit au contraire qu'on ne la sent pas. Si c'est une matière d'épreuve, si c'est un sujet d'examen, ce n'est donc pas une chose que l'on connoisse par sentiment, ou comme on parle, par conscience. Ce qu'on appelle la foi, poursuivoit-on, n'en est peut-être qu'une vaine image, ou une foible répétition de ce qu'on a lu dans les Livres, de ce qu'on a entendu dire aux autres fidèles. Pour être assuré d'avoir cette foi vive qui opère la véritable conversion du cœur, il faudroit être assuré que le péché ne régne plus en nous : & c'est ce que Luther ne me peut ni ne me veut garantir, pendant qu'il me garantit ce qui en dépend ; c'est-à-dire, la rémission des péchés. Voilà toujours la contradiction, & le foible inévitable de sa doctrine.

Et qu'on n'allégué pas ce que dit *saint Paul : Qui sçait ce qui est en l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui ?* Il est vrai, nulle autre créature, ni homme, ni ange, ne voit en nous ce que nous y voyons ; mais il ne s'en-

XVI.

*Suite des contradictions de Luther*

Ibid. ad

Prop. 12. &amp;

14.

2. Cor. 13. 33

XVII.

Suite.

1. Cor. 2. 13



suit pas de-là que nous mêmes nous le voyons toujours : autrement , comment David auroit-il dit ce que Luther objectoit , *qui connoît les péchés ?* Ces péchés ne sont-ils pas en nous ? Et puisqu'il est certain que nous ne les connoissons pas toujours , l'homme sera toujours à lui-même une grand énigme , & son propre esprit lui sera toujours le sujet d'une éternelle & impénétrable question. C'est donc une folie manifeste de vouloir qu'on soit assuré du pardon de son péché , si on n'est pas assuré d'en avoir entièrement retiré son cœur.

## XVIII.

*Luther oublioit tout ce qu'il avoit dit de bien au commencement de la dispute.*

*Prop. 1517.*

*Prop. 30. T.*

*1. f. 50.*

Luther disoit beaucoup mieux au commencement de la dispute ; car voici ses premières thèses sur les Indulgences en 1517 , & dès l'origine de la querelle : *Nul n'est assuré de la vérité de sa contrition , & à plus forte raison ne l'est il pas de la plénitude du pardon.* Alors il reconnoissoit , par l'inséparable union de la pénitence & du pardon , que l'incertitude de l'un emportoit l'incertitude de l'autre. Dans la suite il changea , mais de bien en mal : en retenant l'incertitude de la contrition , il ôta l'incertitude du pardon , & le pardon ne dépendoit plus de la pénitence. Voilà comme Luther se réformoit. Tel fut son progrès , à mesure qu'il s'échauffoit contre l'Eglise , & qu'il s'enfonçoit dans le schisme. Il s'étudioit en toutes choses à prendre le contrepied de l'Eglise. Bien loin de s'efforcer comme nous à inspirer aux pécheurs la crainte des jugemens de Dieu , pour les exciter à la pénitence , Luther en étoit venu à cet excès de dire : *Que la contrition par laquelle on repasse ses ans écoulés dans l'amertume de son cœur , en pesant la grièveté de ses péchés , leur difformité , leur multitude , la béatitude perdue , la damnation méritée , ne*

*Serm. de Indulgent.*

*faisoit que rendre les hommes plus hypocrites : comme si c'étoit un hypocrisie au pécheur , de commencer à se réveiller de son assoupissement.*

Mais peut-être qu'il vouloit dire que ces sentimens de crainte ne suffisoient pas , & qu'il y falloit joindre la foi & l'amour de Dieu. J'avoué qu'il s'explique ainsi dans la suite , mais contre ses propres principes : car il vouloit au contraire ( & nous verrons dans la suite que c'est un des fondemens de sa doctrine ) que la rémission des péchés précédât l'amour , & il abusoit pour cela de la parabole des deux débiteurs de l'Evangile , dont le Sauveur avoit dit : *Celui à qui on remet la plus grande dette , aime aussi avec plus d'ardeur* : d'où Luther & ses disciples concluoient , qu'on n'aimoit qu'après que la dette , c'est-à-dire , les péchés étoient remis. Telle étoit la grande indulgence que prêchoit Luther , & qu'il oposoit à celles que les Jacobins publioient , & que Léon X. avoit données. Sans s'exciter à la crainte , sans avoir besoin de l'amour , pour être justifié de tous ses péchés , il ne falloit que croire , sans hésiter , qu'ils étoient tous pardonnés , & dans le moment l'affaire étoit faite.

Parmi les singularités qu'il avançoit tous les jours , il y en eut une qui étonna tout le monde Chrétien. Pendant que l'Allemagne , menacée par les armes formidables du Turc , étoit toute en mouvement pour lui résister , Luther établissoit ce principe : *Qu'il falloit vouloir non-seulement ce que Dieu veut que nous voulions , mais absolument tout ce que Dieu veut* : d'où il concluoit que *combattre contre le Turc , c'étoit résister à la volonté de Dieu qui nous vou-*  
*loit visiter.*

*Adv. exer.  
Antich. Bul.  
T. 2. f. 93.  
Ad Prop. 6.  
Disp. 1553.  
Prop. 16.  
17. ibid.  
Luc. 7. 42.  
43.*

## XIX.

*Etrange doctrine de Luther sur la guerre contre le Turc.  
Prop. 1517.  
98. f. 56.*

**XX.** Au milieu de tant de hardies propositions, il n'y avoit à l'extérieur rien de plus humble que *Humilité* n'y avoit à l'extérieur rien de plus humble que *apparente de Luther.* Homme timide & retiré; Il avoit, dit Luther, & sa soit-il, été trainé par force dans le public, & *soumission* jetté dans ces troubles plutôt par hazard que de *envers le Pa-* dessein. Son stile n'avoit rien d'uniforme: il *pe.* étoit même grossier en quelques endroits, & il

*Resol. de* écrivoit exprès de cette maniere. Loin de se *Pot. Papæ* promettre l'immortalité de son nom & de ses *pres. T. f.* écrits, il ne l'avoit jamais recherché. Au sur- *101.* plus, il attendoit avec respect le jugement de

*3. Prasoper.* l'Eglise, jusqu'à déclarer en termes exprès, *Ibid. 2. Cont.* que s'il ne s'en tenoit à sa détermination, il *Prier. T. 1,* consentoit d'être traité comme hérétique. En- *f. 177.* fin tout ce qu'il disoit, étoit plein de soumission, non-seulement, envers le Concile, mais encore envers le saint Siège, & envers le Pape: car le Pape ému des clameurs qu'exci-

*Protest. Lut.* ne suis pas, disoit-il, assez téméraire pour pré- *T. 1. f. 195.* férer mon opinion particulière à celle de tous les autres. Et pour le Pape, voici ce qu'il lui écrit le Dimanche de la Trinité en 1518. *Epist ad* Donnez la *Leon X ibid.* vie ou la mort, apelez ou rapelez, aprouvez ou réprouvez comme il vous plaira, j'écouterai votre voix comme celle de Jesus-Christ même.

Tous ses discours furent pleins de semblables protestations durant environ trois ans. Bien plus il s'en raportoit à la décision des Universités de Bâle, de Fribourg & de Louvain. Un peu après, il ajouta celle de Paris, & il n'y avoit dans l'Eglise aucun tribunal qu'il ne voulut reconnoître.

**XXI.** Il sembloit même qu'il parloit de bonne foi *Raisons dont* sur l'autorité du saint Siège. Car les raisons

dont il apuyoit son attachement pour ce grand Siège, étoient en effet les plus capables de toucher un cœur chrétien. Dans un Livre qu'il écrivit contre Silvestre de Prière, Jacobin, il alléguoit en premier lieu ces paroles de Jesus-Christ, *Tu es Pierre; & celles-ci, Pais mes brebis. Tout le monde confesse*, dit-il, *que l'autorité du Pape vient de ces passages. Là même, après avoir dit, que la foi de tout le monde se doit conformer à celle que professe l'Eglise Romaine*, il continuë en cette sorte: *Je rends graces à Jesus-Christ de ce qu'il conserve sur la terre cette Eglise unique par un grand miracle, & qui seul peut montrer que notre foi est véritable, en sorte qu'elle ne s'est jamais éloignée de la vraie foi par aucun decret. Après même que dans l'ardeur de la dispute, ces bons principes se furent un peu ébranlés, le consentement de tous les fidèles le retenoit dans la révérence de l'autorité du Pape. Est-il possible, disoit-il, que Jesus-Christ ne soit pas avec ce grand nombre de Chrétiens? Ainsi il condamnoit les Bohémiens qui s'étoient séparés de notre communion, & protestoit qu'il ne lui arriveroit jamais de tomber dans un semblable schisme.*

On ressentoit cependant dans ses écrits je ne sçai quoi de fier & d'emporté. Mais encore qu'il attribuât ses emportemens à la violence de ses adversaires, dont les excès en effet n'étoient pas petits, il ne laissoit pas de demander pardon de ceux où il tomboit: *Je confesse*, écrivoit-il au Cardinal Cajetan, Légat alors en Allemagne, *que je me suis emporté indiscrettement, & que j'ai manqué de respect envers le Pape. Je m'en repens. Quoique poussé, je ne devois pas répondre au fou qui écrivoit contre*

*il apuyoit  
cette sou-  
mission.*

*Cont. Prier:  
T. 5. p. 173.  
188.*

*Disp. Lips.  
T. 1. f. 251;*

## XXII.

*Ses empor-  
temens dont  
il demande  
pardon.*

*Ibid. f. 215;*

*moi, selon sa folie. Daignez, poursuivoit-il; rapporter l'affaire au saint Pere; je ne demande qu'à écouter la voix de l'Eglise, & la suivre.*

**XXIII.**  
Nouvelle  
protestation  
envers le Pa-  
pe: il offre le  
silence à Leon  
X. & à Char-  
les V.

Après qu'il eut été cité à Rome en formant son apel du Pape mal informé au Pape mieux informé, il ne laissoit pas de dire, *que l'apel- lation, quant à lui, ne lui sembloit pas neces- faire*, puisqu'il demeure toujours soumis au jugement du Pape: mais il s'excusoit d'aller à Rome à cause des frais: Et d'ailleurs, disoit-il, cette citation devant le Pape étoit inutile contre un homme qui n'attendoit que son jugement pour y obéir.

Dans la suite de la procédure il apela du Pa- pe au Concile le Dimanche 28. Novembre 1518. Mais dans son acte d'apel il persista tou- jours à dire, *qu'il ne prétendoit ni douter de la primauté & de l'autorité du saint Siège, ni rien dire qui fût contraire à la puissance du Pape bien avisé & bien instruit.*

*Ad Card.*  
*Caj. ibid.*  
*ibid. apell.*  
*Lut. ad Conc.*  
*Lut. ad Leon.*  
*X. 1519. ib.*  
*Ibid.*

En effet le 3 Mars 1519, il écrivoit encore à Leon X. *qu'il ne prétendoit en aucune sorte toucher à sa puissance, ni à celle de l'Eglise Ro- maine.* Il s'obligeoit à un silence éternel, comme il avoit toujours fait, pourvu qu'on impo- sât une loi semblable à ses adversaires: car il ne pouvoit souffrir un traitement inégal; & il fût demeuré content du Pape à ce qu'il disoit, s'il eût voulu seulement ordonner aux deux parties un égal silence: tant il jugeoit la réformation qu'on a depuis tant vantée, peu nécessaire au bien de l'Eglise.

Pour ce qui est de rétractation, il n'en voulut jamais entendre parler, encore qu'il y en eût assez de matière, comme on a pu voir, & ce- pendant je n'ai pas tout dit: il s'en faut beau-

coup. Mais, disoit-il, étant engagé, sa réputation chrétienne ne permettoit pas qu'il se cachât dans un coin, ou qu'il reculât en arrière. Voilà ce qu'il dit pour s'excuser après la rupture ouverte. Mais durant la contention il alléguoit une excuse plus vraisemblable, comme plus soumise. Car après tout, disoit-il, je ne vois pas à quoi est bonne ma retractation, puisqu'il ne s'agit pas de ce que j'ai dit, mais de ce que me dira l'Eglise, à laquelle je ne prétens pas répondre comme un adversaire, mais l'écouter comme un disciple.

Au commencement de 1520, il le prit d'un ton un peu plus haut : aussi la dispute s'échauffoit-elle, & le parti grossissoit. Il écrivit donc au Pape : *Je hais les disputes ; je n'attaquerai personne ; mais aussi je ne veux pas être attaqué. Si on m'attaque, puisque j'ai Jesus-Christ pour maître, je ne demeurerai pas sans réplique. Pour ce qui est de chanter la palinodie, que personne ne s'y attende : Votre Sainteté peut finir toutes ces contestations par un seul mot, en évoquant l'affaire à elle, & en imposant silence aux uns & aux autres.* Voilà ce qu'il écrivit à Léon X. en lui dédiant le Livre de la Liberté Chrétienne, plein de nouveaux paradoxes, dont nous verrons bien-tôt les effets funestes. La même année après la censure des Universités de Louvain & de Cologne, tant contre ce Livre que contre les autres, Luther s'en plaignit en cette sorte : *En quoi est-ce que notre saint Pere Léon a offensé ces Universités, pour lui avoir arraché des mains un Livre dédié à son nom, & mis à ses pieds pour y attendre sa sentence ?* Enfin il écrivit à Charles V. qu'il seroit jusqu'à la mort un fils humble & obéissant de l'Eglise Catholique, & promettoit de se

*Ad Car.  
Cajet. T. 1. p.  
216. & seq.*

1520.  
*Ad Leon X.  
T. 2. f. 2. 6.  
April. 1520.*

*Præf. Lut.  
ad Car. V.  
ibid. 44.*

taire si ses ennemis lui permettoient. Il prenoit ainsi à témoin tout l'Univers, & ses deux plus grandes puissances, qu'on pouvoit cesser de parler de toutes les choses qu'il avoit remuées, & lui-même il s'y obligeoit de la manière du monde la plus solemnelle.

## XXIV.

*Il est condamné par Léon X. & s'emporte à d'horribles excès.*

*T. 1. f. 56.*

*Ibid. 88. 91.*

*Assert. art. per Bull. damnat.*

*Assert. art. per Bull. damnat. 1520*

*T. 2. prop.*

*13. f. 94.*

*Ibid. prop.*

*34.*

Mais cette affaire a fait un trop grand éclat pour être dissimulée. La Sentence partit de Rome : Léon X. publia sa Bulle de condamnation du 18 Juin 1520 ; & Luther oublia en même-tems toutes ses soumissions, comme si ç'eût été de vains complimens. Dès-lors il n'eut que de la fureur : on vit voler des nuées d'écrits contre la Bulle. Il fit paroître d'abord des notes ou des apostilles pleines de mépris. Un second écrit portoit ce titre : *Contre la Bulle exécration de l'Antechrist*. Il le finissoit par ces mots : *De même qu'ils m'excommunient, je les excommunie aussi à mon tour*. C'est ainsi que prononçoit ce nouveau Pape. Enfin il publia un troisième écrit pour la défense des articles condamnés par la Bulle. Là, bien loin de se retracter d'aucunes de ses erreurs, ou d'adoucir du moins un peu ses excès, il enchérit par-dessus : & confirma tout jusqu'à cette proposition : *Que tout Chrétien, une femme ou un enfant peuvent absoudre en l'absence du Prêtre, en vertu de ces paroles de Jesus-Christ : Tout ce que vous délierez sera délié : jusqu'à celle où il avoit dit, que c'étoit résister à Dieu que de combattre contre le Turc* : Au lieu de se corriger sur une proposition si absurde & si scandaleuse, il l'apuyoit de nouveau ; & prenant un ton de Prophète, il parloit en cette sorte : *Si l'on ne met le Pape à la raison, c'est fait de la Chrétienté. Fuie qui peut dans les montagnes ; ou qu'on ôte la vie à cet homicide Romain.*

*Jesus*

*Jesus-Christ le détruira par son glorieux avènement ; ce sera lui & non pas un autre. Puis empruntant les paroles d'Isaïe : O Seigneur, s'écrioit ce nouveau Prophète, qui croit à votre parole ? & concluoit en donnant aux hommes ce commandement comme un oracle venu du Ciel : Cessez de faire la guerre au Turc, jusqu'à ce que le nom de Pape soit ôté de dessous le Ciel.*

C'étoit dire assez clairement que le Pape dorénavant seroit l'ennemi commun, contre lequel il se falloit réünir. Mais Luther, s'en expliqua mieux dans la suite, lorsque fâché que les prophéties n'allassent pas assez vite, il tâchoit d'en hâter l'accomplissement par ces paroles : *Le Pape est un loup possédé du malin esprit : il faut s'assembler de tous les Villages & de tous les Bourgs contre lui. Il ne faut attendre ni la Sentence du Juge, ni l'autorité du Concile : n'importe que les Rois & les Césars fassent la guerre pour lui : celui qui fait la guerre sous un voleur, la fait à son dam : les Rois & les Césars ne s'en sauvent pas, en disant qu'ils sont défenseurs de l'Eglise, parce qu'ils doivent sçavoir ce que c'est que l'Eglise. Enfin, qui l'en eût crû eût tout mis en feu, & n'eût fait qu'une même cendre du Pape & de tous les Princes qui le soutenoient. Et ce qu'il y a ici de plus étrange, c'est qu'autant de propositions que l'on vient de voir, étoient autant de Thèses de Théologie, que Luther entreprenoit de soutenir. Ce n'étoit pas un harangueur qui se laissât emporter à des propos insensés dans la chaleur du discours, c'étoit un docteur qui dogmatifioit de sang froid, & qui mettoit en Thèses toutes ses fureurs.*

Quoiqu'il ne criât pas encore si haut dans l'écrit qu'il publioit contre la Bulle, on y peut

*Var. Tome I.*

B

**XXV.**  
*Sa fureur contre le Pape & contre les Princes qui le soutenoient.*  
*Disp. 15403 prop. 59. & seq. T. 1. f. 407.*



*Adv. exer. Antich. bull. T. 2. f. 91.* voir des commencemens de cet excès, & le même emportement lui faisoit dire au sujet de la citation, à laquelle il n'avoit pas comparu : *J'attens pour y comparoître que je sois suivi de vingt mille hommes de pied, & de cinq mille chevaux ; alors je me ferai croire.* Tout étoit de ce caractère, & on voyoit dans tout son discours les deux marques d'un orgueil outré, la moquerie & la violence.

*Ibid ad prop. 30. f. 109.* On le reprenoit dans la Bulle d'avoir soutenu quelques-unes des propositions de Jean Hus : au lieu de s'en excuser, comme il auroit fait autrefois : *Oùi*, disoit-il en parlant au Pape, *tout ce que vous condamnez dans Jean Hus, je l'approuve ; tout ce que vous approuvez, je le condamne. Voilà la rétractation que vous m'avez ordonnée : en voulez-vous davantage ?*

*Not. inbull. T. 2. f. 56.* Les fièvres les plus violentes ne causent pas de pareils transports. Voilà ce qu'on apeloit dans le parti hauteur de courage ; & Luther, dans les apostilles qu'il fit sur la Bulle, disoit au Pape sous le nom d'un autre : *Nous sçavons bien que Luther ne vous cédera pas, parce qu'un si grand courage ne peut pas abandonner la défense de la vérité qu'il a entreprise.* Lors qu'en haine de ce que le Pape avoit fait brûler ses écrits à Rome, Luther aussi à son tour fit brûler à Vitemberg les Décrétales ; les actes qu'il fit dresser de cette action portoient, qu'il avoit parlé avec un grand éclat, de belles paroles, & une heureuse élégance de sa langue maternelle. C'est par où il enlevoit tout le monde. Mais sur-tout il n'oublia pas de dire, que ce n'étoit pas assez d'avoir brûlé ces Décrétales, & qu'il eût été bien à propos d'en faire autant au Pape même ; c'est-à-dire, ajoutoit-il, pour un peu tempérer son discours, au siège Papal.

*Exust. acta. T. 2. f. 123.*

Quand je considère tant d'emportement après tant de soumission, je suis en peine d'où pouvoit venir cette humilité aparente à un homme de ce naturel. Etoit-ce dissimulation & artifice ? ou bien est-ce que l'orgueil ne se connoît pas lui-même dans les commencemens, & que, timide d'abord, il se cache sous son contraire jusqu'à ce qu'il ait trouvé occasion de se déclarer avec avantage ?

En effet, Luther reconnoît après la rupture ouverte, que dans les commencemens il étoit comme au desespoir, & que personne ne peut comprendre de quelle foiblesse Dieu l'a élevé à un tel courage ; ni comment d'un tel tremblement il a passé à tant de force. Si c'est Dieu, ou l'occasion qui ont fait ce changement, j'en laisse le jugement au Lecteur, & je me contente pour moi du fait que Luther avouë. Alors, dans cette frayeur, il est bien vray en un certain sens que son humilité, comme il dit, n'étoit pas feinte. Ce qui pourroit toutefois faire soupçonner de l'artifice dans ses discours, c'est qu'il s'échapoit de tems en tems, jusqu'à dire ; qu'il ne changeroit jamais rien dans sa doctrine ; & que s'il avoit remis toute sa dispute au jugement du souverain Pontife, c'est qu'il falloit garder le respect envers celui qui exerceoit une si grande charge. Mais qui considérera l'agitation d'un homme que son orgueil d'un côté, & les restes de la foi de l'autre, ne cessent de déchirer au-dedans, ne croira pas impossible que des sentimens si divers ayent paru tour à tour dans ses écrits. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'autorité de l'Eglise le retint long-tems, & on ne peut lire sans indignation, non plus que sans pitié, ce qu'il en écrit. Après dit-il, que j'eus surmonté tous les argumens

XXVI.

Comment

Luther rejette enfin l'autorité de l'Eglise.

Præf. op. T.  
1. f. 49. § 9.  
& seq.Pio lect. T.  
1. f. 212.Præf. oper.  
Luth. T. 1.  
f. 49.

qu'on proposoit, il en restoit un dernier qu'à peine je pus surmonter par le secours de Jesus-Christ avec une extrême difficulté & beaucoup d'angoisse; c'est qu'il falloit écouter l'Eglise. La grace, pour ainsi dire, avoit peine à quitter ce malheureux. A la fin, il l'emporta, & pour comble d'aveuglement, il prit le délaissement de Jesus-Christ méprisé pour un secours de sa main. Qui eût pu croire qu'on attribûât à la grace de Jesus-Christ l'audace de n'écouter plus son Eglise contre son précepte? Après cette funeste victoire, qui coûta tant de peine à Luther, il s'écrie, comme affranchi d'un joug importun: *Rompons leurs liens, & rejettons leur joug de dessus nos têtes*: car il se servit de ces paroles, en répondant à la Bulle, & secoüant avec un dernier effort l'autorité de l'Eglise, sans songer que ce malheureux cantique est celui que David met à la bouche des rebelles, dont les complots s'élevent contre le Seigneur & contre Jesus-Christ. Luther aveuglé se l'approprie, ravi de pouvoir dorénavant parler sans contrainte, & décider à son gré de toutes choses. Ses soumissions méprisées se tournent en poison dans son cœur: il ne garde plus de mesures: les excès qui doivent rebuter ses disciples, les animent, on se transporte avec lui en l'écoutant. Un mouvement si rapide se communique bien loin au dehors; & un grand parti regarde Luther comme un homme envoyé

## XXVII.

de Dieu pour la réformation du genre humain. Alors il se mit à soutenir que sa vocation étoit extraordinaire & divine. Dans une lettre qu'il écrivoit aux Evêques, qu'on apeloit, *dision extraor-* soit-il, faussement ainsi, il prit le titre d'Ecclésiaste ou de Prédicateur de Vitemberg, que personne ne lui avoit donné. Aussi ne dit-il au-

Ps. 2.

Not. in bull.

T. 1. f. 63.

Ps. 2.

tre chose , sinon qu'il se l'étoit donné lui-même , *nominat. or. que tant de Bulles & tant d'anathêmes , tant din. Episco-*  
*de condamnation du Pape & de l'Empereur lui porum.*  
 avoient ôté tous ses anciens titres , & avoient *T. 2. f. 305.*  
 effacé en lui le caractère de la bête ; qu'il ne  
 pouvoit pourtant pas demeurer sans titre , &  
 qu'il se donnoit celui-ci pour marque du mi-  
 nistère auquel il avoit été apelé de Dieu , &  
 qu'il avoit REÇU NON DES HOMMES, NI PAR  
 L'HOMME , MAIS PAR LE DON DE DIEU ,  
 ET PAR LA RÉVÉLATION DE JESUS-  
 CHRIST. Le voilà donc apelé à même titre que  
 saint Paul , aussi immédiatement , aussi extraor-  
 dinairement. Sur ce fondement il se qualifie à  
 la tête , & dans tout le corps de la lettre. *Martin Luther par la grace de Dieu , Ecclésiaste de*  
*Vitemberg , & déclare aux Evêques , afin qu'ils*  
*n'en prétendent cause d'ignorance , que c'est-là*  
*sa nouvelle qualité qu'il se donne lui-même avec*  
*un magnifique mépris d'eux & de Satan ; qu'il*  
*pourroit à aussi bon titre s'apeler Evangeliste par*  
*la grace de Dieu ; & que très-certainement Je-*  
*sus-Christ le nommoit ainsi , & le tenoit pour Ec-*  
*clésiaste.*

En vertu de cette céleste mission , il faisoit  
 tout dans l'Eglise ; il prêchoit , il visitoit , il cor-  
 rigeoit , il ôtoit des cérémonies , il en laissoit  
 d'autres , il instituait & destituoit. Il osa , lui  
 qui ne fut jamais que Prêtre , je ne dis pas faire  
 d'autres Prêtres , ce qui seul seroit un attentat  
 inouï dans toute l'Eglise depuis l'origine du  
 Christianisme ; mais , ce qui est bien plus inouï ,  
 faire un Evêque. On trouva à propos dans le  
 parti d'occuper par force l'Evêché de Naüm- *Sleid. 147.*  
 bourg ; Luther fut à cette Ville , où par une nou- *220.*  
 velle consécration il ordonna Evêque Nicolas  
 Amsdorf , qu'il avoit déjà ordonné Ministre &

Pasteur de Magdebourg. Il ne le fit donc pas Evêque au sens qu'il appelle quelquefois de ce nom tous les Pasteurs; car Amsdorf étoit déjà établi Pasteur; il le fit Evêque avec toute la prérogative attachée à ce nom sacré, & lui donna le caractère supérieur que lui-même n'avoit pas. Mais c'est que tout étoit compris dans sa vocation extraordinaire, & qu'enfin un Evangeliste envoyé immédiatement de Dieu comme un nouveau Paul, peut dans toute l'Eglise,

## XXVIII.

*Raisonnement de Luther contre les Anabaptistes qui prêchoient sans mission & sans miracles.*

Ces entreprises, je le sçai, sont comptées pour rien dans la nouvelle Réforme. Ces vocations & ces missions tant respectées dans tous les siècles, selon les nouveaux Docteurs, ne sont, après tout, que formalités, & il en faut revenir au fond. Mais ces formalités établies de Dieu conservent le fond. Ce sont des formalités, si l'on veut, au même sens que les Sacremens en sont aussi; formalités divines qui sont le sceau de la promesse & les instrumens de la grace. La vocation, la mission, la succession & l'ordination légitime, sont formalités dans le même sens. Par ces saintes formalités, Dieu scelle la promesse qu'il a faite à son Eglise de la conserver éternellement :

*Matt. 28. 20. Allez, enseignez, & baptisez; & voilà, je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Avec vous enseignans & baptisans; ce n'est pas avec vous qui êtes présens, & que j'ai immédiatement élus; c'est avec vous en la personne de ceux qui vous seront éternellement substitués par mon ordre. Qui méprise ces formalités de mission légitime & ordinaire, peut avec la même raison mépriser les Sacremens, & confondre tout l'ordre de l'Eglise. Et sans entrer plus avant dans cette manière, Luther, qui se disoit envoyé avec un*

titre extraordinaire & immédiatement émané de Dieu comme un Evangéliste, & comme un Apôtre, n'ignoroit pas que la vocation extraordinaire ne dût être confirmée par des miracles. Quand Muncer avec ses Anabatistes entreprit de s'ériger en Pasteur, Luther ne vouloit pas qu'on en vint au fond avec ce nouveau Docteur, ni qu'on le reçut à prouver la vérité de sa doctrine par les Ecritures: mais il ordonnoit qu'on lui demandât, *qui lui avoit donné la charge d'enseigner? S'il répond que c'est Dieu, poursuivoit-il, qu'il le prouve par un miracle manifeste, car c'est par de tels signes que Dieu se déclare quand il veut changer quelque chose dans la forme ordinaire de la mission.* Luther avoit été élevé dans de bons principes, & il ne pouvoit s'empêcher d'y revenir de tems en tems. Témoin le traité qu'il fit de l'autorité des Magistrats en 1534. Cette datte est si considérable, parce qu'alors, quatre ans après la Confession d'Ausbourg, & quinze ans après la rupture, on ne peut pas dire que la doctrine Luthérienne n'eût pas pris sa forme, & néanmoins Luther y disoit encore, *qu'il aimoit mieux qu'un Luthétien se retirât d'une Paroisse, que d'y prêcher malgré son Pasteur; que le Magistrat ne devoit souffrir ni les assemblées secrettes, ni que personne prêchât sans vocation légitime; que si l'on avoit réprimé les Anabatistes dès qu'ils répandirent leurs dogmes sans vocation, on auroit bien épargné des maux à l'Allemagne; qu'aucun homme vraiment pieux ne devoit rien entreprendre sans vocation; ce qui devoit être si religieusement observé: que MÊME UN EVANGELIQUE; (c'est ainsi qu'il apeloit ses Disciples) NE DEVOIT PAS PRÊCHER DANS*

*Sleid. lib.*  
*II. Edit.*  
 1655. 69.

*In psal. 8.*  
*de magistr.*  
 T. 3.

*UNE PAROISSE D'UN PAPISTE, ou d'un hérétique sans la participation de celui qui en étoit le Pasteur : Ce qu'il disoit , poursuit-il , pour avertir le Magistrat d'éviter ces discoureurs , s'ils n'apportoient de bons & assurez témoignages de leur vocation ou de Dieu , ou des hommes ; autrement , qu'il ne falloit pas les admettre , quand même ils voudroient prêcher le pur Evangile , ou qu'ils seroient des Anges du Ciel. C'est-à-dire , qu'il ne suffit pas d'avoir la sainte doctrine , & qu'il faut outre cela de deux choses l'une , ou des miracles pour témoigner une vocation extraordinaire de Dieu , ou l'autorité des Pasteurs qu'on avoit trouvés en charge pour établir la vocation ordinaire & dans les formes.*

A ces mots , Luther sentit bien qu'on lui pouvoit demander où il avoit pris lui-même son autorité , il répondit qu'il étoit Docteur & Prédicateur ; qu'il ne s'étoit pas ingeré ; & qu'il ne devoit pas cesser de prêcher , après qu'une fois on l'avoit forcé à le faire ; qu'après tout , il ne pouvoit se dispenser d'enseigner son Eglise ; & pour les autres Eglises , qu'il ne faisoit autre chose que de leur communiquer ses écrits , ce qui n'étoit qu'un simple devoir de charité.

## XXIX.

*De quels miracles Luther prétendait autoriser sa mission.*

Mais quand il parloit si hardiment de son Eglise , la question est de sçavoir qui lui en avoit confié le soin , & comment la vocation qu'il avoit reçue avec dépendance , étoit tout-à-coup devenuë indépendante de toute la Hiérarchie Ecclésiastique. Quoiqu'il en soit , à cette fois il étoit d'humeur à vouloir que sa vocation fût ordinaire : ailleurs , lorsqu'il sentoit mieux l'impossibilité de se soutenir , il se disoit , comme on vient de voir immédiate-

ment envoyé de Dieu, & se réjouissoit d'être dépoüillé de tous les titres qu'il avoit reçus dans l'Eglise Romaine, pour jouir dorénavant d'une vocation si haute. Au reste, les miracles ne lui manquoient pas; il vouloit qu'on crût que le grand succès de ses Prédications tenoit du miracle, & lorsqu'il abandonna la vie monastique, il écrivit à son pere, qui paroïssoit un peu ému de son changement, que Dieu l'avoit tiré de son état par des miracles visibles. *Satan, dit-il, semble avoir prévu dès mon enfance tout ce qu'il auroit un jour à souffrir de moi. Est-il possible que je sois le seul de tous les mortels qu'il attaque maintenant? Vous avez voulu, poursuit-il, me tirer autretrefois du Monastère. Dieu m'en a bien tiré sans vous. Je vous envoie un Livre où vous verrez par combien de miracles & d'effets extraordinaires de sa puissance il m'a absous des Vœux Monastiques.* Ces vertus & ces prodiges, c'étoit & la hardiesse, & le succès inespéré de son entreprise: c'est ce qu'il donnoit pour miracle, & ses disciples en étoient persuadés.

Ils prenoient même pour quelque chose de miraculeux, qu'un petit homme eût osé attaquer le Pape, & qu'il parut intrépide au milieu de tant d'ennemis. Les peuples le regardoient comme un héros & comme un homme divin quand ils lui entendoient dire, qu'on ne pensât pas l'épouventer; que s'il s'étoit caché un peu de tems, le diable sçavoit bien, (le beau témoin,) que ce n'étoit point par crainte; que lorsqu'il avoit paru à Wormes devant l'Empereur, rien n'avoit été capable de l'effrayer; & que quand il eût été assuré d'y trouver autant de diables prêts à le tirer qu'il y avoit

*De vot. Mo-  
nast. ad  
Joannem.  
Lut. parent.  
suum. T. 2.  
f. 269.*

## XXX.

*Suite des  
miracles  
vantés par  
Luther.*

*Ep. ad Frid-  
Sax. Ducem  
apud Chyr.  
lib. 10. pag.  
247.*



de tuiles dans les maisons, il les auroit affrontés avec la même confiance. C'étoit les expressions ordinaires. Il avoit toujours à la bouche le Diable & le Pape, comme des ennemis qu'il alloit abattre, & ses disciples trouvoient dans ces paroles brutales, une ardeur divine, un instinct céleste, & l'enthousiasme d'un cœur enflâmé de la gloire de l'Evangile.

*Chytr. ibid.*

Lorsque quelques-uns de son parti entreprirent, comme nous verrons bien-tôt, de renverser les images dans Vitemberg durant son absence, & sans le consulter: Je ne fais pas, disoit-il, comme ces nouveaux Prophètes, qui s'imaginent faire un ouvrage merveilleux, & digne du Saint-Esprit, en abattant des statues & des peintures. Pour moi, je n'ai pas encore mis la main à la moindre petite pierre pour la renverser; je n'ai fait mettre le feu à aucun Monastère: mais presque tous les Monastères sont ravagés par ma plume & par ma bouche; & on publie que sans violence j'ai moi seul fait plus de mal au Pape, que n'auroit pu faire aucun Roi avec toutes les forces de son Royaume. Voilà les miracles de Luther. Ses disciples admiroient la force de ce ravageur de Monastères, sans songer que cette force formidable pouvoit être celle de l'Ange, que saint Jean appelle Exterminateur.

*Prior Duci elect. & T. 7. p. 507. 509.*

*Apoc. 9. 12.*

XXXI.

*Luther fait le Prophète; il promet de détruire le Pape en un moment, sans souffrir qu'on prenne les armes.*

*Epist. ad.*

Luther le prenoit d'un ton de Prophète contre ceux qui s'oposoient à sa doctrine. Après les avoir avertis de s'y soumettre, à la fin il les menaçoit de prier contre eux. Mes prières, disoit-il, ne seront pas un foudre de Salomon, ni un vain murmure dans l'air: on n'arrête pas ainsi la voix de Luther, & je souhaite que V. A. ne l'éprouve pas à son dam.

C'est ainsi qu'il écrivoit à un Prince de la maison de Saxe. *Ma prière*, poursuivoit-il, *est un rempart invincible, plus puissant que le diable même: sans elle, il y a long-tems qu'on ne parleroit plus de Luther; & on ne s'étonnera pas d'un si grand miracle.* Lorsqu'il menaçoit quelqu'un des jugemens de Dieu, il ne vouloit pas qu'on crût qu'il le fit comme un homme qui en avoit seulement des vûes générales. Vous eussiez dit qu'il lisoit dans les décrets éternels. On le voyoit parler si certainement de la ruïne prochaine de la Papauté, que les siens n'en doutoient plus. Sur sa parole on tenoit pour assuré dans le parti, qu'il y avoit deux Antechrists clairement marqués dans les Ecritures, le Pape & le Turc. Le Turc alloit tomber, & les efforts qu'il faisoit alors dans la Hongrie, étoient le dernier acte de la Tragédie. Pour la Papauté, c'en étoit fait, & à peine lui donnoit-il deux ans à vivre; mais sur-tout qu'on se gardât bien d'employer les armes dans ce grand ouvrage. C'est ainsi qu'il parla tant qu'il fut foible; & il défendoit dans la cause de son évangile tout autre glaive que celui de la parole. Le règne Papal devoit tomber tout-à-coup par le souffle de Jesus-Christ, c'étoit à dire, par la Prédication de Luther. Daniel y étoit exprès: Saint Paul ne permettoit pas d'en douter, & Luther, leur interprète, l'assuroit ainsi. On en revient encore à ces prophéties, le mauvais succès de celles de Luther n'empêche pas les Ministres d'en hasarder de semblables; on connoît le génie des peuples, & il les faut toujours fasciner par les mêmes voyes. Ces Prophéties de Luther se voyent encore dans ses écrits, en témoignage éternel contre ceux

*Georg. Duce  
Sax. T. 2. f.  
491.*

*Ass. art.  
damn. T. 1. f.  
III. ad  
Prop. 33. ad  
L. Amb.*

*Catar. ib. f. 161. cont. Henr. Reg. Aug. lib. 331 332. & seq. Sleïd. l. 4. 75. 14. 225. 16. 261. &c.* qui les ont cruës si légèrement. Sleïdan, son historien, les raporte d'un air sérieux ; il employe toute l'élégance de son style, & toute la pureté de son langage poli à nous représenter une peinture dont Luther avoit rempli toute l'Allemagne, la plus sale, la plus basse & la plus honteuse qui fût jamais ; cependant si nous en croyons Sleïdan, c'étoit une image prophétique ; au reste, on voyoit déjà l'accomplissement de beaucoup de prophéties de Luther, & les autres étoient encore entre les mains de Dieu.

Ce ne fut donc pas seulement le peuple qui regarda Luther comme un Prophète. Les doctes du parti le donnoient pour tel. Philippe Mélancton, qui se rangea sous sa discipline dès le commencement de ses disputes, & qui fut le plus capable aussi bien que le plus zélé de ses disciples, se laissa d'abord tellement persuadé qu'il y avoit en cet homme quelque chose d'extraordinaire & de prophétique, qu'il fut longtemps sans pouvoir revenir, malgré tous les défauts qu'il découvroit de jour en jour dans son maître ; & il écrivit à Erasme, parlant de Luther : *Vous sçavez qu'il faut éprouver, & non-pas mépriser les Prophètes.*

*Mel. lib. 3. Epist. 65.*

**XXXII.**

*Les vanteries de Luther & le mépris qu'il fait de tous les peres.*

Cependant ce nouveau Prophète s'emportoit à des excès inouïs. Il outroit tout : parce que les Prophètes, par ordre de Dieu, faisoient de terribles invectives, il devient le plus violent de tous les hommes, & le plus fécond en paroles outrageuses. Parce que saint Paul, pour le bien des hommes, avoit révélé son ministère & les dons de Dieu en lui-même, avec toute la confiance que lui donnoit la vérité manifeste que Dieu apuyoit d'en haut par des miracles ; Luther parloit de lui-même d'une manière

te à faire rougir tous ses amis. Cependant on s'y étoit accoutumé ; cela s'apeloit magnanimité : on admiroit la sainte ostentation, les saintes vanteries, la sainte jactance de Luther ; & Calvin même, quoique fâché contre lui, les nommoit ainsi.

2. *Desert.*  
cont. *Vestph.*  
opus. f. 788.

Enflé de son sçavoir, médiocre au fond, mais grand pour le tems, & trop grand pour son salut & pour le repos de l'Eglise, il se mettoit au-dessus de tous les hommes, & non-seulement de ceux de son siècle, mais encore des plus illustres des siècles passés.

Dans la question du libre arbitre, Erasme lui objectoit le consentement des peres & de toute l'antiquité : *C'est bien fait*, lui disoit Luther, *vantez-nous les anciens Peres, & fiez-vous à leurs discours ; après avoir vu que TOUS ENSEMBLE ils ont négligé saint Paul, & que, plongés dans le sens charnel, ils se sont tenus COMME DE DESSEIN FORMÉ, éloignés de ce bel astre du matin, ou plutôt de ce Soleil. Et encore : Quelle merveille ! que Dieu ait laissé TOUTES LES PLUS GRANDES Eglises aller dans leurs voyes, puisqu'il y avoit laissé aller autrefois toutes les nations de la terre ! Quelle conséquence ! Si Dieu a livré les Gentils à l'aveuglement de leur cœur, s'ensuit-il qu'il y livre encore les Eglises qu'il en a retirées avec tant de soin ? Voilà néanmoins ce que dit Luther dans son livre du serf arbitre ; & ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que dans ce qu'il y soutient non-seulement contre tous les Peres & contre toutes les Eglises, mais encore contre tous les hommes & contre la voix commune du genre humain, que le libre arbitre n'est rien du tout : il est abandonné, comme nous verrons, de tous ses disciples, & même*

*De serv. arb.*  
T. 2. f. 480  
&c.

*Ibid.* 438.

dans la Confession d'Ausbourg, ce qui fait voir à quel excès sa témérité s'est emportée, puisqu'il a traité avec un mépris si outrageux & les Peres & les Eglises, dans un point où il avoit un tort si visible. Les louanges que ces saints Docteurs ont donné d'une même voix à la continence, le révoltent plutôt que de le toucher. Saint Jérôme lui devient insupportable pour l'avoir louée. Il décide que lui & tous les saints Peres, qui ont pratiqué tant de saintes mortifications pour la garder inviolable, eussent mieux fait de se marier. Il n'est pas moins emporté sur les autres matières. Enfin, en tout & par tout, les Peres, les Papes, les Conciles généraux & particuliers, à moins qu'ils ne tombent dans son sens, ne lui font rien. Il en est quitte pour leur opposer l'Ecriture tournée à sa mode, comme si avant lui l'Ecriture avoit été ignorée, ou que les Peres, qui l'ont gardée & étudiée avec tant de religion, eussent négligé de l'entendre.

## XXXIII.

*Bouffonneries & extravagances.*

*Advers. Papat. T. 7. f. 451. & seq.*

Voilà où Luther en étoit venu; & de cette extrême modestie qu'il avoit professée au commencement, il étoit passé à cet excès. Que dirai-je des bouffonneries aussi plates que scandaleuses dont il remplissoit ses écrits? Je voudrois qu'un de ses sectateurs des plus prévenus prit la peine de lire seulement un discours qu'il composa du tems de Paul III. contre la Papauté; je suis certain qu'il rougiroit pour Luther, tant il y trouveroit par-tout, je ne dirai pas de fureurs & d'emportemens, mais de froides équivoques, de basses plaisanteries & de saletés; je dis même des plus grossières, & de celles qu'on n'entend sortir que de la bouche des plus vils artisans. *Le Pape, dit-il, est si plein de diables, qu'il en crache, qu'il en mouche.* n'aché-  
vons.

pas ce que Luther n'a pas eu honte de répéter trente fois. Est-ce-là le discours d'un réformateur ? Mais c'est qu'il s'agit du Pape ; à ce seul mot il rentroit dans ses fureurs , & il ne se possédoit plus. Mais oserai-je rapporter la suite de cette invective insensée ? Il le faut , malgré mes horreurs , afin qu'on voye une fois quelles furies possédoient ce chef de la nouvelle Réforme. Forçons-nous donc pour transcrire ces mots qu'ils adressent au Pape : *Mon petit Paul , mon petit Pape , mon petit ânon , allez doucement , il fait glace ; vous vous romperiez une jambe ; vous vous gâteriez , & on dirait , Que diable est ceci ? Comme le petit Papelin s'est gâté.* Pardonnez-moi , lecteurs Catholiques , si je répète ces irrévérences. Pardonnez-moi aussi , ô Luthériens , & profitez du moins de votre honte. Mais après ces sales idées , il est tems de voir les beaux endroits. Ils consistent dans ces jeux de mots : *Celestissimus , scelestissimus ; sanctissimus , satanissimus ;* & c'est ce qu'on trouve à chaque ligne. Mais que dirait-on de cette belle figure ? *Un âne sçait qu'il est âne ; une pierre sçait qu'elle est pierre : & ces ânes de Papelins ne sçavent pas qu'ils sont des ânes.* De peur qu'on ne s'avisât d'en dire autant de lui , il va au-devant de l'objection. Et , dit-il , *le Pape ne me peut pas tenir pour un âne ; il sçait bien que , par la bonté de Dieu & par sa grace particulière , je suis plus sçavant dans les Ecritures que lui & que tous ses ânes.* Poursuivons voici le style qui va s'élever : *Si j'étois le maître de l'empire ; où ira-t'il avec un si beau commencement ? Je ferois un même paquet du Pape & des Cardinaux pour les jeter tous ensemble dans ce petit fossé de la mer de Toscane. Ce bain les guérirait ; j'y engage me.*

Ibid. 470.

Ibid.

Ibid. p. 474.

*parole, & je donne Jesus-Christ pour caution.*  
 Le saint nom de Jesus-Christ n'est-il pas ici employé bien à propos ? Taisons-nous : c'en est assez, & tremblons sous les terribles jugemens de Dieu, qui, pour punir notre orgueil, a permis que de si grossiers emportemens eussent une telle efficace de séduction & d'erreur.

## XXXIV.

*Les séditions  
 & les violen-  
 ces.  
 De serv. arb.  
 f. 431. &c.*

Je ne dis rien des séditions & des pilleries, le premier fruit des prédications de ce nouvel Evangéliste : il en tiroit vanité. L'Evangile, disoit-il, & tous ses disciples après lui, a toujours causé du trouble, & il faut du sang pour l'établir. Zuingle en disoit autant. Calvin se défend de même : *Jesus-Christ*, disoient-ils tous ; *est venu pour jeter le glaive au milieu du monde* ; aveugles qui ne voyoient, ou qui ne vouloient pas voir, quel glaive Jesus-Christ avoit jetté, & quel sang il avoit fait répandre. Il est vrai que les loups, au milieu desquels il envoyoit ses disciples, devoient répandre le sang de ses brebis innocentes : mais avoit-il dit que ses brebis cesseroient d'être brebis, formeroient de séditions complots & répandroient à leur tour le sang des loups ? L'épée des persécuteurs a été tirée contre ses fidèles ; mais ses fidèles tiroient-ils l'épée, je ne dis pas pour attaquer les persécuteurs, mais pour se défendre de leurs violences ? En un mot, il s'est excité des séditions contre les disciples de Jesus-Christ ; mais les disciples de Jesus-Christ n'en ont jamais excité aucune durant trois cens ans d'une persécution impitoyable. L'Evangile les rendoit modestes, tranquilles, respectueux envers les puissances légitimes, quoiqu'ennemies de la foi, & les remplissoit d'un vrai zèle ; non pas de ce zèle amer qui oppose l'aigreur à l'aigreur, les armes aux armes, & la force à la

forcé. Que les Catholiques soient donc, si l'on veut, des persécuteurs injustes; ceux qui se vantaient de les réformer sur le modèle de l'Eglise Apostolique, devoient commencer la réforme par une invincible patience. Mais au contraire, disoit Erasme, qui en a vû naître les commencemens: Je les voyois sortir de leurs prêches avec un air farouche & des regards menaçans comme gens qui venoient d'oïr des invectives sanglantes & des discours séditieux. Aussi voyoit-on ce peuple Evangelique toujours prêt à prendre les armes, & aussi propre à combattre qu'à disputer. Peut-être que les Ministres nous avouëront bien que les Prêtres des Juifs & ceux des idoles donnoient lieu à des satyres aussi fortes que les Prêtres de l'Eglise Romaine, de quelques couleurs qu'ils nous les dépeignent. Quand est-ce qu'on a vû sortir de la prédication de saint Paul, ceux qu'il avoit convertis, aller piller les maisons de ces Prêtres sacrilèges, comme on a vû si souvent, au sortir des Prédications de Luther & des prétendus Réformateurs, leurs auditeurs aller piller tous les Ecclesiastiques, sans distinction des bons ni des mauvais; Que dis-je des Prêtres des idoles! Les idoles mêmes étoient en quelque sorte épargnées par les Chrétiens. Vit-on jamais à Ephèse ou à Corinthe où tous les coins en étoient remplis, en renverser une seule après les Prédications de saint Paul & des Apôtres? Au contraire, ce Secrétaire de la commune d'Ephèse rend témoignage à ses citoyens que saint Paul & ses compagnons ne blasphémoient point contre leur Déesse; c'est-à-dire, qu'ils parloient contre les faux dieux sans exciter aucun trouble, sans altérer la tranquillité publique. Je croi pourtant que les idoles de Jupiter & de

Lib. 19. 113.

24. 1. 47.

p. 2053. &amp; 64

Act. 19. 37.



42 HISTOIRE DES VARIATIONS.  
Vénus étoient bien aussi odieuses que les images de Jesus-Christ, de sa sainte Mere & de ses Saints que nos Réformés ont abattus.



## LIVRE II

Depuis l'an 1520. jusqu'à l'an 1529.

### S O M M A I R E.

**L**es Variations de Luther sur la Transsubstantiation. Carlostad commence la querelle. Sacramentaires. Circonstances de cette rupture. La révolte des païsans, & le personnage que Luther y fit. Son mariage, dont lui-même & ses amis sont honteux. Ses excès sur le franc-arbitre, & contre Henri VIII. Roi d'Angleterre. Zuingle & Oécolampade paroissent. Les Sacramentaires présentent la doctrine Catholique à la Luthérienne. Les Luthériens prennent les armes malgré toutes leurs promesses. Mélancton en est troublé. Ils s'unissent en Allemagne sous le nom de Protestans. Vains projets d'accommodement entre Luther & Zuingle. La conférence de Marbourg.

I. **L**E premier traité où Luther parut pour tout ce qu'il étoit, fut celui qu'il composa en 1520. de la captivité de Babylone. Là il éclata hautement contre l'Eglise Romaine qui venoit de le condamner; & parmi les dogmes dont il tâcha d'en ébranler les fondemens, celui de la Transsubstantiation fut un des premiers. Il eût bien voulu pouvoir donner atteinte à la réalité, & chacun sçait ce qu'il en a déclaré lui-même dans la lettre à ceux de Strasbourg, où il écrit qu'on lui eût fait grand plaisir de lui

*Le livre de la captivité de Babylone: sentimens de Luther sur l'Eucharistie & l'envie qu'il eut d'ébranler la réalité.*

donner quelque bon moyen de la nier, parce que rien ne lui eût été meilleur dans le dessein qu'il avoit de nuire à la Papauté. Mais Dieu donne de secrettes bornes aux esprits les plus emportés, & ne permet pas toujours aux novateurs d'affliger son Eglise autant qu'ils voudroient. Luther demeura frapé invinciblement de la force & de la simplicité de ces paroles : *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang; ce Corps livré pour vous, ce Sang de la nouvelle alliance; ce Sang répandu pour vous, & pour la rémission de vos péchés*; car c'est ainsi qu'il faudroit traduire ces paroles de Notre-Seigneur pour les rendre dans toute leur force. L'Eglise avoit cru sans peine, que pour consommer son sacrifice & les figures anciennes, Jesus-Christ nous avoit donné à manger la propre substance de sa chair immolée pour nous. Elle avoit la même pensée du Sang répandu pour nos péchés. Accoutumé dès son origine à des Mystères incompréhensibles & à des marques ineffables de l'amour divin, les merveilles impénétrables que renfermoit le sens littéral, ne l'avoient point rebutée, & Luther ne put jamais se persuader, ni que Jesus-Christ eût voulu obscurcir exprès l'institution de son Sacrement, ni que des paroles si simples fussent susceptibles de figures si violentes, ou pussent avoir un autre sens que celui qui étoit entré naturellement dans l'esprit de tous les peuples Chrétiens en Orient & en Occident, sans qu'ils en ayent été détournés, ni par la hauteur du Mystère, ni par les subtilités de Bérenger & de Wiclef.

Il y voulut pourtant mêler quelque chose du sien. Toux ceux qui jusqu'à lui avoient bien ou mal expliqué les paroles de Jesus-Christ

II.  
Le changement de substance.

1520.

1521.

1522.

Epist. ad Ar-

gentim. T. 7.

f. 501.

Matth. 22.

26. 28.

Luc. 22.

191. 20.

1. Cor. 11.

24.

*ance attaquée* avoient reconnu qu'elles opéroient quelque  
*par Luther*, sorte de changement dans les dons sacrés. Ceux  
*& manière* qui vouloient que le Corps n'y fut qu'en figu-  
*grossière d'ex-*re, disoient : que les paroles de Notre Sei-  
*pliquer la* gneur opéroient un changement purement  
*réalité.* mystique, & que le pain consacré devenoit le  
 signe du Corps. Par une raison oposée, ceux  
 qui défendirent le sens littéral, avec une pre-  
 sence réelle, mirent aussi un changement effec-  
 tif. C'est pourquoi la réalité s'étoit naturelle-  
 ment insinuée dans tous les esprits avec le chan-  
 gement de substance, & toutes les Eglises Chré-  
 tiennes étoient entrées dans un sens si droit &  
 si simple, malgré les opositions qu'y formoient  
 les sens. Mais Luther ne demeura pas dans cet-

*De capt. Ba-*  
*byl. T. 2.*

te règle. *Je croi*, dit-il, *avec Wiclef*, que le pain  
 demeure ; & *je croi avec les Sophistes* ( c'est ainsi  
 qu'il apeloit nos Théologiens ) *que le Corps y*  
*est*. Il expliquoit sa doctrine en plusieurs fa-  
 çons & la plûpart fort grossières. Tantôt il  
 disoit que le Corps est avec le pain comme le  
 feu est avec le fer brûlant. Quelquefois il  
 ajoûtoit à ces expressions, que le Corps étoit  
 dans le pain & sous le pain, comme le vin est  
 dans & sous le tonneau. De-là ces proposi-  
 tions si célèbres dans le parti, *in, sub, cum* ;  
 qui veulent dire que le Corps est dans le pain,  
 sous le pain & avec le pain. Mais Luther  
 sentoit bien que ces paroles, *Ceci est mon*  
*Corps*, demandoient quelque chose de plus  
 que de mettre le corps là-dedans, ou avec ce-  
 la, ou sous cela ; & pour expliquer, *Ceci est*,  
 il se crut obligé à dire que ces paroles, *Ceci est*  
*mon Corps*, vouloient dire, ce pain est mon  
 corps substantiellement & proprement, cho-  
 se inouïe & embarrassée de difficultés invinci-  
 bles.

Néanmoins, pour les surmonter, quelques disciples de Luther soutinrent que le pain étoit fait le Corps de Notre Seigneur, & le vin son Sang précieux, comme le Verbe divin a été fait Homme : de sorte qu'il se faisoit dans l'Eucharistie une impanation véritable, comme il s'étoit fait une véritable Incarnation dans les entrailles de la sainte Vierge. Cette opinion, qui avoit paru dès le tems de Bérenger, fut renouvelée par Osiandre, l'un des principaux Luthériens. Elle ne put jamais entrer dans l'esprit des hommes. Chacun vid qu'afin que le pain fût le Corps de Notre-Seigneur, & que le vin fût son Sang, comme le Verbe divin est homme par ce genre d'union que les Théologiens appellent personnelle ou hypostatique, il faudroit que comme l'homme est la personne, le corps fût aussi la personne, & le sang de même : ce qui détruit les principes du raisonnement & du langage. Le corps humain est une partie de la personne, mais n'est pas la personne même, ni le tout, ou comme on parle, le supôt. Le sang l'est encore moins, & ce n'est nullement le cas où l'union personnelle puisse avoir lieu. Ces choses s'entendent mieux qu'elles ne s'expliquent méthodiquement. Tout le monde ne sçait pas employer le terme d'union hypostatique : mais quand elle est un peu expliquée, tout le monde sent à quoi elle peut convenir. Ainsi Osiandre fut le seul à soutenir son impanation, & son invination. On lui laissa dire tant qu'il voulut, *Ce pain est Dieu*, car il passa jusqu'à cet excès. Mais une si étrange opinion n'eut pas même besoin d'être réfutée, elle tomba d'elle-même par sa propre absurdité, & Luther ne l'approuva point.

## III.

*L'impanation établie par quelques Luthériens, & rejetée par Luther.*

*Mil. lib. 2<sup>a</sup>  
Epist. 447.*



Cependant, ce qu'il disoit, y menoit tout droit. On ne sçavoit comment concevoir que le pain en demeurant pain, fût en même-tems, comme il l'assuroit, le vrai Corps de Notre-Seigneur, sans admettre entre les deux cette union hypostatique qu'il rejettoit. Mais enfin il demeura ferme à la rejeter, & à unir néanmoins les deux substances, jusqu'à dire que l'un étoit l'autre.

## IV.

*Variations de Luther sur la transsubstantiation : manière inouïe de décider de la foi.*

1523.

*De cap. Babylon. T. 2. f. 66.*

*Resp. ad articl. extract. ibid. 272.*

*Cont. Reg.*

*Angl. T. 2.*

Il parla pourtant d'abord avec doute du changement de substance ; & encore qu'il préférât l'opinion qui retient le pain, à celle qui le change au corps, l'affaire lui parut légère. *Je permets, dit-il, l'une & l'autre opinion, j'ôte seulement le scrupule.* Voilà comme décidoit ce nouveau Pape : la transsubstantiation & la consubstantiation lui parurent indifférentes. Ailleurs, comme on lui reprochoit qu'il faisoit demeurer le pain dans l'Eucharistie, il l'avouë : *mais ajoute-t'il, je ne condamne pas l'autre opinion, je dis seulement que ce n'est pas un article de foi.* Mais il passa bien-tôt plus avant dans la réponse qu'il fit à Henri VIII. Roi d'Angleterre, qui avoit réfuté sa captivité. *J'avois enseigné, dit-il, qu'il n'importoit pas que le pain demeurât ou non dans le Sacrement ; mais maintenant je transubstantie mon opinion ; je dis que c'est une impiété & un blasphème, de dire que le pain est transubstantié ; & il pousse la condamnation jusqu'à l'anathème.* Le motif qu'il donne à son changement est mémorable. Voici ce qu'il en écrit dans son livre aux Vaudois. *Il est vrai, je croi que c'est une erreur de dire que le pain ne demeure pas, encore que cette erreur m'ait paru jusqu'ici peu importante, mais maintenant, puisqu'on nous presse si*

fort de recevoir cette erreur sans autorité de l'Écriture, en dépit des Papistes je veux croire que le pain & le vin demeurent : & voilà ce qui attira aux Catholiques cet anathème de Luther. Tels furent ses sentimens en 1523. nous verrons s'il y persistera dans la suite, & on sera bien-aise dès-à-présent de remarquer une lettre produite par Hospinien, où Mélancton accuse son maître d'avoir accordé la transsubstantiation à certaines Eglises d'Italie, auxquelles il avoit écrit de cette matière. Cette lettre est de 1543, douze ans après sa réponse au Roi d'Angleterre.

Hosp. p. 24  
f. 184.

Au reste, il s'emporta contre ce Prince avec une telle violence, que les Luthériens eux-mêmes en étoient honteux. Ce n'étoit que des injures atroces, & des démentis outrageux à toutes les pages : *C'étoit un fol, un insensé, le plus grossier de tous les pourceaux & de tous les ânes.* Quelquefois il l'apostrochoit d'une manière terrible : *Commencez-vous à rougir, Henry, non plus Roi, mais sacrilège ?* Mélancton son cher disciple, n'osoit le reprendre, & ne sçavoit comment l'excuser. On étoit scandalisé même parmi ses disciples du mépris outrageux avec lequel il traitoit tout ce que l'Univers avoit de plus grand, & de la manière bizarre dont il décidoit sur les dogmes. Dire d'une façon, & puis tout à coup dire de l'autre, seulement en haine des Papistes, c'étoit trop visiblement abuser de l'autorité qu'on lui donnoit, & insulter, pour ainsi parler, à la crédulité du genre humain. Mais il avoit pris le dessus dans tout son parti, & il falloit trouver bon tout ce qu'il disoit.

Erasme, étonné d'un emportement qu'il avoit vainement tâché de modérer par ses avis,

V.

*Etranges emportemens dans les Livres contre Henri VIII. Roi d'Angleterre. Cont. Ang. Reg. ibid. 333.*

VI.

*Lettre d'Erasme à Mé-*

*Lancton sur  
les emporte-  
mens de Lu-  
ther.*

*Erasme l. 6.  
epist. 3. ad  
Luther. lib.  
14. ep. 1. &c.  
id. lib. 19.  
epist. 3. ad  
Melanct.*

en explique toutes les causes à Mélancton son ami. Ce qui me choque de plus dans Luther, c'est, dit-il, que tout ce qu'il entreprend de soutenir, il le pousse à l'extrémité, & jusqu'à l'excès. Averti de ces excès, loin de s'adoucir, il pousse encore plus avant, & semble n'avoir d'autre dessein que de passer à des excès encore plus grands. Je connois, ajoute-t'il, son humeur par ses écrits, autant que je pourrois faire si je vivois avec lui. C'est un esprit ardent & impétueux. On y voit partout un Achile, dont la colère est invincible: Vous n'ignorez pas les artifices de l'ennemi du genre humain. Joignez à tout cela un si grand succès, une faveur si éclairée, un si grand applaudissement de tout le théâtre: il y en auroit assez pour gâter un esprit modeste. Quoiqu'Erasme n'ait jamais quitté la Communion de l'Eglise, il a toujours conservé parmi ces disputes de Religion un caractère particulier, qui a fait que les Protestans lui donnent assez de créance dans les faits dont il a été témoin. Mais il n'est que trop certain d'ailleurs, que Luther, enflé du succès inespéré de son entreprise & de la victoire qu'il croyoit avoir remportée contre la puissance Romaine, ne gardoit plus aucune mesure.

## VII.

*La division  
parmi les  
prétendus E-  
vangeliques,  
Carlostad at-  
taque Luther  
& la réalité.  
2. Tim. 2. 17.  
Ibid. 3. 13.  
Ibid. 9.*

C'est une chose étrange d'avoir pris, comme il fit avec tous les siens, le nombre prodigieux de ses sectateurs, comme une marque de faveur divine: sans se souvenir que saint Paul avoit dit des hérétiques & des séducteurs que leur discours gagne comme la gan-grène, & qu'ils profitent en mal, errant, & jettant les autres dans l'erreur. Mais le même saint Paul a dit aussi, que leurs progrès a des bornes. Les malheureuses conquêtes

tes de Luther furent retardées par la division *Tertul. præsc.* qui se mit dans la nouvelle Réforme. Il y a c. 41. *comm.* long-tems qu'on a dit que les disciples nova-*in Gal. ad.* teurs se croient en droit d'innover à l'exem-*Carlost.* ple de leur maître : les chefs des rebelles trouvent des rebelles aussi téméraires qu'eux , & pour dire simplement le fait sans moraliser davantage , Carlostad que Luther avoit tant loüé, tout indigne qu'il en étoit , & qu'il avoit appelé son vénérable précepteur en Jesus-Christ , se trouva en état de lui résister. Luther avoit attaqué le changement de substance dans l'Eucharistie ; Carlostad attaqua la réalité que Luther n'avoit pas cru pouvoir entreprendre.

Carlostad, si nous en croyons les Luthériens, *Mel. lib. Tes-* étoit un homme brutal , ignorant , artificieux *tim. Præf. ad* pourtant & brouïllon , sans piété , sans huma- *Fid. Mycon,* nité , & plutôt Juif que Chrétien. C'est ce qu'en dit Mélancton , homme modéré & naturellement sincère. Mais sans citer en particulier les Luthériens , ses amis & ses ennemis demeurent d'accord que c'étoit l'homme du monde le plus inquiet aussi-bien que le plus impertinent. Il ne faut point d'autre preuve de son ignorance que l'explication qu'il donna aux paroles de l'institution de la Cène, soutenant que par ces paroles , *Ceci est mon Corps* , *Zuing. ep. ad* Jesus-Christ , sans aucun égard à ce qu'il don- *Matt. Alber.* noit , vouloit seulement se montrer lui-même *Ibid. lib. de* assis à table , comme il étoit avec ses disci- *per. & fals.* ples : imagination si ridicule , qu'on a peine à *relig. Hospin.* croire qu'elle ait pu entrer dans l'esprit d'un *2. p. t. f. 132.* homme.

## VIII.

Avant qu'il ait enfanté cette interprétation monstrueuse , il y avoit déjà eu de grands démêlés entre lui & Luther. Car en 1521 , durant que Luther étoit caché par la crainte de *Origine des* *démêlés de* *Luther & de* *Carlostad ;*



*Orgueil de  
Luther.*

1521.

*Ep. Luth. ad  
Gasp. Gustol.*  
1521.

*Serm. Quid  
Christiano  
præstandum.*  
T. 8. f. 273.

Charles V. qui l'avoit mis au ban de l'Empire, Carlostad avoit renversé les images, ôté l'élevation du Saint Sacrement & même les Messes basses, & rétabli la Communion sous les deux espèces dans l'Eglise de Vitemberg où avoit commencé le Luthéranisme. Luther n'improvoit pas tant ces changemens, qu'il les trouvoit faits à contre-tems. & d'ailleurs peu nécessaires. Mais ce qui le piqua au vif, comme il le témoigne assez dans une lettre qu'il écrivit sur ce sujet, c'est que Carlostad avoit méprisé son autorité, & avoit voulu s'ériger en nouveau Docteur. Les Sermons qu'il fit à cette occasion sont remarquables; car, sans y nommer Carlostad, il reprochoit aux auteurs de ces entreprises, qu'ils avoient agi sans Mission, comme si la sienne eût été bien mieux établie. *Je les défendois, disoit-il, aisément devant le Pape, mais je ne sçai comment les justifier devant le diable, lorsque ce mauvais esprit à l'heure de la mort leur opposera ces paroles de l'Ecriture: Toute plante que mon Pere n'aura pas plantée sera déracinée; & encore: Ils courroient, & ce n'étoit pas moi qui les en-*

*I X.* Sermon de voyois. *Que répondront-ils alors? Ils seront Luther, où précipités dans les Enfers.*

*en dépit de Carlostad & encore caché. Mais au sortir de Patmos, (c'est de ceux qui ainsi qu'il apelloit sa retraite) il fit bien un autre Sermon dans l'Eglise de Vitemberg. Là il menace de entreprit de prouver qu'il ne falloit pas en se retraire, ployer les mains, mais la parole toute seule à & de rétablir réformer les abus. C'est la parole, disoit il, qui la Messe: son pendant que je dormois tranquillement, & que je extravagance buvois ma Bierre avec mon cher Mélancton & à vanter son avec Amsdorf, a tellement ébranlé la Papauté, pouvoir. que jamais Prince ni Empereur n'en a fait au-*

*tant. Si j'avois voulu, poursuit-il, faire les Sermo docens choses avec tumulte, toute l'Allemagne nage-abusus, non roit dans le sang; & lorsque j'étois à Vormes, manibus, sed j'aurois pu mettre les affaires en tel état, que verbo exterm. l'Empereur n'y eût pas été en sûreté. C'est ce que &c. 520.*

nous n'avions pas vû dans les Histoires. Mais *ibid. 275.* le peuple une fois prévenu croyoit tout, & Luther se sentoît tellement le maître, qu'il osa bien leur dire en pleine chaire: *Au reste, si vous prétendez continuer à faire des choses par ces communes délibérations, je me dédirai sans hésiter, de tout ce que j'ai écrit ou enseigné: j'en ferai ma rétractation, & je vous laisserai là. Tenez-le-vous pour dit une bonne fois; & après tout quel mal vous fera la Messe Papale?* On croit songer, quand on lit ces choses dans les écrits de Luther imprimés à Vitemberg; on revient au commencement du Volume, pour voir si on a bien lû, & on se dit à soi-même: Quel est ce nouvel Evangile? Un tel homme a-t'il pû passer pour Réformateur? N'en reviendra-t'on jamais? Est-il donc si difficile à l'homme de confesser son erreur?

Carlostad de son côté ne se tint pas en repos, & poussé avec tant d'ardeur, il se mit à combattre la doctrine de la presence réelle, autant pour attaquer Luther, que par aucun autre motif. Luther aussi quoiqu'il eût pensé à ôter l'élevation de l'Hostie, la retint en dépit de Carlostad, comme il le déclare lui-même, & de peur, poursuit-il, qu'il me semblât que le diable nous eût appris quelque chose.

Il ne parla pas plus modérément de la Communion sous les deux espèces que le même Carlostad avoit rétablie de son autorité privée. Luther la tenoit alors pour assez indifférente. Dans la Lettre qu'il écrivit sur la réformation de Car-

X.

*Luther décide de des plus grandes choses par dépit: l'élevation, les deux espèces.*

*Lut. par Confess. Hospin. part. 2. f. 188.*

*Epist. adlostad*, lui reproche d'avoir mis le *Christia<sup>n</sup>*  
*Gasp. Gustol.* nisme dans ces choses du néant, à communier  
 sous les deux espèces, à prendre le Sacrement  
 dans la main, à ôter la Confession, & à brûler  
*Form. Miss.* les images. Et encore en 1523, il dit dans la  
 T. 2. 384. Formule de la Messe : Si un Concile ordonnoit ou  
 386. permettoit les deux espèces, en dépit du Concile  
 nous n'en prendrions qu'une, ou ne prendrions  
 ni l'une ni l'autre, & maudirions ceux qui pren-  
 droient les deux en vertu de cette ordonnance.  
 Voilà ce qu'on apeloit la liberté chrétienne  
 dans la nouvelle Réforme : telle étoit la mo-  
 destie & l'humilité de ces nouveaux Chré-  
 tiens.

## X I.

*De quelle* Carlostad chassé de Vitemberg fut contraint  
*sorte la guer-* de se retirer à Orlemonde, Ville de Thuringe,  
*re fut déclai-* dépendante de l'Electeur de Saxe. En ces tems  
*rée entre Lu-* toute l'Allemagne étoit en feu. Les Païsans ré-  
*ther & Car-* voltés contre leurs Seigneurs avoient pris les  
*lostad.* armes, & imploroient le secours de Luther. Ou-  
*De libert.* tre qu'ils en suivoient la doctrine, on préten-  
*Christ. T. 2.* doit que son Livre de la Liberté Chrétienne  
 f. 10. 11. n'avoit pas peu contribué à leur inspirer la re-  
 bellion par la manière hardie dont il parloit  
 contre les Législateurs & contre les Loix. Car en-  
 core qu'il se sauvât en disant qu'il n'entendoit  
 point parler des Magistrats, ni des loix civiles,  
 il étoit vrai cependant qu'il mêloit les Potentats  
 avec le Pape & les Evêques; & prononcer gé-  
 néralement, comme il faisoit, que le Chrétien  
 n'étoit sujet à aucun homme, c'étoit en atten-  
 dant l'interprétation, nourrir l'esprit d'indé-  
 pendance dans les Peuples, & donner des vuës  
 dangereuses à leurs conducteurs. Joint que mé-  
 priser les Puissances soutenuës par la majesté de  
 la Religion, étoit encore un moyen d'affoiblir  
 les autres. Les Anabatistes, autre rejetton de la

doctrine de Luther, puisqu'ils ne s'étoient formés qu'en poussant à bout ses maximes, se mêloient à ce tumulte des Païsans, & commençoient à tourner leurs inspirations sacrilèges à une révolte manifeste. Carlostad donna dans ces nouveautés, du moins Luther l'en accuse, & il est vrai qu'il étoit dans une grande liaison avec les Anabatistes, grondant sans cesse avec eux autant contre l'Electeur que contre Luther, qu'il apeloit un flâteur du Pape, à cause principalement de quelque reste qu'il conservoit de la Messe & de la presence réelle: car c'étoit à qui blâmeroit le plus l'Eglise Romaine, & à qui s'éloigneroit le plus de ses dogmes. Ces disputes avoient excité de grands mouvemens à Orlemonde. Luther y fut envoyé par le Prince pour apaiser le peuple ému. Dans le chemin il prêcha à Jene, en presence de Carlostad, & ne manqua pas de le traiter de sédition. C'est par là que commença la rupture. J'en veux ici raconter la mémorable histoire, comme elle se trouve parmi les œuvres de Luther, comme elle est avouée par les Luthériens, & comme les historiens Protestans l'ont rapportée. Au tir du Sermon de Luther, Carlostad vint le trouver à l'Ourse noire où il logeoit, lieu remarquable dans cette Histoire, pour avoir donné le commencement à la guerre Sacramentaire parmi les nouveaux Réformés. Là parmi d'autres discours, & après s'être excusé le mieux qu'il put sur la sédition, Carlostad déclare à Luther qu'il ne pouvoit souffrir son opinion de la presence réelle. Luther avec un air dédaigneux le défia d'écrire contre lui, & lui promit un florin d'or s'il l'entreprendoit. Il tire le florin de sa poche. Carlostad le met dans la sienne. Ils touchèrent en la main l'un de l'autre

Sleid. lib. 5.

17.

Luth. t. 2.

Jen. 447. Ca.

lix. Judic.

n. 49. Hof-

pin. 2. par ad

an. 1524. f.

32.



en se promettant mutuellement de se faire bonne guerre. Luther but à la santé de Carlostad & du bel ouvrage qu'il alloit mettre au jour. Carlostad fit raison, & avala le verre plein; ainsi la guerre fut déclarée à la mode du pais, le 22 d'Août en 1524. L'adieu des combattans fut mémorable. *Puissai-je te voir sur la rouë*, dit Carlostad à Luther: *puisse-tu te rompre le col avant que de sortir de la Ville*. L'entrée n'avoit pas été moins agréable. Par les soins de Carlostad. Luther entrant dans Orlemonde, fut reçu à grands coups de pierres, & presque accablé de bouë. Voilà le nouvel Evangile; voilà les Actes des nouveaux Apôtres.

## XII.

*Les guerres des Anabatistes, & celle des Païsans révoltés: la part qu'eut Luther dans ces révoltes.* Des combats plus sanglans, mais peut-être pas plus dangereux, suivirent un peu après. Les Païsans soulevés s'étoient assemblés au nombre de quarante mille. Les Anabatistes prirent les armes avec une fureur inouïe. Luther interpellé par les Païsans de prononcer sur les prétentions qu'ils avoient contre leurs Seigneurs, fit un étrange personnage. D'un côté il écrivit aux Païsans, que Dieu défendoit la sédition. D'autre côté il écrivit aux Seigneurs, qu'ils exerçoient une tyrannie, *que les Peuples ne pouvoient, ni ne vouloient, ni ne devoient plus souffrir*. Il rendoit par ce dernier mot à la sédition les armes qu'il sembloit lui avoir ôtées. Une troisième Lettre qu'il écrivit en commun à l'un & à l'autre parti, leur donnoit le tort à tous deux, & leur denonçoit de terribles jugemens de Dieu, s'ils ne convenoient à l'amiable. On blâmoit ici sa molesse: peu après on eut raison de lui reprocher une dureté insupportable. Il publia une quatrième Lettre, où il excitoit les Princes puissamment armés, à *exterminer sans miséricorde ces misérables*, qui

*Epist. Luth.  
ad Argent.  
T. 7. f. 502.*

*Les guerres  
des Anabatistes,  
& celle  
des Païsans  
révoltés: la  
part qu'eut  
Luther dans  
ces révoltes.*

1525.

*Sleid. lib. 5.*

*Ibid. 75.*

n'avoient pas profité de ses avis, & à ne pardonner qu'à ceux qui se rendoient volontairement : comme si une Populace séduite & vaincue n'étoit pas un digne objet de pitié, & qu'il la fallût traiter avec la même rigueur que les chefs qui l'avoient trompée. Mais Luther le vouloit ainsi : quand il vid que l'on condamnoit un sentiment si cruel, incapable de reconnoître qu'il eût tort en rien, il fit encore un Livre exprès pour prouver, qu'en effet il ne falloit user d'aucune miséricorde envers les rebelles, & qu'il ne falloit pas même pardonner à ceux que la multitude auroit entraînés par force dans quelque action séditieuse. On vid ensuite ces fameux combats, qui coûtèrent tant de sang à l'Allemagne ; tel en étoit l'état, quand la dispute Sacramentaire y alluma un nouveau feu.

Carlostad, qui l'avoit émuë, avoit déjà introduit une nouveauté étrangement scandaleuse ; car il fut le premier Prêtre de quelque réputation qui se maria, & cet exemple fit des effets surprenans dans l'ordre Sacerdotal, & dans les Cloîtres. Carlostad n'étoit pas encore broüillé avec Luther. On se moqua dans le parti même du mariage de ce vieux Prêtre. Mais Luther, qui avoit envie d'en faire autant, ne disoit mot. Il étoit devenu amoureux d'une Religieuse de qualité & d'une beauté rare qu'il avoit tirée de son couvent. C'étoit une des maximes de la nouvelle réforme, que les vœux étoient une pratique Judaïque & qu'il n'y en avoit point qui obligeât moins que celui de chasteté. L'Électeur Frédéric laissoit dire ces choses à Luther, mais il n'eût pû digérer qu'il en fût venu à l'effet. Il n'avoit que du mépris pour les Prêtres & les Religieux qui se marioient au préjudice des Canons & d'une discipline révéree dans

*Ibid. 77.*

### XIII.

*Le Mariage qui avoit été précédé par celui de Carlostad.*

tous les siècles. Ainsi, pour ne se point perdre dans son esprit, il fallut patienter durant la vie de ce Prince, qui ne fut pas plutôt mort que Luther épousa sa Religieuse. Ce mariage se fit en 1515. c'est-à-dire dans le fort des guerres civiles d'Allemagne, & lorsque les disputes Sacramentaires s'échauffoient avec plus de violence. Luther avoit alors 45 ans; & cet homme qui à la faveur de la discipline religieuse avoit passé toute sa jeunesse sans reproche dans la continence, en un âge si avancé, & pendant qu'on le donnoit à tout l'Univers comme le restaurateur de l'Évangile, ne rougit point de quitter un état de vie si parfait, & de reculer en arrière.

*Lib. 5. f. 77.*

Sleidan passe légèrement sur ce fait. Luther, dit-il, épousa une Religieuse, & par-là il donna lieu à de nouvelles accusations de ses adversaires, qui l'appelèrent furieux & esclave de Satan. Mais il ne nous dit pas tout le secret; & ce ne fut pas seulement les adversaires de Luther qui blâmèrent son Mariage, il en fut honteux lui-même; ses Disciples les plus soumis en furent surpris; & nous aprenons tout ceci dans une Lettre curieuse de Mélancton au docte Camérarius son intime ami.

*Lib. 4. Ep.*

*24. 21. Jul.*

*1525.*

*XIV.*

Elle étoit écrite tout en grec, & c'est ainsi qu'ils traitoient entr'eux les choses secrètes. Il lui donc que Luther, lorsqu'on y pensoit Mélancton à le moins avoit épousé la Borée (c'étoit la Religieuse qu'il aimoit) sans en dire mot à ses amis: mais qu'un soir ayant prié à souper Po-  
*meranus* (c'étoit le Pasteur) un Peintre & un Avocat, il fit les cérémonies accoutumées, qu'on seroit étonné de voir que dans un tems si malheureux, où tous les gens de bien avoient tant à souffrir, il n'eût pas eu le courage de

compâir à leurs maux, & qu'il parût au contraire se peu soucier des malheurs qui les menaçoient, laissant même affoiblir sa réputation dans le tems que l'Allemagne avoit le plus de besoin de son autorité & de sa prudence. Ensuite il raconte à son ami la cause de son mariage: Qu'il sçait assez que Luther n'est pas ennemi de l'humanité, & qu'il croit qu'il a été engagé à ce mariage par une nécessité naturelle: qu'il ne faut donc point s'étonner que la magnanimité de Luther se soit laissée amolir: que cette manière de vivre est basse & commune: mais sainte, & qu'après tout, l'Écriture dit que le Mariage est honorable; qu'au fond, il n'y a ici aucun crime; & que si on reproche quelque chose à Luther, c'est une manifeste calomnie. C'est qu'on avoit fait courir le bruit que la Religieuse étoit grosse, & prête à accoucher quand Luther l'épousa, ce qui ne se trouva pas véritable. Mélancton avoit donc raison de justifier son maître en ce point. Il dit, que tout ce qu'on peut blâmer dans son action, c'est le contretems dans lequel il fait une chose si peu attenduë, & le plaisir qu'il va donner à ses ennemis, qui ne cherchent qu'à l'accuser; au reste qu'il le voit tout chagrin & tout troublé de ce changement, & qu'il fait tout ce qu'il peut pour le consoler.

On voit assés combien Luther étoit honteux & embarrassé de son mariage, & combien Mélancton en étoit frappé, malgré tout le respect qu'il avoit pour lui. Ce qu'il ajoûte à la fin fait assés connoître combien il croyoit que Camérarius en seroit ému, puisqu'il dit qu'il avoit voulu le prévenir, de peur que dans le desir qu'il avoit que Luther demeurât toujours sans reproche & sa gloire sans tache, il ne se laissât



38 HISTOIRE DES VARIATIONS.

*trop troubler & décourager par cette nouvelle surprenante,*

Ils avoient d'abord regardé Luther comme un homme élevé au-dessus de toutes les foiblesses communes. Celles qu'il leur fit paroître dans ce mariage scandaleux, les mit dans le trouble. Mais Mélancton console le mieux qu'il peut & son ami & lui-même, sur ce que peut-être il y a ici quelque chose de caché & de divin; qu'il a des marques certaines de la piété de Luther; qu'il ne sera point inutile qu'il leur arrive quelque chose d'humiliant, puisqu'il y a tant de péril à être élevé non-seulement pour les Ministres des choses sacrées, mais encore pour tous les hommes; qu'après tout, les plus grands Saints de l'antiquité ont fait des fautes; & qu'enfin il faut apprendre à s'attacher à la parole de Dieu par elle-même, & non par le mérite de ceux qui la prêchent, n'y ayant rien de plus injuste que de blâmer la doctrine à cause des fautes où tombent les docteurs.

La maxime est bonne, sans doute: mais il ne falloit donc pas tant appuyer sur les défauts personnels, ni se tant fonder sur Luther, qu'ils voyoient si foible, quoiqu'il fût d'ailleurs si audacieux; ni enfin nous tant vanter la Réformation, comme un ouvrage merveilleux de la main de Dieu, puisque le principal instrument de cette œuvre incomparable étoit un homme non-seulement si vulgaire, mais encore si emporté.

XV. Il est aisé de juger par la conjoncture des choses, que les contretens qui fait tant de minution de peine à Mélancton, & cette fâcheuse diminution qu'il voit arriver de la gloire de Luther dans le tems qu'on en avoit le plus de besoin.

*Notable diminution de l'autorité de Luther.*

regardoient à la vérité ces troubles horribles, qui faisoient dire à Luther lui-même que l'Allemagne alloit périr, mais regardoient encore plus la dispute Sacramentaire, par laquelle Mélancton sentoit bien que l'autorité de son maître alloit s'ébranler. En effet, on ne croyoit pas Luther innocent des troubles de l'Allemagne, puisqu'ils étoient commencés par des gens qui avoient suivi son Evangile, & qui paroissoient animés par ses écrits, outre que nous avons vû qu'il avoit au commencement autant flâté que réprimé la fureur des païsans soulevés. La dispute Sacramentaire étoit encore regardée comme un fruit de sa doctrine. Les Catholiques lui reprochoient, qu'en inspirant tant de mépris pour l'autorité de l'Eglise, & en ébranlant ce fondement, il avoit tout réduit en questions. Voilà ce que c'est, disoient-ils, d'avoir mis la décision entre les mains des particuliers, & de leur avoir donné l'Ecriture comme si claire, qu'on n'avoit pas besoin pour l'entendre que de la lire, sans consulter l'Eglise ni l'antiquité. Toutes ces choses tourmentoient terriblement Mélancton, lui qui étoit naturellement si prévoyant, il voyoit naître dans la Réforme une division, qui en la rendant odieuse, alloit encore y allumer une guerre irréconciliable.

Il arriva dans le même tems d'autres choses qui le troubloient fort. La dispute s'étoit échauffée sur le franc arbitre entre Erasme & Luther. La considération d'Erasme étoit grande dans toute l'Europe, quoiqu'il eût de tous côtés beaucoup d'ennemis. Au commencement des troubles, Luther n'avoit rien orné pour le gagner, & lui avoit écrit avec des respects qui tenoient de la bassesse. D'abord, Erasme

*Sleid. lib. 7.*

109

XVI.

*Dispute entre Erasme & Luther sur le franc arbitre; Melancton déplore les emportemens de Luther.*

*Ep. Luth. ad. Eras. inter. Epist. ibid. 6. 3.* le favorisoit sans vouloir pourtant quitter l'Eglise. Quand il vit le schisme manifestement déclaré, il s'éloigna tout-à-fait, & écrivit contre lui avec beaucoup de modération. Mais Luther au lieu de l'imiter, publia, un peu après son mariage, une réponse si envenimée,

*Ep. Mel. lib. 4. Ep. 28.*

qu'elle fit dire à Mélancton : *Plût à Dieu que Luther gardât le silence ! J'espérois que l'âge le rendroit plus doux, & je vois qu'il devient tous les jours plus violent, poussé par ses adversaires, & par les disputes où il est obligé d'entrer : comme si un homme qui se disoit le Réformateur du monde, devoit si-tôt oublier son personnage, & ne devoit pas, quoi qu'on lui fit, demeurer maître de lui-même. Cela me tourmente étrangement, disoit Mélancton, & si Dieu n'y met la main, la fin de ses disputes sera malheureuse.* Erasme se voyant traité si durement par un homme qu'il avoit si fort ménagé, disoit plaisamment : *Je croyois que le mariage l'auroit adouci ; & il déplore son sort de se voir, malgré sa douceur, & dans sa vieillesse, condamné à combattre contre une bête farouche, contre un sanglier furieux.*

*Lib. 18. Ep. 31. 22.*

### XVII.

*Blasphèmes & audace de Luther dans son traité du Serf arbitre. De serv. arb. 1. 2. 426. 419. 431. 435.*

Les outrageux discours de Luther n'étoient pas ce qu'il y avoit de plus excessif dans les livres qu'il écrivit contre Erasme. La doctrine en étoit horrible, puisqu'il concluoit non-seulement que le libre arbitre étoit tout-à-fait éteint dans le genre humain dans sa chute, qui étoit une erreur commune dans la nouvelle réforme, mais encore qu'il est impossible qu'un autre que Dieu soit libre ; que sa prescience, & la Providence divine fait que toutes choses arrivent par une immuable, éternelle & inévitable volonté de Dieu, qui sou-

*droye , & met en piéces tout le libre arbitre , que le nom de franc arbitre est un nom qui n'appartient qu'à Dieu , & qui ne peut convenir ni à l'homme , ni à l'ange , ni à aucune Créature.*

Par-là il étoit forcé de rendre Dieu auteur *Ibid. f. 441.* de tous les crimes , & il ne s'en cachoit pas , disant en termes formels , que le franc arbitre est un titre vain ; que Dieu fait en nous le mal comme le bien ; que la grande perfection de la foi , c'est de croire que Dieu est juste , quoiqu'il nous rende nécessairement damnables par sa volonté ; en sorte qu'il semble se plaire , aux supplices des malheureux. Et encore : Dieu *Ibid. f. 465.* vous plaît quand il couronne des indignes ; il ne doit pas vous déplaire quand il damne des innocens. Pour conclusion il ajoute , qu'il disoit ces choses , non en examinant , mais en déterminant : qu'il n'entendoit les soumettre au jugement de personne , mais conseilloit à tout le monde de s'y assujettir.

Il ne faut pas s'étonner que de tels excès *Loc. com. II. edit. Contr. in Ep. ad Rom.* troublassent l'esprit modeste de Mélancton. Ce n'est pas qu'il n'eût donné au commencement dans ces prodiges de doctrine , ayant dit lui-même avec Luther que la prescience de Dieu rendoit le libre arbitre absolument impossible , & que Dieu n'étoit pas moins cause de la trahison de Judas , que de la conversion de saint Paul. Mais outre qu'il étoit plutôt entraîné dans ces sentimens par l'autorité de Luther , qu'il n'y entroit de lui-même , il n'y avoit rien de plus éloigné de son esprit , que de les établir d'une manière si insolente ; & il ne sçavoit plus où il en étoit , quand il voyoit les emportemens de son maître.

Il les vit redoubler dans le même-tems contre *XVIII. Nouveaux*

*emportemens* le Roi d'Angleterre. Luther qui avoit conçu contre le Roi quelque bonne opinion de ce Prince, sur ce que d'Angleterre; sa maîtresse Anne de Boulen étoit assez favorable au Luthéranisme, s'étoit radouci jusqu'à sa douceur. lui faire des excuses de ses premiers emportemens. La réponse du Roi ne fut pas telle qu'il espéroit. Henri VIII. lui reprocha la légèreté de son esprit, les erreurs de la doctrine & la honte de son mariage scandaleux. Alors Luther qui ne s'abaissoit qu'afin qu'on se jettât à ses pieds, & ne manquoit pas de fondre sur ceux qui ne le faisoient pas assez vite, répondit au

*Ad. maled. Reg. Anglic. resp. T. 2. 493. Sleid. lib. 6. p. 80.* Roi, qu'il se repentoit de l'avoir traité si doucement : qu'il l'avoit fait à la prière de ses amis, dans l'espérance que cette douceur seroit utile à ce Prince ; qu'un même dessein l'avoit porté autrefois à écrire civilement au Légat Cajetan, à Georges Duc de Saxe, & à Erasme, mais qu'il s'en étoit mal trouvé : ainsi qu'il ne tomberoit plus dans la même faute.

*Ibid. 494. 495.* Au milieu de tous ses excès, il vantoit encore sa douceur extrême. A la vérité, s'assurant sur l'inébranlable secours de sa doctrine, il ne cédoit en orgueil ni à Empereur, ni à Roi, ni à Prince, ni à Satan, ni à l'Univers entier : mais si le Roi vouloit se dépouiller de sa

**XIX.** *Zuingle & trouveroit qu'il se montrait humble & doux aux moindres personnes ; un vrai mouton en prennent la simplicité, qui ne pouvoit croire du mal de qui-  
Ecolampade* défense de que ce fût.

*Carlostad :* Que pouvoit penser Mélancton le plus paisible de tous les hommes par son naturel, voyant la plume outrageuse de Luther lui susciter au dehors tant d'ennemis, pendant que la dispute Sacramentaire lui en donnoit au dedans de si redoutables ?

*Zuingle : sa doctrine sur le salut des payens.*

En effet, dans ce même-tems les meilleures plumes du parti s'élevèrent contre lui. Carlostad avoit trouvé des défenseurs qui ne permettoient plus de le mépriser. Poullé par Luther, & chassé de Saxe, il s'étoit retiré en Suisse, où Zuingle & Ecolampade prirent sa défense. Zuingle, pasteur de Zurich, avoit commencé à troubler l'Eglise à l'occasion des Indulgences, aussi bien que Luther, mais quelques années après. C'étoit un homme hardi, & qui avoit plus de feu que de sçavoir. Il y avoit beaucoup de netteté dans son discours, & aucun des Prétendus Réformateurs n'a expliqué ses pensées d'une manière plus précise, plus uniforme & plus suivie: mais aussi aucun ne les a poussées plus loin, ni avec plus de hardiesse. Comme on connoitra mieux le caractère de son esprit par ses sentimens que par ses paroles, je rapporterai un trait du plus accompli de tous ses ouvrages. C'est la confession de foi qu'il adressa un peu devant sa mort à François premier. Là, expliquant l'article de la vie éternelle, il dit à ce Prince, qu'il doit espérer de voir l'assemblée de tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux, fidèles & vertueux dès le commencement du monde. Là vous verrez, poursuit-il, les deux Adam, le racheté & le rédempteur. Vous y verrez un Abel, un Enoc, un Noé, un Abraham, un Isaac, un Jacob, un Judas, un Moïse, un Josué, un Gedéon, un Samuël, un Phinée, un Elie, un Elisée, un Isaïe avec la Vierge Mère de Dieu qu'il a annoncée, un David, un Exéchias, un Josias, un Jean-Baptiste, un saint Pierre, un saint Paul. Vous y verrez Hercule, Thésée, Socrate, Aristide, Antigonus, Numa, Camille, les Catons, les Scipions. Vous y

*Christ. fidei.  
clara expos.  
1536. p. 279.*

verrez vos prédécesseurs , & tous vos ancêtres qui sont sortis de ce monde dans la foi. Enfin , il n'y aura aucun homme de bien , aucun esprit saint , aucune ame fidèle , que vous ne voyez - là avec Dieu. Que peut-on penser de plus beau , de plus agréable , de plus glorieux que ce spectacle ? Qui jamais s'étoit avisé de mettre ainsi Jesus-Christ pêle - mêle avec les Saints , & à la suite des Patriarches , des Prophètes , des Apôtres & du Sauveur même , jusqu'à Numa le pere de l'idolâtrie Romaine , jusqu'à Caton qui se tua lui-même comme un furieux , & non-seulement tant d'adorateurs de fausses divinités , mais encore jusqu'aux Dieux & jusqu'aux héros , un Hercule , un Thésée qu'ils ont adoré ? Je ne sçai pourquoi il n'y a pas mis Apollon ou Bacchus & Jupiter même : & s'il en a été détourné par les infamies que les Poètes leur attribuent , celles d'Hercule étoient-elles moindres ? Voilà dequoi le Ciel est composé , selon ce chef du second parti de la réformation : voilà ce qu'il a écrit dans une

*Præf. Bul-  
ling. Ibid.*

XX.  
Vaine réponse de ceux de Zurich pour la défense de Zuingle.

réformer son Eglise ? Luther ne l'épargna pas sur cet article , & déclara nettement : Qu'il desespéroit de son salut , parce que non content de continuer à combattre le Sacrement , il étoit devenu payen en mettant des payens impies , & jusqu'à un Scipion Epicurien , jusqu'à un Numa , l'organe du démon , pour instituer l'idolâtrie chez les Romains , au

*Parv. Conf.  
Luth. Hosp.  
p. 21. 8. f.*

*rang des ames bienheureuses. Car à quoi nous servent le Baptême, les autres Sacremens, l'Écriture & Jesus-Christ même, si les impies, les idolâtres & les Epicuriens sont saints & bienheureux? Et cela qu'est-ce autre chose que d'enseigner que chacun peut se sauver dans sa religion & dans sa croyance.*

Il estoit assez mal aisé de lui répondre. Aussi ne lui répondit-on à Zurich que par une mauvaise récrimination, & en l'accusant lui-même d'avoir mis parmi les Fidèles Nabuchodonosor, Naaman Syrien, Abimelec & beaucoup d'autres, qui étant tirez hors de l'alliance & de la race d'Abraham, n'ont pas laissé d'être sauvés, comme dit Luther, *par une fortuite miséricorde de Dieu.* Mais sans défendre cette *fortuite miséricorde de Dieu*, qui à la vérité, est un peu bizarre, c'est autre chose d'avoir dit avec Luther, qu'il peut y avoir eu des hommes qui ayent connu Dieu hors du nombre des Israélites; autre chose de mettre avec Zuingle au nombre des ames saintes ceux qui adoroient les fausses divinités: & si les Zuingliens ont eu raison de condamner les excès & les violences de Luther, on en a encore davantage de condamner ce prodigieux egarement de Zuingle. Car enfin, ce n'étoit pas ici de ces traits qui échappent aux hommes dans la chaleur du discours: il écrivoit une confession de foi, il vouloit faire une explication simple & précise du symbole des Apôtres; ouvrage d'une nature à demander plus que tous les autres une mûre considération, une doctrine exacte, & un sens raffiné. C'étoit aussi dans le même esprit qu'il avoit déjà parlé de Sénèque, comme d'un homme très-saint, dans le cœur duquel Dieu avoit écrit la foi de sa propre main, à cause qu'il

*Apol. Figur.  
Hospin. p. 2.  
f. 198.*

*Luth. Hom.  
in. Gen. c. 4.  
& 20.*

*Oper. 2. p.  
declar. de  
pecc. orig.*



Rom. I.

avoit dit dans une Lettre à Lucile , *que rien n'étoit caché à Dieu.* Voilà donc tous les Philosophes Platoniciens , Péripatéticiens & Stoïciens , au nombre des Saints , & pleins de foi , puisque saint Paul avouë qu'ils ont connu ce qu'il y a d'invisible en Dieu par les ouvrages visibles de sa puissance ; & ce qui a donné lieu à saint Paul de les condamner dans l'Épître aux Romains , les a justifiés & sanctifiés dans l'opinion de Zuingle.

XXI.  
Erreurs de  
Zuingle sur  
le péché ori-  
ginel.

Pour enseigner de pareilles extravagances, il faut n'avoir aucune idée ni de la justice chrétienne , ni de la corruption de la nature. Zuingle aussi ne connoissoit pas le péché originel. Dans cette confession de foi adressée à François premier , & dans quatre ou cinq traités qu'il a fait exprès pour prouver contre les Anabatistes le Baptême des petits enfans , & expliquer l'effet du Baptême dans ce bas âge , il n'y parle seulement pas du péché originel effacé , qui est pourtant de l'aveu de tous les Chrétiens , le principal fruit de leur Baptême. Il en avoit usé de même dans tous ses autres ouvrages , & lorsqu'on lui objectoit cette omission d'un effet si considérable , il montre qu'il l'a fait exprès , parce que dans son sentiment *aucun péché n'est ôté par le Baptême.* Il pousse encore plus avant sa témérité , puisqu'il ôte nettement le péché originel , en disant que *ce n'est pas un péché , mais un malheur , un vice , une maladie , & qu'il n'y a rien de plus foible , ni de plus éloigné de l'Écriture , que de dire , que le péché originel soit non-seulement une maladie , mais encore un crime.* Conformément à ces principes , il décide que les hommes naissent à la vérité portés *au péché pour leur amour propre , mais non pas pécheurs , si ce n'est impropre-*

Déclar. de  
pec. orig.

ment, & en prenant la peine du péché pour le péché même : & cette *inclination au péché*, qui ne peut pas être un péché, fait selon lui, tout le mal de notre origine. Il est vrai que dans la suite du discours il reconnoît que tous les hommes périroient sans la grace du Médiateur, parce que cette inclination au péché ne manqueroit pas de produire le péché avec le tems si elle n'étoit arrêtée, & c'est en ce sens qu'il avouë que tous les hommes sont damnés *par la force du péché originel* : force qui consiste, comme on vient de voir, non point à faire les hommes vraiment pécheurs, comme toutes les Eglises Chrétiennes l'ont décidé contre Pélage, mais à les faire seulement *enclins au péché* par la foiblesse des sens & de l'amour propre, ce que les Pélagiens & les Payens mêmes n'auroient pas nié.

La décision de Zuingle fut le remède de ce mal, n'est pas moins étrange. Car il veut qu'il soit ôté indifféremment dans tous les hommes par la mort de Jesus-Christ indépendamment du Baptême, enforte qu'à présent *le péché originel ne damne personne*, pas même les enfans des Payens ; & encore qu'à leur égard il n'ose pas mettre leur salut dans la même certitude que celui des Chrétiens & de leurs enfans, il ne laisse pas de dire, que comme les autres, *tant qu'ils sont incapables de la Loi, ils sont dans l'état d'innocence*, alléguant ce passage de saint Paul : *Où il n'y a point de loi, il n'y a point de prévarication*. Or, est-il, poursuit ce nouveau Docteur, que les enfans sont foibles, sans expérience, & ignorans de la Loi, & ne sont pas moins sans Loi que saint Paul, lorsqu'il disoit : Je vivois autrefois sans Loi. Comme donc il n'y a point

Rom. 4. 15.

Rom. 7. 9.

Rom. 7. 8.

de Loi pour eux , il n'y a point aussi de transgression de la Loi , ni par conséquent de damnation. Saint Paul dit qu'il a vécu autrefois sans Loi ; mais il n'y a aucun âge où l'on soit plus dans cet état que dans l'enfance. Par conséquent on doit dire avec le même saint Paul , que sans Loi le péché étoit mort en eux. C'est ainsi que disputoient les Pélagiens contre l'Eglise. Et encore , que comme on a dit , Zuingle parle ici avec plus d'affurance des enfans des Chrétiens que des autres , il ne laisse pas en effet de parler de tous les enfans sans exception. On voit où porte sa preuve ; & assurément depuis Julien , il n'y a point de plus parfait Pélagien que Zuingle.

XXII. Mais encore les Pélagiens avoient-ils que l'Erreur de le Baptême pouvoit du moins donner grace ,  
Zuingle sur & remettre les péchés aux adultes. Zuingle  
le Baptême. plus téméraire ne cesse de répéter ce qu'on a déjà rapporté de lui , que le Baptême n'ôte aucun péché , & ne donne pas la grace. C'est , dit-il , le Sang de Jesus-Christ qui remet les péchés ; ce n'est donc pas le Baptême.

On peut voir ici un exemple du zèle mal entendu qu'a eu la Réforme pour la gloire de Jesus-Christ. Il est plus clair que le jour , qu'attribuer la rémission des péchés au Baptême , qui est le moyen établi par Jesus-Christ pour les ôter , ce n'est non plus faire tort à Jesus-Christ , que c'est faire tort à un peintre d'attribuer le beau coloris & les beaux traits de son tableau au pinceau dont il se sert. Mais la Réforme porte ses vains raisonnemens jusqu'à cet excès de croire glorifier Jesus-Christ en ôtant la force aux instrumens qu'il employe. Et pour continuer jusqu'au bout une illusion si grossière , lorsqu'on objecte à Zuingle cent passages de

l'Écriture, où il est dit que le Baptême nous sauve, & qu'il nous remet nos péchés, il croit satisfaire à tout, en répondant que dans ces passages le Baptême est pris pour le Sang de Jésus-Christ dont il est le signe.

Ces explications licentieuses font trouver tout ce qu'on veut dans l'Écriture. Il ne faut pas s'étonner si Zuingle y trouve que l'Eucharistie n'est pas le Corps, mais le signe du Corps, quoique Jésus-Christ ait dit : *ceci est mon Corps*, puisqu'il a bien trouvé que le Baptême ne donne pas en effet la rémission des péchés, mais nous la figure déjà donnée, quoique l'Écriture ait dit cent fois, non pas qu'il nous la figure, mais qu'il nous la donne. Il ne faut pas s'étonner si le même Auteur, pour détruire la réalité qui l'incommodoit, a éludé la force de ces paroles, *Ceci est mon Corps*, puisque pour détruire le péché originel dont il étoit choqué, il a bien éludé celles-ci : *Tous ont péché en un seul* ; & encore : *Par un seul plusieurs sont faits pécheurs*. Ce qu'il y a ici de plus étrange, c'est la confiance de cet Auteur à soutenir ses nouvelles interprétations contre le péché originel avec un mépris manifeste de toute l'antiquité. *Nous avons vu les anciens*, dit-il, *enseigner une autre doctrine sur le péché originel ; mais on s'aperçoit aisément en les lisant, combien est obscur & embarrassé, pour ne pas dire tout-à-fait humain plutôt que divin, tout ce qu'ils en disent. Pour moi, il y a déjà long-tems que je n'ai pas le loisir de les consulter*. C'est en 1526. qu'il composa ce traité : & déjà il y avoit plusieurs années qu'il n'avoit pas le loisir de consulter les anciens, ni de recourir aux sources. Cependant il réformoit l'Eglise. Pourquoi non, diront

## XXIII.

*Zuingle s'accoutume à forcer en tout l'Écriture Sainte. Son mépris pour l'antiquité est la source de son erreur.*

*Rom. 5. 22<sup>e</sup>  
27.*

nos Réformés ? & qu'avoit-il affaire des anciens , puisqu'il avoit l'Écriture ? Mais au contraire , c'est ici un exemple du peu de sûreté qu'il y a dans la recherche des Écritures , lorsqu'on prétend les entendre sans avoir recours à l'antiquité. Par une telle manière d'entendre les Écritures , Zuingle a trouvé qu'il n'y avoit point de péché originel , c'est-à-dire , qu'il n'y avoit point de rédemption , & que le scandale de la Croix étoit inutile ; & il a poussé si loin cette pensée , qu'il a mis avec les Saints ceux qui n'avoient en effet , quoiqu'il ait pû dire , aucune part avec Jesus-Christ. Voilà comme on réforme l'Église , lorsqu'on entreprend de la réformer sans se mettre en peine du sentiment des siècles passés ; & selon cette nouvelle méthode , on en viendroit aisément à une réformation semblable à celle des Sociniens.

## XXIV.

Quel étoit  
Ecolampade.

Tels étoient les chefs de la nouvelle Réforme , gens d'esprit à la vérité , & qui n'étoient pas sans littérature , mais hardis , téméraires dans leurs décisions , & enflés de leur vain sçavoir , qui se plaisoient dans des opinions extraordinaires & particulières , & par-là croyoient s'élever non-seulement au-dessus des hommes de leur siècle , mais encore au-dessus de l'antiquité la plus sainte. Ecolampade , l'autre défenseur du sens figuré parmi les Suisses , étoit tout ensemble plus modéré & plus sçavant ; & si Zuingle dans sa véhémence parut être en quelque façon un autre Luther , Ecolampade ressembloit plus à Mélancton , dont aussi il étoit ami particulier. On voit dans une lettre qu'il écrit à Erasme dans sa jeunesse , avec beaucoup d'esprit & de politesse , des marques d'une piété aussi affectueuse qu'éclairée : des pieds d'un Crucifix devant lequel il avoit accoutu-

Ep. Erasme.  
lib. 7. ep. 42.  
43.

mé de faire sa prière, il écrivit à Erasme des choses si tendres sur les douceurs ineffables de Jesus-Christ que cette pieuse image retraçoit si vivement dans son souvenir, qu'on ne peut s'empêcher d'en être touché. La Réforme qui venoit troubler ces dévotions, & les traiter d'idolâtrie, commençoit alors : car c'étoit en 1517. que ce jeune homme écrivoit cette lettre. Dans ces premières années de ces broüilleries, & comme le remarque Erasme, dans un âge déjà assez mûr pour n'avoir à se reprocher aucune surprise, il se fit Religieux avec beaucoup de courage & de réflexion. Aussi les lettres d'Erasme nous font-elles voir qu'il étoit très-affectionné au genre de vie qu'il avoit choisi, qu'il y goûtoit Dieu tranquillement, & qu'il y vivoit très-éloigné des nouveautés qui couraient. Cependant, ô foiblesse humaine, & dangereuse contagion de la nouveauté ! il sortit de son Monastère, prêcha la nouvelle réforme à Bâle où il fut Pasteur : & fatigué du célibat comme les autres Réformateurs, il épousa une jeune fille dont la beauté l'avoit touché. *C'est ainsi*, disoit Erasme, *qu'ils se mortifient*, & il ne cessoit d'admirer ces nouveaux Apôtres, qui ne manquoient point de quitter la profession solennelle du célibat pour prendre des femmes ; au lieu que les vrais Apôtres de Notre-Seigneur, selon la tradition de tous les Pères, afin de n'être occupés que de Dieu & de l'Evangile, quittoient leurs femmes pour embrasser le célibat. *Il semble*, disoit-il, *que la Réforme aboutisse à défroquer quelques Moines, & à marier quelques Prêtres ; & cette grande tragédie se termine enfin par un événement tout-à-fait comique, puisque tout finit en se mariant comme dans les comédies.* Le même Erasme se

*Ibid. lib.*

13. ep. L.

13.

*Lib. 13. 17.*

27.

*Lib. 19. ep.*

41.

*Ibid. & 19.*

7.

*Lib. 18: ep. 23. 19. 113. 51. 47. col. 2057. &c.* plaint aussi en d'autres endroits, que depuis que son ami *Æcolampade* eût quitté avec l'Eglise & le Monastère sa tendre dévotion pour embrasser cette sèche & dédaigneuse Réforme, il ne le reconnoissoit plus; & qu'au lieu de la candeur dont ce Ministre faisoit profession, tant qu'il agissoit par lui-même, il n'y trouva plus que dissimulation & artifice lorsqu'il fut entré dans les intérêts & dans les mouvemens d'un parti.

## XXV.

*Progrès de la doctrine Sacramentaire.*

*Erasme lib. 19. Ep. 113. 31. 59. p. 2106.*

*Lib. 13. Ep. 9.*

*Hospin. 2. part ad an. 1525. f. 40.*

Après que la querelle Sacramentaire eût été émuë de la manière qu'on vient de voir, *Carlostad* répandit de petits écrits contre la présence réelle, & encore que de l'aveu de tout le monde ils fussent fort pleins d'ignorance, le peuple déjà épris de la nouveauté, ne laissa pas de les goûter. *Zuingle* & *Æcolampade* écrivirent pour défendre ce dogme nouveau: le premier avec beaucoup d'esprit & de véhémence: l'autre avec beaucoup de doctrine, & une éloquence si douce, *qu'il y avoit*, dit *Erasme*, *de quoi séduire, s'il se pouvoit, & que Dieu le permit, les élus mêmes.* Dieu les mettoit à cette épreuve: mais ses promesses & sa vérité soutenoient la simplicité de la foi de l'Eglise contre les raisonnemens humains. Un peu après *Carlostad* se réconcilia avec *Luther*, & l'apaisa en lui écrivant que ce qu'il avoit enseigné sur l'Eucharistie étoit plutôt par manière de proposition & d'examen que de décision. Il ne cessa de brouïller toute sa vie, & les Suisses, qui le reçurent encore une fois, ne purent venir à bout de calmer cet esprit turbulent.

Sa doctrine se répandoit de plus en plus, mais sur des interprétations plus vrai-semblables des paroles de Notre-Seigneur que celles qu'il avoit données. *Zuingle* disoit que le bon homme avoit

voit bien senti qu'il y avoit quelque sens caché dans ces divines paroles , mais qui n'avoit pû démêler ce que c'étoit. Lui & Ecolampade , avec des expressions un peu différentes , convenoient au fond que ces paroles , *Ceci est mon Corps* étoient figurées : *est* veut dire *signifie* , disoit Zuingle , *Corps c'est le signe du Corps* , disoit Ecolampade. Ceux de Strasbourg entrèrent dans les mêmes interprétations. Bucer & Capiton , qui les conduisoient , devinrent zélés défenseurs du sens figuré. La Réforme se divisa , & ceux qui embrassèrent ce nouveau parti furent apelés Sacramentaires. On les nomma aussi Zuingliens , parce que Zuingle avoit le premier apuyé Carlostad , ou que son autorité prévalut dans l'esprit des Peuples entraînés par sa véhémence.

Il ne faut pas s'étonner qu'une opinion qui flâtoit autant le sens humain, eût tant de vogue. Zuingle disoit positivement , qu'il n'y avoit point de miracle dans l'Eucharistie, ni rien d'incompréhensible; que le pain rompu nous representoit le corps immolé, & le vin le sang répandu; que Jesus-Christ en instituant ces signes créés leur avoit donné le nom de la chose; que ce n'étoit pourtant pas un simple spectacle, des signes tout-à-fait nuds; que la mémoire & la foi du Corps immolé & du Sang répandu noie notre ame; que cependant le S. Esprit scelloit dans les cœurs la rémission des péchés, & que c'étoit-là tout le mystère. La raison & le sens humain n'avoient rien à souffrir dans cette explication. L'Ecriture faisoit de la peine: mais quand les uns oposoient, *Ceci est mon Corps*, les autres répondoient; *Je suis la vigne, je suis la porte, la pierre étoit Christ*. Il est vrai que ces exemples n'étoient pas semblables. Ce n'étoit



ni en proposant une parabole, ni en expliquant une allégorie, que Jesus-Christ avoit dit, *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang.* Ces paroles, détachées de tout autre discours, portoient tout leur sens en elles-mêmes. Il s'agissoit d'une nouvelle institution qui devoit être faite en termes simples, & on n'avoit encore trouvé aucun lieu de l'écriture, où un signe d'institution reçut le nom de la chose, au moment qu'on l'instituoit, & sans aucune préparation précédents.

**XXVII.** Cet argument tourmentoit Zuingle : nuit & de l'esprit jour il y cherchoit une solution. On ne laissa pas qui aparut à en attendant d'abolir la Messe, malgré les oppositions du Secrétaire de la Ville, qui disputoit lui fournir un passage, où le pour la presence réelle. Douze jours après, *signe d'institution reçut* Zuingle eut ce songe tant reproché à lui & à ses Disciples, où il dit que s'imaginant disputer d'abord le encore avec le Secrétaire de la Ville qui le presnom de la soit vivement, il vit paroître tout-d'un-coup un chose. fantôme blanc ou noir, qui lui dit ces mots : *Exod. 12. 11. Lâche, que ne répons tu ce qui est écrit dans part. 15. 16. l'Exode, l'Agneau est la Pâque ; pour dire qu'il Hospin. 23. en est le signe ?* Voilà donc ce fameux passage tant répété dans les écrits des Sacramentaires, où ils crurent avoir trouvé le nom de la chose donné au signe dans l'institution du signe même ; & voilà comme ce passage vint dans l'esprit à Zuingle, qui s'en servit le premier. Au reste, ses disciples veulent, qu'en disant qu'il ne sçait pas si celui qui l'avertit étoit blanc ou noir, il vouloit dire seulement que c'étoit un inconnu ; & il est vrai que les termes latins peuvent recevoir cette explication. Mais outre que se cacher sans rien faire qui découvre ce qu'on est, est un caractère naturel d'un mauvais esprit, celui-ci visiblement se trompoit. Ces paroles, *l'Agneau*

*est la Pâque & le passage*, ne signifient nullement qu'il soit la figure du passage. C'est un Hébraïsme commun, où le mot de *sacrifice* est sous entendu. Ainsi, *péché*, seulement est le sacrifice pour le péché; & *passage* simplement, ou *Pâque*, c'est le sacrifice du passage, ou de la Pâque: ce que l'Écriture explique elle-même un peu au-dessous, où elle dit tout du long, non que l'Agneau est le passage, mais *que c'est la victime du passage*. Voilà bien assurément le sens de l'Exode. On produisit depuis deux autres exemples que nous verrons en leur tems: mais enfin voici le premier. Il n'y avoit rien, comme on voit, qui dût beaucoup soulager l'esprit de Zuingle, ni qui lui montrât, que le signe reçut dès l'institution le nom de la chose. Cependant, à cette nouvelle explication de son inconnu, il s'éveilla, il lut le lieu de l'Exode; il alla prêcher ce qu'il avoit vu en songe. On étoit trop bien préparé pour ne pas l'en croire: les nuages qui restoient encore dans les esprits furent dissipés.

Ibid. 27<sup>a</sup>

Il fut sensible à Luther de voir non plus des particuliers, mais des Eglises entières de la nouvelle Réforme, se soulever contre lui. Mais il n'en rabattit rien de sa fierté. On en peut juger par ces paroles: *J'ai le Pape en tête: j'ai à dos les Sacramentaires & les Anabatistes; mais je marcherai moi seul contr'eux tous; je les déferai au combat; je les foulerai aux pieds.* Et un peu après: *Je dirai sans vanité, que depuis mille ans l'Écriture n'a jamais été ni si repurgée, ni si bien expliquée, ni mieux entendue qu'elle l'est maintenant par moi.* Il écrivoit ces paroles en 1525. un an après la querelle émue. En la même année il fit son livre contre les Prophètes célestes, se mocquant par-là de Carlostad qu'il accusoit d'approuver les visions des Ana-

XXVIII.

Luther écrit

contre les Sa-

cramentaires,

&amp; pourquoi il

traita Zuing-

le plus dure-

ment que les

autres.

Ad maled.

Reg. Aug.

Tr. 2. 49<sup>o</sup>.

15. 5.

batistes. Ce Livre avoit deux parties. Dans la première il soutenoit qu'on avoit eu tort d'abattre les images, qu'il n'y avoit que les images de Dieu qu'il fut défendu d'adorer dans la loi de Moïse; que les images de la Croix & des Saints n'étoient pas comprises dans cette défense; que personne n'étoit tenu sous l'Évangile d'abolir par la force les images, parce que cela étoit contraire à la liberté évangélique, & que ceux qui détruisoient ainsi les images étoient des Docteurs de la loi, & non pas de l'Évangile. Par-là il nous justifioit de toutes les accusations d'idolâtrie dont on nous charge sans raison sur ce sujet. Dans la seconde partie, il attaquoit les Sacramentaires. Au reste, il traita d'abord *Œcolampade* avec assez de douceur; mais il s'emporta terriblement contre *Zuingle*.

*Zuing. in explan. art. 18. Gesn. Bib. &c. V. Calixt. Judic. n. 53. T. 2. Jen. Epist. p. 202.*

Ce Docteur avoit écrit, que dès l'an 1516: avant que le nom de Luther eût été connu, il avoit prêché l'Évangile, c'est-à-dire, la Réformation, dans la Suisse; & les Suisses lui donnoient la gloire du commencement que Luther vouloit avoir tout entier. Piqué de ce discours, il écrivit à ceux de Strashbourg, qu'il osoit se glorifier d'avoir le premier prêché *Jésus-Christ*, mais que *Zuingle* lui vouloit ôter cette gloire. Le moyen, pourluivoit-il, de se taire pendant que ces gens troublent nos Eglises & attaquent notre autorité? S'ils ne veulent pas laisser affoiblir la leur, il ne faut pas non plus affoiblir la nôtre. Pour conclusion il déclare, qu'il n'y a point de milieu, & qu'eux ou lui, sont des ministres de Satan.

**XXIX.**  
*Paroles d'un fameux Luthérien sur la jalouſie de* Un habile Luthérien, & le plus célèbre qui ait écrit de nos jours, fait ici cette réflexion. Ceux qui méprisent toutes choses, & exposent non-seulement leurs biens, mais encore leur vie.

Jouvent ne peuvent pas s'élever au-dessus de la Luther contre gloire, tant la douceur en est flâteuse, & tant Zuingle. est grande la foiblesse humaine. Au contraire, Calixt. Jud. plus on a le courage élevé, plus on desire les n. 53. loüanges, & plus on a de peine à voir transporter aux autres celles qu'on croit avoir méritées. Il ne faut donc pas s'étonner si un homme de la magnanimité de Luther écrivit ces choses à ceux de Strasbourg.

Au milieu de ces bizarres transports, Luther confirmoit la foi de la présence réelle par de puissantes raisons : l'Écriture & la Tradition ancienne le soutenoient dans cet e cause. Il monroit, que de tourner au sens figuré des paroles de Notre-Seigneur si simples & si précises sous prétexte qu'il y avoit des expressions figurées en d'autres endroits de l'Écriture, c'étoit ouvrir une porte par laquelle toute l'Écriture & tous les mystères de notre salut se tourneroient en figure ; qu'il falloit donc apporter ici la même soumission avec laquelle nous recevions les autres mystères, sans nous soucier de la raison ni de la nature, mais seulement de Jesus-Christ & de sa parole ; que le Sauveur n'avoit parlé dans l'institution, ni de la foi ni du Saint-Esprit ; qu'il avoit dit, *Ceci est mon Corps*, & non pas, *la foi vous y fera participer* ; que le manger dont Jesus-Christ y parloit, n'étoit non plus un manger mystique, mais un manger par la bouche ; que l'union de la foi se consommait hors du Sacrement, & qu'on ne pouvoit pas croire que Jesus-Christ ne nous donnât rien de particulier par des paroles si fortes ; qu'on voyoit bien que son intention étoit de nous assurer ses dons en nous donnant sa personne ; que le souvenir de sa mort, qu'il nous recommandoit, n'excluoit point la présence,

XXX.

Puissans raisons  
sonnemens  
de Luther  
pour la présence réelle ;  
& ses vanteries après les avoir faits.

Serm. de Corp. & Sang.  
Chr. defens.  
verbi Cœna :  
quod verba adhuc. sent. t. 8. 277. 381.  
Catech. maj. de Sac. alt. Concord. p. 551, &c.

mais nous obligeoit seulement à prendre ce Corps & ce Sang comme une victime immolée pour nous ; que cette victime en effet devenoit nôtre par cette manducation ; qu'à la vérité la foi y devoit intervenir pour la rendre fructueuse ; mais que pour montrer que sans la foi même la parole de Jesus-Christ avoit son effet , il ne falloit que considérer la communion des indignes. Il pressoit ici avec force les paroles de S. Paul , lors qu'après avoir raporté ces mots : *Ceci est mon Corps*, il condamnoit si sévèrement ceux qui ne discernoient pas le Corps du Seigneur, & qui se rendoient coupables de son Corps & de son Sang : il ajoutoit que par tout saint Paul vouloit parler du vrai Corps , & non du Corps en figure ; & qu'on voyoit par ses expressions qu'il condamnoit ces impies, comme ayant outragé Jesus-Christ, non pas en ses dons, mais immédiatement en sa personne.

Mais ce qu'il faisoit avec plus de force, c'étoit de détruire les objections qu'on oposito à ces célestes vérités. Il demandoit à ceux qui lui opositoient ; *La chair ne sert de rien*, avec quel front ils osoient dire , que la chair de Jesus-Christ ne sert de rien , & transporter à cette chair qui donne la vie , ce que Jesus-Christ a dit du sens charnel, & en tout cas de la chair prise à la manière que l'entendoient les Capharnaïtes , ou que la reçoivent les mauvais Chrétiens , sans s'y unir par la foi , & recevoir en même-tems l'esprit & la vie dont elle est pleine ? Quand on osoit lui demander à quoi donc servoit cette chair prise par la bouche du corps, il demandoit à son tour à ces superbes demandeurs , à quoi servoit que le Verbe se fût fait chair ? La vérité ne pouvoit-elle être annoncée, ni le genre humain délivré que par ce

1. Cor. 9.

24.

28.

29.

Joan. 6. 4.

moyen ? Sçavent-ils tous les secrets de Dieu , pour lui dire qu'il n'avoit que cette voye de fauver les hommes ? & qui sont-ils pour faire loi à leur Créateur , & lui prescrire les moyens par lesquels il leur vouloit apliquer sa grace ? Que si enfin on lui oposoit les raisons humaines , comment un corps en tant de lieux ? comment un corps humain tout entier dans un si petit espace ? Il mettoit en poudre toutes ces machines qu'on élevoit contre Dieu , en demandant comment Dieu conservoit son unité dans la Trinité des Personnes ? Comment de rien il avoit créé le Ciel & la terre ? Comment il l'avoit fait naître d'une Vierge ? Comment il l'avoit livré à la mort ? Et comment il ressusciteroit tous les fidèles au dernier jour ? Que prétendoit la raison humaine , quand elle oposoit à Dieu ces vaines difficultés , qu'il détruisoit par un souffle ? Ils disent que tous les miracles de Jesus-Christ sont sensibles. *Mais qui leur a dit que Jesus-Christ a résolu de n'en point faire d'autres ? Lorsqu'il a été conçu du Saint Esprit dans le sein d'une Vierge , ce miracle : le plus grand de tous , à qui a-t'il été sensible ? Marie auroit-elle scû ce qu'elle alloit porter dans ses entrailles , si l'Ange ne lui avoit annoncé le secret divin ? Mais quand la divinité a habité corporellement en Jesus-Christ , qui l'a vu , ou qui l'a compris ? Mais qui le voit à la droite de son Pere : d'où il exerce sa Toute-puissance sur tout l'Univers ? Est-ce-là ce qui les oblige à tor dre , à mettre en pièces , à crucifier les paroles de leur Maître ? Je ne comprends pas , disent-ils , comment il les peut exécuter à la lettre. Ils me prouvent bien par cette raison , que le sens humain ne s'accorde pas avec la sagesse de Dieu , j'en conviens ; j'en suis d'accord : mais je ne*

*Sermo quod  
verba sent.  
Ibid.*

*Jeavois pas encore qu'il ne fallût croire que ce qu'on découvre en ouvrant les yeux, ou ce que la raison humaine peut comprendre.*

*Ibid.*

Enfin, quand on lui disoit que cette matière n'étoit pas de conséquence, & ne valoit pas la peine de rompre la paix: *Qui obligeoit donc Carlostad à commencer la querelle? Qui contraignit Zuingle & Œcolampade à écrire? Maudite éternellement la paix qui se fait au préjudice de la vérité!* Par de tels raisonnemens il fermoit souvent la bouche aux Zuingliens. Il faut avouer qu'il avoit beaucoup de force dans l'esprit: rien ne lui manquoit que la règle, qu'on ne peut jamais avoir que dans l'Eglise, & sous le joug d'une autorité légitime. Si Luther se fût tenu sous ce joug si nécessaire à toutes sortes d'esprits, & sur-tout aux esprits boüillans & impétueux comme le sien, il eût pû retrancher de ses discours ses emportemens, ses plaisanteries, son arrogance brutale, ses excès, ou pour mieux dire ses extravagances, & la force avec laquelle il manie quelques vérités, n'auroit pas servi à la séduction. C'est pourquoy on le voit encore invincible, quand il traite les dogmes anciens qu'il avoit pris dans le sein de l'Eglise, mais l'orgueil suivoit de près ses victoires. Cet homme se scût si bon gré d'avoir combattu avec tant de force pour le sens propre & littéral des paroles de Notre-Seigneur, qu'il ne put s'empêcher de s'en glorifier: *Les Papistes eux-mêmes, dit-il, sont forcés de me donner la louange d'avoir beaucoup mieux défendu qu'eux la doctrine du sens littéral. Et en effet, je suis assuré que quand on les auroit tous fondus ensemble, ils ne la pourroient jamais soutenir aussi fortement que je fais.*

*Ep. Lut. ap.  
Hospin.  
part. ad an.  
1534. 153.*

Il se trompoit: car encore qu'il montrât bien

qu'il falloit défendre le sens littéral, il n'avoit pas sçû le prendre dans toute sa simplicité; & les défenseurs du sens figuré lui faisoient voir que s'il falloit suivre le sens littéral, la Transsubstantiation gaignoit le dessus.

C'est ce que Zuingle, & en général tous les défenseurs du sens figuré, démontroient très-clairement. Ils remarquent que Jesus-Christ n'a pas dit: *Mon Corps est ici, ou mon Corps est sous ceci & avec ceci, ou ceci contient mon Corps*, mais simplement: *Ceci est mon Corps*. Ainsi ce qu'il veut donner à ses fidèles, n'est pas une substance qui contienne son corps, ou qui l'accompagne, mais son Corps sans aucune autre substance étrangère. Il n'a pas dit non plus, *ce pain est mon Corps*, qui est l'autre explication de Luther; mais il a dit, *Ceci est mon Corps* par un terme indéfini, pour montrer que la substance qu'il donne n'est plus du pain, mais son Corps.

Et quand Luther expliquoit, *Ceci est mon Corps*, c'est-à-dire, *ce pain est mon Corps réellement & sans figure*, il détruisoit, sans y penser, sa propre doctrine. Car on peut bien dire avec l'Eglise, que le Pain devient le Corps, au même sens que S. Jean a dit que *l'eau fut faite vin* aux noces de Cana en Galilée, c'est-à-dire, par changement de l'un en l'autre. On peut dire pareillement que ce qui est pain en aparence, est en effet le Corps de Notre-Seigneur, mais que du vrai pain en demeurant tel, fût en même-tems le vrai Corps de Notre-Seigneur, comme Luther le prétendoit, les Défenseurs du sens figuré lui soutenoient aussi-bien que les Catholiques, que c'est un discours qui n'a point de sens, & concludoient qu'il falloit admettre ou avec eux un simple changement moral, ou le changement de substance avec les Papistes.

XXXI.

*Les Zuingliens prouvent à Luther que les Catholiques entendent mieux que lui le sens littéral.*

*Hospin ad an. 1527. f. 49. &c.*

*Joan. II. 9.*



**XXXII.** C'est pourquoi Bèze soutient aux Luthé-  
*Beze prouve* riens dans la Conférence de Montbelliard, que  
*la même vé-* des deux explications qui s'arrêtent au sens  
*rité.* littéral, c'est-à-dire de celui des Catholiques

*Confér. de* & de celle des Luthériens, c'est celle des Ca-  
*Mont. imp.* tholiques qui s'éloigne le moins des paroles de  
*à Gen. 1587.* l'institution de la Cène, si on les veut exposer de  
*P. 52.* mot à mot. Il le prouve par cette raison, que les  
 Transsubstantiateurs disent que par la vertu de  
 ces paroles divines, ce qui auparavant étoit  
 Pain ayant changé de substance devient incon-  
 tinent le Corps même de Jesus-Christ, afin  
 qu'en cette façon cette proposition puisse être vé-  
 ritable, Ceci est mon Corps. Au lieu que l'ex-  
 position des Consubstantiateurs, disant que ces  
 mots : Ceci est mon Corps, signifient, mon Corps  
 est essentiellement dedans, avec, ou sous ce  
 Pain, ne déclare pas ce que c'est que le Pain est  
 devenu, & ce que c'est qui est Corps, mais seu-  
 lement où il est.

Cette raison est simple & intelligible. Car il  
 est clair que Jesus-Christ ayant pris du Pain  
 pour en faire quelque chose, il a dû nous dé-  
 clarer quelle chose il en a voulu faire; & il n'est  
 pas moins évident que ce Pain est devenu ce  
 que le Tout-puissant en a voulu faire. Or, ces  
 paroles font voir qu'il en a voulu faire son  
 Corps de quelque manière qu'on le puisse en-  
 tendre, puisqu'il a dit, Ceci est mon Corps. Si  
 donc ce Pain n'est pas devenu son Corps en fi-  
 gure, il l'est devenu en effet; & on ne peut se  
 défendre d'admettre ou le changement en figu-  
 re, ou le changement en substance.

Ainsi à n'écouter simplement que la parole  
 de Jesus-Christ, il faut passer à la doctrine de  
 l'Eglise; & Bèze a raison de dire qu'elle a moins  
 d'inconvénient quant à la manière de parler.

que celle des Luthériens, c'est-à-dire, qu'elle sauve mieux le sens littéral.

*Ibid.*

Calvin confirme souvent la même vérité, & pour ne nous point arrêter au sentiment des particuliers, tout un synode de Zuingliens l'a reconnu.

*Instit. lib. 4.  
c. 37. n. 30.  
&c.*

C'est le synode de Czenger ville de Pologne, rapporté dans le recueil de Geneve. Ce synode, après avoir rejeté la Transsubstantiation Papistique, montre que la Consubstantiation Luthérienne est insoutenable, parce que comme la baguette de Moïse n'a pas été serpent sans Transsubstantiation, & que l'eau n'a pas été sang en Egypte, ni vin dans les nocés de Cana sans changement: ainsi le Pain de la Cène ne peut être substantiellement le Corps de Christ, s'il n'est changé en sa chair en perdant la forme & la substance de Pain.

*XXXIII.  
Tout un Synode de Zuingliens établit la même vérité en Pologne. Syn. Czeng. tit. de Cœna in Syn. Gen. part. 1.*

C'est le bon sens qui a dicté cette décision. En effet, le Pain en demeurant Pain ne peut non plus être le Corps de Notre Seigneur, que la baguette demeurant baguette pût être un serpent, ou que l'eau demeurant eau pût être du sang en Egypte, & du vin aux nocés de Cana. Si donc ce qui étoit Pain devient le Corps de Notre-Seigneur, ou il le devient en figure par un changement mystique, suivant la doctrine de Zuingle, ou il le devient en effet par un changement réel, comme le disent les Catholiques.

Ainsi Luther qui se glorifia d'avoir lui seul mieux défendu le sens littéral que tous les Théologiens Catholiques, étoit bien loin de son compte, puisqu'il n'avoit pas même compris le vrai fondement qui nous attache à ce sens, ni entendu la nature de ces propositions qui opèrent ce qu'elles énoncent. Jésus-Christ dit

*XXXIV.  
Luther n'entendoit pas la force de cette parole. Ceci est mon Corps. Joan. 4. 50. 51. Luc. 13. 18.*

à cet homme : *Ton fils est vivant* ; Jesus-Christ dit à cette femme : *Tu est guérie de ta maladie* ; en parlant , il fait ce qu'il dit : la nature obéit , les choses changent , & le malade devient sain. Mais les paroles où il ne s'agit que de choses accidentelles , comme sont la santé & la maladie , n'opèrent aussi que des changemens accidentels. Ici où il s'agit de substance , puisque Jesus-Christ a dit : *Ceci est mon Corps* , *Ceci est mon Sang* , le changement est substantiel , & par un effet aussi réel qu'il est surprenant , la substance du Pain & du Vin est changée en la substance du Corps & du Sang. Par conséquent lorsqu'on suit le sens littéral , il ne faut pas croire seulement que le Corps de Jesus-Christ est dans le mystère , mais encore qu'il en fait toute la substance ; & c'est à quoi nous conduisent les paroles mêmes , puisque Jesus-Christ n'a pas dit : *Mon Corps est ceci* , ou , *Ceci contient mon Corps* : mais , *Ceci est mon Corps* : & il n'a pas même voulu dire , *ce Pain est mon Corps* , mais *Ceci* indéfiniment ; Et de même que s'il avoit dit , lorsqu'il a changé l'eau en vin : *Ce qu'on va vous donner à boire ; c'est du vin* , il ne faudroit pas entendre qu'il auroit conservé ensemble & l'eau & le vin , mais qu'il auroit changé l'eau en vin : ainsi , quand il prononce que ce qu'il presente est son Corps , il ne faut nullement entendre qu'il mêle son Corps avec le Pain , mais qu'il change effectivement le Pain en son Corps. Voilà où nous menoit le sens littéral , de l'aveu même des Zuingliens , & ce que jamais Luther n'avoit pu entendre.

XXXV. Faut de l'avoir entendu , ce grand Défenseur du sens littéral tomboit nécessairement dans une espèce de sens figuré. Selon lui , *Ceci prouvoient à est mon Corps* , vouloit dire , ce pain contient :

mon Corps, où ce corps est uni avec mon Corps; & par ce moyen les Zuingliens le forçoient à reconnoître dans cette expression la figure grammaticale, qui met ce qui contient pour ce qui est contenu, ou la partie pour le tout. Puis ils ré.

le pressoient en cette sorte; s'il vous est permis de reconnoître dans les paroles de l'institution, la figure qui met la partie pour le tout, pour quoinous voule- vous empêcher d'y reconnoître la figure qui met la chose pour signe? Figure pour figure, la métonymie que nous recevons, vaut bien la synecdoque que vous admettez. Ces Messieurs étoient humanistes & grammairiens. Tous leurs livres furent bien-tôt remplis de la synecdoque de Luther & de la métonymie de Zuingle: il falloit que les Protestans prissent parti entre ces deux figures de Rhétorique, & il demouroit pour constant qu'il n'y avoit que les Catholiques, qui également éloignés de l'une & de l'autre, & ne connoissans dans l'Eucharistie ni le pain ni un simple signe, établissoient purement le sens littéral.

On voyoit ici la différence qu'il y a entre les doctrines qui sont introduites de nouveau par des auteurs particuliers, & celles qui viennent naturellement. Le changement de substance avoit rempli comme par lui-même, l'Orient & l'Occident, entrant dans tous les esprits avec les paroles de Notre-Seigneur, sans jamais causer aucun trouble, & sans que ceux qui l'ont cru ayent jamais été notés par l'Eglise comme novateurs. Quand il a été contesté, & qu'on a voulu détourner le sens littéral avec lequel il avoit passé par toute la terre, non-seulement l'Eglise est demeurée ferme, mais encore on a vu ses adversaires combattre pour elle: on se combattans les uns les autres. Luther &

*Luther qu'il  
admettoit  
une espèce  
de sens figure*

*Vid. Hosp. 2.  
part. 12. 35.  
47. 61. 76.  
161. &c.*

**XXXVI.**  
*Différence  
de la doctrine  
inventée,  
& de la doctrine reçue  
par Tradition.*

ses sectateurs prouvoient invinciblement qu'il falloit retenir le sens littéral : Zuingle & les siens ne prouvoient pas avec moins de force , qu'il ne pouvoit être tenu sans le changement de substance ; ainsi ils ne s'accordoient qu'à se prouver les uns aux autres , que l'Eglise qu'ils avoient quittée , avoit plus de raison que chacun d'eux : par je ne sçai quelle force de la vérité , tous ceux qui l'abandonnoient , en conservoient quelque chose , & l'Eglise qui gardoit le tout , gagnoit la victoire.

XXXVII.

*Le sens Catholique est visiblement plus naturel.*

De-là il suit clairement que l'interprétation des Catholiques , qui-admettent le changement de substance, est la plus naturelle & la plus simple; & parce qu'elle est suivie par le plus grand nombre des Chrétiens , & parce que des deux qui la combattent de différentes manières , l'un qui est Luther , ne s'y est opposé que par esprit de contradiction & en dépit de l'Eglise; & l'autre qui est Zuingle , demeure d'accord que s'il faut recevoir avec Luther le sens littéral, il faut aussi recevoir avec les Catholiques le changement de substance.

XXXVIII.

*Question :* gez dans l'erreur , s'y sont affermis par cette raison ; que c'est détruire le Sacrement que d'en ôter , comme nous faisons , la substance du pain & du vin. Je suis obligé de dire , que je n'ai trouvé cette raison dans aucun écrit de Luther ; & en effet , elle est trop foible & trop éloignée pour venir d'abord dans l'esprit ; car on sçait qu'un Sacrement, c'est-à-dire un signe, consiste dans ce qu'il paroît , & non pas dans le fond ni dans la substance. Il ne fut pas nécessaire de montrer à Pharaon sept vaches & sept épis effectifs , pour lui marquer la fertilité ou la stérilité de sept années; l'image qu'il s'en for-

Gen. 41.

ma dans son esprit fut très-suffisante pour cela. Et s'il faut venir à des choses dont les yeux aient été frappés ; afin que la colombe nous représentât le Saint-Esprit, & avec toute sa douceur le chaste amour qu'il inspire aux âmes saintes, il importoit peu que ce fût une véritable colombe qui descendit visiblement sur Jesus-Christ : il suffisoit qu'elle en eût tout l'extérieur ; de même, afin que l'Eucharistie nous marquât que Jesus-Christ étoit notre pain & notre breuvage, c'étoit assez que les caractères de ces alimens & leurs effets ordinaires fussent conservés ; en un mot, c'étoit assez qu'il n'y eut rien de changé à l'égard des sens. Dans les signes d'institution, ce qui en marque la force, c'est l'intention déclarée par la parole de l'instituteur : or en disant sur le pain, *Ceci est mon Corps*, & sur le vin, *Ceci est mon Sang*, & paroissant en vertu de ces divines paroles actuellement revêtu de toutes les apparences du Pain & du Vin, il fait voir assez clairement qu'il est vraiment nourriture, lui qui en a pris la ressemblance, & nous paroît sous cette forme. Que s'il faut de vrai Pain & de vrai Vin afin que le Sacrement soit réel, c'est aussi de vrai Pain & de vrai Vin que l'on consacre, & dont on fait en les consacrant le vrai Corps & le vrai Sang du Sauveur. Le changement qui s'y fait dans l'intérieur, sans que l'extérieur soit changé, fait encore une partie du Sacrement, c'est-à-dire, du signe sacré ; parce que ce changement devenu sensible par la parole, nous fait voir, que la parole de Jesus-Christ opérant dans le Chrétien, il doit être très-réellement, quoique d'une autre manière, changé au dedans, en ne retenant que l'extérieur d'un homme vulgaire.

**XXXIX.** Par-là demeurèrent expliqués les passages où l'Eucharistie est apelée Pain, même après la consécration : & cette difficulté est clairement résolüe par la règle des changemens, & par la règle des aparences. Par la règle des changemens, le Pain devenu Corps est apelé Pain, comme dans l'Exode, la verge devenuë couleuvre, est apelée verge, & l'eau devenuë sang, est apelée eau. On se sert de ces expressions pour faire voir tout ensemble & la chose qui a été faite, & la matière qu'on a employée pour la faire. Par la règle des aparences, de même que dans l'ancien & dans le nouveau Testament, les Anges qui aparoiissoient en figure humaine sont apelés tous ensemble & Anges, parce qu'ils le sont, & hommes, parce qu'ils la paroissent, ainsi l'Eucharistie sera apelée & Corps, parce qu'elle l'est, & Pain, parce qu'elle le paroît. Que si l'une de ces raisons suffit pour lui conserver le nom de Pain sans préjudicier au changement, le concours de toutes les deux sera bien plus fort. Et il ne faut s'imaginer aucun embarras à discerner la vérité parmi ces expressions différentes : car enfin, lorsque l'Ecriture Sainte nous explique la même chose par des expressions diverses, pour ôter toute sorte d'ambiguité, il y a toujours l'endroit principal auquel il faut réduire les autres, & où les choses sont exprimées telles qu'elles sont en termes précis. Que les Anges soient apelés hommes en quelques endroits, il y aura un endroit où l'on verra clairement que ce sont des Anges. Que ce sang & cette couleuvre soient apelés eau & verge, vous trouverez l'endroit principal où le changement sera marqué, & c'est par-là qu'il faudra définir la chose. Quel sera l'endroit principal par lequel nous jugerons de

*Comment les noms de Pain & de Vin peuvent demeurer dans l'Eucharistie ; deux règles tirées de l'Ecriture.*

*Exod. 7. 12.*

187

L'Eucharistie, si ce n'est celui de l'institution où Jesus-Christ l'a fait être ce qu'elle est? Ainsi quand nous voudrons la nommer par rapport à ce qu'elle a été & à ce qu'elle paroît, nous la pourrons apeler du Pain & du Vin: mais quand nous voudrons la nommer par ce qu'elle est en elle-même, elle n'aura point d'autre nom que celui de Corps & du Sang; & c'est par-là qu'il la faudra définir, puisque jamais elle ne peut être que ce qu'elle est faite par les paroles toutes puissantes, qui lui donnent l'être. Luthériens & Zuingliens, vous expliquez contre la nature le lieu principal par les autres, & sortans tous deux de la règle, vous vous éloignez encore plus les uns des autres, que vous ne l'êtes de l'Eglise que vous aviez principalement en bute. L'Eglise qui suit l'ordre naturel, & qui réduit tous les passages où il est parlé de l'Eucharistie, à celui qui est sans contestation le principal & le fondement de tous les autres, tient la vraie clef du mystère, & triomphe non seulement des uns & des autres, mais encore des uns par les autres.

En effet, durant ces disputes Sacramentaires, ceux qui se disoient réformés, malgré l'intérêt commun qui les réunissoit quelquefois en aparence, se faisoient entr'eux une guerre plus cruelle qu'à l'Eglise même, s'apelans mutuellement des furieux, des enragés, des esclaves de Satan, plus ennemis de la vérité & des membres de Jesus-Christ que le Pape même, ce qui étoit tout dire pour eux.

Cependant l'autorité que Luther vouloit conserver dans la nouvelle Réforme qui s'étoit soulevée sous ses étendarts, s'avoilissoit. Il étoit pénétré de douleur, & la fierté qu'il témoignoit au-dehors, n'empêchoit pas l'accablement

## XL.

*Luther conf-  
terné par ces  
disputes; &  
son abatte-  
ment deploré  
par Mélanc-  
ton.*

*Luth. ad Jac.  
Præp. Brem.  
Hosp. 82.*

*Luth. maj.  
Conf. ibid. 56.  
Luïng. resp.  
ad. Luth.*

*Hosp. 44.*



Lib. 4. Ep.  
76. ad. Ca.

où il étoit dans le cœur : au contraire , plus il étoit fier , plus il trouvoit insupportable d'être méprisé dans un parti dont il vouloit être le seul chef. Le trouble qu'il ressentoit , passoit jusqu'à Mélancton. *Luther me cause* , dit-il , *d'étranges troubles par les longues plaintes qu'il me fait de ses afflictions. Il est abattu & défiguré par des écrits qu'on ne trouve pas méprisables. Dans la pitié que j'ai de lui , je me sens affligé au dernier point du trouble universel de l'Eglise. Le vulgaire incertain se partage en des sentimens contraires ; & si Jesus-Christ n'avoit promis d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles , je craindrois que la Religion ne fut tout-à-fait détruite par ces dissensions ; car il n'y a rien de plus vrai que la sentence qui dit , que la vérité nous échape par trop de disputes.*

XLI.  
*Luther enseigne l'ubiquité. 1527.*  
3528.

Etrange agitation d'un homme qui s'attendoit à voir l'Eglise réparée , & qui la voit prête à tomber par les moyens qu'on avoit pris pour la rétablir. Quelle consolation pouvoit-il trouver dans les promesses que Jesus-Christ nous a faites d'être toujours avec nous ? C'est aux Catholiques à se nourrir de cette foi , eux qui croient que jamais l'Eglise ne peut être vaincue par l'erreur , quelque violente que soit l'attaque & qui en effet l'ont trouvée invincible. Mais comment peut-on s'attacher à cette promesse dans la nouvelle Réforme , dont le premier fondement , quand elle rompoit avec l'Eglise étoit que Jesus-Christ l'avoit délaissée jusqu'à la laisser tomber dans l'idolâtrie ? Au reste , quoiqu'il soit vrai que la vérité demeure toujours dans l'Eglise , & s'y épure d'autant plus qu'elle est plus violemment attaquée , Mélancton avoit raison de penser qu'à

force de disputer elle échappoit aux particuliers. Il n'y avoit point d'erreur si prodigieuse, où l'ardeur de la dispute n'entraînât l'esprit emporté de Luther. Elle lui fit embrasser cette monstrueuse opinion de l'ubiquité. Voici les raisonnemens dont il apuyoit cette étrange erreur. L'humanité de Notre-Seigneur est unie à la Divinité: donc l'humanité est par-tout aussi bien qu'elle. Jesus-Christ comme homme est assis à la droite de Dieu, la droite de Dieu est par-tout; donc Jesus-Christ comme homme est par-tout. Comme homme, il étoit dans les cieux avant que d'y être monté. Il étoit dans le tombeau quand les Anges dirent qu'il n'y étoit plus. Les Zuingliens excédoient, en disant que Dieu même ne pouvoit pas mettre le Corps de Jesus-Christ en plusieurs lieux. Luther s'emporte à un autre excès, & il soutient que ce Corps étoit nécessairement par tout. Voilà ce qu'il enseigna dans un Livre dont nous avons déjà parlé, qu'il fit en 1526, pour défendre le sens littéral, & ce qu'il osa insérer dans une confession de foi qu'il publia en 1528. sous le titre de grande confession.

Il dit dans ce dernier Livre, qu'il importoit peu de mettre ou d'ôter le pain dans l'Eucharistie; mais qu'il étoit plus raisonnable d'y reconnoître *un pain charnel & du vin sanglant, panis carneus, & vinum sanguineum.* C'étoit le nouveau langage par lequel il exprimoit l'union nouvelle qu'il mettoit entre le pain & le Corps. Ces paroles sembloient viser à l'impanation, & il en échappoit souvent à Luther, qui portoient plus loin qu'il ne vouloit. Mais du moins elles propofoient un certain mélange de pain & de chair, de vin & de sang qui paroïsoit bien grossier, & qui fut inupportable à

*Serm. quod  
verba sicut.*

*T. 3. Joan.*

*Conf. maj.*

*T. 4. Joan.*

*Calix Jud.*

*a. 40. & seq.*

**LXII.**

*Luther déclare de nouveau qu'il importe peu de mettre la substance du pain, ou de l'ôter: gros-sière Theologie de ce Docteur, dont*

Mélancton  
est scandali-  
sé.

Lib. 4. Ep.  
76. 1528.

Mélancton. *J'ai, dit-il, parlé à Luther de ce mélange du pain & du corps, qui paroît à beaucoup de gens un étrange paradoxe. Il m'a répondu du décisivement, qu'il n'y vouloit rien changer : & moi je ne trouve pas à propos d'entrer encore dans cette matière. C'est-à-dire, qu'il n'étoit pas du sentiment de Luther, & qu'il n'osoit le contredire.*

### XLIII.

*La dispute  
Sacramentaire  
renversoit  
les fonde-  
mens de la  
Réforme.  
Paroles de  
Calvin.*

Cependant, les excès où l'on s'emportoit de part & d'autre dans la nouvelle Réforme, la décrioient parmi les gens de bon sens. Cette seule dispute renversoit le fondement commun des deux partis. Ils croyoient pouvoir finir toutes les disputes par l'Écriture toute seule, & ne vouloient qu'elle pour juge; & tout le monde voyoit qu'ils disputoient sans fin sur cette écriture, & encore sur un des passages qui devoit être des plus clairs, puisqu'il s'y agissoit d'un Testament. Ils seorioient l'un à l'autre: Tout est clair, & il n'y a qu'à ouvrir les yeux. Sur cette évidence de l'Écriture, Luther ne trouvoit rien de plus hardi ni de plus impie que de nier le sens littéral, & Zuingle ne trouvoit rien de plus absurde ni de plus grossier que de le fuivre. Erasme qu'ils vouloient gagner, leur disoit avec tous les Catholiques: Vous en apelez tous à la pure parole de Dieu, & vous croyez en être les interprètes véritables. Accordez-vous donc entre vous, avant que de vouloir faire la loi au monde. Quelque mine qu'ils fissent, ils étoient honteux de ne pouvoir convenir, & ils pensoient tous au fond de leur cœur ce que Calvin écrivit à Mélancton qui étoit son ami. *Il est de grande importance qu'il ne passe aux siècles à venir aucun soupçon des divisions qui sont parmi nous: car il est ridicule au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, qu'à*

Lib. 18. 3.  
19. 3. 331.  
59. p. 21.  
22. &c.

Calv. epist.  
ad. Mel. p.  
145.

*près avoir rompu avec tout le monde, nous nous accordions si peu entre nous dès le commencement de notre Réforme.*

Philippe Landgrave de Hesse, très-zélé pour le nouvel Evangile, avoit prévu ce desordre, & dès les premières années du différend dont il avoit tâché de l'accommoder. Aussi-tôt qu'il vid le parti assez fort, & d'ailleurs menacé par l'Empereur & les Catholiques, il commença à former des desseins de ligue. On oublia bientôt les maximes que Luther avoit données pour fondement à sa Réforme, de ne chercher aucun apui dans les armes. Sous prétexte d'un traité imaginaire qu'on disoit avoir été fait entre Georges Duc de Saxe & les autres Princes Catholiques pour exterminer les Luthériens, ceux-ci avoient pris les armes. L'affaire à la vérité fut accommodée : le Landgrave se contenta de grosses sommes d'argent que quelques Princes Ecclésiastiques furent obligés de lui donner pour le dédommager d'un armement que lui-même reconnoissoit avoir été fait sur de faux rapports.

Mélancton, qui n'aprouvoit pas cette conduite, ne trouva point d'autre excuse au Landgrave, sinon qu'il ne vouloit pas faire paroître qu'il eût été trompé, il disoit pour toute raison qu'une *mauvaise honte* l'avoit fait agir. Mais d'autres pensées le troubloient beaucoup davantage. On s'étoit vanté dans le parti qu'on détruiroit la Papauté sans faire la guerre & sans répandre du sang. Avant que ce tumulte du Landgrave arrivât, & un peu après la révolte des païsans, Mélancton avoit écrit au Landgrave même, *qu'il valoit mieux tout endurer, que d'armer pour la cause de l'Evangile.* Et maintenant il se trouvoit que ceux qui avoient

*XLIV.*

*Les Luthériens présentent les armes sous la conduite du Landgrave qui reconnoît qu'il a tort*  
1518.

*Sleid. lib. 6. 91.*

*Mel. lib. 4. Epist. 70.*

*Mel. ibid.*

*Lib. 3. ep. 16.*

*Lib. 4. ep. 7.*  
*Ibid. 72.*

*Mel. ibid.*  
*Sleid. ibid.*  
*Dav. Chyt.*  
*in Saxone ad*  
*an. 1528.*  
*page 318.*  
*Luth. ep. ad*  
*Venecef.*  
*Lynt. T. 7.*  
*& ap. Clyt.*  
*in Sax. 9.*  
*312. 382.*

tant fait les pacifiques, étoient les premiers à prendre les armes sur *un faux rapport*, comme Mélancton le reconnoît. C'est aussi ce qui lui fait ajoûter : *Quand je considère de quel scandale la bonne cause va être chargée, je suis presque accablé de cette peine.* Luther fut bien éloigné de ces sentimens. Encore qu'il fût constant en Allemagne, & que les autres mêmes Protestans en soient d'accord, que ce prétendu traité de Georges de Saxe n'étoit qu'une illusion, Luther vouloit croire qu'il étoit véritable, & il écrivit plusieurs lettres & plusieurs libelles où il s'emporte contre ce Prince, jusqu'à dire qu'il étoit *le plus fou de tous les fous : un Moab orgueilleux qui entreprenoit toujours au-dessus de ses forces : ajoûtant qu'il prierait Dieu contre lui.* Après quoi il avertiroit les Princes d'EXTERMINER DE TELLES GENS, qui vouloient voir toute l'Allemagne en sang : c'étoit-à-dire, que de peur de la voir en ce triste état, les Luthériens l'y devoient mettre & commencer par exterminer les Princes qui s'oposoient à leurs desseins.

Ce Georges Duc de Saxe, que Luther traite si mal, étoit autant contraire aux Luthériens que son parent l'Electeur leur étoit favorable. Luther prophétisoit contre lui de toute sa force, sans considérer qu'il étoit de la famille de ses maîtres, & on voit qu'il ne tint pas à lui qu'on accomplisse ses prophéties à coups d'épée.

#### *XLV.*

*Le nom de*  
*Protestans.*  
*Conférence*  
*de Marbourg*  
*où le Land-*  
*grave tente*

Cet armement des Luthériens qui avoit fait trembler toute l'Allemagne en 1528. les rendit si fiers, qu'ils se crurent en état de protester ouvertement contre le decret publié contre eux l'année d'après dans la Diète de Spire, & d'en apeler de l'Empereur au futur Concile

général, ou à celui qu'on tiendroit en Allemagne. Ce fut en cette occasion qu'ils se réunirent sous le nom de Protestans : mais le Landgrave, le plus prévoyant & le plus capable aussi bien que le plus vaillant de tous, conçut que la diversité des sentimens seroit un obstacle éternel à la parfaite union qu'il vouloit établir dans le parti. Ainsi dans la même année du decret de Spire il ménagea la conférence de Marbourg, où il fit trouver tous les chefs de la nouvelle Réforme, c'est-à-dire, Luther, Osiandre, & Mélancton d'un côté; Zuingle, Ecolampade, & Bucer de l'autre, sans compter les autres qui sont moins connus. Luther & Zuingle parloient seuls, car déjà les Luthériens ne parloient point où Luther étoit, & Mélancton avouë franchement, que lui & ses compagnons furent *des personnages muets*. On ne songeoit pas alors à s'amuser les uns les autres par des explications équivoques, comme on fit depuis. La vraie presence du Corps & du Sang fut nettement posée d'un côté, & niée de l'autre. On n'entendit des deux côtés qu'une presence en figure, & une presence par foi n'étoit pas une vraie presence de Jesus-Christ, mais une presence morale, une presence improprement dite, & par métaphore. On convint en aparence de tous les articles, à la réserve de celui de l'Eucharistie. Je dis en aparence, car il paroît par deux lettres que Mélancton écrivit durant le colloque, pour en rendre compte à ses Princes, qu'on ne s'entendoit guères dans le fond. *Nous découvrimus*, dit-il, *que nos adversaires entendoient fort peu la doctrine de Luther, encore qu'ils tâchassent d'imiter son langage*; c'est-à-dire, qu'on s'accordoit par complaisance &

*vainement de concilier les deux parties des Protestans.*

*Sleid. liv.*

*62. 94. 97.*

*Sleid. ibid.*

*Lib. 4. ep.*

88.

*Hosp. ad an. 1. 29. de coll. Marp.*

*Men. ep. ad Elect. Saxon. ep. ad Henr. Ducem. Sax. ibid. & ap. Luth. T. 4. Jen.*

en paroles, sans se bien entendre en effet; & il étoit vrai que Zuingle n'avoit jamais rien compris dans la doctrine de Luther sur les Sacremens, ni dans sa justice imputée. On accusa aussi ceux de Strashourg, & Bucer qui en étoit Pasteur, de n'avoir pas de bons sentimens, c'est-à-dire, comme on l'entendoit, des sentimens assez Luthériens sur cette matière, & il y parut dans la suite, comme nous verrons bien-tôt. C'est que Zuingle & ses compagnons ne se mettant guères en peine de toutes ces choses en disoient tout ce qui plaisoit à Luther, & à vrai dire, n'avoient en tête que la question de la présence réelle. Quant à la manière de traiter les choses, Luther parloit avec hauteur, selon sa coutume. Zuingle montra beaucoup d'ignorance, jusqu'à demander plusieurs fois, *Comment de méchans Prêtres pouvoient faire une chose sacrée?* Mais Luther le releva d'une étrange sorte, & lui fit bien voir par l'exemple du Baptême, qu'il ne sçavoit ce qu'il disoit. Lorsque Zuingle & ses compagnons virent qu'ils ne pouvoient persuader à Luther le sens figuré, ils le prièrent du moins de vouloir bien les tenir pour freres. Mais ils furent vivement repoussés. *Quelle fraternité me demandez-vous,* leur disoit-il, *si vous persistez dans votre créance? C'est signe que vous en doutez, puisque vous voulez être freres de ceux qui la rejettent.* Voilà comme finit la conférence. On se promit pourtant une charité mutuelle. Luther interpréta cette charité de celle qu'on doit aux ennemis, & non pas de celle qu'on doit aux personnes de même communion. *Ils fremissoient,* disoit-il, *de se voir traiter d'hérétiques.* On convint pourtant de ne plus écrire les uns contre les autres, mais

*Ibid.*

*Hosp. ibid.*

*Luth. epist.  
ad Jac. Præp.  
Bremens.  
Ibid.*

mais pour leur donner , poursuivoit Luther ,  
le tems de se reconnoître.

Cet accord tel ne dura guères : au con-  
traire , par les recits différens qui se firent de  
la conférence , les esprits s'aigriront plus que  
jamais : Luther regarda comme un artifice la  
proposition de fraternité qui lui fut faite par  
les Zuingliens , & dit que Satan régnoit telle-  
ment en eux , qu'il n'étoit plus en leur pouvoir  
de dire autre chose que des mensonges.

Ibid.

\*\*\*\*\*

## LIVRE III.

En l'an 1530.

## SOMMAIRE.

**L** Es Confessions de foi des deux partis des  
Protestans. Celle d'Ausbourg composée  
par Mélancton. Celle de Strasbourg ou des  
quatre Villes par Bucser. Celle de Zuingle. Va-  
riation de celle d'Ausbourg sur l'Eucharistie.  
Ambiguité de celle de Strasbourg. Zuingle  
seul pose nettement le sens figuré. Le terme de  
substance pourquoi mis pour expliquer la réali-  
té. Apologie de la Confession d'Ausbourg faite  
par Mélancton. L'Eglise calomniée presque sur  
tous les points , & principalement sur celui de  
la justification , & sur l'opération des Sacre-  
mens & de la Messe. Le Mérite des bonnes œu-  
vres avoué de part & d'autre , l'absolution sa-  
cramentale de même , la Confession , les vœux  
Monastiques , & beaucoup d'autres articles.  
L'Eglise Romaine reconnue en plusieurs maniè-  
res dans la confession d'Ausbourg ; démonstra-  
tion par la Confession d'Ausbourg , & par l'A-  
pologie , que les Luthériens reviendroient à  
Var. Tome I, E



I.  
*La célèbre  
Diète d'Aus-  
bourg, où les  
confessions  
de foi sont  
présentées à  
Charles V.  
1530.*

AU milieu de ces démêlés on se préparoit à la célèbre Diète d'Ausbourg que Charles V. avoit convoquée, pour y remédier aux troubles que le nouvel Evangile causoit en Allemagne. Il arriva à Ausbourg le 15 Juin 1530. Ce tems est considérable, car c'est alors qu'on vid paroître pour la première fois des confessions de Foi en forme, publiées au nom de chaque parti. Les Luthériens défenseurs du sens littéral présentèrent à Charles V. la confession de Foi apelée la confession d'Ausbourg. Quatre Villes de l'Empire, Strasbourg, Mémingue, Lindau, & Constance qui défendoient le sens figuré, donnèrent la leur séparément au même Prince. On la nomma la confession de Strasbourg ou des quatre Villes; & Zuingle, qui ne voulut pas être muet dans une occasion si célèbre, quoiqu'il ne fût pas du corps de l'Empire, envoya aussi sa confession de Foi à l'Empereur.

II.  
*La confes-  
sion d'Aus-  
bourg redi-  
gée par Mé-  
lancton, &  
présentée à  
l'Empereur.  
Chytr. Hist.  
Conf. Aug.  
&c.*

Mélancton, le plus éloquent & le plus poli, aussi-bien que le plus modéré de tous les disciples de Luther, dressa la confession d'Ausbourg de concert avec son Maître qu'on avoit fait aprocher du lieu de la Diète. Cette confession de foi fut présentée à l'Empereur, en Latin & en Allemand le 25 Juin 1530. souscrite par Jean Electeur de Saxe, par six autres Princes, dont Philippe Landgrave de Hesse étoit un des principaux, & par les Villes de Nuremberg & de Reutelingue, auxquelles quatre autres Villes étoient associées. On la lut publiquement dans la Diète en présence de l'Empereur; & on convint de n'en répandre aucune copie ni manuscrite, ni imprimée, que de son ordre. Il s'en est

fait depuis plusieurs éditions tant en Allemand qu'en Latin , toutes avec de notables différences , & tout le parti la reçut.

Ceux de Strasbourg & leurs associés défenseurs du sens figuré s'offrirent à la souscrire , à la réserve de l'article de la Cène. Ils n'y furent pas reçus, de sorte qu'ils composèrent leur confession particulière , qui fut dressée par Bucer.

C'étoit un homme assez docte , d'un esprit pliant , & plus fertile en distinctions que les Scolastiques les plus raffinés ; agréable Prédicateur ; un peu pesant dans son stile : mais il imposoit par sa taille & par le son de sa voix. Il avoit été Jacobin , & s'étoit marié comme les autres , & même pour ainsi parler , plus que les autres , puisque sa femme étant morte , il passa à un second & à un troisième mariage. Les saints Peres ne recevoient point au Sacerdoce ceux qui avoient été mariés deux fois étans Laïques. Celui-ci Prêtre & Religieux se maria trois fois sans scrupule durant son nouveau ministère. C'étoit une recommandation dans le parti , & on aimoit à confondre par ses exemples hardies les observances superstitieuses de l'ancienne Eglise.

Il ne paroît pas que Bucer ait rien concerté avec Zuingle ; celui-ci avec les Suisses parloit franchement ; Bucer méditoit des accommodemens , & jamais homme ne fut plus fécond en équivoques.

Cependant lui & les siens ne purent alors s'unir aux Luthériens , & la nouvelle Réforme fit en Allemagne deux corps visiblement séparés par des confessions de Foi différentes.

Après les avoir dressées , ces Eglises sembloient avoir pris leur dernière forme , & il étoit tems , du moins alors , de se tenir ferme ,

III.

*De la confession de Strasbourg, ou des quatre Villes, & de Bucer qui la dressa.*

*Chytr. Hist. Conf. Aug.*

*De la Confession* mais c'est ici au contraire que les Variations se montrent plus grandes.

*d'Ausbourg, & de l'Apologie: l'autorité de ces deux pièces dans tout le parti.* La Confession d'Ausbourg est la plus considérable en toutes manières. Outre qu'elle fut présentée la première, souscrite par un plus grand corps, & reçue avec plus de cérémonie, elle a encore cet avantage, qu'elle a été regardée dans la suite non-seulement par Bucer & par Calvin même en particulier, mais encore par tout le parti du sens figuré, assemblé en corps, comme une pièce commune de la nouvelle Réforme, ainsi que la suite le fera paroître. Comme l'Empereur la fit réfuter par quelques Théologiens Catholiques, Mélancton en fit l'Apologie, qu'il étendit davantage un peu après. Au reste, il ne faut pas regarder cette Apologie comme un ouvrage particulier, puisqu'elle fut présentée à l'Empereur au nom de tout le parti, par les mêmes qui lui présentèrent la Confession d'Ausbourg, & que depuis les Luthériens n'ont tenu aucune assemblée pour déclarer leur foi, où ils n'ayent fait marcher d'un pas égal la Confession d'Ausbourg & l'Apologie, comme il paroît par les actes de l'assemblée de Scmalcade en 1537. & par les autres.

*Præf. Apol in lib. Concord. 48. Art. Smal. ibid. 556. Epitom. art. ibid. 57. Soida repet. ibid 653. 7. 8. &c.*

V.

*L'article 10. de la Confession d'Ausbourg, où il s'agit de la Cène est couché en quatre façons: la variété des deux premières. Concord. p. 728.* Il est certain que l'intention de la confession d'Ausbourg étoit d'établir la présence réelle du Corps & du Sang, & comme disent les Luthériens dans le Livre de la Concorde, on y vouloit expressément rejeter l'erreur des Sacramentaires, qui présentèrent en même-tems à Ausbourg leur Confession particulière. Mais tant s'en faut que les Luthériens tiennent un langage uniforme sur cette matière, qu'au contraire on voit d'abord l'article X. de leur confession, qui est celui où ils ont dessein d'établir la réalité:

on voit, dis-je, cet article X. couché en quatre manières différentes, sans qu'on puisse pres- que discerner laquelle est la plus autentique, puisqu'elles ont toutes paru dans des éditions où étoient les marques de l'autorité publique.

De ces quatre manières nous en voyons deux dans le recueil de Genève, où la Confession d'Ausbourg nous est donnée telle qu'elle avoit été imprimée en 1540 à Vitemberg, dans le lieu où étoit né le Luthéranisme, où Luther & Mélancton étoient presens. Nous y lisons l'article de la Cène en deux manières. Dans la première, qui est celle de l'édition de Vitemberg, il est dit, qu'*avec le pain & le vin, le Corps & le Sang de Jesus-Christ est vraiment donné à ceux qui mangent dans la Cène.* La seconde ne parle pas du pain & du vin, & se trouve couchée en ces termes: *Elles croient (les Eglises Protestantes) que le Corps & le Sang sont vraiment distribuez à ceux qui mangent, & improuvent ceux qui enseignent le contraire.*

Voilà dès le premier pas une variété assez importante, puisque la dernière de ces expressions s'accorde avec la doctrine du changement de substance, & que l'autre semble être mise pour la combattre. Toutefois les Luthériens ne s'en sont pas tenus là; & encore que des deux manières d'énoncer l'article X. qui paroissent dans le recueil de Genève, ils aient suivi la dernière dans leur livre de la Concorde, à l'endroit où la Confession d'Ausbourg y est insérée, on voit néanmoins dans le même livre ce même article X rapporté de deux autres façons.

En effet, on trouvera dans ce Livre l'Apologie de la Confession d'Ausbourg, où ce même Mélancton qui l'avoit dressée, & qui la défend, transcrit l'article en ces termes, dans la Cène

*Conf. Aug.  
art. X. Syn-  
tagm. G. 2.  
part. p. 13.*

*Conf. Aug.  
art. X. in lib.  
Conc. p. 13.*

VI.

*Deux autres  
manières,  
dont est cou-  
ché le même*

*Article, leurs du Seigneur le Corps & le Sang de Jesus-Christ différences. sont vraiment & substantiellement présents, & Apol. conf. sont vraiment donnez avec les choses qu'on voit, Aug. conc. c'est-à-dire, avec le pain & le vin, à ceux qui p. 157. Soli- reçoivent le Sacrement.*

*Idem petit. de* Enfin nous trouvons ces mots encore dans le *cæn. Dom.* même Livre de la concorde : *L'article de la n. 8. conc. p.* Cène est ainsi enseigné par la parole de Dieu dans *728.* la confession d'Ausbourg : que le vrai Corps & le vrai Sang de Jesus-Christ sont vraiment présents, distribuez & reçus dans la sainte Cène sous l'espece du pain & du vin ; & qu'on improuve ceux qui enseignent le contraire. Et c'est aussi la manière dont cet article X. est couché dans la version Françoisé de la confession d'Ausbourg imprimé à Francfort en 1673.

Si on compare maintenant ces deux façons d'exprimer la réalité, il n'y a personne qui ne voye que celle de l'Apologie l'exprime par des paroles plus fortes que ne faisoient les deux précédentes rapportées dans le recueil de Genève : mais qu'elle s'éloigne aussi davantage de la Transsubstantiation ; & que la dernière au contraire s'accommode tellement aux expressions dont on se sert dans l'Eglise, que les Catholiques pourroient la souscrire.

## VII.

*Laquelle de ces manières est l'originale.*

*Hosp. part. 2. f. 94. 132. 173.*

De ces quatre façons différentes, si on demande laquelle est l'originale qui fut présentée à Charles V. la chose est assez douteuse.

Hospinien soutient que c'est la dernière qui doit être l'originale, parce que c'est celle qui paroît dans l'impression qui fut faite dès l'an 1530 à Vitemberg, c'est-à-dire, dans le siège du Lutheranisme, où étoit la demeure de Luther & de Mélancton.

*Ibid.*

Il ajoute que ce qui fit changer l'article, c'est qu'il favorisoit trop ouvertement la Trans-

substantiation , puisqu'il marquoit le Corps & le sang véritablement reçûs , non point avec la substance , mais *sous les espèces du pain & du vin* , qui est la même expression dont se servent les Catholiques.

Et c'est cela même qui fait croire que c'est ainsi que l'article avoit été couché d'abord , puisqu'il est certain par Sleïdan & par Mélancton aussi-bien que par Chytré & par Célestin dans leur histoire de la confession d'Ausbourg , que les Catholiques ne contredirent point cet article dans la réfutation qu'ils firent alors de la confession d'Ausbourg par ordre de l'Empereur.

De ces quatre manières , la seconde est celle qu'on a insérée dans le Livre de Concorde : & il pourroit sembler que ce seroit la plus authentique , parce que les Princes & les Etats qui ont souscrit à ce Livre semblent assurer dans la Préface , qu'ils ont transcrit la confession d'Ausbourg comme elle se trouve encore dans les Archives de leurs prédécesseurs & dans ceux de l'Empire. Mais si l'on y prend garde de près , on verra que cela ne conclut pas , puisque les Auteurs de cette Préface , disent seulement , qu'ayans conféré les Exemplaires avec les Archives , *ils ont trouvé que le leur étoit en tout & partout de même sens que les Exemplaires Latins & Allemands* : ce qui montre la prétention d'être d'accord dans le fond avec les autres éditions , mais non pas le fait positif , que les termes soient en tout les mêmes ; autrement on n'en verroit pas de si différens dans un autre endroit du même Livre , comme nous l'avons remarqué.

Quoiqu'il en soit , il est étrange que la confession d'Ausbourg n'ayant pû être présentée à l'Empereur que d'une seule façon , il en paroisse

*Sleid. Apol. conf. August. ad art. 10. chytr Hist. conf. Aug. calest. Hist. conf. Aug. T. 3.*

*Præf. conf.*

trois autres aussi différentes de celles-là & tous ensemble aussi authentiques que nous le venons de voir ; & qu'un acte si solennel ait été tant de fois altéré par ses Auteurs dans un article si essentiel.

## VIII.

*Cinquième manière , dont le même article*

*10. est rapporté dans l'Apologie de la confession d'Ausbourg.*

*Apol. conf. Aug. en art.*

*p. 10. 17.*

Mais ils ne demeurèrent pas en si beau chemin , & incontinent après la Confession d'Ausbourg, ils donnèrent à l'Empereur une cinquième explication de l'article de la Cène dans l'Apologie de leur Confession de foi qu'ils firent faire par Mélancton.

Dans cette Apologie approuvée , comme on a vu , de tout le parti , Mélancton soigneux d'exprimer en termes formels le sens littéral , ne se contenta pas d'avoir reconnu *une présence vraie & substantielle* , mais se servit encore du mot de *présence corporelle* , ajoutant que *Jésus-Christ nous étoit donné corporellement* , & que c'étoit le sentiment *ancien & commun non-seulement de l'Eglise Romaine , mais encore de l'Eglise Grecque.*

## IX.

*La manière d'expliquer la réalité dans l'Apologie , tend à établir en même-tems le changement de substance*

*Ibid.*

Et encore que cet Auteur soit peu favorable même dans ce Livre , au changement de substance , toutefois il ne trouve pas ce sentiment si mauvais qu'il ne cite avec honneur des autorités qui l'établissent : car voulant prouver sa doctrine de la *présence corporelle* par le sentiment de l'Eglise orientale , il allégué le Canon de la Messe Grecque , où le Prêtre demande nettement , dit-il , *que le propre Corps de Jésus-Christ soit fait en changeant le pain , ou par le changement du pain.* Bien loin de rien improuver dans cette prière , il s'en sert comme d'une pièce dont il reconnoît l'autorité , & il produit dans le même esprit les paroles de Théophylacte , Archevêque de Bulgarie , qui assure que le pain n'est pas seulement une figure

re, mais qu'il est vraiment change en chair. Il se trouve par ce moyen que de trois autorisés qu'il apporte pour confirmer la doctrine de la présence réelle, il y en a deux qui établissent le changement de substance; tant ces deux choses se suivent, & tant il est naturel de les joindre ensemble.

Quand depuis on a retranché dans quelques éditions ces deux passages qui se trouvent dans la première publication qui en fut faite, c'est qu'on a été tâché que les ennemis de la Transsubstantiation n'ayent pû établir la réalité qu'ils aprouvent, sans établir en même-tems cette Transsubstantion qu'ils vouloient nier.

Voilà les incertitudes où tombèrent les Luthériens dès le premier pas; & aussi-tôt qu'ils entreprirent de donner par une Confession de Foi une forme constante à leur Eglise, ils furent si peu résolus, qu'ils nous donnèrent d'abord en cinq ou six façons différentes un article aussi important que celui de l'Eucharistie. Ils ne furent pas plus constans, comme nous verrons dans les autres articles; & ce qu'ils répondent ordinairement que le Concile de Constantinople a bien ajouté quelque chose à celui de Nicée, ne leur sert de rien: car il est vrai qu'étant survenu depuis le Concile de Nicée, une nouvelle hérésie, qui nioit la Divinité du Saint-Esprit, il fallut bien ajouter quelques mots pour la condamner; mais ici où il n'est rien arrivé de nouveau, c'est une pure irrésolution qui a introduit parmi les Luthériens les variations que nous avons vûes. Ils ne s'en tinrent pas-là, & nous en verrons beaucoup d'autres dans les Confessions de Foi qu'il fallut depuis ajouter à celles d'Ausbourg.

X.  
Défaite des  
Luthériens  
sur ces varia-  
tions.



**XI.** Que si les Défenseurs du sens figuré répondent  
*Les Sacramentaires ne sont pas plus constans à expliquer leur foi.* que leur parti n'est pas tombé dans le même inconvenient ; qu'ils ne se flâtent pas de cette pensée. On a vû que dans la Diète d'Ausbourg, où commencent les Confessions de Foi, les Sacramentaires en ont produit d'abord deux différentes, & hien-tôt nous en verrons les diversités. Dans la suite ils ne furent pas moins féconds en Confessions de foi différentes que les Luthériens, & n'ont pas paru moins embarrassés, ni moins incertains dans la défense du sens figuré, que les autres dans la défense du sens littéral.

C'est de quoi il y a sujet de s'étonner ; car il semble qu'une doctrine aussi aisée à entendre selon la raison humaine, que l'est celle des Sacramentaires, ne devoit faire aucun embarras à ceux qui entreprennent de la proposer. Mais c'est que les paroles de Jesus-Christ font dans l'esprit naturellement une impression de réalité, que toutes les finesses du sens figuré ne peuvent détruire. Comme donc la plupart de ceux qui la combattoient ne pouvoient pas s'en défaire entièrement, & que d'ailleurs ils vouloient plaire aux Luthériens qui la retenoient, il ne faut pas s'étonner s'ils ont mêlé tant d'expressions qui ressentent la réalité à leurs interprétations figurées ; ni si ayant quitté l'idée véritable de la présence réelle que l'Eglise leur avoit prise, ils ont eu tant de peine à se contenter des termes qu'ils avoient choisis pour en conserver quelque image.

**XII.**  
*Termes vagues & ambigus de la confession de Strasbourg, sur l'Article de la cène.*

C'est la cause des équivoques que nous verrons s'introduire dans leurs Catéchismes & dans leurs Confessions de Foi. Bucer le grand Architecte de toutes ces subtilités en donna un petit essai dans la Confession de Strasbourg, car sans vouloir se servir des termes dont se ser-

voient les Luthériens pour expliquer la présence réelle, il affecte de ne rien dire qui lui soit formellement contraire, & s'explique en paroles assez ambiguës pour pouvoir être tirées de ce côté-là. Voici comme il parle, ou plutôt comme il fait parler ceux de Strasbourg, & les autres. *Quand les Chétiens répètent la Cène que Jesus - Christ fit avant sa mort en la manière qu'il a instituée, il leur donne ne par les Sacremens son vrai Corps & son vrai Sang à manger & à boire véritablement, pour être la nourriture & le breuvage des ames.* *Conf. Art. 18 de cana Synt. Gen. part. 3. p. 195.*

A la vérité, ils ne disent pas avec les Luthériens, que ce Corps & ce Sang sont vraiment donnés avec le Pain & le Vin; encore moins, qu'ils sont vraiment & substantiellement donnés. Bucer n'en étoit pas encore venu-là; mais il ne dit rien qui y soit contraire, ni rien en un mot dont un Luthérien & même un Catholique ne pût convenir, puisque nous sommes tous d'accord que le vrai Corps & le vrai Sang de Notre-Seigneur nous sont donnés à manger & à boire véritablement, non pas pour la nourriture des corps, mais, comme disoit Bucer, pour la nourriture des ames. Ainsi cette Confession se tenoit dans des expressions générales; & même lorsqu'elle dit que nous mangeons & buvons vraiment le vrai Corps & le vrai Sang de Notre-Seigneur, elle semble exclure le manger & le boire par la foi, qui n'est après tout qu'un manger & un boire métaphorique, tant on avoit de peine à lâcher le mot, que le Corps & le Sang ne fussent donnés que spirituellement, & d'inferer dans une Confession de foi une chose si nouvelle aux Chrétiens. Car encore que l'Eucharistie, aussi bien que les autres mystères

de notre salut, eût pour fin un effet spirituel; elle avoit pour son fondement comme les autres mystères, ce qui s'accomplissoit dans le Corps. Jesus-Christ devoit naître, mourir, ressusciter spirituellement dans ses fidèles: mais il devoit aussi naître, mourir & ressusciter en effet & selon la chair. De même nous devons participer spirituellement à son sacrifice; mais nous devons aussi recevoir corporellement la chair de cette victime, & la manger en effet. Nous devons être unis spirituellement à l'Espoux céleste; mais son Corps qu'il nous donnoit dans l'Eucharistie pour posséder en même-tems le nôtre, devoit être le gage & le sceau aussi bien que le fondement de cette union spirituelle; & ce divin mariage devoit, aussi-bien que les mariages vulgaires, quoique d'une manière bien différente, unir les esprits en unissant les Corps. C'étoit donc à la vérité expliquer la dernière fin du mystère, que de parler de l'union spirituelle; mais pour cela il ne falloit pas oublier la corporelle, sur laquelle l'autre étoit fondée. En tout cas, puisque c'étoit-là ce qui séparoit les Eglises, on en devoit parler nettement ou pour ou contre dans une Confession de foi, & c'est à quoi Bucer ne pût se résoudre.

### XIII.

*Suite de ces mêmes am-  
biguités, &  
leur effet mé-  
morable sur  
les Villes qui  
y souscrivi-  
rent.*

*Ibid.*

Il sentoit bien qu'il seroit repris de son silence; & pour aller au-devant de l'objection, après avoir dit en général, *que nous mangeons & buvons vraiment le vrai Corps & le vrai Sang de Notre-Seigneur pour la nourriture de nos ames*, il fit dire à ceux de Strashourg, *que s'éloignant de toute dispute & de toute recherche curieuse & superflue, il rapelle les esprits à la seule chose qui profite, & qui a été uniquement regardée par Notre-Seigneur*.

*c'est-à-dire, qu'étans nourris de lui, nous vivions en lui & par lui : comme si c'en étoit assez d'expliquer la fin principale de Notre-Seigneur, sans parler en bien ni en mal de la présence réelle que les Luthériens, aussi bien que les Catholiques, donnoient pour moyen.*

*Après avoir exposé ces choses, ils finissent en protestant, qu'on les calomnie lorsqu'on les accuse de changer les paroles de Jesus-Christ, & de les déchirer par des gloses humaines, ou de n'administrer dans leur cène que du Pain & du Vin tout simple, ou de mépriser la cène du Seigneur ; car, au contraire, disent-ils, nous exhortons les fidèles à entendre avec une simple foi les paroles de Notre-Seigneur, en rejetant toutes fausses gloses & toutes inventions humaines, & en s'attachans au sens des paroles, sans hésiter en aucune sorte ; enfin, en recevans les Sacremens pour la nourriture de leurs ames.*

Qui ne condamne avec eux les curiosités superflues, les inventions humaines, les fausses gloses des paroles de Notre-Seigneur ? Quel Chrétien ne fait pas profession de s'attacher au sens véritable de ces divines paroles ? Mais puisqu'on disputoit de ce sens il y avoit déjà six ans entiers, & que pour en convenir il s'étoit fait tant de conférences, il falloit déterminer quel il étoit, & quelles étoient ces mauvaises gloses qu'il faut rejeter. Car, que sert de condamner en général par des termes vagues ce qui est rejeté de tous les partis, & qui ne voit qu'une Confession de foi, demande des décisions plus nettes & plus précises ? Certainement si on ne jugeoit des sentimens de Bucer & de ses confreres que par cette Confession de foi, & qu'on ne sçût pas d'ailleurs qu'ils n'étoient pas favorables à la présence réelle & substantielle, on

pourroit croire qu'il n'en font pas éloignés : ils ont des termes pour flâter ceux qui la croient : ils en ont pour leur échaper si on les presse : enfin nous pouvons dire sans leur faire tort, qu'au lieu qu'on fait ordinairement des Confessions de Foi pour proposer ce qu'on pense sur les disputes qui troubloient la paix de l'Eglise, ceux-ci au contraire par de longs discours & un grand circuit de paroles ont trouvé moyen de ne rien dire de précis sur la matière dont il s'agissoit alors.

De-là il est arrivé un effet bizarre : c'est que des quatre Villes qui s'étoient unies par cette commune Confession de Foi, & qui toutes embrassoient alors les sentimens contraires aux Luthériens, trois, à sçavoir Strasbourg, Mémingue & Lindau, passèrent un peu après sans scrupule à la doctrine de la présence réelle : tant Bucer avoir réüssi par ses discours ambigus à plier les esprits, de sorte qu'ils pussent se tourner de tous côtés.

XIV. Zuingle y alloit plus franchement. Dans la  
*La confession de Zuingle très-nette, & sans équivoque.* Conf. Zuing. *qui fut aprouvée de tous les Suisses, il expliquoit nettement, que le Corps de Jesus-Christ, depuis son Ascension n'étoit plus que dans le Ciel, & ne pouvoit être autre part ; qu'à la vérité il étoit comme présent dans la Cène par la contemplation de la Foi & non pas réellement ni par son essence.*  
 Hosp. ad. an. 1530. 101. *Pour défendre cette doctrine, il écrivit une Lettre à l'Empereur & aux Princes Protestans, où il établit cette différence entre lui & ses adversaires, que ceux-ci vouloient un Corps naturel & substantiel, & lui un Corps Sacramental.*  
 Epist. ad. Cœs. & Princ. *Ibid.*

Il tient toujours constamment le même lan-

gage; & dans une autre Confession de Foi qu'il adresse dans le même-tems à François I. il explique, Ceci est mon Corps, d'un Corps Symbolique, Mystique & Sacramental; d'un Corps par dénomination & par signification: de même, dit-il, qu'une Reine montrant parmi ses joyaux sa Bague nuptiale; dit sans hésiter, Ceci est mon Roi, c'est-à-dire, c'est l'anneau du Roi mon mari, par lequel il m'a épousé. Je ne sçache guères de Reine qui se soit servie de cette phrase bizarre: mais il n'étoit pas aisé à Zuingle de trouver dans le langage ordinaire des expressions semblables à celles qu'il vouloit attribuer à Notre-Seigneur. Au surplus, il ne reconnoît dans l'Eucharistie qu'une pure présence morale, qu'il appelle Sacramentelle & Spirituelle. Il met toujours la force des Sacremens, en ce qu'ils aident la contemplation de la Foi, qu'ils servent de frein aux sens, & les font mieux concourir avec la pensée. Quant à la manducation que mette les Juifs avec les Papistes, selon lui, elle doit causer la même horreur qu'auroit un Pere à qui on donneroit son fils à manger. En général la Foi a horreur de la présence visible & corporelle; ce qui fait dire à saint Pierre, SEIGNEUR, RETIREZ-VOUS DE MOI. Il ne faut pas manger Jesus-Christ de cette manière charnelle & grossière: une ame fidèle & religieuse mange son vrai Corps sacramentellement & spirituellement. Sacramentellement, c'est-à-dire, en signe; spirituellement, c'est-à-dire, par la contemplation de la Foi qui nous représente Jesus-Christ souffrant, & nous montre qu'il est à nous.

Il ne s'agit pas de se plaindre de ce qu'il appelle charnelle & grossière notre manducation qui est si élevée au-dessus des sens, ni de ce

Confess. ad.  
Franc. n.

XV.

L'état de  
question par  
roit claire.

*ment dans la  
Confession de  
Zuingle.*

qu'il en veut donner de l'horreur, comme si elle étoit cruelle & sanglante. Ce sont les reproches ordinaires qu'on toujours fait ceux de son parti aux Luthériens & à nous. Nous verrons dans la suite comme ceux qui nous les ont faits nous en justifient : maintenant il nous suffit d'observer que Zuingle parle nettement. On entend par les deux Confessions de Foi en quoi consiste précisément la difficulté ; d'un côté, une présence en signe & par Foi : de l'autre, une présence réelle & substantielle ; & voilà ce qui séparoit les Sacramentaires d'avec les Catholiques & les Luthériens.

**XVI.**

*Quelle raison on a eue de se servir du mot de substance dans l'Eucharistie : que c'est la même qui a obligé à l'employer dans la Trinité.*

Il sera maintenant aisé d'entendre d'où vient que les Défenseurs du sens littéral, Catholiques & Luthériens, se sont tant servis des mots de vrai Corps, de Corps réel, de substance, de propre substance, & des autres de cette nature.

Ils se sont servis du mot de *réel* & de *vrai* pour faire entendre que l'Eucharistie n'étoit pas un simple signe du Corps & du Sang, mais la chose même.

C'est encore ce qui leur a fait employer le mot de substance : & si nous allons à la source, nous trouverons que la même raison qui a introduit ce mot dans le mystère de la Trinité, l'a aussi rendu nécessaire dans le mystère de l'Eucharistie.

Avant que les subtilités des hérétiques eussent embrouillé le sens véritable de cette parole de Notre-Seigneur : *Nous sommes moi & mon Pere une même chose*, on croyoit suffisamment expliquer l'unité parfaite du Pere & du Fils par cette expression de l'Ecriture, sans qu'il fut nécessaire de dire toujours qu'ils étoient un en substance ; mais depuis que les hérétiques ont

*Joan. 20. 30.*

voulu persuader aux fidèles , que cette unité du Pere & du Fils n'étoit qu'une unité de concorde , de pensée & d'affection ; on a cru qu'il falloit bannir ces pernicieuses équivoques en établissant la consubstantialité , c'est-à dire , l'unité de substance.

Ce terme qui n'étoit point dans l'écriture , fut jugé nécessaire pour la bien entendre , & pour éloigner les dangereuses interprétations de ceux qui altéroient la simplicité de la parole de Dieu.

Ce n'est pas qu'en ajoûtant ces expressions à l'écriture, on prétende qu'elle s'explique sur ce mystère d'une manière ambiguë ou enveloppée, mais c'est qu'il faut résister par ces paroles expressées aux mauvaises interprétations des hérétiques , & conserver à l'écriture ce sens naturel & primitif , qui fraperoit d'abord les esprits, si les idées n'étoient point brouillées par la prévention , ou par de fausses subtilités.

Il est aisé d'appliquer ceci à la matière de l'Eucharistie. Si on eût conservé sans raffinement l'intelligence droite & naturelle de ces paroles , *Ceci est mon Corps , Ceci est mon Sang* , nous eussions cru suffisamment expliquer une présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie , en disans que ce qu'il y donne est son Corps & son Sang ; mais depuis qu'on a voulu dire que Jesus-Christ n'y étoit présent qu'en figure , ou par son esprit , ou par sa vertu , ou par la Foi , alors , pour ôter toute ambiguïté , on a cru qu'il falloit dire que le Corps de Notre-Seigneur nous étoit donné en sa propre & véritable substance , ou ce qui est la même chose , qu'il étoit réellement & substantiellement présent.

Voilà ce qui a fait naître le terme de Transsub-



stantiation aussi naturel pour exprimer un changement de substance, que celui de consubstantiel pour exprimer une unité de substance.

## XVII.

*Les Luthériens ont eu la même raison que nous de se servir du mot de substance. Zuingle ne s'en est jamais servi, ni Bucser au commencement.*

Par la même raison, les Luthériens qui reconnoissent la réalité sans changement de substance; en rejettans le terme de Transsubstantiation, ont retenu celui de *vraye & substantielle présence*, ainsi que nous l'avons vû dans l'Apologie de la Confession d'Ausbourg; & ces termes ont été choisis pour fixer au sens naturel ces paroles, *Ceci est mon Corps*, comme le mot de consubstantiel a été choisi par les Peres de Nicée, pour fixer au sens littéral ces paroles: *Moi & mon Pere, ce n'est qu'un*; & ces autres: *le Verbe étoit Dieu*.

Ainsi ne voyons-nous pas que Zuingle, qui le premier a donné la forme à l'opinion du sens figuré, & qui l'a expliquée le plus franchement, ait jamais employé le mot de substance.

*Epist. ad Cas. & Princ. Prot.*

Au contraire, il a perpétuellement exclu la *manducation*, aussi-bien que la *présence substantielle*, pour ne laisser qu'une manducation figurée, c'est-à-dire, *en esprit & par la Foi*.

Bucser, quoique plus porté à des expressions ambiguës, ne se servit non plus au commencement du mot de substance, ou de Communion & de présence substantielle: il se contenta seulement de ne pas condamner ces termes, & demeura dans les expressions générales que nous avons vuës.

Voilà le premier état de la dispute Sacramentaire, où les subtilités de Bucser introduisirent ensuite tant d'importunes variations, qu'il nous faudra raconter dans la suite. Quant à présent, il suffit d'en avoir touché la cause.

## XVIII.

*Doctrine de la justification*

La question de la justification où celle du libre arbitre étoit renfermée, paroissoit bien

d'une autre importance aux Protestans; c'est pourquoy dans l'Apologie ils demandent par deux fois à l'Empereur une attention particulière sur cette matière, comme étant la plus importante de tout l'Evangile, & celle aussi où ils ont le plus travaillé. Mais j'espère qu'on verra bien-tôt qu'ils ont travaillé en vain, pour ne rien dire de plus, & qu'il y a plus de mal entendu que de véritable difficulté dans cette dispute.

Et d'abord il faut mettre hors de cette dispute la question du libre arbitre. Luther étoit revenu des excès qui lui faisoient dire que la prescience de Dieu mettoit le libre arbitre en poudre dans toutes les créatures; & il avoit consenti qu'on mit cet article dans la confession d'Ausbourg: Qu'il faut reconnoître le libre arbitre dans tous les hommes qui ont l'usage de la raison, non pour les choses de Dieu que l'on ne peut commencer, ou du moins achever sans lui, mais seulement pour les œuvres de la vie présente, & pour les devoirs de la société civile. Mélancton y ajoûtoit dans l'Apologie pour les œuvres extérieures de la Loi de Dieu. Voilà donc déjà deux vérités qui ne souffrent aucune contestation: l'une, qu'il y a un libre arbitre; & l'autre, qu'il ne peut rien de lui-même dans les œuvres vraiment chrétiennes.

Il y avoit même un petit mot dans le passage qu'on vient de voir de la confession d'Ausbourg, où pour des gens qui vouloient tout attribuer à la grace, on n'en parloit pas à beaucoup près si correctement qu'on fait dans l'Eglise Catholique. Ce petit mot, c'est qu'on dit que de lui-même le libre arbitre ne peut commencer, ou du moins achever les choses de Dieu.

tion; qu'il n'y a plus de difficulté ailleurs les choses qui en sont dites dans la confession d'Ausbourg, & dans l'Apologie.

Ad art. 4. de justifi. p. 60. de pœn. p. 61. XIX.

Que la doctrine de Luther sur le libre arbitre est rétractée dans la confession d'Ausbourg.

Conf. Aug. art. 18. Ap. ad eund. art.

XX.

Parole de la confession d'Ausbourg qui visoit au semi-Pélagianisme.

restriction qui semble insinuer qu'il les peut du moins commencer par ses propres forces: ce qui étoit une erreur demi-pélagienne, dont nous verrons dans la suite que les Luthériens d'apresent ne sont pas éloignés.

L'article suivant expliquoit que *la volonté des méchans étoit la cause du péché*, où, encore qu'on ne dit pas assez nettement que Dieu n'en est pas l'auteur, on l'insinuoit toutefois contre les premières maximes de Luther.

**XXI.** Ce qu'il y avoit de plus remarquable sur le reste de la matière de la grace chrétienne dans la confession d'Ausbourg, c'est que par-tout on y suposoit dans l'Eglise Catholique des erreurs qu'elle avoit toujours détestées: de sorte qu'on sembloit plutôt lui chercher querelle que la vouloir réformer; & la chose paroît claire en exposant historiquement la croyance des uns & des autres.

On apuyoit beaucoup dans la confession d'Ausbourg & dans l'Apologie, sur ce que la rémission des péchés étoit une pure libéralité qu'il ne falloit pas attribuer au mérite & à la dignité des actions précédentes. Choses étranges! les Luthériens par-tout se faisoient honneur de cette doctrine, comme s'ils l'avoient ramenée dans l'Eglise, & ils reprochoient aux Catholiques, qu'ils croyent trouver par leurs propres œuvres la rémission de leurs péchés; qu'ils croyoient la pouvoir mériter en faisant de leur côté ce qu'ils pouvoient, & même par leurs propres forces: que tout ce qu'ils attribuoient à Jesus-Christ, étoit de nous avoir mérité une certaine grace habituelle, par laquelle nous pouvions plus facilement aimer Dieu, & qu'encore que la volonté pût l'aimer, elle se faisoit le plus volontiers par cette

*Confess. art.*  
20. *Apol.*  
*cap. de justif.*  
*conc. p. 61.*  
*Ibid. p. 64.*  
74. 102.  
103. &c.

*habitude, qu'ils n'enseignoient autre chose que la justice de la raison; que nous pouvons approcher de Dieu par nos propres œuvres indépendamment de la propitiation de Jesus-Christ, & que nous avons rêvé une justification sans parler de lui: ce qu'on répète sans cesse pour conclure autant de fois que nous avons enseigné Jesus-Christ.*

Mais pendant qu'on reprochoit aux Catholiques une erreur si grossière, on leur imputoit d'autre part le sentiment opposé, les accusant de se croire justifiés par le seul usage du Sacrement, *ex opere operato*, comme on parle, sans aucun bon mouvement. Comment les Luthériens pouvoient-ils s'imaginer qu'on donnât tant à l'homme parmi nous, & qu'en même-tems on y donnât si peu? Mais l'un & l'autre est très-éloigné de notre Doctrine, puisque le Concile de Trente d'un côté est tout plein de bons sentimens par où il se faut dispenser au Baptême, & à la Pénitence, & à la Communion, déclarant même en termes exprès, que la réception de la grace est volontaire; & que d'autre côté il enseigne que la rémission des péchés est purement gratuite, & que tout ce qui nous est préparé de près ou de loin, depuis le commencement de la vocation & les premières horreurs de la conscience ébranlée par la crainte, jusqu'à l'acte le plus parfait de la charité, est un don de Dieu.

Il est vrai qu'à l'égard des enfans, nous disons, que par son immense miséricorde le Baptême les santifie, sans qu'ils coopèrent à ce grand ouvrage par aucun bon mouvement: mais outre que c'est en cela que reluit le mérite de Jesus-Christ, & l'efficace de son Sang, les Luthériens en disent autant, puisqu'ils confes-

XXII.  
On attribuoit  
aux Catholi-  
ques que les deux  
propositions  
contradictoi-  
res: *ex opere  
operato*, ce  
que c'est.

Conf. Aug.  
art. 13. &c.  
Sess. 6. cap.  
5. 6. 14. Sess.  
13. 7. Sess.  
14. 4. Sess.  
6. cap. 7.  
ibid. cap. 1.  
ibid. cap. 5. 6.  
can. 1. 2. 3.  
Sess. 24.  
cap. 4.

XXIII.

Que dans la  
doctrine des  
Luthériens  
les Sacre-  
mens opé-  
rent; *ex ope-  
re operato*.



font avec nous, qu'il faut baptiser les petits enfans ; que le Baptême leur est nécessaire à salut, & qu'ils sont faits enfans de Dieu par ce Sacrement. N'est-ce pas-là reconnoître cette force du Sacrement efficace par lui-même & par sa propre action, *ex opere operato*, dans les enfans ; car je ne vois pas que les Luthériens s'attachent à soutenir avec Luther, que les enfans qu'on porte au Baptême y exercent un Acte de foi. Il faut donc qu'ils disent avec nous, que le Sacrement par lequel ils sont régénérés, opère par sa propre vertu.

Que si l'on objecte que parmi nous le Sacrement a encore la même efficace dans les adultes, & y opère *ex opere operato* : il est aisé de comprendre que ce n'est pas pour exclure en eux les bonnes dispositions nécessaires, mais seulement pour faire voir que ce que Dieu opère en nous lorsqu'il nous santifie par le Sacrement, est au-dessus de tous nos mérites, de toutes nos œuvres, de toutes nos dispositions précédentes ; en un mot, un pur effet de sa grace, & du mérite infini de Jésus-Christ.

**XXIV.**  
 Que la rémission des péchés est purement gratuite selon le Concile de Trente. Conc. Trid. Sess. 6. 8.

**XXV.**  
 Seconde canonie sur le mérite des

Il n'y a donc point de mérite pour la rémission des péchés ; & la Confession d'Ausbourg ne doit pas se glorifier de cette doctrine comme si elle lui étoit particulière, puisque le Concile de Trente reconnoît aussi-bien qu'elle, que nous sommes dits justifiés gratuitement, à cause que tout ce qui précède la justification, soit la foi, soit les œuvres, ne peuvent mériter cette grace, selon ce que dit l'Apôtre : Si c'est grace, ce n'est pas œuvres, autrement la grace n'est plus grace.

Voilà donc la rémission des péchés, & la justification établie gratuitement & sans mérite dans l'Eglise Catholique en termes aussi

expres qu'on l'a pû faire dans la Confession d'Ausbourg. *œuvres; qu'il est reconnu*

Que si après la rémission des péchés, que le Saint-Esprit habite en nous, que la charité y domine, & que la personne a été renduë agréable par une bonté gratuite, nous reconnoissons du mérite dans nos bonnes œuvres, la Confession d'Ausbourg en est d'accord, puisqu'on y lit dans l'Edition de Genève imprimée sur celle de Vitemberg faite à la vuë de Luther & de Mélancton, *que la nouvelle obéissance est réputée une justice, ET MÉRITE des récompenses.* Et encore plus expressément, *que bien que fort éloignée de la perfection de la Loi, elle est une justice, ET MÉRITE des récompenses.* Et un peu après, *que les bonnes œuvres sont dignes de grandes loüanges, qu'elles sont nécessaires, & qu'elles MÉRITENT des récompenses.*

Ensuite, expliquant cette parole de l'Evangile: *Il sera donné à celui qui a déjà,* elle dit *que notre action doit être jointe aux dons de Dieu qu'elle nous conserve; & qu'elle EN MÉRITE l'accroissement;* & louë cette parole de saint Augustin, *QUE LA CHARITÉ, QUAND ON L'EXERCE, MÉRITE L'ACCROISSEMENT DE LA CHARITÉ.* Voilà donc en termes formels notre coopération nécessaire, & son mérite établi dans la Confession d'Ausbourg. C'est pourquoy on conclut ainsi cet article: *C'est par-là que les gens de bien entendent les vrayes bonnes œuvres, & comment elles plaisent à Dieu, & comment elles SONT MÉRITOIRES.* On ne peut pas mieux établir, ni plus inculquer le mérite, & le Concile de Trente n'apuye pas davantage sur cette matière.

Tout cela étoit pris de Luther & du fond

*Ibid. p. 217*

*Pag. 224*

comment. in  
Ep. ad Gal.  
T. 5. 243.

de ses sentimens : car il écrit dans son Commentaire sur l'Épître aux Galates, que lorsqu'il parle de la foi justifiante, il entend celle qui opère par la charité : car, dit-il, la foi **MÉRITE** que le Saint-Esprit nous soit donné. Il venoit de dire, qu'avec cet Esprit toutes les vertus nous étoient données, & c'est ainsi qu'il expliquoit la justification dans ce fameux Commentaire : il est imprimé à Vitemberg en l'an 1553. de sorte que vingt ans après que Luther eût commencé la Réforme, on n'y trouvoit rien encore à reprendre dans le mérite.

**XXVI.**  
L'Apologie  
établit le  
mérite des  
œuvres.  
Apol. conf.  
Aug. ad art.  
4. 6. 20.  
Resp. ad ob-  
ject. concord.  
p. 96.

Il ne faut donc pas s'étonner si on trouve ce sentiment si fortement établi dans l'Apologie de la Confession d'Ausbourg. Mélancton fait de nouveaux efforts pour expliquer la matière de la justification, comme il le témoigne dans ses Lettres, & il enseigne qu'il y a des récompenses proposées & promises aux bonnes œuvres des Fidèles, & qu'elles sont **MÉRITOIRES**, non de la rémission des péchés ou de la justification (choses que nous n'avons que par la foi) mais d'autres récompenses corporelles & spirituelles en cette vie & en l'autre, selon ce que dit saint Paul, » Que chacun recevra sa récompense selon son travail. Et Mélancton est si plein de cette vérité, qu'il l'établit de nouveau dans la réponse aux objections par ces paroles : Nous confessons, comme nous avons déjà fait souvent, qu'encore que la justification & la vie éternelle apartiennent à la foi, toutefois les bonnes œuvres **MÉRITENT** d'autres récompenses corporelles & spirituelles, & divers degrés de récompenses, selon ce que dit saint Paul, » Que chacun sera récompensé selon son travail : car la justice de l'Évangile occupée par la promesse de la  
grace.

Ibid. p. 37.

grâce reçoit gratuitement la justification & la vie : mais l'accomplissement de la Loi , qui vient en conséquence de la foi , est occupé autour de la Loi même ; & là , poursuit-il , la récompense EST OFFERTE , non pas GRATUITEMENT , mais selon les œuvres , ET ELLE EST DUE & aussi ceux QUI MÉRITENT cette récompense , sont justifiés devant que d'accomplir la Loi.

Ainsi le mérite des œuvres est constamment reconnu par ceux de la confession d'Ausbourg comme chose qui est comprise dans la notion de la récompense , n'y ayant rien en effet de plus naturellement lié ensemble que le mérite d'un côté , quand la récompense est promise & proposée de l'autre.

En effet , ce qu'ils reprennent dans les Catholiques , n'est pas d'admettre le mérite qu'ils établissent aussi , mais c'est , dit l'Apologie , en ce que toutes les fois qu'on parle du mérite , ils le transportent des autres récompenses à la justification. Si donc nous ne connoissons de mérite qu'après la justification , & non pas devant , la difficulté sera levée ; & c'est ce qu'on a fait à Trente par cette décision précise : Que nous sommes dits justifiés gratuitement , à cause qu'aucune des choses qui précèdent la justification , soit la foi , soit les œuvres , ne la peuvent mériter. Et encore : Que nos péchés nous seront remis gratuitement par la miséricorde divine à cause de Jesus-Christ. D'où vient aussi que le Concile n'admet de mérite , qu'à l'égard de l'augmentation de la grâce , & de la vie éternelle.

*Apol. ibid.*

*Seff. 6. c. 8.*

*Ibid c. 9.*

*Ibid. cap.*

*16. & cano.*

*32.*

*XXVII.*

Pour l'augmentation de la grâce , on en convenoit à Ausbourg , comme on a vû : & ne s'entend pour la vie éternelle , il est vrai que Mélançon ne vouloit pas avouer qu'elle fût méritée

*Mélançon pas lui-même dans l'apolo-*



*gie, lorsqu'il par les bonnes œuvres, puisque selon lui elles méritoient seulement d'autres récompenses qui leur sont promises en cette vie & en l'autre. Mais quand Mélancton parloit ainsi, il ne considéroit pas ce qu'il disoit lui-même dans ce même lieu, que c'est la gloire éternelle qui est due aux justifiés, selon cette parole de saint Paul; Ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. Il ne considère pas encore un coup que c'est la vie éternelle qui est la vraie récompense promise par Jesus-Christ aux bonnes œuvres, conformément à ce passage de l'Evangile qu'il rapporte lui-même ailleurs pour établir le mérite, que ceux qui obéiront à l'Evangile, recevront le centuple en ce siècle, & la vie éternelle en l'autre; où l'on voit qu'outre le centuple, qui sera notre récompense en ce siècle, la vie éternelle nous est promise comme notre récompense au siècle futur: de sorte que, si le mérite est fondé sur la promesse de la récompense, comme l'assure Mélancton, & comme il est vrai, il n'y a rien de plus mérité que la vie éternelle, quoiqu'il n'y ait rien d'ailleurs de plus gratuit, selon cette belle doctrine de saint Augustin, que la vie éternelle est due aux mérites des bonnes œuvres, mais que les mérites auxquels elle est due, nous sont donnés gratuitement par Notre-Seigneur Jesus-Christ.*

*Aug. ep. 10.  
De corr. &  
gr. cap. 13.*

### XXVIII.

*Qu'il y a  
quelque chose  
dans la vie  
éternelle qui  
ne tombe pas  
sous le mérité.*

Aussi est-il véritable que ce qui empêche Mélancton de regarder absolument la vie éternelle comme récompense promise aux bonnes œuvres, c'est que dans la vie éternelle il y a toujours un certain fond qui est attaché à la grace, qui est donné sans œuvres aux petits enfans, qui seroit donné aux adultes quand même ils seroient surpris de la mort au mo-

ment précis qu'ils sont justifiés sans avoir eu le loisir d'agir après : ce qui n'empêche pas qu'à un autre égard le Royaume éternel, la gloire éternelle, la vie éternelle ne soient promis aux bonnes œuvres comme récompense, & ne puissent aussi être mérités au sens même de la confession d'Ausbourg.

Que sert aux Luthériens d'avoir altéré cette confession, & d'en avoir retranché dans leur Livre de la Concorde, & dans d'autres éditions, ces passages qui autorisent le mérite ? Empêcheront-ils par-là que cette confession de foi n'ait été imprimée à Vitemberg, sous les yeux de Luther & de Mélancton, & sans aucune contradiction dans tout le parti, avec tous les passages que nous avons raportés ? Que font-ils donc autre chose, quand ils les effacent maintenant, que de nous en faire remarquer la force & l'importance ? Mais que leur sert de rayer le mérite des bonnes œuvres dans la confession d'Ausbourg, s'ils nous le laissent eux-mêmes aussi entier dans l'Apologie, comme ils l'ont fait imprimer dans leur Livre de la Concorde ? N'est-il pas constant que l'Apologie a été présentée à Charles V. par les mêmes Princes & dans la même diète que la confession d'Ausbourg ? Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est qu'elle fut présentée de l'aveu des Luthériens, pour en conserver le vrai & propre sens ; car c'est ainsi qu'il en est parlé dans un écrit authentique, où les Princes & les états Protestans déclarent leur foi. Ainsi on ne peut douter que le mérite des œuvres ne soit de l'esprit du Luthéranisme & de la confession d'Ausbourg, & c'est à tort que les Luthériens inquiètent sur ce sujet l'Eglise Romaine.

Je prévois pourtant qu'on pourra dire qu'ils

XXIX.

*Variations  
des Luthé-  
riens dans ce  
qu'ils ont re-  
tranché de la  
confession  
d'Ausbourg.*

*Præf. Apol.  
Conc. p. 48.*

*Solid. repet.  
Conc. p. 48.*

XXX.

*Trois autres*

*calomnies* n'ont pas approuvé le mérite des œuvres dans  
*contrel'Egli-* le même sens que nous, pour trois raisons. Pre-  
*se : l'accom-* mièrement, parce qu'ils ne reconnoissent pas,  
*plissement de* comme nous, que l'homme juste puisse & doive  
*la Loi avouë* satisfaire à la loi. Secondement, parce que pour  
*dans l'Apo-* cette raison ils n'admettent pas le mérite qu'on  
*logie au mé-* appelle de condignité, dont tous nos livres sont  
*me sens que* pleins. Troisièmement, parce qu'ils enseignent  
*dans l'Egli-* que les bonnes œuvres de l'homme justifié ont  
*se.* besoin d'une acceptation gratuite de Dieu,  
 pour nous obtenir la vie éternelle; ce qu'ils ne  
 veulent pas que nous admettions.

Voilà, dira-t'on, trois caractères par où la doctrine de la Confession d'Ausbourg & de l'Apologie sera éternellement séparée de la nôtre. Mais ces trois caractères ne subsistent que par trois fausses accusations de notre croyance: car premièrement, si nous disons qu'il faut satisfaire à la loi, tout le monde en est d'accord, puisqu'on est d'accord qu'il faut aimer, & que l'Écriture prononce que *l'amour ou la charité est l'accomplissement de la loi*. Il y a même dans l'Apologie un chapitre exprès, dont voici le titre: *De la dilection, & de l'accomplissement de la Loi*. Et nous y venons de voir que *l'accomplissement de la Loi vient en conséquence de la justification*; ce qui est répété en cent endroits, & ne peut être révoqué en doute: mais au reste, il n'est pas vrai que nous prétendions qu'après être justifié on satisfasse à la Loi de Dieu en toute rigueur, puisqu'au contraire on nous apprend dans le Concile de Trente, que nous avons besoin de dire tous les jours, *Pardonnez nous nos fautes*; de sorte que, pour parfaite que soit notre justice, il y a toujours quelque chose que Dieu y répare par sa grace, y renouvelle par son S. Esprit, y supplée par sa bon té.

Rom. 13. 10.

Apol. 83.

ibid. p. 137.

Seff. 6. c. 11.

Quant au mérite de condignité, outre que le Concile de Trente ne s'est pas servi de ce terme, la chose en elle-même n'a aucune difficulté, puisqu'au fond on est d'accord qu'après la justification, c'est-à-dire, après que la personne est agréable, que le Saint-Esprit y habite, & que la charité y régne, l'Ecriture lui attribue une espèce de dignité : *Ils marcheront avec moi en habit blanc, parce qu'ils en sont dignes.* Mais le Concile de Trente a clairement expliqué, que toute cette dignité vient de la grace, & les Catholiques le déclarèrent aux Luthériens dès le tems de la Confession d'Ausbourg, comme il paroît par l'histoire de David Chytre, & par celle de Georges Celestin, auteurs Luthériens. Ces deux historiens raportent la réfutation de la Confession d'Ausbourg faite par les Catholiques par ordre de l'Empereur, où il est porté, *Que l'homme ne peut mériter la vie éternelle par ses propres forces, & sans la grace de Dieu; & que tous les Catholiques confessent que nos œuvres ne sont par elles-mêmes d'aucun mérite; mais que la grace de Dieu les rend dignes de la vie éternelle.*

Pour ce qui regarde les bonnes œuvres que nous faisons avant que d'être justifiés, parce qu'alors la personne n'est pas agréable ni juste; qu'au contraire, elle est regardée comme étant encore en péché & comme ennemie; en cet état elle est incapable d'un véritable mérite, & le mérite de congruité ou de convenance que les Théologiens y reconnoissent, n'est pas selon eux un véritable mérite, mais un mérite improprement dit, qui ne signifie autre chose, sinon qu'il est convenable à la divine bonté d'avoir égard aux gémissemens & aux

XXXI.

*Le mérite de condignité.**Apoc. 3. 4**Conc. Trid. Sess. 16. c. 16. & c.**Chytr. hist. conf. Aug. post. conf. Georg. cal. Hist. conf. Aug. T. 3.*

XXXII.

*Le mérite de congruité.*

pleurs qu'il a lui-même inspirés au pécheur qui commence à se convertir.

- Il faut répondre la même chose des aumônes que fait un pécheur *pour racheter ses péchés*, selon le précepte de Daniel, & de la charité qui couvre la multitude des péchés, selon saint Pierre ; & du pardon promis par Jesus-Christ même à ceux qui pardonnent à leurs frères.
- Dan. 4. 1.** L'Apologie répond ici que Jesus-Christ n'ajoute pas qu'en faisant l'aumône, ou en pardonnant,
- 2. Pet. 4. 8.** on mérite le pardon, *ex opere operato*, en vertu de cette action, mais en vertu de la foi. Mais qui aussi le prétend autrement ? Qui a jamais dit que les bonnes œuvres qui plaisent à Dieu ne dûssent pas être faites selon l'esprit de la foi sans laquelle, comme dit saint Paul, *il n'est pas possible de plaire à Dieu* ? Ou qui a jamais pensé que ces bonnes œuvres, & la foi qui les produit, méritassent la rémission des péchez *ex opere operato*, & fussent capables de l'opérer par elles-mêmes ? On n'avoit pas seulement songé à employer cette locution, *ex opere operato*, dans les bonnes œuvres des fidèles : on ne l'appliquoit qu'aux Sacremens qui ne sont que de simples instrumens de Dieu ; on l'employoit pour montrer que leur action étoit divine, toute-puissante, & efficace par elle-même ; & c'étoit une calomnie, ou une ignorance grossière de supposer que dans la doctrine Catholique les bonnes œuvres opérassent de cette sorte la rémission des péchez & la grace justificante. Dieu qui les inspire, y a égard par sa bonté, à cause de Jesus-Christ ; non à cause que nous sommes dignes qu'il y ait égard pour nous justifier, mais parce qu'il est digne de lui de regarder en pitié des cœurs humiliés, & d'y achever son ouvrage. Voilà le mérite de convenance ;
- Luc. 6. 37.**
- Resp. ad arg. p. 111.**
- Heb. 11. 6.**

qui peut être attribué à l'homme , avant même qu'il soit justifié. La chose au fond est incontestable , & si le terme déplaît , l'Eglise aussi ne s'en sert pas dans le Concile de Trente.

Mais encore que Dieu regarde d'un autre œil les pécheurs déjà justifiés , & que les œuvres qu'il y produit par son esprit habitant en eux , tendent plus immédiatement à la vie éternelle , il n'est pas vrai , selon nous , qu'il n'y faille pas de la part de Dieu , une acceptation volontaire , puisque tout est ici fondé , comme dit le Concile de Trente , sur la promesse que Dieu nous a faite miséricordieusement , c'est-à-dire , gratuitement , à cause de Jesus-Christ , de donner la vie éternelle à nos bonnes œuvres , sans quoi nous ne pourrions pas nous promettre une si haute récompense.

Ainsi quand on nous objecte par-tout dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie , qu'après la justification , nous ne croyons plus avoir besoin de la médiation de Jesus-Christ , on ne peut pas nous calomnier plus visiblement , puisqu'outre que c'est par Jesus-Christ seul que nous conservons la grace reçue , nous avons besoin que Dieu se ressouvienne sans cesse de la promesse qu'il nous a faite dans la nouvelle alliance par sa seule miséricorde , & par le Sang du Médiateur.

Enfin , tout ce qu'il y a de bon dans la doctrine Luthérienne , non-seulement étoit en son entier dans l'Eglise , mais encore s'y expliquoit beaucoup mieux , puisqu'on éloignoit clairement toutes les fausses idées : & c'est ce qui paroît principalement dans la doctrine de la justice imputée. Les Luthériens croyoient avoir trouvé quelque chose de merveilleux & qui leur fût particulier , en disans que Dieu nous impu-

## XXXIII.

*Méditation  
de Jesus-Ch.  
toujours ne-  
cessaire.*

*Concil. Trid.  
Sess. 6. c. 16.*

*Apol. resp.  
ad Arg. p.  
127. &c.*

## XXXIV.

*Comment les  
mérites de  
Jesus-Christ  
sont à nous :  
& comment  
ils nous sont  
imputés.*

toit la justice de Jesus-Christ qui avoit parfaite-  
ment satisfait pour nous & qui rendoit ses mé-  
rites nôtres. Cependant les Scolastiques, qu'ils  
blâmoient tant, étoient tous pleins de cette  
doctrine. Qui de nous n'a pas toujours cru &  
enseigné que Jesus-Christ avoit satisfait sur-  
abondamment pour les hommes, & que le Pere  
Eternel content de cette satisfaction de son Fils  
nous traitoit aussi favorablement que si nous  
eussions nous-mêmes satisfait à sa Justice? Si on  
ne veut dire que cela quand on dit que la justice  
de Jesus-Christ nous est imputée, c'est une cho-  
se hors de doute, & il ne falloit pas troubler  
tout l'Univers, ni prendre le titre de Réforma-  
teurs pour une doctrine si connue & si avouée.  
Et le Concile de Trente reconnoissoit bien que  
*les mérites de Jesus-Christ & de sa Passion* étoient  
rendus nôtres par la justification, puisqu'il ré-  
pète tant de fois *qu'ils nous y sont communiqués*,  
& que personne ne peut être justifié sans cela.

*Seff. 6. c. 3.*  
7.

'XXXV.

*Justifica-  
tion, régéné-  
ration, san-  
ctification.  
renouvelle-  
ment: com-  
ment c'est au  
fond la mê-  
me grace.*

Ce que veulent dire les Catholiques avec ce  
Concile, lorsqu'ils ne permettent pas de s'en-  
tenir à une simple imputation des mérites de  
Jesus-Christ, c'est que Dieu lui-même ne s'en-  
tient pas-là; mais que pour nous appliquer ces  
mérites, en même-tems il nous renouvelle,  
il nous régénère, il nous vivifie, il répand en  
nous son Saint-Esprit qui est l'Esprit de sainte-  
té, & par-là il nous santifie: & tout cela ense-  
mble selon nous fait la justification du pécheur.  
C'étoit aussi la doctrine de Luther & de Mé-  
lancton. Ces subtiles distinctions entre la justi-  
fication & la régénération ou la santification,  
où l'on met maintenant toute la finesse de la  
doctrine Protestante, sont nées après eux, &  
depuis la Confession d'Ausbourg. Les Luthé-  
riens d'à-présent conviennent eux-mêmes qu'a-

*Solid. repet.  
conc. p. 686.  
Epit. artic.  
ibid. 185.*

ces choses sont confonduës par Luther & par Mélancton, & cela dans l'Apologie, un ouvrage si authentique de tout le parti. En effet, Luther définit ainsi la Foi justifiante : *La vraie Foi est l'œuvre de Dieu en nous, par laquelle nous sommes renouvelés & nous renaïssons de Dieu & du Saint-Esprit. Et cette foi est la véritable justice que saint Paul appelle la justice de Dieu, & que Dieu approuve.* C'est donc par elle que nous sommes justifiés & régénérés tout ensemble ; & puisque le Saint-Esprit, c'est-à-dire, Dieu même agissant en nous, intervient dans cet ouvrage, ce n'est pas une imputation hors de nous comme le veulent à présent les Protestans, mais un ouvrage en nous.

Et pour ce qui est de l'Apologie, Mélancton y répète à toutes les pages, *que la foi nous justifie, & nous régénère, & nous apporte le Saint-Esprit.* Et un peu après : *Qu'elle régénère les cœurs, & qu'elle enfante la vie nouvelle.* Et encore plus clairement : *Etre justifié, c'est d'injuste être fait juste, & être régénéré, c'est aussi être déclaré & réputé juste :* ce qui montre que ces deux choses concourent ensemble. On ne voit aucun vestige du contraire dans la Confession d'Ausbourg, & il n'y a personne qui ne voye combien ces idées, qu'avoient alors les Luthériens, reviennent aux nôtres.

Il semble qu'ils s'en éloignent davantage sur les œuvres satisfatoires & sur les austérités de la vie religieuse : car ils les rejettent souvent comme contraire à la doctrine de la justification gratuite. Mais au fond, ils ne les condamnent pas si sévèrement qu'on le pourroit croire d'abord : car non-seulement saint Antoine & les Moines des premiers siècles, gens d'une si terrible austérité, mais encore dans les derniers



tems, saint Bernard, saint Dominique, & saint François sont comptés dans l'apologie parmi les Saints Peres. Leur genre de vie, loin d'être blâmé, est jugé digne des Saints, à cause, dit-on, qu'il ne les a pas empêché de se croire justifiés par la Foi pour l'amour de Jesus-Christ. Sentiment bien éloigné des emportemens qu'on voit aujourd'hui dans la nouvelle Réforme, où on ne rougit pas de condamner saint Bernard, & de traiter saint François d'insensé.

*Apol. resp.  
ad. arg. p. 99.  
de vot. monast. p. 291.*

*Apol. ibid.  
p. 136.*

Il est vrai que l'Apologie, après avoir mis ces grands hommes au nombre des saints Peres, condamne les Moines qui les ont suivis, parce qu'on prétend qu'ils ont cru mériter la rémission des péchés, la grace, & la justice par ces œuvres, & non pas la recevoir gratuitement. Mais la calomnie est visible, puisque les Religieux d'aujourd'hui croient encore, comme les anciens, avec l'Eglise Catholique & le Concile de Trente, que la rémission des péchés est purement gratuite, & donnée par les mérites de Jesus-Christ seul.

Et afin qu'on ne pense pas que le mérite que nous attribuons à ces œuvres de pénitence fut alors improuvé par les Défenseurs de la Confession d'Ausbourg, ils enseignent en général des œuvres & des afflictions, qu'elles MÉRITENT non pas la justification, mais d'autres récompenses, & en particulier de l'aumône, lorsqu'on la fait en état de grace, qu'elle MÉRITE plusieurs bienfaits de Dieu; QU'ELLE ADOUCIT LES PEINES; qu'elle MÉRITE que nous soyons assistés contre les périls du péché & de la mort. Qui empêche qu'on n'en dise autant du jeûne & des autres mortifications? Et tout cela bien entendu n'est au fond que ce qu'enseignent tous les Catholiques.

*ibid. p. 136.*

Les Calvinistes se sont éloignés des véritables idées de la justification, en disans, comme nous verrons, que le Baptême n'est pas nécessaire aux petits enfans; que la justice une fois reçûe ne se perd pas; & ce qui en est une suite, qu'elle se conserve même dans le crime. Mais comme les Luthériens virent commencer ces erreurs dans les Sectes des Anabatistes, ils les proscrivirent par ces trois articles de la Confession d'Ausbourg.

Que le Baptême est nécessaire à salut, & qu'ils condamnent les Anabatistes, qui assurent que les enfans peuvent être sauvés sans le Baptême, & hors de l'Eglise de Jesus-Christ. *Art. 9. p. 12.*

Qu'ils condamnent les mêmes Anabatistes, qui nient qu'on puisse perdre le Saint-Esprit, quand on a été une fois justifié. *Art. 11. p. 13.*

Que ceux qui tombent en péché mortel, ne sont pas justes: Qu'il faut résister aux mauvaises inclinations: Que ceux qui leur obéissent contre le commandement de Dieu, & agissent contre leur conscience, sont injustes, & n'ont ni le Saint-Esprit, ni la foi, ni la confiance en la divine Miséricorde. *Art. 6. p. 12. cap. de bon. oper. p. 21.*

On sera étonné de voir tant d'articles de conséquence décidés selon nos idées dans la Confession d'Ausbourg; & enfin, quand je considère ce qu'elle a trouvé de particulier, je ne vois que cette foi spéciale dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage, & la certitude infaillible de la rémission des péchés qu'on lui veut faire produire dans les consciences. Il faut avouer aussi que c'est-là ce qu'on nous donne pour le dogme capital de Luther, le chef-d'œuvre de sa Réforme, & le plus grand fondement de la piété & de la consolation des ames fidèles. Mais cependant on n'a

XXXVIII.

Les inconvéniens de la certitude & de la foi spéciale ne sont pas levés dans la confession d'Ausbourg.

*Sup. liv. 1. n. 1. & seq.* point trouvé de remède à ce terrible inconvénient que nous avons remarqué d'abord, d'être assuré de la rémission de ses péchez, sans le pouvoir jamais être de la sincérité de sa repentance. Car enfin, quoiqu'il soit de l'imputation, il est bien certain que Jesus-Christ n'impute sa justice qu'à ceux qui sont pénitens & sincèrement pénitens, c'est-à-dire, sincèrement contrits, sincèrement affligés de leurs péchez, sincèrement convertis. Que cette sincère pénitence ait en elle-même de la dignité, de la perfection, du mérite, quel qu'il soit, ou qu'elle n'en ait pas, je m'en suis assez expliqué, & c'est de quoi je n'ai que faire en cette occasion. Quelle soit ou condition, ou disposition & préparation, ou enfin tout ce qu'on voudra, cela ne m'importe, puisqu'enfin, quoiqu'il en soit, il faut l'avoir, ou il n'y a point de pardon. Or si je l'ai, ou si je ne l'ai pas, c'est de quoi je ne puis jamais être assuré, selon les principes de Luther, puisque selon lui, je ne sçai jamais si ma pénitence n'est pas une illusion, ou une vaine pâture de mon amour propre; ni si le péché que je croi détruit dans mon cœur, n'y règne pas avec plus de sûreté que jamais en se dérochant à mes yeux.

*Apol. cap. de justif. 71. 81. &c.* Et on a beau dire avec l'Apologie, *La Foi ne compatit pas avec le péché mortel*: or j'ai la Foi: donc je n'ai plus de péché mortel: car c'est de-là que vient tout l'embarras, puisqu'on doit dire au contraire, *La Foi ne compatit pas avec le péché mortel*: c'est ce que les Luthériens vien-

*Sup. lib. 1. n. 91. & seq.* nent d'enseigner. Or je ne suis pas assuré de n'avoir plus de péché mortel: c'est ce que nous avons prouvé par la doctrine de Luther: je ne suis donc pas assuré d'avoir la Foi. En effet, on s'écrie dans l'Apologie: *qui aime assez Dieu? Qui le craint assez? Qui souffre avec assez de*

*Ibid. 91.*

*patience ? Or on peut dire de même : Qui croit comme il faut ? Qui croit assez pour être justifié devant Dieu ? Et la suite de l'Apologie établit ce doute, car elle poursuit : Qui ne doute pas souvent si c'est Dieu ou le hazard qui gouverne le monde ? Qui ne doute pas souvent s'il sera exaucé de Dieu ? On doute donc souvent de sa propre Foi : comment est-on assuré alors de la rémission de ses péchez ? on ne l'a donc pas cette rémission : ou bien, contre le dogme de Luther, on l'a sans en être assuré ; ou, ce qui est le comble de l'aveuglement, on en est assuré sans être assuré de la sincérité de sa Foi ni de celle de sa Pénitence ; & la rémission des péchez devient indépendante de l'une & de l'autre. Voilà où nous précipite cette certitude qui fait tout le fond de la Confession d'Ausbourg, & le dogme fondamental du Luthéranisme.*

Au reste, ce qu'on nous oppose, que par l'incertitude où nous laissons les consciences affligées, nous les jettons dans le trouble, ou même dans le desespoir, n'est pas véritable ; & il faut bien que les Luthériens en conviennent par cette raison : car quelque assurés qu'ils se vantent d'être de leur justification, ils n'osent pas s'assurer absolument de leur persévérance, ni par conséquent de leur béatitude éternelle. Au contraire, ils condamnent ceux qui disent qu'on ne peut pas perdre la justice une fois reçue. Mais en la perdant, on perd avec elle tout le droit qu'on avoit comme justifié à l'héritage éternel. On n'est donc jamais assuré de ne pas perdre ce droit, puisqu'on n'est pas assuré de ne pas perdre la justice à laquelle il est attaché. On y espère néanmoins à ce bienheureux héritage : on vit heureux dans cette douce espérance

## XXXIX.

*Que selon les propres principes des Luthériens, l'incertitude connue par les Catholiques ne doit causer aucun trouble, ni empêcher le repos de consciences.*  
*Conf. Aug. art. 6. 11. cap. de bonis operib. p. 124. 13. 21.*

Rom. 12. 13. *sans en espérance.* On peut donc sans cette assurance dernière, qui exclut toute sorte de doute, jouir du repos que l'état de cette vie nous peut permettre.

## XL.

*Quel est le vrai repos de la conscience dans la justification, & quelle certitude on y re-  
çoit.*

On voit par-là ce qu'il faut faire pour accepter la promesse, & se l'appliquer; c'est sans hésiter, qu'il faut croire que la grace de la justice chrétienne, & par conséquent la vie éternelle est à nous en Jesus-Christ; & non-seulement à nous en général, mais encore à nous en particulier. Il n'y a point à hésiter du côté de Dieu, je le confesse: le ciel & la terre passeront plutôt que ses promesses nous manquent. Mais qu'il n'y ait point à hésiter ni rien à craindre de notre côté: le terrible exemple de ceux qui ne persévèrent pas jusqu'à la fin, & qui selon les Luthériens, n'ont pas été moins justifiés que les élus mêmes, démontre le contraire.

Voici donc en abrégé toute la doctrine de la justification, qu'encore que pour nourrir l'humilité dans nos cœurs nous soyons toujours en crainte de notre côté, tout nous est assuré du côté de Dieu, de sorte que notre repos en cette vie consiste dans une ferme confiance en sa bonté paternelle, & dans un parfait abandon à sa haute & incompréhensible volonté avec une profonde adoration de son impénétrable secret.

## XLI.

*La confession de Strasbourg explique que la justification comme l'Eglise Romaine.*

Pour la confession de Strasbourg, si nous en considérons la doctrine, nous verrons combien on eût de raison dans la conférence de Marbourg d'accuser ceux de Strasbourg, & en général des Sacramentaires, de ne rien entendre dans la justification de Luther & des Luthériens; car cette Confession de Foi ne dit pas un

mot, ni de la justice par imputation, ni aussi de la certitude qu'on en doit avoir. Elle définit au contraire la justification, ce par quoi *justes nous devenons justes, & de mauvais, bons & droits*; sans nous en donner d'autre idée. Elle ajoûte qu'elle est gratuite, & l'attribuë à la Foi; mais à la Foi unie à la Charité, & féconde en bonnes œuvres.

Aussi di-telle avec la Confession d'Ausbourg, que *la Charité est l'accomplissement de toute la Loi, selon la Doctrine de saint Paul*; mais elle explique plus fortement que n'y avoit fait Mélancton, combien nécessairement la Loi doit être accomplie, lorsqu'elle assure *que personne ne peut être pleinement sauvé, s'il n'est conduit par l'esprit de Jesus-Christ à ne manquer d'aucune des bonnes œuvres par lesquelles Dieu nous a créés; & qu'il est si nécessaire que la Loi s'accomplisse, que le Ciel & la Terre passeront plutôt qu'il puisse arriver du relâchement dans le moindre trait de la Loi, ou dans un seul iota.*

Jamais Catholique n'a parlé plus fortement de l'accomplissement de la Loi, que fait cette Confession; mais encore que ce soit là le fondement du mérite, Bucer n'y en disoit mot, quoique d'ailleurs il ne fasse point de difficulté de le reconnoître au sens de saint Augustin, qui est celui de l'Eglise.

Il ne sera pas inutile, pendant que nous sommes sur cette matière, de considérer ce qu'en a pensé ce docteur, un des chefs du second parti de la nouvelle Réforme, dans une conférence solennelle où il parla en ces termes: *Puisque Dieu jugera chacun selon ses œuvres, il ne faut pas nier que les bonnes œuvres faites par la grace de Jesus-Christ, & qu'il opere lui-*

*V. S. liv. 2.  
n. dern.  
conf. argent.  
cap. 3. & 4.*

*Ibid.*

*Ibid.*

*Ibid. cap. 5.  
p. 181.*

*XLII.*

*Du mérite  
selon Bucer.*

*Disp. Lips.  
an. 1539.*

même dans ses serviteurs, NE MÉRITENT la vie éternelle, non point à la vérité par leur propre dignité, mais par l'acceptation & la promesse de Dieu & le pacte fait avec lui; car c'est à de telles œuvres que l'Écriture promet la récompense de la vie éternelle, qui pour cela n'en est pas moins une grâce à une autre égard; parce que ces bonnes œuvres, auxquelles on donne une si grande récompense, sont elles-mêmes des dons de Dieu. Voilà ce qu'écrivit Bucer en 1539, dans la dispute de Leipfic, afin qu'on ne pense que ce soit des choses écrites au commencement de la Réforme, & avant qu'elle eût eu le loisir de se reconnoître. Selon ce même principe le même Bucer décide en un autre endroit, qu'il ne faut pas nier qu'on puisse être justifié par les œuvres, comme l'enseigne saint Jacques, puisque Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. Et, poursuit-il, la question n'est pas DES MÉRITES; nous ne les rejettons en aucune sorte, & même nous reconnoissons qu'on MÉRITE la vie éternelle, selon cette parole de Notre-Seigneur: » Celui qui abandonnera tout pour l'amour de moi, aura le centuple dans ce siècle, & la vie éternelle en l'autre.

*Resp. ad.  
Abrime.*

**XLIII.**  
Bucer entre-  
prend la dé-  
fense des  
prières de  
l'Eglise, &  
fait voir en  
quel sens les  
mérites des  
Saints nous  
sont utiles.  
Disp. Ratisb.

On ne peut reconnoître plus clairement les mérites que chacun peut acquérir pour soi-même, & même par rapport à la vie éternelle. Mais Bucer passe encore plus loin: & comme on accusoit l'Eglise d'attribuer des mérites aux Saints non-seulement pour eux-mêmes, mais encore pour les autres, il la justifioit par ces paroles: Pour ce qui regarde ces Prières publiques de l'Eglise, qu'on appelle Collectes, où l'on fait mention des Prières & des mérites des Saints; puisque dans ces mêmes Prières tout ce qu'on demande en cette sorte, est demandé à

Dieu & non pas aux Saints, & encore qu'il est demandé par Jesus-Christ : dès-là tous ceux qui font cette prière, reconnoissent que tous les mérites des Saints sont des dons de Dieu gratuitement accordés. Et un peu après : Car d'ailleurs nous confessons & nous prêchons avec joye que Dieu récompense les bonnes œuvres de ses serviteurs, non-seulement en eux-mêmes, mais encore en ceux pour qui ils prient, puisqu'il a promis qu'il feroit du bien à ceux qui l'aiment jusqu'à mille générations. Bucher disputoit ainsi pour l'Eglise Catholique en 1546. dans la conférence de Ratisbonne, aussi ces prières avoient-elles été faites par les plus grands hommes de l'Eglise, & dans les siècles les plus éclairés ; & saint Augustin même, tout ennemi qu'il étoit du mérite presomptueux, ne laissoit pas de reconnoître que le mérite des Saints nous étoit utile, en disant qu'une des raisons de célébrer dans l'Eglise la mémoire des Martyrs, étoit pour être associés à leurs mérites, & aidés par leurs prières.

Lib. 28. com.  
Faust. Ma-  
nich. 21.

Ainsi, quoiqu'on puisse dire, la Doctrine de la justice chrétienne, de ses œuvres, & de son mérite, étoit avouée dans les deux partis de la nouvelle Réforme, & ce qui a fait depuis tant de difficulté, n'en faisoit aucune alors, ou n'en faisoit en tout cas, qu'à cause que dans la Réforme on se laissoit souvent entraîner à l'esprit de contradiction.

Je ne puis omettre ici une bizarre doctrine de la Confession d'Ausbourg sur la justification. C'est non-seulement que l'amour de Dieu n'y étoit pas nécessaire, mais que nécessairement il la suposoit accomplie. Luther nous l'a déjà dit : Mais Mélancton l'explique amplement dans l'Apologie. Il est impossible d'aimer

XLIV.  
Etrange doctrine de la confession d'Ausbourg sur l'amour de Dieu.  
art. 5. 20.  
cap. de ben.



*oper. Synt.* Dieu , dit-il , si auparavant on n'a par la foi  
*Gen. 2. part.* la rémission des péchés ; car un cœur qui sent  
*Sup. liv. 1.* vraiment un Dieu irrité , ne le peut aimer ; il  
 n. 18. faut le voir apaisé : tant qu'il menace , tant  
*Apol. cap. de* qu'il condamne , la nature humaine ne peut  
*Justif. p. 66.* s'élever jusqu'à l'aimer dans sa colere. Il est  
 aisé aux contemplateurs oisifs d'imaginer ces  
 songes de l'amour de Dieu , qu'un homme cou-  
 pable de péché mortel le puisse aimer par-dessus  
 toutes choses ; parce qu'ils ne sentent pas ce que  
 c'est que la colere ou le jugement de Dieu ;  
 mais une conscience agitée sent la vanité de  
 ces spéculations philosophiques. De-là donc il  
 conclut par-tout : Qu'il est impossible d'aimer  
 Dieu , si l'on n'est auparavant assuré de la ré-  
 mission obtenue.

*Idid. p. 81.*  
*&c.*

*Apol. p. 66.*  
*81. 82. 83.*  
*21, &c.*

*Ess. 4. cap.*

C'est donc une des finesse de la justification  
 de Luther , que nous sommes justifiés avant  
 que d'avoir la moindre étincelle de l'amour  
 de Dieu : car tout le but de l'Apologie est d'é-  
 tablir , non-seulement qu'on est justifié avant  
 que d'aimer , mais encore qu'il est impossible  
 d'aimer si l'on n'est auparavant justifié : en-  
 sorte que la grace offerte avec tant de bonté  
 ne peut rien du tout sur notre cœur ; il faut  
 l'avoir reçue pour être capable d'aimer Dieu.  
 Ce n'est pas ainsi que parle l'Eglise dans le  
 Concile de Trente : *L'homme excité & aidé*  
*par la grace* , dit ce Concile , *croit tout ce que*  
*Dieu a révélé , & tout ce qu'il a promis ; &*  
*croit ceci avant toutes choses , que l'impie est*  
*justifié par la grace , par la rédemption qui est*  
*en Jesus-Christ. Alors se sentant pécheur , de*  
*la justice dont il est allarmé , il se tourne vers la*  
*divine miséricorde qui relève son espérance ,*  
*dans la CONFIANCE QU'ILA QUE DIEU*  
*LUI SERA PROPICE PAR JESUS-CHRIST.*

& il commence à l'aimer comme l'auteur de toute justice ; c'est-à-dire, comme celui qui justifie gratuitement l'impie. Cet amour si heureusement commencé le porte à détester ses crimes ; il reçoit le Sacrement, il est justifié.

La charité est répandue dans son cœur gratuitement par le S. Esprit ; & ayant commencé à aimer Dieu lorsqu'il lui offroit la grace, il l'aime encore plus quand il l'a reçue.

XLV.

Mais voici une nouvelle finesse de la justification Luthérienne. Saint Augustin établit, après saint Paul, qu'une des différences de la justice chrétienne d'avec la justice de la loi, c'est que la justice de la loi est fondée sur l'esprit de crainte & de terreur ; au lieu que la justice chrétienne est inspirée par un esprit de dilection & d'amour. Mais l'apologie l'explique autrement : & la justice, où l'amour de Dieu est jugé nécessaire, où il entre, dont il fait la pureté & la vérité, y est par-tout représentée comme la justice des œuvres, la justice de la raison, la justice par les propres mérites ; en un mot, comme la justice de la loi & la justice Pharisaïque. Voici de nouvelles idées que le Christianisme ne connoissoit pas encore : une justice que le Saint-Esprit répand dans les cœurs en y répandant la charité, est une justice Pharisaïque, qui ne purifie que le dehors ; une justice répandue gratuitement dans les cœurs à cause de Jésus-Christ, est une justice de la raison, une justice de la loi, une justice par les œuvres ; & enfin, on nous accuse d'établir une justice par ses propres forces, lorsqu'il paroît clairement par le Concile de Trente que nous établissons une justice, dont la foi est le fond, dont la grace est le principe, dont le Saint-Esprit est l'auteur de-

*Autre erreur dans la justification Luthérienne.*

*Ap. p. 86,  
103. &c.*

puis son premier commencement jusqu'à la dernière perfection où l'on peut arriver dans cette vie.

Je croi qu'on voit maintenant combien il a été nécessaire de bien faire entendre la justification Luthérienne par la Confession d'Ausbourg & par l'Apologie, puisque cette exposition a fait paroître, que dans un article que les Luthériens regardent comme le chef-d'œuvre de leur Réforme, ils n'ont après tout fait autre chose que de nous calomnier dans quelques points, nous justifier en d'autres, & dans

**XLVI.**

*Les Luthériens reconnoissent le* Sacrement de

*très-importans dans la Confession d'Ausbourg, ou dans l'apologie, comme qu'il faut* *retenir dans la Confession l'absolution particu-* *lière; que c'est l'erreur des Novatiens, & une*

*erreur condamnée de la rejeter; que cette ab-*

*solution est un Sacrement véritable & propre-*

*ment dit: & que la puissance des clefs remet*

*de les péchés non-seulement devant l'Eglise, mais*

*encore devant Dieu. Quant au reproche qu'on*

*nous fait ici de dire, que ce Sacrement con-*

*feroit la grace sans aucun bon mouvement de*

*celui qui le reçoit; je croi qu'on est las d'enten-*

*dre une calomnie si souvent réfutée.*

*XLVII.* Quant à ce qu'on enseigne au même lieu;

*La confession qu'en retenant la Confession, il n'y falloit*

*avec la nécessité pas exiger le dénombrement des péchés à cause*

*de la difficulté du dénombrement des péchés, qu'il est impossible, conformément à cette paro-*

*le: Qui est-ce qui connoît ses péchés? C'étoit*

*à la vérité une bonne excuse à l'égard des pé-*

*chés que l'on ne connoît pas, mais non - pas*

*une raison suffisante de ne point soumettre*

*aux clefs de l'Eglise ceux que l'on connoît;*

*Conf.*

Aussi faut-il avouer de bonne foi que les Luthériens, non plus que Luther, n'ont pas en cela d'autres sentimens que les nôtres, puisque nous trouvons ces mots dans le petit Catechisme de Luther reçu unanimement dans tout le parti : *Devant Dieu nous devons nous tenir coupables de nos péchés cachés : mais à l'égard du Ministre, il faut seulement confesser ceux qui nous sont connus, & que nous sentons dans notre cœur.* Et pour mieux voir la conformité des Luthériens avec nous dans l'administration de ce Sacrement, il ne sera pas hors de propos de considérer l'absolution, qu'au rapport du même Luther dans le même endroit, le Confesseur donne au pénitent après la confession, en ces termes : *Ne croyez-vous pas que ma rémission est celle de Dieu ?* Oiii, répond le Pénitent. *Et moi, reprend le Confesseur, par l'ordre de Notre-Seigneur Jesus-Christ, je vous remets vos péchés, au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit.*

Pour le nombre des Sacremens, l'Apologie nous enseigne, que le Baptême, la Cène, & l'Absolution sont trois véritables Sacremens. En voici un quatrième, puisqu'il ne faut point faire de difficulté de mettre l'Ordre en ce rang, en le prenant pour le mystère de la parole, parce qu'il est commandé de Dieu, & qu'il a de grandes promesses. La Confirmation & l'Extrême-Onction sont marquées comme des cérémonies reçues des Peres, mais qui n'ont pas une expresse promesse de la grace. Je ne sçai donc ce que veulent dire ces paroles de l'Épître de saint Jacques en parlant de l'onction des malades : *S'il est en péché, il lui sera remis ;* mais c'est peut-être que Luther n'esti-

Cat. min.  
concord. p.  
378.

Ibid. 380

XLVIII.  
Les sept Sa-  
cramens.

Apol. cap.  
de num.

Sac. ad art.  
31. p. 200.  
& seq.

Jac. 5. 15

**XLIX HISTOIRE DES VARIATIONS.**

moit par cette Epître, quoique l'Eglise ne l'ait jamais révoquée en doute. Ce hardi Réformateur retranchoit du Canon des Ecritures tout ce qui ne s'accommodoit pas avec ses pensées, & c'est à l'occasion de cette Onction, qu'il écrit dans la captivité de Babylone, sans aucun témoignage de l'antiquité, que cette Epître *ne paroît pas de saint Jacques, ni digne de l'esprit Apostolique.*

*De cap. Babylon. T. 2. 86. Apol. ib. 202.*

*1. Tim. 1. 15.*

*1. Cor. 7. 14.*

Pour le mariage, ceux de la Confession d'Ausbourg y reconnoissent une institution divine, & des promesses, mais temporelles; comme si c'étoit une chose temporelle que d'élever dans l'Eglise les enfans de Dieu, & se sauver en les engendrant de cette sorte; ou que ce ne fut pas un des fruits du mariage chrétien, de faire que les enfans qui en sortent fussent nommés saints comme étans destinés à la sainteté.

*Ibid. f. 103.*

Mais au fond l'Apologie ne paroît pas s'opposer beaucoup à notre Doctrine sur le nombre des Sacremens, *pourvu, dit-elle, qu'on rejette ce sentiment qui domine dans tout le règne Pontifical, que les Sacremens opèrent la grace sans aucun bon mouvement de celui qui les reçoit.* Car on ne se lasse point de nous faire cet injuste reproche. C'est-là qu'on met le nœud de la question; c'est-à-dire, qu'il n'y resteroit presque plus de difficulté dans les fausses idées de nos adversaires.

**XLIX.**

*Les vœux monastiques & celui de la continence. Ep. ad Volf. T. v. f. 505. &c.*

Luther s'étoit expliqué contre les vœux monastiques d'une manière terrible, jusqu'à dire de celui de la continence (fermez vos oreilles, ames chastes) qu'il étoit aussi peu possible de l'accomplir que de se dépouïller de son sexe. La pudeur seroit offensée si je répétois les paroles dont il se sert en plusieurs endroits sur ce sujet;

& à voir comment il s'explique de l'impossibilité de la continence, je ne sçai pour moi ce que deviendra cette vie qu'il dit avoir menée sans reproche durant tout le tems de son célibat, & jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. Quoiqu'il en soit, tout s'adoucit dans l'Apologie, puisque non-seulement S. Antoine & S. Bernard, mais encore saint Dominique & saint François y sont nommés parmi les Saints; & tout ce qu'on demande à leurs disciples, c'est qu'ils recherchent, à leur exemple, la rémission de leurs péchés dans la bonté gratuite de Dieu, à quoi l'Eglise a trop bien pourvû pour appréhender sur ce sujet aucun reproche.

Cet endroit de l'Apologie est remarquable, puisqu'on y met parmi les Saints ceux des derniers tems, & qu'ainsi on reconnoît pour la vraie Eglise celle qui les a portés dans son sein. Luther n'a pû refuser à ces grands hommes ce glorieux titre. Par-tout il compte parmi les Saints, non-seulement saint Bernard, mais encore saint François, saint Bonaventure, & les autres du treizième siècle. Saint François entre tous les autres lui parut un homme admirable, animé d'une merveilleuse ferveur d'esprit. Il pousse ses loüanges jusqu'à Gerson, lui qui avoit condamné Wiclef & Jean Hus dans le Concile de Constance, & il l'appelle *un homme grand en tout*: ainsi l'Eglise Romaine étoit encore la mere des Saints dans le quinzième siècle. Il n'y a que saint Thomas d'Aquin, dont Luther a voulu douter; je ne sçai pourquoi, si ce n'est que ce saint étoit Jacobin, & que Luther ne pouvoit oublier les aigres disputes qu'il avoit eues avec cet Ordre; quoiqu'il en soit, il ne sçait, dit-il, si Thomas est damné ou sauvé, bien qu'assurément il n'eût pas fait d'autres

*Apol. respo  
ad. arg. p. 99.  
de vot. Mon.  
p. 281.*

L.

*S. Bernard,  
S. François,  
S. Bonaven-  
ture mis par  
Luther au  
rang des Sts:  
son doute bi-  
zarre sur le  
salut de S.  
Thomas d'A-  
quin.*

*Thef. 15235,  
t. 1. 377.  
adv. Paris.  
Theologast.  
T. 2. 193. de  
abrog. Miss.  
priv. primo.  
Traët. ibid.  
258. 259, de  
vot. Mon. ib.  
271. 278.*

*Præf. adv.  
Latom. ibid.  
243.*

vœux que les autres saints Religieux , qu'il n'eût pas dit une autre Messe , & qu'il n'eût pas enseigné une autre Foi.

LI.  
*La Messe Luthérienne.*  
*cap. de Miss.*

Pour maintenant revenir à la Confession d'Ausbourg & à l'Apologie , l'article même de la Messe y passe si doucement , qu'à peine s'aperçoit-on que les Protestans y aient voulu apporter du changement. Ils commencent par se plaindre *du reproche injuste qu'on leur fait d'avoir aboli la Messe. On la célèbre , disent-ils , parmi nous avec une extrême révérence , & on y conserve presque toutes les cérémonies ordinaires.* En effet , en 1523 , lorsque Luther réforma la Messe & en dressa la Formule , il ne changea presque rien de ce qui frapoit les yeux du peuple. On y garda l'Introït , le *Kyrie* , la Collecte , l'Épître , l'Évangile , avec les cierges & l'encens , si l'on vouloit ; le *Credo* , la Prédication , les Prières , la Préface , le *Sanctus* , les paroles de la Consécration , l'élévation , l'Oraison Dominicale , l'*Agnus Dei* , la Communion , l'Action de grâces. Voilà l'ordre de la Messe Luthérienne , qui ne paroïsoit pas à l'extérieur fort différent de la nôtre : au reste , on avoit conservé le chant , & même le chant en Latin , & voici ce qu'on en disoit dans la Confession d'Ausbourg : *On mêle avec le chant en Latin , des prières en langue Allemande pour l'instruction du peuple.* On voyoit dans cette Messe & les paremens , & les habits Sacerdotaux , & on avoit grand soin de les retenir , comme il paroïsoit par l'usage , & par toutes les conférences qu'on fit alors. Bien plus , on ne disoit rien contre l'Oblation dans la Confession d'Ausbourg : au contraire , elle est insinuée dans ce passage , qui est rapporté de l'Histoire Tripartite : *Dans la Ville d'Alexandrie on s'as-*  
*semble*

*Form. Miss.*  
*T. II.*

*Chytr. Hist.*  
*Aug. conf.*

*semble le mercredi & le vendredi, & on y fait tout le service, excepté l'oblation solennelle.*

*conf. Aug. cap. de Miss.*

*Ibid.*

C'est qu'on ne vouloit pas faire paroître au peuple qu'on eût changé le service public. A entendre la confession d'Ausbourg, il sembloit qu'on ne s'attachât qu'aux Messes sans communians, qu'on avoit abolies, disoit-t'on, à cause qu'on n'en célébroit presque plus que pour le gain; de sorte qu'à ne regarder que les termes de la confession, on n'en vouloit qu'à l'abus.

*Ibid.*

Cependant on avoit ôté dans le Canon de la Messe les paroles où il est parlé de l'oblation qu'on faisoit à Dieu des dons proposés. Mais le peuple, toujours frappé au dehors des mêmes objets, n'y prenoit pas garde d'abord; & en tout cas, pour lui rendre ce changement supportable, on insinuoit que le Canon n'étoit pas le même dans les Eglises: Que celui des Grecs

*LII.  
L'oblation  
comment re-  
tranchée.*

différoit de celui des Latins, & même parmi les Latins celui de Milan d'avec celui de Rome. Voilà de quoi on amusoit les ignorans: mais on ne leur disoit pas que ces Canons ou ces liturgies n'avoient que des différences fort accidentelles; que toutes les liturgies convenoient unanimement de l'oblation qu'on faisoit à Dieu des dons proposés devant que de les distribuer, & c'est ce qu'on changeoit dans la pratique, sans l'oser dire dans la confession publique.

*Consul. Lüt. apud chytr. Hist. Aug. conf. tit. de canone.*

Mais pour rendre cette oblation odieuse, on faisoit accroire à l'Eglise qu'elle lui attribuoit un mérite de remettre les péchés, sans qu'il fût besoin d'y apporter ni la foi, ni aucun bon mouvement: ce qu'on répétoit par trois fois dans la confession d'Ausbourg, & on ne cessoit de l'insinuer dans l'Apologie, pour insinuer que les Catholiques n'admettoient la Messe que pour éteindre la piété.

*LIII.  
Ce qu'on in-  
venta pour  
rendre l'o-  
blation o-  
dieuse dans  
conf. Aug.  
ad Gen. cap.  
de Missa 25.  
Apol. cap. de  
sacram. &  
sacris. & de*



*vocab. Mis.* On avoit même inventé dans la confession  
*p. 269. &* d'Ausbourg cette admirable doctrine des Ca-  
*seq. conf.* tholiques, à qui on faisoit dire, *Que Jesus-*  
*Aug. in lib.* *Christ avoit satisfait dans sa Passion pour le*  
*conc. cap. de* *péché originel, & qu'il avoit institué la Messe*  
*Mess. p. 25.* *pour les péchés mortels & véniels que l'on com-*  
*mettoit tous les jours : comme si Jesus-Christ*

*Ibid. 26.*

*, que Jesus-Christ s'étoit offert*  
*à la Croix non-seulement pour le péché origi-*  
*nel, mais encore pour tous les autres ; vérité*  
*dont personne n'avoit jamais douté. Je ne m'é-*  
*tonne donc pas que les Catholiques, au ra-*  
*port même des Luthériens, quand ils y enten-*  
*dirent ce reproche, se soient comme récriés*  
*tous d'une voix ; Que jamais on n'avoit ouï telle*  
*chose parmi eux. Mais il falloit faire croire au*  
*Peuple, que ces malheureux Papistes igno-*  
*roient jusqu'aux élémens du Christianisme.*

*Chytr. Hist.*  
*conf. Aug.*  
*confut. ca-*  
*thol. cap. de*  
*Missa.*

Au reste, comme les fidèles avoient bien  
 avant dans l'esprit l'oblation faite de tout tems  
 pour les morts, les Protestans ne vouloient  
 pas paroître ignorer, ou dissimuler une chose  
 si connue, & ils en parlèrent dans l'Apologie  
 en ces termes : *Quant à ce qu'on nous objecte de*  
*l'oblation pour les morts pratiquée par les Peres,*  
*nous avouons qu'ils ont prié pour les morts : ET*  
*NOUS N'EMPÊCHONS PAS QU'ON NE LE*  
*FASSE mais nous n'approuvons pas l'application*  
*de Cène de Notre-Seigneur pour les morts en*  
*vertu de l'action ex opere operato.*

*LIV.*  
*La prière &*  
*l'oblation*  
*pour les*  
*morts.*  
*Apol. cap.*  
*de invocab.*  
*Miss. p. 275.*

Tout est ici plein d'artifice : car premièrement,  
 en disant qu'ils n'empêchent pas cette prière, ils  
 l'avoient ôtée du Canon, & en avoient effacé  
 par ce moyen une pratique aussi ancienne que  
 l'Eglise. Secondement, l'objection parloit de

Oblation, & ils répondent de la prière, n'osans faire voir au Peuple que l'antiquité eût offert pour les morts, parce que c'étoit une preuve trop convaincante que l'Eucharistie profitoit même à ceux qui ne recevoient pas la communion.

Mais les paroles suivantes de l'Apologie sont remarquables : *C'est à tort que nos adversaires nous reprochent la condamnation d'Aërius, qu'ils veulent qu'on ait condamné, à cause qu'il nioit qu'on offrît la Messe pour les vivans & pour les morts. Voilà leur coutume de nous opposer les anciens hérétiques, & de comparer notre doctrine avec la leur. Saint Epiphane témoigne qu'Aërius enseignoit que les prières pour les morts ETOIENT INUTILES. Nous ne soutenons point Aërius, mais nous disputons avec vous qui dites, contre la doctrine des Prophètes, des Apôtres, & des Peres, que la Messe justifie les hommes en vertu de l'action, & mérite la rémission de la coulpe & de la peine aux méchans à qui on l'applique; pourvu qu'ils n'y mettent point d'obstacle. Voilà comme on donne le change aux ignorans. Si les Luthériens ne vouloient point soutenir Aërius, pourquoi soutiennent-ils ce dogme particulier, que cet hérétique Aërien avoit ajouté à l'hérésie Arienne, qu'il ne falloit point prier ni offrir des oblations pour les morts? Voilà ce que saint Augustin rapporte d'Aërius, après saint Epiphane dont il a fait un abrégé. Si on rejette Aërius, si on n'ose pas soutenir un hérétique réprouvé par les saints Peres, il faut rétablir dans la liturgie, non-seulement la prière, mais encore l'oblation pour les morts.*

Mais voici le grand grief de l'Apologie. C'est dit-on, que saint Epiphane en condamnant Aë-

LV.

*Les Luthériens rejettent la doctrine d'Aërius contraire à la prière pour les morts.*

Ibid.

*Aug. lib. de hæc. 53.*

*Epip. hæc. 75.*

LVI.

*Comment. l'oblation de*

*L'Eucharistie* rius, ne disoit pas comme vous, que la Messe profite à tout le monde. *justifie les hommes en vertu de l'action, ex opere operato, & mérite la rémission de la coulpe & de la peine aux méchans à qui on l'applique, pourvu qu'ils n'y mettent point d'obstacle.* On diroit à les entendre, que la Messe va par elle-même justifier tous les pécheurs pour qui on la dit, sans qu'ils y pensent: mais que sert d'amuser le monde? La manière dont nous disons que la Messe profite même à ceux qui n'y pensent pas, jusqu'aux plus méchans, n'a aucune difficulté. Elle leur profite comme la prière, laquelle certainement on ne feroit pas pour les pécheurs les plus endurcis, si on ne croyoit qu'elle peut obtenir de Dieu la grâce qui surmonteroit leur endurcissement, s'ils n'y résistoient, & qui souvent la leur obtient si abondante, qu'elle empêche leur résistance. C'est ainsi que l'oblation de l'Eucharistie profite aux absens? aux morts, & aux pécheurs même, parce qu'en effet la consécration de l'Eucharistie, en mettant devant les yeux de Dieu un objet aussi agréable que le Corps & le Sang de son Fils, emporte avec elle une manière d'intercession très-puissante, mais que trop souvent les pécheurs rendent inutile par l'empêchement qu'ils mettent à son efficace.

Qu'y avoit-il de choquant dans cette manière d'expliquer l'effet de la Messe? Quant à ceux qui détournoient à un gain sordide une doctrine si pure, les Protestans sçavoient bien que l'Eglise ne les aprouvoit pas: & pour les Messes sans communions, les Catholiques leur dirent dès-lors ce qui depuis a été confirmé à Trente, que si l'on n'y communie pas, ce n'est pas la faute de l'Eglise, puisqu'elle souhaiteroit au contraire que les assistans communiaissent à la

*Chytr Hist.*  
*Conf. Aug.*  
*confut. cath.*  
*cap. de Miss.*  
*conc. Trid.*  
*Sess. 22. c.*  
 61.

*Messe qu'ils entendent* : de sorte que l'Eglise ressemble à un riche bienfaisant dont la table est toujours ouverte & toujours servie , encore que les conviez n'y viennent pas.

On voit maintenant tout l'artifice de la Confession d'Ausbourg touchant la Messe : ne toucher guères au dehors ; changer le dedans , & même ce qu'il y avoit de plus ancien , sans en avertir les peuples ; charger les Catholiques des erreurs les plus grossières , jusqu'à leur faire dire contre leurs principes , que *la Messe justifioit le pécheur* , chose constamment réservée aux Sacremens de Baptême & de Pénitence ; & encore sans aucun bon mouvement , afin de rendre l'Eglise & sa liturgie plus odieuse.

On n'étoit pas moins soigneux de défigurer les autres parties de notre doctrine , & particulièrement le chapitre de la prière des Saints. *Il y en a*, dit l'Apologie , *qui attribuent NETTEMENT LA DIVINITÉ aux Saints* , en disans *qu'ils voyent en nous les secrettes pensées de nos cœurs*. Où sont-ils ces Théologiens qui attribuent aux Saints de voir le secret des cœurs comme Dieu , ou de le voir autrement que par la lumière qu'il leur donne , comme il a fait aux Prophètes quand il lui a plu ? *Ils font des saints* , disoit-on , *non-seulement des intercesseurs* , mais encore des **MÉDIATEURS DE REDEMPTION**. *Ils ont inventé que Jesus-Christ étoit plus dur* , & les saints plus aises à apaiser ; *ils se fient plus à la miséricorde des saints* , qu'à celle de Jesus-Christ ; **ET FUYANS JESUS-CHRIST** , ils cherchent les saints. Je n'ai pas besoin de justifier l'Eglise de ces abominables excès. Mais afin qu'on ne doutât pas que ce ne fût là au pied de la lettre le sentiment Catholique , nous ne parlons point encore , ajoûtoit-on

LVII.

*Horrible calomnie fondée sur les prières adressées aux saints.*

*Ad art. 21. cap. de Invoc. SS. p. 225.*

Ibid.

*Ibid.* 227.

des abus du peuple ; nous parlons de l'opinion des Docteurs. Et un peu après : ils exhortent à se fier davantage à la miséricorde des saints qu'à celle de Jesus-Christ. Ils ordonnent de se fier au mérite des saints , comme si nous étions réputés justes à cause de leurs mérites , comme nous sommes réputés justes à cause des mérites de Jesus-Christ. Après nous avoir imputé de tels excès , on dit gravement : Nous n'inventons rien : ils disent dans les indulgences que les mérites des Saints nous sont appliqués. Il ne falloit qu'un peu d'équité pour entendre de quelle sorte les mérites des Saints nous sont utiles , & Bucer même , auteur non suspect , nous a justifiés du reproche qu'on nous faisoit sur ce point.

*Ibid.*

## ZVIII.

*Calomnies sur les Images : & imposture grossière sur l'invocation des saints.*

*Ibid.* 229.

Mais on ne vouloit qu'aigrir & irriter les esprits. C'est pourquoi on ajoûte encore ; De l'invocation des saints on est venu aux Images. On les a honorées , & on pensoit qu'il y avoit une certaine vertu , COMME LES MAGIENS nous font accroire QU'IL Y EN A DANS LES IMAGES DES CONSTELLATIONS , lorsqu'on les fait en un certain tems. Voilà comme on excitoit la haine publique. Il faut avoüer pourtant qu'on n'en venoit pas à cet excès dans la Confession d'Ausbourg , & qu'on n'y parloit pas même des Images. Pour contenter le parti , il fallut dire dans l'Apologie quelque chose de plus dur. Cependant on se gardoit bien d'y faire voir au peuple que ces prières adressées aux Saints , afin qu'ils priaissent pour nous , fussent communes dans l'ancienne Eglise. Au contraire , on en parloit comme d'une coutume nouvelle , introduite sans le témoignage des Pères , & dont on ne voyoit rien avant saint Grégoire , c'est-à-dire , avant le septième siècle.

*Ibid.* p. 221.  
225, 229.

Les peuples n'étoient pas encore accoutumés à mépriser l'autorité de l'ancienne Eglise, & la Réforme timide encore révéroit les grands noms des Peres. Mais maintenant elle a endurci son front; elle ne sçait plus rougir: de sorte qu'on nous abandonne le quatrième siècle, & on ne craint point d'assurer que saint Basile, saint Ambroise, saint Augustin, & en un mot tous les Peres de ce siècle si vénérables, ont, avec l'invocation des Saints, établi dans la nouvelle idolâtrie le règne de l'Ante-Christ.

*Dall. de cult.  
Latin Joseph  
Medd. in  
comment.  
Apoc Jur.  
acc. des Prop.*

## LIX.

*Les Luthériens n'osoient rejeter l'autorité de l'Eglise.*

*Conf. Aug.  
art. 21. edit.  
Gen. p. 22.  
23. &c Apol.  
resp. ad arg.  
p. 141. &c.*

Alors, & durant le tems de la Confession d'Ausbourg, les Protestans se glorifioient d'avoir pour eux les Saints Peres, principalement dans l'article de la justification, qu'ils regardoient comme le plus essentiel: & non-seulement ils prétendoient avoir pour eux l'ancienne Eglise: mais voici encore comme ils finissoient l'exposition de leur doctrine: *Tel est l'abregé de notre Foi, où l'on ne verra rien de contraire à l'Ecriture, ni à l'Eglise Catholique, ou même A L'EGLISE ROMAINE, autant qu'on le peut connoître par ses écrivains. Il s'agit de quelque peu d'abus qui se sont introduits dans les Eglises sans aucune autorité certaine; & quand il y auroit quelque différence, il la faudroit supporter, puisqu'il n'est pas nécessaire que les rits des Eglises soient partout les mêmes.*

Dans une autre édition on lit ces mots: *Nous ne MÉPRISONS PAS LE CONSENTEMENT DE L'EGLISE CATHOLIQUE, ni ne voulons soutenir les opinions impies & séditieuses qu'elle a condamnées; car ce ne sont point des passions desordonnées; mais c'est l'autorité de la parole de Dieu, & DEL'ANCIENNE EGLISE, qui nous*

*Edit. Gen.  
art. 21 p. 22.*

*a poussés à embrasser cette doctrine pour augmenter la gloire de Dieu , & pourvoir à l'utilité des bonnes ames dans l'Eglise universelle.*

*l'Apol. resp.* On disoit aussi dans l'Apologie, après y avoir  
*ad aug. p.* exposé l'article de la justification , qu'on tenoit  
 341. sans comparaison le principal : *Que c'étoit la doctrine des Prophètes , des Apôtres , des saints Peres , de saint Ambroise , de saint Augustin , de la plupart des autres Peres , & de toute l'Eglise qui reconnoissoit Jesus-Christ pour propitiateur , & comme l'auteur de la justification , & qu'il ne falloit pas prendre pour doctrine de l'Eglise Romaine tout ce qu'approuve le Pape , quelques Cardinaux , Evêques , Théologiens ou Moines :* par où l'on distinguoit manifestement les opinions particulières d'avec le dogme reçu & constant , où on faisoit profession de ne vouloir point toucher.

**LX.**

*Paroles mémorables de Luther pour reconnoître la vraie Eglise dans sa Communion Romaine.*

*Tr. de Missa priv. T. 7. 256. & seq.*

Les peuples croyoient donc encore suivre en tout le sentiment des Peres, l'autorité de l'Eglise Catholique, & même celle de l'Eglise Romaine, dont la vénération étoit profondément imprimée dans tous les esprits. Luther même, tout arrogant & tout rebelle qu'il étoit, revenoit quelquefois à son bon sens, & il faisoit bien paroître que cette ancienne vénération qu'il avoit eue pour l'Eglise n'étoit pas entièrement effacée. Environ l'an 1534. tant d'années après sa révolte, & quatre ans après la Confession d'Aushourg, on publia son traité pour abolir la Messe privée. C'est celui où il raconte son fameux colloque avec le Prince des ténèbres. Là, tout outré qu'il étoit contre l'Eglise Catholique, jusqu'à la regarder comme le siège de l'Antechrist & de l'abomination, loin de lui ôter le titre d'Eglise par cette

raison, il concluoit au contraire, qu'elle étoit la véritable Eglise, le soutien & la colonne de la vérité, & le lieu très-Saint. En cette Eglise, poursuivoit-il, Dieu conserve miraculeusement le Baptême, le texte de l'Evangile dans toutes les langues, la rémission des péchés, & l'Absolution tant dans la Confession qu'en public; le Sacrement de l'Autel vers Pâques; & trois ou quatre fois l'année, quoiqu'on en ait arraché une espece au Peuple, la vocation & l'ordination des Pasteurs; la consolation dans l'agonie: l'image du Crucifix, & en même-tems le ressouvenir de la Mort & de la Passion de Jesus-Christ; le Pseauteur, l'Oraison Dominicale, le Symbole, le Decalogue, plusieurs cantiques pieux en Latin & en Allemand. Et un peu après: Où l'on trouve les vraies Reliques des saints, là sans doute a été & est encore la sainte Eglise de Jesus-Christ; là sont demeurés les saints, car les Institutions & les Sacremens de Jesus-Christ y sont, excepté une des especes arrachée par force. C'est pourquoi il est certain que Jesus-Christ y a été present, & que son Saint-Esprit y conserve sa vraie connoissance & la vraie Foi dans ses élus. Loin de regarder la Croix qu'on mettoit entre les mains des mourans comme un objet d'idolâtrie, il la regarde au contraire comme un monument de piété, & comme un salutaire avertissement qui nous rapeloit dans l'esprit la Mort & la Passion de Jesus-Christ. La révolte n'avoit pas encore éteint dans son cœur ces beaux restes de la Doctrine & de la piété de l'Eglise, & je ne m'étonne pas qu'à la tête de tous les volumes de ses œuvres on l'ait peint avec son maître l'Electeur, à genoux devant un Crucifix.



LXI. Pour ce qu'il dit de la soustraction d'une des  
*Les deux es-* espèces, la Réforme se trouvoit fort embar-  
*pèces.* rassée sur cet article, & voici ce qu'on en di-  
*Cap. de ultra-* soit dans l'Apologie, *Nous excusons l'Eglise,*  
*que specie.* qui ne pouvant recevoir les deux espèces, a souf-  
 235. fert cette injure : mais nous n'excusons pas es  
 Auteurs de cette défense.

Pour entendre le secret de cet endroit de  
 l'Apologie, il ne faut que remarquer un petit  
 mot que Mélancton son Auteur écrit à Lu-  
 ther, en le consultant sur cette matière, pen-  
 dant qu'on en disputoit à Aushourg entre les  
 Catholiques & les Protestans. *Eccius vouloit,*  
 lui dit-il, *qu'on tint pour indifférente la com-*  
*munioin sous une ou sous deux especes. C'est ce-*  
*que je n'ai pas voulu accorder : & toutesfois j'ai*  
*excusé ceux qui jusqu'ici avoient reçu une seule*  
*espece PAR ERREUR, car on croyoit que nous*  
*condamnions l'Eglise.*

*Mel. lib. 1.*  
 ep. 15.

Ils n'osoient donc pas condamner toute l'E-  
 glise : la seule pensée en faisoit horreur. C'est  
 ce qui fait trouver à Mélancton ce beau dé-  
 nouement, d'excuser l'Eglise sur une erreur.  
 Que pourroient dire de pis ceux qui la con-  
 damnent, puisque l'erreur dont il s'agit est  
 supposée une erreur dans la Foi, & encore une  
 erreur tendant à l'entière subversion d'un aus-  
 si grand Sacrement que celui de l'Eucharistie ?  
 Mais enfin on n'y trouvoit pas d'autre expé-  
 dient : Luther l'approuva ; & pour mieux excu-  
 ser l'Eglise, qui ne communioit que sous une  
 espèce, il joignit la violence qu'elle souffroit  
 de ces Pasteurs sur ce point, à l'erreur où elle  
 étoit induite ; la voilà bien excusée, & les pro-  
 messes de Jesus-Christ qui ne la devoit jamais  
 abandonner, sauvées admirablement par cette  
 méthode.

Les paroles de Luther dans la réponse à Melancton sont remarquables : *Ils crient que nous condamnons toute l'Eglise.* C'est ce qui frapoit tout le monde. Mais répond Luther, *nous disons que l'Eglise oppressée & privée par violence d'une des espèces, doit être excusée comme on excuse la Synagogue de n'avoir pas observé toutes les cérémonies de la Loi dans la captivité de Babylone, où elle n'en avoit pas le pouvoir.*

*Resp. Euch.  
ad Mel. T. 2.  
Sleid. lib. 9.*

112.

L'exemple étoit cité bien mal-à-propos : car enfin ceux qui tenoient la Synagogue captive, n'étoient pas de son corps, comme les Pasteurs de l'Eglise, qu'on faisoit passer ici pour ses oppresseurs, étoient du corps de l'Eglise. D'ailleurs, la Synagogue, pour être contrainte au-dehors dans ses observances, n'étoit pas pour cela induite *en erreur*, comme Melancton soutenoit que l'Eglise privée d'une des espèces y étoit induite : mais enfin l'article passa. Pour ne point condamner l'Eglise, on demeura d'accord de l'excuser sur l'erreur où elle étoit, & sur l'injure qu'on lui avoit faite, & tout le parti souscrivit à cette réponse de l'Apologie.

Tout cela ne s'accordoit guères avec l'article VII. de la Confession d'Ausbourg, où il est porté : *Qu'il y a une sainte Eglise qui demeurera éternellement. Or, l'Eglise, c'est l'assemblée des Saints, où l'Evangile est enseigné & les Sacremens administrés comme il faut.* Pour sauver cette idée d'Eglise, il ne falloit pas seulement excuser le peuple, mais il falloit encore que les Sacremens fussent bien administrés par les Pasteurs : & si celui de l'Eucharistie ne subsistoit sous une seule espèce, on ne pouvoit plus faire subsister l'Eglise même.

*Conf. Aug.  
art. 8.*

**LXII.** L'embaras n'étoit pas moins grand à en condamner la doctrine, & c'est pourquoy les protestans n'osoient avouer que leur Confession de Foi fut oposée à l'Eglise Romaine, ou qu'ils se fussent retirez de son sein. Ils tâchoient de faire accroire, comme on vient de voir qu'ils n'en étoient distingués que par certains rits, & quelques legères observances. Et au reste, pour faire voir qu'ils prétendoient toujourns faire avec elle un même Corps, ils se soumettoient publiquement à son Concile.

C'est ce qui paroît dans la Préface de la Confession d'Ausbourg adressée à Charles V. *Præf. conf. Aug. conc. p. 8. 9.* *Votre Majesté Impériale a déclaré, qu'elle ne pouvoit rien déterminer dans cette affaire où il s'agissoit de la Religion, mais qu'elle agiroit auprès du Pape pour procurer l'assemblée du Concile universel. Elle réitéra l'an passé la même déclaration dans la dernière Diète tenue à Spire, & a fait voir qu'elle persistoit dans la résolution de procurer cette assemblée du Concile général, ajoutant que les affaires qu'elle avoit avec le Pape étant terminées, elle croyoit qu'il pouvoit être aisément porté à tenir un Concile général. On voit par-là de quel Concile on entendoit parler alors; c'étoit d'un Concile Général assemblé par le Pape, & les Protestans s'y soumettent en ces termes: Si les affaires de la Religion ne peuvent pas être accommodées à l'amiable avec nos parties, nous offrons en toute obéissance à votre Majesté Impériale de comparoître, & de plaider notre cause devant un tel Concile Général, libre, & Chretien. Et enfin: C'est à ce Concile Général, & ensemble à votre Majesté Impériale, que nous avons apelé & apelans, & nous adhérons à cet apel. Quand*

ils parloient de cette sorte, leur intention n'étoit pas de donner à l'Empereur l'autorité de prononcer sur les articles de la Foi: mais en apelant au Concile, ils nommoient aussi l'Empereur dans leur apel, comme celui qui devoit procurer la convocation de cette sainte assemblée, & qu'ils prioient en attendant de tenir tout en suspens. Une déclaration si solennelle demeurera éternellement dans l'acte le plus authentique qu'ayent jamais fait les Luthériens & à la tête de la Confession d'Ausbourg, en témoignage contr'eux, & en reconnaissance de l'inviolable autorité de l'Eglise. Tout s'y soumettoit alors, & ce qu'on faisoit en attendant sa décision, ne pouvoit être que provisoire. On retenoit les peuples, & on se trompoit peut-être soi-même par cette belle aparence. On s'engageoit cependant, & l'horreur qu'on avoit du schisme diminueoit tous les jours. Après qu'on y fut accoutumé, & que le parti se fut fortifié par des traités & par des ligués, l'Eglise fut oubliée; tout ce qu'on avoit dit de son autorité sainte s'évanouït comme un songe, & le titre de *Concile libre & Chrétien*, dont on s'étoit servi, devint un prétexte pour rendre illusoire la clamation du Concile, comme on le verra par la suite.

Voilà l'histoire de la Confession d'Ausbourg & de son Apologie. On voit que les Luthériens reviendroient de beaucoup de choses, & j'ose dire presque tout, s'ils vouloient seulement prendre la peine d'en retrancher les calomnies dont on nous y charge, & de bien comprendre les dogmes où l'on s'accommode si visiblement à notre doctrine. Si l'on en eût cru Mélancton, on se seroit encore approché beaucoup davan-

## LXIII.

*Conclusion de cette matière: combien elle devoit servir à ramener les Luthériens.*

*Lib. 1. ep. 2.*

rage des Catholiques, car il ne disoit pas tout ce qu'il vouloit; & pendant qu'il travailloit à la Confession d'Ausbourg, lui-même, en écrivant à Luther sur les *articles de Foi*, qu'il le prioit de revoir: *Il les faut*, dit-il, *changer souvent, & les accommoder à l'occasion.* Voilà comme on bâtittoit cette célèbre Confession de Foi, qui est le fondement de la Religion Protestante; & c'est ainsi qu'on y traitoit les dogmes. On ne permettoit pas à Mélancton d'adoucir les choses autant qu'il le souhaitoit:

*Lib. 4 ep. 95.*

*Je changeois*, dit-il, *tous les jours, & rechangeois quelque chose, & j'en aurois changé beaucoup davantage si nos compagnons nous l'avoient permis.* Mais, poursuivoit-il, *ils ne se mettent en peine de rien*, c'étoit à dire, comme il l'explique, par-tout, que sans prévoir ce qui pouvoit arriver, on ne songeoit qu'à pousser tout à l'extrémité: c'est pourquoi on voyoit toujours Mélancton, comme il le confesse lui-même, *accablé de cruelles inquiétudes, de soins infinis, d'insupportables regrets.* Luther le contraignoit plus que tous les autres ensemble. On voit dans les Lettres qu'il lui écrit, qu'il ne sçavoit comment adoucir cet esprit superbe: quelquefois il entroit contre Mélancton *dans une telle colère, qu'il ne vou-*

*Ibid.**Lib. 1. ep. 6.*

*loit pas même lire ses Lettres.* C'est en vain qu'on lui envoyoit des Messagers exprès: ils revenoient sans réponse; & le malheureux Mélancton, qui s'oposoit le plus qu'il pouvoit aux emportemens de son maître & de son parti, toujours pleurant & gémissant, écrivoit la Confession d'Ausbourg avec ces contraintes.

*Ibid.*

## LIVRE IV.

Depuis l'an 1530. jusqu'à l'an 1537.

## S O M M A I R E.

**L**es Lignes des Protestans, & la résolution de prendre les armes autorisée par Luther. Embarras de Mélancton sur ces nouveaux projets si contraires au premier plan. Bucser déploye ses equivoques pour unir tout le parti Protestant & les Sacramentaires avec les Luthériens. Les Zuingliens & Luther les rejettent également. Bucser à la fin trompe Luther, en avouant que les indignes reçoivent la vérité du corps. Accord de Vitemberg conclu sur ce fondement. Pendant qu'on revient au sentiment de Luther, Mélancton commence à en douter, & ne laisse pas de souscrire tout ce que veut Luther. Articles de Smacalde, & nouvelle explication de la présence réelle par Luther. L'imitation de Mélancton sur l'article qui regarde le Pape.

R.

Les Lignes  
des Protec-

**L**E decret de la Diète d'Ausbourg contre les Protestans fut rigoureux. Comme l'Empereur y établissoit une espèce de Ligue défensive avec tous les Etats Catholiques contre la nouvelle Religion : les Protestans de leur côté songerent plus que jamais à s'unir entr'eux : mais la division sur la Cène, qui avoit si visiblement éclaté à la Diète, étoit un obstacle perpétuel à la réunion de tout le parti. Le Landgrave, peu scrupuleux, fit son traité avec ceux de Bâle, de Zurich & de Strasbourg, Mais Luther n'en vouloit point entendre parler, & l'Electeur

Jean Frideric demeura ferme à ne faire avec eux aucune ligue : ainsi, pour accommoder cette affaire, le Landgrave fit marcher Bucer, le grand Négociateur de ce tems pour les affaires de doctrine, qui s'aboucha par son ordre avec Luther & avec Zuingle.

En ce tems, un petit écrit de Luther mit en rumeur toute l'Allemagne. Nous avons vû que le grand succès de sa doctrine lui avoit fait croire que l'Eglise Romaine alloit tomber d'elle-même, & il soutenoit fortement alors, qu'il ne falloit pas employer les armes dans l'affaire de l'Evangile, pas même pour se défendre de l'opression. Les Luthériens sont d'accord qu'il n'y avoit rien de plus inculqué dans tous ses écrits, que cette maxime. Il vouloit donner à sa nouvelle Eglise ce beau caractère de l'ancien Christianisme : mais il n'y put pas durer long-tems. Aussi-tôt après la Diète, & pendant que les Protestans travailloient à former la ligne de Smacalde, Luther déclara, qu'encore qu'il eût toujours constamment enseigné jusqu'alors, qu'il n'étoit pas permis de résister aux puissances légitimes; maintenant il s'en raportoit aux Jurisconsultes dont il ne sçavoit pas les maximes quand il avoit fait ses premiers Ecrits. Au reste, que l'Evangile n'étoit pas contraire aux politiques, & que dans un tems si fâcheux on pourroit se voir réduit à des extrémités, où non-seulement le droit civil, mais encore la conscience obligeroit les fidèles à prendre les armes & à se liguier contre tous ceux qui voudroient leur faire la guerre, & même contre l'Empereur.

La Lettre que Luther avoit écrite contre le Duc Georges de Saxe, avoit déjà bien montré qu'il n'étoit plus question parmi les siens de cet-

#531.

*Sup. lib. 1.*

*p. 3. v. 9.*

*Sleid. lib. 78.*

*Sleid. lib. 8.*

117.

*3. liv. 2. n.*

42.

te patience évangélique tant vanté dans leurs premiers Ecrits : mais ce n'étoit qu'une Lettre écrite à un particulier. Voici maintenant un Ecrit public, où Luther autorisoit ceux qui prenoient les armes contre le Prince.

Si nous en croyons Mélancton, Luther n'avoit pas été consulté précisément sur les ligues ; on lui avoit un peu pallié l'affaire, & cet écrit étoit échappé sans sa participation. Mais ou Mélancton ne disoit pas tout ce qu'il sçavoit ; ou l'on ne disoit pas tout à Mélancton. Il est constant par Sleidan, que Luther fut expressément consulté, & on ne voit pas que son Ecrit ait été publié par un autre que par lui-même : car aussi qui l'eût osé faire sans son ordre ? Cet Ecrit mit toute l'Allemagne en feu. Mélancton s'en plaignit en vain : *Pourquoi, dit-il, avoir répandu l'Ecrit par toute l'Allemagne ? Et falloit-il ainsi sonner le tocsin pour exciter toutes les Villes à faire des ligues ?* Il avoit peine à renoncer à cette belle idée de réformation que Luther lui avoit donnée, & qu'il avoit lui-même si bien soutenue quand il écrivit au Landgrave, *Qu'il falloit plutôt tout souffrir que de prendre les armes pour la cause de l'Evangile.* Il en avoit dit autant des ligues que traitoient les Protestans, & il les avoit empêchées de tout son pouvoir au tems de la Diète de Spire où son Prince Electeur de Saxe l'avoit mené. *C'est mon sentiment, dit-il, que tous les gens de bien doivent s'opposer à ces ligues :* mais il n'y eut pas moyen de soutenir ces beaux sentimens dans un tel parti. Quand on vid que les prophéties ne marchaient pas assez vite, & que le souffle de Luther étoit trop foible pour abattre cette Papauté tant haïe : au lieu de rentrer en soi-même, on se laissa entraîner à des conseils plus

II.

*Le trouble de Mélancton dans ses nouveaux desseins de guerre.*

*Lib. 4. ep.*

111.

*Lib. 8. 17.*

*Lib. 4. ep.*

111.

*Lib. 3. ep.*

161.

*Lib. 4. ep. 85.*

121.

*Ib. ep. 85.*



Lib. 4. ep.  
110.

violens. A la fin Mélancton vacilla ; ce ne fut pas sans des peines extrêmes, & l'agitation où il paroît durant qu'on tramoit ces Lignes, fait pitié. Il écrit à son ami Camerarius : *On ne nous consulte plus tant sur la question, s'il est permis de se défendre en faisant la guerre ; il peut y en avoir de justes raisons. La malice de quelques-uns est si grande, qu'ils seroient capables de tout entreprendre s'ils nous trouvoient sans défense. L'égarément des hommes est étrange, & leur ignorance est extrême. Personne n'est plus touché de cette parole : NE VOUS INQUIETEZ PAS, PARCE QUE VOTRE PERE CELESTE SÇAIT CE QU'IL VOUS FAUT.* On ne se croit point assuré si on n'a de bonnes & sûres défenses. Dans cette foiblesse des esprits, nos maximes théologiques ne pourroient jamais se faire entendre. Il falloit ici ouvrir les yeux, & voir que la nouvelle Réforme, incapable de soutenir les maximes de l'Évangile, n'étoit pas ce qu'il en avoit pensé jusqu'alors. Mais écoutons la suite de la Lettre : *Je ne veux, dit-il, condamner personne, & je ne crois pas qu'il faille blâmer les précautions de nos gens, pourvu qu'on ne fasse rien de criminel ; à qui nous sçaurons bien pourvoir.* Sans doute, ces Docteurs sçauront bien retenir les Soldats armés, & donner des bornes à l'ambition des Princes, quand ils les auront engagés dans une guerre civile. Hé, comment espéroit-il empêcher les crimes durant cette guerre, si cette guerre elle-même, selon les maximes qu'il avoit toujours soutenues, étoit un crime ? Mais il n'osoit avouer qu'on avoit tort ; & après qu'il n'a pû empêcher les desseins de guerre, il se voit encore forcé à les appuyer de raisons. C'est ce qui le fait soupirer. *Ah, dit-il, que j'avois bien prévu tout*

*ces mouvemens à Ausbourg ! C'étoit lorsqu'il y déplorait si amèrement les emportemens des siens , qui pouſſoient tout à bout , & ne ſe mettoient , diſoit-il , en peine de rien. C'eſt pourquoi il pleuroit ſans fin , & Luther par toutes les Lettres qu'il lui écrivoit ne pouvoit le conſoler. Ses douleurs s'accrurent , quand il vid tant de projets de ligues autorifés par Luther même. Mais enfin , mon cher Camérarius ( C'eſt ainſi qu'il finit ſa Lettre ) cette choſe eſt toute particulière , & peut être conſidérée de pluſieurs côtés : c'eſt pourquoi il faut prier Dieu.*

S. liv. 3. m.  
59.

Son ami Camérarius n'approuvoit pas plus que lui dans le fond du cœur ces préparatifs de guerre , & Mélancton tâchoit toujours de le ſoutenir le mieux qu'il pouvoit : ſur-tout il falloit bien excuſer Luther. Quelques jours après la lettre que nous avons vûë , il mande au même Camérarius , que Luther a écrit très-moderément , & qu'on a bien eu de la peine à lui arracher ſa conſultation. Je croi , pourſuit-il , que vous voyez bien que nous n'avons point de tort. Je ne penſois pas que nous devions nous tourmenter davantage ſur ces ligues ; & pour dire la vérité , la conjoncture du tems fait que je ne croi pas les devoir blâmer : ainſi revenons à prier Dieu.

Lib. 4. ep 111

C'étoit bien fait. Mais Dieu ſe rit des prières qu'on lui fait pour détourner les malheurs publics , quand on ne s'opole pas à ce qui ſe fait pour les attirer. Que diſ-je ? Quand on l'approuve & qu'on y ſouſcrit , quoique ce ſoit avec répugnance. Mélancton le ſentoit bien , & troublé de ce qu'il faiſoit autant que de ce que faiſoient les autres , il prie ſon ami de le ſoutenir : *Ecrivez-moi ſouvent , lui dit-il , je n'ai de repos que pour vos Lettres.*

## III.

*Négotiations de Bucér : mort de Zuingle à la guerre.*

Ce fut donc un point résolu dans la nouvelle Réforme, qu'on pouvoit prendre les armes, & qu'il falloit se liguier. Dans cette conjoncture, Bucér entama les négociations avec Luther; & soit qu'il se trouvât porté à la paix avec les Zuingliens par le desir de former une bonne ligue, ou par quelque autre moyen, il ait sçu le prendre en bonne humeur, il en remporta de bonnes paroles. Il part aussi-tôt pour rejoindre Zuingle: mais la négociation fut interrompue par la guerre qui s'émut entre les Cantons Catholiques & les Protestans. Les derniers quoique plus forts, furent vaincus. Zuingle fut tué dans une bataille, & ce disputeur emporté sçut montrer qu'il n'étoit pas moins hardi combattant. Le parti eut peine à défendre cette valeur à contre-tens d'un Pasteur, & on disoit pour excuse qu'il avoit suivi l'armée Protestante pour y faire son personnage de ministre plutôt que celui de soldat: mais enfin il étoit constant qu'il s'étoit jetté bien avant dans la mêlée, & qu'il y étoit mort l'épee à la main. Sa mort fut suivie de celle d'Æcolampade. Luther dit qu'il fut accablé des coups du diable, dont il n'avoit pû soutenir l'effort; & les autres, qu'il étoit mort de douleur, & n'avoit pû résister à l'agitation que lui causoient tant de troubles. En Allemagne, la paix de Nuremberg tempéra les rigueurs du décret de la Diète d'Ausbourg: mais les Zuingliens furent exceptés de l'accord, non-seulement par les Catholiques, mais encore par les Luthériens; & l'Electeur Jean Fridéric persistoit invinciblement à les exclure de la ligue, jusqu'à ce qu'ils fussent convenus avec Luther de l'article de la presence. Bucér poursuivoit sa pointe sans se rebuter, & par toutes sortes de moyens il s'efforçoit de

*Hof. ad. ann.*  
1551.

*Tr. de abrog.*  
*Miss. t. 7. 30.*

surmonter cet unique obstacle de la réünion du parti.

Se persuader les uns les autres étoit une chose jugée impossible, & déjà vainement tentée à Marpoug. La tolérance mutuelle, en demeurant chacun dans ses sentimens, y avoit été rejetée avec mépris par Luther, & il persistoit avec Mélancton à dire, qu'elle faisoit tort à la vérité qu'il défendoit. Il n'y avoit donc plus d'autre expédient pour Bucer, que de se jeter dans des équivoques, & d'avoüer la présence substantielle d'une manière qui lui laissât quelque échapatoire.

Le chemin par où il vint à un aveu si considérable, est merveilleux. C'étoit un discours commun des Sacramentaires, qu'il se falloit bien garder de mettre dans les Sacremens de simples signes. Zuingle même n'avoit point fait de difficulté d'y reconnoître quelque chose de plus : & pour vérifier son discours, il suffisoit qu'il y eût quelque promesse de **grace annexée** aux Sacremens. L'exemple du **Baptême** le prouvoit assez. Mais comme l'Eucharistie n'étoit pas seulement instituée comme un signe de la grace, & qu'elle étoit apelée le corps & le sang : pour n'en être pas un simple signe, constamment le corps & le sang y devoient être reçus. On dit donc qu'ils y étoient reçus par la Foi : c'étoit le vrai corps qui étoit reçu, car Jesus-Christ n'en avoit pas deux. Quand on en fut venu à dire qu'on recevoit par la foi le vrai corps de Jesus-Christ, on dit qu'on en recevoit la propre substance. Le recevoir sans qu'il fut présent, n'étoit pas chose imaginable. Voilà donc, disoit Bucer, Jesus-Christ substantiellement présent. Il n'étoit plus besoin de parler de la Foi, & il suffisoit de la sous-entendre.

## IV.

*Fondement  
des équivoques de Buc  
cer pour  
concilier les  
partis.*

Ainsi Bucer avoïia dans l'Eucharistie absolument & sans restriction, la presence réelle & substantielle du corps & du sang de Notre-Seigneur, encore qu'ils demeurassent uniquement dans le ciel : ce qu'il adoucit néanmoins dans la suite. De cette sorte, sans rien admettre de nouveau, il changea tout son langage : & à force de parler comme Luther, il se mit à dire, qu'on ne s'étoit jamais entendu, & que cette longue dispute, dans laquelle on s'étoit si fort échauffé, n'étoit qu'une dispute de mots.

## V.

*L'accord que Bucer propose n'est que dans les mots.*

*Luth. epist. ad sen. Fran-  
cos. Hospin.  
ad 1533.  
128.*

*Epist. Mel.  
ad. Hosp.  
1530. 110.*

Il eût parlé plus juste, en disant qu'on ne s'accordoit que dans les mots, puisqu'enfin cette substance qu'on disoit presente, étoit aussi éloignée de l'Eucharistie que le ciel l'étoit de la terre, & n'étoit non plus reçûe par les Fidèles que la substance du Soleil est reçûe dans l'œil. C'est ce que disoient Luther & Mélanc-ton. Le premier apeloit les Sacramentaires une faction à deux langues, à cause de leurs équivoques, & disoit qu'ils faisoient un jeu diabolique des Paroles de Notre-Seigneur. La presence que Bucer admet, disoit le dernier, n'est qu'une presence en parole, & une presence de vertu. Or, c'est la presence du corps & du sang, & non celle de leur vertu que nous demandons, Si ce corps de Jesus-Christ n'est que dans le ciel, & n'est point avec le pain ni dans le pain; si enfin elle ne se trouve dans l'Eucharistie, que par la contemplation de la Foi, ce n'est qu'une presence imaginaire.

## VI.

*Equivoque de la presence spirituelle & de la presence réelle.  
Abid. 111.*

Bucer & les siens se fâchoient ici de ce qu'on apeloit imaginaire ce qui se faisoit par la Foi, comme si la Foi n'eût été qu'une pure imagination. N'est-ce pas assez, disoit Bucer, que Jesus-Christ soit present au pur esprit & à l'ame élevée en haut,

Il y avoit dans ce discours bien de l'équivoque. Les Luthériens convenoient que la présence du corps & du sang dans l'Eucharistie étoit au-dessus des sens, & de nature à n'être aperçue que par l'esprit & par la foi. Mais ils n'en vouloient pas moins que Jesus-Christ fût présent en sa propre substance dans le Sacrement, au lieu que Bucer vouloit qu'il ne fût présent en effet que dans le ciel, où l'esprit l'alloit chercher par la Foi; ce qui n'avoit rien de réel, ni rien qui répondit à l'idée que donnoient ces mots sacrés : *ceci est mon corps, ceci est mon sang.*

Mais quoi donc ! ce qui est spirituel n'est-il pas réel ? & n'y a-t'il rien de réel dans le Baptême, à cause qu'il n'y a rien de corporel ? Autre équivoque. Les choses spirituelles, comme la grace & le Saint-Esprit, sont autant présentes qu'elles peuvent l'être quand elles le sont spirituellement. Mais qu'est-ce qu'un corps présent en esprit seulement, si ce n'est un corps absent en effet, & présent seulement par la pensée ? Présence qui ne peut sans illusion être apelée réelle & substantielle.

Mais voulez-vous donc, disoit Bucer, que Jesus-Christ soit présent corporellement : & vous-mêmes n'avoüez-vous pas que la présence de son corps dans l'Eucharistie est spirituelle ?

Luther & les siens ne nioient non plus que les Catholiques, que la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ne fût spirituelle quant à la manière, pourvû qu'on leur avouât qu'elle étoit corporelle quant à la substance ; c'est-à-dire en termes plus simples, que le corps de Jesus-Christ étoit présent, mais d'une manière divine, surnaturelle, incompréhensible, où les

VII.  
Présence du  
corps, com-  
ment spiri-  
tuelle.

I. Cor. 15.  
44. 46.

sens ne pouvoient atteindre : spirituelle , en cela que le seul esprit soumis à la Foi la pouvoit connoître , & qu'elle avoit une fin toute céleste. Saint Paul avoit bien apelé le corps humain ressuscité *un corps spirituel* , à cause des qualités divines , surnaturelles & supérieures aux sens dont il étoit revêtu , à plus forte raison le corps du Sauveur mis dans l'Eucharistie d'une manière si fort incompréhensible , pouvoit-il être apellé de ce nom.

VIII.  
Si la présence du corps n'est que spirituelle , les paroles de l'institution sont inutiles.

Au reste , tout ce qu'on disoit , que l'esprit s'élevoit en haut pour aller chercher Jesus-Christ à la droite de son Pere , n'étoit encore qu'une métaphore peu capable de représenter une réception substantielle du corps & du sang , puisque ce corps & ce sang demouroient uniquement dans le ciel , comme l'esprit demouroit uniquement uni à son corps dans la terre , & qu'il n'y avoit non plus d'union véritable & substantielle entre le fidèle & le corps de Notre-Seigneur , que s'il n'y eût jamais eu d'Eucharistie , & que Jesus-Christ n'eût jamais dit : *ceci est mon corps*.

IX.  
S'il falloit admettre une présence locale.

Feignons en effet que ces paroles ne soient jamais sorties de sa bouche , la présence par l'esprit & par la Foi subsistoit toujours également , & jamais on ne se seroit avisé de l'apeler substantielle. Que si les paroles de Jesus-Christ obligent à des expressions plus fortes , c'est à cause qu'elles nous donnent ce qui ne nous seroit pas donné sans elles , c'est-à-dire , le propre corps & le propre sang dont l'immolation & l'effusion nous ont sauvés sur la Croix.

Il restoit encore à Bucer deux fécondes sources de chicane & d'équivoque ; l'une dans le mot de local , & l'autre dans le mot de Sacrement ou de Mystère.

Luther

Luther & les défenseurs de la présence réelle n'avoient jamais prétendu que le Corps de Notre-Seigneur fût renfermé dans l'Eucharistie comme dans un lieu par lequel il fut mesuré & compris à la manière ordinaire des corps ; au contraire , ils ne croyoient dans la chair de Notre-Seigneur qui leur étoit distribuée à la sainte Table , que la simple & pure substance avec la grace & la vie dont elle étoit pleine , mais au surplus , dépouillée de toutes qualités sensibles , & des manières d'être que nous connoissons. Ainsi Luther accordoit facilement à Bucer que la présence dont il s'agissoit , n'étoit pas locale , pourvû qu'il lui accordât qu'elle étoit substantielle ; & Bucer apuyoit beaucoup sur l'exclusion de la présence locale , croyant affoiblir autant ce qu'il étoit forcé d'avoüer de la présence substantielle. Il se servoit même de cet artifice pour exclure la manducation du Corps de Notre-Seigneur qui se faisoit par la bouche. Il la trouvoit non-seulement inutile , mais encore grossière , charnelle , & peu digne de l'esprit du christianisme ; comme si ce gage sacré de la Chair & du Sang , offerts sur la Croix , que le Sauveur nous donnoit encore dans l'Eucharistie pour nous certifier que la victime & son immolation étoit toute nôtre , eût été une chose indigne d'un chrétien ; ou que cette présence cessât d'être véritable , sous prétexte que dans un Mystère de foi Dieu n'avoit pas voulu la rendre sensible ; ou enfin que le chrétien ne fût pas touché de ce gage inestimable de l'amour divin , parce qu'il ne lui étoit connu que par la seule parole de Jesus-Christ : choses tellement éloignées de l'esprit du christianisme , qu'on ne peut assez s'étonner de la gross-



fiéreté de ceux qui, ne pouvant pas les goûter, traitent encore de grossiers ceux qui les goûtent.

X.

*Equivoque  
sur le mot de  
Sacrement &  
de Mystère.*

L'autre source des équivoques étoit dans le mot de Sacrement & dans celui de Mystère. Sacrement dans notre usage ordinaire, veut dire un signe sacré, mais dans la langue latine, d'où ce mot nous est venu, Sacrement veut dire souvent, chose haute, chose secrète & impénétrable. C'est aussi ce que signifie le mot de Mystère. Les Grecs n'ont point d'autre mot pour signifier Sacrement que celui de Mystère : & les Peres Latins appellent souvent le Mystère de l'Incarnation, Sacrement de l'Incarnation, & ainsi des autres.

Bucer & ses compagnons croyoient tout gagner, quand ils disoient que l'Eucharistie étoit un Mystère, ou qu'elle étoit un Sacrement du Corps & du Sang ; ou que la présence qu'on y reconnoissoit, & l'union qu'on y avoit avec Jesus-Christ, étoit une présence & une union Sacramentelle : & au contraire, les défenseurs de la présence réelle, Catholiques & Luthériens, entendoient une présence & une union réelle, substantielle, & proprement dite, mais cachée, secrète, mystérieuse, surnaturelle dans sa manière, & spirituelle dans sa fin, propre enfin à ce Sacrement, & c'étoit pour toutes ces raisons qu'ils l'apeloient Sacramentelle.

XI.

*L'Eucha-  
ristie.*

Ils n'avoient donc garde de nier que l'Eucharistie ne fût un Mystère au même sens que la Trinité & l'Incarnation, c'est-à-dire, une chose haute autant que secrète, & tout-à-fait incompréhensible à l'esprit humain.

Ils ne nioient pas même qu'elle ne fût un signe sacré du Corps & du Sang de Notre-Sei-

gnéur; car ils sçavoient que le signe n'exclut pas toujours la présence; au contraire, il y a des signes de telle nature qu'ils marquent la chose présente. Quand on dit qu'un malade a donné des signes de vie, on veut dire qu'on voit par ces signes que l'ame est encore présente en sa propre & véritable substance, les actes extérieurs de Religion sont faits pour marquer qu'on a en effet la Religion au fond du cœur; & lorsque les Anges ont paru en forme humaine, ils étoient presens en personne sous cette apparence qui nous les representoit. Ainsi les défenseurs du sens littéral ne disoient rien d'incroyable, quand ils enseignoient que les symboles sacrés de l'Eucharistie accompagnés de ces paroles, *ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*, nous marquent Jesus-Christ présent, & que le signe étoit très-étroitement & inséparablement uni à la chose.

Bien plus, il faut reconnoître que tout ce qui est le plus vérité, pour ainsi parler, dans la Religion Chrétienne, est tout ensemble mystère & signe sacré. L'Incarnation de Jesus-Christ nous figure l'union parfaite que nous devons avoir avec la divinité dans la grace & dans la gloire. Sa naissance & sa mort sont la figure de notre naissance & de notre mort spirituelle: si dans le mystère de l'Eucharistie il daigne s'approcher de nos corps en sa propre chair & en son propre sang, par là il nous invite à l'union des esprits, & nous la figure; enfin jusqu'à ce que nous soyons venus à la pleine & manifeste vérité qui nous rendra éternellement heureux, toute vérité nous sera la figure d'une vérité plus intime: nous ne goûterons Jesus-Christ tout pur en sa propre forme, & dégagé de toute figure, que lorsque nous le

*c'est un signe  
& comment.*

## XII.

*Tous les mystères de J. C. sont des signes à certains égards.*

verront dans la plénitude de sa gloire à la droite de son Pere: c'est pourquoy s'ils nous est donné dans l'Eucharistie en substance & en vérité, c'est sous une espèce étrangère. C'est ici un grand Sacrement & un grand mystère; où sous la forme de pain on nous cache un corps véritable; où dans le corps d'un homme on nous cache la majesté & la puissance d'un Dieu; où on exécute de si grandes choses d'une manière impénétrable au sens humain.

**XIII.**  
*Bucer se  
joue des  
mots.*

Quel jeu aux équivoques de Bucer dans ces diverses significations des mots de Sacrement & de Mystère? & combien d'échappatoires se pouvoit-il préparer dans des termes que chacun tiroit à son avantage? S'il mettoit une présence & une union réelle & substantielle, encore qu'il n'exprimât pas toujours qu'il l'entendoit par la foi, il croyoit avoir tout sauvé en cousant à ses expressions le mot de Sacramental: après quoi il s'écrioit de toute sa force, qu'on ne disputoit que des mots, & qu'il étoit étrange de troubler l'Eglise, & d'empêcher le cours de la Réformation pour une dispute si vaine.

**XIV.**  
*Æcolampade avoit averti Bucer de l'illusion qu'il y avoit dans ces équivoques.*

*Epist. Æcol.  
ap. Hosp. an.  
1550, 112.*

Personne ne l'en vouloit croire. Ce n'étoit pas seulement Luther & les Luthériens qui se mocquoient quand il vouloit faire une dispute de mots de toute la dispute de l'Eucharistie: ceux de son parti lui disoient eux-mêmes qu'il trompoit le monde par sa présence substantielle, qui n'étoit au fond qu'une présence par la foi. Æcolampade avoit remarqué combien il embrouilloit la matière par sa présence substantielle du corps & du sang, & lui avoit écrit un peu avant que de mourir, qu'il y avoit seulement dans l'Eucharistie, pour ceux

qui croyoient , une promesse efficace de la remission des péchez par le Corps livré & par le Sang répandu : Que nos ames en étoient nourries , & nos corps associez à la résurrection par le Saint Esprit : Qu'ainsi nous recevions le vrai Corps ; & non pas seulement du pain , ni un simple signe : ( il se gardoit bien de dire qu'on le reçût substantiellement. ) Qu'à la vérité les impies ne recevoient qu'une figure , mais que Jesus-Christ étoit present aux siens comme Dieu , qui nous fortifie , & qui nous gouverne. C'étoit toute la presence que vouloit Ecolampade , & il finissoit par ces mots : Voilà , mon cher Bucer , tout ce que nous pouvons donner aux Luthériens. L'obscurité est dangereuse à nos Eglises. Agissez de sorte , mon frere , que vous ne trompiez pas nos espérances.

Ceux de Zurich lui témoignoient encore plus franchement , que c'étoit une illusion de dire , comme il faisoit , que cette dispute n'étoit que des mots , & l'avertissoient que ces expressions le menoient à la doctrine de Luther , où il arriva en effet , mais pas si tôt. Cependant ils se plaignoient hautement de Luther qui ne vouloit pas les traiter de freres : ils ne laissoient pas de le reconnoître pour excellent serviteur de Dieu ; mais on remarqua dans le parti , que cette douceur ne fit que le rendre plus inhumain & plus insolent.

Ceux de Bâle se montroient fort éloignés & des sentimens de Luther & des équivoques de Bucer. Dans la Confession de Foi qui est mise dans le recueil de Genève en l'an 1532. & dans l'histoire d'Hospinien en l'an 1534. peut-être parce qu'elle fut publiée la première fois en l'une de ces années , & renouvelée en l'an

XV.

Sentimens de ceux de Zurich.

Hosp. 127.

1532.

Ep. ad March.

Brand. *ibid.*Hosp. *ibid.*

XVI.

Confession de Foi de ceux de Bâle.

1534.

*Conf. Bas. tre.* ils disent que, comme l'eau demeure dans 1532. art. 7. le Baptême, où la rémission des péchez nous est of-  
 Syn. 1. part. ferte; ainsi le pain & le vin demeurent dans la  
 71. Cène, où avec le pain & le vin le vrai Corps  
 & le vrai Sang de Jesus-Christ nous est figuré  
 & offert par le Ministre. Pour s'expliquer plus  
 nettement, ils ajoutent que nos ames sont nour-  
 ries du Corps & du Sang de Jesus-Christ par  
 une foi véritable, & mettent en marge, par  
 forme d'éclaircissement, que Jesus-Christ est  
 présent dans la Cène, mais sacramentellement,  
 & par le souvenir de la foi qui élève l'homme  
 au Ciel & n'en bte point Jesus-Christ. Et ils  
 concluent enfin, en disant qu'ils n'enserment  
 point le Corps naturel, véritable & substantiel  
 de Jesus-Christ dans le pain, & dans le breuva-  
 ge, & n'adorent point Jesus-Christ dans les  
 signes du pain & du vin, qu'on appelle ordinaire-  
 ment le Sacrement du Corps & du Sang de  
 Jesus-Christ, mais dans le Ciel, à la droite de  
 Dieu son Pere, d'où il viendra juger les vivans  
 & les morts.

Voilà ce que Bucer ne vouloit point dire ni  
 expliquer clairement, que Jesus-Christ n'étoit  
 qu'au Ciel en qualité d'homme, quoiqu'autant  
 qu'on en peut juger, il fût alors de ce senti-  
 ment: mais il se jettoit de plus en plus dans des  
 pensées si métaphysiques, que ni Scot, ni les  
 plus fins des Scotistes n'en aprochoient pas, &  
 c'est sur ces abstractions qu'il faisoit rouler ses  
 équivoques.

XVII.  
 Conférence  
 de Luther  
 avec le dia-  
 ble.

De abrog.  
 Miss. privat.  
 7. n. 26.

En ce tems Luther publia ce Livre contre la  
 Messe privée, où se trouve le fameux entretien  
 qu'il avoit eu autrefois avec l'ange de téné-  
 bres, & où forcé par ses raisons, il abolit,  
 comme impie, la Messe qu'il avoit dite durant  
 tant d'années avec tant de dévotion, s'il l'en

faut croire. C'est une chose merveilleuse de voir combien sérieusement & vivement il décrit son réveil, comme en sursaut, au milieu de la nuit; l'apparition manifeste du diable pour disputer contre lui; *la frayeur dont il fut saisi, sa sueur, son tremblement, & son horrible battement de cœur dans cette dispute; les pressans argumens du démon qui ne laisse aucun repos à l'esprit; le son de sa puissante voix; ses manières de disputer accablantes, où la question & la réponse se font sentir à la fois. Je sentis alors, dit-il, comment il arrive si souvent, qu'on meurt subitement vers le matin; c'est que le diable peut tuer & étrangler les hommes; & sans tout cela, les met si fort à l'étroit par ses disputes, qu'il y a de quoi en mourir, comme je l'ai plusieurs fois expérimenté.* Il nous apprend en passant, que le diable l'attaquoit souvent de la même sorte; & à juger des autres attaques par celles-ci, on doit croire qu'il avoit appris de lui beaucoup d'autres choses que la condamnation de la Messe. C'est ici qu'il attribue au malin esprit la mort subite d'Oécolampade aussi bien que celle d'Emser autrefois si opposé au Luthéranisme naissant. Je ne veux pas m'étendre sur une matière tant rebatuë: il me suffit d'avoir remarqué que Dieu, pour la confusion, ou plutôt pour la conversion des ennemis de l'Eglise, ait permis que Luther tombât dans un assez grand aveuglement pour avouer, non pas qu'il ait été souvent tourmenté par le démon, ce qui pouvoit lui être commun avec plusieurs Saints; mais, ce qui lui est particulier, qu'il ait été converti par ses soins, & que l'esprit de mensonge ait été son maître dans un des principaux points de sa Réforme.

C'est en vain qu'on prétend ici que le démon ne disputa contre Luther que pour le jeter dans le désespoir, en le convainquant de son crime, car la dispute n'est pas tournée de ce côté-là. Lorsque Luther paroît convaincu, & n'avoir plus rien à répondre, le démon ne presse pas davantage, & Luther croit avoir appris une vérité qu'il ne sçavoit pas. Si la chose est véritable, quelle horreur d'avoir un tel maître? Si Luther se l'est imaginée, de quelles illusions & de quelles noires pensées avoit-il l'esprit rempli? Et s'il l'a inventée, de quelle triste aventure se fait-il honneur?

## XVIII.

*Les Suisses  
s'échauffent  
contre Lu-  
ther.*

*Hosp. ad an.*

1533. 131.

*Hosp. 136.*

Les Suisses furent scandalisés de la conférence de Luther, non tant à cause que le diable y paroïsoit comme docteur, ils étoient assez empêchés à se défendre d'une semblable vision dont nous avons vu que Zuingle s'étoit vanté, mais ils ne purent souffrir la manière dont il y traitoit Ecolampade. Il se fit sur ce sujet des écrits très-aigres: mais Bucer ne laissoit pas de continuer sa négociation; & on tint par son entremise une conférence à Constance pour la réunion des deux partis. Là ceux de Zurich déclarèrent qu'ils s'accommoderoient avec Luther, à condition que de son côté il leur accorderoit trois points; l'un, que la Chair de Jesus-Christ ne se mangeoit que par la foi, l'autre, que Jesus-Christ comme homme étoit seulement dans un certain endroit du Ciel; la troisième, qu'il étoit présent dans l'Eucharistie par la foi, d'une manière propre aux Sacremens. Ce discours étoit clair & sans équivoque. Les autres Suisses, & en particulier ceux de Bâle, aprouvèrent une déclaration si nette de leur sentiment commun. Aussi étoit-elle conforme en tout à la Confession de Bâle; mais encore

que cette Confession donnât une idée parfaite de la doctrine du sens figuré, ceux de Bâle, qui l'avoient dressée, ne laissèrent pas d'en dresser une autre deux ans après, à l'occasion que nous allons dire.

En 1536. Bucer & Capiton vinrent de Strasbourg. Ces deux fameux Architectes des équivoques les plus raffinées, s'étans servis de l'occasion des Confessions de Foi que les Eglises séparées de Rome se préparoient d'envoyer au Concile que le Pape venoit d'indiquer, prièrent les Suisses d'en dresser une, qui fut tournée de sorte qu'elle pût servir à l'accord dont on avoit beaucoup d'espérance; c'est-à-dire, qu'il étoit bon de choisir des termes que les Luthériens, ardens défenseurs de la présence réelle, pussent prendre en bonne part. On dresse dans cette vuë une nouvelle Confession de Foi qui est la seconde de Bâle: on y retranche de la première, que nous avons rapportée, les expressions qui marquoient trop précisément que Jesus-Christ n'étoit présent que dans le Ciel, & qu'on ne reconnoissoit dans le Sacrement qu'une présence Sacramentelle, & par le seul souvenir. A la vérité les Suisses parurent fort attachez à dire toujours, comme ils avoient fait dans la première Confession de Bâle, que le Corps de Jesus-Christ n'est pas enfermé dans le Pain. Si on eût usé de ces termes sans quelque adoucissement, les Luthériens auroient bien vû qu'on en vouloit nettement à la présence réelle; mais Bucer avoit des expédiens pour toutes choses. Par ses insinuations, ceux de Bâle se résolurent à dire que le Corps & le Sang ne sont pas naturellement unis au pain & au vin, mais que le pain & le vin sont des symboles par lesquels Jesus-Christ lui-même nous

## XIX.

*Autre confession de foi de Bâle, & la précédente adoucie.*

1536.

*Syntag. conf. Gen. de Helv. conf. Hosp. part. 2. 241.*

*Conf. Bas. 1535. art. 22. Synt. p. 1. pag. 70.*



donne une véritable communication de son corps & de son sang, non pour servir au ventre d'une nourriture périssable, mais pour être un aliment de vie éternelle. Le reste n'est autre chose qu'une assez longue explication des fruits de l'Eucharistie, dont tout le monde convient.

## XX.

*Equivoque  
de cette con-  
fession de  
foi.*

Il n'y avoit-là aucun terme dont les Luthériens ne pussent demeurer d'accord; car ils ne prétendent pas que le Corps de Jésus-Christ soit un aliment pour notre estomac, & ils enseignent que Jésus-Christ est uni au pain & au vin d'une manière incompréhensible, céleste & surnaturelle, de sorte qu'on peut dire sans les offenser, qu'il n'y est pas *naturellement uni*. Les Suisses ne pénétrèrent pas plus avant. Tellement qu'à la faveur de cette expression l'article passa en des termes dont un Luthérien peut s'accommoder, & où l'on ne pouvoit en tout cas désirer que des expressions plus précises & moins générales.

De la présence substantielle dont il s'agissoit en ce tems-là, ils n'en voulurent dire ni bien ni mal, & ce fut tout ce que Bucer en put obtenir. Ils ne se tinrent dans la suite ni à la première ni à la seconde Confession de Foi qu'ils avoient publiée d'un commun accord, & nous en verrons dans son tems paroître une troisième avec des expressions toutes nouvelles.

## XXI.

*Chacun sui-  
voit les im-  
pressions de  
son conduc-  
teur.*

Ceux de Zurich nourris par Zuingle, & pleins de son esprit, n'entrèrent avec Bucer dans aucune composition; & au lieu de donner, comme ceux de Bâle, une nouvelle confession de Foi, pour montrer qu'ils persistoient dans la doctrine de leur Maître, ils publièrent celle qu'il avoit adressée à François I. & qui a déjà été rapportée, où il ne veut d'autre présence

dans l'Eucharistie que celle qui s'y fait *par la contemplation* de la Foi, en excluant nettement la presence substantielle.

C'est ainsi qu'ils continuoient à parler naturellement. Ils étoient les seuls qui le fissent parmi les Défenseurs du sens figuré, & on peut voir en ce tems que dans la nouvelle Réforme chaque Eglise agissoit selon l'impression qu'elle avoit reçue de son Maître. Luther & Zuingle ardens & extrêmes, mirent les Luthériens & ceux de Zurich dans de semblables dispositions, & éloignèrent les tempéramens. Si *Œcolampade* fut plus doux, on voit aussi ceux de Bâle plus accommodans; & ceux de Strasbourg entrèrent dans tous les adouciffemens, ou, pour mieux parler, dans toutes les équivoques & dans toutes les illusions de Bucer.

Il poussa la chose si avant, qu'après avoir accordé tout ce qu'on pouvoit souhaiter sur la presence réelle, essentielle, substantielle, naturelle même, c'est-à-dire, sur la presence de Jesus-Christ selon sa nature, il trouva encore des expédiens pour le faire réellement recevoir aux fidèles qui communioient indignement. Il demandoit seulement qu'on ne parlât point des impies & des infidèles, pour lesquels ce saint Mystère n'a point été institué; & disoit néanmoins que sur ce sujet il ne vouloit avoir de démêlé avec personne.

Avec toutes ces explications, il ne faut pas s'étonner s'il sçut adoucir Luther jusqu'alors implacable. Luther crut en effet que les Sacramentaires revenoient à la doctrine de la Confession d'Ausbourg & de l'Apologie. Mélancton, avec lequel Bucer négocioit, lui manda qu'il trouvoit Luther plus traitable, & qu'il commençoit à parler plus amiablement de lui & de

XXII.

*Bucer avouë  
que les indig-  
nes reçoivent réelle-  
ment le corps.  
Hosp. p. 210  
f. 135.*

1536.

*Hosp. p. 233  
an. 1535;  
1536.*

ses collègues. Enfin, on tint l'Assemblée de Vitemberg en Saxe, où se trouvèrent les députés des Eglises d'Allemagne des deux partis. Luther le prit d'abord d'un ton bien haut. Il vouloit que Bucer déclarât que lui & les siens se rétractoient, & rejetta bien loin ce qu'ils lui disoient : que la dispute n'étoit pas tant dans la chose que dans la manière. Mais enfin, après beaucoup de discours, où Bucer montra toute sa souplesse, Luther prit pour rétractation ces articles que lui accordèrent ce Ministre & ses compagnons.

## XXIII.

Accord de

Vitemberg & ses six articles.

Hosp. p. 2.  
an. 1536. f.  
145. in lib.  
sonc. 729.

I. Que, suivant les paroles de saint Irénée, l'Eucharistie consiste en deux choses, l'une terrestre, & l'autre céleste, & par conséquent que le corps & le sang de Jesus-Christ sont vraiment & substantiellement presens, donnés & reçus avec le pain & le vin.

II. Qu'encore qu'ils rejettassent la Transsubstantiation, & ne crussent pas que le corps de Jesus-Christ fût enfermé localement dans le pain, ou qu'il eût avec le pain aucune union de longue durée hors l'usage du Sacrement, il ne falloit pas laisser d'avoïer que le pain étoit le corps de Jesus-Christ par une union sacramentelle ; c'est-à-dire, que le pain étant présenté, le corps de Jesus-Christ étoit tout ensemble présent & vraiment donné.

III. Ils ajoutoient néanmoins : Que hors de l'usage du Sacrement, pendant qu'il est gardé dans le Ciboire, ou montré dans les Processions, ils croyent que ce n'est pas le Corps de Jesus-Christ.

IV. Ils concluïent en disant : Que cette Institution du Sacrement a sa force dans l'Eglise, & ne dépend pas de la dignité ou indignité du Ministre, ni de celui qui reçoit.

V. Que pour les indignes , qui selon saint Paul , mangent vraiment le Sacrement , le Corps & le Sang de Jesus - Christ leur sont vraiment présentés , & qu'ils LES REÇOIVENT VÉRITABLEMENT , quand les paroles & l'Institution de Jesus-Christ sont gardées.

VI. Que néanmoins ils le prennent pour leur jugement , comme dit le même saint Paul , parce qu'ils abusent du Sacrement en le recevant sans pénitence & SANS FOI.

Luther n'avoit rien , ce semble , à desirer davantage. Quand on lui accorde que l'Eucharistie consiste en deux choses , l'une céleste & l'autre terrestre ; & que de-là on conclut , que le corps de Jesus-Christ est substantiellement présent avec le pain , on montre assez qu'il n'est pas seulement présent à l'esprit & par la Foi ; mais Luther , qui n'ignoroit pas les subtilités des Sacramentaires , les pousse encore plus avant , & leur fait dire que ceux-là même , qui n'ont pas la Foi , ne laissent pas de recevoir véritablement le corps de Notre-Seigneur.

On n'avoit garde de les soupçonner de croire que le corps de Jesus-Christ ne nous fût présent que par la Foi , puisqu'ils avoient dit qu'il étoit présent , & véritablement reçu par ceux qui étoient sans Foi & sans Pénitence.

Après cet aveu des Sacramentaires , Luther se persuada aisément qu'il n'avoit plus rien à en exiger , & il jugea qu'ils avoient dit tout ce qu'il falloit pour confesser la réalité : mais il n'avoit pas encore assez compris que ces Docteurs ont des secrets particuliers pour tout expliquer. Quelques claires que lui parussent les paroles de l'accord , Bucer sçavoit par où en sortir , il a fait plusieurs Ecrits où il explique

XXIV.

Bucer trompe Luther , &amp;

élude des termes de l'accord.

Art. 1. art.

5. &amp; 6.

*Buc. de alt.  
conc. vid. id.  
ap. Hosp. an.  
1536. 148.  
& seq.*

aux siens en quel sens il a entendu chaque parole de l'accord, là il déclare *que ceux qui, selon saint Paul sont coupables du Corps & du Sang, ne reçoivent pas seulement le Sacrement, mais en effet la chose même, & qu'ils ne sont pas sans Foi, encore, dit-il, qu'ils n'ayent pas cette Foi vive qui nous sauve, ni une véritable dévotion de cœur.*

Qui auroit jamais cru que les Défenseurs du sens figuré pussent avouer dans la Cène une véritable réception du corps & du sang de Notre-Seigneur sans avoir la Foi qui nous sauve ? Quoi donc ! une foi qui ne suffit pas pour nous justifier, suffit-elle, selon leurs principes, pour nous communiquer vraiment Jesus-Christ ? Toute leur doctrine résiste à ce sentiment de Bucer ; & ce Ministre lui-même, fut-il cent fois plus subtil, ne peut jamais accorder ce qu'il dit ici avec ces autres maximes. Mais il ne s'agit pas en ce lieu d'examiner les subtilités par lesquelles Bucer se démêle de l'accord qu'il avoit signé à Vitemberg : il me suffit de remarquer ce fait constant : que toutes les Eglises d'Allemagne qui défendoient le sens figuré, assemblées en corps par leurs députés, ont accordé par un acte autentique : *Que le Corps & le Sang de Jesus-Christ sont vraiment & substantiellement presens, donnés & reçus dans la Cène avec le pain & le vin ; & que les indignes, qui sont SANS FOI, ne laissent pas de recevoir ce Corps & ce Sang, pourvu qu'ils gardent les paroles de l'institution.*

Si ces expressions peuvent s'accorder avec le sens figuré, on ne sçait plus désormais ce que les mots signifient, & nous trouverons tout en toutes choses. Des hommes qui ont accoutumé leur esprit à tourner en cette sorte le lan-

ge humain, feront dire ce qu'il leur plaira & à l'écriture & aux Peres, & il ne faut pas s'étonner de tant de violentes interprétations qu'ils donnent aux passages les plus clairs.

Sçavoir maintenant si Bucser avoit un dessein formel d'amuser le monde par des équivoques affectées, ou si quelque idée confuse de réalité lui fit croire qu'il pouvoit de bonne foi souscrire à des expressions si évidemment contraires au sens figuré, j'en laisse le jugement aux Protestans. Ce qui est certain, c'est que Calvin son ami, & en quelque façon son disciple, quand il vouloit exprimer une obscurité blâmable dans une profession de Foi, disoit qu'il n'y avoit rien de si embarrassé, de si obscur, de si ambigu, de si tortueux dans Bucser même.

XXV.

Sentiment

de Calvin sur les équivoques en matière de Foi.

Ep. Calv. p. 50.

Ces artificieuses ambiguïtés étoient tellement de l'esprit de la nouvelle réforme, que Mélancton même, c'est-à-dire le plus sincère de tous les hommes par son naturel, & celui qui avoit le plus condamné les équivoques dans les matières de Foi, s'y laissa entraîner contre son inclination. Nous trouvons une Lettre de lui en 1541. où il écrit que rien n'étoit plus indigne de l'Eglise, que d'user d'équivoques dans les Confessions de Foi, & de dresser des articles qui eussent besoin d'autres articles pour les expliquer; que c'étoit en apparence faire la paix, & en effet exciter la guerre; que c'étoit enfin, à l'exemple du faux Concile de Syrmie & des Ariens, mêler la vérité avec l'erreur. Il avoit raison; & néanmoins dans le même-tems, lorsqu'on tenoit la première assemblée de Ratisbonne pour concilier la Religion Catholique avec la Protestante, Mélancton & Bucser (ce ne sont pas les Ca-

Lib. 1. ep. 25.

1541.

Ibid. ep. 76.

tholiques qui l'écrivent, c'est Calvin qui étoit présent, & intime confident de l'un & de l'autre) Mélancton, dis-je, & Bucer composoient sur la Transsubstantiation des formules de Foi équivoques & trompeuses, pour voir s'ils pourroient contenter leurs Adversaires en ne leur donnans rien.

Ep. Cal. p. 38.

Ep. p. 50.  
Ibid.

Calvin étoit le premier à condamner ces obscurités affectées & ces honteuses dissimulations. Vous blâmez, dit-il, & avec raison, les obscurités de Bucer. Il faut parler avec liberté, disoit-il en un autre endroit, il n'est pas permis d'embarrasser par des paroles obscures ou équivoques ce qui demande la lumière... Ceux qui veulent ici tenir le milieu, abandonnent la défense de la vérité. Et à l'égard de ces pièges, dont nous venons de parler, que Bucer & Mélancton tendoient dans leurs discours ambigus aux Catholiques nommés pour conférer avec eux à Ratisbonne, voici ce qu'en dit le même Calvin. Pour moi, je n'approuve pas leur dessein; encore qu'ils ayent leurs raisons, car ils espèrent que les matières s'éclairciront d'elles-mêmes. C'est pourquoi ils passent par-dessus beaucoup de choses, & n'appréhendent pas ces ambiguïtés; ils le font à bonne intention, mais ils s'accommodent trop au tems. C'est ainsi que par de mauvaises raisons les auteurs de la nouvelle Réforme, ou pratiquoient, ou excusoient la plus criminelle de toutes les dissimulations, c'est-à-dire, les équivoques affectées dans les matières de la Foi. La suite nous fera paroître si Calvin, qui paroît ici autant éloigné de les pratiquer lui-même qu'il témoigne de facilité à les excuser dans les autres, sera toujours de même humeur, & si nous faut revenir aux artifices de Bucer.

Ep. p. 38.

Au milieu des avantages qu'il donna aux Luthériens dans l'accord de Vitemberg, il gagna du moins une chose : c'est ce que Luther lui laissa passer, que le Corps & le Sang de Jesus-Christ n'avoient pas d'union durable hors l'usage du Sacrement avec le pain & le vin ; & que le Corps n'étoit pas présent quand on le montroit, ou qu'on le portoit en Procession.

Ce n'étoit pas le sentiment de Luther : jusqu'alors il avoit toujours enseigné que le Corps de Jesus-Christ étoit présent dès qu'on avoit dit les paroles, & qu'il demeurait présent jusqu'à ce que les espèces fussent altérées : de sorte que selon lui, il étoit présent même quand on le portoit en Procession, encore qu'il ne voulût pas approuver cette coutume.

En effet, si le Corps étoit présent en vertu des paroles de l'institution, & qu'il fallût les entendre à la lettre comme Luther le soutenait : il est clair que le Corps de Notre-Seigneur devoit être présent à l'instant qu'il dit, *Ceci est mon corps*, puisqu'il ne dit pas, *Ceci fera*, mais *Ceci est*. Il étoit digne de la puissance & de la majesté de Jesus-Christ, que ses paroles eussent un effet présent, & que l'effet en subsistât aussi long-tems que les choses demureroient en même état. Aussi n'avoit-on jamais douté dès les premiers tems du Christianisme, que la partie de l'Eucharistie qu'on reservoit pour la communion des malades & pour celle que les Fidèles pratiquoient tous les jours dans leurs maisons, ne fût autant le vrai Corps de Notre-Seigneur que celle qu'on leur distribuoit dans l'assemblée de l'Eglise. Luther l'avoit toujours entendu de cette sorte ; & néanmoins on le porta, je ne sçai comment, à to-

XXVI.

*Si la présence est durable dans l'Eucharistie.*

*Art. 2. 3.*

*Luth. Ser. Conc. Sverm. it. epist. ad quemd. Hofpit. 2. p. 14. 44. 132. &c.*



lérer l'opinion contraire que Bucer proposa au tems de l'accord.

## XXVII.

*Suite: conclusion de l'accord.*

*Form. Miss. T. 2. Hof. an. 1536. 148.*

Il ne lui souffrit pourtant pas de dire que le Corps ne se trouvât dans l'Eucharistie précisément que dans l'usage, c'est à dire, dans la réception, mais seulement *que hors l'usage il n'y avoit point d'union durable entre le pain & le Corps*. Elle étoit donc cette union, même hors de l'usage, c'est-à-dire, hors de la Communion; & Luther, qui faisoit lever & adorer le saint Sacrement, même pendant que se fit l'accord, n'eût pas souffert qu'on lui eût nié que Jésus-Christ y fût présent durant ces cérémonies: mais pour ôter la présence du Corps de Notre-Seigneur dans les Tabernacles & dans les Processions des Catholiques qui étoit ce que Bucer prétendoit, il suffisoit de lui laisser dire que la présence du Corps & du Sang dans le pain & le vin, n'étoit pas de longue durée.

Au reste, si on eût demandé à ces Docteurs combien donc devoit durer cette présence, & à quel tems ils déterminoient l'effet des paroles de Notre-Seigneur, on les eût vûs dans un étrange embarras. La suite le fera paroître, & on verra qu'en abandonnant le sens naturel des paroles de Notre Seigneur, comme on n'a plus de règle, on n'a plus aussi de termes précis, ni de croyance certaine.

*Conc. p. 729. Hosp. 2. p. fol. 145. chyp. Hist. confess. Aug.*

Tel fut l'événement de l'accord de Vitemberg. Les articles en sont rapportés de la même sorte par les deux partis de la nouvelle Réforme, & furent signés sur la fin de Mai en 1536. On convint que l'accord n'auroit de lieu qu'étant approuvé par les Eglises. Bucer & les siens doutèrent si peu de l'approbation de leur parti, qu'aussi-tôt après l'accord signé,

ils firent la Cène avec Luther en signe de paix perpétuelle. Les Luthériens ont toujours loué cet accord. Les Sacramentaires y ont recours comme à un traité authentique qui avoit réuni tous les Protestans. Hospinien prétend que les Suisses, du moins une partie de ce corps, & Calvin même l'ont approuvé. On en trouve en effet l'approbation expresse parmi les lettres de Calvin : de sorte que cet accord doit avoir rang parmi les Actes publics de la nouvelle Réforme, puisqu'il contient les sentimens de toute l'Allemagne Protestante, & presque de la Réforme toute entière.

An. 1536.  
1537. 38.  
calv. epist.  
p. 134.

## XXVIII.

Bucer eût bien voulu le faire agréer à ceux de Zurich. Il leur alla tenir dans une assemblée de grands & vagues discours, & leur presenta ensuite un long écrit. C'est dans de telles longueurs que se cachent les équivoques ; & à expliquer simplement la Foi, on n'a besoin que de peu de paroles. Mais il eut beau déployer toutes ses subtilités, il ne put faire diriger aux Suisses sa présence substantielle, ni sa Communion des indignes : ils voulurent toujours expliquer leur pensée telle qu'elle étoit, en termes simples, & dire, comme Zuingle, qu'il n'y avoit point ici de présence physique ou naturelle, ni substantielle, mais une présence *par la Foi*, une présence *par le Saint-Esprit*, se réservant la liberté de parler de ce Mystère comme ils trouvoient le plus convenable, & toujours le plus simplement & le plus intelligiblement qu'il se pourroit. C'est ce qu'ils écrivirent à Luther ; & Luther qui à peine revenu d'une dangereuse maladie, & fatigué peut-être de tant de disputes, ne vouloit alors que du repos, renvoya de son côté l'affaire à Bucer, avec lequel il croyoit être d'accord.

Ceux de Zurich se moquent des équivoques de Bucer.  
Hosp. p. f. 150. & seq.  
Ibid. 157.

XXIX.  
*Les Zuin-  
 gliens neveu-  
 lent point en-  
 tendre parler  
 de miracle ,  
 ni de toute-  
 puissance  
 dans l'Eu-  
 charistie.*

Mais comme il avoit mis dans sa lettre , qu'en convenant de la presence , il falloit abandonner la manière à la Toute-puissance divine , ceux de Zurich , étonnés qu'on leur parlât de Toute-puissance dans une action , où ils n'avoient rien conçu de miraculeux , non plus que leur maître Zuingle , s'en plainquirent à Bucer , qui se tourmenta beaucoup pour les satisfaire : mais plus il leur disoit qu'il y avoit quelque chose d'incompréhensible dans la manière dont J. C. se donnoit à nous dans la Cène , plus les Suisses lui répétoient au contraire que rien n'étoit plus aisé. Une figure dans cette parole, *Ceci est mon Corps* , la méditation de la mort de Notre-Seigneur , & l'opération du Saint-Esprit dans les cœurs n'avoit aucune difficulté , & ils n'y vouloient point d'autres miracles. C'est en effet comme parleroient les Sacramentaires , s'ils vouloient parler naturellement. Les Peres , à la vérité ne parloient pas de cette sorte , eux qui ne trouvoient point d'exemple trop haut pour amener les esprits à la croyance de ce Mystère , & y employoient la création , l'incarnation de Notre Seigneur , sa naissance miraculeuse , tous les miracles de l'ancien & du nouveau Testament , le changement merveilleux d'eau en sang & d'eau en vin ; persuadés qu'ils étoient que le miracle , qu'ils reconnoissoient dans l'Eucharistie , n'étoit pas moins un ouvrage de Toute-puissance , & ne cédoit rien aux merveilles les plus incompréhensibles de la main de Dieu. C'est ainsi qu'il falloit parler dans la doctrine de la presence réelle , & Luther avoit retenu avec cette foi les mêmes expressions. Par une raison contraire , les Suisses trouvoient tout facile , & aimoient mieux tourner en figure les paroles de Notre-

Seigneur, que d'apeler sa Toute-puissance pour les rendre véritables : comme si la manière la plus simple d'entendre l'Écriture-Sainte étoit toujours celle où la raison a le moins de peine, ou que les miracles coûtassent quelque chose au Fils de Dieu, quand il nous veut donner un témoignage de son amour.

Quoique Bucser ne pût rien gagner sur ceux de Zurich, durant deux ans qu'il traita continuellement avec eux après l'accord de Vittemberg, & qu'il prévit bien que Luther ne feroit pas long tems aussi paisible qu'il l'étoit alors, il n'oublioit rien pour l'entretenir dans cette douce disposition. Pour lui, il persista tellement dans l'accord, que toujours depuis il fut regardé par ceux de la Confession d'Ausbourg comme membre de leurs Eglises, & agit en tout conjointement avec eux.

Pendant qu'il traitoit avec les Suisses, & qu'il tâchoit de leur faire entendre dans la Cène quelque chose de plus haut & de plus impénétrable qu'ils ne pensoient, il leur disoit entr'autres choses, qu'encore qu'on ne pût douter que Jesus-Christ ne fût au Ciel, on n'entendoit pas bien où étoit le Ciel, ni ce que c'étoit, & que le Ciel étoit même dans la Cène; ce qui emportoit une idée si nette de la présence réelle, que les Suisses ne purent l'écouter.

Les comparaisons dont il se servoit tendoient plutôt à inculquer la réalité qu'à l'affoiblir. Il alléguoit souvent cette action ordinaire de toucher dans la main les uns des autres : exemple très-propre à faire voir que la même main dont on se sert pour exécuter les traités, peut être un gage de la volonté qu'on a de les accomplir; & qu'un contrat passager, mais réel & substantiel, peut devenir par l'institution & par l'usage

XXX.

*Doctrine de Bucser, & retour des villes de sa croyance à la présence réelle.*

Hosp. 1623

*Ep. ad ital. int. calv. Ep. p. 44.*

des hommes, le signe le plus efficace qu'ils puissent donner d'une perpétuelle union.

Depuis qu'il eut commencé à traiter l'accord, il n'aimoit point à dire avec Zuingle, que l'Eucharistie étoit le Corps, comme la pierre étoit Christ, & comme l'agneau étoit la Pâque: il disoit plutôt qu'elle l'étoit comme la colombe est apelée le Saint Esprit; ce qui montre une présence réelle, puisque personne ne doute que le Saint Esprit ne fût présent, & encore d'une façon particulière sous la forme de la colombe.

*Epist. ad  
ital. int. Ep.  
calv. p. 44.*

Il aportoit aussi l'exemple de Jesus-Christ soufflant sur les Apôtres, & leur donnant en même-tems le Saint Esprit; ce qui démontroit encore que le Corps de Jesus-Christ n'est pas moins communiqué ni moins présent que le Saint Esprit le fut aux Apôtres.

*Int. Ep. cal.  
p. 398.*

Avec tout cela il ne laissa pas d'approuver la doctrine de Calvin, toute pleine des idées des Sacramentaires, & ne craignit point de souscrire à un Confession de foi, où le même Calvin disoit que la manière dont on recevoit le Corps & le Sang de Jesus-Christ dans la Cène, consistoit en ce que le Saint-Esprit y unissoit ce qui étoit séparé de lieu. C'étoit, ce semble, clairement marquer, que Jesus-Christ étoit absent. Mais Bucer expliquoit tout, & il avoit sur toute sorte de difficultés des dénouemens merveilleux. Ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que les disciples de Bucer, & comme nous l'avons dit, les Villes entières qui s'étoient tant éloignées, sous sa conduite, de la présence réelle, rentroient insensiblement dans cette croyance. Les paroles de Jesus-Christ furent tant considérées & tant répétées, qu'enfin elles firent leur effet, & on revenoit naturellement au sens littéral.

Pendant que Bucer & ses disciples, ennemis si déclarés de la doctrine de Luther sur la présence réelle, en rapprochoient Mélancton, le cher disciple du même Luther, l'auteur de la Confession d'Ausbourg, & de l'Apologie où il avoit soutenu la réalité, jusqu'à paroître incliner vers la Transsubstantiation, commençoit à se laisser ébranler.

Ce fut en 1535. ou environ que ce doute lui vint dans l'esprit, car auparavant on a pu voir jusqu'à quel point il étoit ferme. Il avoit même composé un livre du sentiment des saints Peres sur la Cène, où il avoit recueilli beaucoup de passages très-exprès pour la présence réelle. Comme la Critique en ce tems n'étoit pas encore fort fine, il s'aperçut dans la suite qu'il y en avoit quelques-uns de suposés, & que les copistes ignorans, ou peu soigneux, avoient attribué aux anciens des ouvrages dont ils n'étoient pas les auteurs. Cela le troubla, encore qu'il eût produit un assez bon nombre de passages incontestables. Mais ce qui l'embarraffa davantage, c'est de trouver dans les anciens beaucoup d'endroits où ils apeloient l'Eucharistie une figure. Il ramassoit les passages; & il étoit étonné, disoit-il, *d'y voir une grande diversité*: foible Théologien, qui ne songeoit pas que l'état de la foi ni de cette vie ne permettoit pas que nous jouissions de Jesus-Christ à découvert, de sorte qu'il se donnoit sous une forme étrangère, joignant nécessairement la vérité avec la figure, & la présence réelle avec un signe extérieur qui nous la couvroit: C'est de-là que vient dans les Peres cette diversité apparente qui étonnoit Mélancton. La même chose lui eût aparû, s'il y eût pris garde de près, sur le Mistère de l'Incarnation, & sur la divinité

XXXI.

Mélancton

commence à  
douter de la  
doctrine de  
Luther. Sa  
foible Théologie.

Hosp. an.

1535. 137.

&amp; seq.

Lib. 3. Ep.

174. ad Joan.

Breut.

Ibid.

du Fils de Dieu, avant que les disputes des hérétiques eussent obligé les Peres à en parler plus précisément ; & en général toutes les fois qu'il faut accorder ensemble deux vérités qui semblent contraires, comme dans le mystère de la Trinité & dans celui de l'Incarnation être égal & être au-dessous, & dans le Sacrement de l'Eucharistie être présent & être en figure ; il se fait naturellement une espèce de langage qui paroît confus à moins qu'on n'ait, pour ainsi parler, la clef de l'Eglise, ou l'entière compréhension de tout le Mystère : outre les autres raisons qui obligeoient les saints Peres à enveloper les Mystères en certains endroits, donnans en d'autres des moïens certains de les entendre. Mélancton n'en sçavoit pas tant. Ebloüi du nom de Réforme & de l'extérieur alors assez spécieux de Luther, il s'étoit d'abord jetté dans son parti. Jeune encore, & grand humaniste, mais seulement humaniste nouvellement apelé par l'Electeur Frédéric pour enseigner la langue Grecque dans l'Université de Vitemberg, il n'avoit guères pû apprendre d'antiquité Ecclésiastique avec son Maître Luther, & il étoit tourmenté d'une étrange sorte des contrariétés qu'il croyoit voir dans les saints Peres.

## XXXII.

*Dispute du* Pour achever de l'embarasser, il falloit encore qu'il allât tomber sur le Livre de Bertram  
*tems de Ra-* ou de Ratramne, qui commençoit alors à pa-  
*tramne, où* roître : ouvrage ambigu, où l'Auteur constam-  
*Mélancton se* ment ne s'entendoit pas toujours lui-même.  
*confond.*

*Lib. 3. Ep.* Les Zuingliens en font leur fort. Les Luthériens  
118. *ad. Vit.* le citent pour eux & trouvent seulement à di-  
*Theod. cent.* re qu'il ait jetté des semences de Transsubstan-  
*9. cap. 4. in* tiation. Il y a en effet de quoi contenter, ou  
*clin. doct. tit.* plutôt de quoi embarasser les uns & les autres.  
*de cœn.* Jesus-Christ dans l'Eucharistie est si fort un  
corps

corps humain par sa subsistance, & il est si dissemblable à un corps humain dans ses qualités, qu'on peut dire que c'en est un, & que ce n'en est pas un à divers égards : qu'en un sens, & en n'y regardant que dans la substance, c'est le même corps de Jesus né de Marie ; mais que dans un autre sens, & en n'y regardant que les manières, c'en est un autre qu'il s'est fait lui-même par sa parole, qu'il cache sous des ombres & sous des figures, dont la vérité ne vient pas jusqu'aux sens, mais se découvre seulement à la foi.

C'est ce qui fit au tems de Ratramne une dispute parmi les fidèles. Les uns ayant égard à la substance, disoient que le corps de Jesus-Christ étoit le même dans les entrailles de la sainte Vierge & dans l'Eucharistie : les autres ayant égard aux qualités, ou plutôt à la manière d'être, vouloient que c'en fût un autre. Ainsi voit-on que S. Paul, parlant du corps ressuscité, en fait comme un autre corps fort différent de celui que nous avons en cette vie mortelle, quoiqu'au fond ce soit le même : mais à cause des qualités différentes dont ce corps est revêtu, saint Paul en fait comme deux corps, dont il appelle l'un, *corps animal*, & l'autre *corps spirituel*. Dans ce même sens, & à plus forte raison, on pouvoit dire que le corps qu'on recevoit dans l'Eucharistie, n'étoit pas celui qui étoit sorti des entrailles benites de la Vierge : mais quoiqu'on le pût dire ainsi en un certain sens, d'autres craignoient en le disans de détruire la vérité du corps. C'est ainsi que les Docteurs Catholiques, d'accord dans le fond, disputoient des matières ; les uns suivans les expressions de Paschase Rradbert qui vouloit que l'Eucharistie contint le même corps sorti de

1. cor. 15;  
37. & seq.

Ibid. 42. 43;  
44. 46.



la Vierge ; les autres s'attachans à celle de Ratramne, qui vouloit que ce ne fût pas le même. A cela se joignit un autre embarras ; c'est que la forte persuasion de la presence réelle qui étoit dans toute l'Eglise & en Orient comme en Occident, avoit porté beaucoup de Docteurs à ne pouvoir plus souffrir dans l'Eucharistie le terme de figure qu'ils croyoient contraire à la vérité du corps ; & les autres qui considéroient que Jesus-Christ ne se donne pas dans l'Eucharistie en sa propre forme, mais sous une forme étrangère, & d'une manière si pleine de mystérieuses significations, vouloient bien que le corps du Sauveur se trouvât réellement dans l'Eucharistie, mais sous des figures, sous des voiles, & dans des mystères : ce qui leur paroissoit d'autant plus nécessaire, qu'il étoit constant d'ailleurs que c'étoit un privilège réservé au siècle futur de posséder Jesus-Christ en sa vérité manifeste, sans qu'il fût couvert d'aucune figure, Tout cela étoit vrai dans le fond : mais avant qu'on l'eût bien expliqué, il y avoit de quoi disputer long-tems. Ratramne, qui suivoit le dernier parti, n'avoit pas assez pénétré toute cette matière, & sans différer au fond d'avec les autres Catholiques, il se jettoit quelquefois dans des expressions obscures, & qu'il étoit assez mal-aisé de bien concilier ensemble : c'est ce qui a fait que tous les Lecteurs, & les Protestans aussi-bien que les Catholiques, l'ont pris en tant de divers sens.

*Mel. lib 3.*

*ep. 188.*

*XXXIII.*

*Mélancton*

Mélancton trouvoit que cet auteur donnoit plutôt à deviner qu'il n'expliquoit clairement sa pensée, & il se perdoit avec lui dans une matière que ni lui ni son maître Luther n'avoient jamais bien entendue.

Par ces lectures & ces reflexions il tomba dans

une déplorable incertitude ; mais quelle qu'ait été son opinion , dont nous parlerons dans la suite , il commençoit à s'éloigner de son maître , & il souhaitoit avec une ardeur extrême qu'on fit une assemblée où la matière se traitât de nouveau *sans passion , sans sophisterie , & sans tyrannie.*

*souhaite une nouvelle dé- cision. La ty- rannie de Luther.*

*Lib. 2. ep.*

*40. 3. ep.*

*188 , 189.*

Ce dernier mot regardoit visiblement Luther : car dans toutes les assemblées qui s'étoient tenues jusqu'alors dans le parti , dès que Luther y étoit , & qu'il avoit parlé , Mélancton nous apprend lui-même que les autres n'avoient qu'à se taire , & tout étoit fait. Mais pendant que , dégouté d'un tel procédé , il demandoit de nouvelles délibérations , & qu'il s'éloignoit de Luther , il ne laissoit pas de se réjouir de ce que Bucser s'en raprochoit avec les siens : nous venons de le voir lui-même approuver l'accord où la presence réelle est plus que jamais attachée aux symboles extérieurs, puisqu'on y convient qu'elle se trouve dans la communion des indignes, *quoiqu'il n'y ait ni foi ni pénitence.* Qu'on jette ici un moment les yeux sur les termes de l'accord de Virtemberg, non-seulement souscrit , mais encore procuré par Mélancton , pour bien voir combien positivement il y convient d'une chose sur laquelle il étoit entré dans un doute si violent.

*Lib. 3. ep.*

*114. ad*

*Brent.*

C'est que Luther avançoit toujours , & qu'il étoit si ferme sur cette manière , qu'il n'y avoit pas moyen de le contredire. L'année d'après l'accord , c'est-à-dire , en 1537 , pendant que Bucser continuoit à négocier avec les Suisses , les Luthériens se trouvèrent à Smalcalde , lieu ordinaire de leurs assemblées , & où se sont traitées toutes leurs ligués. Cette assemblée fut tenue à l'occasion du Concile convoqué par

*XXXIV.*

*Luther fait une nouvelle déclaration de sa foi dans les articles de Smalcalde.*

Paul III. Il falloit bien que Luther ne fût pas tout-à-fait content de la confession d'Ausbourg & de l'Apologie, ni de la manière dont sa doctrine y avoit été expliquée, puisqu'il dressa lui-même de nouveaux articles. *Afin*, dit-il, *qu'on sçache quels sont les points dont il ne se veut jamais départir*; & c'est pour cela qu'il procura cette assemblée. Là Bucer s'expliqua si formellement sur la présence réelle, *qu'il satisfit*, dit Mélancton; & le dit avec grande joie, *même ceux des nôtres qui avoient été les plus difficiles*. Il satisfit par conséquent Luther; & voilà encore Mélancton ravi qu'on s'attachât aux sentimens de Luther, lorsque lui-même il s'en détachoit, c'est-à-dire, qu'il étoit ravi de voir l'Allemagne Protestante toute réunie. Bucer avoit donné les mains: la Ville de Strasbourg s'étoit déclarée avec son Docteur pour la confession d'Ausbourg; la politique étoit contente, c'est ce qui pressoit; & pour la doctrine on verroit après.

*Art. Smalc.  
Præf. in lib.  
conc. au.*

1537. 155.

*Mel. 4. ep.*

196.

**XXXV.**  
*Nouvelle  
manière  
d'expliquer  
les paroles  
de l'institu-  
tion.*

Il faut pourtant avouer que Luther y alloit de meilleure foi. Il vouloit parler nettement sur la matière de l'Eucharistie; & voici comme il coucha l'article VI. du Sacrement de l'Autel: *Sur le Sacrement de l'Autel*, dit-il, *nous croyons que le pain & le vin sont le vrai corps & le vrai sang de Notre-Seigneur, & qu'ils ne sont pas seulement donnés & reçus par les Chrétiens qui sont pieux, mais encore par ceux qui sont impies*. Ces derniers mots sont les mêmes que nous avons vû dans l'accord de Virtemberg, si-non qu'au lieu du terme d'*indignes*, il se sert de celui d'*impies*, qui est le plus fort, & qui éloigne encore davantage l'idée de la foi.

Il faut aussi remarquer que Luther ne dit rien dans cet article contre la présence hors de

l'usage, ni contre l'union durable : mais seulement que le pain étoit le vrai Corps, sans déterminer quand il l'étoit, ni combien de tems.

Au reste, cette expression que le pain étoit le vrai Corps, jusques-là n'avoit été insérée par Luther dans aucun acte public. Les termes ordinaires dont il se servoit, c'est que le Corps & le Sang étoient donnez sous le pain & sous le vin ; c'est ainsi qu'il s'explique dans son petit Cathéchisme. Dans le grand il ajoûte un mot, & dit, *Que le Corps nous est donné dans le pain & sous le pain.* Je n'ai pas pu démêler encore dans quels tems ont été faits ces deux Cathéchismes, mais il est certain que les Luthériens les reconnoissent comme des actes authentiques de leur Religion. Aux deux particules *en & sous*, la Confession d'Ausbourg ajoûte *avec* ; & c'est la phrase ordinaire des vrais Luthériens, que le Corps & le Sang sont reçus dans, sous & avec le pain & le vin ; mais on n'avoit dit encore dans aucun acte public de tout le parti, que le pain & le vin fussent le vrai Corps & le vrai Sang de Notre-Seigneur. Luther tranche ici le mot, & il fallut que Mélancton, avec toute la répugnance qu'il avoit à unir le pain avec le Corps, passât même jusqu'à souscrire que le pain étoit le vrai Corps.

Les Luthériens nous assurent dans leur Livre de la Concorde, que Luther fut porté à cette expression par les subtilités des Sacramentaires, qui trouvoient moyen d'accommoder à leur présence morale ce que Luther disoit de plus fort & de plus précis pour la présence réelle & substantielle ; par où en passant, on voit encore une fois qu'il ne faut pas s'étonner si les défenseurs du sens figuré trouvent moyen de tirer à eux les saints Peres, puisque Luther même

XXXVI.

*Si le pain peut être le Corps.*

*Conc. p. 380.*

*Conc. p. 553.*

XXXVII.

*Luther ne peut éviter les équivoques des Sacramentaires qui éludent tout.*

*Conc. p. 730.*

vivant & parlant, lui qui connoissoit leurs subtilités & qui entreprenoit de les combattre, avoit peine à trouver des termes qu'ils ne fissent venir à leurs siens avec leurs interprétations : fatigué de leurs subtilités, il voulut chercher quelques expressions qu'ils ne pussent plus détourner, & il dressa l'article de Smalcalde en la forme que nous avons vûë.

S. liv. 2. n. 3.

31.

En effet, comme nous l'avons déjà remarqué, si le vrai Corps de Jesus-Christ, selon l'opinion des Sacramentaires, n'est reçu que par le moyen de la foi vive, on ne peut pas dire avec Luther que *les impies le reçoivent*; & tant qu'on soutiendra que le pain n'est le Corps de Jesus-Christ qu'en figure, assurément on ne dira pas avec l'article de Smalcalde, que *le pain est le vrai Corps de Jesus-Christ*; ainsi Luther par cette expression excluoit le sens figuré, & toutes les interprétations des Sacramentaires. Mais il ne s'aperçut pas qu'il n'excluoit pas moins sa propre doctrine, puisque nous avons fait voir que le pain ne peut être le vrai Corps, qu'il ne le devienne par ce changement véritable & substantiel que Luther ne veut point admettre.

Ainsi quand Luther & les Luthériens, après avoir tourné en tant de diverses façons l'article de la présence réelle, tachent enfin de l'expliquer si précisément, que les équivoques des Sacramentaires demeurent tout-à-fait bannies; on les voit insensiblement tomber dans des expressions qui n'ont aucun sens selon leurs principes, & ne peuvent se soutenir que dans la doctrine Catholique.

XXXVIII.

Emportement de Luther contre le

Luther s'explique à Smalcalde très-durement contre le Pape, dont, comme nous avons vu, on n'avoit fait nulle mention dans les articles

de foi de la Confession d'Ausbourg ni dans l'A- Pape dans  
pologie ; & il met parmi les articles dont il ne les articles  
se veut jamais relâcher : Que le Pape n'est pas de Smalcade  
de droit divin ; Que la puissance qu'il a usur- Art. 4. p.  
pée est pleine d'arrogance & de blasphèmes ; 312.

Que tout ce qu'il a fait & fait encore en vertu  
de cette puissance est diabolique ; Que l'Eglise  
peut & doit subsister sans avoir un chef ; Que  
quand le Pape auroit avoué qu'il n'est pas de  
droit divin , mais qu'on l'a établi seulement pour  
entretenir plus commodément l'unité des Chré-  
tiens contre les Sectaires , il n'arriveroit jamais  
rien de bon d'une telle autorité ; & que le  
meilleur moyen de gouverner & de conserver  
l'Eglise , c'est que tous les Evêques , quoiqu'iné-  
gaux dans les dons , demeurent pareils dans  
leur ministère sous un seul Chef , qui est Jesus-  
Christ ; Qu'enfin le Pape est le vrai Ante-  
christ.

Je raporte exprès tout au long ces décisions  
de Luther , parce que Mélancton y apporta  
une restriction qui ne peut être assez considé-  
rée.

A la fin des articles on voit deux listes de  
souscription où paroissent les noms de tous les  
Ministres & Docteurs de la Confession d'Aus-  
bourg. Mélancton signa avec tous les autres :  
mais parce qu'il ne vouloit pas convenir de ce  
que Luther avoit dit du Pape , il fit sa suscrip-  
tion en ces termes : *Moi Philippe Mélancton*  
*j'approuve les articles précédens comme pieux &*  
*chrétiens. Pour le Pape , mon sentiment est que*  
*si il vouloit recevoir l'Evangile , pour la paix &*  
*la commune tranquillité de ceux qui sont déjà sous*  
*lui , ou qui y seront à l'avenir , nous lui pou-*  
*vons accorder la supériorité sur les Evêques qu'il*  
*a déjà de droit humain.*

XXXIX.

Mélancton

veut qu'on  
reconnoisse  
l'autorité du  
Pape.

Conf. p. 336.

Conc. p. 338.

*Mel. lib. 12.  
p. 76.*

C'étoit l'averfion de Luther que cette fupériorité du Pape , en quelque manière qu'on l'établit. Depuis que le Pape l'avoit condamné il étoit devenu irréconciliable avec cette puiffance , & il avoit fait figner à Mélancton même un acte par lequel toute la nouvelle Réforme difoit en corps : *Jamais nous n'approuverons que le Pape ait pouvoir fur les autres Evêques.* Mélancton s'en dédit à Smalcalde. Ce fut la première & la feule fois qu'il dédit fon maître par acte public : & parce que fa complaifance , ou fa foumiffion , ou quelqu'autre femblable motif , quel qu'il foit , lui firent paffer , malgré tous fes doutes , le point bien plus difficile de l'Euchariftie , il faut croire que de puiffantes raifons l'engagèrent à réfifter fur celui ci. Ces raifons font d'autant plus dignes d'être examinées , que nous verrons dans cet examen l'état véritable de la nouvelle Réforme ; les difpofitions particulières de Mélancton ; la caufe de tous les troubles dont il ne cefla d'être agité jufqu'à la fin de fa vie ; comment on s'engage dans un mauvais parti avec de bonnes intentions générales , & comment on y demeure au milieu des plus violentes agitations que puiſſe jamais fentir un homme vivant. La choſe mérite bien d'être entendue , & ce fera Mélancton lui-même qui nous la découvrira dans ſes écrits.





## L I V R E V.

*Réflexions générales sur les agitations de Mélancton, & sur l'état de la Réforme.*

## S O M M A I R E.

**L** Es agitations, les regrets, les incertitudes de Mélancton. La cause de ses erreurs, & ses espérances déçues. Le triste succès de la Réforme, & les malheureux motifs qui y attirèrent les Peuples, avoués par les Auteurs du parti. Mélancton confesse en vain la perpétuité de l'Eglise, l'autorité de ses jugemens & celle de ses Prélats. La justice imputative l'entraîne, encore qu'il reconnoisse qu'il n'en trouve rien dans les Peres, ni même dans S. Augustin dont il s'étoit apuyé autrefois.

**L** Es commencemens de Luther, durant lesquels Mélancton se donna tout-à-fait à lui, étoient spécieux. Crier contre des abus qui n'étoient que trop véritables, avec beaucoup de force & de liberté, remplir ses discours de pensées pieuses, restes d'une bonne institution, & encore avec cela mener une vie si-non parfaite, du moins sans reproche devant les hommes, sont choses assez attirantes. Il ne faut pas croire que les hérésies aient toujours pour auteurs des impies ou des libertins, qui de propos délibéré fassent servir la Religion à leurs passions. Saint Grégoire de Nazianze ne nous représente pas les Hérétiques comme des hommes sans religion, mais comme des hommes qui prennent la religion

*I.  
Commencement  
Mélancton  
fut attiré à  
Luther.*



Orat. 26.

de travers. *Ce sont*, dit-il, *de grands esprits*, car les ames foibles sont également inutiles pour le bien & pour le mal. Mais ces grands esprits, poursuit-il, sont en même-tems des esprits ardens & impétueux, qui prennent la religion avec une ardeur démesurée, c'est-à-dire, qui ont un faux zèle, & qui mêlans à la Religion un chagrin superbe, une hardiesse indomptée, & leur propre esprit, poussent tout à l'extrémité; il y faut même trouver une régularité aparente, sans quoi où seroit la séduction tant prédite dans l'écriture? Luther avoit goûté la dévotion. Dans sa première jeunesse, effrayé d'un coup de tonnerre dont il avoit pensé périr, il s'étoit fait Religieux d'assez bonne foi. On a vû ce qui se passa dans l'affaire des indulgences. S'il avançoit des dogmes extraordinaires, il se soumettoit au Pape. Condamné par le Pape, il reclama le Concile que toute la Chrétienté reclamoit aussi depuis plusieurs siècles, comme le seul remède des maux de l'Eglise. La réformation des mœurs corrompues étoit désirée de tout l'Univers; & quoique la sainte doctrine subsistât toujours également dans l'Eglise, elle n'y étoit pas également bien expliquée par tous les Prédicateurs. Plusieurs ne prêchoient que les indulgences, les pélerinages, l'aumône donnée aux Religieux, & faisoient le fond de la piété de ces pratiques qui n'en étoient que les accessoires. Ils ne parloient pas autant qu'il falloit de la grace de Jesus-Christ, & Luther qui lui donnoit tout d'une manière nouvelle par le dogme de la Justice imputée, parut à Mélancton, jeune encore, & plus versé dans les belles Lettres que dans les matières de Théologie, le seul Prédicateur de l'Evangile.

Il est juste de tout donner à Jesus-Christ. L'Eglise lui donnoit tout dans la justification du pécheur, aussi-bien & mieux que Luther, mais d'une autre sorte. On a vu que Luther lui donnoit tout, en ôtant absolument tout à l'homme; & que l'Eglise au contraire lui donnoit tout, en regardant comme un effet de sa grace tout ce que l'homme avoit de bien, & même le bon usage de son libre arbitre dans tout ce qui regarde la vie chrétienne. La nouveauté de la doctrine & des pensées de Luther fut un charme pour les beaux esprits. Mélancton en étoit le chef en Allemagne, Il joignoit à l'érudition, à la politesse, & à l'élégance du stile, une singulière modération. On le regardoit comme le seul capable de succéder dans la littérature à la réputation d'Erasme; & Erasme lui-même l'eût élevé par son suffrage aux premiers honneurs parmi les gens de lettres s'il ne l'eût vu engagé dans un parti contre l'Eglise: mais la nouveauté l'entraîna comme les autres. Dès les premières années qu'il s'étoit attaché à Luther, il écrivit à un de ses amis: *Je n'ai pas encore traité comme il faut la matière de la justification, & je vois qu'aucun des anciens ne l'a encore traitée de cette sorte.* Ces paroles nous font sentir un homme tout épris du charme de la nouvelle doctrine: il n'a encore qu'effleuré une si grande matière, & déjà il en sait plus que tous les anciens. On le voit ravi d'un Sermon qu'avoit fait Luther sur le jour du Sabat: il y avoit prêché le repos où Dieu faisoit tout, où l'homme ne faisoit rien. Un jeune Professeur de la langue Grecque entendoit débiter de si nouvelles pensées au plus véhément & au plus vif orateur de son siècle.

## II

*Mélancton épris de la nouveauté; & de la trompeuse apparence de la justice imputative.*

*Lib. 4. ep.*

*126. col.*

*574.*

*Ibid. col.*

*575.*

avec tous les ornemens de sa langue naturelle, & un aplaudissement inouï : c'étoit de quoi être transporté. Luther lui paroît le plus grand de tous les hommes, un homme envoyé de Dieu, un Prophète. Le succès inespéré de la nouvelle Réforme le confirme dans ses pensées. Mélancton étoit simple & crédule ; les bons esprits le sont souvent ; le voilà pris. Tous les gens de belles lettres suivent son exemple, & Luther devient leur idole. On l'attaque, & peut-être avec trop d'aigreur. L'ardeur de Mélancton s'échauffe ; la confiance de Luther l'engage de plus en plus, & il se laisse entraîner à la tentation de réformer avec son maître, aux dépens de l'unité & de la paix, & les Evêques, & les Papes, & les Princes, & les Rois, & les Empereurs.

## III.

*Comment  
Mélancton  
excusoit les  
emportemens  
de Luther.*

*Lib. 4. ep.  
240. 315,*

*Lib. 10. ep.  
25, 29. 3.*

Il est vrai, Luther s'emportoit à des excès inouïs ; c'étoit un sujet de douleur à son disciple modéré. Il trembloit lorsqu'il pensoit à la colère implacable de cet Achille ; & il ne craignoit rien moins de la vieillesse d'un homme dont les passions étoient si violentes, que les emportemens d'un Hercule, d'un Philoctète & d'un Marius : c'est-à-dire, qu'il prévoyoit ce qui arriva en effet, quelque chose de furieux. C'est ce qu'il écrit confidemment, & en grec, à son ordinaire, à son ami Camérarius ; mais un bon mot d'Erasme (que ne peut un bon mot sur un bel esprit !) le soutenoit. Erasme disoit que le monde opiniâtre & endurci comme il étoit, avoit besoin d'un maître aussi rude que Luther ; c'étoit à dire, comme il l'expliquoit, que Luther lui paroïsoit nécessaire au monde, comme les tyrans que Dieu envoie pour le corriger, comme un Nabuchodonosor, comme un Holopherne ; en un mot, comme un

seau de Dieu. Il n'y avoit pas-là de quoi se glorifier : mais Mélancton l'avoit pris du beau côté, & vouloit croire au commencement que pour réveiller le monde, il ne falloit rien moins que les violences & le tonnerre de Luther.

Mais enfin l'arrogance de ce Maître impérieux se déclara. Tout le monde se soulevoit contre lui, & même ceux qui vouloient avec lui réformer l'Eglise. Mille sectes impies s'élevoient sous ses étendarts; & sous le nom de réformation, les armes, les séditions, les guerres civiles ravageoient la Chrétienté. Pour comble de douleur, la querelle Sacramentaire partagea la Réforme naissante en deux partis presque égaux: cependant Luther pouffoit tout à bout, & ses discours ne faisoient qu'aigrir les esprits au lieu de les calmer. Il parut tant de foiblesse dans sa conduite, & ses excès furent si étranges, que Mélancton ne les pouvoit plus ni excuser, ni supporter. Depuis ce tems ses agitations furent immenses. A chaque moment on lui voyoit souhaiter la mort. Ses larmes ne tarirent point durant trente ans, & l'Elbe, disoit-il lui-même, avec tous ses flots, ne lui auroit pu fournir assez d'eaux pour pleurer les malheurs de la Réforme divisée.

Les succès inespérés de Luther dont il avoit été ébloüi d'abord, & qu'il prenoit avec tous les autres pour une marque du doigt de Dieu, n'eurent plus pour lui qu'un foible agrement, lorsque le tems lui eut découvert les véritables causes de ces grands progrès, & leurs effets déplorables. Il ne fut pas long-tems sans s'apercevoir que la licence & l'indépendance faisoient la plus grande partie de la réformation. Si l'on voyoit les Villes de l'Empire accourir en foule à ce nouvel Evangile, ce n'étoit pas qu'elles se-

## IV.

*Le commen-  
cement des  
agitations de  
Mélancton.*

*Lib. 2. ep<sup>s</sup>  
1001. 119<sup>3</sup>  
842.*

*Lib. 2. ep<sup>s</sup>  
202.*

## V.

*Mélancton  
reconnoit  
enfin que les  
grands suc-  
cès de Lu-  
ther avoient  
un mauvais  
principe.*

souciaient de la Doctrine. Nos Réformés souffriront avec peine ce discours, mais c'est Mélancton qui l'écrit, & qui l'écrit à Luther :  
*Lib. 1. ep. 17.* Nos gens me blâment de ce que je rends la juridiction aux Evêques Le peuple accoutumé à la liberté, après avoir une fois secoué ce joug, ne le veut plus recevoir, & les Villes de l'Empire sont celles qui haïssent le plus cette domination. Elles ne se mettent point en peine de la Doctrine & de la Religion, mais seulement de l'Empire & de la liberté. Il répète encore cette plainte au même Luther : Nos associés, dit-il, disputent non pour l'Evangile, mais pour leur domination. Ce n'étoit donc pas la Doctrine, c'étoit l'indépendance que cherchoient les Villes; & si elles haïssent leurs Evêques, ce n'étoit pas tant parce qu'ils étoient leurs Pasteurs, que parce qu'ils étoient leurs souverains.

*Ibid. 20.*

*VI.*  
 Il prévoit les  
 desordres  
 qui arrive-  
 roient pour  
 avoir mépri-  
 sé l'autorité  
 des Evêques  
*Lib. 3. ep.*  
 104.

Il faut tout dire: Mélancton n'étoit pas beaucoup en peine de rétablir la puissance temporelle des Evêques; ce qu'il vouloit établir, c'étoit la Police Ecclésiastique, la Jurisdiction spirituelle, & en un mot, l'administration Episcopale, parce qu'il voyoit que sans elle tout alloit tomber en confusion. *Plût à Dieu, plût à Dieu que je puisse non point confirmer la Domination des Evêques, mais en rétablir l'administration, car je voi quelle Eglise nous allons avoir, si nous renversons la police Ecclésiastique. Je voi que la TYRANNIE SERA PLUS INSUPPORTABLE. QUE JAMAIS.* C'est ce qui arrive toujours quand on secoué le joug de l'autorité légitime. Ceux qui soulèvent les Peuples sous prétexte de liberté, se font eux-mêmes tyrans; & si on n'a pas encore assez vû que Luther étoit de ce nombre, la suite le fera paroître d'une manière à ne laisser aucun doute. Mélancton conti-

nué, & après avoir blâmé ceux qui n'aimoient Luther, qu'à cause que par son moyen ils se sont défaits des Evêques, il conclut, qu'ils se sont donnés une liberté qui ne feroit aucun bien à la postérité. Car quel sera, poursuit-il, l'état de l'Eglise, si nous changeons toutes les coutumes anciennes, & qu'il n'y ait plus de Prélats ou de conducteurs certains ?

## VII.

Il prévoit que dans ce desordre chacun se rendra le maître. Si les puissances Ecclésiastiques, à qui l'autorité des Apôtres est venue par succession, ne sont point reconnues, les nouveaux Ministres qui ont pris leur place, comment subsisteront-ils ? Il ne faut qu'entendre parler Capiton, collègue de Bucer dans le ministère de l'Eglise de Strasbourg : L'autorité des Ministres est, dit-il, entièrement abolie, tout se perd, tout va en ruine. Il n'y a parmi nous aucune Eglise, pas même une seule, où il y ait de la discipline... Le peuple nous dit hardiment : Vous voulez vous faire les tyrans de l'Eglise qui est libre ; vous voulez établir une nouvelle Papauté. Et un peu après : Dieu me fait connoître ce que c'est qu'être Pasteur, & le tort que nous avons fait à l'Eglise par le jugement précipité, & la véhémence inconsidérée qui nous a fait rejeter le Pape. Car le peuple accoutumé & comme nourri à la licence, a rejeté tout-à-fait le frein, comme si en détruisant la puissance des Papistes, nous avions détruit en même-tems toute la force des Sacramens & du ministère. Ils nous crient : Je sçais assez l'Evangile : Qu'ai-je besoin de votre secours pour trouver Jesus-Christ ? Allez prêcher ceux qui veulent vous entendre. Quelle Babylone est plus confuse que cette Eglise qui se vantoit d'être sortie de l'Eglise Romaine com-

L'autorité & la discipline Ecclésiastique entièrement méprisée dans les nouvelles Eglises. Témoinage de Capiton & des autres. Ep. ad Farel. int. ep. Cal. p. 5.

me d'une Babylone? Voilà quelle étoit l'Eglise de Strasbourg, elle que les nouveaux Réformés proposoient sans cesse à Erasme, lorsqu'il se plaignoit de leurs desordres, comme la plus réglée & la plus modeste de toutes les Eglises; voilà quelle elle étoit environ l'an 1537, c'est-à-dire dans sa force & dans sa fleur.

Bucer, le Collègue de Capiton, n'en avoit pas meilleure opinion en 1349, & il avouë *In. ep. Calv. p. 509. 510.* qu'on n'y avoit rien tant recherché que le plaisir de vivre à sa fantaisie.

Un autre Ministre se plaint à Calvin qu'il n'y a nul ordre dans leurs Eglises, & il en rend cette raison, qu'une grande partie des leurs croit s'être tirée de la puissance de l'Antechrist, en se jouant à sa fantaisie des biens de l'Eglise, & en ne reconnoissant aucune discipline. Ce ne sont pas-là des discours où l'on reprenne les desordres avec exagération. C'est ce que les nouveaux Pasteurs s'écrivent confidemment les uns aux autres, & on y voit les tristes effets de la Réforme.

VIII.  
Autre fruit de la Réforme. La servitude de l'Eglise, où le Magistrat se fit Pape.  
*Calv. ep. p. 50. 51. 52.*

Un des fruits qu'elle produisit fut la servitude où tomba l'Eglise. Il ne faut pas s'étonner si la nouvelle réforme plaisoit aux Princes & aux Magistrats qui s'y rendoient maîtres de tout, & même de la doctrine. Le premier effet du nouvel Evangile dans une Ville voisine de Genève, c'est Montbéliard, fut une Assemblée qu'on y tint des principaux Habitans, pour apprendre ce que le Prince ordonneroit de la cène. Calvin s'éleve inutilement contre cet abus: il y espère peu de remède: & tout ce qu'il peut faire, est de s'en plaindre comme du plus grand desordre qu'on pût introduire dans l'Eglise. Mycon, successeur d'Æcolampade dans le mi-

nistère de Bâle, fait la même plainte aussi vainement : *Les Laïques*, dit-il, *s'attribuent tout, & le Magistrat s'est fait Pape.*

C'étoit un malheur inévitable dans la nouvelle Réforme : elle s'étoit établie en se soulevant contre les Evêques sur les ordres du Magistrat. Le Magistrat suspendit la Messe à Sratourbg, l'abolit d'autres endroits, & donna la forme au service divin : les nouveaux Pasteurs étoient institués par son autorité, il étoit juste après cela qu'il eût toute la puissance dans l'Eglise. Ainsi ce qu'on gagna dans la Réforme en rejetant le Pape Ecclésiastique, successeur de saint Pierre, fut de se donner un Pape Laïque, & de mettre entre les mains des Magistrats l'autorité des Apôtres.

*Int. ep. calv.*  
*p. 52.*

## IX.

Luther tout fier qu'il étoit de son nouvel Apostolat, ne se put défendre d'un tel abus. Seize ans s'étoient écoulés depuis l'établissement de sa Réforme dans la Saxe, sans qu'on eût seulement songé à visiter les Eglises, ni à voir si les Pasteurs qu'on y avoit établis faisoient leur devoir, & si les Peuples sçavoient du moins leur Catéchisme. On leur avoit fort bien appris, dit Luther, *à manger de la chair les Vendredis & les Samedis ; à ne se confesser plus ; à croire qu'on étoit justifié par la seule Foi ; & que les bonnes œuvres ne méritoient rien : mais pour prêcher sérieusement la pénitence, Luther fait bien connoître que c'étoit à quoi on pensoit le moins. Les Réformateurs avoient bien d'autres affaires. Pour enfin s'oposer à ce désordre, en 1538. on s'avisa du remède de la visite si connu dans les Canons. Mais personne, dit Luther, n'étoit encore parmi nous apelé à ce ministère, & saint Pierre défend de rien faire dans l'Eglise, sans être assuré par une députation*

*Luther prend sa Mission du Prince pour faire la visite Ecclésiastique.*  
*Visit. Sax. cap. de doct. cap. de libert. Christ. &c.*

*Ibid Præf.*



*certaine que ce que l'on fait est l'œuvre de Dieu ; c'est-à-dire en un mot, qu'il faut pour cela une mission, une vocation, une autorité légitime. Remarquez que les nouveaux Evangélistes avoient bien reçu d'en-haut une mission extraordinaire pour soulever les Peuples contre leurs Evêques, prêcher malgré eux, & s'attribuer l'administration des Sacremens contre leur défense ; mais pour faire la véritable fonction Episcopale, qui est de visiter & de corriger, personne n'en avoit reçu la vocation ni l'ordre de Dieu, tant cette céleste Mission étoit imparfaite : tant ceux qui la vantoient, s'en défioient dans le fond. Le remède qu'on trouva à ce défaut, fut d'avoir recours au Prince, comme à la puissance indubitablement ordonnée de Dieu dans ce Pais. C'est ainsi que parle Luther. Mais cette puissance établie de Dieu l'a-t'elle été pour cette fonction ? Non, Luther l'avouë, & il pose pour fondement que la visite est une fonction apostolique. Pourquoi donc ce recours au Prince ? C'est, dit Luther, qu'encore que par sa puissance seculière il ne soit point chargé de cet office, il ne laissera pas par charité de nommer des visiteurs ; & Luther exhorte les autres Princes à suivre cet exemple, c'est-à-dire, qu'il fait exercer la fonction des Evêques par l'autorité des Princes ; & on appelle cette entreprise une charité dans le langage de la Réforme.*

*Ibid.**Ibid.*

X.

*Les Eglises Luthériennes ne sont pas mieux disciplinées, & Mélancton le reconnoît. Int. ep. Calv. p. 5. 8. n. 7. Lib. 4. ep. 135.*

Ce recit fait voir que les Sacramentaires n'étoient pas les seuls, qui destitués de l'autorité légitime, avoient rempli leurs Eglises de confusion. Il est vrai que Capiton, après s'être plaint dans la Lettre qu'on vient de voir, que la discipline étoit *inconnue* dans les Eglises de sa Secte, ajoute qu'il n'y avoit de discipline que dans les Eglises Luthériennes. Mais Mélancton qui les

connoissoit, raconte, en parlant de ces Eglises en 1532. & à peu près dans le même-tems que Capiton écrivit sa lettre : *Que la discipline y étoit ruinée ; qu'on y doutoit des plus grandes choses ; cependant qu'on n'y vouloit point entendre, non plus que parmi les autres, à expliquer nettement les dogmes, & que ces maux étoient incurables : si bien qu'il ne reste aucun avantage aux Luthériens, si ce n'est que leur discipline telle qu'elle étoit, étoit encore si fort au-dessus de celle des Sacramentaires, qu'elle leur faisoit envie.*

Il est bon d'apprendre encore de Mélancton comment les grands du parti raitoient la Théologie & la Discipline Ecclésiastique. On parloit assez foiblement de la confession des péchés parmi les Luthériens, & néanmoins le peu qu'on y en disoit, & ce petit reste de la Discipline chrétienne qu'on y avoit voulu retenir frapa tellement un homme d'importance, qu'au rapport de Mélancton, il avança dans un grand festin (*car c'est-là, dit-il, seulement qu'ils traitent la Théologie*) qu'il s'y falloit oposer ; que tous ensemble ils devoient prendre garde à ne se laisser pas ravir **LA LIBERTÉ QU'ILS AVOIENT RECOUVRÉE**, autrement qu'on les replongeroit dans une nouvelle servitude, & que déjà on renouveloit peu-à-peu les anciennes traditions. Voilà ce que c'est d'exciter l'esprit de révolte parmi les Peuples, & de leur inspirer sans discernement la haine des traditions. On voit dans un seul festin l'image de ce qu'on faisoit dans les autres. Cet esprit régnoit dans tout le peuple; & Mélancton dit lui-même à son ami Camérarius, en parlant de ces nouvelles Eglises: *Vous voyez les emportemens de la multitude & ses aveugles desirs : on n'y pouvoit établir la règle.*

## XI.

*Mélancton déplore la licence du parti où le peuple decidoit à table des points de la Religion.*

*Lib. 4. ep. 71.*

*Ibid. 769.*

XII.

*La justice  
imputative  
diminuoit la  
nécessité des  
bonnes œu-  
vres. Dé-  
couverte des Lu-  
thériens &  
de Mélan-  
cton.*

Ainsi la réformation véritable, c'est-à-dire celle des mœurs, réculoit au lieu d'avancer, pour deux raisons : l'une, que l'autorité étoit détruite ; l'autre, que la nouvelle doctrine portoit au relâchement.

Je n'entreprends pas de prouver que la nouvelle justification avoit ce mauvais effet : c'est une matière rebattuë, & qui n'est point de mon sujet. Mais je dirai seulement ces faits constans, qu'après l'établissement de la justice imputée, la doctrine des bonnes œuvres baissa tellement, que des principaux disciples de Luther dirent que c'étoit un blasphème d'enseigner qu'elles fussent nécessaires. D'autres passèrent jusqu'à dire qu'elles étoient contraires au salut ; tous décidèrent d'un commun accord qu'elles n'y étoient pas nécessaires. On peut bien dire dans la nouvelle Réforme que les bonnes œuvres sont nécessaires comme des choses que Dieu exige de l'homme : mais on ne peut pas dire qu'elles sont nécessaires au salut. Et pourquoi donc Dieu les exige-t'il ? N'est-ce pas afin qu'on soit sauvé ? J. C. n'a-t'il pas dit lui-même, *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les Commandemens ?* C'est donc précisément pour avoir la vie & le salut éternel, que les bonnes œuvres sont nécessaires selon l'Évangile, & c'est ce que prêche toute l'Écriture : mais la nouvelle Réforme a trouvé cette subite distinction, qu'on peut sans difficulté les avouer nécessaires pourvû que ce ne soit pas pour le salut.

Il s'agissoit des adultes, car pour les petits enfans, tout le monde en étoit d'accord. Qui eût cru que la Réformation dût enfanter un tel prodige, & que cette proposition, *les bonnes œuvres sont nécessaires au salut*, pût jamais être condamnée ? Elle le fut par Mélancton.

*Mat. 19. 27.*

*Mel. ep. 4.  
lib. 1. 70. col.  
84.*

& par tous les Luthériens , en plusieurs de leurs assemblées , & en particulier dans celle de Normes en 1557. dont nous verrons les Actes en son tems.

Je ne prétens pas ici reprocher à nos Réformés leurs mauvaises mœurs : les nôtres , à les regarder dans la plûpart des hommes , ne paroissent pas meilleures ; mais c'est qu'il ne faut pas leur laisser croire que leur Réforme ait eu les fruits véritables qu'un si beau nom faisoit attendre , ni que leur nouvelle justification ait produit aucun bon effet.

Erasme disoit souvent , que de tant de gens qu'il voyoit entrer dans la nouvelle Réforme , (& il avoit une étroite familiarité avec la plûpart & les principaux ) il n'en avoit vû aucun qu'elle n'eût rendu plus mauvais , loin de le rendre meilleur. Quelle race Evangélique est ceci , disoit-il ? jamais on ne vid rien de plus licentieux , ni de plus séditieux tout ensemble , rien enfin de moins Evangélique que ces Evangéliques prétendus ; ils retranchent les Veilles & les Offices de la nuit & du jour. C'étoit , disent-ils , des superstitions Pharisaïques : mais il falloit donc les remplacer de quelque chose de meilleur , & ne pas devenir Epicuriens à force de s'éloigner du Judaïsme. Tout est outré dans cette Réforme : on arrache ce qu'il faudroit seulement épurer ; on met le feu à la maison pour en consumer les ordures. Les mœurs sont négligées ; le luxe , les débauches , les adultères se multiplient plus que jamais ; il n'y a ni règle ni discipline. Le peuple indocile , après avoir secoué le joug de ses supérieurs , n'en veut plus croire personne ; & dans une licence si défordonnée , Luther aura bien-tôt à regretter cette tyrannie , comme il l'appelle des Evê-

## XIII.

*Nulla réformation des mœurs dans les Eglises Protestantes : témoignage d'Erasme.*

*Ep. p. 818.  
822. lib. 9.  
Ep. 3. 31. 47.  
p. 2053. &c.  
Lib. 6. 4. 18.  
6. 4. 49. 19.  
34. 133. 22.  
3. 31. 47.  
59. &c.*

*Lib. 19. 2.* ques. Quand il écrivoit de cette sorte à ses  
*30. 62.* amis Protestans des fruits malheureux de leur

*Lib. 19. 3.* foi. *J'aime mieux*, leur disoit-il, *avoir affaire*  
*avec ces Papistes que vous décriez tant.* Il leur  
 reproche la malice d'un Capiton, les médisan-  
 ces malignes d'un Farel, qu'Æcolampade, à  
 la table duquel il vivoit, ne pouvoit ni souf-  
 frir ni réprimer; l'arrogance & les violences  
 d'un Zuingle, & enfin celles de Luther, qui  
 tantôt sembloit parler comme les Apôtres, &  
 tantôt s'abandonnoit à de si étranges excès, &  
 à de si plates bouffonneries, qu'on voyoit bien  
 que cet air Apostolique qu'il affectoit quelque-  
 fois, ne pouvoit venir de son fond. Les au-  
 tres qu'il avoit connus ne valoient pas mieux.  
 Je trouve, disoit-il, plus de piété dans un seul  
 bon Evêque Catholique, que dans tous ces  
 nouveaux Evangelistes. Ce qu'il en disoit n'é-  
 toit pas pour flâter les Catholiques, dont il ac-  
 cusoit les déréglemens par des discours assez  
 libres; mais outre qu'il trouvoit mauvais qu'on  
 fit sonner si haut la réformation sans valoir  
 mieux que les autres, il falloit mettre grande  
 différence entre ceux qui négligeoient les  
 bonnes œuvres par foiblesse, & ceux qui  
 en diminueoient la nécessité & la dignité par  
 maxime.

#### XIV.

*Témoignage*  
*de Bucér.*

*Ant. ep. calv.*  
*p. 54.*

*Vist. Sax.*  
*cap. de doct.*  
*c. de lib. chr.*  
*&c.*

Mais voici un témoignage pour les Protestans  
 qui les ferrera de plus près: ce sera celui de Bu-  
 cer. En 1542. & plus de vingt ans après la ré-  
 formation, ce Ministre écrivit à Calvin, que *par-*  
*mi eux LES PLUS EVANGÉLIQUES* ne sçavoient  
*pas seulement ce que c'étoit que la véritable pé-*  
*nitence*: tant on y avoit abusé du nom de la  
 Réforme & de l'Evangile. Nous venons d'a-  
 prendre la même chose de la bouche de Luther.

Cinq ans après cette lettre de Bucér, & parmi les victoires de Charles V. Bucér écrit encore au même Calvin : *Dieu a puni l'injure que nous avons faite à son Nom par notre si longue & très-pernicieuse hypocrisie. C'étoit assez bien nommer la licence couverte du titre de Réformation. En 1549. il marque en termes plus forts le peu d'effet de la réformation prétendue, lorsqu'il écrit encore à Calvin : Nos gens ont passé de l'hypocrisie si avant enracinée dans la Papauté, à une profession telle quelle de Jesus-Christ ; & il n'y en a qu'un très-petit nombre qui soient tout-à-fait sortis de cette hypocrisie. A cette fois il cherche querelle, & veut rendre l'Eglise Romaine coupable de l'hypocrisie qu'il reconnoissoit dans son parti : car si par l'hypocrisie Romaine il entend, selon le stile de la Réforme, les vigiles, les abstinences, les pélerinages, les dévotions qu'on faisoit à l'honneur des Saints, & les autres pratiques semblables, on ne pouvoit pas en être plus revenus qu'étoient les nouveaux Réformés, puisque tous ils avoient passé aux extrémités opposées : mais comme le fond de la piété ne consistoit pas dans ces choses extérieures, il consistoit encore moins à les abolir : que si c'étoit l'opinion des mérites, que Bucér apeloit ici notre hypocrisie, la Réforme n'étoit encore que trop corrigée de ce mal, elle qui ôtoit ordinairement jusqu'au mérite qui étoit un don de la grace, bien que la force de la vérité le lui fit quelquefois reconnoître. Quoiqu'il en soit, la réformation avoit si peu prévalu sur l'hypocrisie, que très-peu, selon Bucér, étoient sortis d'un si grand mal. C'est pourquoi, poursuivoit-il, nos gens ont été plus soigneux de paroître disciples de Jesus-Christ, que de l'être*

*S. n. 9. Init.  
Ep. calv. p.  
100.*

*Ibid. 509.  
510.*

en effet ; & quand il a nui à leurs intérêts de le paroître , ils se sont encore défaits de cette apparence. Ce qui leur plaisoit , c'étoit de sortir de la tyrannie & des superstitions du Pape , ET DE VIVRE A LEUR FANTAISIE. Un peu après. Nos gens , dit-il , n'ont jamais voulu sincèrement recevoir les Loix de Jesus-Christ ; aussi n'ont-ils pas eu le courage de les opposer aux autres avec une constance chrétienne. . . . Tant qu'ils ont cru avoir quelque apui dans le bras de la chair , ils ont fait ordinairement des réponses assez vigoureuses ; mais ils s'en sont très-peu souvenus , lorsque ce bras de la chair a été rompu , & qu'ils n'ont plus eu de secours humains.

Sans doute jusqu'alors la Réformation véritable , c'est-à-dire , celle des mœurs , avoit de foibles fondemens dans la Réforme prétendue , & l'œuvre de Dieu tant vantée & tant désirée ne s'y faisoit pas.

XV.  
Tyrannie insupportable de Luther ; ce que Calvin en écrivit à Mélancton.

Ce que Mélancton avoit le plus espéré dans la Réforme de Luther , c'étoit la liberté chrétienne , & l'affranchissement de tout joug humain : mais il se trouva bien déchu dans ses espérances. Il a vû près de cinquante ans durant l'Eglise Luthérienne , toujours sous la tyrannie , ou dans la confusion. Elle porta long-tems la peine d'avoir méprisé l'autorité légitime. Il n'y eut jamais de maître plus rigoureux que Luther , ni de tyrannie plus insupportable que celle qu'il exerçoit dans les matières de doctrine. Son arrogance étoit si connue , qu'elle faisoit dire à Muncer qu'il y avoit deux Papes , l'un celui de Rome , & l'autre Luther , & ce dernier le plus dur. S'il n'y eût eu que Muncer , un Fanatique & un Chef de Fanatique , Mélancton eût pû s'en consoler ,

ier : mais Zuingle , mais Calvin , mais tous les Suiffes , & tous les Sacramentaires , gens que Mélancton ne méprisoit pas , disoient hautement sans qu'il les pût contredire , que Luther étoit un nouveau Pape. Personne n'ignore ce qu'écrivit Calvin à son confident Belinger : *Qu'on ne pouvoit plus souffrir les emportemens de Luther , à qui son amour propre ne permettoit pas de connoître ses défauts , ni d'endurer qu'on le contredit. Il s'agissoit de doctrine , & c'étoit principalement sur la doctrine que Luther se vouloit donner cette autorité absoluë. La chose alla si avant , que Calvin s'en plaignoit à Mélancton même : Avec quel emportement , dit-il , foudroye votre Périclès ? c'étoit ainsi qu'on nommoit Luther , quand on vouloit donner un beau nom à son éloquence trop violente. Nous lui devons beaucoup , je l'avouë , & je souffrirai aisément qu'il ait une très-grande autorité : pourvu qu'il sçache se commander à lui-même : quoiqu'enfin il soit tems d'aviser combien nous voulons déférer aux hommes dans l'Eglise. Tout est perdu lorsque quelqu'un peut seul plus que tous les autres , sur-tout quand il ne craint pas d'user de tout son pouvoir . . . Et certainement nous laissons un étrange exemple à la postérité , pendant que nous aimons mieux abandonner notre liberté , que d'irriter un seul homme par la moindre offense. Son esprit est violent , dit-on , & ses mouvemens sont impétueux , comme si cette violence ne s'emportoit pas davantage pendant que tout le monde ne songe qu'à lui complaire en tout. Osons une fois pousser au moins un gémissement libre.*

Combien est-on captif quand on ne peut pas même gémir en liberté ? On est quelquefois de

Var. Tome I,

Ep. 526,

Calv. ep. ad  
Mel. p. 72,



mauvaise humeur, je l'avouë, quoiqu'un des premiers & des moindres effets de la vertu soit de se vaincre soi-même sur cette inégalité : mais que peut-on espérer quand un homme, & encore un homme qui n'a pas plus d'autorité, ni peut-être plus de sçavoir que les autres, ne veut rien entendre, & qu'il faut que tout passe à son mot ?

## XVI.

*Mélancton tyrannisé par Luther, son-ge à la fuite.*

*Cam. invit. Phil. Mel. Peuc. ep. ad vit. Théod. Hosp. p. 2. f. 193. & seq. Mel. lib. 4. sp. 315. Lib. 4. 255.*

Mélancton n'eut rien à répondre à ces justes plaintes, & lui-même n'en pensoit pas moins que les autres. Ceux qui vivoient avec Luther ne sçavoient jamais comment ce rigoureux maître prendroit leurs sentimens sur la doctrine. Il les menaçoit de nouveaux formulaires de foi, principalement au sujet des Sacramentaires dont on accusoit Mélancton de nourrir l'orgueil *par sa douceur*. On se servoit de ce prétexte pour aigrir Luther contre lui, ainsi que son ami Camérarius l'écrivit dans sa vie : Mélancton ne sçavoit point d'autre remède à ces maux que celui de la fuite, & son gendre Peucer nous apprend qu'il y étoit résolu. Il écrit lui-même que Luther s'emporta si violemment contre lui, sur une lettre reçue de Bucer, qu'il ne songeoit qu'à se retirer éternellement de sa présence. Il vivoit dans une telle contrainte avec Luther, & avec les chefs du parti, & on l'accabloit tellement de travail & d'inquiétude, qu'il écrivit, n'en pouvant plus, à son ami Camérarius ; *Je suis, dit-il, en servitude comme dans l'antre du Cyclope, car je ne puis vous déguiser mes sentimens ; & je pense souvent à m'enfuir*. Luther n'étoit pas le seul qui le violentoit : chacun est maître à certains momens parmi ceux qui se sont soustraits à l'autorité légitime, & le plus modéré est toujours le plus captif.

Quand un homme s'est engagé dans un parti pour dire son sentiment avec liberté, & que cet apas trompeur l'a fait renoncer au gouvernement établi : s'il trouve après que le joug s'apefantisse, & que non-seulement le maître qu'il aura choisi, mais encore ses compagnons le tiennent plus sujet qu'auparavant, que n'a-t'il point à souffrir, & faut-il nous étonner des lamentations continuelles de Mélancton ? Non, Mélancton n'a jamais dit tout ce qu'il pensoit sur la doctrine, pas même quand il écrivoit à Ausbourg sa confession de foi & celle de tout le parti. Nous avons vû qu'il *accommodoit ses dogmes à l'occasion* : il étoit prêt à dire beaucoup de choses plus douces c'est-à-dire, plus aprochantes des dogmes reçûs par les Catholiques, *si ses compagnons l'avoient permis*. Contraint de tous côtés, & plus encore de celui de Luther que de tout autre, il n'ose jamais parler : & se réserve à de *meilleurs tems, s'il en vient*, dit-il, *qui soient propres aux desseins que j'ai dans l'esprit*. C'est ce qu'il écrit en 1537, dans l'assemblée de Smalcalde, où on dressa les articles dont nous venons de parler. On le voit cinq ans après, & en 1542, soupirer encore après une assemblée libre du parti, où l'on explique *la doctrine d'une manière ferme & précise*. Encore après & vers les dernières années de sa vie, il écrivit à Calvin & à Bulinger, qu'on devoit écrire contre lui sur le sujet de l'Eucharistie & de l'adoration du pain : c'étoit des Luthériens qui devoient faire ce Livre : *S'ils le publient, disoit-il, je parlerai franchement*. Mais ce meilleur tems, ce tems de parler franchement, & de déclarer sans crainte ce qu'il apeloit la vérité, n'est jamais venu pour lui

XVII.

*Il passe la vie sans oser jamais s'expliquer tout-à-fait sur la doctrine,*

*S. liv. 3. 8.  
n. 59.*

*Liv. 4. ep.  
204.*

*Lib. 1. ep.  
110. col. 147.*

*Ep. Mel. inter col. epist.  
p. 218. 256.*

*Lib. 4. ep.  
136.*



*Ep. Mel. int.* & il ne se trompoit pas quand il disoit que de  
*Calv. epist.* quelque sorte que tournassent les affaires, jamais  
 p. 199. on n'auroit la liberté de parler franchement sur  
*Calv. resp.* les dogmes. Lorsque Calvin & les autres l'exci-  
 211. tent à dire ce qu'il pense, il répond comme  
 un homme qui a de grands ménagemens, &  
 qui réserve toujours à expliquer de certai-  
 nes choses, que néanmoins on n'a jamais vuës :

**XVIII.**  
*Nouvelle ty-*  
*rannie dans*  
*les Eglises*  
*Luthériennes*  
*après celle*  
*de Luther.*

*Mel. ep. ad*  
*Cal. inter.*

*Calv. ep. p.*  
 254.

*Lib. 4. ep.*  
 836. 842.

845.

*Tbid. & lib.*  
 1. ep. 107. 4.  
 76. 876. &c.

C'est que durant la vie de Luther, il falloit  
 se taire. On ne fut pas plus libre après sa  
 mort. D'autres Tyrans prirent sa place. C'étoit  
 Illyric, & les autres qui menoiënt le Peuple.  
 Le malheureux Mélancton se regarde au mi-  
 lieu des Luthériens ses collègues, comme au  
 milieu de ses ennemis, ou pour se servir de  
 ses mots, comme au milieu des guêpes furieu-  
 ses, & n'espère trouver de sincérité que dans  
 le Ciel. Je voudrois qu'il me fût permis d'em-  
 ployer le terme de *Démagogue*, dont il se sert :  
 c'étoit dans Athènes & dans les états popu-  
 laires de la Grèce certains Orateurs, qui se  
 rendoient tout-puissans sur la populace, en la  
 flâtant. Les Eglises Luthériennes étoient men-  
 nées par de semblables discoureurs : *Gens igno-*  
*rans*, selon Mélancton ; *qui ne connoissoient*  
*ni piété ni discipline.* Voilà, dit-il, ceux  
*qui dominent* : & je suis, comme Daniel,  
*parmi les lions.* C'est la peinture qu'il nous  
 fait des Eglises Luthériennes. On tomba de-là  
 dans une *Anarchie* ; c'est-à-dire, comme il  
 dit lui-même, *dans un état qui enferme tous*  
*les maux ensemble* : il veut mourir, & ne

voit plus d'espérance qu'en celui qui avoit promis de soutenir son Eglise, même dans sa vieillesse, & jusqu'à la fin des siècles. Heureux, s'il avoit pû voir, qu'il ne cesse donc jamais de la soutenir !

C'est à quoi on se doit arrêter; & puisqu'il en falloit enfin revenir aux promesses faites à l'Eglise, Mélancton n'avoit qu'à considérer qu'elles devoient avoir toujours été autant inébranlables dans les siècles passés, qu'il vouloit croire qu'elles le seroient dans les siècles qui ont suivi sa Réformation. L'Eglise Luthérienne n'avoit point d'assurance particulière de son éternelle durée; & la Réformation faite par Luther ne devoit pas demeurer plus ferme que la première institution faite par Jesus-Christ & par ses Apôtres. Comment Mélancton ne voyoit il pas que la Réforme dont il vouloit qu'on changêât tous les jours la foi, n'étoit qu'un ouvrage humain? Nous avons vû qu'il a changé & rechangé beaucoup d'articles importants de la Confession d'Ausbourg; après même qu'elle a été présentée à l'Empereur. Il a aussi ôté en divers tems beaucoup de choses importantes de l'Apologie, encore qu'elle fût soucrite de tout le parti avec autant de soumission que la confession d'Ausbourg. En 1532. après la Confession d'Ausbourg & l'Apologie, il écrit encore que des points très importants restent indécis, & qu'il falloit chercher sans bruit les moyens d'expliquer les dogmes. Que je souhaite, dit-il, que cela se fasse & se fasse bien! comme un homme qui sentoit en sa conscience que rien jusqu'alors ne s'étoit fait comme il faut. En 1533. Qui est-ce qui songe, dit-il, à guérir les consciences agitées de doutes, & à découvrir la vérité? En 1535. Combien, dit-il, méritons-nous d'être blâmés,

XIX.

Mélancton ne sçait oî il en est, & cherche toute sa vie sa religion.

V. S. liv. 1.  
n. 5. & seq.  
23. 24. 27.

Lib. 4. ep.  
133.

Lib. 4. ep.  
140.

Lib. 4. ep.  
170.

nous qui ne prenons aucun soin de guérir les consciences agitées de doutes, ni d'expliquer les dogmes purement & simplement sans sophisteries? Ces choses me tourmentent terriblement. Il souhaitoit dans la même année, qu'une assemblée pieuse juge le procès de l'Eucharistie sans sophisterie & sans tyrannie. Il juge donc la chose indécise, & cinq ou six manières d'expliquer cet article que nous trouvons dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie, ne l'ont pas contenté. En 1536. accusé de trouver encore beaucoup de doutes dans la doctrine dont il faisoit profession, il répond d'abord qu'elle est inébranlable, car il falloit bien parler ainsi, ou abandonner la cause. Mais il fait connoître aussitôt après, qu'en effet il y restoit beaucoup de défauts: il ne faut pas oublier qu'il s'agissoit de doctrine. Mélancton rejette ces défauts sur les vices & sur l'opiniâtreté des Ecclésiastiques, par lesquels il est arrivé, dit-il, qu'on laisse parmi nous aller les choses comme elles pouvoient, pour ne rien dire de pis, qu'on y est tombé en beaucoup de fautes, & qu'on y fit au commencement beaucoup de choses sans raison. Il reconnoît le desordre; & la vaine excuse qu'il cherche pour rejeter sur l'Eglise Catholique les défauts de sa Religion, ne les couvre point. Il n'étoit pas plus avancé en 1537. & durant que tous les Docteurs du parti assemblés avec Luther à Smalcalde y expliquoient de nouveau les points de doctrine, ou plutôt qu'ils y souscrivoient aux décisions de Luther: *J'étois d'avis*, dit-il, *qu'en rejetant quelques paradoxes, on expliquât plus simplement la doctrine*; & encore qu'il ait souscrit, comme on a vû, à ces décisions, il en fut si peu satisfait, qu'en 1542. nous l'avons

*Lib. 3. ep.*  
114.

*Lib. 4. ep.*  
119.

*Lib. 4. ep.*  
98.

vu souhaiter encore une autre Assemblée , où les Dogmes fussent expliqués d'une manière ferme & précise. Trois ans après & en 1545 , il reconnoit encore que la vérité avoit été découverte fort imparfaitement aux prédicateurs du nouvel Evangile : *Je prie Dieu*, dit-il , *qu'il fasse fructifier cette telle quelle petiteesse de doctrine qu'il nous a montrée.* Il déclare que pour lui il a fait tout ce qu'il a pu : *La volonté*, dit-il , *ne m'a pas manqué , mais le tems , les Conducteurs & les Docteurs.* Mais quoi ! son maître Luther , cet homme qu'il avoit cru suscité de Dieu , pour dissiper les ténèbres du monde , lui manquoit-il ? Sans doute il se fondoit peu sur la doctrine d'un tel maître , quand il se plaint si amèrement d'avoir manqué de Docteur. En effet , après la mort de Luther , Mélancton , qui en tant d'endroits lui donne tant de louanges , écrivant confidemment à son ami Camérarius , se contente de dire assez froidement , *qu'il a du moins bien expliqué quelque partie de la doctrine céleste.* Un peu après il confesse que lui & les autres sont tombés dans beaucoup d'erreurs qu'on ne pouvoit éviter en sortant de tant de ténèbres ; & se contente de dire que plusieurs choses ont été bien expliquées ; ce qui s'accorde parfaitement avec le desir qu'il avoit qu'on expliquât mieux les autres. On voit dans tous les passages que nous avons rapportés , qu'il s'agit de dogmes de foi , puisqu'on y parle par-tout de décisions , & de decrets nouveaux sur la doctrine. Qu'on s'étonne maintenant de ceux qu'on appelle Chercheurs en Angleterre. Voilà Mélancton lui-même qui cherche encore beaucoup d'articles de sa religion quarante ans après la prédication de Luther , & l'établissement de sa Réforme.

Lib. ep. 110.

Lib. 4. ep. 662.

Ibid. 6,

Ibid. ep.

737<sup>1.</sup>

XX. Si l'on demande quels étoient les dogmes que  
*Quels dogmes Mélancton trouvoit mal expliqués.* Mélancton prétendoit mal expliqués, il est certain que c'étoit les plus importans. Celui de l'Eucharistie étoit du nombre. En 1553. après tous les changemens de la Confession d'Ausbourg, après les explications de l'Apologie, après les articles de Smalcade qu'il avoit signez, il demande encore *une nouvelle formule pour la Cène.* On ne sçait pas bien ce qu'il vouloit mettre dans cette formule, & il paroît seulement que ni celles de son parti, ni celles du parti contraire ne lui plaisoient, puisque selon lui les unes & les autres ne faisoient *qu'obscurcir la matière.*

*Lib. 2. ep. 447.*

*Ibid.*

*Lib. 3. Ibid. ep. 42.* Un autre article dont il souhaitoit la décision, étoit celui du libre arbitre, dont les conséquences influent si avant dans les matières de la Justification & de la grace. En 1548. il écrit à Thomas Cramer, cet Archevêque de Cantorbéry qui jetta le Roi son maître dans l'abîme par ses complaisances : *Dès le commencement, dit-il, les discours qu'on a faits parmi nous sur le libre arbitre, selon les opinions des Stoïciens, ont été trop durs, & il faut songer à faire quelque formule sur ce point.* Celle de la Confession d'Ausbourg, quoiqu'il l'eût lui-même dressée, ne le contentoit plus: il commençoit à vouloir que le libre arbitre agît non seulement dans les devoirs de la vie civile, mais encore dans les opérations de la Grace & par son secours. Ce n'étoit pas-là des idées qu'il avoit reçues de Luther, ni ce que Mélancton lui-même avoit expliqué à Ausbourg. Cette doctrine lui suscita des contradicteurs parmi les Protestans. Il se préparoit à une vigoureuse défense, quand il écrivoit à un ami : *S'ils publient leurs disputes Stoïciennes (touchant la nécessité fatale, & contre*

*Lib. 2. ep. 200.*

le franc arbitre ( *je répondrai très-gravement & très-doctement.* Ainsi parmi ses malheurs il ressent le plaisir de faire un beau livre, & persiste dans sa croyance, que la suite nous découvrira davantage.

On pourroit marquer d'autres points dont Mélancton desiroit la décision long-tems après la Confession d'Ausbourg. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que pendant qu'il sentoit en sa conscience, & qu'il avouoit à ses amis, lui qui l'avoit faite, la nécessité de la réformer en tant de chefs importans, lui-même dans les assemblées qui se faisoient en public, il ne cessoit de déclarer avec tous les autres qu'il s'en tenoit précisément à cette confession telle qu'elle fut présentée dans la Diète d'Ausbourg, & à l'Apologie, comme à la pure explication de la parole de Dieu. La politique le vouloit ainsi; & ç'eût été trop décrier la réformation, que d'avouier qu'elle eût erré dans son fondement.

Quel repos pouvoit avoir Mélancton durant ces incertitudes? Le pis étoit qu'elles venoient du fond même, & pour ainsi-dire, de la constitution de son Eglise, en laquelle il n'y avoit point d'autorité légitime, ni de puissance réglée. L'autorité usurpée n'a rien d'uniforme; elle pousse, ou se relâche sans mesure. Ainsi la tyrannie & l'anarchie s'y font sentir tour-à-tour, & on ne sçait à qui s'adresser pour donner une forme certaine aux affaires.

Un défaut si essentiel, & en même-tems si inévitable dans la constitution de la nouvelle Réforme, causoit des troubles extrêmes au malheureux Mélancton. S'il naissoit quelques questions, il n'y avoit aucun moyen de les terminer. Les traditions les plus constantes étoient méprisées. L'Ecriture se laissoit tor dre & violenter à

## XXI.

*Mélancton déclare qu'il s'en tient à la Confession d'Ausbourg dans le tems qu'il songe à la réformer.*

*Lib. I. 56 70.  
76. 3. post.  
ep. 2. &c.*

## XXII.

*Ces incertitudes venoient de la constitution des Eglises Protestantes.*



qui le vouloit. Tous les partis croyoient l'entendre, tous publioient qu'elle étoit claire. Personne ne vouloit céder à son compagnon. Mélancton crioit en vain qu'on s'assemblât pour terminer la querelle de l'Eucharistie qui déchiroit la Réforme naissante. Les conférences qu'on apeloit fables, n'en avoient que le nom, & ne faisoient qu'aigrir les esprits, & embarrasser les affaires. Il falloit une assemblée juridique, un Concile qui eût pouvoir de déterminer, & auquel les Peuples se soumissent. Mais où le prendre dans la nouvelle Réforme? La mémoire des Evêques méprisés y étoit encore trop récente: les particuliers qu'on voyoit occuper leurs places n'avoient pas pu se donner un caractère plus inviolable. Aussi vouloient-ils de part & d'autre, Luthériens & Zuingliens, qu'on jugeât de leur mission par le fond. Celui qui disoit la vérité avoit selon eux la mission légitime: C'étoit la difficulté de sçavoir qui la disoit cette vérité dont tout le monde se fait honneur, & tous ceux qui faisoient dépendre leur mission de cet examen la rendoient douteuse. Les Evêques Catholiques avoient un titre certain, & il n'y avoit qu'eux dont la vocation fût incontestable. On disoit qu'ils en abusoient, mais on ne nioit point qu'ils ne l'eussent. Ainsi Mélancton vouloit toujours qu'on les reconnût; toujours il soutenoit qu'on avoit tort de ne rien accorder à l'ordre sacré. Si on ne rétabliffoit leur autorité, il prévoyoit, avec une vive & inconsolable douleur, que *la discorde seroit éternelle, & qu'elle seroit suivie de l'ignorance, & de la barbarie, & de toute sorte de maux.*

*L'ib. 4. ep. 19.*

### XXIII.

*L'autorité de  
l'Eglise absolument  
nécessaire.*

Il est bien aisé de dire, comme font nos Réformés, qu'on a une vocation extraordinaire: que l'Eglise n'est pas attachée comme les Roia-

mes à une succession établie, & que les matières de Religion ne se doivent pas juger en la même forme que les affaires sont jugées dans les tribunaux. Le vrai tribunal, dit-on, c'est la conscience, où chacun doit juger des choses par le fond & entendre la vérité par lui-même : ces choses, encore une fois, sont aisées à dire. Mélancton les disoit comme les autres ; mais il sentoit bien dans sa conscience qu'il falloit quelqu'autre principe pour former l'Eglise. Car aussi pourquoi seroit-elle moins ordonnée que les Empires ? Pourquoi n'auroit elle pas une succession légitime dans ses Magistrats ? Falloit-il laisser une porte ouverte à quiconque se voudroit dire envoyé de Dieu, ou obliger les fidèles à en venir toujours à l'examen du fond, malgré l'incapacité de la plupart des hommes ? Ces discours sont bons pour la dispute : mais quand il faut finir une affaire, mettre la paix dans l'Eglise, & donner sans prévention un véritable repos à sa conscience, il faut avoir d'autres voyes. Quoiqu'on fasse, il faut revenir à l'autorité qui n'est jamais assurée, non-plus que légitime, quand elle n'en vient pas de plus haut, & qu'elle s'est établie par elle-même.

C'est pourquoi Mélancton vouloit reconnoître les Evêques que la succession avoit établis, & ne voyoit que ce remède aux maux de l'Eglise.

La manière dont il s'en explique dans une de ses Lettres est admirable. Nos gens demeurent d'accord que la Police Ecclesiastique où on reconnoît des Evêques supérieurs de plusieurs Eglises, & l'Evêque de Rome supérieur à tous les Evêques est permise. Il a aussi été permis aux Rois de donner des revenus aux Eglises : ainsi il n'y a point de contestation sur la supé-

*faire dans la  
matière de la  
Foi.*

*Lib. 1. ep.  
69.*

#### XXIV.

*Sentiment de  
Mélancton  
sur la nécessité de recon-  
noître le Pa-  
pe & les  
Evêques.*

riorité du Pape , & sur l'autorité des Evêques , & tant le Pape que les Evêques peuvent aisément conserver cette autorité ; car il faut à l'Eglise des conducteurs pour maintenir l'ordre , pour avoir l'œil sur ceux qui sont apelés au ministère Ecclésiastique , & sur la Doctrine des Prêtres , & pour exercer les jugemens Ecclésiastiques : de sorte que s'il n'y avoit point de tels Evêques , IL EN FAUDROIT FAIRE. LA MONARCHIE DU PAPE serviroit aussi beaucoup à conserver entre plusieurs nations le consentement dans la doctrine : ainsi on s'accorderoit facilement sur la SUPÉRIORITÉ DU PAPE , si on étoit d'accord sur tout le reste , & les Rois pourroient eux-mêmes facilement modérer les entreprises des Papes sur le temporel de leur Royaume. Voilà ce que pensoit Mélancton sur l'autorité du Pape & des Evêques. Tout le parti en étoit d'accord quand il écrivit cette Lettre : *Nous* , dit-il , *demeurent d'accord* : bien éloigné de regarder l'autorité des Evêques avec la supériorité & la Monarchie du Pape , comme une marque de l'Empire antichrétien , il regardoit tout cela comme une chose désirable , & qu'il faudroit établir si elle ne l'étoit pas. Il est vrai qu'il y mettoit la condition que les puissances Ecclésiastiques n'oprimassent point la sainte Doctrine ; mais s'il est permis de dire qu'ils l'oprimant , & sous ce prétexte , de leur refuser l'obéissance qui leur est due , on retombe dans l'inconvénient qu'on veut éviter , & l'autorité Ecclésiastique devient le jouet de tous ceux qui voudront la contredire.

## XXV.

Mélancton  
dans l'Assemblée  
de Smalcalde.

C'est aussi pour cette raison que Mélancton cherchoit toujours un remède à un si grand mal. Ce n'étoit certainement pas son dessein que la désunion fût éternelle. Luther se soumettoit au

Concile, quand Mélancton s'étoit attaché à sa doctrine. Tout le parti en pressoit la convocation, & Mélancton y espéroit la fin du schisme, sans quoi j'ose présumer que jamais il ne s'y seroit engagé. Mais après le premier pas, on va plus loin qu'on avoit voulu. A la demande du Concile, les Protestans ajoutèrent qu'ils le demandoient, *libre, pieux & Chrétien*. La demande est juste. Mélancton y entre: mais de si belles paroles cachotent un grand artifice. Sous le nom de Concile libre, on expliqua un Concile d'où le Pape fut exclu avec tous ceux qui faisoient profession de lui être soumis. C'étoient les interressés, disoit-on: le Pape étoit le coupable, les Evêques étoient ses esclaves: ils ne pouvoient pas être Juges. Qui donc tiendrait le Concile? Les Luthériens? de simples particuliers ou des Prêtres soulevés contre leurs Evêques? Quel exemple à la postérité! & puis n'étoient-ils pas aussi les interressés? N'étoient-ils pas regardés comme les coupables, par les Catholiques, qui faisoient sans contestation le plus grand parti, pour ne pas dire ici le meilleur de la Chrétienté? Quoi donc! Pour avoir des Juges indifférens, falloit-il apeler les Mahométans & les Infidèles, ou que Dieu envoyât des Anges? Et n'y avoit-il qu'à accuser tous les Magistrats de l'Eglise, pour leur ôter leur pouvoir, & rendre le jugement impossible? Mélancton avoit trop de sens pour ne pas voir que c'étoit une illusion. Que fera-t'il? Apprenons-le de lui-même. En 1537, quand les Luthériens furent assemblés à Smalcalde, pour voir ce que l'on feroit sur le Concile que Paul III. avoit convoqué à Mantouë, on disoit qu'il ne falloit point donner au Pape l'autorité de former l'Assemblée où on lui devoit faire son

*est d'avis  
qu'on recon-  
noisse le con-  
cile convo-  
qué par le  
Pape, &  
pourquoi.*

Lib. 4. ep.  
396.

procès, ni reconnoître le Concile qu'il assembleroit. Mais Mélancton ne put pas être de cet avis : *Mon avis fut*, dit-il, *de ne refuser pas absolument le Concile, parce qu'encore que le Pape n'y puisse être juge, toutefois il a LE DROIT DE LE CONVOQUER, & il faut que le Concile ordonne qu'on procède au jugement* : Voilà donc d'abord de son avis le Concile reconnu; & ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que tout le monde demuroit d'accord qu'il avoit raison dans le fond. *De plus fins que moi*, poursuit-il, *disoient que mes raisons étoient subtiles & VÉRITABLES, mais inutiles; que la tyrannie du Pape étoit telle que, si une fois nous consentions à nous trouver au Concile, on entendroit que par-là nous accordions au Pape le pouvoir de juger. J'ai bien vû qu'il y avoit quelque inconvéniens dans mon opinion, mais enfin elle étoit la plus honnête. L'autre l'emporta après de grandes disputes, & je croi qu'il y a ici quelque fatalité.*

XXVI. C'est ce qu'on dit lorsqu'on ne sçait plus où l'on en est. Mélancton cherche une fin au schisme, & faute d'avoir compris la vérité toute-entière, ce qu'il dit ne se soutient pas. D'un côté il sentoit le bien que fait à l'Eglise une autorité reconnue : il voit même qu'il y falloit parmi tant de dissensions qu'on y voyoit naître, une autorité principale pour y maintenir l'unité, & il ne pouvoit reconnoître cette autorité que dans le Pape. D'autre côté, il ne vouloit pas qu'il fût juge dans le procès que lui faisoient les Luthériens. Ainsi il lui accorde l'autorité de convoquer l'assemblée, & après il veut qu'il en soit exclus : bizarre opinion, je le confesse. Mais qu'on ne croye pas pour

tela que Mélancton fût un homme peu entendu dans ces affaires ; il n'avoit pas cette réputation dans son parti dont il faisoit tout l'honneur , je le puis dire , & personne n'y avoit plus de sens , ni plus d'érudition. S'il propose des choses contradictoires , c'est que l'état de la nouvelle Réforme ne permettoit rien de droit ni de suivi. Il avoit raison de dire qu'il appartenoit au Pape de convoquer le Concile : car quel autre le convoqueroit , sur-tout dans l'état present de la Chrétienté ? Y avoit-il une autre puissance que celle du Pape que tout le monde reconnoît ? Et la lui vouloir ôter d'abord avant l'Assemblée où l'on vouloit , disoit-on , lui faire son procès , n'étoit-ce pas un trop inique préjugé , sur-tout ne s'agissant pas d'un crime personnel du Pape , mais de la doctrine qu'il avoit reçue de ses Prédécesseurs depuis tant de siècles , & qui lui étoit commune avec tous les Evêques de l'Eglise ? Ces raisons étoient si solides , que les autres Luthériens , contraires à Mélancton , avouoient , nous dit-il lui-même , comme on vient de voir , *qu'elles étoient véritables*. Mais ceux qui reconnoissoient cette vérité ; ne laissoient pas en même-tems de soutenir , avec raison , que si on donnoit au Pape le pouvoir de former l'Assemblée , on ne pouvoit plus l'en exclure. Les Evêques , qui de tout tems le reconnoissoient comme chef de leur ordre , & se verroient assemblés en corps de Concile par son autorité , souffriroient-ils que l'on commençât leur Assemblée par déposséder un Président naturel pour une cause commune ? & donneroient - ils un exemple inouï dans tous les siècles passés ? Ces choses ne s'accordoient pas , & dans ce conflit de Luthériens , il paroissoit clairement qu'après avoir

232 HISTOIRE DES VARIATIONS;  
renversé certains principes, tout ce qu'on fait  
est insoutenable & contradictoire.

**XXVII.**  
*Raisons de  
la restriction  
que mit Mé-  
lancton à la  
souscription  
dans les ar-  
ticles de  
Smalcalde.*

*Ibid. ep.  
196. §. n.  
21.*

Si on persistoit à refuser le Concile que le Pape avoit convoqué, Mélancton n'espéroit plus de remède au schisme; & ce fut à cette occasion qu'il dit les paroles que nous avons rapportées: *que la discorde seroit éternelle*, faute d'avoir reconnu l'autorité de l'ordre sacré. Affligé d'un si grand mal, il fuit sa pointe; & quoique l'opinion qu'il avoit ouverte pour le Pape, ou plutôt pour l'unité de l'Eglise, dans l'Assemblée de Smalcalde, y eût été rejetée, il fit sa souscription en la forme que nous avons vue, en réservant l'autorité du Pape.

On voit maintenant les causes profondes qui l'y obligèrent, & pourquoi il y vouloit accorder au Pape la supériorité sur les Evêques. La paix & la raison que l'expérience des dissensions de sa Secte lui faisoient voir impossible sans ce moyen, le porter à rechercher; malgré Luther, un secours si nécessaire. Sa conscience à ce coup l'emporta sur sa complaisance, & il ajouta seulement qu'il donnoit au Pape une supériorité *de droit humain*: malheureux de ne pas voir qu'une primauté, que l'expérience lui montrait si nécessaire à l'Eglise, méritoit bien d'être instituée par Jesus-Christ, & que d'ailleurs une chose qu'on trouve établie dans tous les siècles, ne pouvoit venir que de lui!

**XXVIII.**  
*Paroles de  
Mélancton  
sur l'autori-  
té de l'Egli-  
se.*

*Lib. 1. ep.  
107. 4. 76.  
733. 815.  
276. &c.*

Les sentimens qu'il avoit pour l'autorité de l'Eglise étoient surprenans: car encore qu'à l'exemple des autres Protestans il ne voulut pas avouer l'infailibilité de l'Eglise dans la dispute, de peur, disoit-il, de donner aux hommes une trop grande prérogative; son fond le

portoit plus loin : il répétoit souvent que Jesus-Christ avoit promis à son Eglise, de la soutenir éternellement, qu'il avoit promis que son œuvre, c'est-à-dire, son Eglise, ne seroit jamais dissipé, ni abolie ; & qu'ainsi se fonder, sur la foi de l'Eglise, c'étoit se fonder, non point sur les hommes, mais sur la promesse de Jesus-Christ même. C'est ce qui lui faisoit dire : *Que plutôt la terre s'ouvre sous mes pieds* Lib. 3. ep. 44. *qu'il m'arrive de méloigner du sentiment de* Lib. 1. ep. 67. *l'Eglise dans laquelle Jesus-Christ regne.* Et ailleurs 105. lib. 2. leurs une infinité de fois : *Que l'Eglise juge,* ep. 159. &c. *je me soumetts au jugement de l'Eglise.* Il est vrai que la Foi qu'il avoit à la promesse, vacilloit souvent, & une fois, après avoir dit, selon le fond de son cœur, *Je me soumetts à l'Eglise Catholique,* il ajoûte, c'est-à-dire ; *aux gens de bien, & aux gens doctes.* J'avoué que Lib. 1. ep. 109. *ce c'est-à-dire,* détruisoit tout, & on voit bien quelle soumission est celle où sous le nom *des gens de bien & des gens doctes,* on ne connoit dans le fond que qui l'on veut : c'est pourquoi il en vouloit toujours venir à un caractère marqué, & à une autorité reconnue, qui étoit celle des Evêques.

Si on demande maintenant pourquoi un homme si desireux de la paix ne la chercha pas dans l'Eglise, & demeura éloigné de l'ordre sacré qu'il vouloit tant établir, il est aisé de l'entendre, c'est à cause principalement qu'il ne peut jamais revenir de sa justice imputée. Dieu lui avoit pourtant fait de grandes graces, puisqu'il avoit connu deux vérités capables de le ramener : l'une, qu'il ne falloit pas suivre une doctrine qu'on ne trouvoit pas dans l'antiquité : *Délibérez,* disoit-il à Brentius, avec l'ancienne Eglise. Et encore : *Les opinions in-* Mel. de ecclis.

## XXIX.

Mélancton ne se peut déprendre de l'opinion de la justice imputative, quelque grace que Dieu lui fasse pour en revenir.

Deux vérités qu'il reconnoit.

Lib. 3. ep.

144.

Mel. de ecclis.



*Cath. ap. Lut. connuës à l'ancienne Eglise ne sont pas rece-*  
*T. 1. 444.* *vables. L'autre vérité , c'est que sa doctrine*

de la justice imputée ne se trouvoit point dans les Peres. Dès qu'il a commencé à la vouloir expliquer , nous lui avons ouï dire , qu'il ne trouvoit rien de semblable dans leurs écrits. On ne laissa pas de trouver beau de dire dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie , qu'on n'y avançoit rien qui ne fût conforme à leur doctrine. On citoit sur-tout saint Augustin ; & il eût été trop honteux à des Réformateurs d'avouër qu'un si grand Docteur , le Défenseur de la Grace Chrétienne , n'en eût pas connu le fondement. Mais ce que Mélancton écrivit confidemment à un ami , nous fait bien voir que ce n'étoit que pour la forme & par manière d'acquit , qu'on nommoit saint Augustin dans le parti : car il répète trois ou quatre fois avec une espèce de chagrin , que ce qui empêche cet ami de bien entendre cette matière , c'est qu'il est encore attaché à l'imagination de saint Augustin , & qu'il faut entièrement détourner les yeux de l'imagination de ce Pere. Mais encore quelle est cette imagination dont il faut détourner les yeux ? C'est , dit-il , l'imagination d'être tenu pour justes par l'accomplissement de la Loi que le Saint Esprit fait en nous. Cette accomplissement, selon Mélancton, ne sert de rien pour rendre l'homme agréable à Dieu, c'est à saint Augustin une fausse imagination d'avoir pensé le contraire : voilà comme il traite un si grand homme. Et néanmoins il le cite à cause , dit-il , de l'opinion publique qu'on a de lui : mais au fond , , continuë t'il , il n'explique pas assez la justice de la Foi : comme s'il disoit : en cette matière il faut bien citer un Pere que tout le monde

*Lib. 1. ep. 94.*

regarde comme le plus digne interprète de cet article, quoiqu'à vrai dire il ne soit pas pour nous. Il ne trouvoit rien de plus favorable dans les autres Peres. *Quelles épaisses ténèbres* disoit-il, *trouve-t'on sur cette matiere dans la doctrine commune de nos Peres & de nos adversaires !* Que devenoient ces belles paroles, qu'il falloit délibérer avec l'ancienne Eglise ? Que ne pratiquoit-il ce qu'il conseilloit aux autres ? Et puisqu'il ne connoissoit de piété, comme en effet, il n'y en a point, que celle qui est fondée sur la véritable doctrine de la justification, comment crut-il que tant de Saints l'eussent ignorée ? Comment s'imagina-t'il voir si clairement dans l'Ecriture ce qu'on ne voyoit point dans les Peres, pas même dans saint Augustin, le Docteur & le défenseur de la Grace justificante contre les Pélagiens, dont aussi toute l'Eglise avoit toujours en ce point constamment suivi la doctrine.

Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que lui-même, tout épris qu'il étoit de la spécieuse idée de sa justice imputative, il ne pouvoit venir à bout de l'expliquer à son gré. Non content d'en avoir établi le dogme très-amplement dans la Confession d'Ausbourg, il s'apliqua tout entier à l'apliquer dans l'Apologie ; & pendant qu'il la composoit : il écrit à son ami Camérarius : *Je souffre vraiment un très-grand & un très-pénible travail dans l'Apologie à l'endroit de la justification, que je desire expliquer utilement.* Mais du moins après ce grand travail aura-t'il tout dit ? Ecoutons ce qu'il en écrit à un autre ami ; c'est celui que nous avons vû qu'il réprenoit comme encore trop attaché aux imaginations de saint Augustin : *J'ai, dit-il, tâché d'expli-*

*Lib. 4. ep.*  
128.

**XXX.**

*Mélancton ne peut ni se contenter lui-même sur la justice imputative, ni se résoudre à la quitter.*  
*Lib 4. ep.*  
110.

*Omnino valde multum laboris sustineo, &c.*

*Lib. 1. ep. 94.*

quer cette doctrine dans l'Apologie, mais dans ces sortes de discours, les calomnies des adversaires ne permettent pas de s'expliquer comme je fais maintenant avec vous, quoiqu'au fond je dise la même chose. Et un peu après : J'espère que vous recevrez quelque sorte de secours par mon Apologie, quoique j'y parle de si grandes choses avec précaution. A peine toute cette lettre a-t'elle une page : l'Apologie sur cette matière en a plus d'un cent ; néanmoins cette lettre, selon lui, s'explique mieux que l'Apologie. C'est qu'il n'osoit dire aussi clairement dans l'Apologie qu'il faisoit dans cette lettre qu'il **FAUT ENTIEREMENT ELOIGNER SES YEUX de l'accomplissement de la Loi ; même de celui QUE LE SAINT ESPRIT FAIT EN NOUS.** Voilà ce qu'il apeloit rejeter l'imagination de saint Augustin. Il se voyoit toujours pressé de cette demande des Catholiques : Si nous sommes agréables à Dieu indépendamment de toute bonne œuvre & de tout accomplissement de la Loi, même de celui que le Saint Esprit fait en nous comment & à quoi les bonnes œuvres sont-elles nécessaires ? Mélancton se tourmentoit en vain à parer ce coup, & à éluder cette terrible conséquence : *Les bonnes œuvres, selon vous, ne sont donc pas nécessaires ?* Voilà ce qu'il apeloit les calomnies des adversaires, qui l'empêchoient dans l'Apologie de dire nettement tout ce qu'il vouloit. C'est la cause de ce grand travail qu'il avoit à soutenir, & des précautions avec lesquelles il parloit. A un ami on disoit tout le fond de la doctrine ; mais en public, il y falloit prendre garde ; encore, ajoutoit-on à cette amie, qu'au fond cette doctrine ne s'entendoit bien que dans les con-

*Bats de la conscience.* C'étoit-à-dire, que lorsqu'on n'en pouvoit plus, & qu'on ne sçavoit comment s'assurer d'avoir une volonté suffisante d'accomplir la Loi, le remède pour conserver malgré tout cela l'assurance indubitable de plaire à Dieu qu'on prêchoit dans le nouvel Evangile, étoit d'éloigner ses yeux de la foi & de son accomplissement, pour croire qu'indépendamment de tout cela, Dieu nous réputoit pour justes. Voilà le repos dont Mélancton étoit flâté, dont il ne vouloit pas se défaire.

Il y avoit à la vérité cet inconvénient de se tenir assuré de la rémission de ses péchés sans l'être de sa conversion, comme si ces deux choses étoient séparables & indépendantes l'une de l'autre. C'est ce qui causoit à Mélancton ce *grand travail*, & il ne pouvoit venir à bout de se satisfaire; de sorte qu'après la Confession d'Ausbourg, & tant de recherches laborieuses de l'Apologie, il en vient encore, dans la Confession qu'on appelle Saxonique, à une autre explication de la grace justifiante, où il dit des choses nouvelles que nous verrons dans la suite. C'est ainsi qu'on est agité quand on est épris d'une idée qui n'a qu'une trompeuse apparence. On voudroit bien s'expliquer: on ne peut; on voudroit bien trouver parmi les Peres ce qu'on cherche, on ne l'y trouve nulle part. On ne peut néanmoins se défaire d'une idée flâteuse, dont on s'est laissé agréablement prévenir. Tremblons, humilions-nous; avouons qu'il y a dans l'homme une source profonde d'orgueil & d'égarement, & que les foiblesses de l'esprit humain aussi-bien que les jugemens de Dieu, sont impénétrables.

XXXI.

Mélancton croit voir la vérité d'un côté, & *Déchirement*

*De Mélanc-  
eon : il pré-  
voit les sui-  
tes horribles  
du renverse-  
ment de l'au-  
torité de l'E-  
glise.*

*Lib. 4. ep.  
228.*

*Lib. 4. ep.  
240.*

*Ibid.*

l'autorité légitime de l'autre. Son cœur étoit déchiré, & il ne cessoit de se tourmenter à réunir ces deux choses. Il ne pouvoit ni renoncer aux charmes de sa justice imputative, ni faire recevoir par le Collège Episcopal une doctrine inconnue à ceux qui jusqu'alors avoient gouverné l'Eglise. Ainsi l'autorité qu'il aimoit comme légitime lui devenoit odieuse, parce qu'elle s'oposoit à ce qu'il prenoit pour la vérité. En même-tems qu'on lui entend dire *qu'il n'a jamais contesté l'autorité aux Evêques*, il accuse *leur tyrannie*, à cause principalement qu'ils s'oposent à sa doctrine, & croit *affoiblir sa cause en travaillant à les rétablir*. Incertain de sa conduite, il se tourmente lui-même, & ne prévoit que malheurs. *Que sera-ce*, dit-il, *que le Concile, s'il se tient, si ce n'est une tyrannie ou des Papistes, OU DES AUTRES, & des combats de Théologiens plus cruels & plus opiniâtres que ceux des Centaures ?* Il connoissoit Luther, & ne craignoit pas moins la tyrannie de son parti que celle qu'il attribuoit au parti contraire. Les fureurs des Théologiens le font trembler. Il voit que l'autorité étant une fois ébranlée, tous les dogmes, & mêmes les plus importans, viendroient en question l'un après l'autre, sans qu'on sçût comment finir. Les disputes & les discordes de la Cène lui faisant voir ce qui devoit arriver des autres articles : *Bon Dieu*, dit-il, *quelles tragédies verra la postérité, si on vient un jour à remuer ces questions, si le Verbe, si le Saint Esprit sont une personne !* On commença de son tems à remuer ces matières, mais il jugea bien que ce n'étoit encore qu'un foible commencement ; car il voyoit les esprits s'enhardir insensiblement contre les Doctrines établies, &

contre l'autorité des décisions Ecclésiastiques. Que seroit-ce s'il avoit vû les autres suites pernicieuses des doutes que la Réforme avoit excités ? tout l'ordre de la discipline renversé publiquement par les uns, & l'indépendance établie, c'est-à-dire, sous un nom spécieux & qui flâte la liberté, l'anarchie avec tous ses maux, la puissance spirituelle mise par les autres entre les mains des Princes ; la doctrine Chrétienne combattue en tous ses points ; des Chrétiens nier l'ouvrage de la création & celui de la rédemption du genre humain : anéantir l'enfer ; abolir l'immortalité de l'ame ; dépouiller le Christianisme de tous ses Mystères, & le changer en une secte de philosophie toute accommodée aux sens ; de-là naître l'indifférence des Religions, & ce qui suit naturellement, le fond même de la Religion attaqué ; l'Ecriture directement combattue ; la voye ouverte au Déisme, c'est-à-dire, à un Athéisme déguisé, & les Livres où seroient écrites ces doctrines prodigieuses sortir du sein de la Réforme, & des lieux où elle domine. Qu'auroit dit Mélancton, s'il avoit prévu tous ces maux ? & quelles auroient été ses lamentations ? Il en avoit assez vû pour en être troublé toute sa vie. Les disputes de son tems & de son parti suffisoient pour lui faire dire qu'à moins d'un miracle visible toute la Religion alloit être dissipée.

Quelle ressource trouvoit-il alors dans ces divines promesses, où, comme il l'assure lui-même, Jesus-Christ s'étoit engagé à soutenir son Eglise jusques dans son extrême vieillesse, & à ne la laisser jamais périr ? S'il avoit bien pénétré cette bienheureuse promesse, il ne se seroit pas contenté de reconnoître, comme il a fait, que la doctrine de l'Evangile subsisteroit

XXXII.

*Cause des erreurs de Mélancton. Il allègue les promesses faites à l'Eglise, & ne*

s'y fie pas  
assez.  
Lib. 1. ep.  
107. 4. 76.  
&c. V. S. n.  
28.

Matt. 28. 10.

Rom. 4. 18.

Pastor. p. 3.  
adm. 31.

éternellement malgré les erreurs & les disputes : mais il auroit encore reconnu qu'elle devoit subsister par les moyens établis dans l'Evangile, c'est-à-dire, par la succession toujours inviolable du ministère Ecclésiastique. Il auroit vû que c'est aux Apôtres & aux successeurs des Apôtres, que s'adresse cette promesse : *Allez enseigner : baptisez, & voilà je suis avec vous jusqu'à la fin du monde.* S'il avoit bien compris cette parole, jamais il n'auroit imaginé que la vérité pût être séparée du corps où se trouvoit la succession & l'autorité légitime, & Dieu même lui auroit appris que, comme la profession de la vérité ne peut jamais être empêchée par l'erreur, la force du Ministre Apostolique ne peut recevoir d'interruption par aucun relâchement de la discipline. C'est la foi des Chrétiens : c'est ainsi qu'il faut croire à la promesse avec Abraham, *en espérance contre l'espérance* ; & croire enfin que l'Eglise conservera sa succession & produira des enfans, même lorsqu'elle paroîtra le plus stérile, & que sa force semblera la plus épuisée par un long âge. La foi de Mélancton ne fut pas à cette épreuve. Il crut bien en général à la promesse par laquelle la profession de la vérité devoit subsister : mais il ne crut pas assez aux moyens établis de Dieu pour la maintenir. Que lui servit d'avoir conservé tant de bons sentimens ? L'ennemi de notre salut, dit le Pape saint Grégoire, ne les éteint pas toujours entièrement, & comme Dieu laisse dans ses enfans des restes de cupidité qui les humilient ; Satan son imitateur à contrefens laisse aussi, qui le croiroit ! dans ses esclaves, des restes de piété, fausse sans doute & trompeuse, mais néanmoins aparente, par où il achève de les séduire. Pour comble de malheur

heur ils se croyent saints, & ne songent pas que  
 la piété qui n'a pas toutes ses suites, n'est  
 qu'hypocrisie. Je ne sçai quoi disoit au cœur à  
 Mélancton que la paix & l'unité, sans laquelle  
 il n'y a point de foi ni d'Eglise, n'avoit point  
 d'autre soutien sur la terre que l'autorité des  
 anciens Pasteurs. Il ne suivit pas jusqu'au bout  
 cette divine lumière, tout son fond fut changé ;  
 tout lui réussit contre ses espérances. Il aspiroit  
 à l'unité, il la perdit pour jamais, sans pou-  
 voir même en trouver l'ombre dans le parti où  
 il l'avoit été chercher. La Réformation pro-  
 curée ou soutenue par les armes lui faisoit hor-  
 reur ; il se vid contraint de trouver des excuses  
 à un emportement qu'il détestoit. Souvenons-  
 nous de ce qu'il écrivit au Landgravé de Hesse,  
 qu'il voyoit prêt à prendre les armes : *Que*  
*V. A. pense*, dit-il, *qu'il vaut mieux souffrir*  
*toutes sortes d'extrémités, que de prendre les*  
*armes pour les affaires de l'Evangile.* Mais il  
 fallut bien se dédire de cette belle maxime,  
 quand le parti se fut ligué pour faire la guerre,  
 & que Luther lui-même se fut déclaré. Le mal-  
 heureux Mélancton ne put même conserver sa  
 sincérité naturelle : il fallut avec Bucer tendre  
 des pièges aux Catholiques dans des équivo-  
 ques affectées ; les charger de calomnies dans  
 la confession d'Ausbourg ; approuver en public  
 cette confession, qu'il souhaitoit au fond de  
 son cœur de voir réformer en tant de chefs ;  
 parler toujours au gré d'autrui ; passer sa vie  
 dans une éternelle dissimulation, & cela dans  
 la Religion dont le premier acte est de croire,  
 comme le second est de confesser ; quelle con-  
 trainte ! quelle corruption ! Mais le zèle du par-  
 ti l'emporte : on s'étourdit les uns les autres ;  
 il faut non-seulement se soutenir, mais encore

*Lib. 3. ep.*  
16.

*Lib. 4. ep.*  
110. III.

*V. S. liv. 4.*  
*n. 2. & seq.*  
*Ibid. n. 24.*



à croître; le beau nom de Réformation rend tout permis, & le premier engagement rend tout nécessaire.

XXXIII.  
Les Princes  
& les Doc-  
teurs du par-  
ti lui font  
également  
insupporta-  
bles.

Lib. 4. ep.  
85.

Cependant on sent dans le cœur de secrets reproches, & l'état où l'on se trouve déplaît. Mélancton témoigne souvent qu'il se passe en lui des choses étranges, & ne peut bien expliquer ses peines secrettes. Dans le recit qu'il fait à son intime ami Camérarius des decrets de l'Assemblée de Spire, & des résolutions que prirent les Protestans, tous les termes dont il se sert pour exprimer ses douleurs, sont extrêmes. *Ce sont des agitations incoyables, & les douleurs de l'Enfer; il en est presque à la mort. Ce qu'il ressent est horrible; sa consternation est étonnante. Durant ses accablemens il reconnoît sensiblement combien certaines gens ont tort.* Quand il n'ose nommer, c'est quel-que chef du parti qu'il faut entendre, & principalement Luther: ce n'étoit pas assurément par crainte de Rome qu'il écrivoit avec tant de précautions, & qu'il gardoit tant de mesures: & d'ailleurs il est bien constant que rien ne le troubloit tant que ce qui se passoit dans le parti même, où tout se faisoit par des intérêts politiques, par de sourdes machinations, & par des conseils violents; en un mot, on n'y traitoit que des ligues que tous les gens de bien, disoit-il, devoient empêcher. Toutes les affaires de la Réformé rouloient sur ces ligues des Princes avec les Villes, que l'Empereur vouloit rompre, & que les Princes Protestans vouloient maintenir; & voici ce que Mélancton en écrivoit à Camérarius: *Vous voyez, mon cher ami, que dans tous ces accommodemens on ne pense à rien moins qu'à la Religion. La crainte fait proposer pour un tems & avec dissimula-*

Sleid. liv. 8.

Lib. 4. 137.

tion des accords tels quels , & il ne faut pas s'étonner si des traités de cette nature réussissent mal : car se peut-il faire que Dieu benisse de tels conseils ? Loin qu'il use d'exagération en parlant ainsi , on reconnoît même dans ses lettres , qu'il voyoit dans le parti quelque chose de pis que ce qu'il écrivoit. *Je vois*, dit-il , *qu'il se machine quelque chose secrettement*, & *je voudrois pouvoir étouffer toutes ses pensées*. Il avoit un tel dégoût des Princes de son parti & de leurs assemblées , où on le menoit toujours pour trouver dans son éloquence & dans sa facilité des excuses aux conseils qu'il n'approuvoit pas , qu'à la fin il s'écrioit : *Heureux ceux qui ne se mêlent point des affaires publiques !* Ibid. 704

& il ne trouva un peu de repos qu'après que , trop convaincu des mauvaises intentions des Princes il avoit cessé de se mettre en peine de leurs desseins ; mais on le replongeoit malgré qu'il en eut dans leurs intrigues , & nous verrons bien-tôt comme il fut contraint d'autoriser par écrit leurs actions les plus scandaleuses. On a vu l'opinion qu'il avoit des Docteurs du parti , & combien il en étoit mal satisfait : *Ibid. ep. 741.* mais voici quelque chose de plus fort. *Leurs mœurs sont telles*, dit-il , *que pour en parler très - modérément , beaucoup de gens émus de la confusion qu'on voit parmi eux , trouvent tout autre état un âge d'or en comparaison de celui où ils nous mettent*. Il trouvoit ces playes incurables ; & dès son commencement la Réforme avoit besoin d'une autre Réforme. *Ibid. 759.*

Outre ces agitations , il ne cessoit de s'entretenir avec Camérarius , avec Osiandre & les autres chefs du parti , avec Luther même , dont Melancton étoit des prodiges qui arrivoient , & des funestes menaces du Ciel irrité. On ne sçait souvent ce que troublé.

*Lib. 1. ep.*  
89. 269.

*Lib. 1. ep.*  
129. 8. 69.

*Lib. 2. ep.*  
37. 445.

*Lib. 1. ep.*  
119. 135.

137. 157.

197. 198.

344. &c.

*Ibid.* 119.

*Ibid.* 146.

*Ibid.* 93.

c'est toujours quelque chose de terrible. Je ne sçai quoi qu'il promet à son ami Camérarius de lui dire en particulier, inspire de la frayeur en le lisant. D'autres prodiges arrivés vers le tems de la Diète d'Ausbourg lui paroissent favorables au nouvel Evangile. A Rome, le débordement extraordinaire du Tibre, & l'enfantement d'une mule dont le petit avoit un pied de gruë : dans le territoire d'Ausbourg la naissance d'un veau à deux têtes lui furent un signe d'un changement indubitable dans l'état de l'Univers, & en particulier de la ruine prochaine de Rome par le schisme : c'est ce qu'il écrit très-sérieusement à Luther même, en lui donnant avis que ce jour-là on presentoit à l'Empereur la confession d'Ausbourg. Voilà de quoi se repaissoient dans une action si célèbre les auteurs de cette confession, & les chefs de la Réforme : tout est plein de songes & de visions dans les Lettres de Mélancton, & on croit lire Tite-Live lorsqu'on voit tous les prodiges qu'il y raconte. Quoi plus ? ô foiblesse extrême d'un esprit d'ailleurs admirable, & hors de ses préventions, si pénétrant ! les menaces des Astrologues lui font peur. On le voit sans cesse effrayé par les tristes conjonctions des astres : un horrible aspect de Mars le fait trembler pour sa fille, dont lui-même il avoit fait l'horoscope. Il n'est pas moins effrayé de la flâme horrible d'une comète extrêmement septentrionale. Durant les conférences qu'on faisoit à Ausbourg sur la Religion, il se console de ce qu'on va si lentement, parce que les Astrologues predissent que les astres seront plus propice aux disputes Ecclésiastiques vers l'Automne. Dieu étoit au-dessus de tous ces présages, il est vrai ; & Mélancton le répète

souvent aussi bien que les faiseurs d'almanachs; mais enfin les astres régissoient jusqu'aux affaires del'Eglise. On voit que ses amis, c'est-à-dire, les chefs du parti, entrent avec lui dans ces réflexions: pour lui, sa malheureuse nativité ne lui promettoit que des combats infinis sur la doctrine, de grands travaux & peu de fruit. Il s'étonne, né sur les côteaux approchans du Rhin, qu'on lui ait prédit un naufrage sur la mer Baltique; & apelé en Angleterre & en Dannemarck, il se garde bien d'aller sur cette mer. A tant de prodiges & tant de menaces des constellations ennemies, pour comble d'illusion, il se joignoit encore des Prophéties. C'étoit une des foiblesses du parti, de croire que tout le succès en avoit été prédit; & voici une des prédictions des plus mémorables qu'on y vante. En l'an 1516. à ce qu'on dit, & un an devant les mouvemens de Luther, je ne sçai quel Cordelier s'étoit avisé en commentant Daniel, de dire que *la puissance du Pape alloit baisser, & ne se reléveroit jamais.* Cette prédiction étoit aussi vraye que ce qu'ajoutoit ce nouveau Prophète, qu'en 1600. le Turc seroit maître de l'Italie & de l'Allemagne. Néanmoins Mélancton raporte sérieusement la vision de ce fanatique, & se vante de l'avoir en original entre ses mains, comme le frere Cordelier l'avoit écrite. Qui n'eût tremblé à ce recit? Le Pape est déjà ébranlé par Luther, & on croit le voir à bas. Mélancton prend tout cela pour des Prophéties, tant on est foible quand on est prévenu. Après le Pape renversé, il croit voir suivre de près le Turc victorieux; & les tremblemens de terre qui arrivoient, le confirment dans cette pensée. Qui le croiroit capable de toutes ces

*Lib. 2. ep.*  
448.

*Ibid. 93.*  
*Mel. lib. 6.*  
*ep. 65.*

*Ibid.*

M. 4. ep. 40.

impressions, si toutes ses Lettres n'en étoient remplies ? Il lui faut faire cet honneur ; ce n'étoit pas ses périls qui lui caufoient tant de troubles & tant de tourmens : au milieu de ses plus violentes agitations, on lui entend dire avec confiance ; *nos périls me troublent moins que nos fautes.* Il donne un bel objet à ses douleurs ; les maux publics, & particulièrement les maux de l'Eglise, mais c'est aussi qu'il ressent en sa conscience, comme il l'explique souvent, la part qu'avoient à ces maux ceux qui s'étoient vantés d'en être les Réformateurs. Mais c'est assez parler en particulier des troubles dont Mélancton étoit agité : on a vu assez clairement les raisons de la conduite qu'il tint dans l'assemblée de Smalcalde, & les motifs de la restriction qu'il y mit à l'article plein de fureur que Luther y proposa contre le Pape.

\*\*\*\*\*

## L I V R E V I.

Depuis 1537. jusqu'à 1546.

## S O M M A I R E.

**L**E Landgrave travaille à entretenir l'union entre les Luthériens & les Zuingliens. Nouveau remède qu'on trouve à l'incontinence de ce Prince, en lui permettant d'épouser une seconde femme durant la vie de la première. Instruction mémorable qu'il donne à Bucer pour faire entrer Luther & Mélancton dans ce sentiment. Avis doctrinal de Luther, de Bucer, & de Mélancton en faveur de la Polygamie. Le nouveau mariage est fait

ensuite de cette consultation. Le parti en a honte, & n'ose ni le nier, ni l'avouer. Le Landgrave porte Luther à supprimer l'élevation du saint Sacrement en faveur des Suisses que cette cérémonie rebutoit de la ligue de Smalcalde. Luther en cette occasion s'échauffe de nouveau contre les Sacramentaires. Dessein de Melancton pour détruire le fondement du sacrifice de l'Autel. On reconnoît dans le parti que ce sacrifice est inséparable de la présence réelle & du sentiment de Luther. On en avouë autant de l'adoration. Présence momentanée, & dans la seule réception comment établie. Le sentiment de Luther méprisé par Melancton & par les Théologiens de Leipsic & de Vitemberg. Thèses emportées de Luther contre les Théologiens de Louvain. Il reconnoît le Sacrement adorable: il déteste les Zuingliens, & il meurt.

L'ACCORD de Vitemberg ne subsista guères: c'étoit une erreur de s'imaginer qu'une paix plâtrée comme celle-là pût être de longue durée, & qu'une si grande altération dans les esprits pût être surmontée par des équivoques. Il échappoit à toujours à Luther quelque mot fâcheux contre Zuingle. Ceux de Zurich ne manquoient pas de défendre leur Docteur: mais Philippe Landgrave de Hesse, qui avoit toujours dans l'esprit des desseins de guerre, tenoit uni autant qu'il pouvoit tout le parti Protestant, & empêcha durant quelques années qu'on n'en vint à une rupture ouverte. Ce Prince étoit le soutien de la ligue de Smalcalde; & par le besoin qu'on avoit de lui dans le parti, on lui accorda une chose dont il n'y avoit point d'exemple parmi les Chrétiens. Ce fut d'avoir deux

I.  
L'incontinence scandaleuse du Landgrave & quel remède on y trouva dans la Réforme.

1539.

femmes à la fois , & la Réforme ne trouva que ce seul remède à son incontinence.

*Thuan. lib. 5. ad an. 1557.* Les historiens qui ont écrit que ce Prince étoit à cela près fort tempérant , n'ont pas sçu tout le secret du parti: on y couvroit le plus qu'on pouvoit l'intempérance d'un Prince que la Réforme van-  
*Met. lib. 4. p. 2. 14.* toit au-dessus de tous les autres. Nous voyons dans les Lettres de Mélancton qu'en 1537. du tems que la ligue de Smalcalde se

rendit si redoutable , ce Prince avoit une maladie que l'on cachoit avec soin : c'étoit de ces maladies qu'on ne nomme pas. Il en guérit ; & pour ce qui touche son intempérance , les chefs de la Réforme ordonnèrent ce nouveau remède dont nous venons de parler. On cacha le plus qu'on put cette honte du nouvel Evangile. Mr de Thou , tout pénétrant qu'il étoit dans les affaires étrangères , n'en a pû découvrir autre chose , sinon que ce Prince , *par le conseil de ses Pasteurs* , avoit une concubine avec sa femme. C'en est assez pour couvrir de honte ces faux Pasteurs qui autorisoient le concubinage : mais on ne sçavoit pas encore alors que ces Pasteurs étoient Luther lui-même avec tous les chefs du parti , & qu'on permit au Landgrave d'avoir cette concubine à titre de femme légitime , encore qu'il en eût un autre dont le mariage subsistoit dans toute sa force. Maintenant tout ce mystère d'iniquité est découvert par les pièces que l'Electeur Palatin Charles-Louis ( c'est le dernier mort ) a fait imprimer , & dont le Prince Ernest de Hesse , un des descendans de Philippe , a manifesté une partie depuis qu'il s'est fait Catholique.

**II.**  
*Actes importants sur cette affaire , tirés* Le Livre que le Prince Palatin fit imprimer, a pour titre : *Considérations consciencieuses sur le mariage , avec un éclaircissement des questions*

*agitées jusqu'à présent touchant l'adultère, la séparation & la polygamie.* Le Livre parut en Allemand en 1679, sous le nom emprunté de *Daphneus Arcuarius*, sous lequel étoit caché celui de *Laurentius Beger*, c'est-à-dire, *Laurent Larcher*, un des Conseillers de ce Prince.

Le dessein du Livre est en aparence de justifier Luther contre Bellarmin, qui l'accusoit d'avoir autorisé la polygamie : mais en effet, il fait voir que Luther la favorisoit ; & afin qu'on ne pût pas dire qu'il auroit peut-être avancé cette doctrine dans les commencemens de la Réforme, il produit ce qui s'est fait long tems après dans le nouveau mariage du Landgrave.

Là il raporte trois pièces, dont la première est une instruction du Landgrave même, donnée à Bucer ; car ce fut lui qui fut chargé de toute la négociation avec Luther ; & on voit par-là que le Landgrave l'employoit à bien d'autres accommodemens qu'à celui des Sacramentaires. Voici un fidèle extrait de cette instruction ; & comme la pièce est remarquable, on la pourra voir ici toute entière traduite d'Allemand en Latin de mot à mot, & de bonne main.

Le Landgrave expose d'abord, que depuis sa dernière maladie il avoit beaucoup réfléchi sur son état, & principalement sur ce que quelques semaines après son mariage il avoit commencé à se plonger dans l'adultère : Que ses Pasteurs l'avoient exhorté souvent à s'approcher de la sainte table, mais qu'il croyoit y trouver son jugement, parce qu'il NE VEUT PAS quitter une telle vie. Il rejette la cause de ses desordres sur sa femme, & il raconte les raisons pour lesquelles il ne l'a jamais aimée : mais comme il a peine à s'expliquer lui-même de ces choses, il en

*d'un Livre imprimé par l'ordre de l'Electeur Charles-Louis Comte Palatin.*

*V. la fin de ce Livre 6.*

### III.

*Bucer envoyé à Luther & aux autres chefs du parti pour obtenir la permission d'épouser une seconde femme. Instruction de ce Prince à son envoyé.*  
*Instr. n. 147.*



dit-il, découvre tout le secret à Bucers.

*Ibid.* 1. 3. Il parle ensuite de sa complexion, & des effets de la bonne chère qu'on faisoit dans les

assemblée de l'Empire où il étoit obligé de se trouver. Y mener une femme de la qualité de la sienne, c'étoit un trop grand embarras.

*Ibid.* 1. n. 5. Quand ses Prédicateurs lui remontroient qu'il devoit punir les adultères & les autres crimes semblables: Comment, disoit-il, punir les crimes où je suis plongé moi-même? Lorsque je m'expose à la guerre pour la cause de l'Évangile, je pense que j'irois au diable si j'étois tué par quelque coup d'épée ou de mousquet. Je vois qu'avec la femme que j'ai, ni JENE PUIS, NI JE NE VEUX changer de vie, dont je PRENS DIEU A TÉMOIN; de sorte que je ne trouve aucun moyen d'en sortir que par les remèdes que Dieu a permis à l'ancien Peuple, c'est-à-dire, la polygamie.

*Ibid.* n. 6. *IV.*

Suite de l'institution. Le Landgrave promet à Luther les biens des Monastères, si on favorise son dessein.

V. 6. & seq. *Ibid.* n. 1.

*Ibid.* n. 11.

N. 12.

Là il raporte les raisons qui le persuadent qu'elle n'est pas défendue sous l'Évangile; & ce qu'il y a de plus mémorable, c'est qu'il dit: sçavoir que Luther & Mélancton ont conseillé au Roi d'Angleterre de ne point rompre son mariage avec la Reine sa femme, mais avec elle d'en épouser encore un autre. C'est-là encore un secret que nous ignorions. Mais un Prince si bien instruit dit qu'il le sçait, & il ajoûte, qu'on lui doit d'autant plutôt accorder ce remède, qui ne le demande que pour le salut de son ame. Je ne veux pas, poursuit-il, demeurer plus long-tems dans les lacets du démon, & JENE PUIS NI NE VEUX m'en tirer que par cette voye: c'est pourquoi je demande à Luther, à Mélancton & à Bucers même, qu'ils me donnent témoignage que je la puis embrasser. Que s'ils craignent que ce témoignage ne tourne à

scandale en ce tems, & ne nuise aux affaires de l'Evangile s'il étoit imprimé, je souhaite tout au moins qu'ils me donnent une déclaration par écrit, que si je me marie secrettement, Dieu n'y seroit point offensé, & qu'ils cherchent les moyens de rendre avec le tems ce mariage public; ensorte que la femme que j'épouserai ne passe pas pour une personne malhonnête: autrement, dans la suite du tems, l'Eglise en seroit scandalisée.

Après il les assure qu'il ne faut pas craindre que ce second mariage l'oblige à maltraiter sa première femme, ou même de se retirer de sa compagnie, puisqu'au contraire il veut en cette occasion porter sa croix, & laisser ses Etats à leurs communs enfans. Qu'ils m'accordent donc, continuë ce Prince, au nom de Dieu ce que je leur demande, afin que je puisse plus gayement vivre & mourir pour la cause de l'Evangile, & en entreprendre plus volontiers la défense; & je serai de mon côté tout ce qu'ils m'ordonneront selon la raison, soit qu'ils me demandent LES BIENS DES MONASTÈRES, ou d'autres choses semblables.

On voit comme il insinuë adroitement les raisons dont il sçavoit, lui qui les connoissoit si intimement, qu'ils pouvoient être touchés; & comme il prévoyoit que ce qu'ils craindroient le plus, seroit le scandale; il ajoute que les Ecclésiastiques haïssoient déjà tellement les Protestans, qu'ils ne les haïroient ni plus ni moins pour cet article nouveau, qui permettroit la polygamie. Que si contre sa pensée il trouvoit Melancton & Luther inexorables, il lui rouloit dans l'esprit plusieurs desseins, entr'autres celui de s'adresser à l'Empereur pour cette dispense, quelque argent qu'il lui en pût coûter. C'étoit-là

N. 132

V.  
Continuation.  
tion. Le  
Landgrave  
se propose  
d'avoir recours à  
l'Empereur  
& même au  
Pape, si on  
le refuse.  
Ibid. n. 142.  
Ibid. n. 257.  
& seq.

un endroit délicat : car il n'y avoit point d'apparence, poursuit-il, que l'Empereur accorde cette permission sans la dispense du Pape, dont je ne me soucie guères, dit-il ; mais pour celle de l'Empereur, je ne la dois pas mépriser, quoique je n'en ferois que fort peu de cas, si je ne croyois d'abord que Dieu a plutôt permis que défendu ce que je souhaite : & si la tentative que je fais de ce côté-ci, c'est-à-dire, de celui de Luther, ne me réussit pas, une crainte humaine me porte à demander le consentement de l'Empereur, dans la certitude que j'ai d'en obtenir tout ce que je voudrai en donnant une grosse somme d'argent à quelqu'un de ses Ministres. Mais quoique pour rien au monde je ne voulusse me retirer de l'Eglise, ou me laisser entraîner dans quelque affaire qui fut contraire à ses intérêts, je crains pourtant que les Impériaux ne m'engagent à quelque chose, qui ne seroit pas utile à cette cause & à ce parti. Je demande donc, conclut il, qu'ils me donnent le secours que j'attens, de peur que je neaille chercher EN QUELQU'AUTRE LIEU moins agréable, puisque j'aime mieux mille fois devoir mon repos à leur permission, qu'à toutes les autres permissions humaines. Enfin je souhaite d'avoir par écrit le sentiment de Luther, de Melancton & de Bucer, afin que je puisse me corriger, & aprocher du Sacrement en bonne conscience. Donnè à Melsingue le Dimanche après la sainte Catherine. 1539. PHILIPPE LANDGRAVE DE HESSE.

VI.

*Avis doctrinal de Luther. La Polygamie accordée par*

L'instruction étoit aussi pressante que délicate. On voit les ressorts que le Landgrave fait jouer : il n'oublie rien ; & quelque mépris qu'il témoignât pour le Pape, c'en étoit trop pour les nouveaux Docteurs de l'avoir seule-

ment nommé en cette occasion. Un Prince si habile n'avoit pas lâché cette parole sans dessein, & d'ailleurs c'étoit assez de montrer la liaison qu'il sembloit vouloir prendre avec l'Empereur, pour faire trembler tout le parti. Ces raisons valaient beaucoup mieux que celles que le Landgrave avoit tâché de tirer de l'écriture. A de pressantes raisons on avoit joint un habile négociateur. Ainsi Bucer tira de Luther une consultation en forme, dont l'original fut écrit en Allemand de la main & du stile de Mélancton. On permet au Landgrave, *selon l'Évangile*, (car tout se fait sous ce nom dans la Réforme) d'épouser une autre femme avec la sienne. Il est vrai qu'on déplore l'état où il est, *de ne pouvoir s'abstenir de ses adultères tant qu'il n'aura qu'une femme*, & on lui représente cet état comme très-mauvais devant Dieu, & comme contraire à la sûreté de sa conscience. Mais en même-tems & dans la période suivante, on le lui permet, & on lui déclare qu'il peut épouser une seconde femme s'il y est entièrement résolu, pourvu seulement qu'il tienne le cas secret. Ainsi une même bouche prononce le bien & le mal. Ainsi le crime devient permis en le cachant. Je rougis d'écrire ces choses, & les docteurs qui les écrivirent en avoient honte. C'est ce qu'on voit dans tout leur discours tortueux & embarrassé. Mais enfin il fallut trancher le mot, & permettre au Landgrave en termes formels cette bigamie si désirée. Il fut dit pour la première fois depuis la naissance du Christianisme par des gens qui se prétendoient Docteurs dans l'Eglise, que Jesus-Christ n'avoit pas défendu de tels mariages; cette parole de la Genèse: *Ils seront deux dans une chair*, fut éludée, quoique Jesus-Christ l'eût réduite à son premier

*lui & les autres chefs des Protestans.*

*V. la fin de ce Livre 6.*

*Consult. de Luther. n. 21. 22. Ibid. n. 204*

*N. 211.*

*Jacq. 3. 104.*

*Ibid. n. 6.*

*Gen. II. 24. Matth. 19. 4. 5. 6.*

sens, & à son institution primitive, qui ne souffre que deux personnes dans le lien conjugal. L'avis en Allemand est signé par Luther, Bucser & Mélancton. Deux autres Docteurs, dont Mélander, Ministre du Landgrave, étoit l'un, le signèrent aussi en Latin à Vitemberg au mois de Décembre 1539. Cette permission fut accordée *par forme de dispense*, & réduite *au cas de nécessité*; car on eut honte de faire passer cette pratique en loi générale. On trouva des nécessités contre l'Évangile, & après avoir tant blâmé les dispenses de Rome, on osa en donner une de cette importance. Tout ce que la Réforme avoit de plus renommé en Allemagne consentit à cette iniquité: Dieu les livroit visiblement au sens réprouvé; & ceux qui crioient contre les abus pour rendre l'Église odieuse, en commettent de plus étranges & en plus grand nombre dès les premiers tems de leur réforme, qu'ils n'en ont pu ramasser ou inventer dans la suite de tant de siècles où ils reprochent à l'Église sa corruption.

## VII.

*Ce que répondent les Consultans sur le sujet de l'Empereur.*  
Ibid. n. 23.  
24.

Ibid. n. 2.

Le Landgrave avoit bien prévu qu'il feroit trembler ses Docteurs, en leur parlant seulement de la *pentée* qu'il avoit de traiter de cette affaire avec l'Empereur. On lui répond que ce Prince n'a *ni Foi, ni Religion*, que *c'est un trompeur qui n'a rien des mœurs Germaniques*, avec qui il est *dangereux de prendre des liaisons*. Ecrire ainsi à un Prince de l'Empire, qu'est-ce autre chose que de mettre toute l'Allemagne en feu? Mais qu'y a-t-il de plus bas que ce qu'on voit à la tête de cet avis? *Notre pauvre Église, disent-ils, petite, misérable & abandonnée, a besoin de Princes regens & vertueux*. Voilà, si on sçait

l'entendre, la raison des nouveaux Docteurs. Ces Princes *vertueux*, dont on avoit besoin dans la Réforme, étoient des Princes qui vouloient qu'on fit servir l'Évangile à leurs passions. L'Église, pour son repos temporel, peut avoir besoin du secours des Princes : mais établir des dogmes pernicieux & inouïs pour leur complaire, & leur sacrifier par ce moyen l'Évangile qu'on se vante de venir rétablir, c'est le vrai mystère d'iniquité, & l'abomination de la désolation dans le Sanctuaire.

Une si infâme consultation eût deshonoré tout le parti, & les Docteurs qui la souscrivirent n'auroient pas pû se sauver des clameurs publiques, qui les auroient rangés, comme ils l'avoient, *parmi les Mahométans, ou parmi les Anabatistes qui font un jeu du mariage.* Aussi le prévirent-ils dans leurs avis, & défendirent sur toutes choses au Landgrave de découvrir ce nouveau mariage. Il ne devoit y avoir qu'un très petit nombre de témoins, qui devoient encore être obligés au secret, *sous le sceau de la confession*, c'est ainsi que parloit la consultation. La nouvelle Epouse devoit passer pour *concupine*. On aimoit mieux ce scandale dans la maison de ce Prince, que celui qu'auroit causé dans toute l'Église l'aprobation d'un mariage si contraire à l'Évangile & à la doctrine commune de tous les Chrétiens.

La consultation fut suivie d'un mariage dans les formes entre Philippe Landgrave de Hesse, & Marguerite de Saal, du consentement de Christine de Saxe sa femme. Le Prince en fut quitte pour déclarer en se mariant qu'il ne prenoit cette seconde femme par *aucune légèreté ni curiosité*, mais par *d'inévitables nécessités*.

## VIII.

*Le secret du second mariage qui devoit passer pour concubinage : ce scandale méprisé par les Consultants.*

*Ibid. n. 10. 18.*

*Ibid. n. 21.*

*Ibid.*

## IX.

*Le second mariage se fait en secret le contrat qui en fut passé.*

1540.

*Inst. Copul.*

V. à la fin de  
se Livre 6.

Lettres de  
Gastineau.  
Varill. hist.  
de l'Heres.  
liv. 12.

de corps & de conscience, que son Altesse avoit expliquées à beaucoup de doctes, prudens, chrétiens & dévots Prédicateurs qui lui avoient conseillé de mettre sa conscience en repos par ce moyen. L'instrument de ce mariage, daté du 4 Mars 1540, est avec la Consultation dans le Livre qui fut publié par l'ordre de l'Electeur Palatin. Le Prince Ernest a enuore fourni les mêmes pièces, ainsi elles sont publiques en deux manières. Il y a dix ou douze ans qu'on en a produit des extraits dans un Livre qui a couru toute la France, sans avoir été contredit; & on vient de nous les donner en forme si authentique, qu'il n'y a pas moyen d'en douter. Pour ne rien laisser à desirer, j'y ai joint l'instruction du Landgrave, & l'histoire maintenant est complete.

X.

Réponse du  
Landgrave  
& de Luther  
à ceux qui  
leur repro-  
chent ce ma-  
riage.  
Horilederus  
de causis bel.  
Germ. an.  
1540.

Les crimes échappent toujours par quelque endroit. Quelque précaution qu'on eût prise pour cacher ce mariage scandaleux, on ne laissa pas d'en soupçonner quelque chose, & il est certain qu'on l'a reproché au Landgrave aussi bien qu'à Luther dans des Ecrits publics: mais ils s'en tirèrent par des équivoques. Un auteur Allemand a publié une Lettre du Landgrave à Henri le jeune Duc de Brunswic, où il lui parle en ces termes: *Vous me reprochez un bruit qui court, que j'ai pris une seconde femme, la première étant encore en vie. Mais je vous déclare que si vous, ou qui que ce soit, dites que j'ai contracté un mariage NON CHRÉTIEN, ou que j'aye fait quelque chose indigne d'un Prince Chrétien, on me l'impose par pure calomnie: car quoiqu'envers Dieu je me tiens pour un malheureux pécheur, je vis pourtant en ma foi & en ma conscience devant lui, d'une telle manière que mes Confesseurs ne me*

tiennent pas pour un homme non chrétien. Je ne donne scandale à personne, & je vis avec la Princesse ma femme dans une parfaite intelligence. Tout cela étoit véritable selon sa pensée, car il ne prétendoit pas que le mariage qu'on lui reprochoit fût non chrétien. La Landgrave sa femme en étoit contente, & la consultation avoit fermé la bouche aux Confesseurs de ce Prince. Luther ne répond pas avec moins d'adresse. On reproche, dit-il, au Landgrave que c'est un polygame. Je n'ai pas beaucoup à parler sur ce sujet là. Le Landgrave est assez fort, & a des gens assez sçavans pour le défendre. Quant à moi, je connois une seule Princesse & Landgrave de Hesse qui est & qui doit être nommée la femme & la mere en Hesse, & il n'y en a point d'autre qui puisse donner à ce Prince des jeunes Landgraves, que la Princesse qui est fille de Georges Duc de Saxe. En effet, on avoit donné bon ordre, que ni la nouvelle épouse ni ses enfans ne pussent porter le titre de Landgrave. Se défendre de cette sorte, c'est aider à sa conviction, & reconnoître la honteuse corruption qu'introduisoient dans la doctrine ceux qui ne parloient dans tous leurs Ecrits que du rétablissement du pur Evangile.

T. 7. Jem  
fol. 475.

Après tout, Luther ne faisoit que suivre les principes qu'il avoit posés ailleurs. J'ai toujours craint de parler de ces inévitables nécessités qu'il reconnoissoit dans l'union des deux sexes, & du sermon scandaleux qu'il avoit fait à Vitemberg sur le mariage: mais puisque la suite de cette histoire m'a une fois fait rompre une barrière que la pudeur m'avoit imposée, je ne puis plus dissimuler ce qui se trouve bien imprimé dans les œuvres de Luther. Il est

XI.

Sermon scandaleux de Luther sur le mariage.



T. 5. *Serm.*  
*de matrim.*  
 f. 123.

donc vrai que dans un Sermon qu'il fit à Vitemberg pour la réformation du mariage, il ne rougit pas de prononcer ces infâmes & scandaleuses, paroles : *Si elles sont opiniâtres, il parle des Femmes, il est à propos que leurs maris leur disent, Si vous ne le voulez pas, une autre le voudra. Si la maîtresse ne veut pas venir, que la servante approche.* Si on entendoit un tel discours dans une farce & sur le théâtre, on en auroit honte. Le chef des réformateurs le prêcha sérieusement dans l'Eglise; & comme il tournoit en dogmes tous ses excès, il ajoûte : *Il faut pourtant au paravant que le mari amene sa femme devant l'Eglise, & qu'il l'admoneste deux ou trois fois : après, répudiez la, & prenez Esther au lieu de Vasthi.* C'étoit une nouvelle cause de divorce ajoutée à celle de l'adultère. Voilà comme Luther a traité le Chapitre de la réformation du mariage. Il ne lui faut pas demander dans quel Evangile il a trouvé cet article : c'est assez qu'il soit renfermé dans les nécessités qu'il a voulu croire au-dessus de toutes les Loix & de toutes les précautions. Faut-il s'étonner après cela de ce qu'il permit au Landgrave ? Il est vrai que dans le Sermon il oblige à répudier la première femme avant que d'en prendre une autre : & dans la consultation il permet au Landgrave d'en avoir deux. Mais aussi le Sermon fut prononcé en 1522, & la consultation est écrite en 1539. Il étoit juste que Luther aprît quelque chose en dix-sept ou dix-huit ans de réformation.

XIII.  
 Le Landgrave  
 se oblige  
 Luther à su-  
 primer dans  
 la Messe l'é-  
 lévation du

Depuis ce tems, le Landgrave eut un pouvoir presque absolu sur l'esprit de ce Patriarche de la Réforme; & après en avoir senti le foible dans une matière si essentielle, il ne le crut pas capable de lui résister. Ce Prince étoit peu versé

dans les controverses : mais en récompense il sçavoit en habile politique concilier les esprits, ménager les intérêts différens, & entretenir les ligues. Sa plus grande passion étoit de faire entrer les Suisses dans celle de Smalcade. Mais il les voyoit offensés de beaucoup de choses qui se pratiquoient parmi les Luthériens, & en particulier de l'élevation du saint Sacrement que l'on continuoit de faire au son de la cloche, le peuple frapant sa poitrine, & poussant des gémissemens & des soupirs. Luther avoit conféré vingt-cinq ans ces mouvemens d'une piété dont il sçavoit bien que Jesus-Christ étoit l'objet, mais il n'y avoit rien de fixe dans la Réforme. Le Landgrave ne cessa d'attaquer Luther sur ce point, il le persécuta tellement, qu'après avoir laissé abolir cette coutume dans quelques Eglises de son parti, à la fin il l'ôta lui-même dans celle de Vitemberg qu'il conduisoit. Ces changemens arrivèrent en 1542. & 1543. On en triompha parmi les Sacramentaires : ils crurent à ce coup que Luther se laissoit fléchir ; on disoit même parmi les Luthériens, qu'il s'étoit enfin relâché de cette admirable vigueur avec laquelle il avoit jusqu'alors soutenu l'ancienne Doctrine de la présence réelle, & qu'il commençoit à s'entendre avec les Sacramentaires. Il fut piqué de ces bruits, car il souffroit avec impatience les moindres choses qui bleissoient son autorité. Peucer, gendre de Mélancton, dont nous avons pris ce récit, remarque qu'il dissimula quelque-tems ; car son grand cœur, dit-il, ne se laissoit pas aisément émouvoir. Nous allons voir néanmoins comment on lui faisoit prendre feu. Un Médecin nommé Vildus, célèbre dans sa profession, & d'un grand crédit parmi la noblesse de Misnie où ces bruits se répan-

*saint Sacrement : comment on se servit de cette occasion pour l'échauffer de nouveau contre les Sacramentaires,*

1542. 1543.  
*Gasp. peuc. nar. Hist. de Phil. Mel. soceri sui sentent. de Coen. Amberga. Dom. 1596. p. 24.*

*Peuc. ibid. Suzeri Ep. ad. calv. inter calv. ep. p. 52.*

*Peuc. 102.*

doient le plus contre Luther, le vint voir à Vitemberg, & fut bien reçu dans sa maison. Il arriva pourfuit Pencer, que dans un festin où étoit aussi Mélancton, *ce Médecin échauffé du vin* ( car on buvoit comme ailleurs à la table des Réformateurs, & ce n'étoit pas de pareils abus qu'ils avoient entrepris de corriger ) *ce Médecin*, dis-je, *se mit à parler avec peu de précaution sur l'élevation ôtée depuis peu, & il dit tout franchement à Luther, que la commune opinion étoit qu'il n'avoit fait ce changement que pour plaire aux Suisses; & qu'il étoit enfin entré dans leurs sentimens.* Ce grand cœur ne fut pas à l'épreuve de ce discours fait dans le vin; son émotion fut visible, & Mélancton prévint ce qui arriva.

## XIII.

*L'ancienne  
Jalousie de  
Luther contre  
Zuingle,  
& ses disci-  
ples se réveil-  
lent. 1543.*

Luther fut animé par ce moyen contre les Suisses, & sa colére devint implacable à l'occasion des deux livres que ceux de Zurich firent imprimer dans la même année. L'un fut une version de la Bible fait par Léon de Juda, ce fameux Juif, qui embrassa le parti des Zuingliens: l'autre fut les œuvres de Zuingle soigneusement ramassées avec de grandes éloges de cet Auteur. Quoiqu'il n'y eût rien dans ces Livres contre la personne de Luther, aussitôt après leur publication, il s'emporta à des excès inouïs, & ses transports n'avoient jamais paru si violens. Les Zuingliens publièrent, & les Luthériens l'ont presque avoué, que Luther ne put souffrir qu'un autre que lui se mêlât de tourner la Bible. Il en avoit fait une version très-élégante en sa langue, & il crut qu'il y alloit de son honneur que la Réforme n'en eût point d'autre, du moins où l'Allemand étoit entendu. Les œuvres de Zuingle réveillèrent sa jalousie, & il crut qu'on lui

*Hosp. part.  
2. 383.  
Calix judi-  
cium, n. 72.  
121. 122.*

*Hosp. ibid.  
184.*

vouloit toujours oposer cet homme pour lui disputer la gloire de premier des Réformateurs. Quoiqu'il en soit, Mélancton & les Luthériens demeurent d'accord, qu'après cinq ou six ans de trêve, Luther commença le premier la guerre avec plus de fureur que jamais. Quelque pouvoir que le Landgrave eût sur l'esprit de Luther, il n'en pouvoit pas retenir long-tems les emportemens. Les Suisses produisirent des lettres de la propre main de Luther, où il défend au Libraire qui lui avoit fait présent de la version de Léon, de lui rien envoyer jamais de la part de ceux de Zurich; *que c'étoit des hommes damnés qui entraînoient les autres en enfer; que les Eglises ne pouvoient plus communiquer avec eux, ni consentir à leurs blasphêmes, & qu'il avoit résolu de les combattre par ses écrits & par ses prières jusqu'au dernier soupir.*

Il tint parole. L'année suivante il publia une explication sur la Genèse, où il mit Zuingle & Colampade avec Arius, avec Muncer & les Anabatistes, avec les idolâtres qui se faisoient une Idole de leurs pensées, & les adoroient au mépris de la parole de Dieu. Mais ce qu'il publia ensuite fut bien plus terrible: ce fut la petite Confession de Foi, où il les traita d'insensés, de blasphémateurs, de gens du néant; de damnés pour qui il n'étoit plus permis de prier: car il poussa la chose jusques-là, & protesta qu'il ne vouloit plus avoir avec eux aucun commerce, ni par lettres, ni par parole, ni par œuvres, s'ils ne confessoient que le pain de l'Eucharistie étoit le vrai corps naturel de Notre-Seigneur; que les impies, & même le traître Judas, ne recevoient pas moins par la bouche de saint Pierre & les autres vrais Fidèles.

Ibid.

Ibid. f. 183.

## XIV.

Luther ne veut plus qu'on prie pour les Sacramentaires, & les croit damnés sans ressource.

1544.

Hospin. *ibid.*  
p. 186. 187.  
Calix. *jud. n.*  
73. p. 123.  
& seq. Luth.  
*parv. conf.*

*Anathêmes  
de Luther  
Conc. p. 734.  
Luther. T. 2.  
f. 825.*

*Hospin. 193.*

*XVI.  
Les Zuingliens reprennent Luther d'avoir toujours le diable à la bouche, & le traitent d'insensé.*

*XVII.  
Scandaleuse prière de Luther, qui dit qu'il n'a jamais offensé le diable.  
Sleid. lib. 14.*

Par-là il crut mettre fin aux scandaleuses interprétations des Sacramentaires, qui tournoient tout à leurs sens, & il déclara qu'il tenoit pour Fanatiques ceux qui refuseroient de souscrire à cette dernière Confession de Foi. Au reste, il le prenoit d'un ton si haut, & menaçoit tellement le monde de ses anathêmes, que les Zuingliens ne l'apeloient plus que le *nouveau Pape, & le nouvel Antechrist.*

Ainsi, la défense ne fut pas moins violente que l'attaque. Ceux de Zurich scandalisés de cette expression étrange, *le pain est le vrai corps naturel de Jesus-Christ*, le furent encore davantage des injures atroces de Luther: de sorte qu'ils firent un Livre qui avoit pour Titre, *Contre les vaines & scandaleuses calomnies de Luther*, où ils soutenoient qu'il falloit être aussi insensé que lui pour endurer ses emportemens; qu'il deshonoroit sa vieillesse, & se rendoit méprisable par ses violences; & qu'il devoit être honteux de remplir ses Livres de tant d'injures & de tant de diables.

Il est vrai que Luther avoit pris soin de mettre le diable dedans & dehors, dessus & dessous, à droit & à gauche, devant & derrière les Zuingliens, en inventant de nouvelles phrases pour les pénétrer de démons, & répétant ce mot odieux jusqu'à faire horreur.

C'étoit sa coutume: en 1542. comme le Turc menaçoit plus que jamais l'Allemagne, il avoit publié une prière contre lui, où il mêla le diable d'une étrange sorte: *Vous sçavez, disoit-il, ô Seigneur, que le Diable, le Pape & le Turc, n'ont ni droit ni raison de nous tourmenter, car nous ne les avons jamais offensés: mais parce que nous confessons que vous, ô Pere, & votre Fils Jesus-Christ, & le Saint Esprit,*

Êtes un seul Dieu éternel, c'est-là notre pèché, c'est tout notre crime, c'est pour cela qu'ils nous haïssent & nous persécutent; & nous n'aurions plus rien à craindre d'eux, si nous renoncions à cette foi. Quel aveuglement de mettre ensemble le Diable, le Pape & le Turc, comme les trois ennemis de la foi de la Trinité! Quelle calomnie d'assurer que le Pape les persécute pour cette foi! Et quelle folie de s'excuser envers l'ennemi du genre humain comme un homme qui ne lui a jamais donné aucun mécontentement!

Un peu après que Luther se fut échauffé de nouveau de la manière que nous avons vûë contre les Sacramentaires, Bucer dressa une nouvelle Confession de Foi. Ces Messieurs ne s'en lassioient pas; il sembla qu'il la voulut opposer à la petite confession que Luther venoit de publier. Celle de Bucer rouloit à peu près sur les expressions de l'accord de Vitemberg dont il avoit été le médiateur: mais il n'auroit pas fait une nouvelle Confession de Foi, s'il n'avoit voulu changer quelque chose. C'est qu'il ne vouloit plus dire aussi nettement & aussi généralement qu'il avoit fait, qu'on pouvoit prendre sans foi le Corps du Sauveur, & le prendre très-réellement en vertu de l'institution de Notre-Seigneur, que nos mauvaises dispositions ne pouvoient priver de son efficacité. Bucer corrige ici cette doctrine, & il semble mettre pour condition de la présence de Jesus-Christ dans la Cène, non-seulement qu'on la célèbre selon l'institution de Jesus-Christ, mais encore qu'on ait une foi solide aux paroles par lesquels il se donne lui-même. Ce Docteur qui n'osoit donner une foi vive à ceux qui communioient indignement, inventa en leur

XVIII.  
Nouvelle  
Confession  
de foi de Buc-  
cer. Il con-  
firme que les  
indignes re-  
çoivent réel-  
lement le  
corps de no-  
tre-Seigneur.  
Invention de  
la foi solide.  
S. l. 4. n.

Conf. Buc.  
ibid. art. 22.

faveurs cette foi solide que je laisse à examiner aux Protestans, & par une telle foi il vouloit que les indignes reçussent & le Sacrement & le Seigneur même.

*Ibid. art. 23.*

**XIX.**

*Embrouïllemens du même Auteur sur la communion des impies.*

Il paroît embarrassé sur ce qu'il doit dire de la communion des impies. Car Luther, qu'il ne vouloit pas contredire ouvertement, avoit décidé dans sa petite Confession; *Qu'ils recevoient Jesus-Christ aussi véritablement que les Saints.* Mais Bucer, qui ne craignoit rien tant que de parler nettement, dit que ceux d'entre les impies qui ont la foi pour un tems, *reçoivent Jesus-Christ dans une énigme, comme ils reçoivent l'Evangile.* Quels prodiges d'expressions ! Et pour ceux qui n'ont aucune foi, il semble qu'il devoit dire, qu'ils ne recevoient point du tout Jesus-Christ. Mais cela feroit trop clair : il se contente de dire, *qu'ils ne voyent, & ne touchent dans le Sacrement que ce qui est sensible.* Et que veut-il donc qu'on y voye & qu'on y touche, si ce n'est ce qui est capable de fraper les sens ? Le reste, c'est-à-dire, le corps du Sauveur peut être cru, mais personne ne se vante ni de le voir ni de le toucher en lui-même ; & les Fidèles n'ont de ce côté-là aucun avantage sur les impies. Ainsi, à son ordinaire, Bucer ne fait que broüiller, & par ses subtilités il prépare la voie, comme nous verrons, à celles de Calvin & des Calvinistes.

**XX.**

*Mélancton travaille à rendre la presence réelle momentanée, & la met seulement dans l'usage.*

Mélancton durant ces tems prenoit un soïn particulier de diminuer, pour ainsi parler, la presence réelle, en tâchant de la réduire au tems précis de l'usage. C'est ici un dogme principal du Luthéranisme, & il importe de bien entendre comment il s'est établi dans la Secte.

**XXI.**

*Le vrai son-*

L'aversion de la nouvelle Réforme étoit la Messe,

Messe, quoique la Messe au fond ne fût autre chose que les prières publiques de l'Eglise consacrées par la célébration de l'Eucharistie, où Jesus-Christ présent honoroit son Pere, & santifioit les fideles. Mais deux choses y choquoient les nouveaux Docteurs, parce qu'ils ne les avoient jamais bien entendues: l'une étoit l'oblation, & l'autre étoit l'adoration qu'on rendoit à Jesus-Christ présent dans ses Mystères.

*dement de ce dogme est l'averfion pour la Messe.*

*Deux choses que les Protestans n'y peuvent souffrir.*

## XXII.

*La haine aveugle de Luther pour l'oblation & pour le Canon de la Messe.*

L'oblation n'étoit autre chose que la consécration du pain & du vin pour en faire le Corps & le Sang de Jesus-Christ, & le rendre par ce moyen vraiment présent. Il ne se pouvoit que cette action ne fût par elle-même agréable à Dieu, & la seule presence de Jesus-Christ montré son Pere, en honorant sa Majesté suprême, étoit capable de nous attirer ses graces. Les nouveaux Docteurs voulurent croire qu'on attribuoit à cette presence & à l'action de la Messe une vertu pour sauver les hommes indépendamment de la foi: nous avons vû leur erreur, & sur une si fausse présupposition, la Messe devint l'objet de leur averfion. Les paroles les plus saintes du Canon furent décriées, Luther y trouvoit du venin par-tout, & jusques dans cette prière que nous y faisons un peu devant la Communion. *Ô Seigneur Jesus-Christ, Fils de Dieu vivant, qui avez donné la vie au monde par votre mort, délivrez-moi de tous mes péchés par votre Corps & par votre Sang.* Luther, qui le pourroit croire! condamna ces dernières paroles, & voulut s'imaginer qu'on attribuoit notre délivrance au Corps & au Sang indépendamment de la foi, sans songer que cette prière adressée à Jesus-Christ *Fils de Dieu vivant, qui avoit vivifié le monde par*



*De abomin.  
Miss. pr. v.  
feu.  
Canonis T.  
2. 393. 394.  
Ps. 115.*

sa mort , étoit elle-même dans toute sa suite un acte de foi très-vif. N'importe ; Luther disoit que les Moines attribuoient leur salut au Corps & au Sang de Jesus-Christ , sans dire un mot de la foi. Si le Prêtre , en communiant , disoit avec le Psalmiste. *Je prendrai le pain celeste , & j'invoquerai le nom du Seigneur* , Luther le trouvoit mauvais , & disoit que mal-à-propos & à contre-tems on détourneroit les esprits de la foi aux œuvres. Combien aveugle est la haine ! combien a-t'on le cœur rempli de venin , quand on empoisonne des choses si saintes !

**XXIII.**  
*En quel sens  
on offre dans  
la Messe  
pour la ré-  
demption du  
genre hu-  
main. Les  
ministres con-  
traints d'a-  
prouver ce  
sens.*

*Blond. Præf.  
in lib. Al-  
bert. de Euch.*

**XXIV.**  
*Toute la  
Messe est  
renfermée  
dans la seule  
présence  
réelle : qu'on  
ne peut*

Il ne faut pas s'étonner après cela qu'on se soit emporté contre les paroles du Canon , où l'on disoit que *les fidèles offroient ce sacrifice de loiianges pour la rédemption de leurs ames*. Les Ministres les plus passionnez sont à present obligés de reconnoître que l'intention de l'Eglise est ici d'offrir pour la rédemption : non pas pour la mériter de nouveau , comme si la Croix ne l'avoit pas méritée , mais en action de grâces d'un si grand bienfait , & dans le dessein de nous l'appliquer. Mais Luther & les Luthériens ne voulurent jamais entrer dans un sens naturel : ils ne vouloient voir qu'horreur & abomination dans la Messe : ainsi tout ce qu'elle avoit de plus saint étoit détourné à de mauvais sens , & Luther concluoit de-là qu'il falloit avoir autant d'horreur du canon que du diable

*avoir autant d'horreur du canon que du diable  
Toute la même.*

Dans la haine que la Réforme avoit conçue contre la Messe , on n'y desiroit rien tant que d'en saper le fondement , qui après tout n'étoit autre que la présence réelle. Car c'étoit sur cette présence que les Catholiques apuyoient toute la valeur & la vertu de la Messe ; c'étoit là le

Seul fondement de l'oblation & de tout le reste du culte, & Jesus-Christ présent en faisoit le fond. Calixte Luthérien demeure d'accord qu'une des raisons, pour ne pas dire la principale, qui fit nier la présence réelle à une grande partie de la Réforme, c'est qu'on n'avoit point de meilleur moyen de ruiner la Messe & tout le culte du Papisme. Luther eût entré lui-même dans ce sentiment, s'il eût pu, & nous avons vu ce qu'il a dit sur l'inclination qu'il avoit de s'éloigner du Papisme par cet endroit-là comme par les autres. Cependant, en retenant, comme il s'y voyoit forcé, le sens littéral & la présence réelle, il étoit clair que la Messe subsistoit en son entier: car dès-là qu'on retenoit ce sens littéral, les Catholiques concluoient que, non-seulement l'Eucharistie étoit le vrai Corps, puisque Jesus-Christ avoit dit, *Ceci est mon Corps*, mais encore que c'étoit le Corps, dès que Jesus-Christ l'avoit dit, par conséquent avant la manducation & dès la consécration, puisqu'enfin on n'y disoit pas, *Ceci sera*, mais *Ceci est*: doctrine où nous allons voir toute la Messe renfermée.

Cette conséquence que tiroient les Catholiques de la présence réelle à la présence permanente & hors d'usage, étoit si claire, que Luther l'avoit reconnu: c'étoit sur ce fondement qu'il avoit toujours retenu l'élévation de l'Hostie jusqu'en 1543, & après même qu'il l'eût abolie, il écrit encore dans sa petite confession en 1544, qu'on la pouvoit conserver avec piété comme un témoignage de la présence réelle & corporelle dans le pain, puisque par cette action le Prêtre disoit: *Voyez, Chrétiens, ceci est le Corps de Jesus-Christ qui a été livré pour vous.* D'où il paroît que pour avoir changé la céré-

*admettre  
cette presen-  
ce sans la re-  
connoître  
permanente  
& hors de la  
réception.  
Judic. Calix  
n. 47. p. 70.  
n. 51. p. 78.  
5. liv. 2. n. 30.*

## XXV.

*La présence  
réelle perma-  
nente & hors  
de l'usage re-  
tenue par  
Luther,  
après même  
qu'il eut su-  
primé l'élé-  
vation.  
Lut. parv.  
conf. 1543.  
Hosp. 230.*

monie de l'élevation , il n'en changea pas pour cela le fond de son sentiment sur la présence réelle , & qu'il continuoit à la reconnoître incontinent après la consécration.

## XXVI.

*Mélancton ne trouve point d'autre moyen pour détruire la Messe qu'en niant la présence permanente.*

*Hosp. 154.  
179. 180.*

## XXVII.

*Vaines raisons de Mélancton.*

Avec cette foi il est impossible de nier le sacrifice de l'Autel : car que veut-on que fasse Jesus-Christ avant que l'on mange son Corps & son Sang , si ce n'est de se rendre présent pour nous devant son Pere ? C'étoit donc pour empêcher une conséquence si naturelle que Mélancton cherchoit des moyens de réduire cette présence à la seule manducation ; & ce fut principalement à la Conférence de Ratisbonne qu'il étala cette partie de sa doctrine. Charles V. avoit ordonné cette conférence en 1541. entre les Catholiques & les Protestans , pour aviser aux moyens de concilier les deux Religions. Ce fut-là que Mélancton , en reconnoissant à son ordinaire avec les Catholiques la présence réelle & substantielle , s'appliqua beaucoup à faire voir que l'Eucharistie , comme les autres Sacremens , n'étoit Sacrement que dans l'usage légitime , c'est-à-dire , comme il l'entendoit , dans la réception actuelle.

La comparaison qu'il tiroit des autres Sacremens étoit bien foible : car dans les signes de cette nature où tout dépend de la volonté de l'instituteur , ce n'est pas à nous à lui faire des loix générales , ni à lui dire qu'il ne peut faire des Sacremens que d'une sorte ; il a pu dans l'institution de ses Sacremens s'être proposé divers desseins qu'il faut entendre par les paroles dont il s'est servi à chaque institution particulière. Or , Jesus-Christ ayant dit précisément. *Ceci est*, l'effet devoit être aussi prompt que les paroles sont puissantes & véritables, & il n'y avoit pas à raisonner davantage.

Mais Mélancton répondoit, & c'étoit la grande raison qu'il ne cessoit de répéter, que la promesse de Dieu ne s'adressant pas au pain, mais à l'homme, le Corps de Notre-Seigneur ne devoit être dans le pain que lorsque l'homme le recevoit. Par un semblable raisonnement, on pourroit aussi bien conclure que l'amertume de l'eau de Mara ne fut corrigée, ou que l'eau de Cana ne fut faite vin que dans le tems qu'on en but, puisque ces miracles ne se faisoient que pour les hommes qui en burent. Comme donc ces changemens se firent dans l'eau, mais non pas pour l'eau, rien n'empêche qu'on ne connoisse de même un changement dans le pain qui ne soit pas pour le pain; rien n'empêche que le pain celeste, aussi bien que le terrestre, ne soit fait & préparé avant qu'on le mange, & je ne sçai comment Mélancton s'appuyoit si fort sur un argument si pitoyable.

Mais ce qu'il y a ici de plus considérable, c'est que par ce raisonnement il n'attaquoit pas moins son maître Luther, qu'il attaquoit les Catholiques: car en voulant qu'il ne se fit rien du tout dans ce pain, il montrait qu'il ne s'y fait rien en aucun moment, & que le Corps de Notre-Seigneur n'y est, ni dans l'usage, ni hors de l'usage: mais que l'homme à qui s'adresse toute la promesse, le reçoit à la présence du pain, comme on reçoit dans le Baptême à la présence de l'eau le Saint-Esprit & la grace. Mélancton voyoit bien cette conséquence, comme il paroitra dans la suite: mais soit qu'il eût l'adresse de la couvrir alors, ou que Luther n'y prit pas garde de si près, la haine qu'il avoit conçue contre la Messe lui faisoit passer tout ce qu'on avançoit pour la détruire.

XXVIII.  
*Autres raisons aussi frivoles.*

*Hosp. ibid.*  
*Mel lib. 2. ep*  
*25. 40. lib. 3.*  
*188. 189.*  
*&c. Exod.*  
*15. 23.*  
*Joann. 2.*

XXIX.  
*Ces raisons de Mélancton détruisoient toute la doctrine de Luther.*

## XXX.

*Dernière raison de Mélancton plus foible que toutes les autres.*

*Mel. ep. sup. cit. Hosp. par. 2. 184. &c.*

*Joana. Sturn. Antip. 4. part. 4.*

## XXXI.

*La vraie raison de Mélancton, c'est qu'il ne pouvoit séparer la Messe de la présence réelle si on la reconnoissoit permanente ; parole de Luther.*

*Hosp. p. 180.*

Mélancton se servoit encore d'une autre raison plus foible que les précédentes. Il disoit que Jesus-Christ ne vouloit pas être lié, & que l'attacher au pain hors de l'usage, c'étoit lui ôter son franc arbitre. Comment peut-on penser une telle chose, & dire que le libre arbitre de Jesus-Christ soit détruit par un attachement qui vient de son choix ? Sa parole le lie sans doute, parce qu'il est fidelle & véritable, mais ce lien n'est pas moins volontaire qu'inviolable.

Voilà ce qu'oposoit la raison humaine au mystère de Jesus-Christ, de vaines subtilités, de pures chicanes : aussi n'étoit-ce pas-là le fond de l'affaire. La vraie raison de Mélancton, c'est qu'il ne pouvoit empêcher que Jesus-Christ, posé sur la sainte table avant la manducation & par la seule consécration du pain & du vin, ne fût une chose par elle-même agréable à Dieu, qui attestoit sa grandeur suprême, intercédait pour les hommes, & avoit toutes les conditions d'une oblation véritable. De cette sorte la Messe subsistoit, & on ne la pouvoit renverser qu'en renversant la présence hors de la manducation. Aussi, quand on vint dire à Luther que Mélancton avoit hautement nié cette présence dans sa conférence de Ratisbonne, Hospinien nous rapporte qu'il s'écria : *Courage, mon cher Mélancton, à cette fois la Messe est à bas. Tu en as ruiné le Mystère, auquel jusqu'à présent je n'avois donné qu'une vaine atteinte.* Ainsi de l'Aveu des Protestans, le sacrifice de l'Eucharistie demeurera toujours inébranlable, tant qu'on admettra dans ces mots, *Ceci est mon Corps*, une efficace présente ; & pour détruire la Messe, il faut suspendre l'effet des paroles de Jesus-Christ, leur

ôter leur sens naturel , & changer *Ceci est en Ceci sera.*

Quoique Luther laissât dire à Mélancton tout ce qu'il vouloit contre la Messe , il ne se départoit pas en tout de ses anciens sentimens , & il ne réduisoit pas à la seule réception de l'Eucharistie l'usage où J. C. y étoit présent : on voit même que Mélancton biaoisoit avec lui sur ce sujet ; & il y a deux Lettres de Luther en 1543. où il loué une parole de Mélancton , qui avoit dit , *que la presence étoit dans l'action de la Cène , mais non pas dans un point précis ni mathématique.* Pour Luther , il en déterminoit le tems depuis le *Pater noster* , qui se disoit dans la Messe Luthérienne incontinent après la consécration , *jusqu'à ce que tout le monde eût communié & qu'on eût consommé les restes.* Mais pourquoi en demeurer-là ? Si on eût porté à l'instant la Communion aux absens , comme saint Justin nous raconte qu'on le faisoit de son tems , quelle raison eût-on eu de dire que Jesus-Christ eût aussi-tôt retiré sa sainte presence ? Mais pourquoi ne la continueroit-il pas quelques jours après , lorsque le Saint Sacrement seroit réservé pour l'usage des Malades ? Ce n'est que par une pure fantaisie qu'on voudroit retirer en ce cas la presence de Jesus-Christ ; & Luther ni les Luthériens n'avoient plus de règle , lorsqu'ils mettoient en usage , quelque court qu'il fût , hors de la réception actuelle ; mais ce qu'il y a de pis pour eux , c'est que la Messe & l'oblation subsistoient toujours , & n'y eût-il qu'un seul moment de presence devant la Communion , cette presence de Jesus-Christ ne pouvoit être frustrée de tous les avantages qui l'accompagnoient. C'est pourquoi Mélancton tendoit toujours , quoiqu'il pût dire à

XXXIII.

*Disimulation de Mélancton Lettres mémorables de Luther pour la presence permanente. T. 4. Jen. p. 585. 586. & ap. Cælest.*

*Just. Apol. 2.*

**XXXIII.**  
L'élevation  
irrépréhensi-  
ble selon le  
sentiment de  
Luther.

S. n. 24. parv.  
Conf.

Ibid.

**XXXIV.**  
L'adoration  
nécessaire :  
aveu formel  
de Luther  
après beau-  
coup de va-  
riations.

Hosp. 14.  
Ad art. Lov.  
Thesi. 16.  
T. 2. 501.  
Ep. ad Buc.  
p. 108.

Luther, à ne mettre la présence que dans le tems précis de la réception, & il ne voyoit que ce seul moyen de ruiner l'oblation & la Messe.

Il n'y en avoit non plus aucun autre de ruiner l'élevation & l'adoration. On a vu qu'en ôtant l'élevation, Luther bien éloigné de la condamner, en avoit approuvé le fond. Je répète encore ses paroles : *On peut, dit-il, conserver l'élevation comme un témoignage de la présence réelle & corporelle ; puisque la faire, c'est dire au Peuple : voyez, Chrétiens, ceci est le Corps de Jesus-Christ qui a été livré pour nous.* Voilà ce qu'écrivit Luther après avoir ôté l'élevation. Mais, pourquoi donc, dira-t-on, l'a-t-il ôtée ? La raison en est digne de lui, & c'est lui-même qui nous enseigne que s'il avoit attaqué l'élevation, c'étoit en dépit de la Papauté ; & s'il l'avoit retenue si long-tems, c'étoit en dépit de Carlostad. En un mot, concluoit-il ; il la falloit retenir lorsqu'on la rejettoit comme impie, & il la falloit rejeter lorsqu'on la commandoit comme nécessaire. Mais au fond il reconnoissoit, ce qui en effet étoit indubitable, qu'il n'y pouvoit avoir nul inconvénient à montrer au Peuple ce divin Corps dès qu'il commençoit à être présent.

Pour ce qui est de l'adoration, après l'avoir tantôt tenue pour indifférente, & tantôt établie comme nécessaire, il s'en tint à la fin à ce dernier parti ; & dans les Thèses qu'il publia contre les Docteurs de Louvain en 1545, c'est-à-dire un an avant sa mort, il apela l'Eucharistie le *Sacrement adorable*. Le parti Sacramentaire, qui s'étoit tant réjoui lorsqu'il avoit ôté l'élevation, fut consterné, & Calvin écrivit que par cette décision *il avoit élevé l'idole dans le temple de Dieu.*

Mélancton connut alors plus que jamais , qu'on ne pouvoit venir à bout de détruire ni l'adoration ni la Messe , sans réduire toute la présence réelle au moment précis de la manducation. Il vit même qu'il falloit aller plus avant , & que tous les points de la doctrine Catholique sur l'Eucharistie revenoient l'un après l'autre , si on ne trouvoit le moyen de détacher le Corps & le Sang du pain & du vin. Il pouffoit donc jusques-là le principe que nous avons vû , qu'il ne se faisoit rien pour le pain ni pour le vin , mais tout pour l'homme : de sorte que c'étoit dans l'homme seul que se trouvoit en effet le Corps & le Sang. De quelle sorte cela se faisoit selon Mélancton , il ne l'a jamais expliqué : mais pour le fond de cette doctrine , il ne cessoit de l'insinuer dans un grand secret , & le plus adroitement qu'il pouvoit. Car tant que Luther vécut , il n'y avoit aucune espérance de le fléchir sur ce point , ni de pouvoir dire ce qu'on en pensoit avec liberté. Mais Mélancton mit si avant cette doctrine dans l'esprit des Théologiens de Vitemberg & de Leipsic , qu'après la mort de Luther & après la sienne , ils s'en expliquèrent nettement dans une Assemblée qu'ils tinrent à Dresde par ordre de l'Electeur en 1561. Là ils ne craignirent pas de rejeter la propre doctrine de Luther , & la présence réelle qu'il admettoit dans le pain ; & ne voyant point d'autre moyen de se défendre de la Transsubstantiation , de l'adoration & du Sacrifice , ils se réduisoient à la présence réelle que Mélancton leur avoit apprise , non-plus dans le pain & dans le vin , mais dans le fidèle qui les recevoit. Ils déclarèrent donc que le vrai Corps substantiel étoit vraiment & substantiellement donné dans la Cène ;

XXXV.

*Les Théologiens de Vitemberg & de Leipsic reconnoissent avec Mélancton , qu'on ne peut éviter le sacrifice , la transsubstantiation & l'adoration qu'en changeant la doctrine de Luther.*

*Vit. & L. 3.  
Theol. Ort.  
conf. Heip.*



dell. an.  
Hosp. an.  
1561. 291.

sans toutefois qu'il fut nécessaire de dire que le pain fût le Corps essentiel, ou le propre Corps de Jesus-Christ, ni qu'il se prit corporellement & charnellement par la bouche corporelle; que l'ubiquité leur faisoit horreur; qu'il y avoit sujet de s'étonner de ce qu'on s'attachoit si fort à dire que le Corps fut présent dans le pain, puisqu'il valoit bien mieux considérer ce qui se fait dans l'homme, pour lequel, & non pour le pain, Jesus-Christ se rendoit présent. Ils s'expliquoient ensuite sur l'adoration, & soutenoient qu'on ne la pouvoit nier en admettant la présence réelle dans le pain, quand même on auroit expliqué que le Corps n'y est présent que dans l'usage; Que les Moines auroient toujours la même raison de prier le Pere éternel de les exaucer par son Fils, qu'ils lui rendroient présent dans cette action; que la cène étant établie pour se souvenir de Jesus-Christ, comme on ne pouvoit le prendre ni s'en souvenir, sans y croire & sans l'invoquer, il n'y avoit pas moyen d'empêcher qu'on ne s'adressât à lui dans la cène comme étant présent, & comme se mettant lui-même entre les mains du Sacrificateur, après les paroles de la consécration. Par la même raison, ils soutenoient qu'en admettant cette présence réelle du Corps dans le pain, on ne pouvoit rejeter le sacrifice, & ils le prouvoient par cet exemple: C'étoit, disoient-ils, une coutume ancienne de tous les supplians, de prendre entre leurs mains les enfans de ceux dont ils imploroient le secours, & de les présenter à leurs peres, comme pour les fléchir par leur entremise. Ils disoient de la même sorte, qu'ayant Jesus-Christ présent dans le pain & dans le vin de la Cène, rien ne nous pouvoit empêcher de

le presenter à son Pere pour nous le rendre propice ; & enfin ils concluoiert qu'il seroit plus aisé aux Moines d'établir leur transsubstantiation , qu'il ne seroit aisé de la combattre , à ceux qui , en la rejettans de parole , ne laissoient pas d'assurer que le pain étoit le Corps essentiel , c'est-à-dire , le propre Corps de Jesus-Christ.

C'est Luther qui avoit dit à Smalcalde , & qui avoit fait soufcire à tout le parti , que le pain étoit le vrai Corps de Notre-Seigneur également reçu par les Saints & par les Impies : c'est lui-même qui avoit dit dans sa dernière Confession de Foi approuvée dans tout le parti que le pain de l'Eucharistie est le vrai Corps naturel de Notre-Seigneur. Mélancton & toute la Saxe avoient reçu cette doctrine avec tous les autres , car il falloit bien obéir à Luther , mais ils en revinrent après sa mort , & reconnurent avec nous que ces mots , le pain est le vrai Corps , emportent nécessairement le changement du pain au Corps , puisque le pain ne pouvant être le corps en nature , il ne le peut devenir que par le changement ; ainsi ils rejetterent ouvertement la doctrine de leur maître. Mais ils passent encore plus avant dans la déclaration qu'on vient de voir , & ils confessent qu'en admettant , comme on avoit fait jusqu'alors parmi les Luthériens , la presence réelle dans le pain , on ne peut plus empêcher ni le sacrifice que les Catholiques offrent à Dieu , ni l'adoration qu'ils rendent à Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

Leurs preuves sont convaincantes. Si Jesus-Christ est cru dans le pain , si la Foi s'attache à lui dans cet état , cette Foi peut-elle être sans adoration ? mais cette Foi elle-même

XXXVI.

Doctrine de

Luther chan-

gée inconti-

nent après sa

mort par ses

Théologians

de Vitemberg.

Art. 6. conc.

p. 330. S. liv.

4. Parva

conf. S. n.

141.

XXXVII.

Qu'on ne

peut répondre

aux raisonne-

mens de ces

Théologians.

n'emporte-t'elle pas nécessairement une adoration souveraine, puisqu'elle entraîne l'invocation de Jesus-Christ comme Fils de Dieu, & comme present ? La preuve du sacrifice n'est pas moins concluante : Car, comme disent ces Théologiens, si par les paroles Sacramentales on rend Jesus-Christ present dans le pain, cette presence de Jesus-Christ n'est-elle pas par elle-même agréable au Pere, & peut-on sanctifier ces prières par une offrande plus sainte, que par celle de Jesus-Christ present ? Que disent les Catholiques davantage, & qu'est-ce que leur sacrifice, sinon Jesus-Christ present dans le Sacrement de l'Eucharistie, & représentant lui-même à son Pere la victime, par laquelle il a été apaisé ? Il n'y a donc point de moyen d'éviter le sacrifice non-plus que l'adoration & la Transsubstantiation, sans nier cette presence réelle de Jesus-Christ dans le pain.

*XXXVII.  
Des Théologiens de Vitemberg reviennent au sentiment de Luther, & pour quoi les seuls Catholiques ont une doctrine suivie.*

*Epist. Cal.*

*R. 590.*

C'est ainsi que l'Eglise de Vitemberg, la mere de la Réforme, & celle d'où, selon Calvin, étoit sortie dans nos jours la lumière de l'Evangile, comme autrefois elle étoit sortie de Jérusalem, ne peut plus soutenir les sentimens de Luther qui l'a fondée. Tout se dément dans la doctrine de ce fondateur de la Réforme : il établit invinciblement le sens littéral & la presence réelle ; il en rejette les suites nécessaires soutenues par les Catholiques. Si l'on admet avec lui la presence réelle dans le pain, on s'engage à la Messe toute entière, & à la doctrine Catholique sans réserve. Cela paroît trop fâcheux à la nouvelle Réforme, qui ne sçait plus à quoi elle est bonne, s'il faut approuver ces choses & le culte de l'Eglise Romaine tout entier. Mais d'autre part, qu'y a-t'il de plus chimérique qu'une presence.

réelle séparée du pain & du vin ? N'est-ce pas en montrant le pain & le vin, que Jésus-Christ a dit, *Ceci est mon Corps* ? A-t'il dit, que nous dussions recevoir son Corps & son Sang détachés des choses où il lui a plu de les enfermer ; & si nous avons à en recevoir la propre substance, ne faut-il pas que ce soit de la manière qu'il l'a déclaré en instituant ce Mystère ? Dans ces embarras inévitables, le desir d'ôter la Messe l'emporta, mais le moyen que prit Mélancton avec les Saxons pour la détruire, étoit si mauvais qu'il ne pût subsister. Ceux de Vitemberg & de Leipfic en revinrent eux-mêmes bien-tôt après, & l'opinion de Luther, qui mettoit le Corps dans le pain, demeura ferme.

Pendant que ce Chef des Réformateurs tiroit à sa fin, il devenoit tous les jours plus furieux. Ses thèses contre les Docteurs de Louvain en sont une preuve, & je ne crois pas que ses disciples puissent voir sans honte quelques dans les dernières années de sa vie, le prodigieux égarement de son esprit. Tantôt il fait le bouffon, mais de la manière du monde la plus plate : il remplit toutes ses Thèses de ces misérables équivoques, *vaccultas*, au lieu de *facultas* ; *cacolica Ecclesia*, au lieu de *catholica* : parce qu'il trouve dans ces deux mots *vaccultas* & *cacolyca*, une froide allusion avec les vaches, les méchans & les loups. Pour se moquer de la coutume d'appeler les Docteurs *nos Maîtres*, il appelle toujours ceux de Louvain ; *nostrolli Magistrolli*, *bruta Magistrollia*, croyant les rendre fort odieux ou fort méprisables par ces ridicules diminutifs qu'il invente. Quand il veut parler plus sérieusement, il appelle ces Docteurs de *vrayes bêtes*,

## XXXIX.

*Luther plus furieux que jamais sur la fin de ses jours, ses emportemens contre les Docteurs de Louvain.*

des pourceaux, des Epicuriens, des Payens, & des Athées, qui ne connoissoient d'autre penitence que celle de Judas & de Saül, qui prennent non de l'Ecriture, mais de la doctrine des hommes, tout ce qu'ils vomissent; & il ajoûte ce que je n'ose traduire, *quidquid ructant, vomunt, & cacant*. C'est ainsi qu'il oublioit toute pudeur, & ne se soucioit pas de s'immoler lui-même à la risée publique, pourvû qu'il poussât tout à l'extrémité contre ses Adversaires.

## XL.

*Ses derniers  
sentimens  
sur les Zuingliens.*

*Cont. art.  
lov. Thef.  
28. Hof.  
199.*

*Epist. crucig.  
ad Vir. Theod.  
hosp. 104.  
199, &c.*

Il ne traitoit pas mieux les Zuingliens, & outre ce qu'il avoit dit du Sacrement adorable qui détruisoit leur doctrine de fond en comble, il déclaroit sérieusement qu'il les tenoit hérétiques & éloignés de l'Eglise de Dieu. Il écrivit en même-tems la fameuse Lettre, où sur ce que les Zuingliens l'avoient apelé malheureux. *Ils m'ont fait plaisir*, dit-il, *moi donc le plus malheureux de tous les hommes, je m'estime heureux d'une seule chose, & ne veux que cette béatitude du psalmiste: Heureux l'homme qui n'a point été dans le conseil des Sacramentaires, & qui n'a jamais marché dans les voyes des Zuingliens, ni ne s'est assis dans la chaire de ceux de Zurich.* Mélancton & ses amis étoient honteux de tous les excès de leur Chef. On en murmuroit sourdement dans le parti; mais personne n'osoit parler. Si les Sacramentaires se plaignoient à Mélancton & aux autres qui leur étoient plus affectionnés, des emportemens de Luther, ils répondoient qu'il adouciſſoit les expressions de ses Livres par ses discours familiers, & les consoloit sur ce que leur Maître, lorsqu'il étoit échauffé, disoit plus qu'il ne vouloit dire; ce qui étoit, disoient-ils, un grand

*Inconvénient*, mais où ils ne voyoient point de remede.

La Lettre qu'on vient de voir est du 25 Janvier 1546. Le 18 Février suivant Luther mourut. Les Zuingliens, qui ne purent lui refuser des loüanges sans ruiner la Réformation dont il avoit été l'auteur, pour se consoler de l'inimitié implacable qu'il avoit témoignée contre eux jusqu'à la mort, débitèrent quelques entretiens qu'il avoit eus avec ses amis, où ils prétendent qu'il s'étoit beaucoup adouci. Il n'y a nulle aparence dans ses recits, mais au fond il importe peu pour le dessein de cet ouvrage. Ce n'est pas les entretiens particuliers que j'écris, mais seulement les actes & les ouvrages publics; & si Luther avoit donné ces nouvelles marques de son inconstance, ce seroit en tous cas aux Luthériens, à nous fournir des moyens de le défendre.

Pour ne rien omettre de ce que je sçai sur ce fait, je veux bien remarquer encore que je trouve dans l'histoire de la Réforme d'Angleterre de M. Burnet, un écrit de Luther à Bucer, qu'on nous y donne avec ce titre: *Papier concernant la réconciliation avec les Zuingliens.* Cette pièce de M. Burnet, pourvû qu'on la voye, non pas dans l'Extrait que cet adroit Historien en a fait dans son Histoire, mais comme elle se trouve dans son recueil de Pièces, fera voir les extravagances qui passent dans l'esprit des Novateurs. Luther commente par cette remarque, *qu'il ne faut point dire qu'on ne s'entend pas les uns les autres.* C'est ce que Bucer prétendoit toujours, qu'on ne disputoit que des mots: & qu'on ne s'entendoit pas: mais Luther ne pouvoit souffrir cette illusion. En second lieu il propose une nou-

XLII.

*La mort de Luther.*  
1546.

XLI.

*Pièce nouvelle produite par M. Burnet sur le sentiment de Luther.*

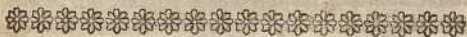
*T. liv. 1. an. 1549. p. 159. collect. des pièces 2.*

*part. liv. 2.*

34.

*velle pensée pour concilier les deux opinions: Il faut dit-il, que les Défenseurs du sens figuré accordent que Jesus-Christ est vraiment présent: & nous, poursuit-il, nous accorderons que ce seul pain est mangé: Panem solum, manducari. Il ne dit pas nous accorderons qu'il y a véritablement du pain & du vin dans le Sacrement, ainsi que M. Burnet l'a traduit: car ce n'eût pas été là une nouvelle opinion, comme Luther le promet ici. On sçait assez que la Consubstantiation qui reconnoît le pain & le vin dans le Sacrement, avoit été reçûe dans le Luthéranisme dès son origine. Mais ce qu'il propose de nouveau, c'est qu'encore que le Corps & le Sang soient véritablement presens, néanmoins il n'y a que le pain seul qui soit mangé: raffinement si absurde que M. Burnet n'en a pu couvrir l'absurdité qu'en le retranchant. Au reste, on n'a que faire de se mettre en peine à trouver du sens dans ce nouveau projet d'accord. Après l'avoir proposé comme utile, Luther tourne tout court, & considérant les ouvertures que l'on donneroit par-là à de nouvelles questions qui tendroient à établir l'Epicurisme; Non, dit-il, il vaut mieux laisser ces deux opinions comme elles sont, que d'en venir à ces nouvelles explications, qui ne feroient aussi bien qu'irriter le monde, loin qu'on pût les faire passer. Enfin pour assoupir cette dissension, qu'il voudroit, dit-il, avoir racheté de son Corps & de son Sang, il déclare de son côté qu'il veut croire que ses Adversaires sont de bonne foi. Il demande qu'on en croye autant de lui, & conclut à se supporter mutuellement, sans déclarer ce que c'est que ce suport: de sorte qu'il ne paroît entendre autre chose, sinon que de*

part & d'autre on s'abstienne d'écrire, & se dire des injures, comme on en étoit déjà convenu, mais très-inutilement, dès le Colloque de Marpourg, Voilà tout ce que Bucer put obtenir pour les Zuingliens, pendant même que Luther étoit en meilleure humeur, & apparemment durant ces années où il y eut une espèce de suspension d'armes. Quoiqu'il en soit, il revint bien-tôt à son naturel; & dans la crainte qu'il eut que les Sacramentaires ne tâchassent par leurs équivoques de le tirer à leurs sentimens après sa mort, il fit contre eux sur la fin de sa vie les déclarations que nous avons vuës, laissant ses disciples aussi animés contre eux, qu'il l'avoit été lui-même.



## P I E C E S

*Concernant le second Mariage du Landgrave,  
dont il est parlé en ce Livre VI.*

## I N S T R U C T I O

Quid Doctor Martinus Bucer apud Doctorem Martinum Lutherum, & Philippum Melanthonem sollicitare debeat, & si id ipsis rectum videbitur, postmodum apud Electorem Saxoniae.

I. **P**RIMO ipsis gratiam & fausta meo nomine denunciaret, & si corpore animoque adhuc bene volerent, quod id libenter intelligerem. Deinde incipiendo quod ab eo tempore quo me noster Dominus Deus infirmitate visitavit, varia apud me considerassem, & praesertim quod in me repererim quod ego ab aliquo



tempore, qui uxorem duxi, in adulterio & fornicatione jacuerim. Quia verò ipsi & mei prædicantes sæpe me adhortati sunt ut ad Sacramentum accederem: Ego autem apud me talem præfatam vitam deprehendi, nullâ bonâ conscientia aliquot annis ad Sacramentum accedere potui. Nam quia talem vitam DESERERE NOLO, quâ bonâ conscientia possẽm ad mensam Domini accedere. Et sciebam per hoc non aliter quàm ad iudicium Domini, & non ad Christianum confessionem me perventurum. Ulteriùs legi in Paulo pluribus quàm uno locis, quomodo nullus fornicator, nec adulter regnum Dei possidebit. Quia verò apud me deprehendi quod apud meam uxorem præsentem à fornicatione ac luxuriâ atque adulterio abstinere non possim, nisi ab hac vita desistam, & ad emendationem me convertam; nihil certius habeo expectandum quàm exheredationem à regno Dei & æternam damnationem. Causæ autem, quare à fornicatione, adulterio, & his similibus adstinere non possim apud hanc meam præsentem uxorem, sunt istæ.

II. Primo quoddam initio, quo eam duxi, nec animo, nec desiderio eam complexus fuerim. Quali ipsa quoque complexione, amabilitate, & odore sit, & quomodo interdum se superfluo potu gerat, hoc sciunt ipsius aulae præfecti, & virgines, alique plures; cumque ad ea describenda difficultatem habeam, Bucero tamen omnia declaravi.

III. Secundo, quia validâ complexione, ut medici sciunt, sum, & sæpe contigit ut in sæderum & imperii comitiis diu verfer, ubi lautè vivitur & corpus curatur; quomodo me ibi gerere queam absque uxore, cum non semper magnum gynæceum mecum ducere possim, facile est concipere & considerare.

IV. Si porro diceretur quare meam uxorem duxerim, verè imprudens homo tunc temporis fui, & ab aliquibus meorum consiliariorum, quorum potior pars defuncta est, ad id persuasus sum. Matrimonium ultra tres septimanas non servavi, & sic constanter perrexi.

V. Ulterius me concinatores constanter urgent, ut scelera puniam, fornicationem, & alia; quod etiam libenter facerem: quomodo autem scelera, quibus ipsemet immersus sum, puniam, ubi omnes dicerent, Magister, prius teipsum puni? Jam si deberem in rebus evangelicæ confederationis bellare, tunc id semper malâ conscientia facerem, & cogitarem: Si tu in hac vita gladio, vel sclopeto, vel alio modo occubueris, ad dæmonem perges. Sæpe Deum interea invocavi & rogavi; sed semper idem remansit.

VI. Nunc verò diligenter consideravi scripturas antiqui & novi Testamenti, & quantum mihi gratiæ Deus dedit, studiosè perlegi, & ubi nullum aliud consilium nec medium invenire potui; cum videam quod ab hoc agendi modo penes modernam uxorem meam **NEC POSSIM**, **NEC VELIM** abstinere (quod coram Deo testator) quàm talia media adhibendo, quæ à Deo permessa nec prohibita sunt. Quod pii patres ut Abraham, Jacob, David, Lamech, Salomon, & alii, plures quàm unam uxorem habuerint, & in eundem Christum crediderint, in quem nos credimus, quemadmodum S. Paulus ad Cor. X. ait; Et præterea Deus in veteri Testamento tales sanctos valdè laudavit: Christus quoque eosdem in novo Testamento valdè laudat, insuper lex Moïsis permittit, si quis duas uxores habeat, quomodo se in hoc gerere debeat.

VII. Et si objiceretur, Abrahamo & antiquis concessum fuisse propter Christum pro-

missum, invenitur tamen clarè quòd Moïses permittat, & in eo neminem specificet ac dicat, utrùm duæ uxores habendæ, & sic neminem excludit. Et si Christus solum promissus sit stemmati Judæ, & nihilominus Samuelis pater, rex Achab & alii, plures uxores habuerunt, qui tamen non sunt de stemmate Judæ. Idcirco hoc, quod istis id solum permissum fuerit propter Messiam, stare non potest.

VIII. Cùm igitur nec Deus in antiquo, nec Christus in novo Testamento, nec Prophetæ, nec Apostoli prohibeant, ne vir duas uxores habere possit; nullus quoque Propheta, vel Apostolus propterea reges, principes, vel alias personas punierit aut vituperarit, quòd duas uxores in matrimonio simul habuerint, neque pro crimine aut peccato, vel quòd Dei regnum non consequentur, judicavit; cùm tamen Paulus multos indicet qui regnum Dei non consequentur, & de his qui duas uxores habent, nullam omnino mentionem faciat. Apostoli quoque cùm gentibus indicarent quomodo se gerere, & à quibus abstinere deberent, ubi illos primo ad fidem receperant, uti in Actis Apostolorum est, de hoc etiam nihil prohibuerunt, quòd non duas uxores in matrimonio habere possent, cùm tamen multi Gentiles fuerint qui plures quàm unam uxores habuerunt: Judæis quoque non prohibitum fuit, quia lex illud permittebat, & est omninò apud aliquos in usu. Quando igitur Paulus clarè nobis dicit oportere Episcopum esse unius uxoris virum, similiter & ministrum: absque necessitate fecisset, si quis tantum unam uxorem deberet habere, quòd id ita præcepisset, & plures uxores habere prohibuisset.

IX. Et post hæc ad hunc diem in orientalibus regionibus aliqui Christiani sunt, qui duas uxo-

res in matrimonio habent. Item Valentinianus Imperator, quem tamen historici, Ambrosius & alii docti laudant, ipsemet duas uxores habuit, legem quoque edi curavit, quod alii duas uxores habere possent.

X. Item, licet quod sequitur non multum curem, Papa ipsemet Comiti cuidam qui sanctum Sepulchrum invisit, & intellexerat uxorem suam mortuam esse, & ideo aliam vel adhuc unam acceperat, concessit ut is utramque retinere posset. Item scio Lutherum & Philippum regi Angliæ suasisse ut primam uxorem non dimitteret, sed aliam præter ipsam ducerem quemadmodum præter propter consilium sonat. Quando vero in contrarium apponeretur, quod ille nullum masculum hæredem ex primâ habuerit, judicamus nos plus hîc concedi oportere causæ quam Paulus dat, unumquemque debere uxorem habere propter fornicationem. Nam utique plus situm est in bonâ conscientia, salute animæ, christianâ vitâ, abstractione ab ignominia & inordinatâ luxuriâ, quàm in eo ut quis hæredes vel nullos habeat. Nam omnino plus animæ quàm res temporales curandæ sunt.

XI. Itaque hæc omnia me promoverunt, ut mihi proposuerim, qui id cum Deo fieri potest, sicut non dubito, abstinere à fornicatione, & omni impudicitia, & vitâ quam Deus permittit, uti. Nam diutius in vinculis diaboli constrictus perseverare non intendo, & alias absque hac vitâ me præservare NON POSSUM, NEC VOLO. Quare hæc est mea ad Lutherum, Philippum & ipsum Bucerum petitio, ut mihi testimonium dare velint, si hoc facerem, illud illicitum non esse.

XII. Casu quod autem id ipsi hoc tempore

propter scandalum, & quod Evangelicæ rei fortassis præjudicare aut nocere posset, publicè typis mandare non vellent; petitionem tamen meam esse, ut mihi scripto testimonium dent, si id occultò facerem, me per id non contra Deum egisse, & quod ipsi etiam id pro matrimonio habere, & cum tempore viam inquirere velint, quomodo res hæc publicando in mundum, & quâ ratione persona quam ducturus sum, non pro inhonestâ, sed etiam pro honestâ habenda sit. Considerare enim possint, quod aliàs personæ quam ducturus sum graviter accideret, si illa pro tali habenda esset, quæ non christianè vel inhonestè ageret. Postquam etiam nihil occultum remanet, si constanter ita permanerem, & communis Ecclesia nesciret quomodo huic personæ cohabitarem, utique & quoque tractu temporis scandalum causaret.

XIII. Item non metuant quod propterea; etsi aliam uxorem acciperem, meam modernam uxorem male tractare, nec cum eâ dormire, vel minorem amicitiam ei exhibere velim, quàm antea feci: sed me velle in hoc casu crucem portare, & eidem omne bonum præstare, neque ab eâdem abstinere. Volo etiam filios quos ex prima uxore suscepi, principes regionis relinquere, & reliquis aliis honestis rebus prospicere: esse proinde adhuc semel petitionem meam, ut per Deum in hoc mihi consulant, & me juvent in iis rebus quæ non sunt contra Deum, ut hilari animo vivere & mori, atque Evangelicas causas omnes eò liberius & magis christianè suscipere possim. Nam quidquid me jusserint quod christianum & rectum sit, SIVE MONASTERIORUM BONA, seu alia concernat, ibi me promptum reperient.

XIV. Vellem quoque & desidero non plures

quàm tantum unam uxorem ad istam modernam uxorem meam. Item ad mundum vel mundanum fructum hac in re non nimis attendendum est; sed magis Deus respiciendus, & quod hic præcipit, prohibet, & liberum relinquit. Nam imperator & mundus me & quemcumque permittent, ut publicè meretrices retineamus; sed plures quàm unam uxorem non facillè concesserint. Quod Deus permittit, hoc ipsi prohibent; quod Deus prohibet, hoc dissimulant; & videtur mihi sicut matrimonium sacerdotum. Nam sacerdotibus nullas uxores concedunt, & meretrices retinere ipsis permittunt. Item Ecclesiastici nobis adèd insensu sunt, ut propter hunc articulum quo plures christianis uxores permitteremus, nec plus nec minùs nobis facturi sint.

XV. Item Philippo & Luthero postmodum indicabit, si apud illos, præter omnem tamen opinionem meam, de illis nullam opem inveniam; tum me varias cogitationes habere in animo, quod velim apud Cæsarem pro hac re instare per mediatores, etsi multis mihi pecuniis constaret: quod Cæsar absque Pontificis dispensatione non faceret; quamvis etiam Pontificum dispensationem omnino nihil faciam; verùm Cæsaris permissio mihi omnino non esset contemnenda; quam Cæsaris permissionem omnino non curarem, nisi scirem quod propositi mei rationem coram Deo haberem, & certius esset Deum id permisisse quàm prohibuisse.

XVI. Verùm nihilominùs ex humano metu, si apud hanc partem nullum solatium invenire passim, Cæsarum consensum obtinere, uti insinuatum est, non esset contemnendum. Nam apud me judicabam si aliquibus Cæsareis consiliariis egregias pecuniæ summas donarem, me omnia ab ipsis impetraturum: sed præterea timebam, quam-

vis propter nullam rem in terrâ ab Evangelio deficere, vel cum divinâ ope me permittere velim induci ad aliquid quod Evangelicæ causæ contrarium esse posset, ne Cæsareani tamen me in aliis secularibus negotiis ita uterentur & obligarent ut isti causæ & parti non foret utile: esse idcirco adhuc petitionem meam, ut me aliâs juvent, ne cogar rem in iis locis quæere, ibi id non libenter facio, & quod millies libentius ipsorum permissioni quam cum Deo & bonâ conscientiâ facere possunt, considerare velim, quàm Cæsareæ vel ALIIS HUMANIS permissionibus: quibus tamen non ulterius considerem, nisi antecedenter in divinâ Scripturâ fondata essent, uti superius est declaratum.

XVII. Denique iterata est mea petitio ut Lutherus, Philippus & Bucerus mihi hac in re scripto opinionem suam velint aperire, ut postea vitam meam emendare, bonâ conscientiâ ad Sacramentum accedere, & omnia negotia nostræ Religionis eo liberius & confidentius agere possim.

Datum Melsingæ Dominicâ post Cathæ-  
rinæ anno 1539.

PHILIPPUS LANDGRAFFIUS HASSIÆ



CONSULTATION  
DE LUTHER,  
ET DES AUTRES  
DOCTEURS PROTESTANS  
SUR LA POLYGAMIE.

*Au Sérénissime Prince & Seigneur PHILIPPE  
LANDGRAVE DE HESSE, Comte de  
Catzenlembogen, de Diets, de Ziegenhain, &  
de Nidda, notre clément Seigneur, nous souhai-  
tons avant toutes choses la grace de Dieu par  
Jesus-Christ.*

SÉRÉNISSIME PRINCE ET SEIGNEUR.

**I. POSTQUAM** **N**OUS avons a-  
*Vestra Celsitudo* pris de Bucer,  
*per Dominum Buce-* & lû dans l'instruction  
*rum diurnas conf-* que Votre Altesse lui a  
*scientiæ suæ molestias,* donnée, les peines d'es-  
*nonnullas simulque* prit, & les inquiétudes  
*considerationes indica-* de conscience où elle  
*ri curavit, adito scripto* est presentement; &  
*feu Instructione quam* quoiqu'il nous ait paru  
*illi Vestra Celsitudo* très-difficile de répon-  
*tradidit: licet ita pro-* dre si-tôt aux doutes  
*peranter expedire res-* qu'elle propose, nous  
*ponsum difficile sit, no-* n'avons pas néanmoins  
*himus tamen Domi-* voulu laisser partir sans  
*num Bucerum, reditum* réponse le même Bucer  
*utique maturantem, si-* qui étoit pressé de re-  
*ne scripto dimittere.* tourner vers V. A.

*Var. Tome. I.*

N



II. Nous avons reçu une extrême joie, & nous avons loué Dieu de ce qu'il a guéri votre Altesse d'une dangereuse maladie, & nous le prions qu'il la veuille long-tems conserver dans l'usage parfait de la santé qu'il vient de lui rendre.

III. Elle n'ignore pas combien notre Eglise pauvre, misérable, petite & abandonnée, a besoin de Princes régens vertueux qui la protègent; & nous ne doutons point que Dieu ne lui en laisse toujours quelques-uns, quoiqu'il menace de tems en tems de l'en priver, & qu'il la mette à l'épreuve par de différentes tentations.

IV. Voici donc ce qu'il y a d'important dans la question que Bucer nous a proposée.

V. A. comprend assez d'elle-même la différence qu'il y a d'établir une loi universelle, & d'user de dispense en un cas particulier pour de pressantes raisons,

II. *Imprimis sumus ex animo recreati, & Deo gratias agimus quod Vestram Celsitudinem difficili morbo liberaverit, petimusque, ut Deus Celsitudinem Vestram in corpore & anima confortare & conservare dignetur.*

III. *Nam prout Celsitudo Vestra videt, paupercula & misera Ecclesia est exigua & derelicta, indigens probis Dominis regentibus, sicut non dubitamus Deum aliquos conservaturum, quantumvis tentationes diversæ occurrant.*

IV. *Circa questionem quam nobis Bucerus proposuit, hæc nobis occurrunt consideratione digna; Celsitudo Vestra per se ipsum satis perspicit, quantum differant universalem legem condere, vel in certo casu gravioris de causis ex concessione*

*Divina ; dispensatione  
uti ; nam contra Deum  
locum non habet dispen-  
satio.*

V. *Nunc suadere non  
possumus ut introdu-  
catur publicè , & velut  
lege sanciat , permis-  
sio plures quàm unam  
uxores ducendi. Si ali-  
quid hac de re prælo  
committeretur , facile  
intelligit Vestra Celsi-  
tudo , id præcepti instar  
intellectum & accep-  
tatum iri : unde multa  
scandala & difficulta-  
tes orirentur. Confide-  
ret , quæsumus , Celsi-  
tudo Vestra quàm sinis-  
trè acciperetur , si quis  
convinceretur hanc le-  
gem in Germaniam in-  
troduxisse quæ æterna-  
rum litium & inquietu-  
dinum ( & quod timen-  
dum ) futura esset semi-  
narium.*

VI. *Quod opponi po-  
test , quod coram Deo*

& avec la permission de  
Dieu : car il est d'ail-  
leurs évident que les  
dispenses n'ont point de  
lieu contre la première  
des loix qui est la Divi-  
ne.

V. Nous ne pouvons  
pas conseiller mainte-  
nant que l'on introdui-  
se en public , & que l'on  
établisse : comme par  
une loi , dans le nou-  
veau Testament , celle  
de l'ancien , qui per-  
mettoit d'avoir plus  
d'une femme. Votre  
Altesse sçait que si l'on  
faisoit imprimer quel-  
que chose sur cette ma-  
tière , on le prendroit  
pour un précepte , d'où  
il arriveroit une infini-  
té de troubles & de  
scandales. Nous prions  
Votre Altesse de con-  
sidérer les dangers où  
seroit exposé un hom-  
me convaincu d'avoir  
introduit en Allema-  
gne une semblable Loi  
qui diviserait les Fa-  
milles , & les engage-  
roit en des Procès éter-  
nels.

VI. Quant à l'objec-  
tion que l'on fait , que

ce qui est juste devant Dieu doit être absolument permis, on y doit répondre en cette manière : Si ce qui est équitable aux yeux de Dieu, est d'ailleurs commandé & nécessaire, l'objection est véritable : S'il n'est ni commandé ni nécessaire, il faut encore avant que de le permettre avoir égard à d'autres circonstances ; & pour venir à la question dont il s'agit : Dieu a institué le Mariage pour être une société de deux personnes & non pas de plus, supposé que la nature ne fut pas corrompue ; & c'est-là le sens du passage de la Genèse : *Ils seront deux en une seule chair*, & c'est ce qu'on observa au commencement.

VII. Lamech fut le premier qui épousa plusieurs femmes, & l'Écriture témoigne que cet usage fut introduit contre la première règle.

VIII. Il passa néanmoins en coutume dans

*quod est id omnino permittendum, hoc certâ ratione & conditione est accipiendum. Si res est mandata & necessaria, verum est quod objicitur, si nec mandata, nec necessaria sit, alias circumstantias oportet expendere, ut ad propositam questionem propius accedamus : Deus matrimonium instituit ut tantum duarum & non plurium personarum esset societas, si natura non esset corrupta ; hoc intendit illa sententia : Erunt duo in carne una, idque primitus fuit observatum.*

VII. *Sed Lamech pluralitatem uxorum in matrimonium invexit, quod de illo Scriptura memorat tanquam introductum contra primam regulam.*

VIII. *Apud infideles tamen fuit consuetudi-*

ne receptum ; postea Abraham quoque & posterius ejus plures duxerunt uxores. Certum est hoc postmodum lege Moïsis permissum fuisse , teste Scripturâ , Deuter. 2. l. 1. ut homo haberet duas uxores : nam Deus fragili naturæ aliquid indulgit. Cum verò principio & creationi consentaneum sit unicâ uxore contentum vivere , hujusmodi lex est laudabilis , & ab Ecclesiâ acceptanda , nec lex huic contraria statuenda ; nam Christus repetit hanc sententiam : Erunt duo in carne una , Math. 19. & in memoriam revocat quale matrimonium ante humanam fragilitatem esse debuisse.

Mathieu le passage de la en une seule chair ; & y rapelle dans la mémoire des hommes quel avoit dû être le Mariage avant qu'il eût dégénéré de sa pureté.

IX. *Certis tamen casibus locus est dispensationi. Si quis apud exterâs nationes captivus ad curam corporis*

les nations infidèles ; & l'on trouve même depuis , qu'Abraham & sa postérité eurent plusieurs femmes. Il est encore constant par le Deutéronome , que la Loi de Moïse le permit ensuite , & que Dieu eut en ce point de la condescendance pour la foiblesse de la nature. Puisqu'il est donc conforme à la création des hommes , & au premier établissement de leur société , que chacun d'eux se contente d'une seule femme , il s'ensuit que la Loi qui l'ordonne est louable ; qu'elle doit être reçue dans l'Eglise ; & que l'on n'y doit point introduire une Loi contraire , parce que Jesus-Christ a répété dans le chapitre 19. de saint

Genèse : *Ils seront deux* y rapelle dans la mémoire des hommes quel avoit dû être le Mariage avant qu'il eût dégénéré de sa pureté.

IX. Ce qui n'empêche pourtant pas qu'il n'y ait lieu de dispense en de certaines occasions. Par exemple , si

un homme marié , détenu captif en païs éloigné , y prenoit une seconde femme pour conserver ou pour recouvrer sa fanté , ou que la fiemme devint l'épreuve , nous ne voyons pas qu'en ces cas on pût condamner le fidèle qui épouserait une autre femme par le conseil de son Pasteur , pourvû que ce ne fût pas à dessein d'introduire une Loi nouvelle , mais seulement pour satisfaire à son besoin.

X. Puisque ce sont deux choses toutes différentes d'introduire une Loi nouvelle , & d'user de dispense à l'égard de la même Loi , nous supplions Votre Altesse de faire réflexion sur ce qui suit.

Premièrement , il faut prendre garde avant toutes choses que la pluralité des femmes ne s'introduise point dans le monde en forme de loi que tout le monde puisse suivre quand il voudra. Il faut en second lieu , que Votre Altesse ait égard à l'effroyable scan-

*& sanitatem , inibi alteram uxorem superinduceret ; vel si quis haberet leprosam : his casibus alteram ducere cum Consilio sui Pastoris , non intentione novam legem inducendi , sed suæ necessitati consulendi , hunc nescimus quâ ratione damnare liceret.*

X. *Cum igitur aliud sit inducere legem , aliud uti dispensatione , obsecramus Vestram Celsitudinem sequentia velim considerare.*

*Primo ante omnia cavendum , ne hæc res inducatur in orbem ad modum legis , quam sequendi libera omnium sit potestas. Deinde considerare dignetur Vestra Celsitudo scandalum nimium quod Evangelii hostes exclamaturi sunt , nos similes esse Anabaptistis .*

*qui simul plures duxerunt uxores. Item Evangelicos eam sectari libertatem plures simul ducendi, quæ in Turcia in usu est.*

dale, qui ne manquera pas d'arriver si elle donne occasion aux ennemis de l'Evangile de s'écrier que nous ressemblons aux Anabatistes qui font un jeu du Mariage, & aux Turcs qui prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir.

XI. *Item Principum facta latius spargi, quam privatorum, consideret.*

XI. En troisiéme lieu, que les actions des Princes sont plus en vuë que celles des Particuliers.

XII. *Item consideret privatas personas, hujusmodi Principum facta audientes, facile eadem sibi permissa persuadere, prout apparet talia facile irrepere.*

XII. En quatrième lieu, que les Inférieurs ne sont pas plutôt informés que les Supérieurs font quelque chose, qu'ils s'imaginent avoir la liberté d'en faire autant, & que c'est par-là que la licence devient générale.

XIII. *Item considerandum Celsitudinem Vestram abundare nobilitate efferi spiritus, in quâ multi, ut in aliis quoque terris fit, qui propter amplos proventus, quibus ratione cathedralium beneficiorum perfruuntur, val-*

XIII. En cinquiéme lieu, que les Etats de V. A. sont remplis d'une noblesse farouche, fort oposée pour la plus grande partie à l'Evangile, à cause de l'espérance qu'on y a, comme dans les autres Pais, de parvenir aux

bénéfices des Eglises Cathédrales dont le revenu est très-grand. Nous ſçavons les imperitins discours que les plus illustres de votre noblesse ont tenus, & il est aisé de juger quelle seroit la disposition de votre noblesse & de vos autres sujets, si V. A. introduisoit une semblable nouveauté.

XIV. En sixième lieu, que V. A. par une grace particulière de Dieu est en grande réputation dans l'Empire, & dans les Pais étrangers; & qu'il est à craindre que l'on ne diminuë beaucoup de l'estime & du respect que l'on a pour elle, si elle exécute le projet d'un double Mariage. La multitude des scandales qui sont ici à craindre, nous oblige à conjurer V. A. d'examiner la chose avec toute la maturité de jugement que Dieu lui a donné.

XV. Ce n'est pas aussi avec moins d'ardeur que nous conjurons V. A. d'éviter en toute

*de Evangelio adversantur. Non ignoramus ipsi magnorum nobilium valde insulsa dicta; & qualem se nobilitas & subditio erga Celsitudinem Vestram sit præbitura, si publica introductio fiat, haud difficile est arbitrari.*

XIV. *Item Celsitudo Vestra, quæ Dei singularis est gratia, apud reges & potentes etiam exteros magno est in honore & respectu: apud quos merito est, quod timeat ne hæc res pariat nominis diminutionem. Cum igitur hic multa scandala constuant, rogamus Celsitudinem Vestram, ut hanc rem maturo judicio expedere velit.*

XV. *Illud quoque est verum quod Celsitudinem Vestram omni modo rogamus & hortamur,*

*ut ut fornicationem & adulterium fugiat. Habuimus quoque, ut, quod res est loquamur, longo tempore non parvum maerorem, quod intellexerimus vestram Celstitudinem ejusmodi impuritate oneratam, quam divina ultio, morbi, aliaque pericula sequi possent.*

XVI. *Etiam rogamus Celstitudinem Vestram ne talia extra matrimonium, levia peccata velit aestimare, sicut mundus hæc ventis tradere & parvipendere solet. Verum Deus impudicitiam sæpè severissimè punivit: nam pœna diluvii tribuitur regentum adulteriis. Item adulterium Davidis est severum vindictæ divinæ exemplum; & Paulus sæpius ait: Deus non iridetur. Adulteri non introibunt in regnum Dei; nam fidei obedientia comes esse debet, ut non conscientiam agamus, I. Tim. 3. Si cor nostrum non reprehende-*

manière la fornication & l'adultère; & pour avoüer sincèrement la vérité, nous avons eu long-tems un regret sensible de voir V. A. abandonnée à de telles impuretés, qui pouvoient être suivies des effets de la vengeance divine, de maladies & de beaucoup d'autres inconveniens.

XVI. Nous prions encore V. A. de ne pas croire que l'usage des femmes hors le mariage, soit un péché léger & méprisable, comme le monde se le figure; puisque Dieu a souvent châtié l'impudicité par les peines les plus sévères: que celle du déluge est attribuée aux adultères des grands: que l'adultère de David a donné lieu à un exemple terrible de la vengeance divine: que saint Paul répète souvent, que l'on ne se mocque point impunément de Dieu, & qu'il n'y aura point d'entrée pour les adultères au Royaume de



Dieu. Car il est dit au second chapitre de l'Épître première à Timothée, que l'obéissance doit être compagne de la Foi, si l'on veut éviter d'agir contre la conscience; au 3 chapitre de la 1. de saint Jean, que si notre cœur ne nous reproche rien, nous pouvons avec joie invoquer le nom de Dieu; & au chapitre 8.

de l'Épître aux Romains, que nous vivrons si nous mortifions par l'esprit les desirs de la chair; mais que nous mourrons au contraire, en marchant selon la chair, c'est-à-dire, en agissant contre notre propre conscience.

XVII. Nous avons rapporté ces passages, afin que V. A. considère mieux, que Dieu ne traite point en riant le vice de l'impureté, comme le suposent ceux, qui par une extrême audace, ont des sentimens payens sur ces matières. C'est avec plaisir que nous avons appris le trouble & les remords de conscience, où V. A. est maintenant pour cette sorte de défauts, & que nous avons entendu le repen-

*rit nos, possumus læti Deum invocare; ( & Rom. 8. ) Si carnalia desideria spiritu mortificaverimus, vivemus; si autem secundum carnem ambulemus, hoc est, si contra conscientiam agamus, moriemur.*

XVII. *Hæc referimus, ut consideret Deum ob talia vitia non ridere, prout aliqui audaces faciunt, & ethnicas cogitationes animo sœvent. Libenter quoque intelleximus Vestram Celsitudinem ob ejusmodi vitia angere & conqueri. Incumbunt Celsitudinis Vestre negotia totum mundum concernentia. Accedit Celsitudinis Vestre complexio subtilis; & minime robusta, ac pauci somni.*

*unde merito corpori par-  
eendum esset , quemad-  
modum multi alii facere  
coguntur.*

monde : elle est d'une complexion fort délicate & fort vive : elle dort peu , & ces raisons qui ont obligé tant d'autres personnes prudentes à ménager leur corps , sont plus que suffisantes pour disposer V. A. à les imiter.

XVIII. *Legitur de  
laudatissimo principe  
Scanderbergo , qui mul-  
ta præclara facinora  
patravit contra duos  
Turcarum Imperato-  
res , Amurathem &  
Mahumetem , & Græ-  
ciam , dum viveret , fe-  
liciter iuitus est , ac  
conservavit. Hic suos  
milites sæpiùs ad casti-  
moniam hortari audi-  
tus est & dicere , nul-  
lam rem fortibus viris  
aquè animos demere ac  
venerem. Item quod si  
Vestra Celsitudo insu-  
per alteram uxorem  
haberet , & nollet præ-  
vis affectibus & con-  
suetudinibus repugna-  
re , adhuc non esset  
Vestræ Celsitudini con-  
sultum ac prospectum  
Oportet unumquemque  
in externis istis suorum*

tir qu'elle en témoigne.  
V. A. a presentement à  
négocier des affaires de  
la plus grande importan-  
ce qui soient dans le

XVIII. On lit de l'in-  
comparable Scander-  
berg , qui défit en tant  
de rencontres les deux  
plus puissans Empereurs  
des Turcs Amurat II.  
& Mahomet II. & qui  
tant qu'il vécut préserva  
la Grèce de leur ty-  
rannie , qu'il exhortoit  
souvent ses soldats à la  
chasteté , & leur disoit  
qu'il n'y avoit rien de si  
nuisible à leur profes-  
sion que le plaisir de  
l'amour. Que si V. A.  
après avoir épousé une  
seconde femme ne vou-  
loit pas quitter sa vie  
licentieuse , le remède  
dont elle propose de se  
servir , lui seroit inutile.  
Il faut que chacun  
soit le maître de son  
corps dans les actions  
extérieures , & qu'il fasse  
suivant l'expression.

de saint Paul , que ses membres soient des armes de justice. Qu'il plaise donc à Votre Altesse d'examiner sérieusement les considérations du scandale , des travaux , du soin , du chagrin , & des maladies qui lui ont été représentées. Qu'elle se souvienne que Dieu lui a donné de sa Princesse sa femme un grand nombre d'enfans des deux sexes , si beaux & si bien nés , qu'elle a tout sujet d'en être satisfaite. Combien y en a-t'il d'autres qui doivent exercer la patience dans le mariage , par le seul motif d'éviter le scandale ? Nous n'avons garde d'exciter V. A. à introduire dans sa maison une nouveauté si difficile. Nous attirerions sur nous , en le faisant , les reproches & la persécution , non-seulement des peuples de la Hesse , mais encore de tous les autres : Ce qui nous seroit d'autant moins supportable , que Dieu nous com-

*membroꝝ esse Dominum , uti Paulus scribit : Curate ut membra vestra sint arma justitiæ. Quare Vestra Celsitudo in consideratione aliarum causarum , nempe scandali , curarum , laborum , ac sollicitudinum , & corporis infirmitatis velit hanc rem æquâ lance perpendere. , & simul in memoriam revocare. , quod Deus ei ex moderna conjugæ pulchram sobolem utriusque sexûs dederit , ita ut contentus hac esse possit. Quot alii in suo matrimonio debent patientiam exercere ad vitandum scandalum ? Nobis non sedet animo Celsitudinem Vestram ad tam difficilem novitatem impellere , aut inducere ; nam ditio Vestra Celsitudinis , aliique nos impeterent , quod nobis eo minùs ferendum esset , quod ex præcepto divino nobis incumbat matrimonium , omniaque humana ad divinam institutionem dirigere .*

*neque in eâ quoad possibile, conservare, omnique scandalum renovare.*

mande dans le ministère que nous exerçons, de régler, autant qu'il nous sera possible, le mariage, & les autres états de la vie humaine selon l'institution divine; de les conserver en cet état lorsque nous les y trouvons, & d'éviter toute sorte de scandale.

XIX. *Is jam est mos sæculi, ut culpa omnis in Prædicatores conferratur, si quid difficultatis incidat, & humanum cor in summæ & inferioris conditionis hominibus instabile, unde diversa pertimescenda.*

XIX. C'est maintenant la coutume du siècle de rejeter sur les Prédicateurs de l'Evangile toute la faute des actions où ils ont eu tant soit peu de part, lorsque l'on y trouve à redire. Le cœur de l'homme est également inconstant dans les conditions les plus relevées & dans les plus basses; & on a tout à craindre de ce côté-là.

XX. *Si autem Vestra Celsitudo ab impudica vita non abstineat, quod dicit sibi impossibile, optaremus Celsitudinem Vestram in meliori statu esse coram Deo, & securâ conscientia vivere ad propria animæ salutem, & ditionum ac subditorum emolumentum.*

XX. Quant à ce que V. A. dit qu'il ne lui est pas possible de s'abstenir de la vie impudique qu'elle mène tant qu'elle n'aura qu'une femme, nous souhaiterions qu'elle fût en meilleur état devant Dieu; qu'elle vécut en sûreté de conscience; qu'elle travaillât pour le salut de son ame, & qu'elle

donnât à ses Sujets un meilleur exemple.

XXI. Mais enfin si V. A. est entièrement résoluë d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrettement, comme nous avons dit à l'occasion de la dispense qu'elle demandoit pour le même sujet, c'est-à-dire, qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera, & peu d'autres personnes fidèles qui le sçachent, en les obligeant au secret sous le sceau de la Confession. Il n'y a point ici à craindre de contradiction, ni de scandale considérable, car il n'est point extraordinaire aux Princes de nourrir des concubines; & quand le menu peuple s'en scandalisera, les plus éclairés se douteront de la vérité; & les personnes prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée que l'adultère & les autres actions brutales. L'on ne doit pas se soucier beaucoup

XXI. *Quod si denique Vestra Celsitudo omnino concluderit adhuc unam conjugem ducere, judicamus id secretò faciendum, ut superius de dispensatione dictum, nempe ut tantum Vestra Celsitudini, illi personæ, ac paucis personis fidelibus constet Celsitudinis Vestrae animus, & conscientia sub sigillo confessionis. Hinc non sequuntur alicujus momenti contradictiones aut scandala. Nihil enim est inusitati Principes concubinas alere; & quamvis non omnibus è plebe constaret rei ratio, tamen prudentiores intelligerent, & magis placeret hæc moderata vivendi ratio, quam adulterium & alii belluini & impudici actus, nec curandi aliorum sermones, si rectè cum conscientia agatur. Sic & in tantum hoc approbamus: non quod circa matrimonium in lege Moïsi*

*fuit permiffum , Evan-  
gelium non revocat ,  
aut vetat , quod exter-  
num regimen non im-  
mutat , fed adfert  
æternam iuftitiam &  
æternam vitam , &  
orditur veram obedi-  
entiam erga Deum , &  
conatur corruptam natu-  
ram reparare.*

de ce qui s'en dira ,  
pourvu que la confcien-  
ce aille bien. C'est ainfi  
que nous l'approuvons ,  
& dans les feules cir-  
conftances que nous ve-  
nons de marquer : car  
l'Evangile n'a ni révo-  
qué ni défendu ce qui  
avoit été permis dans la  
Loi de Moïfe ; à l'égard  
du mariage , Jéfus-Chrift  
n'en a point changé la police extérieure , mais  
il a ajoûté feulement la juftice & la vie éternelle  
pour récompense. Il enfeigne la vraye manière  
d'obéir à Dieu , & il tâche de réparer la corrup-  
tion de la nature.

XXII. *Habet ita-  
que Celfitudo Veftra  
non tantùm omnium  
noftm̄ testimonium  
in casu neceffitatis ,  
fed etiam antecedentes  
noftas confiderationes ,  
quas rogamus , ut Vef-  
tra Celfitudo tanquam  
laudatus , sapiens , &  
Christianus princeps ve-  
lit ponderare. Oramus  
quoque Deum velit Cel-  
fitudinem Veftram du-  
cere ac regere ad fuam  
lâudem & Veftræ Celfi-  
tudinis animæ salutem.*

XXII. *Quod attinet  
ad confilium hanc rem*

XXII. V. A. a donc  
dans cet écrit , non-feu-  
lement l'approbation de  
nous tous en cas de né-  
ceffité fur ce qu'elle de-  
fire , mais encore les  
réflexions que nous y  
avons faites : nous la  
prions de les pefer en  
Prince vertueux , fage ,  
& chrétien , & nous  
prions Dieu qu'il con-  
duife tout pour fa gloire  
& pour le falut de Votre  
Ateffe.

XXIII. Pour ce qui  
est de la vuë qu'à V. A.

de communiquer à l'Empereur l'affaire dont il s'agit avant que de la conclure, il nous semble que ce Prince met l'adultère au nombre des moindres péchés; & il y a beaucoup à craindre que sa foi étant à la mode de celle du Pape, des Cardinaux, des Italiens, des Espagnols & des Sarrasins, il ne traite de ridicule la proposition de V. A. ou qu'il n'en prétende tirer avantage en amusant V. A. par de vaines paroles. Nous savons qu'il est trompeur & perfide, & qu'il ne tient rien des mœurs Allemandes.

XXIV. Votre Altesse voit qu'il n'apporte aucun soulagement sincère aux mains extrêmes de la Chrétienté: qu'il laisse le Turc en repos, & qu'il ne travaille qu'à diviser l'Empire, afin d'agrandir sur ses ruines la maison d'Autriche. Il est donc à souhaiter qu'aucun Prince Chrétien ne se joigne à ses pernicieux

*apud Casarem tractandi; existimamus illum, adulterium inter minora peccata numerare; nam magnoperè verendum, illum Papisicâ, Cardinalitiâ, Italicâ, Hispanicâ, Sarracenicâ imbutum fide, non curaturum Vestræ Celsitudinis postulatum, & in proprium emolumentum vanis verbis sustentaturum, sicut intelligimus perfidum ac fallacem virum esse, morisque Germanicis oblitum.*

XXIV. *Videtur Celsitudo Vestra ipsa quod nullis necessitatibus christianis sincerè consulit. Turcam sinit imperturbatum, excitat tantum rebelliones in Germaniâ, ut Burgundicam potentiam efferat. Quare optandum ut nulli Christiani principes illius insidis machinationibus se miscant. Deus conservet Vestram Celsitudinem.*

*studinem. Nos ad ser-  
viendum Vestræ Celsi-  
tudini sumus promp-  
tissimi. Datum Vitem-  
bergæ die Mercurii  
post Festum Sancti Ni-  
colai.*

desseins. Dieu conserve  
V. A. Nous sommes  
très-prompts à lui ren-  
dre service. Fait à Vi-  
temberg le Mercredi  
après la Fête de saint  
Nicolas l'an 1539.

*Vestræ Celsitudinis pa-  
rati ac subjecti servi.*

Les très-humbles &  
très-obéïssans sujets &  
serviteurs de Votre  
Altesse.

MARTINUS LUTHER.  
PHILIPPUS MÉLANC-  
TON.

MARTIN LUTHER.  
PHILIPPE MÉLANC-  
TON.

MARTINUS BUCERUS.  
ANTONIUS CORVINUS  
ADAM.

MARTIN BUCER.  
ANTOINE CORVIN.  
ADAM.

JOANNES LENINGUE.  
JUSTUS VINTFERTE.  
DIONISIUS MÉLAN-  
THER.

JEAN LENINGUE.  
JUSTE VINTFERTE.  
DENIS MÉLANTHER.

**E**GO Georgius  
Nuspicher, ac-  
ceptâ à Cæsare potes-  
tate, Notarius publi-  
cus & scriba, testor  
hoc meo chirographo  
publicè, quod hanc co-  
piam ex vero & in-  
violato originali pro-  
priâ manu à Philippo  
Melanctone exarato,  
ad instantiam & peti-  
tionem mei Clementif-

**J**E Georgius Nuspi-  
cher, Notaire impé-  
rial, rends témoignage  
par l'Acte present  
écrit & signé de ma  
propre main, que j'ai  
transcrit la presente co-  
pie sur l'original véri-  
table & fidèlement con-  
servé jusqu'à present  
de la propre main de  
Philippe Melancton : à  
la requête du Séréniss.



me Prince de Hesse : que j'en ai examiné avec une extrême exactitude chaque ligne & chaque mot ; que je les ai confrontés avec le même original ; que je les y ai trouvé conformes , non - seulement pour les choses , mais encore pour les signatures , & j'en ai délivré la presente copie en cinq feüilles de bon papier. Dequoi je rends encore témoignage.

GEORGES NUPISCHER,  
Notaire.

*Contrat de Mariage.*

DE PHILIPPE  
Landgrave de Hesse,

A V E C

MARGUERITE  
DE SAAL

AU NOM DE DIEU.  
*Ainsi soit-il.*

QUE tous ceux , tant en général qu'en particulier , qui verront , entendront ou liront cette convention publique , sçachent

*fimi domini & Principis Hassiæ ipse scripserim , & quinque foliis numero exceptâ inscriptione complexus sim , etiam omnia propriè & diligenter auctularim & contulerim , & in omnibus cum originali & subscriptione nominum concordet. De qua re iterum testor propriâ manu.*

GEORGIUS NUPISCHER ,  
Notarius.

Instrumentum copulationis.

PHILIPPI LANDGRAVI ,

E T

MARGARETÆ  
DE SAAL.

IN NOMINE DOMINI.  
Amen.

NOTUM sit omnibus & singulis , qui hoc publicum instrumentum vident , audiunt , legunt , quod anno post Christum na,

Ann 1540. die Mer-  
 curii 4. mensis Martii  
 post meridiem circa se-  
 cundam circiter, indic-  
 tionis anno 13. poten-  
 tissimi & invictissimi  
 Romanorum Imperato-  
 ris Caroli Quinti, cle-  
 mentissimi nostri Domi-  
 ni, anno regiminis 21.  
 coram me infra scripto  
 Notario & teste, Ro-  
 temburgi in arce com-  
 paruerint Serenissimus  
 Princeps & Dominus  
 Philippus Landgra-  
 vius Comes in Catzne-  
 lembogen, Dietz, Zie-  
 genhain & Nidda, cum  
 aliquibus Sux Celsi-  
 tudinis Consiliariis ex  
 una parte: & honesta  
 ac virtuosa virgo Mar-  
 guareta de Saal, cum  
 aliquibus ex suâ con-  
 sanguinitate ex alterâ  
 parte; illâ intentione  
 & voluntate coram me  
 publico Notario ac tes-  
 te, publicè confessi sunt  
 ut matrimonio copu-  
 lentur: & postea ante-  
 memoratus meus cle-  
 mentissimus Dominus  
 & Princeps Langra-  
 vius Philippus per re-  
 verendissimum domi-

qu'en l'année 1540.  
 le Mercredi quatrième  
 jour du mois de Mars,  
 à deux heures ou en-  
 viron après midi, la  
 treizième année de  
 l'Indiction; & la vingt-  
 unième du règne du  
 très-puissant & très-  
 victorieux Empereur  
 Charles-Quint notre  
 très-clément Seigneur,  
 sont comparus devant  
 moi Notaire & témoin  
 soussigné, dans la Ville  
 de Rotembourg, au  
 Château de la même  
 Ville, le Sérénissime  
 Prince & Seigneur Phi-  
 lippe Landgrave de  
 Hesse, Comte de Catz-  
 nelembogen, de Dietz,  
 de Zuingenhain, &  
 de Nidda, assisté de  
 quelques Conseillers de  
 Son Altesse, d'une  
 part; & honnête &  
 vertueuse fille Mar-  
 guerite de Saal, as-  
 sistée de quelques-uns  
 de ses parens, de l'au-  
 tre part; dans l'inten-  
 tion & la volonté dé-  
 clarée publiquement  
 devant moi Notaire  
 & témoin public, de  
 s'unir par mariage,

& ensuite mon très-clément Seigneur & Prince Landgrave a fait proposer ceci par le Révérend Denis Mélandre, Prédicateur de Son Altesse. Comme l'œil de Dieu pénètre toutes choses & qu'il en échape peu à la connoissance des hommes, Son Altesse déclare qu'elle veut épouser la même fille Marguerite de Saal, quoique la Princesse sa femme soit encore vivante; & pour empêcher que l'on n'impute cette action à inconstance ou à curiosité; pour éviter le scandale, & conserver l'honneur à la même fille, & la réputation de sa parenté, Son Altesse jure ici devant Dieu, & sur son ame & sa conscience, qu'elle ne la prend à femme ni par légèreté, ni par curiosité, ni par aucun mépris du droit ou des supérieurs, mais qu'elle y est obligée par de certaines nécessités si importantes & si inévita-

*mum Dyonisium Melandrum, Suae Celsitudinis concionatorem, curavit proponi ferme hunc sensum. Cum omnia aperta sint oculis Dei, & homines pauca lateant, & Suae Celsitudo velit cum nominata virgine Margareta matrimonio copulari, etsi prior Suae Celsitudinis conjux adhuc sit in viis, ut hoc non tribuatur levitati & curiositati, ut evitetur scandalum, & nominatae virginis & illius honestae consanguinitatis honor & fama non patiatur; edicit Suae Celsitudo hic coram Deo, & in suam conscientiam & animam, hoc non fieri ex levitate, aut curiositate, nec ex aliqua vilipensione juris & superiorum, sed urgeri aliquibus gravibus & inevitabilibus necessitatibus conscientiae & corporis, adeo ut impossibile sit sine alia super indulta legitima conjuge corpus suum & animam salvare.*

*Quam multiplicem causam etiam Sua Celsitudo multus prædoctis, pijs, prudentibus & christianis Prædicatoribus ante hoc indicavit, qui etiam consideratis inevitabilibus causis id ipsum suaserunt ad Suae Celsitudinis animæ & conscientiæ consulendum. Quæ causa & necessitas etiam serenissimam principem Christianam Ducissam Saxonie Suae Celsitudinis primam legitimam conjugem, ut potè altâ principali prudentiâ & piâ mente præditam movit, ut Suae Celsitudinis, tamquam dilectissimi mariti animæ & corpori serviret, & honor Dei promoveretur ad gratiosè consentiendum. Quemadmodum Suae Celsitudinis hæc super relata syngrapha testantur; & ne cui scandalum detur eò quod duas conjuges habere moderno tempore sit insolitum; & si in hoc casu christianum & licitum sit, non vult Suae Celsitudo publicè*

bles de corps & de conscience, en sorte qu'il lui est impossible de sauver sa vie & de vivre selon Dieu, à moins que d'ajouter une seconde femme à la première. Que Son Altesse s'en est expliquée à beaucoup de Prédicateurs doctes, dévots, prudents & chrétiens, & qu'elle les a là-dessus consultés. Que ces grands personnages, après avoir examiné les motifs qui leur avoient été représentés, ont conseillé à Son Altesse de mettre son ame & sa conscience en repos par un double mariage. Que la même cause & la même nécessité ont obligé la Sérénissime Princesse Christine Duchesse de Saxe, première femme légitime de Son Altesse, par la haute prudence & par la dévotion sincère qui la rendent si recommandable, à consentir de bonne grace qu'on lui donne une compagne, afin que l'ame &

le corps de son très-cher Epoux ne coure plus de risque , & que la gloire de Dieu en soit augmentée , comme le billet écrit de la propre main de cette Princesse le témoigne suffisamment. Et de peur que l'on n'en prenne occasion de scandale , sur ce que ce n'est pas la coutume d'avoir deux femmes , quoique cela soit chrétien & permis dans le cas dont il s'agit , Son Altesse ne veut pas célébrer les presentes nôces à la mode ordinaire , c'est-à-dire , publiquement , devant plusieurs personnes , & avec les cérémonies accoutumées avec la même Marguerite de Saal ; mais l'un & l'autre veulent ici se joindre par mariage en secret & en silence , sans qu'aucun autre en ait connoissance que les témoins ci-dessous signés. Après que Mélandre eut achevé de parler , le même Philippe & la même Marguerite se sont accep-

*coram pluribus confusetas ceremonias usurpare , & palàm nuptias celebrare cum memoratâ virgine Margareta de Saal ; sed hîc in privato & silentio in præsentia subscriptorum testium volunt invicem jungi matrimonio Finito hoc sermone nominati Philippus & Margareta sunt matrimonio juncti , & unaquæque persona alteram sibi desponsam agnovit & acceptavit , adjunctâ mutua fidelitatis promissione in nomine Domini. Et antememoratus Princeps ac Dominus ante hunc actum me infra scriptum Notarium requisivit , ut desuper unum aut plura instrumenta conficerem , & mihi etiam tanquam personæ publicæ verbo ac fide principis addixit & promisit , se omnia hæc involabiliter semper ac firmiter servaturum , in præsentia reverendorum prædoctorum dominorum M. Philippi Melanctonis , M. Martini Buceri*

*Dionysii Melandri ,  
etiam in presentia strenuorum ac præstantium Eberhardi de Than Electoralis consiliarii , Hermani de Mulsberg , Hermani de Hundelshausen , Domini Joannis Fegg Cancellariæ , Rodolphi Schenck , honestæ ac virtuosæ dominæ Annæ notæ de Militz viduæ defuncti Joannis de Saal memoratæ sponsæ matris , tanquam ad hunc actum requisitorum testium.*

tés pour Epoux & pour Epouse , & se sont promis une fidélité réciproque au Nom de Dieu. Le même Prince a demandé à moi Notaire souffigné , que je lui fisse une ou plusieurs copies collationnées du present Contrat , & a aussi promis en parole & foi de Prince , à moi personne publique , de l'observer inviolablement , toujours & sans altération , en presence des révérends & très-doctes maîtres Philippes

Mélancton , Martin Bucer , Denis Mélandre ; & aussi en presence des illustres & vaillans Eberharde de Than , Conseiller de Son Altesse Electorale de Saxe , Hermand de Malsberg , Hermand de Hudelshausen , le Seigneur Jean Fegg de la Chancellerie , Rodolphe Scenck ; & aussi en presence de très-honnête & très-vertueuse Dame Anne de la maison de Militz , veuve de feu de Jean de Saal , & mere de l'Epouse , tous en qualité de témoins recherchés pour la validité du present Acte.

**E**T ego Balthasar Rand de Fulda , potestate Cæsaris Notarius publicus qui , huic sermoni , instruc-

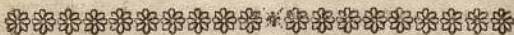
**E**T moi Balthasar Rand de Fulde , Notaire public impérial , qui ai assisté au discours , à l'instruction ,

au mariage, aux épou-  
sailles, & à l'union  
dont il s'agit, avec les  
mêmes témoins, & qui  
ai écouté & vû tout ce  
qui s'y est passé; j'ai  
signé le présent Con-  
trat à la requête qui  
m'en a été faite, & j'y  
ai posé le sceau ordinaire  
pour servir de foi & de  
témoignage au public.

*tion, & matrimoniali  
sponsioni, & copulationi  
cum supra memoratis  
testibus interfui, & hæc  
omnia & singula audivi  
& vidi, & tanquam No-  
tarius publicus requisitus  
fui, hoc instrumentum pu-  
blicum meâ manu scripsi  
& subscripsi, & consueto  
sigillo munivi in fidem  
& testimonium.*

BALTHASAR RAND.

BALTHASAR RAND.



## LIVRE VII.

*Recit des Variations, & de la Réforme d'Angle-  
terre sous Henri VIII. depuis l'an 1529. jusqu'à  
1547. & sous Edoüard VI. depuis 1547. jusqu'à  
1553. avec la suite de l'Histoire de Cranmer jusqu'à  
sa mort en 1556.*

## S O M M A I R E.

**L**A réformation Anglicane condamnable par l'His-  
toire même de M. Burnet. Le divorce de Henri  
VIII. Son emportement contre le saint Siège. Sa  
primauté Ecclésiastique. Principes & suites de ce  
dogme. Hors ce point la foi Catholique demeure en  
son entier. Décision de foi de Henri. Ses six Ar-  
ticles. Histoire de Thomas Cranmer, Arche-  
vêque de Cantorbéri, Auteur de la réfor-  
mation Anglicane, ses lâchetés, sa corrup-  
tion, son hypocrisie. Ses sentimens honteux  
sur

*sur la hiérarchie. La conduite des prétendus réformateurs, & en particulier celle de Thomas Cromwel Vicegèrent du Roi au spirituel. Celle d'Anne de Boulen, contre laquelle la vengeance Divine se déclare. Prodigeux aveuglement de Henri dans tout le cours de sa vie. Sa mort. La minorité d'Edouïard VI. son fils. Les décrets de Henri sont changés. La primauté Ecclésiastique du Roi demeure seule. Elle est portée à des excès dont les Protestans rougissent. La réformation de Cranmer appuyée sur ce fondement. Le Roi regardé comme l'arbitre de la foi. L'antiquité méprisée. Continuelles variations. Mort d'Edouïard VI. Attentat de Cranmer & des autres contre la Reine Marie sa sœur. La Religion Catholique est rétablie. Honteuse fin de Cranmer. Quelques remarques particulières sur l'histoire de M. Burnet & sur la réformation Anglicane.*

**L**A mort de Luther fut bien-tôt suivie d'une autre mort, qui causa de grands changemens dans la Religion. Ce fut celle de Henri VIII. qui après avoir donné de si belles espérances dans les premières années de son règne, fit un si mauvais usage des rares qualités d'esprit & de corps que Dieu lui avoit données. Personne n'ignore les dérèglemens de ce Prince, nil'aveuglement où il tomba par ses malheureuses amours, ni combien il répandit de sang depuis qu'il s'y fut abandonné, ni les suites effroyables de ses mariages, qui presque tous furent funestes à celles qu'il épousa. On sçait aussi à quelle occasion de Prince très-Catholique il se fit auteur d'une nouvelle secte, également détestée par les Catholiques, par les Luthériens & par les Sacramentaires. Le saint

*I.  
La mort de  
Henri VIII.  
Roi d'An-  
gleterre ; on  
entreprend à  
cette occa-  
sion de ra-  
conter le  
commence-  
ment & la  
suite de la  
réformation  
Anglicane.  
1547.*



Siège ayant condamné le divorce qu'il avoit fait après vingt-cinq ans de mariage avec Catherine d'Arragon, veuve de son frere Arthus, & le mariage qu'il contracta avec Anne de Bolen, non-seulement il s'éleva contre l'autorité du Siege qui le condamnoit, mais encore, par une entreprise inouïe jusques alors parmi les chrétiens, il se déclara chef de l'Eglise Anglicane tant au spirituel qu'au temporel, & c'est par là que commence la réformation Anglicane, dont on nous a donné depuis quelques années une histoire si ingénieuse, & en même-tems si pleine de venin contre l'Eglise Catholique.

## II.

*On pose ici pour fondement l'histoire de M. Burnet: magnifiques paroles de ce Docteur sur la réformation Anglicane.*

*Réfut. de Sand. T. I. P. 54.*

Le Docteur Gibert Burnet qui en est l'auteur, nous reproche dès sa Préface & dans toute la suite de son Histoire, d'avoir tiré beaucoup d'avantage de la conduite de Henri VIII. & des premiers réformateurs de l'Angleterre. Il se plaint sur-tout de Sanderus, Historien Catholique, qu'il accuse d'avoir inventé des faits atroces, afin de rendre odieuse la réformation Anglicane. Ces plaintes se tournent ensuite contre nous & contre la doctrine Catholique. *Une Religion, dit-il, fondée sur la fausseté & élevée sur l'imposture, peut se soutenir par les mêmes moyens qui lui ont donné naissance.* Il pousse encore plus loin cet orageux discours: *Le Livre de Sanderus peut bien être utile à une Eglise qui jusques ici ne s'est agrandie que par des faussetés & des tromperies publiques. Autant que sont noires les couleurs dont il nous dépeint, autant sont éclatans & pompeux les ornemens dont il pare son Eglise. La réformation, poursuit-il, a été un ouvrage de lumières; on n'a pas besoin du secours des ombres pour en relever l'éclat: & si l'on veut faire son apologie, il suffit d'écrire son histoire. Voilà de*

belles paroles , & on n'en employeroit pas de plus magnifiques , quand même dans les changemens de l'Angleterre on auroit à nous faire voir la même sainteté qui parut dans le Christianisme naissant. Considérons donc , puisqu'il le veut , cette histoire qui justifie la réformation par sa seule simplicité. Nous n'avons pas besoin d'un Sanderus ; M. Burnet nous suffit pour bien entendre ce que c'est que cet ouvrage de lumière , & la seule suite des faits rapportez par cet adroit défenseur de la Réformation Anglicane , suffit pour nous en donner une juste idée. Que si l'Angleterre y trouve des marques sensibles de l'aveuglement que Dieu répand quelquefois sur les Rois & sur les Peuples , qu'elle ne s'en prenne pas à moi , puisque je ne fais que suivre une histoire que son Parlement en corps a honorée d'une aprobation si authentique : mais qu'elle adore les jugemens cachés de Dieu , qui n'a laissé aller les erreurs de cette sçavante & illustre nation jusqu'à un excès si visible , qu'afin de lui donner de plus faciles moyens de se reconnoitre.

Le premier fait important que je remarque dans M. Burnet est celui qu'il avance dès sa Préface , & qu'il fait paroître ensuite dans tout son Livre : c'est que lorsque Henri VIII. commença la réformation , il semble qu'il ne songeoit en tout cela qu'à intimider la Cour de Rome , & à contraindre le Pape de le satisfaire : car dans son cœur il crut toujours les opinions les plus extravagantes de l'Eglise Romaine , telles que sont la transsubstantiation & les autres corruptions du Sacrifice de la Messe : ainsi il mourut plutôt dans cette communion , que dans celle des Protestans. Quoi qu'en dise M. Burnet , nous n'accepterons pas

*Ext. des  
Reg. de la  
Chambre des  
Seig. & des  
Com. 3. Janvier 1681.*

*23. Déc.  
1680. & 5.  
Janvier 681.  
1. T. de l'histo  
de Bur.*

II.

*Premier fait  
avoüé : que la  
Réformation  
a commencé  
par un hom-  
me égale-  
ment rejeté  
de tous les  
partis.  
Præf.*

la communion de ce Prince qu'il semble nous offrir ; & puisqu'il le rejette de la sienne , il résulte d'abord de ce fait , que l'auteur de la réformation Anglicane , & celui qui , à vrai dire , en a posé le véritable fondement dans la haine qu'il a inspirée contre le Pape & contre l'Eglise Romaine , est un homme également rejeté & anathématisé de tous les Partis.

IV.  
Quelle fut la  
foi de Henri  
VIII. auteur  
de la réfor-  
me.

Ce qu'il y a ici de plus remarquable , c'est que ce Prince ne s'est pas contenté de croire en son cœur , & de professer de bouche tous ces points de croyance , que M. Burnet appelle les plus grandes & les plus extravagantes de nos corruptions : il les a données pour loi à toute l'Eglise Anglicane *en sa nouvelle qualité de chef souverain de cette Eglise sous Jesus-Christ*. Il les a fait approuver par tous les Evêques & par tous les Parlemens , c'est-à-dire , par tous les Tribunaux , où consiste encore à present dans la réformation Anglicane le souverain degré de l'autorité Ecclésiastique. Il les a fait souscrire & mettre en pratique par toute l'Angleterre , & en particulier par les Cromvels , par les Cranmers , & par tous les autres Héros de M. Burnet , qui Luthériens ou Zuingliens dans le cœur , & desirans d'établir le nouvel Evangile , assistoient néanmoins à l'ordinaire à la Messe comme au culte public qu'on rendoit à Dieu , ou la disoient eux-mêmes ; & en un mot pratiquoient tout le reste de la doctrine & du service reçu dans l'Eglise , malgré leur Religion & leur conscience.

V.  
Quels furent  
les instru-  
mens dont se  
servit Henri  
VIII. dans  
la réforme :  
Cromvel

Thomas Cromvel fut celui que le Roi établit son Vicaire général au spirituel en 1535 , incontinent après sa condamnation , & qu'en 1536 , il fit son Vicegérant dans sa qualité de chef souverain de l'Eglise ; par où il le mit

à la tête de toutes les affaires Ecclésiastiques & de tout l'ordre sacré , quoiqu'il fût un simple Laïque , & qu'il soit toujours demeuré tel. On n'avoit point encore trouvé cette dignité dans l'état des Charges d'Angleterre , ni dans la notice des Offices de l'Empire , ni dans aucun Royaume Chrétien , & Henri VIII. fit voir pour la première fois à l'Angleterre & au monde Chrétien , un Milord Vicegérant , & un Vicaire général du Roi au spirituel.

L'intime ami de Cromvel & celui qui conduisit le dessein de la réformation Anglicanne , fut Thomas Cranmer Archevêque de Cantorbéri. C'est le grand héros de Mr Burnet. Il abandonne Henri VIII. dont les scandales & les cruautés sont trop connues. Mais il a bien vû qu'en faire autant de Cranmer qu'il regarde comme l'auteur de la réformation , ce seroit nous donner d'abord une trop mauvaise idée de tout cet ouvrage. Il s'étend donc sur les loüanges de ce Prélat , & non content d'en admirer par-tout la modération , la piété , & la prudence , il ne craint point de le faire autant , ou plus irrépréhensible que saint Athanasé & saint Cyrille , & d'un si rare mérite , que jamais peut-être Prélat de l'Eglise n'a eu plus d'excellentes qualités , & moins de défauts.

Il est vrai qu'il ne faut pas compter beaucoup sur les loüanges que Mr Brunet donne aux Héros de la réforme : témoin celles qu'il a données à Montluc Evêque de Valence. C'étoit , dit-il , un des plus sages Ministres de son siècle , toujours modéré dans les délibérations qui regardoient la conscience ; ce qui le fit soupçonner d'être hérétique. Toute sa vie a les caractères d'un grand homme ; & l'on n'y scauroit guères blâmer que l'attache-

*son Vicegèrent dans le spirituel.*  
*Burn. hist. T. 1. p. 244.*

## VI.

*Thomas Cranmer est héros de Mr Brunet.*

*Præf. sur la fin.*

## VII.

*Les Héros de M. Burnet ne sont pas toujours selon lui-même de fort honnêtes gens: ce qu'il raconte de Montluc , Evêque de Valence.*

2. part. liv.  
p. 128.

ment inviolable qu'il eut durant tant d'années pour la Reine de Catherine de Medicis. Le crime sans doute étoit médiocre, puisqu'il devoit tout à cette Princesse, qui d'ailleurs étoit sa Reine, femme & mere de ses Rois, & toujours unie avec eux : de sorte que ce Prélat, à qui on ne peut guères reprocher que d'avoir été fidèle à sa bienfaitrice, doit être, selon M. Brunet, un des hommes de son siècle des plus élevés au-dessus de tout reproche. Mais il ne faut pas prendre au pied de la lettre les éloges que ces réformés donnent aux Héros de leur secte. Le même M. Brunet dans le même Livre où il relève Montluc par cette belle loüange, en parle ainsi : *Cet Evêque a été célèbre ; mais il a eu ses défauts.* Après ce qu'il en a dit, on doit croire que ces défauts seront légers ; mais qu'on achève, & on trouvera que ces défauts qu'il a eus, c'est seulement de s'être efforcé de corrompre la fille d'un Seigneur d'Irlande qui l'avoit reçu dans sa maison ; c'est d'avoir eu avec lui une courtisane Angloise qu'il entretenoit : c'est que cette malheureuse ayant bu sans réflexion le précieux baume, dont Soliman avoit fait présent à ce Prélat, il en fut outré dans un tel excès, que ses cris réveillèrent tout le monde dans la Maison, où l'on fut aussi témoin de ses emportemens & de son incontinence. Voilà les petits défauts d'un Prélat dont toute la vie a les caractères d'un grand homme. La réforme, ou peu délicate en vertu, ou indulgente envers ses Héros, leur pardonne facilement de semblables abominations ; & si pour avoir eu seulement une légère teinture de réformation, Montluc, malgré de tels crimes, est un homme presque irrépro-

Ibid. p. 312.

chable , il ne faut pas s'étonner que Cranmer , un si grand réformateur ait pu mériter tant de loüanges.

Ainsi , sans dorénavant nous laisser surprendre aux éloges dont M. Brunet relève ses réformés , & sur-tout Cranmer , faisons l'histoire de ce Prélat sur les faits qu'en a raportés cet historien qui est son perpétuel admirateur , & voyons en même tems dans quel esprit la réformation a été conçüe.

Dès l'an 1529. Thomas Cranmer s'étoit mis à la tête du parti qui favorisoit le divorce avec Catherine , & le mariage que le Roi avoit résolu avec Anne de Boulen. En 1530. il fit un Livre contre la validité du Mariage de Catherine , & on peut juger de l'agrément qu'il trouva auprès d'un Prince dont il flâtoit la passion dominante. On commença dès lors à le regarder à la Cour comme une espèce de favori , qu'on croyoit devoir succéder au crédit du Cardinal de Volsley. Cranmer étoit dès lors engagé dans les sentimens de Luther , & comme dit M. Burnet , il étoit le plus estimé de ceux qui les avoient embrassés. Anne de Boulen , poursuit cet Auteur , avoit aussi reçu quelque teinture de cette doctrine. Dans la suite il la fait paroître tout-à fait liée au sentiment de ceux qu'il appelle les Réformateurs. Il faut toujours entendre par ce mot les ennemis ou cachés , ou déclarés de la Messe & de la doctrine Catholique. Tous ceux du même parti , ajoûte-t'il , se déclaroient pour le divorce. Voilà les secrettes liaisons de Cranmer & de ses adhérens avec la maîtresse de Henri ; voilà les fondemens du crédit de ce nouveau confident , & les commencemens de la réforme d'Angleterre. Le

## VIII.

*Cranmer Lutheran selon Mr. Burnet. Comment il entra en faveur auprès du Roi & d'Anne de Boulen.*

1529.

*Burn. 1. T. liv. 1. p. 125.*

1530.

*Ibid. 132.*

*Ibid. 135.*

*Ibid.*

320 HISTOIRE DES VARIATIONS.  
malheureux Prince, qui ne sçavoit rien de ces liaisons, ni de ses desseins, se lioit lui-même insensiblement avec les ennemis de la foi qu'il avoit jusqu'alors si bien défenduë, & par leurs trames secretes, il servoit sans y penser au dessein de la détruire.

IX.

*Cranmer envoyé à Rome pour le divorce, y est fait Pénitencier du Pape: il se marie quoique Prêtre, mais en secret.*

*Ibid. p. 136.*

141.

1530.

*Ibid. 145.*

Cranmer fut envoyé en Italie & à Rome pour l'affaire du divorce, & il y poussa si loin la dissimulation de ses erreurs, que le Pape le fit son Pénitencier; ce qui montre qu'il étoit Prêtre: il accepta cette charge, tout Luthérien qu'il étoit. De Rome il passa en Allemagne, pour y ménager les Protestans ses bons amis: & ce fut alors qu'il épousa la sœur d'Osiandre. On dit qu'il l'avoit séduite, & qu'on le contraignit de l'épouser; mais je ne garantis point ces faits scandaleux, jusqu'à ce que je les trouve bien avérés par le témoignage des Auteurs du parti, ou en tout cas non suspects. Pour le mariage, le fait est constant. Ces Messieurs sont accoutumés, malgré les Canons & malgré la profession de la continence, à tenir de tels mariages pour honnêtes. Mais Henri n'étoit pas de cet avis, & il détestoit les Prêtres qui se marioient. Cranmer avoit déjà été chassé du collège de Christ à Candbrige, à cause d'un premier mariage. Le second qu'il contracta dans la Prêtrise, lui eût fait de bien plus terribles affaires, puisque même selon les Canons, il eût été exclus de ce saint ordre par un second Mariage, quand il eût été contracté devant la Prêtrise. Les Réformateurs se joüioient en leur cœur & des saints Canons, & de leurs vœux; mais par la crainte de Henri, il fallut tenir ce mariage fort caché, & ce grand Réformateur commença par tromper son Maître dans une matière si importante.

Pendant qu'il étoit en Allemagne en l'an 1533. l'Archevêché de Cantorbéri vint à vâquer par la mort de Varham. Le Roi d'Angleterre y nomma Cranmer : il l'accepta. Le Pape qui ne lui connoissoit aucune autre erreur que celle de soutenir la nullité du mariage de Henri, chose alors assez indécise, lui donna ses Bulles ; Cranmer les reçut & ne craignit pas de se souiller en recevant, comme on parloit dans le parti, le caractère de la bête.

A son sacre & devant que de procéder à l'ordination, il fit le serment de fidélité qu'on avoit accoutumé de faire au Pape depuis quelques siècles. Ce ne fut pas sans scrupule, à ce que dit M. Burnet, mais Cranmer étoit un homme d'accommodement, il sauva tout, en protestant que par ce serment il ne prétendoit nullement se dispenser de son devoir envers la conscience, envers le Roi & l'Etat. Protestation en elle-même fort inutile ; car qui de nous prétend s'engager par ce serment à rien qui soit contraire à la conscience, ou au service du Roi & de son état ! Loin qu'on prétende préjudicier à ces choses, il est même exprimé dans ce serment, qu'on le fait sans préjudice des droits de son ordre, *salvo ordine meo*. La soumission qu'on jure au Pape, pour le Spirituel, est d'un autre ordre que celle qu'on doit naturellement à son Prince pour le temporel, & sans protestation nous avons toujours bien entendu que l'une n'apporte point de préjudice à l'autre. Mais enfin, ou ce serment est une illusion, ou il oblige à reconnoître la puissance spirituelle du Pape. Le nouvel Archevêque la reconnut donc, quoiqu'il n'y crut pas. M. Burnet avouë que cet expédient étoit peu conforme à la sincérité de Cranmer ; & pour adoucir comme il peut une

X.

*Cranmer*  
nommé Ar-  
chevêque de  
Cantorbery,  
prend des  
Bulles du  
Pape, quoi-  
que marié &  
Luthérien.

*Ibid. liv. 2.  
p. 189.*

1533.

XI.

*Le Sacre de  
Cranmer :  
profession de  
soumission  
envers le Pa-  
pe : sa protes-  
tation : son  
hypocrisie.*

*Pontif. Rom.  
in consec. Epi.*

*Burn. Ibid.  
299.*



si criminelle dissimulation, il ajoûte un peu après : *Si cette conduite ne fut pas suivant les règles les plus austères de la sincérité, du moins on n'y voit aucune supercherie.* Qu'appelle-t'on donc supercherie, & y en a-t'il de plus grande que de jurer ce qu'on ne croit pas, & se préparer des moyens d'éluder son serment par une protestation conçue en termes si vagues ? Mais M. Burnet ne nous dit pas que Cranmer qui fut sacré avec toutes les cérémonies du Pontifical, outre ce serment dont il prétendoit éluder la force, fit d'autres déclarations

*Pont. Rom. en conséc. Ep.* contre lesquelles il ne reclama pas : comme de recevoir avec soumission les traditions des Peres, & les Constitutions du Saint Siège Apostolique ; de rendre obéissance à saint Pierre en la personne du Pape Son Vicaire & de ses Successeurs, selon l'autorité Canonique ; de garder la chasteté, ce qui dans le dessein de l'Eglise expressément déclaré dès le tems qu'on y reçoit le Soudiaconat, emportoit le célibat & la continence. Voilà ce que M. Burnet ne nous dit pas. Il ne nous dit pas que Cranmer dit la Messe selon sa coutume avec son consacrant. Cranmer devoit encore protester contre cet acte & contre toutes les Messes qu'il dit en officiant dans son Eglise, du moins durant tout le règne de Henri VIII. c'est-à-dire, trente ans entiers. M. Burnet ne nous dit pas toutes ces belles actions de son Héros. Il ne nous dit pas qu'en faisant des Prêtres, comme il en fit sans doute durant tant d'années étant Archevêque, il les fit selon les termes du Pontifical où Henri ne changea rien non plus qu'à la Messe. Il leur donna donc

*Pont. Rom. in ord. Presb.* le pouvoir de changer par leur sainte bénédiction le pain & le vin au Corps & au Sang de Jesus-Christ, & d'offrir le sacrifice, & dire les

*Messe, tant pour les vivans que pour les morts.*  
 Il eût été bien plus important de protester contre tant d'actes si contraires au Luthéranisme, que contre le serment d'obéir au Pape. Mais c'est que Henri VIII. qu'une protestation contre la Primauté du Pape n'offensoit pas, n'auroit pas souffert les autres ; c'est pourquoi Cranmer dissimule. Le voilà tout ensemble Luthérien, marié, cachant son mariage, Archevêque selon le Pontifical Romain, soumis au Pape, dont en son cœur il abhorroit la puissance, disant la Messe qu'il ne croyoit pas, & donnant pouvoir de la dire ; & néanmoins, selon M. Burnet, un second Athanase, un second Cyrile, un des plus parfaits Prélats qui fut jamais dans l'Eglise. Quelle idée nous veut-on donner non-seulement de saint Athanase & de S. Cyrile, mais encore de S. Basile, de S. Ambroise, de S. Augustin, & en un mot de tous les Saints, s'ils n'ont rien de plus excellent ni de moins défectueux qu'un homme qui pratique durant si long-tems ce qu'il croit être le comble de l'abomination & du sacrilège ? Voilà comme on s'aveugle dans la nouvelle Réforme, & comme les ténèbres, dont l'esprit des Réformateurs a été couvert, se répandent encore aujourd'hui sur leurs Défenseurs.

M. Burnet prétend que son Archevêque fit ce qu'il pût pour ne pas accepter cette éminente dignité, & il admire sa modération. Pour moi je veux bien ne pas disputer aux plus grands ennemis de l'Eglise certaines vertus morales qu'on trouve dans les Philosophes & dans les payens, qui n'ont été dans les hérétiques qu'un piège de satan pour prendre les foibles, & une partie de l'hipocrisie qui les séduit. Mais M. Burnet a trop d'esprit pour ne pas voir que

## XII.

*Réflexion  
 sur la prétendue  
 modération de  
 Cranmer.*

Cranmer, qui avoit pour lui Anne de Boulen, dont le Roi étoit si épris, qu'il faisoit tout ce qu'il falloit pour favoriser les nouvelles amours de ce Prince, & qui après s'être déclaré contre le mariage de Catherine, se rendoit nécessaire pour le rompre, sentoît bien que Henri ne se pouvoit jamais donner un plus favorable Archevêque: de sorte que rien ne lui étoit plus aisé que d'avoir l'Archevêché en le refusant, & de joindre à l'honneur d'une si grande prélatu- re celui de la modération.

## XIII.

*Cranmer  
procède au  
divorce: il  
prend la qua-  
lité de Légat  
du S. Siège  
dans la Sen-  
tence.*

*Ibid.* 191.

*Ibid.* 386.

*Ibid.*

*Ibid.* 193.

En effet, dès que Cranmer y fut élevé, il commença à travailler dans le Parlement à déclarer la nullité du mariage. Dès l'année d'au- paravant, c'est-à-dire en 1532. le Roi avoit dé- ja épousé Anne de Boulen en secret: elle étoit grosse, & il étoit tems d'éclater. L'Archevêque, qui n'ignoroit pas ce secret, se signala en cette rencontre, & témoigna beaucoup de vigueur à flâter le Roi. Par son autorité Archiepiscopale il lui écrivit une grave Lettre sur son mariage incestueux avec Catherine: mariage, disoit-il, qui scandalisoit tout le monde, & lui déclaroit que pour lui il n'étoit pas résolu de souffrir d'a- vantage un si grand scandale. Voilà un homme bien courageux, & un nouveau Jean-Baptiste. Là-dessus il cite le Roi & la Reine devant lui: on procède; la Reine ne comparoit pas; l'Arche- vêque par coutumace déclara le mariage nul dès le commencement, & n'oublia pas dans sa Sentence de prendre la qualité de Légat du S. Siège, selon la coutume des Archevêques de Cantorbéi. M. Burnet insinuë qu'on crut par-là donner plus de force à la Sentence, c'est- à-dire, que l'Archevêque, qui en son cœur ne reconnoissoit ni le Pape ni le S. Siège, vou- loit pour l'amour du Roi prendre la qualité Ja

*P.* 193.

plus favorable à autoriser ses plaisirs. Cinq jours après il aprouva le mariage secret d'Anne de Boulen, quoique fait avant la déclaration de la nullité de celui de Catherine, & l'Archevêque confirma une procédure si irrégulière.

On sçait assez la Sentence définitive de Clément VII. contre le Roi d'Angleterre. Elle suivit de près celle que Cranmer avoit donnée en sa faveur. Henri, qu'on avoit flâté de quelque espérance du côté de la Cour de Rome, s'étoit de nouveau soumis à la décision du Saint Siège, même depuis le jugement de l'Archevêque. Je n'ai pas besoin de raconter jusqu'à quel excès de colère il fut transporté, & M. Burnet avouë lui-même qu'il ne garda aucune mesure dans son ressentiment. Dès-là donc il commença de pousser à l'extrémité sa nouvelle qualité de *Chef souverain de l'Eglise Anglicane sous Jesus-Christ*.

Ce fut alors que l'Univers déplora le supplice des deux plus grands hommes d'Angleterre en sçavoir & en piété, Thomas Morus grand Chancelier, & Fischer Evêque de Rochester. M. Burnet en gémit lui-même, & regarde la fin tragique de ces deux grands hommes comme une tache à la vie de Henri.

Ils furent les deux plus illustres victimes de la primauté Ecclésiastique. Morus, pressé de la reconnoître, fit cette belle réponse, qu'il se défieroit de lui-même s'il étoit seul contre tout le Parlement; mais que s'il avoit contre lui le grand Conseil d'Angleterre, il avoit pour lui toute l'Eglise, ce grand Conseil des Chrétiens. La fin de Fischer ne fut pas moins belle ni moins chrétienne.

Alors commencèrent les supplices indifféremment contre les Catholiques & les Protestans,

## XIV.

*Sentence de Clément VII. & l'emportement de Henri contre le S. Siège.*

P. 199.

## XV.

*Morus & Fischer condamnés à mort, pour n'avoir pas voulu reconnoître le Roi comme chef de l'Eglise.*

1534.

*Ibid. p. 257.*

229. &amp;c.

*liv. 3. 431.*

&amp; f.

*Ibid. 228.*

## XVI.

*Date mémorable du*

commence-  
ment des  
cruautés de  
Henri & de  
ses autres ex-  
cès.

Liv. 3. P.  
242.

Ibid.

Préf.

Liv. 3. 213.

& Henri devint le plus sanguinaire de tous les Princes. Mais la date est remarquable. *Nous ne voyons nullement*, dit M. Burnet, *que la cruauté lui ait été naturelle; il a régné, poursuit-il, vingt-cinq ans sans faire mourir autre personne pour crime d'état que deux hommes dont le supplice ne lui peut être reproché.* Dans les dix dernières années de sa vie il ne garda, dit le même Auteur, *aucunes mesures dans ses exécutions.* M. Burnet ne veut ni qu'on l'imite, ni aussi qu'on le condamne avec une extrême rigueur; mais nul ne le condamne plus rigoureusement que M. Burnet lui-même. C'est lui qui parle ainsi de ce Prince: *Il fit des dépenses excessives qui l'obligèrent à fouler ses Peuples: il extorqua du Parlement par deux fois un acquit de toutes ses dettes; il falsifia sa monnoye, & commit bien d'autres actions indignes d'un Roi. Son esprit chaud & emporté le rendit sévère & cruel: il fit condamner à mort un bon nombre de ses sujets pour avoir nié sa Primauté Ecclésiastique, entr'autres Fischer & Morus, dont le premier étoit fort vieux, & l'autre pouvoit passer pour l'honneur de l'Angleterre, soit en probité ou en sçavoir.* On peut voir le reste dans la Préface de M. Burnet, mais je ne puis oublier ce dernier trait: *Ce qui mérite le plus de blâme, c'est, dit-il, qu'il donna l'exemple pernicieux de fouler aux pieds la justice, & d'opprimer l'innocence, en faisant juger des personnes sans les entendre.* M. Burnet veut avec tout cela que nous croions qu'encore que pour des fautes légères, il traînât les gens en justice, néanmoins les loix présidoient dans toutes ces causes-là; les accusés n'étoient ni poursuivis ni jugés que conformément au droit; comme si ce n'étoit pas le comble de la cruauté.

& de la tyrannie de faire des loix iniques ,  
 comme fut celle de condamner des accusés  
 sans les ouïr , & de tendre des pièges aux inno-  
 cens dans les formalités de la justice. Mais qu'y  
 a-t'il de plus affreux que ce qu'ajoute ce mé-  
 me Historien ? *Que ce Prince , soit qu'il ne pût*  
*souffrir qu'on lui contredit , soit qu'il fût enflé*  
*du titre glorieux de Chef de l'Eglise que ses peu-*  
*ples lui avoient déféré , soit que les loüanges*  
*de ses flâteurs l'eussent gâté , se persuadoit que*  
*tous ses sujets étoient obligés de régler leur foi*  
*sur ses décisions.* Voilà , comme dit M. Burnet ,  
 dans la vie d'un Prince , *des taches si odieuses*  
*qu'un honnête homme ne scauroit l'en excuser ;*  
 & nous sommes obligés à cet Auteur de nous  
 avoir par son aveu fauvé la peine de rechercher  
 des preuves de tous ces excès dans des histoires  
 qui auroient pû paroître plus suspectes. Mais  
 ce qu'on ne peut dissimuler , c'est que Henri ,  
 auparavant si éloigné de ces horribles desor-  
 dres , n'y tomba , del'aveu de M. Burnet , que  
 dans les dix dernières années de sa vie , c'est-à-  
 dire , qu'il y tomba incontinent après son di-  
 vorce , après sa rupture ouverte avec l'Eglise ,  
 après qu'il eut usurpé par un exemple inouï  
 dans tous les siècles la primauté Ecclésiastique :  
 & on est forcé d'avoüer qu'une des causes de  
 son prodigieux aveuglement , fut *ce titre glo-*  
*rieux de Chef de l'Eglise que ses Peuples lui*  
*avoient déféré.* Je laisse maintenant à penser au  
 Lecteur chrétien , si ce sont-là des caractères  
 d'un réformateur , ou d'un Prince dont la justi-  
 ce divine venge les excès par d'autres excès ,  
 qu'elle livre aux desirs de son cœur , & qu'elle  
 abandonne visiblement au sens réprouvé.

Ibid.

XVII.

Le suplice de Fischer & de Morus , & tant  
 d'autres sanglantes exécutions , répandirent la  
 Cromwel fait  
 vicegèrent 3

*tout concourt à exciter le Roi contre la Foi de l'Eglise.*

1535.

*Lib. 3. 244.**Lib. 2. 245.**Dan. 8. 12.**Burn. liv. 3.*

251.

*Ibid. 248.*

terreur dans les esprits ; chacun jura la primauté de Henri , & on n'osa plus s'y opposer. Cette primauté fut établie par divers decrets du Parlement , & le premier acte qu'en fit le Roi , fut de donner à Cromwel la qualité de son Vicaire général au spirituel , & celle de Visiteur de tous les Convens & de tous les Privilégiés d'Angleterre. C'étoit proprement se déclarer Pape : & ce qu'il y a ici de plus remarquable , c'étoit remettre toute la puissance Ecclésiastique entre les mains d'un Zuinglien , car je croi que Cromwel l'étoit , ou tout au moins d'un Luthérien , si M. Burnet l'aime mieux ainsi. Nous avons vû que Cranmer étoit de même parti , intime ami de Cromwel , & tous deux agissoient de concert pour pousser le Roi irrité contre la foi ancienne. La nouvelle Reine les apuyoit de tout son pouvoir , & fit donner à Schaxton & à Latimer ses Aumôniers , autres Protestans cachés , les Evêchés de Salisburi & de Volchester. Mais quoique tout fut si contraire à l'ancienne Religion , & que les premières puissances Ecclésiastiques & Séculières conspirassent à la détruire de fond en comble , il n'est pas toujours au pouvoir des hommes de pousser leurs mauvais desseins aussi loin qu'ils veulent. Henri n'étoit irrité que contre le Pape & le S. Siège. Ce fut donc cette autorité qu'il attaqua seule : & Dieu voulut que la réformation portât sur le front dès son origine le caractère de la haine & de la vengeance de ce Prince. Ainsi quelque aversion que le Vicaire général eut de la Messe , il ne lui fut pas donné alors de prévaloir , comme un autre Antiochus , contre le sacrifice perpetuel ; une de ses ordonnances de visite fut que chaque Prêtre diroit la Messe tous les jours , & que les Religieux ob-

serveroient soigneusement leur règle & en particulier leurs trois vœux.

Cranmer fit aussi sa visite Archiépiscope dans sa Province, mais ce fut avec la permission du Roi; on commençoit à faire toutes les Actes de la Jurisdiction Ecclésiastique par l'autorité Royale. Tout le but de cette visite comme de toutes les actions de ce tems, fut de bien établir la primauté Ecclésiastique du Roi. Le complaisant Archevêque n'avoit rien tant à cœur alors; & le premier Acte de Jurisdiction que fit l'Evêque du premier Siège d'Angleterre, fut de mettre l'Eglise sous le joug, & de soumettre aux Rois de la terre la puissance qu'elle avoit reçue d'en-haut.

Ces visites furent suivies de la suppression des Monastères, dont le Roi s'apropriâ le revenu. On cria dans la réforme comme dans l'Eglise contre cette sacrilège déprédation des biens consacrés à Dieu; mais au caractère de vengeance que la réformation Anglicane avoit déjà dans son commencement, il fallut joindre celui d'une si honteuse avarice, & ce fut un des premiers fruits de la primauté de Henri, qui se fit chef de l'Eglise pour la piller avec titre.

Un peu après, la Reine Catherine mourut: *Illustre par sa piété, dit M. Burnet, & par son attachement aux choses du Ciel; vivant dans l'austérité & dans la mortification, travaillant de ses propres mains, & songeant même au milieu de sa grandeur à tenir ses femmes dans l'occupation & dans le travail: & afin que les vertus plus communes se joignent aux grandes, le même Historien ajoûte, que les Ecrivains du tems nous la représentent comme une fort bonne femme. Ces caractères sont*

## XVIII.

*Visite Archiépiscope de Cranmer par l'autorité du Roi.*

P. 247.

## XIX.

*Déprédation des biens des Monastères.*

## XX.

*Mort de la Reine Catherine; parallèle de cette Princesse avec Anne de Boulen.*

1536.

*Ibid. p. 262.*

*Ibid.*



bien différens de ceux de sa rivale Anne de Boulen. Quand on voudra la justifier des infamies, dont ses favoris la chargèrent en mourant, M. Burnet ne nie pas que son enjouement ne fut immodeste, ses libertés indiscrettes, sa conduite irrégulière & licencieuse. On ne vit jamais une honnête femme, pour ne pas dire une Reine, se laisser manquer de respect, jusqu'à souffrir des déclarations telles que des gens de toute qualité, & même de la plus basse, en firent à cette Princesse. Que dis-je les souffrir ? s'y plaire, & non-seulement y entrer, mais encore se les attirer elle-même, & ne rougir pas de dire à un de ses galans, *qu'elle voyoit bien qu'il différoit de se marier, dans l'espérance de l'épouser elle-même après la mort du Roi.* Ce sont toutes choses avouées par Anne, & loin d'en voir de plus mauvais œil ces hardis Amans, il est certain, sans vouloir approfondir davantage, qu'elle ne les en traitoit que mieux. Au milieu de cette étrange conduite, on nous assure *qu'elle redoubloit ses bonnes œuvres & ses aumônes ; & hors l'avancement de la réformation prétenduë que personne ne lui dispute, voilà tout ce qu'on nous dit de ses vertus.*

## XXI.

*Suite du parallèle, & marque visible du jugement de Dieu. Cranmer casse le mariage du Roi & d'Anne.*

Mais à regarder les choses plus à fond, on ne peut s'empêcher de reconnoître la main de Dieu sur cette Princesse. Elle ne jouït que trois ans de la gloire où tant de troubles l'avoient établie : de nouvelles amours la ruinèrent comme le nouvel amour qu'on eut pour elle l'avoit élevé, & Henri, qui lui avoit sacrifié Catherine, la sacrifia bien tôt elle-même à la jeunesse & aux charmes de Jeanne Seymour. Mais Catherine, en perdant les bonnes grâces du Roi, conserva du moins son estime jusqu'à

*Ibid. p. 268  
271.280. &c.*

*Ibid. 266.*

la fin , au lieu qu'il fit mourir Anne sur un échaffaut | comme une infâme. Cette mort arriva quelques mois après celle de Catherine. Mais Catherine scût conserver jusqu'à la fin le caractère de gravité & de constance qu'elle avoit eu dans tout le cours de sa vie. Pour Anne , au moment qu'elle fut prise , pendant qu'elle prioit Dieu fondant en larmes , on la vid éclater de rire comme une personne insensée : les paroles qu'elle prononçoit dans son transport contre ses Amans qui l'avoient trahie , faisoient voir le desordre où elle étoit , & le trouble de sa conscience. Mais voici la marque visible de la main de Dieu. Le Roi , toujours abandonné à ses nouvelles amours , fit casser son mariage avec Anne en faveur de Jeanne Seymour , comme il avoit , en faveur d'Anne , fait casser le mariage de Catherine. Elizabeth fille d'Anne fut déclarée illégitime , comme Marie fille de Catherine l'avoit été. Par un juste jugement de Dieu , Anne tomba dans un abîme semblable à celui qu'elle avoit creusé à sa rivale innocente. Mais Catherine soutint jusqu'à la mort avec la dignité de Reine la vérité de son mariage , & l'honneur de la naissance de Marie : au contraire , par une honteuse complaisance , Anne reconnut , ce qui n'étoit pas , qu'elle avoit épousé Henri durant la vie de Mylord Perci , avec lequel elle avoit auparavant contracté & contre sa conscience , en avoiant que son mariage avec le Roi étoit nul , elle envelopa dans sa honte sa fille Elisabeth. Afin qu'on vit la justice de Dieu plus manifeste dans ce mémorable événement , Cranmer , ce même Cranmer , qui avoit cassé le mariage de Catherine , cassa encore celui d'Anne , à laquelle il devoit tout. Dieu

Pag. 260

261

Pag 270.

frapa d'aveuglement tout ce qui avoit contribué à la rupture d'un mariage aussi solemnel que celui de Catherine, Henri, Anne, l'Archevêque même : rien ne s'en sauva. L'indigne foiblesse de Cranmer & son extrême ingratitude envers Anne furent l'horreur de tous les gens de bien, & sa honteuse complaisance à casser tous les mariages au gré de Henri ôtèrent à sa première sentence toute l'apparence d'autorité que le nom d'un Archevêque lui pouvoit donner.

**XXII.**  
*La lâcheté  
 de Cranmer  
 mal excusée  
 par M. Burn.*  
*Ibid. 2. 281.*

*Liv. 1 71.*  
*Liv. 3. 276.*  
*&c.*  
*Ibid. 275.*

*Ibid.*

M. Burnet voit avec peine une tache si odieuse dans la vie de son grand réformateur, & il dit pour l'excuser qu'Anne déclara en sa présence son Mariage avec Perci qui emportoit la nullité de celui qu'elle avoit fait avec le Roi; de sorte qu'il ne pouvoit s'empêcher de la séparer d'avec ce Prince, ni de donner la sentence pour la nullité de ce mariage. Mais c'est ici une illusion trop manifeste : il étoit notoire en Angleterre que l'engagement d'Anne avec Perci, loin d'être un mariage conclu, comme on dit par parole de present, n'étoit pas même une promesse d'un mariage à conclure, mais une simple proposition d'un mariage désiré par le Milord; ce qui bien loin d'annuler un autre mariage contracté depuis, n'eût pas même été un empêchement à le faire. M. Burnet en convient, & il établit tous ces faits comme constants. Cranmer, qui avoit sçu tout le secret du Roi & d'Anne, n'avoit pu les ignorer, & Perci, ce prétendu mari de la Reine, avoit déclaré par serment en présence de cet Archevêque, & encore de celui d'Yorck, qu'il n'y avoit jamais eu de Contrat, ni même de promesse de mariage entre lui & Anne. Pour rendre ce serment plus solemnel, il recut la Communion après sa

déclaration, en présence des principaux du Conseil d'Etat, *souhaitant que la réception de ce Sacrement fût suivie de sa donation, s'il avoit été dans un engagement de cette nature.* Un serment si solennel reçu par Cranmer lui faisoit bien voir que l'aveu d'Anne n'étoit pas libre. Quand elle le fit, elle étoit condamnée à mort, & comme dit M. Burnet, *encore étourdie de l'arrêt terrible qui avoit été rendu contre elle.* Les Loix la condamnoient au feu, & tout l'adoucissement dépendoit du Roi. Cranmer pouvoit bien juger qu'en cet état on lui feroit avouer tout ce qu'on voudroit, en lui promettant *de lui sauver la vie, ou tout au moins d'adoucir son supplice.* C'est alors qu'un Archevêque doit prêter sa voix à une personne opprimée, que son trouble ou l'espérance d'adoucir sa peine fait parler contre sa conscience.

Si Anne sa bienfaitrice ne le touchoit pas, il devoit du moins avoir pitié de l'innocence d'Elizabeth qu'on alloit déclarer née en adultère, & comme telle incapable de succéder à la couronne, sans autre fondement que celui d'une déclaration forcée de la Reine sa mere. Dieu n'a donné tant d'autorité aux Evêques, qu'afin qu'ils puissent prêter leur voix aux infirmes, & leur force aux opprésés. Mais il ne falloit pas attendre de Cranmer des vertus qu'il ne connoissoit pas; il n'eut pas même le courage de représenter au Roi la manifeste contrariété des deux sentences qu'il faisoit prononcer contre Anne, dont l'une la condamnoit à mort, comme ayant souillé la couche Royale par son adultère; & l'autre déclaroit qu'elle n'étoit pas mariée avec le Roi. Cranmer dissimula une iniquité si criante: & tout ce qu'il fit en faveur de la malheureuse Princesse, fut d'écrire au Roi

p. 277.  
Ibid.

Ibid. p. 277.

p. 273. 274. une lettre où il souhaite qu'elle se trouve innocente, qu'il finit par un apostille où il témoigne son déplaisir de ce que les fautes de cette Princesse sont prouvées, comme on l'en assure: tantil craignoit de laisser Henri dans la pensée qu'il put improuver ce qu'il faisoit.

## XXIII.

Exécution  
d'Anne de  
Boulen.

Ibid. 277.

Ibid. 279.

On avoit cru son crédit ébranlé par la chute d'Anne. En effet, il avoit reçu d'abord des défenses de voir le Roi; mais il sçut bien-tôt se rétablir aux dépens de sa bienfaitrice, & par la cassation de son mariage. La malheureuse espéra en vain de fléchir le Roi en avouant tout ce qu'il vouloit. Cet aveu ne lui sauva que le feu Henri lui fit couper la tête. Le jour de l'exécution elle se consola sur ce qu'elle avoit oï dire que l'Exécuteur étoit fort habile; Et d'ailleurs, ajoutoit-elle, j'ai le cou assez petit. Au même tems, dit le témoin de sa mort, elle y a porté la main, & s'est mise à rire de tout son cœur, soit par l'ostentation d'une intrépidité outrée, soit que la tête lui eût tourné aux approches de la mort: & il semble, quoiqu'il en soit, que Dieu vouloit, quelque affreuse que fût la fin de cette Princesse, qu'elle tint autant du ridicule que du tragique.

## XXIV.

Définition  
de Henri sur  
la foi. Il con-  
firme celle  
de l'Eglise  
sur le Sacre-  
ment de Pé-  
nitence.

Liv. 3. 292.

Il est tems de raconter les définitions de foi que Henri fit en Angleterre comme chef souverain de l'Eglise. Voici dans les articles qu'il dressa lui-même, la confirmation de la doctrine catholique. On y trouve l'absolution du Prêtre comme une chose instituée par Jesus-Christ & aussi bonne que si Dieu la donnoit lui même, avec la confession de ses péchés à un Prêtre, nécessaire quand on la pouvoit faire. On établit sur ce fondement les trois Actes de la pénitence divinement instituée, la contrition & la confession en termes formels, & la satis-

*faction sous le nom de dignes fruits de la repentance qu'on est obligé de porter, encore qu'il soit véritable que Dieu pardonne les péchés dans la seule vûë de la satisfaction de Jesus-Christ; & non à cause de nos mérites. Voilà toute la substance de la doctrine catholique. Et il ne faut pas que les Protestans s'imaginent que ce qui est dit de la satisfaction, leur soit particulier, puisque le Concile de Trente a toujours cru la rémission des péchés une pure grace accordée par les seuls mérites de Jesus-Christ.*

Dans le Sacrement de l'Autel on reconnoît XXV.  
*le même Corps du Sauveur conçu de la Vierge, Sur l'Eucharistie.*  
 comme donné en sa propre substance sous les envelopes, ou comme parle l'original Anglois, sous la forme & figure du pain : ce qui marque très-précisément la presence réelle du corps, & donne à entendre, selon le langage usité, qu'il ne reste du pain que les espèces.

Les images étoient retenües avec la liberté XXVI.  
*toute entière de leur faire fumer de l'encens, Sur les images & sur les Saints.*  
*de ployer le genouïil devant elles, de leur faire des offrandes, & de leur rendre du respect, Ibid, 296.*  
 en considérant ces hommages comme un honneur relatif qui alloit à Dieu, & non à l'image. Ce n'étoit pas seulement approuver en général l'honneur des Images, mais encore approuver en particulier ce que ce culte avoit de plus fort.

On ordonnoit d'annoncer au peuple qu'il étoit bon de prier les Saints de prier pour les Fidèles, sans néanmoins espérer d'en obtenir les choses que Dieu seul pouvoit donner.

Quand M. Burnet regarde ici comme une espèce de réformation, qu'on ait aboli le service p. 298.

*immédiat des Images ; & changé l'invocation directe des Saints en une simple prière de prier pour les Fidèles , il ne fait qu'amuser le monde, puisqu'il n'y a point de Catholique qui ne lui avouë qu'il n'espère rien des Saints que par leurs prières , & qu'il ne rend aucun honneur aux Images que celui qui est ici exprimé par raport à Dieu.*

## XXVII.

*Sur les cérémonies , sur la croix.*

*Ibid.*

On approuve expressément les cérémonies de l'eau benite , du pain beni , de la bénédiction , des Fonts Baptismaux , & des Exorcismes dans le Baptême ; celle de donner des Cendres au commencement du Carême ; celle de porter des Rameaux le jour de Pâques fleurie ; celle de se prosterner devant la Croix , & de la baiser pour célébrer la mémoire de la Passion de Jesus-Christ : toutes ces cérémonies étoient regardées comme un espèce de langage mystérieux qui rapeloient en notre mémoire les bienfaits de Dieu , & excitoient l'ame à s'élever au Ciel, qui est aussi la même idée qu'en ont tous les Catholiques.

## XXVIII.

*Sur le Purgatoire , & les Messes pour les morts.*

*Ibid.*

*Rec. des pièces 1. part. add. n. 15.*

La coutume de prier pour les morts est autorisée comme ayant un fondement certain dans le Livre des Machabées , & comme ayant été reçüe dès le commencement de l'Eglise : tout est approuvé , jusqu'à l'usage de faire dire des Messes pour la délivrance des ames des trépassés : par où on reconnoissoit dans la Messe ce qui faisoit l'aversion de la nouvelle réforme , c'est-à-dire , cette vertu par laquelle indépendamment de la Communion , elle profitoit à ceux pour qui on la disoit , puisque sans doute ces ames ne communioient pas.

## XXIX.

*Le Roi décide sur la Foi de son autorité.*

Le Roi disoit à chacun de ces articles , qu'il ordonnoit aux Evêques de les annoncer au peuple , dont il leur avoit commis la conduite , langage

langage jusqu'alors fort inconnu dans l'Eglise. A la vérité quand il décida ces points de foi, il avoit auparavant ouï les Evêques comme les Juges entendent des Experts : mais c'étoit lui qui ordonnoit & qui décidoit. Tous les Evêques souscrivirent après Cromwel Vicaire général, & Cranmer Archevêque de Cantorberi.

M. Burnet a de la honte de voir ses Réformateurs approuver les principaux articles de la doctrine catholique, & jusqu'à la Messe, qui seule les contenoit tous. Il les excuse, en disant que divers Evêques & divers Théologiens n'avoient pas eu au commencement une connoissance distincte de toutes les matières ; & que s'ils s'étoient relâchés à certains égards, c'avoit été par ignorance plutôt que par politique, ou par foiblesse. Mais n'est-ce pas se moquer trop visiblement que de faire ignorer aux réformateurs ce qu'il y avoit de plus essentiel dans la réforme ? Si Cranmer & ses adhérens approuvoient de bonne foi tous ces articles, & même la Messe, en quoi donc étoient-ils Luthériens ? Et s'ils rejettoient dès lors en leur cœur tous ces prétendus abus, comme on n'en peut douter, leur signature, qu'est-ce autre chose qu'une honteuse prostitution de leur conscience ? Cependant à quelque prix que ce soit, M. Burnet veut que dès lors on ait réformé, à cause que dès le premier article de la définition de Henri, on recommandoit au Peuple la foi à l'écriture & aux trois Symboles, avec défense de rien dire qui n'y fût conforme : chose que personne ne nioit, & qui ainsi n'avoit pas besoin d'être réformée.

Voilà les articles de foi donnés par Henri en 1536. Mais quoiqu'il n'eût pas tout mis, &

Var. Tome I.

P.

XXX.

Cranmer &

les autres

souscrivent

contre leur

conscience

& aux articles

de Henri :

vaine défaite

de M. Burnet.

p. 299.

p. 293. 298.





qu'en particulier il y eut quatre Sacremens dont il n'avoit fait aucune mention, la Confirmation, l'Extrême-Onction, l'Ordre, & le Mariage, il est très-constant d'ailleurs qu'il n'y changea rien non plus que dans les autres points de notre foi : mais il voulut en particulier exprimer dans ses articles ce qu'il y avoit alors de plus controversé, afin de ne laisser aucun doute de sa persévérance dans l'ancienne foi.

## XXXI.

*Pour engager la Noblesse, on lui vend les biens de l'Eglise à vil prix.*

*Ibid. n. 303.*

## XXXII.

*Cromwel & Cranmer confirment de nouveau la foi de l'Eglise qu'ils détestoient de tout leur cœur.*

*p. 308.*

## XXXIII.

*Les six articles de Henri.* 15. 9.

*Liv. 3. 352.*

En ce même tems par le conseil de Cromwel, & pour engager la Noblesse dans ses sentimens, il vendit aux gentilshommes de chaque Province les terres des Couvens qui avoient été supprimés, & les leur donna à fort bas prix. Voilà les adresses des réformateurs, & les liens par où l'on tenoit à la réformation.

Le Vicegérant publia aussi un nouveau régleme[n]t Ecclésiastique, dont le fondement étoit la doctrine des articles qu'on vient de voir si conformes à la doctrine Catholique. M. Burnet trouve beaucoup d'apparence à croire que ce régleme[n]t fut dressé par Cranmer, & nous donne une nouvelle preuve que cet Archevêque étoit capable, en matière de religion, des dissimulations les plus criminelles.

Henri s'expliqua encore plus précisément sur l'ancienne foi, dans la déclaration de ses six articles fameux qu'il publia en 1539. Il établissoit dans le premier la transsubstantiation : dans le second, la Communion sous une espèce : dans le troisième, le célibat des Prêtres, avec la peine de mort contre ceux qui y contreviendroient : dans le quatrième, l'obligation de garder les vœux : dans le cinquième, les Messes particulières : dans le sixième, la nécessité de la confession auriculaire. Ces articles furent

publiés par l'autorité du Roi & du Parlement, à peine de mort pour ceux qui les combattoient opiniâtement, & de prison pour les autres autant de tems qu'il plairoit au Roi.

Pendant que Henri se déclaroit d'une manière si terrible contre la réformation prétendue, Cromwel, le Vicegérant & l'Archevêque ne voyoient plus d'autre moyen de l'avancer, qu'en donnant au Roi une femme qui protégéât leurs personnes & leurs desseins. La Reine Jeanne Seymour étoit morte dès l'an 1537. en accouchant d'Edouïard. Si elle n'éprouva pas la légèreté de Henri, M. Burnet reconnoît qu'elle en est aparemment redevable à la brièveté de sa vie. Cromwel, qui se souvenoit combien les femmes de Henri avoient de pouvoir sur lui tant qu'elles en étoient aimées, crut que la beauté d'Anne de Clèves seroit propre à seconder ses desseins, & porta le Roi à l'épouser : mais par malheur ce Prince devint amoureux de Catherine Howard, & à peine eut-il accompli son mariage avec Anne, qu'il tourna toutes ses pensées à le rompre. Le Vicegérant porta la peine de l'avoir conseillé, & trouva sa perte où il avoit crû trouver son soutien. On s'aperçut qu'il donnoit une secrète protection aux nouveaux Prédicateurs ennemis des six articles & de la presence réelle que le Roi défendoit avec ardeur. Quelques paroles qu'il dit à cette occasion contre le Roi, furent rapportées. Ainsi par l'ordre de ce Prince le Parlement le condamna comme hérétique & traître à l'Etat. On remarqua qu'il fut condamné sans être oïï, & qu'ainsi il porta la peine du détestable conseil dont il avoit été le premier auteur, de condamner des accusés sans les entendre. Et on dira que la main de Dieu

XXXIV.

*Le mariage  
du Roi avec  
Anne de Clèves.  
Dessein  
de Cromwel  
qui le proposa.  
Nouvelles  
amours  
du Roi,  
Cromwel  
condamné &  
mort.*

P. 351.

P. 382.

P. 379.

1540.

P. 381.

P. 363. 382.

538.

n'est pas visible sur ces malheureux réformateurs, qui étoient aussi, comme on voit, les plus méchans aussi bien que les plus hypocrites de tous les hommes !

## XXXV.

*Hypocrisie  
de Cromwel.  
Vains artifices de M.  
Burnet.  
p. 382.*

Cromwel prostituoit plus que tous les autres sa conscience à la flâterie, puisque par sa qualité de Vicegérant, il autorisoit en public tous les articles de foi de Henri, qu'il tâchoit secrettement de détruire. M. Burnet conjecture que si on refusa de l'entendre, c'est qu'apparemment dans toutes les choses qu'il avoit faites pour la réformation prétendue, il étoit muni de bons ordres de son Maître, & n'avoit agi vraisemblablement que par le commandement du Roi, dont les démarches vers une réforme sont assez connus. Mais à ce coup l'artifice est trop grossier, & pour y être surpris, il faudroit vouloir s'aveugler. M. Burnet osera-t'il dire que les démarches qu'il attribue à Henri vers la réforme, ont été au préjudice de ses six articles, ou de la présence réelle, ou de la Messe ? Il se démentiroit lui-même, puisqu'il avouë dans tout son Livre, que ce Prince a toujours été très-zélé, ou pour parler avec lui, très entêté de tous ces articles. Cependant il voudroit ici nous faire accroire que Cromwel avoit des ordres secrets pour les affoiblir, pendant qu'on le fait mourir lui-même pour avoir favorisé ceux qui s'y opposoient.

## XXXVI.

*Prostitution  
de la conscience de  
Cranmer. Il  
casse le Mariage du Roi  
avec Anne de  
Clèves. Ter-*

Mais laissons les conjectures de M. Burnet, & les tours dont il tâche en vain de colorer la réformation, pour nous attacher aux faits que la bonne foi ne lui permet pas de nier. Après la condamnation de Cromwel, il restoit encore pour satisfaire le Roi, à se défaire d'une épouse odieuse, en cassant le Mariage

d'Anne de Clèves. Le prétexte en étoit grossier. On alléguoit pour cause de nullité les fiançailles de cette Princeſſe avec le Marquis de Lorraine, pendant que les deux partis étoient en minorité, & ſans que jamais ils les euſſent ratifiés étans majeurs. On voit bien qu'il n'y a rien de plus foible pour caſſer un Mariage accompli : mais au défaut des raiſons, le Roi avoit un Cranmer prêt à tout faire. Par le moyen de cet Archevêque, ce Mariage fut caſſé comme les deux autres, la Sentence en fut prononcée le neuvième Juillet 1540. ſignée de tous les Eccléſiaſtiques des deux Chambres, & ſcellée du ſceau des deux Archevêques. Mr. Burnet en a honte, & il avoué qu'il n'avoit jamais eu une marque plus éclatante de complaiſance aveugle de ſes Eccléſiaſtiques. Car, ils ſçavoient, pourſuit-il, que ce contrat prétendu, dont on faiſoit le fondement du divorce, n'avoit rien qui portât atteinte au Mariage. Ils agiſſoient donc ouvertement contre leur conſcience : mais afin qu'on ne ſe laiſſe pas ébloüir une autrefois aux ſpécieuſes paroles de la nouvelle réforme, il eſt bon de remarquer, qu'ils donnent cette ſentence en représentant le Concile Univerſel ; après avoir dit que le Roi ne leur demandoit que ce qui étoit véritable, ce qui étoit juſte, ce qui étoit honnête & ſaint : Voilà comme parloient ces Evêques corrompus. Cranmer qui préſidoit à cette aſſemblée, & qui en porta le réſultat au Parlement, fut le plus lâche de tous ; & Mr. Burnet, après lui avoir cherché une vaine excuſe, eſt obligé d'avouer que craignant que ce ne fût-là une entrepriſe formée pour le perdre, il fut de l'avis général. Tel fut le courage de ce nouvel Athanaſe & de ce nouveau Cyrille.

Sur cette inique Sentence le Roi épousa Catherine Howard , assez zélée pour la réforme aussi-bien qu'Anne de Boulen : mais le sort de ces réformes est étrange. La vie scandaleuse de celle-ci lui fit bien-tôt perdre la tête sur un échafaut , & la maison de Henri fut toujours remplie de sang & d'infamie.

**XXXVII.**  
Nouvelle déclaration de Foi conforme aux sentimens de l'Eglise.  
P. 391.  
P. 397.  
Ibid.

P. 401. 402.

Les Prélats dressèrent une confession de Foi, que ce Prince confirma par son autorité. Là on déclare en termes formels l'observation des sept Sacremens: celui de la Pénitence dans l'absolution du Prêtre ; la confession nécessaire ; la Transsubstantiation ; la Concomitance , *ce qui levoit* , dit Mr Burnet *la nécessité de la Communion sous les deux espèces* ; l'honneur des Images & la Prière des Saints au même sens que nous avons vu dans les premières déclarations du Roi, c'est-à-dire , au sens de l'Eglise ; la nécessité & le mérite des bonnes œuvres pour obtenir la vie éternelle ; la Prière pour les morts ; & en un mot tout le reste de la doctrine Catholique , à la réserve de l'article de la primauté , dont nous parlerons à part.

**XXXVIII.**  
Hipocrisie de Cranmer , qui souscrit à tout.

Cranmer souscrivit à tout avec les autres : car encore que M. Burnet témoigne que quelques articles avoient passé contre son avis , il cédoit à la pluralité , & on ne nous marque aucune opposition de sa part au décret commun. La même exposition avoit été publiée par l'autorité du Roi dès l'an 1538. signée de dix-neuf Evêques , de huit Archidiacres , & de dix-sept Docteurs sans aucune opposition. Voilà quelle étoit alors la foi de l'Eglise Anglicane & de Henri qu'elle s'étoit donnée pour chef. L'Archevêque passoit tout contre sa conscience. La volonté de son Maître étoit sa règle suprême ; & au lieu du saint Siège avec l'Eglise Catholique

que, c'étoit le Roi seul qui devenoit infaillible.

Cependant il continuoit à dire la Messe qu'il rejettoit dans son cœur, encore qu'on n'eût rien changé dans les Missels. M. Burnet demeure d'accord que les altérations furent si légères qu'on ne fut point obligé de faire imprimer de nouveau ni les Bréviaires, ni les Missels, ni aucun Office; car, poursuit cet Historien: En effaçant quelques Collettes où on prioit Dieu pour le Pape, l'Office de Thomas Bequet, c'est saint Thomas de Cantorberi, & celui des autres Saints retranchés, & en faisant outre cela quelques ratures peu considérables, on se servit toujours des mêmes Livres. On pratiquoit donc au fond le même culte. Cranmer s'en accommodoit; & si nous voulons sçavoir toute sa peine, c'est, comme nous l'apprend Mr Burnet, qu'à la réserve de Fox, Evêque de Héréford, aussi dissimulé que lui, les autres Evêques de son parti l'embarassoient plus qu'ils ne lui étoient utiles, à cause qu'ils ne connoissoient ni la prudence politique, ni l'art des ménagemens; de sorte qu'ils attaquoient OUVERTEMENT des choses qu'on n'avoit pas encore abolies. Cranmer qui trahissoit sa conscience, & qui attaquoit sourdement ce qu'il aprouvoit & pratiquoit en public, étoit plus habile, puisqu'il sçavoit porter la politique & l'art des ménagemens jusqu'au plus intime de la Religion.

On s'étonnera peut-être comment un homme de cette humeur osa parler contre les six articles, car c'est-là le seul endroit où Mr Burnet le fait courageux; mais il nous en découvre lui-même la cause. C'est qu'il avoit un intérêt particulier dans l'article qui condamnoit à

## XXXIX.

On ne changea rien de considérable dans les Missels & autres Livres de l'Eglise. Suite des hypocrites de Cranmer.

P. 404. 405.

P. 350.

## XL.

Conduite de Cranmer sur les six articles.

P. 353.

mort les Prêtres mariés, puisqu'alors il l'étoit lui-même. Laisser passer dans le Parlement en Loi de l'Etat sa propre condamnation, c'eût été trop, & sa crainte lui fit alors montrer quelque sorte de vigueur : ainsi en parlant assez foiblement contre quelques autres articles, il s'expliqua beaucoup contre celui-là. Mais après tout, on ne voit pas qu'il ait fait un autre effort en cette rencontre, si ce n'est qu'après avoir tâché vainement de dissuader la Loi, il se rangea, selon sa coutume, à l'avis commun.

**XLI.**

*Recit de M. Burnet sur la résistance de Cranmer.*  
P. 363.

Mais voici le plus grand acte de son courage. Mr Brunet sur la foi d'un Auteur de la vie de Cranmer, veut que nous croyons que le Roi inquieté pour Cranmer sur la Loi des six articles, voulut sçavoir pourquoi il s'y oposoit, & qu'il ordonna au Prélat de mettre ses raisons par écrit. Il le fit. Son écrit mis au net par son Secrétaire tomba entre les mains d'un ennemi de Cranmer. On le porta aussi-tôt à Cromwel qui vivoit encore, dans le dessein d'en faire prendre l'Auteur. Mais Cromwel éluda la chose, & Cranmer sortit ainsi d'un pas dangereux.

Ce recit est tout propre à nous faire voir que le Roi ne sçavoit rien en effet de l'écrit de Cranmer contre les articles ; & que s'il l'eût sçu, le Prélat étoit perdu ; & enfin qu'il ne se savoit que par une adresse & une dissimulation continuelle : en tout cas, si Mr Burnet l'aime mieux ainsi, je veux bien croire que le Roi trouvoit dans Cranmer une si grande facilité d'approuver dans le public tout ce que son Maître vouloit, que ce Prince n'avoit pas besoin de se mettre en peine de ce que pensoit dans son cœur un homme si complaisant, & ne pouvoit se défaire d'un si commode Conseil.

**XLII.**  
*Honteuse*

Ce n'étoit pas seulement dans ses nouvelles

amour qu'il le trouvoit si flâteur : Cranmer *pensée de*  
 avoit fabriqué dans son esprit ce *pe nouvelle* Cranmer sur  
 idée de Chef de l'Eglise attachée à la Royauté : *l'autorité*  
 & ce qu'il en dit dans une pièce que Mr Burnet *Ecclésiasti-*  
 a donné dans son recueil, est inouï. Il ensei- *que qu'il sa-*  
 gne donc que le Prince Chrétien est commis im- *crisie à la*  
 médiatement de Dieu, autant pour ce qui regar- *Royauté.*  
 de l'administration de la parole, que pour *Rec. I. p. liv.*  
 l'administration du gouvernement politique : *3. n. 21. p.*  
 Que dans ces deux administrations il doit *201.*  
 avoir des Ministres qu'il établisse au-dessous  
 de lui : comme par exemple le Chancelier &  
 le Tresorier, les Maires & les Scherifs dans  
 le Civil ; & les Evêques, Curés, Vicaires &  
 Prêtres QUI AURONT TITRE PAR SA  
 MAJESTÉ, dans l'administration de la parole,  
 comme par exemple, l'Evêque de Cantorberi,  
 le Curé de Vinvik, & les autres : Que tous les  
 Officiers & Ministres, tant de ce genre que de  
 tout autre, doivent être destinés, assignés &  
 élus par les soins & ordres des Princes, avec  
 diverses solemnités QUI NE SONT PAS DE NE-  
 CESSITÉ, mais de bienséance seulement ; de  
 sorte que si ces charges étoient données par le  
 Prince sans de telles solemnités, elles ne se-  
 roient pas moins données ; & qu'il n'y a pas  
 plus de promesse de Dieu que la grace soit don-  
 née dans l'établissement d'un Office Ecclésiast-  
 tique, que dans l'établissement d'un Office po-  
 litique.

Après avoir ainsi établi tout le Ministère Ec-  
 clésiastique sur une simple délégation des Prin- *XLIII.*  
 ces, sans même que l'ordination ou la confé- *Réponse de*  
 ration Ecclésiastique y fût nécessaire, il va *Cranmer à*  
 au-devant d'une objection qui se présente d'a- *une objec-*  
 bord à l'esprit : c'est à sçavoir comment les Pas- *tion. Honteuse*  
 teurs exerceroient leur autorité sous les Princes *se doctrine*  
*sur l'autorité*  
*de l'Eglise*  
*durant les*  
*persecutions.*



346 HISTOIRE DES VARIATIONS  
infidèles ; & il répond , conformément à ses principes , qu'en ce tems il n'y avoit pas dans l'Eglise de *vrai pouvoir* ou *commandement* : mais que le peuple acceptoit ceux qui étoient présentés par les Apôtres , ou autres qu'il croyoit remplis de l'Esprit de Dieu , *de sa seule volonté libre* ; & dans la suite les écoutoit *comme un bon Peuple prêt à obéir aux avis de bons conseillers*. Voilà ce que dit Cranmer dans une assemblée d'Evêques , & voilà l'idée qu'il avoit de cette divine puissance que Jesus-Christ a donnée à ses Ministres.

*XLIV.*

*Cranmer a toujours persisté dans ce sentiment.*

*Rec. 1. part. Liv. 3. n. 21.*

Je n'ai pas besoin de rejeter ce prodige de doctrine tant réfutée par Calvin & par tous les autres Protestans , puisque Mr Burnet en rougit lui-même pour Cranmer , & veut prendre pour rétractation de ce sentiment ce qu'il a souscrit ailleurs de l'institution divine des Evêques. Mais outre que nous avons vû que ses souscriptions ne sont pas toujours une preuve de ses sentimens , je dirai encore à Mr Burnet qu'il nous cache avec trop d'adresse les vrais sentimens de Cranmer. Il ne lui importoit pas que l'institution des Evêques & des Prêtres fût divine , & il reconnoît cette vérité dans la pièce même dont nous venons de produire l'extrait : car il est expressément porté à la fin que *tout le monde* , & Cranmer par conséquent , *étoit d'avis que les Apôtres avoient reçu de Dieu le pouvoir de créer des Evêques* ou des Pasteurs. C'est aussi ce qu'on ne pouvoit nier sans contredire trop ouvertement l'Evangile. Mais la prétention de Cranmer & de ses adhérens étoit que Jesus-Christ instituoit les Pasteurs pour exercer leur puissance , comme dépendante du Prince dans toutes leurs fonctions. *ce qui est sans difficulté la plus inouïe & la*

plus scandaleuse flâterie qui soit jamais tombée dans l'esprit des hommes.

De-là donc il est arrivé que Henri VIII. donnoit pouvoir aux Evêques de visiter leur Diocèse avec cette Préface : *Que toute Jurisprudence , tant Ecclésiastique que Séculière , venoit de la puissance Royale comme de la source première de toute Magistrature dans chaque Royaume : Que ceux qui jusqu' alors avoient exercé PRÉCAIREMENT cette puissance , la devoient reconnoître comme venuë de la libéralité du Prince , ET LA QUITTER QUAND IL LUI PLAIROIT : Que sur ce fondement il donnoit pouvoir à tel Evêque de visiter son Diocèse COMME VICAIRE DU ROI , & par son autorité de promouvoir aux Ordres sacrés , & même à la Prêtrise , ceux qu'il trouvera à propos ; & en un mot , d'exercer toutes les fonctions Episcopales , avec pouvoir de subdéléguer , s'il le jugeoit nécessaire.*

Né disons rien contre une doctrine qui se détruit elle même par son propre excès , & remarquons seulement cette affreuse proposition , qui fait la puissance des Evêques tellement émanée de celle du Roi , qu'elle est même révocable à sa volonté.

Cranmer étoit si persuadé de cette puissance Royale , qu'il n'eut pas de honte lui-même , Archevêque de Cantorbéri & Primat de toute l'Eglise d'Angleterre , de recevoir une semblable commission sous Edoüard VI. lorsqu'il réforma l'Eglise à sa mode , & ce fut le seul article qu'il retint de ceux que Henri avoit publiés.

On poussa si loin cette puissance dans la réformation Anglicane , qu'Elizabeth en eut du scrupule ; & l'horreur qu'on eut de voir une

## XLV.

*Le dogme qui fait émaner de la Roïauté toute l'autorité Ecclésiastique mis en pratique.*

*Commis. à Bonne. ibid. a. 14 p. 148.*

## XLVI.

*Cranmer agit suivant ce dogme , qui est le seul où la réforme n'a pas varié.*

*Burn. 1. part. liv. 1. p. 90.*

## XLVII.

*Scrupule de la Reine Elizabeth sur less*

*pouvoir qu'on lui donnoit dans l'Eglise.* femme Chef souverain de l'Eglise, & source de la puissance Pastorale dont elle est incapable par son sexe, fit qu'on ouvrit enfin les yeux aux excès où on s'étoit emporté. Mais nous verrons que, sans en changer le fond ni la force, on y apporta seulement des adoucissens palliatifs : & M. Burnet déplore encore aujourd'hui de voir l'excommunication un acte si purement Ecclésiastique, dont on devoit remettre le droit entre les mains des Evêques & au Clergé, abandonné à des Tribunaux sécularisés, c'est-à-dire, non-seulement aux Rois, mais encore à leurs Officiers ; *Erreur*, poursuit ce Docteur, qui s'est accrue à un tel point, qu'il est plus facile d'en découvrir les inconveniens que d'en marquer les remèdes.

**XLVIII.**  
*Contradiction manifeste dans la doctrine Anglicane.*

Et certainement je ne pense pas qu'on puisse rien imaginer de plus contradictoire d'un côté, que de dénier aux Rois l'administration de la parole & des Sacremens ; & de l'autre, de leur accorder l'excommunication, qui en effet n'est autre chose que la parole céleste armée de la censure qui vient du Ciel, & une partie des plus essentielles de l'administration des Sacremens ; puisqu'assurément le droit d'en priver les fidèles ne peut appartenir qu'à ceux qui sont aussi établis de Dieu pour les leur donner, mais l'Eglise Anglicane est encore allée plus loin, puisqu'elle attribue à ses Rois & à l'autorité séculière le droit d'autoriser les Rituels & les Liturgies, & même de décider en dernier ressort des vérités de la Foi, c'est-à-dire, de ce qu'il y a de plus intime dans l'administration des Sacremens, & de plus inséparablement attaché à la Prédication, de la parole. Et tant sous Henri VIII. que dans les régnés suivans, nous ne voyons ni Liturgie ni Ri-

uels, ni Confession de Foi qui ne tire sa dernière force de l'autorité des Rois & des Parlemens, comme la suite le fera connoître. On a passé jusqu'à cet excès, qu'au lieu que les Empereurs orthodoxes, s'ils faisoient anciennement quelques Constitutions sur la foi, ou ils ne le faisoient qu'en exécution des decrets de l'Eglise, ou bien ils en attendoient la confirmation de leurs Ordonnances: mais on enseignoit au contraire en Angleterre, que les décisions des Conciles sur la Foi n'avoient nulle force sans l'approbation des Princes; & c'est la belle idée que donnoit Cranmer des décisions de l'Eglise, dans un discours rapporté par M. Burnet.

Cette réforme avoit donc son origine dans les flâteries de cet Archevêque & dans les desordres de Henri VIII. M. Burnet prend beaucoup de peines à entasser des exemples de Princes très-dérégés dont Dieu s'est servi pour de grands ouvrages. Qui en doute? Mais sans examiner les histoires qu'il en rapporte, où il mêle le vrai avec le faux, & le certain avec le douteux, montrera-t'il un seul exemple où Dieu, voulant révéler aux hommes quelque vérité importante & inconnue durant tant de siècles, pour ne pas dire entièrement inouïe, ait choisi un Roi aussi scandaleux que Henri VIII. & un Evêque aussi lâche & aussi corrompu que Cranmer? Si le schisme de l'Angleterre, si la réformation Anglicane est un ouvrage divin, rien n'y sera plus divin que la primauté Ecclésiastique du Roi, puisque ce n'est pas seulement par-là que la rupture avec Rome, c'est-à-dire, selon les Protestans, le fondement nécessaire de toute bonne réforme a commencé, mais que c'est encore le seul point où l'on n'a jamais varié depuis le schisme. Dieu a choisi Henri VIII. pour intro-

2. part. liv.

1. p. 251.

### XLIX.

*Les flâteries  
de Cranmer,  
& les desor-  
dres de Hen-  
ri, sources  
de la réfor-  
me en An-  
gleterre.  
Præf.*

duire ce nouveau dogme parmi les Chrétiens, & tout ensemble il a choisi ce même Prince pour être un exemple de ses jugemens les plus profonds & les plus terribles: non de ceux où il renverse les trônes, & donne à des Rois impies une fin manifestement tragique; mais de ceux où, les livrant à leurs passions & à leurs flâteurs, il les laisse se précipiter dans le plus excessif aveuglement. Cependant il les retient autant qu'il lui plaît sur ce penchant, pour faire éclater en eux ce qu'il veut que nous sçachions de ses conseils. Henri VIII. n'attente rien contre les autres vérités Catholiques. La chaire de S. Pierre est la seule qui est attaquée: l'Univers a vû par ce moyen que le dessein de ce Prince n'a été que de se venger de cette puissance Pontificale qu'il condamnoit, & que la haine fut la règle de sa foi.

L.  
Inutile à la  
foi d'exami-  
ner la con-  
duite & la  
procédure  
de Clément  
VI.

Mat. 23. 2.

Après cela je n'ai pas besoin d'examiner tout ce que raconte M. Barnet, ni sur les intrigues des conclaves, ni sur la conduite des Papes, ni sur les artifices de Clément VII. Quel avantage en peut-il tirer? Ni Clément, ni les autres Papes ne sont parmi nous auteurs d'aucun nouveau dogme. Ils ne nous ont pas séparés de la sainte Société où nous avons été baptisés, & ne nous ont point appris à condamner nos anciens Pasteurs. En un mot, ils ne sont pas secte parmi nous, & leur vocation n'a rien d'extraordinaire. S'ils n'entrent pas par la porte qui est toujours ouverte dans l'Eglise, c'est à dire, par les voyes canoniques, ou qu'ils usent mal du ministère ordinaire & légitime: qui leur a été confié d'en haut, c'est ce cas marqué dans l'Évangile d'honorer la Chaire sans approuver ou imiter les personnes. Je ne dois non plus me mettre en peine si la dispense de Jules II. étoit bien donnée, ainsi Clément

VII. pouvoit ou devoit la révoquer, & annuller le mariage. Car encore que je tiens pour certain que ce dernier Pape a bien fait au fond, & qu'à mon avis en cette occasion on ne puisse blâmer tout au plus que sa politique, tantôt trop tremblante, & tantôt trop précipitée : ce n'est pas-là une affaire que je doive décider en ce lieu, ni un prétexte d'accuser d'erreur l'Eglise Romaine. Ces matières de dispenses se régulent souvent par de simples probabilités, & on n'est pas obligé d'y rechercher la certitude de la foi, dont même elles ne sont pas toujours capables. Mais puisque M. Burnet fait de ceci une accusation capitale contre l'Eglise Romaine, on ne peut presque s'empêcher de s'y arrêter un moment.

Le fait est connu. On sçait que Henri VIII. avoit obtenu une dispense de Jules II. pour faire épouser la veuve d'Arthus son fils aîné à Henri son second fils & son successeur. Ce Prince, après avoir vû toutes les raisons de douter, avoit accompli ce mariage étant Roi & majeur, du consentement unanime de tous les ordres de son Royaume le 3. Juin 1509, c'est-à-dire, six semaines après son avènement à la couronne. Vingt ans se passèrent sans qu'on révoquât en doute un mariage contracté de si bonne foi. Henri devenu amoureux d'Anne de Boulen, fit venir sa conscience au secours de sa passion, & son mariage lui devenant odieux, lui devint en même-tems douteux & suspect. Cependant il en étoit sorti une Princesse qui avoit été reconnue des son enfance pour l'héritière du Royaume; de sorte que le prétexte que prenoit Henri de faire casser son mariage, de peur, disoit il, que la succession du Royaume ne fût douteuse, n'étoit qu'une illusion,

## II.

*On entre dans le récit de l'affaire du mariage. Le fait établi. Vains prétextes dont Henri couvroit sa passion. Burn. 1. p. liv. 2. p. 158.*

*Ibid. 59.*

puisque personne ne songeoit à contester son état à Marie sa fille, qui en effet fut reconnue Reine d'un commun consentement, lorsque l'ordre de la naissance l'eût apelée à la Couronne. Au contraire, si quelque chose pouvoit causer du trouble à la succession de ce grand Royaume, c'étoit le doute de Henri; & il paroit que tout ce qu'il publia sur l'embarras de sa succession, ne fut qu'une couverture tant de ses nouvelles amours, que du dégoût qu'il avoit conçu de la Reine sa femme, à cause des infirmités qui lui étoient survenues, comme M. Burnet l'avouë lui-même.

*Ibid. p. 59.  
&c.*

LII.

*La dispense de Jules II. attaquée par des raisons de fait & de droit.*

Un Prince passionné veut avoir raison. Ainsi, pour plaire à Henri, on attaqua la dispense sur laquelle étoit fondé son mariage, par divers moyens, dont les uns étoient tirés du fait, & les autres du droit. Dans le fait, on soutenoit que la dispense étoit nulle, parce qu'elle avoit été accordée sur des fausses allégations. Mais comme ces moyens de fait réduits à ces minuties, étoient emportés par la condition favorable d'un mariage qui subsistoit depuis tant d'années, on s'attacha principalement aux moyens de droit, & on soutint la dispense nulle, comme accordée au préjudice de la Loi de Dieu, dont le Pape ne pouvoit pas dispenser.

LIII.

*Raison de droit fondée sur le lévitique. Etat de la question. Brevit. 18.  
20.*

Il s'agissoit de sçavoir si la défense de contracter en certains degrés de consanguinité ou d'affinité portée par le lévitique, & entr'autres celle d'épouser la veuve de son frere, appartenoit tellement à la Loi naturelle, qu'on fût obligé de garder cette défense dans la Loi Evangélique. La raison de douter étoit qu'on ne lisoit point que Dieu eût jamais dispensé de ce qui étoit purement de la Loi naturelle,

par exemple, depuis la multiplication du genre humain il n'y avoit point d'exemple que Dieu eût permis le mariage de frere à sœur, ni les autres de cette nature au premier degré, soit ascendant ou descendant, ou collatéral. Or il y avoit dans le Deutéronome une Loi expresse, qui ordonnoit en certains cas à un frere d'épouser sa belle-sœur & la veuve de son frere. Dieu donc ne détruisant pas la nature, dont il est l'auteur faisoit connoître par-là que ce mariage n'étoit pas de ceux que la nature rejette, & c'étoit sur ce fondement que la dispense de Jules II. étoit apuyée.

Il faut rendre ce témoignage aux Protestans d'Allemagne: Henri n'en put obtenir l'approbation de son nouveau mariage, ni la condamnation de la dispense de Jules II. Lorsqu'on parla de cette affaire dans une ambassade solennelle que ce Prince avoit envoyée en Allemagne pour se joindre à la ligue protestante: Mélancton décida ainsi: *Nous n'avions pas été de l'avis des Ambassadeurs d'Angleterre: car nous croyons que la Loi de ne pas épouser la femme de son frere, est susceptible de dispense, quoique nous ne croyons pas qu'elle soit abolie.* Et encore plus brièvement dans un autre endroit: *Les Ambassadeurs prétendent que la défense d'épouser la femme de son frere est indispensable; & nous soutenons au contraire qu'on en peut dispenser.* C'étoit justement ce qu'on avoit prétendu à Rome, & Clément VII. avoit apuyé sur ce fondement sa sentence définitive contre le divorce.

Bucer avoit été de même avis sur le même fondement, & nous aprenons de M. Burnet, que, selon cet Auteur, l'un des Réformateurs de l'Angleterre, *la Loi du Lévitique ne pou-*

*Deut. 25. 7.*

**LIV.**

*Les Protestans d'Allemagne favorables à la dispense de Jules II. & au premier mariage de Henri.*  
*Lib. 4. ep. 185.*

*Ibid. p. 1.*

**LV.**

*Bucer de même avis.*  
*Burn. lib. 2. p. 131.*



voit être une loi morale ou perpétuelle, puisque Dieu même en avoit voulu dispenser.

## LVI.

Zuingle & Calvin d'avis contraires.

Ibid p. 144.

Zuingle & Calvin avec leurs disciples furent favorables au Roi d'Angleterre, & je ne sçai si le dessein d'établir leur doctrine dans ce Royaume-là, ne contribua pas un peu à leur complaisance : mais les Luthériens n'y entrèrent pas, encore que M. Burnet les fasse un peu varier. Leur première pensée, dit-il, fut que les Ordonnances du Levitique n'étoient pas morales, & qu'elles n'avoient nulle force parmi les Chrétiens. Ensuite ils changèrent de sentiment, lorsque la question eut été un peu agitée ; mais ils ne convinrent jamais qu'un mariage déjà fait pût être cassé.

## LVII.

Bizarre décision des Luthériens.

Rec. des pièces 1. part liv. 2. p. 35.

Ibid 2. p. 144.

Ce fut à la vérité une étrange décision que la leur, telle que nous la raporte M. Burnet, puisqu'après avoir reconnu que la loi du Levitique est divine, naturelle, & morale, & doit être regardée comme telle dans toutes les Eglises, en sorte que le mariage contracté contre cette loi avec la veuve d'un frere est incestueux ; ils ne laissent pas de conclure qu'on ne doit pas rompre ce mariage ; avec quelque doute d'abord ; mais à la fin, par une dernière & définitive résolution, de l'aveu de M. Burnet : de sorte qu'un mariage incestueux, un mariage fait contre les Loix divines, morales & naturelles, dont la vigueur est entière dans l'Eglise Chrétienne, doit subsister selon eux, & le divorce en ce cas n'est pas permis.

## LVIII.

Remarques sur la conformité du sentiment des Protestans avec

Cette décision des Luthériens est rapportée par M. Burnet à l'an 1530. Celle de Mélanc-ton, que nous venons de produire, est postérieure, & de l'an 1536. Et quoiqu'il en soit, c'est un préjugé favorable pour la dispense de

Jules II. & pour la sentence de Clément VII. *la sentence de Clément VII.*  
 que ces Papes ayent trouvé des défenseurs parmi ceux qui ne cherchoient à quelque prix que ce fût qu'à censurer leurs actions.

Les Protestans d'Allemagne furent si fermes dans ce sentiment, qu'avec toutes les liaisons que Cranmer avoit dès-lors avec eux, il n'en put engager aucun dans le sentiment du Roi d'Angleterre, que le seul Osandre son beau-frere, dont nous verrons dans la suite que l'autorité ne devoit pas être fort considérable.

A l'égard des Catholiques, M. Burnet nous raconte que Henri VIII. corrompit deux ou trois Cardinaux. Sans m'informer de ces faits, je remarquerai seulement qu'une cause est bien mauvaise, lorsqu'elle a besoin d'être soutenue par des moyens si infâmes. Et pour les Docteurs, dont M. Burnet nous vante les souscriptions, quelle merveille dans un siècle si corrompu, qu'un si grand Roi en ait pû trouver qui n'ayent pas été à l'épreuve de ses sollicitations & de ses presens ! Notre historien ne veut pas qu'il soit permis de révoquer en doute le témoignage de Fra-Paolo, ni celui de M. de Thou. Qu'il écoute donc ces deux Historiens. L'un dit que Henri ayant consulté en Italie, en Allemagne & en France, il trouva une partie des Theologiens favorable, & l'autre contraire ; Que la plupart de ceux de Paris furent pour lui, & plusieurs crurent qu'ils l'avoient fait plutôt persuadés par l'argent du Roi que par ses raisons. L'autre dit aussi que Henri rechercha l'avis des Theologiens, & en particulier de ceux de Paris, & que le bruit étoit que ceux-ci gagnés par argent, avoient souscrit au divorce.

LIX.

*Henri corrompe quelques Docteurs Catholiques.*

T. 1. *pref.*

*Hist. del. Conc. Trid. lib. 1. an. 1534.*

*Th. Hist. lib. 1. an. 1534. p. 20.*

LX.

Je ne veux pas décider si la conclusion de la *Touchant la*

*consultation prétendue de la faculté de Théologie de Paris.*  
*Réc. des piéc. 3. part. liv. 2. p. 2. n. 34.*

Faculté de Théologie de Paris, que M. Burnet produit en faveur des prétentions de Henri, est véritable; d'autres que moi traiteront cette question, mais je dirai seulement qu'elle est très-suspecte, tant à cause du stile fort différent de celui dont la Faculté a coutume d'user, qu'à cause que la conclusion de M. Burnet est datée du 2. Juillet 1530. aux Mathurins; au lieu qu'en ce tems & quelques années auparavant, les assemblées de la Faculté se tenoient ordinairement en Sorbonne.

## LXI.

*Recit du Jurisconsulte Charles Dumoulin.*

*Not. ad conf. 602.*

Dans les notes que Charles Dumoulin ce célèbre Jurisconsulte à faites sur les conseils de Décius, il y est parlé d'une délibération des Docteurs en Théologie de Paris en faveur du Roi d'Angleterre le 1. Juin 1530. mais cet Auteur la marque en Sorbonne. Au reste il fait peu de cas de cette délibération, où l'avis favorable au Roi d'Angleterre *passé de cinquante-trois contre quarante-deux*, c'est-à-dire, de huit voix seulement, dont, dit-il, *on ne devoit pas beaucoup se mettre en peine, à cause des Angelots d'Angleterre qu'on avoit distribués pour les acheter*: ce qu'il assure avoir reconnu par des attestations que les Présidens Dufresne & Poliot en avoient données par ordre de François I. D'où il conclut que le vrai avis de la Sorbonne, c'est-à-dire, le naturel, & celui qui n'avoit pas été acheté, étoit celui qui favorisoit le mariage de Henri & de Catherine. Au surplus il est bien certain que dans le tems de la délibération, François, qui favorisoit alors le Roi d'Angleterre, avoit chargé M. Lifet, premier Président, de solliciter pour lui les Docteurs, comme il paroît par les Lettres qu'on a encore en original dans la Bibliothèque du Roi, où il rend compte de ses diligences.

Sçavoir si cette délibération fut faite par la Faculté assemblée en corps, ou si c'est seulement l'avis de plusieurs Docteurs qu'on publia en Angleterre sous le nom de la Faculté, comme il arrive en cas semblable, c'est ce qu'il ne m'importe guères d'examiner. On voit assez que la conscience du Roi d'Angleterre étoit plutôt chargée que soulagée par de semblables consultations, faites par brigues, par argent, & par l'autorité de deux si grands Rois. Les autres qu'on nous raporte ne se firent pas de meilleure foi. M. Burnet raporte lui-même une lettre de l'Agent du Roi d'Angleterre en Italie, qui écrit *que s'il avoit assez d'argent, il engageroit tous les Théologiens d'Italie à signer.* C'étoit donc l'argent & non pas la volonté qui lui manquoit. Mais sans m'arrêter davantage aux historiottes que M. Burnet nous raconte avec une si vaine exactitude, il n'y a personne qui n'avouë que Clément VII. eût été trop indigne de sa place, si dans une affaire de cette importance il avoit eu le moindre égard à ces consultations mandrées.

En effet, la question fut déterminée par des principes plus solides. Il paroissoit clairement que la défense du Lévitique ne portoit point le caractère d'une Loi naturelle & indispensable, puisque Dieu y dérogeoit en d'autres endroits. La dispense de Jules II. appuyée sur cette raison avoit un fondement si probable, qu'il parut tel même aux Protestans d'Allemagne. Qu'il y ait pû avoir sur cette matière quelque diversité de sentiment, c'est assez qu'il ne fut pas évident que la dispense fut contraire aux Loix divines, auxquelles les chrétiens sont obligés. Cette matière étoit donc de la nature de celles où tout dépend de la prudence des Supé-

*Liv. I. p. 83.*

*Ibid.*

*LXII.*

*Raisons de  
la décision  
de Clément  
VII.*

rieurs, & dans lesquels la bonne foi doit faire le repos des consciences. Il n'étoit aussi que trop visible que sans ses nouvelles amours Henri VIII. n'auroit jamais fatigué l'Eglise de la honteuse proposition d'un divorce, après un mariage contracté & continué de bonne foi depuis tant d'années. Voilà le noeud de l'affaire; & sans parler de la procédure, où peut-être on aura mêlé de la politique bonne ou mauvaise, le fond de la décision de Clément VII. sera un témoignage aux siècles futurs, que l'Eglise ne sçait point flâter les passions des Princes, ni approuver les actions scandaleuses.

## LXIII.

*Deux points de Réforme sous Henry 8. selon M. Burnet.*

Nous pourrions finir en ce lieu ce qui regarde le règne de Henri VIII. si M. Burnet ne nous obligeoit à considérer deux commencemens de réformation qu'il y remarque : l'un, que ce Prince ait mis l'Ecriture-Sainte dans les mains du peuple; & l'autre, qu'il ait montré que chaque Nation pouvoit se réformer d'elle-même.

## LXIV.

*I. Point. La lecture de l'écriture.*

*Comment elle fut accordée au peuple sous Henry VIII.*

*Liv. 2. p. 420.*

Pour ce qui regarde la Bible, voici ce qu'en disoit Henri VIII. en 1540. à la tête de l'exposition chrétienne dont nous avons parlé : *Que puisqu'il y avoit des Docteurs dont l'office étoit d'instruire les autres hommes, il falloit aussi qu'il y eût des auditeurs qui se contentassent d'entendre expliquer la Sainte-Ecriture, qui en imprimassent la substance dans leurs cœurs, & qui en suivissent les préceptes dans leur conduite, sans entreprendre de la lire EUX-MÊMES : & que c'étoit-là le motif qui l'avoit porté à priver plusieurs de ses Sujets de l'usage de la Bible, leur laissant au reste l'avantage de l'entendre interpréter à leurs Pasteurs.*

Ensuite il en accorda la lecture la même an-

née, à condition que le peuple ne se donneroit pas la liberté d'expliquer les Ecritures, & d'en tirer des raisonnemens; ce qui étoit les obliger de nouveau à se rapporter dans l'interprétation de l'Ecriture à l'Eglise & leurs Pasteurs, auxquels cas on est d'accord que la lecture de ce divin Livre ne pouvoit être que très-salutaire. Au reste, si l'on mit alors la Bible en langue vulgaire, il n'y avoit rien de nouveau dans cette pratique. Nous avons de semblables versions à l'usage des Catholiques dans les siècles qui ont précédé les prétendus Réformateurs, & ce n'est pas-là un point de nos controverses.

Quand M. Burnet a prétendu que le progrès de la nouvelle réformation étoit dû à la lecture des Livres divins qu'on permit au peuple, il devoit dire que cette lecture étoit précédée de prédications artificieuses, par où l'on avoit rempli l'esprit des peuples de nouvelles interprétations. Ainsi un peuple ignorant & passionné ne trouvoit en effet dans l'Ecriture que les erreurs dont il étoit prévenu; & la témérité qu'on lui inspiroit de juger par son propre esprit du vrai sens de l'Ecriture, & de former sa foi de lui-même, achevoit de le perdre. Voilà comme les peuples ignorans & prévenus trouvoient la réformation prétendue dans l'Ecriture: mais il n'y a point d'homme de bonne foi, qui ne m'avouë, que par les mêmes moyens les peuples y auroient trouvé l'Arianisme aussi clair qu'ils se sont imaginés trouver le Luthéranisme ou le Calvinisme.

Lorsqu'on a mis dans la tête d'un peuple ignorant que tout est si clair dans l'Ecriture, qu'il y entend tout ce qu'il y faut entendre, & qu'ainsi il peut se passer du jugement de

Ibid. 415.

LXV.

*Si les progrès de la Réforme sont dûs à la lecture de l'Ecriture, & comment.*

LXVI.

*Comment on devoit les hommes par l'Ecriture.*

mal inter-  
prétée.

tous les Pasteurs, & de tous les siècles : il prend pour vérité constante le premier sens qui se présente à son esprit, & celui auquel il est accoutumé, lui paroît toujours le plus naturel. Mais il faudroit lui faire entendre que c'est-là souvent la lettre qui tue, & que c'est dans les passages qui paroissent les plus clairs que Dieu a souvent caché les plus grandes & les plus terribles profondeurs.

LXVII.

Preuve par  
M. Burnet  
des pièges  
qu'on tend  
aux simples  
par la préten-  
due netteté  
de l'écriture.

Exod. 12. 11.

Ibid. 2. part.  
liv. 1. p. 259.

Par exemple, M. Burnet nous propose ce passage, *Buvez-en tous*, comme un des plus clairs qu'on se puisse imaginer, & celui qui nous mène le plus promptement à la nécessité des deux espèces. Mais il va voir par les choses qu'il avouë lui-même, que ce qu'il trouve si clair, devient un piège aux ignorans : car cette parole, *buvez-en tous*, dans l'institution de l'Eucharistie, quelque claire qu'il veuille se l'imaginer, après tout, ne l'est pas plus que celle-ci dans l'institution de la Pâque : *Vous mangerez, l'Agneau Pascal, avec la robe retroussée & un bâton à la main*; debout par conséquent, & dans la posture de gens prêts à partir, car c'étoit-là en effet l'esprit de ce Sacrement. Toutefois, M. Burnet nous apprend que les Juifs ne le pratiquoient point ainsi : qu'ils étoient couchés en mangeans l'Agneau comme dans les autres repas, selon la coutume du païs; & que ce changement qu'ils apportèrent à l'institution divine, étoit si peu criminel, que *Jesus-Christ ne fit pas de scrupule de s'y conformer*. Je lui demande en ce cas, si un homme qui auroit pris à la lettre ce commandement divin, sans consulter la Tradition & l'interprétation de l'Eglise, n'y auroit pas trouvé sa mort certaine, puisqu'il y auroit trouvé la condamnation de *Jesus-Christ*;

Christ ; & puis que cet Auteur ajoute après , qu'on doit attribuer à l'Eglise chrétienne la même puissance qu'à l'Eglise Judaïque , pourquoi dans la nouvelle Pâques un chrétien croira-t'il avoir tout vû sur la Cène en lisant les paroles de l'institution ? Et ne sera-t'il pas obligé d'examiner outre ces paroles la tradition de l'Eglise , pour sçavoir ce qu'elle a toujours regardé dans la communion comme nécessaire & indispensable ? C'en est assez , sans pousser plus avant cet examen , pour faire voir à Mr Burnet qu'on ne peut se dispenser d'y entrer , & que la clarté prétendue qu'un ignorant croit trouver dans ces paroles , *Buvez-en tous* , n'est qu'une illusion.

Pour le second fondement de réformation qu'on prétend posé par Henri VIII. Mr Burnet le fait consister en ce qu'on déclara que l'Eglise de chaque état faisoit un corps entier , & qu'ainsi l'Eglise Anglicanne pouvoit sous l'autorité & de l'aveu de son chef , c'est-à-dire , de son Roi , examiner & réformer les corruptions , soit de la doctrine ou du service. Voilà de belles paroles. Mais qu'on en pénètre le sens , on verra qu'une telle réformation n'est autre chose qu'un schisme. Une nation qui se regarde comme un corps entier , qui règle sa foi en particulier sans avoir égard à tout ce qu'on croit dans tout le reste de l'Eglise , est une nation qui se détache de l'Eglise universelle , & qui renonce à l'unité de la foi & des sentimens , tant recommandée à l'Eglise par Jesus-Christ & par ses Apôtres. Quand une Eglise ainsi cantonnée se donne son Roi pour son chef , elle se fait en matière de Religion un principe d'unité que Jesus-Christ & l'Évangile n'ont pas établi , elle change l'Eglise en corps

Ibid.

LXVIII.

Second point de réformation de Henri VIII. selon M. Burnet. Que l'Eglise Anglicanne agissoit par un principe schismatique lorsqu'elle croyoit pouvoir régler sa foi indépendamment de tout le reste de l'Eglise. Præf. 1. part. liv. 3. 403.



politique, & donne lieu à ériger autant d'Eglises séparées qu'il se peut former d'Etats. Cette idée de réformation & d'Eglise est née dans l'esprit de Henri VIII. & de ses flâteurs, & jamais les Chrétiens ne l'avoient connue.

**LXIX.**  
Si en cela  
l'Eglise An-  
glicanne sui-  
voit l'an-  
cienne Egli-  
se, comme  
le prétend  
M. Burnet.  
*Ibid.* Pref.

*Conc. Milv.  
cap. 2. Epist.  
Alex. ep. A-  
lexandria ad  
Alex. Conf-  
tantinop.*

On nous dit que *tous les Conciles Provinciaux de l'ancienne Eglise fournissoient l'exemple d'une semblable pratique, ayant condamné les hérésies & réformé les abus.* Mais cela, c'est visiblement donner le change. Il est bien vrai que les Conciles Provinciaux ont dû condamner d'abord les hérésies qui s'élevoient dans leurs Pais : car pour y remédier, eût-il fallu attendre que le mal gagnât, & que toute l'Eglise en fût avertie ? Aussi n'est-ce pas-là notre question. Ce qu'il falloit nous faire voir, c'est que ces Eglises se regardoient comme *un corps entier*, en la manière qu'on le fit en Angleterre, & qu'on y réformât la doctrine, sans prendre pour règle ce qu'on croyoit unanimement dans tout le corps de l'Eglise. C'est de quoi on ne produira jamais aucun exemple. Lorsque les Peres d'Afrique condamnèrent l'hérésie naissante de Célestius & de Pélage, ils posèrent pour fondement la défense d'entendre l'Ecriture-Sainte autrement que toute l'Eglise Catholique répandue par toute la terre ne l'avoit toujours entendue. Alexandre d'Alexandrie posa le même fondement contre Arius, lorsqu'il dit en le condamnant : *Nous ne connoissons qu'une seule Eglise Catholique & Apostolique, qui ne pouvant être renversée par toute la puissance du monde, détruit toute impiété & toute hérésie.* Et encore : *Nous croyons dans tous ces articles ce qu'il a plu à l'Eglise Apostolique.* C'est ainsi que les Evêques & les Conciles particuliers condamnoient les hérésies par un premier juge-

ment, en se conformans à la foi commune de tout le corps. On envoyoit ces décrets à toutes les Eglises, & c'étoit de cette unité qu'ils tiroient leurs dernières forces.

Mais on dit que le remède du Concile universel, aisé sous l'Empire Romain lorsque les Eglises avoient un Souverain commun, est devenu trop difficile depuis que la Chreienté est partagée en tant d'états : autre illusion. Car premièrement le consentement des Eglises peut se déclarer par d'autres voies que par des Conciles universels : témoin dans saint Cyprien la condamnation de Novatien ; témoin celle de Paul de Samosate dont on a écrit qu'il avoit été condamné par le Concile & le jugement de tous les Evêques du monde, parce que tous avoient consenti au Concile tenu contre lui à Antioche ; témoin enfin les Pélagiens, & tant d'autres hérésies, qui sans Concile universel ont été suffisamment condamnés par l'autorité réunie du Pape & de tous les Evêques. Lorsque les besoins de l'Eglise ont demandé qu'on assemblât un Concile universel, le Saint-Esprit en a bien trouvé les moyens, & tant de Conciles qui se sont tenus depuis la chute de l'Empire Romain, ont bien fait voir que pour assembler les Pasteurs quand il a fallu, on n'avoit pas besoin de son secours. C'est qu'il y a dans l'Eglise Catholique un principe d'unité indépendant des Rois de la terre. Le nier, c'est faire l'Eglise leur captive, & rendre défectueux le céleste gouvernement institué par Jesus-Christ. Mais les Protestans d'Angleterre n'ont pas voulu reconnoître cette unité, à cause que le saint Siège en est dans l'extérieur le principal & ordinaire lien, & ils ont mieux aimé même en matière de religion avoir leurs Rois

LXX.

*Si l'Eglise Anglicanne eut raison de croire qu'il étoit trop difficile en nos jours de consulter la foi de toute l'Eglise.*

*Burn. Ibid. Epist. Alex. Epist. Alex. ad Alexan. Constatin.*

pour leurs chefs, que de reconnoître dans la chaire de saint Pierre un principe établi de Dieu pour l'unité chrétienne.

## LXXI.

*Toutes sortes de nouveautés s'introduisoient en Angleterre malgré les rigueurs de Henri VIII. & pourquoi.*

Les six articles publiés de l'autorité du Roi & du Parlement tinrent lieu de Loi durant tout le règne de Henri VIII. Mais que peuvent sur les consciences des decrets de Religion, qui tirans leur force de l'autorité royale à qui Dieu n'a rien commis de semblable, n'ont rien que de politique? Encore que Henri VIII. les soutint par des supplices innombrables, & qu'il fit mourir cruellement non seulement les Catholiques qui détestoient sa suprématie, mais encore les Luthériens & les Zuingliens qui attaquoient aussi les autres articles de sa foi; toute sorte d'erreurs se couloient insensiblement dans l'Angleterre, & les Peuples ne sçurent plus à quoi se tenir, quand ils virent qu'on avoit méprisé la chaire de saint Pierre, d'où l'on sçavoit que la Foi étoit venue en cette grande Isle, soit qu'on voulût regarder la conversion de ses anciens habitans sur le Pape saint Eleuthère, soit qu'on s'arrêtât à celle des Anglois qui fut procurée par le Pape saint Grégoire.

Tout l'état de l'Eglise Anglicane, tout l'ordre de la discipline, toute la disposition de la hiérarchie dans ce Royaume, & enfin la mission aussi bien que la consécration de ses Evêques, venoit si certainement de ce grand Pape & de la chaire de saint Pierre, ou des Evêques qui la regardoient comme le chef de leur Communion, que les Anglois ne pouvoient renoncer à cette sainte puissance, sans affoiblir parmi eux l'origine même du Christianisme, & toute l'autorité des anciennes traditions.

## LXXII.

*On raisonna en Angleter-*

Lorsqu'on voulut affoiblir en Angleterre l'autorité du saint Siège, on remarqua que saint

Grégoire avoit refusé le titre d'Evêque universel, à peu près dans le même tems qu'il travailloit à la conversion de l'Angleterre : & ainsi concluoit Cranmer & ses associez, lorsque nos ancêtres reçurent la foi, l'autorité au siège de Rome étoit dans une louïable modération.

Sans disputer vainement sur ce titre d'universel que les Papes ne prennent jamais, & qui peut être plus ou moins suportable selon les divers sens dont on le prend; voyons un peu dans le fond ce que saint Grégoire qui le rejettoit, croyoit cependant de l'autorité de son siège. Deux passages connus de tout le monde vont décider cette question. Pour ce qui regarde, dit-il, l'Eglise de Constantinople, qui doute qu'elle ne soit soumise au Siège Apostolique, ce que l'Empereur & Usebe notre frere Evêque de cette ville ne cessent de reconnoître? Et dans la lettre suivante en parlant d'un Primat d'Afrique: Quant à ce qu'il dit, qu'il est soumis au Siège Apostolique, je ne sçache aucun Evêque qui n'y soit soumis lorsqu'il se trouve dans quelque faute. Au surplus, quand la faute ne l'exige pas, nous sommes tous freres selon la loi de l'humilité. Voilà donc manifestement tous les Evêques soumis à l'autorité & à la correction du saint Siège, & cette autorité reconnüe même par l'Eglise de Constantinople, la seconde Eglise du monde dans ces tems-là en dignité & en puissance. Voilà le fond de la puissance Pontificale: le reste que la coutume, ou la tolérance, ou l'abus même si l'on veut, pourroit avoir introduit ou augmenté, pouvoit être conservé ou souffert, ou étendu plus ou moins, selon que l'ordre, la paix & la tranquillité publique le demandoit. Le Christianisme

re sur de faux principes lorsqu'on y rejetta la primauté du Pape.

Burn. 1. part. liv. 2. p. 104.

## LXXIII.

Si le Pape St Grégoire, sous qui les Anglois furent convertis, a eu d'autres sentimens que les nôtres sur l'autorité de son siège.

Liv. 7. incl. 2. epist. 64. Ibid. ep. 65.

étoit né en Angleterre avec la reconnoissance de cette autorité. Henri VIII. ne la put souffrir, même avec cette louable modération que Cranmer reconnoissoit dans saint Grégoire : sa passion & sa politique la lui firent attacher à sa couronne, & ce fut par une si étrange nouveauté qu'il ouvrit la porte à toutes les autres.

**LXXIV.** On dit que sur la fin de ses jours ce malheureux Prince eut quelque remords des excès où il s'étoit laissé emporter, & qu'il apela les Evêques pour y chercher quelque remède. Je ne le sçai pas : ceux qui veulent toujours trouver dans les pécheurs scandaleux, & sur-tout dans les Rois, de ces vifs remords qu'on a vûs dans un Antiochus, ne connoissent pas toutes les voyes de Dieu, & ne font pas assez de réflexion sur le mortel assoupissement & la fausse paix où il laisse quelquesfois ses plus grands ennemis. Quoiqu'il en soit, quand Henri VIII. auroit consulté ses Evêques, que pouvoit-on attendre d'un Corps qui avoit mis l'Eglise & la vérité sous le joug ? Quelque démonstration que fit Henri de vouloir dans cette occasion des conseils sincères, il ne pouvoit rendre aux Evêques la liberté que ses cruautés leur avoient ôtée : ils craignoient les fâcheux retours auxquels ce Prince étoit sujet ; & celui qui n'avoit pu entendre la vérité de la bouche de Thomas Morus son Chancelier, & de celle du saint Evêque de Rochester qu'il fit mourir, l'un & l'autre, pour la lui avoir dite franchement, mérita de ne l'entendre jamais.

**LXXV.** Il mourut en cet état, & il ne faut pas s'étonner si les choses empirèrent par sa mort. Peu-à-peu tout va en ruine, quand on a ébranlé les fondemens. Edouard VI. son fils unique

lui succéda selon les loix de l'Etat. Comme il n'avoit que dix ans, le Royaume fut gouverné par un Conseil que le Roi défunt avoit établi : mais Edoüard Séymour frere de la Reine Jeanne & oncle maternel du jeune Roi eut l'autorité principale avec le titre de protesteur du Royaume d'Angleterre. Il étoit Zuinglien dans son cœur, & Cranmer étoit son intime ami. Cet Archevêque cessa donc alors de dissimuler, & tout le venin qu'il avoit dans le cœur contre l'Eglise Catholique parut.

Pour préparer la voie à la réformation qu'on méditoit sous le nom du Roi, on commença par le reconnoître, comme on avoit fait Henri, pour Chef souverain de l'Eglise Anglicane au Spirituel & au Temporel. La maxime qu'on avoit établie dès le tems de Henri VIII. étoit que le Roi tenoit la Place du Pape en Angleterre.

Mais on donnoit à cette nouvelle Papauté de prérogatives que le Pape n'avoit jamais prétendues. Les Evêques prirent d'Edoüard de nouvelles commissions révocables à la volonté du Roi, comme Henri l'avoit déjà déclaré ; & on crut que pour avancer la réformation il falloit tenir les Evêques sous le joug d'une puissance arbitraire. L'archevêque de Cantorbéri, Primat d'Angleterre, fut le premier à baisser la tête sous ce joug honteux. Je ne m'en étonne pas, puisque c'étoit lui qui inspiroit tous ces sentimens : les autres suivirent ce pernicieux exemple. On se relacha un peu dans la suite, & les Evêques furent obligés à recevoir comme une grace, que le Roi donnoit les Evêchés à vie. On expliquoit bien nettement dans leur commission, comme on avoit fait sous Henri, selon la doctrine de Cranmer, que la puissance Episcopale aussi-bien que celle des Magistrats sécu-

*jeune Roi est  
Zuinglien.*

1547.

1548.

LXXVI.

*Fondement  
de la réforme  
sur la ruine  
de l'autorité  
Ecclésiasti-  
que.*

*Burn. 1. part.  
liv. 2. 229.*

*230. 2. part.*

*liv. 1. p. 8.*

*332.*

*Rec. des piec.*

*2. p. liv. 1.*

*p. 90.*

*Ibid.*

*Ibid. p. 227.*

liers, émanoit de la Royauté comme de sa source, que les Evêques ne l'exerçoient que *précâirement*, & qu'ils devoient l'*abandonner à la volonté du Roi*, d'où elle leur étoit communiquée. Le Roi leur donnoit pouvoir *d'ordonner & de déposer les Ministres*, de *se servir des censures Ecclésiastiques contre les personnes scandaleuses*; & *en un mot*, de *faire tous les devoirs de la charge Pastorale*; tout cela *au nom du Roi, & sous son autorité*. On reconnoît en même-tems que cette charge Pastorale étoit établie *par la parole de Dieu*, car il falloit bien nommer cette parole dont on vouloit se faire honneur. Mais encore qu'on n'y trouvât rien pour la puissance Royale que ce qui regardoit l'ordre des affaires du siècle, on ne laissa pas de l'étendre jusqu'à ce qu'il y a de plus sacré dans les Pasteurs. On expédioit une commission du Roi à qui on vouloit, pour sacrer un nouvel Evêque. Ainsi, selon la nouvelle Hiérarchie, comme l'Evêque n'étoit sacré que par l'autorité Royale, ce n'étoit que par la même autorité qu'il célébroit les Ordinations. La forme même & les prières de l'Ordination tant des Evêques que des Prêtres furent réglés au Parlement. On en fit autant de la Liturgie ou du service public, & de toute l'administration des Sacremens. En un mot, tout étoit soumis à la puissance Royale: & en abolissant l'ancien droit, le Parlement devoit faire encore le nouveau corps de Canons. Tous ces attentats étoient fondés sur la maxime dont le Parlement d'Angleterre s'étoit fait un nouvel article de Foi, qu'il n'y avoit point de Jurisdiction, soit Seculière, soit Ecclésiastique, qui ne dût être rapportée à l'autorité Royale comme à sa source.

2. part. liv.

1. 332.

Tb. l. 1. 212.

216. 217.

Tb. 213. 234.

Ibid. 63.

Il n'est pas ici question de déplorer les calamités de l'Eglise mise en servitude, & honneusement dégradée par ses propres Ministres. Il s'agit de raporter des faits, dont le seul recit fait assez voir l'iniquité. Un peu après le Roi déclara, qu'il alloit faire la visite de son Royaume, & défendoit aux Archevêques & à tous autres d'exercer aucune Jurisdiction Ecclésiastique, tant que la visite durerait. Il y eut une Ordonnance du Roi pour se faire recommander dans les prières publiques comme le souverain Chef de l'Eglise Anglicane, & la violation de cette Ordonnance emportoit la suspension, la déposition & l'excommunication. Voilà donc avec les peines Ecclésiastiques tout le fond de l'autorité Pastorale usurpé ouvertement par le Roi, & le dépôt le plus intime du Sanctuaire arraché à l'ordre Sacerdotal, sans même épargner celui de la Foi que les Apôtres avoient laissé à leurs successeurs.

Je ne puis m'empêcher de m'arrêter ici un moment, pour considérer les fondemens de la réformation Anglicane, & cet ouvrage de lumière de M. Burnet dont on fait l'apologie en écrivant son histoire. L'Eglise d'Angleterre se glorifie plus que tous les autres de la réforme, de s'être réformée selon l'ordre, & par des assemblées légitimes. Mais pour y garder cet ordre dont on se vante, le premier principe qu'il falloit poser, étoit que les Ecclésiastiques tinssent du moins le premier rang dans les affaires de la Religion. Mais on fit tout le contraire, & dès le tems de Henri VIII. Ils n'eurent plus le pouvoir de s'en mêler sans son ordre. Toute la plainte qu'ils en firent fut qu'on les faisoit décheoir de leur privilège, comme si

LXXVII.  
Suite de l'a-  
néantisse-  
ment de l'au-  
torité Ecclé-  
siastique.  
Ibid. 37.

P. 42.

LXXVIII.  
Réflexion  
sur les misé-  
rables com-  
mencemens  
de la réfor-  
me, où l'or-  
dre sacré n'a  
aucune part  
aux affaires  
de la Reli-  
gion & de la  
Foi.  
S. m. 2.  
Burn. i. p.  
liv. ii. 722.



*se mêler de la Religion étoit seulement un privilège , & non-pas le fond & l'essence de l'ordre Ecclésiastique.*

*Ibid.* 73.

*Ibid.*

*Ibid.* p. 37.

39.

R. 39.

R. 82.

**LXXIX.**

*Le Roi est rendu maître absolu de la Prédication, & fait desfen-*

Mais on pensera peut-être qu'on les traita mieux sous Édouard , lorsqu'on entreprit la réformation d'une manière que M. Burnet croit bien plus solide. Tout au contraire , ils demandèrent comme une grace au Parlement , *du moins que les affaires de la Religion ne fussent point réglées sans que l'on eût pris leur avis & écouté leurs raisons.* Quelle misère de se réduire à être écoutés comme simples consultants , eux qui le doivent être comme Juges , & dont Jesus-Christ a dit , *Qui vous écoute , m'écoute !* Mais cela , dit notre Historien , *ne leur réussit pas.* Peut-être qu'ils décideront du moins sur la Foi dont ils sont les Prédicateurs. Nullement. Le Conseil du Roi résolut *d'envoyer des Visiteurs dans tout le Royaume avec des Constitutions Ecclésiastiques , & des articles de Foi ;* & ce fut au Conseil du Roi & par son autorité qu'on régla *ces articles de Religion* : qu'on devoit proposer au peuple. En attendant qu'on y eût mieux pensé , on s'en tint aux six articles de Henri VIII. & on ne rougissoit pas de demander aux Evêques une déclaration expresse *de faire profession de la doctrine , selon que de tems en tems elle seroit établie & expliquée par le Roi & par le Clergé.* Au surplus , il n'étoit que trop visible que le Clergé n'étoit nommé que par cérémonie , puisqu'au fond tout se faisoit au nom du Roi.

*Il semble qu'il ne faudroit plus rien dire après avoir rapporté de si grands excès. Mais ne laissons pas de continuer ce lamentable récit. C'est travailler en quelque façon à guérir les playes de l'Eglise , que d'en gémir devant*

Dieu. Le Roi se rendit tellement le Maître de *se de prêcher* la Prédication, qu'il y eût même un Edit qui *par tout le* défendoit de prêcher sans sa permission, ou *Royaume* sans celle de ses Visiteurs, de l'Archevêque de *jusqu'à nou-* Cantorberi, ou de l'Evêque Diocésain. Ainsi le *vel ordre.* droit principal étoit au Roi, & les Evêques y *P. 88.* avoient part avec sa permission seulement. *P. 90.*

Quelques-tems après le Conseil permit de prêcher à ceux qui se sentiroient animés du Saint Esprit. Le Conseil avoit changé d'avis. Après avoir fait dépendre la Prédication de la puissance Royale, on s'en remet à la discrétion de ceux qui s'imagineroient avoir en eux-mêmes le Saint Esprit, & on y admit par ce moyen tous les fanatiques. Un an après on changea encore. Il fallut ôter aux Evêques le pouvoir d'autoriser les Prédicateurs, & le réserver au Roi & à l'Archevêque. Par ce moyen il sera aisé de faire prêcher telle hérésie qu'on voudra. Mais je n'en suis pas à remarquer les effets de cette Ordonnance. Ce qu'il faut considérer, c'est qu'on ait remis au Prince seul toute l'autorité de la parole. On poussa la chose si loin, qu'après avoir déclaré au peuple que le Roi faisoit travailler à ôter toutes les matières de controverses, on défendoit en attendant généralement à tous les Prédicateurs de prêcher dans quelque assemblée que ce fut. Voilà donc la Prédication suspendue par tout le Royaume, la bouche fermée aux Evêques par l'autorité du Roi, & tout en attente de ce que le Prince établiroit sur la Foi. On y joignoit un avis de recevoir avec soumission les ordres qui seroient bien-tôt envoyés. C'est ainsi que s'est établie la réformation Anglicane, & cet ouvrage de lumière dont on fait, selon M. Burnet, l'Apologie en écrivant son Histoire.

P. 102.

Ibid.

Hæss.

LXXX.

*Les six articles abolis.*  
2. part. V. 1.  
p. 58.

Avec ces préparatifs, la réformation Anglicane fut commencée par le Duc de Sommerfet & par Cranmer. D'abord la puissance Royale détruisit la Foi que la puissance Royale avoit établie. Les six articles que Henri VIII. avoit publiés avec toute son autorité spirituelle & temporelle furent abolis; & malgré toutes les précautions qu'il avoit prises par son testament pour conserver ces précieux restes de la Religion Catholique, & peut-être pour la rétablir toute entière avec le tems, la doctrine Zuinglienne tant détestée par ce Prince gagna le dessus.

LXXXI.

*Pierre Martyr apelé, & la doctrine Zuinglienne établie.*

1549.

1550.

1551.

*Hosp. 2. part. an.*

1547. 207.

268. &amp; seq.

*Bur. 2. part. liv. 7. 116.*

Pierre Martyr Florentin, & Bernardin Ochin, qui depuis fut l'ennemi déclaré de la divinité de Jesus-Christ, furent apelés pour commencer cette réforme. Tous deux avoient quitté, comme les autres Réformateurs, la vie Monastique pour celle du mariage. Pierre Martyr étoit un pur Zuinglien. La doctrine qu'il proposa sur l'Eucharistie en Angleterre en 1549. se réduisoit à ces trois Thèses. 1. *Qu'il n'y avoit point de Transsubstantiation.* 2. *Que le Corps & le Sang de Jesus-Christ n'étoient point corporellement dans l'Eucharistie ni sous les espèces.* 3. *Qu'ils étoient unis Sacramentalement, c'est-à-dire, figurément, ou tout au plus en vertu, au pain & au vin.*

LXXXII.

*Bucer n'est pas écouté.*

Bucer n'approuva point la seconde Thèse; car, comme nous avons vû, il vouloit bien qu'on exclut une présence locale, mais non pas une présence corporelle & substantielle. Il soutenoit que Jesus-Christ ne pouvoit pas être éloigné de la Cène, & qu'il étoit tellement au Ciel, qu'il n'étoit pas substantiellement éloigné de l'Eucharistie. Pierre Martyr croyoit que c'étoit une illusion d'admettre une présence

corporelle & substantielle dans la Cène, sans y admettre la réalité que les Catholiques soutenoient avec les Luthériens; & quelque respect qu'il eût pour Bucer, le seul des Protestans qu'il considéroit, il ne suivit pas son avis. On dressa en Angleterre une formule selon le sentiment de Pierre Martyr: On y disoit que le Corps de Jesus-Christ n'étoit qu'au Ciel; qu'il ne pouvoit pas être réellement présent en divers lieux; qu'ainsi on ne devoit établir aucune présence réelle ou corporelle de son Corps & de son Sang dans l'Eucharistie. Voilà ce qu'on défini. Mais la Foi n'étoit pas encore en son dernier état, & nous verons en son tems cet article bien réformé.

Nous sommes ici obligés à M. Burnet d'un aveu considérable: car il nous accorde que la présence réelle est reconnüe dans l'Eglise Grecque. Voici ses paroles: *Le sentiment des Luthériens sembloit approcher assez de la doctrine de l'Eglise Grecque, qui avoit enseigné que la substance du pain & du vin, & le Corps de Jesus-Christ étoient dans le Sacrement.* Il est en cela de meilleure Foi que la plupart de ceux de sa Religion: mais en même-tems il opote une plus grande autorité aux nouveautés de Pierre Martyr.

L'esprit de changement se mit alors tout-à-fait en Angleterre. Dans la réforme de la Liturgie & des Prières publiques qui se fit par l'autorité du Parlement (car Dieu n'en écouteoit aucunes que celles-là) on avoit dit que les Commissaires nommés par le Roi pour les dresser, en avoient achevé l'ouvrage de la Liturgie d'un consentement unanime, & par l'assistance du Saint Esprit. L'on fut étonné de cette expression, mais les Réformateurs scurent bien

1551  
Burn. p. 258.  
601.

LXXXIII.

Aveu de M. Burnet sur la croyance de l'Eglise grecque.

p. 156.

LXXXIV.

Les Réformateurs se repentent d'a-

voir dit qu'ils avoient agi

par l'assistance

de du S. Es-

prit dans la réformation.

p. 141.

p. 142.

répondre que cela ne s'entendoit pas d'une assistance ou d'une inspiration journalière, & qu'autrement il n'eût point été permis d'y faire des changemens. Or, ils y en vouloient faire, ces Réformateurs, & ils ne prétendoient pas former d'abord leur Religion. En effet, on fit bien-tôt dans la Liturgie des changemens très-considérables, & ils alloient principalement à ôter toutes les traces de l'antiquité que l'on avoit conservées.

**LXXXV.** On avoit retenu cette prière dans la consécration de l'Eucharistie : *Benis, ô Dieu; & sanctifie ces presens, & ces créatures de pain & de vin, afin qu'elles soient pour nous le Corps & le Sang de ton très-cher Fils, &c.* On avoit voulu conserver dans cette prière quelque chose de la Liturgie de l'Eglise Romaine que le Moine saint Augustin avoit portée aux Anglois avec le Christianisme; lorsqu'il leur fut envoyé par saint Grégoire. Mais bien qu'on l'eût affoiblie en y retranchant quelques termes, on trouve encore qu'elle sentoit trop la transsubstantiation, ou même la présence corporelle, & on l'a depuis entièrement effacée.

**LXXXVI.** Elle étoit pourtant encore bien plus forte comme le disoit l'Eglise Anglicane lorsqu'elle reçut le Christianisme: car au lieu qu'on avoit mis dans la Liturgie réformée, *Que ces presens soient pour nous le Corps & le Sang de Jesus-Christ;* il y a dans l'original, que cette oblation nous soit faite le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Ce mot de faite signifie une action véritable du Saint Esprit qui change ses dons, conformément à ce qui est dit dans les autres Liturgies de l'antiquité: *Faites, ô Seigneur, de ce pain le propre Corps, & de ce vin le propre Sang de votre Fils, les changeant par votre*

Tous les restes d'Antiquité retenus d'abord dans la liturgie en sont effacés

Liv. I. p. 114.

P. 235. 258.

L'Angleterre abroge la Messe qu'elle avoit ouïe en faisant Chrétienne.

Tit. de S. Bas. &c.

*Esprit Saint.* Et ces paroles, nous ~~soit~~ fait le Corps & le Sang, se disent dans le même esprit que celle d'Isaïe : *Un petit Enfant nous est né ; un Fils nous est donné :* non pour dire que les dons sacrés ne sont faits le Corps & le Sang que lorsque nous les prenons, comme on l'a voulu entendre dans la réforme ; mais pour dire que c'est pour nous qu'ils sont faits tels dans l'Eucharistie ; comme c'est pour nous qu'ils ont été formés dans le sein d'une Vierge. La réformation Anglicane a corrigé toutes ces choses qui *ressentoient trop la Transsubstantiation.* Le mot d'oblation eût aussi trop senti le sacrifice : on l'avoit voulu rendre en quelque façon par le terme de *presens.* A la fin on l'a ôtée tout-à-fait, & l'Eglise Anglicane n'a plus voulu entendre la sainte Prière qu'elle entendit, lorsqu'en sortant des eaux du Baptême on lui donna la première fois le pain de vie.

*Is. 9. 6.*

Que si l'on aime mieux que le saint Prêtre Augustin lui ait porté la Liturgie ou la Messe Gallicane que la Romaine, à cause de la liberté que lui en laissa saint Grégoire, il n'importe : la Messe Gallicane dite par les Hilaires & par les Martins ne différoit pas au fond de la Romaine, ni des autres. Le *Kyrie eleison*, le *Pater*, la paix ou la Bénédiction donnée peut-être en un endroit de la Messe plutôt qu'en un autre, & d'autres choses aussi peu essentielles faisoient toute la différence ; & c'est pourquoi saint Grégoire en laissoit le choix au saint Prêtre qu'il envoya en Angleterre. On faisoit en France comme à Rome & dans tout le reste de l'Eglise, une Prière pour demander la transformation & le changement du pain & du vin au Corps & au Sang ; par-tout on em-

*LXXXVII.*

*La Messe Gallicane & les autres au fond sont la même chose que la Romaine.*

*Burn. 2.*

*part. liv. 1.*

*p. 108.*

*Greg. lib 7. ind. 2. epist.*

*64.*

ployoit auprès de Dieu le mérite & l'entremise des Saints, mais un mérite fondé sur la divine miséricorde ; & une entremise appuyée sur celle de Jesus-Christ. Par-tout on y offroit pour les morts, & on n'avoit sur toutes ces choses qu'un seul langage en Orient & en Occident, dans le Midi & dans le Nord.

LXXXVIII

*La réforme* La réformation Anglicane avoit conservé quelque chose de la Prière pour les morts du tems d'Edouïard, car on y recomman-  
*se corrige elle-même sur la prière pour les morts.* *quelque chose de la Prière pour les morts du tems d'Edouïard, car on y recommandoit encore à la bonté infinie de Dieu les âmes des trépassés* On demandoit, comme nous faisons encore aujourd'hui dans les obsèques, pour l'ame qui venoit de sortir du monde la remission de ses péchés. Mais tous ces restes de l'ancien esprit sont abolis : cette Prière resentoit trop le Purgatoire. Il est certain qu'on l'a dite dès les premiers tems en Orient & en Occident : n'importe, c'étoit la Messe du Pape & de l'Eglise Romaine : il la faut bannir d'Angleterre, & en tourner toutes les paroles dans le sens le plus odieux.

*Burn. p. 114.*  
 116.

LXXXIX.

*Suite des altérations.*

*P. 107. 116.*  
 235.

*Ibid.*

*Ibid 116.*

258.

Tout ce que la réforme Anglicane tiroit de l'antiquité, le dirai-je ? elle l'altéroit. La Confirmation n'a plus été qu'un Catéchisme pour faire renouveler les promesses du Baptême. Mais, disoient les Catholiques, les Peres dont nous la tenons par une tradition fondée sur les Actes des Apôtres, & aussi ancienne que l'Eglise, ne disent pas seulement un mot de cette idée de Catéchisme. Il est vrai, & il le faut avouer : on ne laisse pas de tourner la Confirmation en cette forme, autrement elle seroit trop papistique. On en ôte le saint Chrême, que les Peres les plus anciens avoient apelé l'instrument du Saint-Esprit : l'Onction même à la fin sera ôtée de l'Extrême-Onction, quoi-

qu'en puisse dire saint Jacques ; & malgré le Pape saint Innocent qui parloit de cette Onction au quatrième siècle , on décidera que l'Extrême-Onction ne se trouve que dans le dixième.

Parmi ces altérations , trois choses sont demeurées , les cérémonies sacrées , les Fêtes des Saints , les abstinences , & le Carême. On a bien voulu que dans le service les Prêtres eussent des habits mystérieux , symbole de la pureté & des autres dispositions que demande le culte divin. On regarda les cérémonies comme un langage mystique , & Calvin parut trop outré en les rejetant. On retint l'usage du signe de la Croix , pour témoigner solennellement que la Croix de Jesus-Christ ne nous fait point rougir. On vouloit d'abord que le Sacrement du Baptême , le service de la Confirmation , & la Consécration de l'Eucharistie fussent témoins du respect qu'on avoit pour cette sainte cérémonie. A la fin néanmoins on l'a supprimé dans la Confirmation & dans la Consécration , où saint Augustin , avec toute l'antiquité , témoigne qu'elle a toujours été pratiquée , & je ne sçai pourquoi elle est demeurée seulement dans le Baptême.

M. Burnet nous justifie sur les Fêtes & les abstinences. Il veut que les jours de Fêtes ne soient pas estimés Saints d'une sainteté actuelle & naturelle. Nous y consentons , & jamais personne n'a imaginé cette sainteté actuelle & naturelle des Fêtes qu'il se croit obligé à rejeter. Il dit qu'aucun de ces jours n'est proprement dédié à un Saint , & qu'on les consacre à Dieu en la mémoire des Saints dont on leur donne le nom. C'est notre même doctrine. Enfin , on nous justifie en tout & par

XC.

Les cérémonies & le signe de la croix retenu.

p. 121. 508.

p. 110.

Ibid.

p. 358.

XCI.

L'Angleterre nous justifie sur l'observance des Fêtes , & même de celles des saints.

p. 211.



*Ibid.*  
*Matt. 15. 9.* tout sur cette matière, puisqu'on demeure d'accord qu'il faut observer ces jours *par un principe de conscience*. Ceux donc qui nous objectent ici que nous suivons *les commandemens des hommes*, n'ont qu'à faire des objections aux Anglois; ils leur répondront pour nous.

## XCII.

*De même sur l'abstinence des viandes.*

*P. 145.*

Ils ne nous justifient pas moins clairement du reproche qu'on nous fait d'enseigner une doctrine de démons, en nous abstenans de certaines viandes par pénitence. M. Burnet répond pour nous, lors qu'il blâmoit les mondains qui ne veulent pas concevoir que l'abstinence assaisonnée de dévotion, & accompagnée de la Prière, est peut-être un des moyens les plus efficaces que Dieu nous propose pour mettre nos âmes dans une tranquillité nécessaire; & pour avancer notre sanctification. Puisque c'est dans cet esprit, & non pas, comme plusieurs se l'imaginent, par une espèce de police temporelle, que l'Eglise Anglicane a défendu la viande au Vendredi, au Samedi, aux Vigiles, aux Quatre-tems, & dans tout le Carême, nous n'avons rien sur ce sujet à nous reprocher les uns aux autres. Il y a seulement sujet de s'étonner que ce soit le Roi & le Parlement qui ordonnent ces Fêtes & ces abstinences; que ce soit le Roi qui déclare *les jours maigres*; & qui dispense de ces *observances*; & enfin, qu'en matière de Religion, on ait mieux aimé avoir des commandemens du Roi que des Commandemens de l'Eglise.

*P. 144.*

*P. 144. 294.*

## XCIII.

*Cranmer* Mais ce qu'il y a de plus surprenant dans la réformation Anglicane, c'est une maxime de *renverse tout Cranmer*. Au lieu que dans la vérité le culte dépend du dogme, & doit être réglé par-là, *l'ordre dans Cranmer* Cranmer renversoit cet ordre; & ayant que

d'examiner la doctrine , il suprimoit dans le culte ce qui lui déplaisoit le plus. Selon M. Burnet , *l'opinion de la presence de Jesus-Christ Ibid. 251. dans chaque miette de pain a donné lieu au re-2. part. p.611 tranchement de la coupe. Et en effet , poursuit-il , si cette hypocrisie est juste , la Communion sans les deux espèces est inutile.* Ainsi la question de la nécessité des deux espèces dépendoit de celle de la presence réelle. Or en 1548. l'Angleterre croyoit encore la presence réelle , & le Parlement déclaroit que *le Corps du Seigneur étoit contenu dans chaque morceau , & dans les plus petites portions de pain.* Cependant on avoit déjà établi la nécessité de la Communion sous les deux espèces , c'est-à-dire , qu'on avoit tiré la conséquence avant que de s'être bien assuré du principe.

L'année d'après , on voulut douter de la *presence réelle , & la question n'étoit pas encore décidée , quand on suprima par division la doration de Jesus-Christ dans le Sacrement :* de même que si on disoit en voyant le peuple dans un grand respect comme en presence du Roi. Commençons par empêcher tous ces honneurs ; nous verrons après si le Roi est-là , & si ces respects lui sont agréables. On ôta de même l'oblation du Corps & du Sang, encore que cette oblation dans le fond ne soit autre chose que la consécration faite devant Dieu de ce Corps & de ce Sang comme réellement presents avant la manducation ; & sans avoir examiné le principe , on en avoit déjà renversé la suite infallible.

La cause d'une conduite si irrégulière , c'est qu'on menoit le peuple par le motif de la haine , & non par celui de la raison. Il étoit aisé d'exciter la haine contre certaines pratiques

XCIV.

Suite.

P. 121.

dont on ne montrait ni la source ni le droit usage, sur-tout lorsqu'il s'y étoit mêlé quelques abus ; ainsi il étoit aisé de rendre odieux les Prêtres qui abusoient de la Messe pour un gain fordide ; & la haine une fois échauffée contre eux , étoit tournée insensiblement par mille artifices contre le mystère qu'ils célébroient , & même , comme on a vû , contre la présence réelle qui en étoit le soutien.

S. liv. 6. n.  
21. & seq.

**XCV.**

On en ufoit de même sur les images ; & une Lettre françoise que M. Burnet nous a rapportée nous le fait voir. Pour exercer le stile de ce jeune Prince , ses maîtres lui faisoient recueillir tous les passages où Dieu parle contre les idoles. *J'ai voulu*, disoit-il, *en lisant la Sainte Ecriture noter plusieurs lieux, qui défendent de n'ADORER NI FAIRE aucunes images, non seulement de Dieux étrangers, mais aussi de ne former la chose, pensant LA FAIRE SEMBLABLE à LA MAJESTÉ DE DIEU le Créateur.* Dans cet âge crédule, il avoit cru simplement ce qu'on lui disoit , que les Catholiques faisoient des images , pensans les faire semblables à la Majesté de Dieu , & ces grossières idées lui causoient de l'étonnement & de l'horreur. Si m'ébahis , poursuit-il dans le langage du tems , vu que lui-même & son Saint Esprit , l'a si souvent défendu , que tant de gens ont osé commettre l'idolâtrie EN FAISANS ET ADORANS les images. Il attache toujours, comme on voit, la même haine à les faire qu'à les adorer ; & il a raison , selon les idées qu'on lui donnoit, puisque constamment il n'est pas permis de faire des images dans la pensée de faire quelque chose de semblable à la Majesté du Créateur. Car , comme ajoûte ce Prince , Dieu ne peut

Reg. 2 p. liv.  
2. p. 68.

*être vu en choses qui soient matérielles, mais veut être vu dans ses œuvres.* Voilà comme on abusoit un jeune enfant : on excitoit sa haine contre des images payennes, où on prétend représenter la divinité : on lui montrait que Dieu défend de faire de telles images ; mais on n'avoit garde de lui enseigner que celles des Catholiques ne sont pas de ce genre, puisqu'on ne s'est pas encore avisé de dire qu'il soit défendu d'en faire de telles, ni de peindre Jesus-Christ & ses Saints. Un enfant de dix à douze ans n'y prenoit pas garde de si près : c'étoit assez qu'en général & confusément on lui décriât les images. Celles de l'Eglise, quoique d'un autre ordre & d'un autre dessein, passioient avec les autres : ébloüi d'un raisonnement spécieux, & de l'autorité de ses maîtres, tout étoit idole pour lui ; & la haine qu'il avoit contre l'idolâtrie se tournoit aisément contre l'Eglise.

Le peuple n'étoit pas plus fin, & il n'étoit que trop aisé de l'animer par un semblable artifice. Après cela on ose prendre les progrès soudains de la réforme pour un miracle visible & un témoignage de la main de Dieu. Comment M. Burnet l'a-t'il osé dire, lui qui nous découvre si bien les causes profondes de ce malheureux succès ? Un Prince prévenu d'un amour aveugle, & condamné par le Pape, fait exagérer des faits particuliers, des exactions odieuses, des abus réprouvés par l'Eglise même. Toutes les chaires résonnent de satyres contre les Prêtres ignorans & scandaleux : on en fait des comédies & des farces publiques, & M. Burnet lui-même en est indigné. Sous l'autorité d'un enfant, & d'un protecteur entêté de la nouvelle hérésie, on pousse encore plus loin la satyre & l'invective : les peuples déjà

XCVI.

*Si l'on peut tirer avantage du soudain progrès de la réforme prétenduë.*

*1. part. 4. l. 1. p. 49. &c.*

*Liv. 1. p. 47.*

prévenus d'une secrète averſion pour leurs conducteurs ſpirituels, écoutent avidement la nouvelle doctrine. On ôte les difficultés du myſtère de l'Euchariftie, & au lieu de retenir les ſens aſſervis, on les flâte. Les Prêtres ſont déchargés de la continence; les Moines de tous leurs vœux, tout le monde du joug de la confeſſion, ſalutaire à la vérité pour la correction des vices, mais peſant à la nature. On prêchoit une Doctrine plus libre & qui, comme dit M. Burnoit, *traçoit un chemin ſimple & aisé pour aller au Ciel.* Des loix ſi commodes trouvoient une facile exécution. De ſeize mille Eccléſiaſtiques dont le Clergé d'Angleterre étoit compoſé, M. Burnet nous raconte, que *les trois quarts* renoncèrent à leur célibat du tems d'Edouard, c'eſt-à-dire, en cinq ou ſix ans; & on faiſoit de bons Réformés de ces mauvais Eccléſiaſtiques, qui renonçoient à leurs vœux. Voilà comme on gaignoit le Clergé. Pour les Laïques, les biens de l'Egliſe étoient en proye; l'argenterie des ſacriſties enrichiſſoit le fiſc du Prince: la ſeule chaſſe de ſaint Thomas de Cantorbéri, avec les inéſtimables préſens qu'on y avoit envoyez de tous côtez, produiſit au Tréſor royal des ſommes immenſes. C'en fut aſſez pour faire dégrader le ſaint Martyr. On le condamna pour le piller, & les richesses de ſon tombeau firent une partie de ſon crime. Enfin, on aimoit mieux piller les Eglises que de faire un bon uſage de leurs revenus, ſelon l'intention des fondateurs. Quelle merveille qu'on ait gagné ſi promptement & les Grands, & le Clergé, & les Peuples! N'eſt-ce pas au contraire un miracle viſible, qu'il ſoit reſté une étincelle en Iſraël, & que les autres Royaumes n'ayent pas ſuivi l'exemple de l'Angleterre,

*Ibid.*

*Ibid. liv. 1.  
p. 415.*

*Ibid. 1. part.*

du Dannemark, de la Suède & de l'Allemagne, réformées par ces moyens ?

Parmi toutes ces réformations, la seule qui n'avançoit pas, étoit visiblement celle des mœurs. Nous avons vû sur ce point comme l'Allemagne avoit profité de la réforme de Luther, & il n'y a qu'à lire l'histoire de M. Burnet pour voir qu'il n'en alloit pas autrement en Angleterre. On a vu Henri VIII. son premier Réformateur ; l'ambitieux Duc de Somerset fut le second. Il s'égaloit aux Souverains, lui qui n'étoit qu'un sujet, & prenoit le titre de *Duc de Somerset par la grace de Dieu*. Au milieu des desordres de l'Angleterre, & des ravages que la peste faisoit à Londres, il ne songeoit qu'à bâtir le plus magnifique Palais qu'on eût jamais vu ; & pour comble d'iniquité, il le bâtissoit des ruines d'Eglises & d'hôtels d'Evêques, & des revenus que lui cédoient les Evêques & les Chapitres ; car il falloit bien lui céder tout ce qu'il vouloit. Il est vrai qu'il en prenoit un don du Roi ; mais c'étoit le crime d'abuser ainsi de l'autorité d'un Roi enfant, & d'accoutumer son pupille à ces donations sacrilèges. Je passe le reste des attentats qui le firent condamner par Arrêt du Parlement, premièrement à perdre l'autorité qu'il avoit usurpée sur le conseil, & ensuite à perdre la vie. Mais sans examiner les raisons qu'il eut de faire couper la tête à son frere l'Amiral, quelle honte d'avoir fait subir à un homme de cette dignité & à son propre frere la loi inique d'être condamné sur de simples dépositions, & sans écouter sa défense ? En vertu de cette coutume, l'Amiral fut jugé, comme tant d'autres, sans être oüi. Le protecteur obligea le Roi à ordonner aux Communes de passer outre aux Procès sans enten-

*XCVII.*

*Si le Duc de Somerset avoit l'air d'un Réformateur.*

*p. 203.*

*Ibid.*

*Ibid.*

*Ibid.*

*p. 151.*

384 HISTOIRE DES VARIATIONS.  
dre l'accusé; & c'est ainsi qu'il instruisoit son pupile à faire justice.

**XCVIII.**  
*Vains em-  
pressemens  
de M. Burnet  
à justifier  
Cranmer sur  
des petites  
choses, sans  
dire un mot  
sur les gran-  
des.*  
p. 151.

**Art. 15. 16.**

**XCIX.**  
*Cranmer &  
les autres ré-  
formateurs  
inspirent la  
révolte con-  
tre la Reine  
Marie.*  
1543.  
2. part. p.  
341.

M. Burnet se met fort en peine pour justifier son Cranmer, de ce qu'il signa étant Evêque l'Arrêt de mort de ce malheureux, & se mêla contre les canons dans une cause de sang. Sur cela il fait à son ordinaire un de ces plans spécieux, où il tâche toujours indirectement de rendre odieuse la Foi de l'Eglise, & d'en éluder les canons: mais il ne prend pas garde au principal. S'il falloit chercher des excuses à Cranmer, ce n'étoit pas seulement pour avoir violé les Canons qu'il devoit respecter plus que tous les autres, étant Archevêque, mais pour avoir violé la loi naturelle observée par les payens mêmes, de ne condamner aucun accusé sans entendre ses défenses. Cranmer, malgré cette loi, condamna l'Amiral, & signa l'ordre de l'exécuter. Un si grand Réformateur ne devoit-il pas s'élever contre une coutume si barbare? Mais non: il valoit bien mieux démolir les Autels, abattre les Images, sans épargner celle de Jesus-Christ, & abolir la Messe que tant de Saints avoient dite & entendue depuis l'établissement du Christianisme parmi les Anglois.

Pour achever ici la vie de Cranmer; à la mort d'Edouard VI. il signa la disposition où ce jeune Prince, en haine de la Princesse sa sœur qui étoit Catholique, changeoit l'ordre de la succession. M. Burnet veut qu'on croye que l'Archevêque souscrivit avec peine. Ce lui est assez que ce grand Réformateur fasse les crimes avec quelque répugnance: mais cependant le conseil, dont Cranmer étoit le chef, donna tous les ordres pour armer le peuple contre la Reine Marie, & pour soutenir l'usurpatrice

patrice Jeanne de Suffolk ; la Prédication y fut employée, & Rideley Evêque de Londres eut charge de parler pour elle dans la chaire. *Liv. 2. 3. 56. seq &c.*

Quand elle fut sans espérance, Cranmer avec tous les autres avoüa son crime, & eut recours à la clémence de la Reine. Cette Princesse rétablissoit la Religion Catholique, & l'Angleterre se réunissoit au saint Siége. Comme on avoit toujours vu Cranmer accommoder sa Religion à celle du Roi, on crut aisément qu'il suivroit celle de la Reine, & qu'il ne seroit non plus de difficulté de dire la Messe, qu'il en avoit fait sous Henri, treize ans durant, sans y croire. Mais l'engagement étoit trop fort, & il se seroit déclaré trop évidemment un homme sans religion, en changeant ainsi à tout vent. On le mit dans la Tour de Londres & pour le crime d'Etat & pour le crime d'hérésie. Il fut déposé par l'autorité de la Reine. Cette autorité étoit légitime à son égard, puisqu'il l'avoit reconnue, & même établie. C'étoit par cette autorité qu'il avoit lui-même déposé Bonner Evêque de Londres, & il fut puni par les loix qu'il avoit faites. Par une raison semblable les Evêques, qui avoient reçu leurs Evêchez pour un certain tems, furent révoqués, & jusqu'à ce que l'ordre Ecclésiastique fut entièrement rétabli, on agit contre les Protestans selon leurs maximes.

P. 374.

1554.

P. 414.

P. 412.

C.

Après la déposition de Cranmer, on le laissa quelque-tems en prison. Ensuite, il fut déclaré hérétique, & il reconnut lui-même que c'étoit pour avoir nié la présence corporelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. On voit par-là en quel article

1555.

quo on faisoit consister alors la principale partie de la réformation d'Edouard VI. & je suis bien-aîse de le faire remarquer ici, parce

P. 425.

Var. Tome I,

R



CI.  
*Fausse réponse de Cranmer devant ses Juges.*

1556.  
 2. part. liv.  
 2. p. 496.  
*Ibid.*

que tout cela fera changé sous Elizabeth. Lorsqu'il s'agit de décerner dans les formes du supplice de Cranmer, ses Juges furent composés de Commissaires du Pape & de Commissaires de Philippe & de Marie, car la Reine avoit alors épousé Philippe II. Roi d'Espagne. L'accusation roula sur les mariages & les hérésies de Cranmer. M. Burnet nous apprend que la Reine lui pardonna le crime d'Etat pour lequel il avoit déjà été condamné dans le Parlement. Il avoua les faits qu'on lui imputoit sur sa doctrine & ses mariages, & remontra seulement qu'il n'avoit jamais forcé personne de signer ses sentimens.

CII.  
*Cranmer condamné selon ses principes.*  
 2. part. liv. 1.  
 p. 53. 54.  
 2. part. liv.  
 2. p. 346.  
 Lib. 3. p.  
 467. 2. p.  
 liv. 1. p. 169.  
 171.  
*Ibid. p. 170.*

A entendre un discours si plein de douceur, on pourroit croire que Cranmer n'avoit jamais condamné personne pour la doctrine. Mais pour ne point ici parler de l'emprisonnement de Gardiner, Evêque de Vichester, de celui de Bonner, Evêque de Londres, ni d'autres choses semblables, l'Archevêque avoit souscrit sous Henri au jugement où Lambert, & ensuite Anne Arkew furent condamnés à mort pour avoir nié la présence réelle; & sous Edoüard, à celui de Jeanne de Kent, & à celui de George de Pare brûlez pour leurs hérésies. Bien plus, Edoüard porté à la clémence refusoit de signer l'Arrêt de mort de Jeanne de Kent, & il n'y fut déterminé que par l'autorité de Cranmer. Si donc on le condamna pour cause d'hérésie, il en avoit lui-même très-souvent donné l'exemple.

CIII.  
*Cranmer abjure la réforme par deux fois un peu avant son supplice.*

Dans le dessein de prolonger l'exécution de son jugement, il déclara qu'il étoit prêt d'aller soutenir sa doctrine devant le Pape, sans néanmoins le reconnoître: du Pape, au nom duquel on le condamnoit, il apela au Concile

général. Comme il vid qu'il ne gaignoit rien, p. 497;  
 il abjura les erreurs de Luther & de Zuingle; & reconnut distinctement avec la présence réelle tous les autres points de la foi p. 498.  
 Catholique. L'abjuration qu'il signa étoit conçue dans les termes qui marquoient le plus une véritable douleur de s'être laissé séduire. Ibid. p. 499.  
 Les réformés furent consternés. Cependant leur réformateur fit une seconde abjuration, c'est-à-dire, que lorsqu'il vid, malgré son abjuration précédente, que la Reine ne lui vouloit pas pardonner, il revint à ses premières erreurs, mais il s'en dédit bien-tôt, ayant encore, dit M. Burnet, de foibles espérances d'obtenir sa grace. Ainsi, poursuit cet Auteur, il se laissa persuader de mettre au net son abjuration, & de la signer de nouveau. Mais voici le secret qu'il trouva pour mettre sa conscience à couvert. M. Burnet continuë. Aprehendant d'être brûlé malgré ce qu'il avoit fait, il écrivit secrettement une confession sincère de sa créance, & la porta avec lui quand on le mena au suplice. Cette Confession ainsi secrettement écrite nous fait assez voir qu'il ne voulut point paroître Protestant tant qu'il lui resta quelque espérance. Enfin, comme il en fut tout-à-fait déchu, il se résolut à dire ce qu'il avoit dans le cœur, & à se donner la figure d'un Martyr.

M. Burnet employe toute son adresse à couvrir la honte d'une mort si misérable; & après avoir allégué en faveur de son Héros les fautes de saint Athanase & de saint Cyrille dont nous ne voyons nulle mention dans l'Histoire Ecclésiastique, il allégué le reniement de saint Pierre très-connu dans l'Evangile. Mais quelle comparaison de la foiblesse d'un moment de

CIV.  
 M. Burnet compare la faute de Cranmer à celle de saint Pierre.

ce grand Apôtre avec la misère d'un homme qui a trahi sa conscience durant presque tout le cours de sa vie, & treize ans durant, à commencer depuis le tems de son Episcopat; qui jamais n'a osé se déclarer que lorsqu'il a eu un Roi pour lui; & qui enfin prêt à mourir confessa tout ce qu'on voulut, tant qu'il eut un moment d'espérance, en sorte que sa feinte abjuration n'est visiblement qu'une fuite de la lâche dissimulation de toute sa vie.

CV.

*S'il est vrai que Cranmer ne fut complaisant envers Henri 8. que tant que sa conscience le lui permit. M. Burn. p. 502. 503.*

503.

P. 523.

Avec cela, si Dieu le permet, on nous vante encore la vigueur de ce perpétuel flâteur des Rois, qui a tout sacrifié à la volonté de ses Maîtres, cassant tout autant de mariages, souscrivant à tout autant de condamnations, & consentant à toutes autant de loix qu'on a voulu, même à celles qui étoient ou en vérité, ou selon son sentiment les plus iniques; qui enfin n'a point rougi d'asservir la céleste autorité des Evêques à celle des Rois de la terre, & à rendre l'Eglise leur captive dans la discipline, dans la prédication de la parole, dans l'administration des Sacremens & dans la foi. Cependant M. Burnet ne trouve en lui qu'une tache remarquable, qui est celle de son abjuration; & pour le reste il avouë sincèrement, encore en veut-il douter, qu'il a été peut-être un peu trop soumis aux volontés de Henri VIII. Mais ailleurs, pour le justifier tout-à-fait, il assure que s'il eut de la complaisance pour Henri, ce fut tant que sa conscience le lui permit. Sa conscience lui permettoit donc de casser deux Mariages sur des prétextes notoirement faux, & qui n'avoient d'autre fondement que de nouvelles amours? Sa conscience lui permettoit donc étant Luthérien de souscrire à des articles de foi, où tout le Luthéranisme étoit condamné,

& où la Messe, l'injuste objet de l'horreur de la nouvelle réforme, étoit aprouvée ? Sa conscience lui permettoit donc de la célébrer sans y croire durant toute la vie de Henri, d'offrir à Dieu, même pour les morts, un sacrifice qu'il regardoit comme une abomination ; de consacrer des Prêtres à qui il donnoit le pouvoir de l'offrir ; d'exiger de ceux qu'il faisoit Soudiacres, selon la formule du Pontifical auquel on n'avoit encore osé toucher, la continence à laquelle il ne se croyoit pas obligé lui-même, puisqu'il étoit marié ; de jurer l'obéissance au Pape qu'il regardoit comme l'Antechrist ; d'en recevoir des bulles, & de se faire instituer Archevêque par son autorité ; de prier les Saints & d'encenser les Images, quoique, selon les maximes des Luthériens, tout cela ne fût autre chose qu'une idolâtrie ; enfin de professer & de pratiquer tout ce qu'il croyoit devoir ôter de la Maison de Dieu comme une exécration & un scandale ?

Mais c'est que *les réformateurs* (ce sont les paroles de Mr. Burnet) *ne sçavoient pas encore que ce fût absolument un péché de retenir tous ces abus, jusqu'à ce que l'occasion se présentât de les abolir.* Sans doute ils ne sçavoient pas que ce fût absolument un péché que de changer selon leur pensée la Cène de Jésus-Christ en un sacrilège, & de se souiller par l'idolâtrie. Pour s'abstenir de ces choses, le commandement de Dieu ne suffisoit pas : il falloit attendre que le Roi & le Parlement le voulussent.

On nous allégué Naaman, qui obligé par sa Charge de donner la main à son Roi, ne vouloit pas demeurer debout pendant que son Maître fléchissoit le genouïl dans le Temple de Remmon ; & on compare des actes de religion avec le

CVI.

*M. Burnet  
excuse mal  
les Réformateurs.*

T. I. Pref.

CVII.

*Illusion dans  
les exemples  
de M. Burnet,  
Ibid.*

4. Reg. 5. 18. *devoir & la bienséance d'une charge séculière.*  
 19. *Ibid.* On nous allégué les Apôtres, qui après l'abolition de la Mosaique adoroient encore dans le Temple, retenoient la Circoncision, & offroient des sacrifices: & on compare des cérémonies que Dieu avoit instituées, & qu'il falloit, comme disent tous les saints Peres, en s'élever avec honneur, à des actes que l'on croit être d'une manifeste impiété. On nous allégué les mêmes Apôtres qui le faisoient tous à tous, & les premiers Chrétiens qui ont adopté des cérémonies du Paganisme. Mais si les premiers Chrétiens ont adopté des cérémonies indifférentes, s'ensuit-il qu'on en doive pratiquer qu'on croit pleines de sacrilèges? Que la réforme est aveugle, qui pour donner de l'horreur des pratiques de l'Eglise, les appelle des idolâtries? qui contraire à elle-même lorsqu'il s'agit d'excuser les mêmes pratiques dans ses Auteurs, les traite d'indifférentes, & fait voir plus clair que le jour, ou quelle se moque de tout l'Univers en apelant idolâtrie ce qui ne l'est pas, ou que ceux qu'elle regarde comme ses Héros sont les plus corrompus de tous les hommes? Mais Dieu a révélé leur hypocrisie par leur Historien, & c'est Mr Burnet qui met leur honte en plein jour.

## CVIII.

*Mr. Burnet  
 peu sûr dans  
 ses faits.*

Au reste, si pour convaincre la réformation prétendue par elle-même, je n'ai fait pour ainsi dire qu'abréger l'histoire de Mr. Burnet, & que j'aye reçu comme vrais les faits que j'ai rapportés, par-là je ne prétends point accorder les autres, ni qu'il soit permis à Mr Burnet de faire passer tout ce qu'il raconte à la faveur des vérités désavantageuses à sa Religion qu'il n'a pu nier. Je ne lui avouerai pas par exemple ce qu'il dit sans témoignage & sans preuve.

que c'étoit une résolution prise entre François I. & Henri VIII. de se soustraire de concert à l'obéissance du Pape, & de changer la Messe en une simple Communion, c'est-à-dire, d'en supprimer l'oblation & le sacrifice. On n'a jamais oüi parler en France de ce fait avancé par Mr Burnet. On ne sçait non plus ce que veut dire cet Historien, lorsqu'il assure que ce qui fit changer à François I. la résolution d'abolir la puissance des Papes, c'est que Clément VII. lui accorda tant d'autorité sur tout le Clergé de France, que ce Prince n'en eût pas eu d'avantage en créant un Patriarche, car ce n'est là qu'un discours en l'air, & une chose inconnue à notre histoire. Mr Burnet ne sçait pas mieux l'histoire de la Religion protestante, lorsqu'il avance si hardiment comme chose avouée entre les Réformateurs, que les bonnes œuvres étoient indispensablement nécessaires pour le salut, car il a vû, & il verra cette proposition, les bonnes œuvres sont nécessaires au salut, expressément condamnée par les Luthériens dans leurs assemblées les plus solennelles. Je m'éloignerois trop de mon dessein, si je dévois les autres faits de cette nature; mais je ne puis m'empêcher d'avertir le monde du peu de croyance que mérite cet historien sur le sujet du Concile de Trente qu'il a parcouru si négligemment, qu'il n'a pas même pris garde au titre que ce Concile a mis à la tête de ses décisions, puisqu'il lui reproche d'avoir usurpé le titre glorieux de très-saint Concile œcumenique, représentant l'Eglise Universelle, bien que cette qualité ne se trouve en aucun de ses decrets: chose peu importante en elle-même, puisque ce n'est pas cette expression qui constituë un Concile; mais enfin elle n'eût

1. part. liv.

2. p. 96.

Ibid. liv. 3.

p. 467.

Ibid. p. 186.

Ibid. liv. 3.

p. 392. 393.

S. liv. 5. n.

12. inf. liv. 8.

n. 30. &amp; seq.

2. part. liv.

1. p. 29.

pas échapé à un homme qui auroit seulement ouvert le Livre avec quelque attention.

CIX.  
*Illusion de*  
*M. Burnet*  
*sur Fra-Pa-*  
*olo.*

*1. part. Préf.*  
*Vie de Guill.*  
*Bedell. Ev.*  
*de Kilmore en*  
*Irlande. p. 9.*  
*19. 20.*

On se doit donc bien garder de croire notre Historien en ce qu'il prononce touchant ce Concile sur la Foi de Fra-Paolo, qui n'en est pas tant l'Historien que l'ennemi déclaré. Mr Burnet fait semblant de croire que cet Auteur doit être pour les Catholiques au-dessus de tout reproche, parce qu'il est *de leur parti*; & c'est le commun artifice de tous les Protestans. Mais ils sçavent bien en leur conscience que ce Fra-Paolo, qui faisoit semblant d'être des nôtres, n'étoit en effet qu'un Protestant habillé en Moine. Personne ne le connoît mieux que Mr Burnet qui nous le vante. Lui qui le donne dans son Histoire de la Réformation pour un Auteur *de notre parti*, nous le fait voir dans un autre Livre, qu'on vient de traduire en notre langue, comme un Protestant caché qui regardoit *la Liturgie Anglicane comme son modèle*; qui, à l'occasion des troubles arrivés entre Paul V. & la République de Venise, ne travailloit qu'à porter cette République à *une entière séparation, non seulement de la Cour, mais encore de l'Eglise de Rome*; qui se croïoit *dans une Eglise corrompue & dans une communion idolâtre*, où il ne laissoit pas de demeurer; qui écoutoit *les confessions*, qui *faisoit la Messe & adoucissoit les reproches de sa conscience, en omettant une grande partie du Canon, & en gardant le silence dans les parties de l'Office qui étoient contre sa conscience*. Voilà ce qu'écrivit Mr Burnet dans la vie de Guillaume Bedell, Evêque Protestant de Kilmore en Irlande, qui s'étoit trouvé à Venise dans le tems du démêlé, & à qui Fra-Paolo avoit ouvert son cœur. Je n'ai pas besoin de par-

ter des Lettres de cet Auteur toutes Protestantes qu'on avoit dans toutes les Bibliothèques, & que Genève a enfin renduës publiques. Je ne parle à Mr Burnet que de ce qu'il écrivoit lui-même pendant qu'il comptoit parmi nos Auteurs *Fra-Paolo*, Protestant sous un froc, qui disoit la Messe sans y croire, & qui demouroit dans une Eglise dont le culte lui paroissoit une idolâtrie.

Mais ce que je lui pardonne le moins, c'est ces images ingénieuses qu'il nous trace, à l'exemple de *Fra-Paolo*, & avec aussi peu de vérité, des anciens dogmes de l'Eglise. Il est vrai que cette invention est aussi commode qu'agréable. Au milieu de son recit un adroit Historien fait couler tout ce qu'il lui plaît de l'antiquité, & nous en fait un plan à sa mode. Sous prétexte qu'un Historien ne doit ni entrer en preuve, ni faire le Docteur, on se contente d'avancer des faits qu'on croit favorables à sa Religion. On se veut moquer du culte des images ou des Reliques, ou de l'autorité du Pape, ou de la prière pour les Morts, ou même, pour ne rien omettre, du *Pallium*; on donne à ces pratiques telle forme & telle datte qu'on veut. On dit, par exemple, que le *Pallium*, honneur chimérique, est de l'invention de *Paschal II.* quoiqu'on le trouve cinq cens ans devant dans les Lettres du Pape Vigile & de saint Grégoire. Le crédule Lecteur, qui trouve une Histoire toute parée de ces réflexions, & qui voit par-tout dans un ouvrage dont le caractère doit être la sincérité, un abrégé des antiquités de plusieurs siècles sans songer que l'Auteur lui donne ou ses préventions ou ses conjectures pour des vérités constantes, en admire l'érudition comme les tours agréables.

CX.

*Les plans de la Religion que fait Mr Burnet à l'exemple de Fra-Paolo.*

P. 509



& croit être à l'origine des choses. Mais n'est pas juste que Mr Burnet, sous le titre infnuant d'Historien, décide ainsi des antiquités, ni que Fra-Paolo qu'il a imité, acquière le droit de faire croire tout ce qu'il voudra de notre Religion, à cause que sous un troc il cacheoit un cœur Calviniste, & qu'il travailloit sourdement à décréditer la Messe qu'il disoit tous les jours.

## CXI.

*Pitoyable  
allégation de  
Gerson.*

2. part. liv.  
2. p. 251.

Qu'on ne croye donc plus Mr. Burnet en ce qu'il dit sur les dogmes de l'Eglise qu'il tourne tout à contre-sens. Soit qu'il parle par lui-même, ou qu'il introduise dans son Histoire quelqu'un qui parle contre notre Doctrine, il a toujours un dessein secret de la décrier. Peut-on souffrir son Craumer, lorsqu'abusant d'un traité que Gerson a fait de *ausferibitate Papæ*, il en conclut que selon ce Docteur, *on peut fort bien se passer du Pape.* au lieu qu'il veut dire seulement, comme la suite de cet ouvrage le montre d'une manière à ne laisser aucun doute, qu'on peut déposer le Pape en certains cas. Quand on raconte sérieusement de pareilles choses, on veut amuser le monde, & on s'ôte toute croyance parmi les gens sérieux.

## CXII.

*Erreur grossière sur le  
célibat & sur  
le Pontifical  
Romain.*

1. part. liv.  
3. 31. l.  
2. p. liv. I.  
P. 1. 33

Mais l'endroit où notre Historien a épuisé toutes ses adresses, & usé pour ainsi dire toutes ses plus belles couleurs, est celui du célibat des Ecolésiastiques. Je ne prétens pas discuter ce qu'il en dit sous le nom de Cranmer ou de lui-même. On peut juger de ses remarques sur l'antiquité par celles qu'il fait sur le Pontifical Romain, dont on avouera bien que les sentimens sur le célibat ne sont pas obscurs. *On considérait, dit-il, que l'engagement où entrent les gens d'Eglise, suivant les cérémonies du Pon-*

*pontifical Romain, n'emportent pas nécessairement le célibat. Celui qui confère les ordres demande de celui qui les reçoit, s'il promet de vivre dans la chasteté & dans la sobriété; à quoi le Soudiacre répond: Je le promets. M. Burnet conclut de ces paroles, qu'on n'obligeoit qu'à la chasteté qui se trouve parmi les gens mariés, de même que parmi ceux qui ne le sont pas. Mais l'illusion est trop grossière pour être soufferte. Les paroles qu'il raporte ne se disent pas dans l'Ordination du Soudiacre, mais dans celle de l'Evêque. Et dans celle du Soudiacre on arrête celui qui se présente à cet Ordre, pour lui déclarer que jusqu'alors il a été libre; mais que s'il passe plus avant, il faudra garder la chasteté. M. Burnet dira-t'il encore que la chasteté dont il est ici question, est celle qu'on garde dans le mariage, & qui nous apprend à nous abstenir de tous les plaisirs illicites? Est-ce donc qu'il falloit attendre le Soudiaconat pour entrer dans cette obligation? Et qui ne reconnoît ici cette profession de la continence imposée selon les anciens Canons aux principaux Clercs, dès le tems qu'on les élève au Soudiaconat?*

M. Burnet répond encore, que sans s'arrêter au Pontifical, les Prêtres Anglois qui se marièrent du tems d'Edouard avoient été ordonnés sans qu'on leur en eût fait la demande, & par conséquent sans avoir fait le vœu. Mais le contraire paroît par lui-même, puisqu'il a reconnu que du tems de Henri VIII. on ne retrancha rien dans les Rituels, ni dans les autres Livres d'Offices, si ce n'est quelques prières outrées qu'on y adressoit aux Saints, ou quelque autre chose peu importante; & on voit bien que ce Prince n'avoit garde de retrancher

*Ibid.**Pont. Rom.  
in. conf. Ep.**Ibid. in. Or.  
din. Subd.***CXIII.***Vaine dé-  
faite.**Ibid. p. 139.*

dans l'ordination la profession de la continence, lui qui a défendu de la violer premièrement sous peine de mort, & lorsqu'il s'est le plus relâché, *sous peine de confiscation de tous biens.* C'est aussi pour cette raison que Cranmer n'osa jamais déclarer son mariage durant la vie de Henri, & il lui fallut ajouter à un mariage défendu la honte de la clandestinité.

*I. part. liv.  
p. 86.*

**CXIV.**  
*Conclusion  
de ce Livre.*

Je ne m'étonne donc plus que sous un tel Archevêque on ait méprisé la doctrine de ses Saints Prédécesseurs, d'un saint Dunstan, d'un Lanfranc, d'un saint Anselme, dont les vertus admirables, & en particulier la continence, a été l'honneur de l'Église. Je ne m'étonne pas qu'on ait effacé du nombre des Saints un Saint Thomas de Cantorbéri, dont la vie étoit la condamnation de Thomas Cranmer. Saint Thomas de Cantorbéri résista aux Rois iniques; Thomas Cranmer leur prostitua sa conscience, & flâta leurs passions. L'un banni, privé de ses biens, persécuté dans les siens & dans sa propre personne, & affligé en toutes manières, acheta la liberté glorieuse de dire la vérité comme il la croyoit, par un mépris courageux de la vie & de toutes ses commodités: l'autre pour plaire à son Prince a passé sa vie dans une honteuse dissimulation, & n'a cessé d'agir en tout contre sa croyance. L'un combattit jusqu'au sang pour les moindres droits de l'Église, & en soutenant ses prérogatives, tant celles que Jesus-Christ lui avoit acquises par son sang, que celles que les Rois pieux lui avoient données, il défendit jusqu'au dehors de cette sainte Cité; l'autre en livre aux Rois de la terre le dépôt le plus intime, la parole, le culte, les Sacremens, les clefs, l'autorité, les censures, la Foi même: tout enfin est mis

sous le joug, & toute la puissance Ecclésiastique  
 étant réunie au Trône Royal, l'Eglise n'a plus  
 de force qu'autant qu'il plaît au siècle. L'un  
 enfin toujours intrépide & toujours pieux pen-  
 dant sa vie, le fut encore plus à la dernière  
 heure : l'autre toujours foible & toujours  
 tremblant, l'a été plus que jamais dans les  
 approches de la mort, & à l'âge de soixante-  
 deux ans, il a sacrifié un misérable reste de  
 vie sa foi & sa conscience. Aussi n'a-t'il laissé  
 qu'un nom odieux parmi les hommes, & pour  
 l'excuser dans son parti même, on n'a que des  
 tours ingénieux que les faits démentent ; mais  
 la gloire de saint Thomas de Cantorbéri vi-  
 vra autant que l'Eglise, & ses vertus, que la  
 France & l'Angleterre ont révérees comme à  
 l'envi, ne seront jamais oubliées. Plus la cause  
 que ce saint Martyr soutenoit a paru douteuse  
 & équivoque aux politiques & aux mondains,  
 plus la divine puissance s'est déclarée d'en haut  
 en sa faveur par les châtimens terribles qu'elle  
 exerça sur Henri II. qui avoit persécuté le saint  
 Prélat, par la pénitence exemplaire de ce  
 Prince, qui seule peut apaiser l'ire de Dieu, &  
 par des miracles d'un si grand éclat, qu'ils at-  
 tirèrent non-seulement les Rois d'Angleterre,  
 mais encore les Rois de France à son tombeau ;  
 miracles d'ailleurs si continuels & si attestés  
 par le concours unanime de tous les Ecrivains  
 du tems, que pour les révoquer en doute, il  
 faut rejeter toutes les Histoires. Cependant la  
 réformation Anglicane a rayé un si grand hom-  
 me du nombre des Saints. Mais elle a porté  
 bien plus haut ses attentats : il faut qu'elle dé-  
 grade tous les Saints qu'elle a eus depuis qu'elle  
 a été Chrétienne. Bède son véritable Histo-  
 rien ne lui a conté que des fables, ou en tout

ces des Histoires peu prisées quand il lui a raconté les merveilles de sa conversion, & la sainteté de ses Pasteurs, de ses Rois & de ses Religieux. Le Moine saint Augustin, qui lui a porté l'Evangile, & le Pape saint Grégoire qui l'a envoyé, ne se sauvent pas des mains de la réforme : elle les attaque par ses Ecrits. Si nous l'en croyons, la mission des Saints qui ont fondé l'Eglise Anglicane, est l'ouvrage de l'ambition & de la politique des-Papes : & en convertissant les Anglois, saint Grégoire, un Pape si humble & si saint, a prétendu les assujettir à son Siège plutôt qu'à Jesus-Christ. Voilà ce qu'on publie en Angleterre, & la réformation s'établit en foulant aux pieds, jusques dans la source, tout le Christianisme de la nation. Mais une nation si sçavante ne demeurera pas long-tems dans cet ébrouissement : le respect qu'elle conserve pour les peres, & ses curieuses & continuelles recherches sur l'antiquité, la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue contre la Chaire de saint Pierre d'où elle a reçu le Christianisme. Dieu travaille trop puissamment à son salut en lui donnant un Roi incomparable en courage comme en piété ; enfin, le tems de vengeance & d'illusion passeront, & Dieu écoutera les gémissemens de ses Saints.

*Witach. cont.  
Dura Fulc.  
cont. Stapl.  
Ivel. Apol.  
Et. Angl.*



## LIVRE VII.

Depuis 1546. jusqu'à l'an 1561.

## S O M M A I R E.

**G**uerre ouverte entre Charles V. & la ligue de Smalcalde. Theses de Luther qui avoient excité les Luthériens à prendre les armes. Nouveau sujet de guerre à l'occasion de Herman, Archevêque de Cologne. Prodigieuse ignorance de cet Archevêque. Les Protestans défaits par Charles V. L'Électeur de Saxe & le Landgrave de Hesse prisonniers. L'Interim, ou le Livre de l'Empereur, qui règle, par provision & en attendant le Concile, les matières de religion pour les Protestans seulement. Les troubles causés dans la Prusse pour la nouvelle doctrine d'Osiandre Luthérien sur la justification. Disputes entre les Luthériens après l'Interim. Illyric, disciple de Mélancton, tâche de le perdre, à l'occasion des cérémonies indifférentes. Il renouvelle la doctrine de l'ubiquité. L'Empereur presse les Luthériens de comparoître au Concile de Trente. La confession apelée Saxonique, & celle du Duché de Wutemberg dressée à cette occasion. La distinction des péchés mortels & véniels. Le mérite des bonnes œuvres reconnu de nouveau. Conférence à Wormes pour la conciliation des Religions. Les Luthériens s'y broüillent entr'eux, & décident néanmoins d'un commun accord que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut. Mort de Mélancton dans une horrible perplexité. Les

Zuingliens condamnés par les Luthériens dans un Synode tenu à Ihène. Assemblée de Luthériens tenuë à Naümbourg pour convenir de la vraie Edition de la Confession d'Ausbourg. L'incertitude demeure aussi grande. L'ubiquité s'établit presque dans tout le Luthéranisme. Nouvelles décisions sur la coopération du libre arbitre. Les Luthériens sont contraires à eux-mêmes ; & pour répondre , tant aux libertins qu'aux Chrétiens infirmes , ils tombent dans le demi-pélagianisme. Du Livre de la Concorde compilé par les Luthériens , où toutes leurs décisions sont renfermées.

I.

Thèses de Luther pour exciter les Luthériens à prendre les armes.

S. liv. 1. n. 25.

1540.  
Sleid. lib. 16.  
261.

1545.

**L**A ligue de Smalcalde étoit redoutable, & Luther l'avoit excitée à prendre les armes. D'une manière si furieuse, qu'il n'y avoit aucun excès qu'on n'en dût craindre. Enflé de la puissance de tant de Princes conjurés, il avoit publié des Thèses dont il a été déjà parlé. Jamais on n'avoit rien vû de plus violent. Il les avoit soutenuës dès l'an 1540. mais nous aprenons de Sleidan qu'il les publia de nouveau en 1545. c'est-à-dire, un an avant sa mort. Là il comparoit le Pape à un loup enragé, contre lequel tout le monde s'arme au premier signal, sans attendre l'ordre du Magistrat. Que si renfermé dans une enceinte, le Magistrat le delivre, on peut continuer, disoit-il, à poursuivre cette bête féroce, & attaquer impunément ceux qui auront empêché qu'on ne s'en défit. Si on est tué dans cette attaque avant que d'avoir donné à la bête le coup mortel, il n'y a qu'un seul sujet de se repentir ; c'est de ne lui avoir pas enfoncé le couteau dans le sein. Voilà comme il faut traiter le Pape. Tous ceux, qui le défendent, doivent aussi être traités comme les soldats d'un chef de brigans, fussent-ils

*des Rois & des Césars.* Sleidan qui recite une grande partie de ces Thèses sanguinaires, n'a osé rapporter ces derniers mots; tant ils lui ont paru horribles: mais ils étoient dans les Thèses de Luther, & on les y voit encore dans l'Édition de ses œuvres.

Il arriva en ce tems un nouveau sujet de querelle. Herman, Archevêque de Cologne, s'étoit avisé de réformer son Diocèse à la nouvelle manière, & il y avoit apelé Mélancton & Bucer. C'étoit constamment le plus ignorant de tous les Prélats, & un homme toujours entraîné où vouloient ses conducteurs. Tant qu'il écouta les Conseils du Docteur Gropper, il tint de très-saints Conciles pour la défense de l'ancienne Foi, & pour commencer une véritable réformation des mœurs. Dans la suite les Lutheriens s'emparèrent de son esprit, & le firent donner à l'aveugle dans leurs sentimens. Comme le Landgrave parloit une fois à l'Empereur de ce nouveau Réformateur: *Que reformera ce bon homme*, lui répondit-il? à peine entend-il le Latin. *En toute sa vie, il n'a jamais dit que trois fois la Messe: je l'ai ouïe deux fois; il n'en sçavoit pas le commencement.* Le fait étoit constant, & le Landgrave qui n'osoit dire qu'il sçût un mot de Latin, assura qu'il avoit lu de bons Livres Allemands, & entendoit la Religion. C'étoit l'entendre, selon le Landgrave, que de favoriser le parti. Comme le Pape & l'Empereur s'unirent contre lui, le Princes Protestans de leur côté lui promirent de le secourir si on l'attaquoit pour la Religion.

On en vint bien-tôt à la force ouverte. Plus l'Empereur témoignoit que ce n'étoit pas pour la Religion qu'il prenoit les armes, mais pour

T. I. vit. 407.

## II.

*Herman, Archevêque de Cologne, appelle les Protestans dans son Diocèse. Son ignorance prodigieuse.*

Sleid. lib. 1.  
à 276.

*Epist. Vit. Theod. inter ep. calv. p. 82.*

## III.

*Doute dans la ligue, si on traiteroit*



*Charles V. d'empereur, victoire de Charles V. Le Livre de l'interim.* 1546. *Sleid. ibid.* 289.285.&c. *Ibid.* 397.

mettre à la raison quelques rebelles dont l'Electeur de Saxe & le Landgrave étoient les chefs, plus ceux-ci publioient dans leurs manifestes que cette guerre ne se faisoit que par la secrette instigation de l'Antechrist Romain & du Concile de Trente. C'est ainsi que, selon les Thèses de Luther, ils tâchoient de faire paroître licite la guerre qu'ils faisoient à l'Empereur. Il y eut pourtant entr'eux une dispute, comment on traiteroit Charles V. dans les écrits qu'on publoit. L'Electeur plus consciencieux, ne vouloit pas qu'on lui donnât le nom d'Empereur, autrement, disoit-il, on ne pourroit pas licitement lui faire la guerre. Le Landgrave n'avoit point de ces scrupules; & d'ailleurs, qui avoit dégradé l'Empereur? Qui lui avoit ôté l'Empire? Vouloit-on établir cette maxime: qu'on cessât d'être Empereur dès qu'on seroit uni avec le Pape? C'étoit une pensée ridicule autant que criminelle. A la fin, pour tout accommoder, il fut dit, que sans avouer ni nier que Charles V. fut Empereur, on le traiteroit comme se portant pour tel, & par cet expédient toutes les hostilités devinrent permises. Mais la guerre ne fut pas heureuse pour les Protestans. Abattus par la fameuse victoire de Charles V. près d'Elbe, & par la prise du Duc de Saxe & du Landgrave, ils ne sçavoient à quoi se résoudre. L'Empereur leur proposa de son autorité un Formulaire de doctrine qu'on apela l'*Interim*, ou le Livre de l'Empereur, qu'il leur ordonnoit de suivre par provision jusqu'au Concile. Toutes les erreurs des Luthériens y étoient rejettées: on y toléroit seulement le mariage des Prêtres qui s'étoient faits Luthériens, & on laissoit la Communion sous les deux espèces à ceux qui l'a-

1547.

1548.

voient rétablie. A Rome on blâma l'Empereur d'avoir osé prononcer sur des matières de Religion. Ses partisans répondoient qu'il n'avoit pas prétendu faire une décision ni une loi pour l'Eglise, mais seulement prescrire aux Luthériens ce qu'ils pouvoient faire de mieux en attendant le Concile. Cette question n'est pas de mon sujet, & il me suffit de remarquer en passant, que l'*Interim* ne peut point passer pour un Acte authentique de l'Eglise, puisque ni le Pape ni les Evêques ne l'ont jamais approuvé. Quelques Luthériens l'acceptèrent plutôt par force qu'autrement : la plupart le rejetèrent, & le dessein de Charles V. n'eut pas grand succès.

Pendant que nous en sommes sur ce Livre il n'est pas hors de propos de remarquer qu'il avoit déjà été proposé à la conférence de Ratisbonne en 1541. Trois Théologiens Catholiques, Pflugius Evêque de Naümbourg, Gropper & Eccius y devoient traiter par l'ordre de l'Empereur de la réconciliation des Religions avec Mélancton, Bucer & Pistorius trois Protestans ; Eccius rejetta le Livre & les Prélats avec les Etats Catholiques n'approuvèrent pas qu'on proposât un Corps de Doctrine sans en communiquer avec le Légat du Pape qui étoit alors à Ratisbonne. C'étoit le Cardinal Contarénus, très-sçavant Théologien, & qui est loué même par les Protestans. Ce Légat, ainsi consulté, répondit qu'une affaire de cette nature devoit être renvoyée au Pape, pour être réglée ou dans le Concile général qu'on alloit ouvrir, ou par quelque autre manière convenable.

Il est vrai qu'on ne laissa pas de continuer les Conférences ; & quand les trois Protestans furent convenus avec Pflugius & Gropper de

## IV.

*Projet de l'Interim. La conférence de Ratisbonne de 1541.*

1541.

*Sleid. lib. 14.**act. col. Ratisb. Argent.*

1542. p. 199.

*Ibid. 132.**Mel. lib. 13.**ep. 24. 25.**Act. Ratisb.**Ibid. 136.*

## V.

*Articles conciliés, & non conciliés : ce*

que c'est  
dans cette  
conférence.

Ibid. 153.

Sleid *ibid.*

Ibid. 157.

Ibid.

Resp. princ.

70.

Annotata  
aut omiffa in  
artic. Concil.

82.

Liv. epist. 5.

ad. car. V.

VI.

Autre confé-  
rence. La der-

nière main

mise à l'In-

terim. Le peu

de succès de

ce Livre

1546.

Sleid lib. 20.

344.

VII.

Nouvelle

confession de

quelques articles, on les apela les articles conciliés, encore qu'Eccius s'y fût toujours oposé. Les Protestans demandoient que l'Empereur autorisât ces articles en attendant qu'on pût convenir des autres. Mais les Catholiques s'y oposèrent, & déclarèrent plusieurs fois, qu'ils ne pouvoient consentir au changement d'aucun dogme ni d'aucun rit reçu dans l'Eglise Catholique. De leur côté les Protestans qui pressoient la réception des articles conciliés, y donnoient des explications à leur mode, dont on n'étoit pas convenu; & ils firent un dénombrement des choses omises dans les articles conciliés. Mélancton, qui rédigea ces remarques, écrivit à l'Empereur au nom de tous les Protestans, qu'on recevroit les articles conciliés, pourvu qu'ils fussent bien entendus; c'est-à-dire; qu'ils les trouvoient eux-mêmes conçus en termes ambigus, & ce n'étoit qu'une illusion d'en presser la réception comme ils faisoient. Ainsi tous les projets d'accommodement demeurèrent sans effet: ce que je suis bien-aïse de remarquer par occasion, afin qu'on ne trouve pas étrange que je n'aye parlé qu'en passant d'une action aussi célèbre que la conférence de Ratisbonne.

Il s'en tint une autre dans la même Ville & avec aussi peu de succès en 1546. L'Empereur faisoit cependant retoucher à son Livre où Pflugius Evêque de Naümbourg, Michel Holding l'Evêque titulaire de Sidon, & Issebius protestant, mirent la dernière main. Mais il ne fit que donner un nouvel exemple du mauvais succès que ces décisions impériales avoient accoutumé d'avoir en matière de Religion.

Durant que l'Empereur s'efforçoit de faire recevoir son *Interim* dans la Ville de Straf-

bourg, Bucer y publia une nouvelle Confession de Foi, où cette Eglise déclare qu'elle retint toujours immuablement sa première Confession de Foi présentée à Charles V. à Ausbourg en 1530, & qu'elle reçoit aussi l'accord fait à Vitemberg avec Luther; c'est-à-dire, cet acte où il étoit dit que ceux mêmes qui n'ont pas la foi, & qui abusent du Sacrement, reçoivent la propre substance du corps & du sang de J. C.

Dans cette Confession de Foi Bucer n'exclut formellement que la Transsubstantiation, & laisse en son entier tout ce qui peut établir la présence réelle & substantielle.

Ce qu'il y eut ici de plus remarquable, c'est que Bucer, qui en souscrivant les articles de Smalcalde, avoit souscrit en même-tems, comme on a vu, la Confession d'Ausbourg, retint en même-tems la Confession de Strasbourg, c'est-à-dire, qu'il autorisa deux actes qui étoient faits pour se détruire l'un l'autre; car on se peut souvenir que la Confession de *Strasbourg* ne fut dressée que pour éviter de souscrire celle d'*Ausbourg*, & que ceux de la Confession d'Ausbourg ne voulurent jamais recevoir parmi leurs freres ceux de Strasbourg ni leurs associés. Maintenant tout cela s'accorde, c'est-à-dire, qu'il est bien permis de changer dans la nouvelle réforme, mais il n'est pas permis d'avouer qu'on change. La réforme paroîtroit par cet aveu un ouvrage trop humain, & il vaut mieux approuver quatre ou cinq actes contradictoires, pourvu qu'on n'avouë pas qu'ils le sont, que de confesser qu'on a eu tort, sur-tout dans des Confessions de Foi.

Ce fut la dernière action que Bucer fit en Allemagne. Durant les mouvemens de l'*Interim*, il trouva un azile en Angleterre parmi les nou-

*foi de Bucer*  
*Hosp. ann.*  
1548. 104.

## VIII.

*On reçoit en même-tems à Strasbourg deux Actes contraires.*  
*Sup. lib. 4.*

*Sup. lib. 3.*

## IX.

*Bucer passe en Angleterre, où il*

*meurt sans  
avoir pu rien  
changer dans  
les articles  
de Pierre  
Martyr.*

veaux Protestans qui se fortifioient sous Edoüard. Il y mourut en grande considération, sans néanmoins avoir pû rien changer dans les articles que Pierre Martyr y avoit établis; de sorte qu'on y demeura dans le pur Zuinglianisme. Mais les sentimens de Bucer auront leur tour, & nous verrons les articles de Pierre Martyr changés sous Elizabeth.

## X.

*Osiandre abandonne  
aussi son Eglise de Nuremberg, & met tout en trouble dans la Prusse.*

Les troubles de l'*Interim* écartèrent beaucoup de Réformateurs. On fut scandalisé dans le parti même de leur voir abandonner leurs Eglises. Ce n'étoit pas leur coutume de s'exposer pour elles ni pour la réforme; & on a remarqué il y a long-tems qu'aucun d'eux n'y a laissé la vie; si ce n'est Cranmer qui fit encore tout ce qu'il put pour la sauver en abjurant sa religion tant qu'on voulut. Le fameux Osiandre fut un de ceux qui prit le plutôt la fuite. Il disparut tout-à-coup à Nuremberg, Eglise qu'il gouvernoit il y avoit vingt-cinq ans, & dès le commencement de la réforme, & il fut reçu dans la Prusse; c'étoit une des Provinces des plus affectionnées au Luthéranisme. Elle appartenoit à l'ordre Teutonique; mais le Prince Albert de Brandebourg qui en étoit le grand Maître, conçut tout ensemble le desir de se marier, de réformer, & de se faire une souveraineté héréditaire. C'est ainsi que tout le pais devint Luthérien, & le Docteur de Nuremberg y excita bien-tôt de nouveaux desordres.

525.

## XI.

*Quel étoit  
Osiandre. Sa  
doctrine sur  
la justification.  
Chyt. lib. 7.  
Saxon. tit.*

André Osiandre s'étoit signalé parmi les Luthériens par une opinion nouvelle qu'il y avoit introduite sur la justification. Il ne vouloit pas qu'elle se fit, comme tous les autres Protestans le soutenoient, par l'imputation de la justice de Jesus-Christ, mais par l'intime union de la justice substantielle de Dieu avec nos ames,

fondée sur cette Parole souvent répétée en  
 Isaïe & en Jérémie. *Le Seigneur est notre justice.*  
 Car de même que selon lui nous vivions par la  
 vie substantielle de Dieu, & que nous aimions  
 par l'amour essentiel qu'il a pour lui-même,  
 ainsi nous étions justes par sa justice essentielle  
 qui nous étoit communiquée : à quoi il falloit  
 ajouter la substance du Verbe incarné qui étoit  
 en nous par la foi, par la parole & par les Sa-  
 cremens. Dès le tems qu'on dressa la Confes-  
 sion d'Ausbourg, il avoit fait les derniers ef-  
 forts pour faire embrasser cette prodigieuse do-  
 ctrine par tout le parti, & il la soutint avec une  
 audace extrême à la face de Luther. Dans l'as-  
 semblée de Smalcaldé on fut étonné de sa té-  
 mérité : mais comme on craignoit de faire éclat-  
 er de nouvelles divisions dans le parti où il te-  
 noit un grand rang par son sçavoir, on le souf-  
 frit. Il avoit un talent tout particulier pour di-  
 vertir Luther, & au retour de la conférence  
 qu'on eut à Marpourg avec les Sacramentai-  
 res, Mélancton écrivoit à Camérarius : *Osiand-  
 re a fort réjoui Luther & nous tous.*

C'est qu'il faisoit le plaisant, sur-tout à ta-  
 ble, & qu'il y disoit de bons mots, mais si pro-  
 fanes que j'ai peine à les répéter. C'est Calvin  
 qui nous apprend dans une lettre qu'il écrit à  
 Mélancton sur le sujet de cet homme : *Que  
 toutes les fois qu'il trouvoit le vin bon dans un  
 festin, il le louoit en lui apliquant cette pa-  
 role que Dieu disoit de lui-même : Je suis ce-  
 lui qui suis. Et encore : Voici le fils de Dieu vi-  
 vant.* Calvin s'étoit trouvé aux banquets où  
 il proféroit ces blasphêmes qui lui inspiroient  
 de l'horreur. Mais cependant cela se passoit  
 sans qu'on en dit mot. Le même Calvin parle  
 d'Osiandre comme d'un brutal & d'une bête

*Osiandricâ*  
 p. 444.  
 Is. 23. 6.  
 33. 16.  
 Jer. 23. 6.

*Lib. 4. ep. 88.*

XII.  
*L'esprit pro-  
 fane d'O-  
 siandre re-  
 marqué par  
 Calvin.*  
*Calv. ep. ad  
 Mel. 146.*

*Ibid.*

*farouche, incapable d'être apprivoisée. Pour lui, disoit-il, dès la première fois qu'il le vid, il en detesta l'esprit profane & les mœurs infâmes, & il l'avoit toujours regardé comme la honte du parti Protestant. C'en étoit pourtant une des colonnes : l'Eglise de Nuremberg, une des premières de la secte, l'avoit mis à la tête de ses Pasteurs dès l'an 1522. & on le trouve partout dans les conférences avec les premiers du parti : mais Calvin s'étonne qu'on ait pu l'y endurer si long-tems, & on ne comprend pas après toutes ses fureurs, comment Mélancton a pu lui donner tant de loüanges.*

XIII.  
Sentiment de  
Mélancton &  
des autres  
Protestans  
sur Osiandre.  
S. liv. 2. n. 3.

Liv. 2. ep.  
40. 259. 17.  
&c.

Ibid.

Calv. ep. ad  
Cranm. col.  
134.

On croira peut-être que Calvin le traite si mal par une haine particulière, car Osiandre étoit le plus violent ennemi des Sacramentaires; & c'est lui qui avoit outré la matière de la presence réelle, jusqu'à soutenir qu'il falloit dire du pain de l'Eucharistie, *ce pain est Dieu*. Mais les Luthériens n'en avoient pas meilleure opinion; & Mélancton qui trouvoit souvent à propos, comme Calvin le lui reproche, de lui donner des loüanges excessives, ne laisse pas, en écrivant à ses amis, de blâmer son extrême arrogance, ses rêveries, ses autres excès, & les prodiges de ses opinions. Il ne tint pas à Osiandre qu'il n'allât troubler l'Angleterre, où il espéroit que la considération de son beau-frere Cranmer lui donneroit du crédit : mais Mélancton nous apprend que des personnes de sçavoir & d'autorité avoient représenté le péril qu'il y avoit d'attirer en ce pais-là un homme qui avoit répandu dans l'Eglise un si grand cahos de nouvelles opinions. Cranmer lui-même entendit raison sur ce sujet, & il écouta Calvin, qui lui parloit des illusions dont Osiandre fascinoit les autres & se fascinoit lui-même.

Il ne fut pas plutôt en Prusse, qu'il mit en feu l'Université de Konisberg par sa nouvelle doctrine de la justification. Quelque ardeur qu'il eût toujours eue à la soutenir, il craignit, disent mes auteurs, *la magnanimité de Luther*: & durant sa vie il n'osa rien écrire sur cette matière. Le magnanime Luther ne le craignoit pas moins: en général, la réforme sans autorité ne craignoit rien tant que de nouvelles divisions qu'elle ne sçavoit comment finir; & pour ne pas irriter un homme dont l'éloquence étoit redoutée, on lui laissa débiter de vive voix tout ce qu'il voulut. Quand il se vit dans la Prusse, affranchi du joug du parti, & ce qu'il lui enfla le cœur, en grande faveur auprès du Prince qui lui donna la première chaire dans son Université, il éclata de toute sa force, & partagea bien-tôt toute la Province.

D'autres disputes s'allumoient en même-tems dans le reste du Luthéranisme. Celle qu'il eut pour sujet les cérémonies, ou les choses indifférentes, fut poussée avec beaucoup d'aigreur. Mélancton, soutenu des Académies de Léipsic & de Virtemberg où il étoit tout puissant, ne vouloit pas qu'on les rejettât. De tout tems ç'avoit été son opinion, qu'il ne falloit changer que le moins qu'il se pouvoit dans le culte extérieur. Ainsi durant l'*Interim* il se rendit fort facile sur ces pratiques indifférentes, & ne croyoit pas, dit-il, que pour un surplus, pour quelques Fêtes, ou pour l'ordre des Leçons il fallût attirer la persécution. On lui fit un crime de cette doctrine, & on décida dans le parti que ces choses indifférentes devoient être absolument rejettées, parce que l'usage qu'on en faisoit étoit contraire à la liberté de l'Egli-

Var. Tome. I.

§

## XIV.

*Osiandre enflé de sa faveur auprès du Prince, ne garde plus de mesures.*  
Acad. Régiomotana.  
chytr. *ibid.*  
p. 445.

## XV.

*La dispute des cérémonies ou des choses indifférentes.*

1549.

*Sleid. lib.*

21. 365. 22.

378. *lib. 1.*

*ep. 16. ad.*

*Phil. cant.*

*ann. 1525.*

*Lib. 1. ep.*

70. *Lib. 2.*

36. *conc. p.*

§14. 789.



se, & enfermoit, disoit-on, une espèce de profession du Papisme.

XVI.  
Jalousie &  
desseins ca-  
chés d'Illyric  
contre Mé-  
lancton.  
Sleid. *ibid.*

Mais Flaccius Illyricus, qui remuoit cette question, avoit un dessein plus caché. Il vouloit perdre Mélancton dont il avoit été disciple, mais dont il étoit ensuite tellement devenu jaloux, qu'il ne le pouvoit souffrir. Dès raisons particulières l'obligeoient à le pousser plus que jamais : car au lieu que Mélancton tâchoit alors d'affoiblir la doctrine de Luther sur la presence réelle, Illyric & ses amis l'outroient jusqu'à établir l'ubiquité. En effet, nous la voyons décidée par la plupart des Eglises Luthériennes, & les actes en sont imprimés dans le Livre de la Concorde que presque toute l'Allemagne Luthérienne a reçu.

Synt. Gen. 8.  
1. p. 48. 98.

Nous en parlerons dans la suite, & pour suivre l'ordre des tems, il nous faut parler maintenant de la confession de foi qu'on apela Saxonique & de celle Virtemberg : ce n'est point Vitemberg en Saxe, mais la capitale du Duché de Virtemberg.

XVII.  
La Confes-  
sion Saxoni-  
que & celle  
de Virtem-  
berg : pour-  
quoi faire &  
par quels  
auteurs.

1551.  
1652.  
Liv. 22.

Elles furent faites toutes deux à peu près dans le même-tems, c'est-à-dire en 1551, & 1552, pour être présentées au Concile de Trente, où Charles V. victorieux vouloit que les Protestans comparussent.

La Confession Saxonique fut dressée par Mélancton, & nous aprenons de Sleidan que ce fut par ordre de l'Electeur Maurice que l'Empereur avoit mis à la place de Jean Frideric. Tous les Docteurs & tous les Pasteurs assemblés solennellement à Leipfic l'approuvèrent d'une commune voix, & il ne devoit rien y avoir de plus autentique qu'une confession de foi faite par un homme si célèbre pour être proposée dans un Concile général. Aussi fut-elle reçue

non-seulement dans toutes les terres de la maison de Saxe & de plusieurs autres Princes, mais encore par les Eglises de Poméranie & par celle de Strasbourg, comme il paroît par les souscriptions & les déclarations de ces Eglises. Brentius fut l'auteur de la confession de Virtemberg, & c'étoit après Mélancton l'homme le plus célèbre de tout le parti. La confession de Mélancton fut apelée par lui-même la répétition de la confession d'Ausbourg. Christophe Duc de Virtemberg, par l'autorité duquel la confession de Virtemberg fut publiée, déclare aussi qu'il confirme & ne fait que répéter la confession d'Ausbourg : mais pour ne faire que la répéter, il n'étoit pas besoin d'en faire une autre, & ce terme de répétition fait voir seulement qu'on avoit honte de produire tant de nouvelles confessions de foi.

En effet, pour commencer par la Saxonique, l'article de l'Eucharistie y fut expliqué en des termes bien différens de ceux dont on s'étoit servi à Ausbourg. Car, pour ne rien dire du long discours de quatre ou cinq pages que Mélancton substitua aux deux ou trois lignes du dixième article d'Ausbourg où cette matière est décidée, voici ce qu'il y avoit d'essentiel : Il faut, disoit-il, apprendre aux hommes que les Sacremens sont des actions instituées de Dieu, & que les choses ne sont Sacremens que dans le tems de l'usage ainsi établi ; mais que dans l'usage établi de cette Communion, Jesus-Christ est véritablement & substantiellement présent, vraiment donné à ceux qui reçoivent le corps & le sang de Jesus-Christ ; par où Jesus-Christ témoigne qu'il est eux, & les fait ses membres.

Mélancton évite de mettre ce qu'il avoit mis

*Synt. Gen. 2. part. pag. 94. & seq.*

*Ibid.*

*XVIII.  
Article de  
l'Eucharistie  
dans la Con-  
fession Saxo-  
nique.  
cap. de cæna.  
Synt.  
Gen. 2. part.  
P. 72.*

*XIX.  
Changement*

que fit Mélancton dans la Confession Saxonique, aux articles de celle d'Ausbourg & de Smalcalde.

à Ausbourg, que le Corps & le Sang sont vraiment donnés avec le pain & le vin, & encore plus ce que Luther avoit ajouté à Smalcalde, que le pain & le vin sont le vrai Corps & le vrai Sang de Jesus-Christ, qui ne sont pas seulement donnés & reçus par les Chrétiens pieux, mais encore par les impies. Ces importantes paroles que Luther avoit choisies avec tant de soin pour expliquer sa doctrine, quoique signées par Mélancton à Smalcalde, comme on a vû, furent retranchées par Mélancton même de sa Confession Saxonique. Il semble qu'il ne vouloit plus que le Corps de Jesus-Christ fût pris par la bouche avec le pain, ni qu'il fût reçu substantiellement par les impies, encore qu'il ne niât pas une présence substantielle où Jesus-Christ vint à ses fidèles, non-seulement par sa vertu & par son esprit, mais encore en sa propre chair & en sa propre substance, détaché néanmoins du pain & du vin; car il falloit que l'Eucharistie produisît encore cette nouveauté, & que, selon la prophétie du saint Vieillard Simeon, Jesus-Christ y fût dans les derniers siècles en bute aux contradictions comme sa divinité & son incarnation l'avoient été dans les premiers.

Luc 2, 34.

XX.

L'article de l'Eucharistie dans la Confession de Vitemberg. Conf. Vitem. cap. de Euch. ibid. p. 112.

Voilà comme on répétoit la Confession d'Ausbourg & la doctrine de Luther dans la Confession Saxonique. La Confession de Vitemberg ne s'éloigne pas moins de celle d'Ausbourg, ni des articles de Smalcalde. Elle dit que le vrai Corps & le vrai Sang est distribué dans l'Eucharistie, & rejette ceux qui disent que le pain & le vin sont des signes du Corps & du Sang de Jesus-Christ absent. Elle ajoute qu'il est au pouvoir de Dieu d'aneantir la substance du pain, ou de la changer en son Corps &

mais que Dieu n'use pas de ce pouvoir dans la Cène, & que le vrai pain demeure avec la vraie présence du Corps. Elle établit manifestement la concomitance, en décidant qu'encore que Jesus-Christ soit distribué tout entier tant dans le pain que dans le vin de l'Eucharistie, l'usage des deux parties ne laisse pas de devoir être universel. Ainsi elle nous accorde deux choses; l'une que la Transsubstantiation est possible: & l'autre que la concomitance, est certaine: mais encore qu'elle défende la réalité jusqu'à admettre la concomitance, elle ne laisse pas d'expliquer cette parole, *ceci est mon Corps*, par celle d'Ezéchiel qui dit, *celle-là est Jerusalem*, en montrant la représentation de cette Ville.

C'est ainsi que tout se confond, lorsqu'on sort du droit sentier pour suivre ses propres idées. Comme les défenseurs du sens figuré reçoivent quelque impression du sens littéral, ainsi les défenseurs du sens littéral sont quelquefois ébroués par les trompeuses subtilités du sens figuré. Au reste, il ne s'agit pas ici de savoir si à force de raffiner sur des expressions différentes de tant de Confessions de Foi, on trouvera quelque moyen violent de les réduire à un sens conforme. Il me suffit de faire observer combien de peine ont eu à se contenter de leurs propres Confessions de Foi ceux qui ont quitté la Foi de l'Eglise.

Les autres articles de ces Confessions de Foi ne sont pas moins remarquables que celui de l'Eucharistie.

La Confession Saxonique reconnoît que *la volonté est libre; que Dieu ne veut point le péché, ni ne l'approuve, ni n'y coopère: mais que la libre volonté des hommes & des diables* Dieu ne veut pas le péché. Article mieux expliqué dans

## XXI.

*La confusion où l'on tombe quand on s'abandonne à ses propres pensées.*

## XXII.

*La Confession est cause de leur péché & de leur chute. Il faut Saxonique, louer Mélancton d'avoir ici corrigé Luther, & qu'on n'avoit de s'être corrigé lui-même plus clairement fait dans qu'il n'avoit fait dans la Confession d'Aus- celle d'Aus- bourg.*

P. 53.

XXIII.

*La coopération du libre arbitre.*

*Cap. de rem. pecc. de lib. arb. &c.*

*Synt. Gen. 2.*

*part. n. 54.*

*60. 61. &c.*

XXIV.

*Doctrine de Mélancton sur la coopération du libre arbitre.*

*Demipélagianisme.*

*Lib. 4. ep.*

*240.*

Nous avons déjà remarqué qu'il n'avoit reconnu à Ausbourg l'exercice du libre arbitre que dans les actions de la vie civile, & que depuis il l'avoit étendu même aux actions chrétiennes. C'est ce qu'il commence à nous découvrir plus clairement dans la Confession Saxonique : car après avoir expliqué la nature du libre arbitre & le choix de la volonté, & avoir aussi expliqué quelle ne suffit pas seule pour les œuvres que nous apelons naturelles, il répète par deux fois que *la volonté après avoir reçu le Saint-Esprit, ne demeure pas oisive*, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas sans action ; ce qui semble lui donner, comme fait aussi le Concile de Trente, une action libre sous la conduite du Saint-Esprit qui la meut intérieurement.

Et ce que Mélancton nous donne à entendre dans cette Confession de Foi, il l'explique plus clairement dans ses Lettres : car il en vient jusqu'à reconnoître dans les œuvres naturelles la volonté humaine, selon l'expression de l'école, comme *un agent partial ; agens partialis* ; c'est-à-dire que l'homme agit avec Dieu, & que des deux il se fait un agent total. C'est ainsi qu'il s'en étoit expliqué dans la conférence de Ratisbonne en 1541. Et encore qu'il sentit bien que cette manière de s'expliquer déplairoit aux siens, il ne laissa pas de passer outre, à cause, dit-il, *que la chose est véritable*. Voilà comme il revenoit des excès que Luther lui avoit appris, encore que Luther y eût persisté.

jusqu'à la fin. Mais il s'explique plus ample-  
ment sur cette matière dans une Lettre écrite  
à Calvin. *J'avois*, dit-il, *un ami qui en rai-*  
*sonnant sur la prédestination, croyoit également*  
*ces deux choses : & que tout arrive parmi les*  
*hommes comme l'ordonne la Providence, &*  
*qu'il y a néanmoins de la contingence. Il avoüoit*  
*cependant qu'il ne pouvoit pas concilier ces cho-*  
*ses. Pour moi qui tiens*, poursuit-il, *que Dieu*  
*n'est pas la cause du péché & ne veut pas le*  
*péché, je reconnois cette contingence dans l'in-*  
*firmité de notre jugement, afin que les igno-*  
*rans confessent que David est tombé de lui-mê-*  
*me & par sa propre volonté dans le péché ;*  
*qu'il pouvoit conserver le Saint-Esprit qu'il avoit*  
*en lui, & que dans ce combat il faut recon-*  
*noître quelque action de la volonté. Ce qu'il*  
*confirme par un passage de Saint Basile, où*  
*il dit : Ayez seulement la volonté, & Dieu*  
*vient à vous. Par où Mélancton sembloit in-*  
*finuer, non-seulement que la volonté agit,*  
*mais qu'elle commence ; ce que saint Basile*  
*rejette en d'autres endroits, & ce qu'il ne*  
*me paroît pas que Mélancton ait jamais as-*  
*sez rejeté, puisque même nous avons vû*  
*qu'il avoit coulé un mot dans la Confession*  
*d'Ausbourg, où il sembloit insinuer que le*  
*grand mal est de dire, non que la volonté*  
*puisse commencer, mais qu'elle puisse achever*  
*par elle-même l'œuvre de Dieu.*

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il recon-  
noissoit l'exercice du libre arbitre dans les opé-  
rations de la grace, puisqu'il avoüoit si claire-  
ment que David pouvoit conserver le Saint  
Esprit quand il le perdit, comme il pouvoit  
le perdre quand il le conserva : mais encore  
que ce fut-là son sentiment, il n'osa le déclai-

*Ep. Melancton.*  
*int. ep. Calv.*  
*p. 384.*

*Conf. Aug.*  
*art. 18. S. liv.*  
*3. n. 19. 20.*

## XXV.

*L'exercice*  
*du libre ar-*  
*bitre claire-*  
*ment recon-*  
*nu par Mé-*  
*lancton dans*  
*les opéra-*  
*tions de la*  
*grace.*

ier nettement dans la Confession Saxonique ; trop heureux de le pouvoir insinuer doucement par ces paroles , *la volonté n'est pas oisive , ni sans action.*

C'est que Luther avoit tellement foudroyé le libre arbitre , & avoit laissé dans sa secte une telle aversion pour son exercice , que Mélancton n'osoit dire qu'en tremblant ce qu'il en croyoit , & que ses propres Confessions de Foi étoient ambiguës.

XXVI.  
*Sa doctrine  
condamnée  
par ses con-  
freres.*

Mais toutes ses précautions ne le sauvèrent pas de la censure. Illyric & ses Sectateurs ne lui purent souffrir ce petit mot qu'il avoit mis dans la Confession Saxonique , *que la volonté n'étoit pas oisive , ni sans action.* Ils condamnèrent cette expression dans deux Assemblées Synodales , avec le passage de saint Basile dont nous avons vu que Mélancton se servoit.

p. 5. 82. 680.

Cette condamnation est insérée dans le Livre de la Concorde. Tout l'honneur qu'on fait à Mélancton , c'est de ne le pas nommer , & de condamner ses expressions sous le nom général de nouveaux Auteurs , ou sous le nom des Papistes & des Scholastiques. Mais qui considérera avec quel soin on a choisi les expressions de Mélancton pour les condamner , verra bien que c'est à lui qu'on en vouloit , & les Luthériens de bonne Foi en sont d'accord.

XXVII.  
*Conclusion  
des nouvel-  
les Sectes.*

Voilà donc enfin ce que c'est que les nouvelles sectes. On s'y laisse prévenir contre les dogmes certains dont on prend de fausses idées. Ainsi Mélancton s'étoit emporté d'abord avec Luther contre le libre arbitre , & n'en vouloit reconnoître aucune action dans les œuvres surnaturelles. Convaincu de son erreur il panche à l'extrémité opposée ; & loin d'exclure l'action du libre arbitre , il se porte à lui attri-

buer le commencement des œuvres surnaturelles. Quand il veut un peu revenir à la vérité, & dire que le libre arbitre a son action dans les ouvrages de la grace, il se trouve condamné par les siens : telles sont les agitations & les embarras où l'on tombe en secoüant le joug salutaire de l'autorité de l'Eglise.

Mais encore qu'une partie des Luthériens ne veuille pas recevoir ces termes de Mélancton : la volonté n'est pas *sans action* dans les opérations de la grace : je ne sçai comment ils peuvent nier la chose, puisqu'ils confessent tous d'un commun accord que l'homme qui est sous la grace la peut rejeter & la perdre.

C'est ce qu'ils ont assuré dans la Confession d'Ausbourg ; c'est ce qu'ils ont répété dans l'apologie ; c'est ce qu'ils ont de nouveau décidé & inculqué dans le Livre de la Concorde : P. 675. &c. de sorte qu'il n'y a rien de plus certain parmi eux. D'où il paroît qu'ils reconnoissent, avec le Concile de Trente, le libre arbitre agissant sous l'opération de la grace jusqu'à la pouvoir rejeter ; ce qu'il est bon de remarquer à cause de quelques-uns de nos Calvinistes, qui, faute de bien entendre l'état de la question, nous font un crime d'une doctrine qu'ils ne laissent pas de supporter dans leurs freres les Luthériens.

Il y a encore dans la Confession Saxonique un article d'autant plus considérable, qu'il renverse un des fondemens de la nouvelle réforme. Elle ne veut pas reconnoître que la distinction de péchés entre les mortels & les véniels soit apuyée sur la nature du péché même : mais ici les Théologiens de Saxe confessent avec Mélancton, qu'il y a de deux sortes de péchés ; *les uns qui chassent du cœur*

**XXVIII.**  
*Doctrine des Luthériens qui se contredit d'elle-même.*

**XXIX.**  
*Article considérable de la confession Saxonique sur la distinction des péchés mortels & véniels.*  
P. 75.



le Saint Esprit, & les autres qui ne le chassent pas. Pour exprimer la nature de ces péchés différens, on remarque deux genres de Chrétiens, dont les uns répriment la convoitise, & les autres lui obéissent. Dans ceux qui la combattent, poursuit-on, le péché n'est pas régnañt; il est VÉNIEZ; il ne nous fait pas perdre le Saint Esprit; il ne renverse pas le fondement, & n'est pas contre la conscience. On ajoute, que ces sortes de péchés sont couverts, c'est-à-dire, qu'ils ne sont pas imputés par la miséricorde de Dieu. Selon cette Doctrine, il est certain que la distinction des péchés mortels & véniels ne consistent pas seulement en ce que Dieu pardonne les uns, & ne pardonne pas les autres, comme on le dit ordinairement dans la prétendue réforme, mais qu'elle vient de la nature de la chose. Or, il n'en faut pas davantage pour condamner la doctrine de la justice imputative, puisqu'il demeure pour constant, que malgré les péchés où le juste tombe tous les jours, le péché ne régné pas en lui, mais plutôt que la charité y régné, & par conséquent la justice: ce qui suffit de soi-même pour le faire nommer vraiment juste, puisque la chose est dénommée par ce qui prévaut en elle. D'où il s'ensuit que, pour expliquer la justification gratuite, il n'est pas nécessaire de dire que nous soions justifiés par imputation, & qu'il faut dire plutôt que nous sommes vraiment justifiés par une justice qui est en nous, mais que Dieu nous donne.

## XXX.

Le mérite  
des œuvres  
dans la con-  
fession de Vi-  
ssemburg.

Je ne sçai pourquoi Mélancton ne mit pas dans la Confession Saxonique ce qu'il avoit mis dans la Confession d'Ausbourg & dans l'apologie, sur le mérite des bonnes œuvres. Mais il ne faut pas conclure de-là que les Luthé-

riens eussent rejeté cette doctrine, puisqu'on trouve dans le même-tems un chapitre de la Confession de Vitemberg, où il est dit que les Confess. Virt. bonnes œuvres doivent être nécessairement pra-cap. de bonis tiquées, & que par la bonté gratuite de Dieu operib. Ibid. elles MÉRITENT leurs récompenses corporelles p. 106. & spirituelles. Ce qui fait voir en passant, que la nature du mérite s'accorde parfaitement avec la grace.

XXXI.

En 1557. il se fit à Vormes, par l'ordre de La confèrent. Charles V. une nouvelle Assemblée pour con-de Vormes cilier les Religions. Pflugius, l'Auteur de l'In-pour concilier, terim y présidoit. M. Burnet, toujours attentif les deux Re- à tirer tout à l'avantage de la nouvelle ré- ligions. lutions, en fait un recit abrégé, où il repre- Division des fente les Catholiques comme gens qui ne pou- Luthériens. vants vaincre leurs ennemis, les divisent, & 1557. les animent les uns contre les autres dans des Mel lib. 1. matières peu importantes. Mais le recit de Mé- ep. 70. lancton va découvrir le fond de l'affaire. Dès Burn. 2. p. que les Docteurs Protestans nommés pour la liv. 2. p. 531. Conférence furent arrivés à Vormes, les Am- Lib. 1 ep. 70. bassadeurs de leurs Princes les assemblèrent ejusdem ep. pour leur dire de la part des mêmes Princes, ad Albert. qu'il falloit avant toutes choses, & avant que Hardemb. & de conférer avec les Catholiques, s'accorder ad Bulleng. entre eux, & en même- tems condamner qua- apud Hosp. tre sortes d'erreurs. 1. Celle des Zuingliens. an. 1557. 3. Celle d'Osiandre sur la justification. 3. La 250. proposition qui assure que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut. 4. Et enfin, l'erreur de ceux qui avoient reçu les cérémonies indifférentes. Ce dernier article regardoit nommément Mélancton, & c'étoit Illyric avec sa cabale qui le proposoit. Mélancton avoit été averti de ses desseins, & il écrivit durant le voyage à son ami Camérarius, qu'à table

Lib. 4. 868.  
& seq.

& parmi les verres on dressoit certains articles préliminaires qu'on prétendoit faire signer à lui & à Brentius. Il étoit alors fort uni avec le dernier, & il représente Illyric, ou quelqu'un de cette cabale, comme une furie qui alloit de porte en porte animer le monde. On croyoit aussi dans le parti Mélancton assez favorable aux Zuingliens, & Brentius à Osiandre. Le même Mélancton paroissoit porté pour la nécessité des bonnes œuvres, & toute cette entreprise le regardoit visiblement avec ses amis. Ce n'étoit donc pas jusques ici les Catholiques qui travailloient à diviser les Protestans. Ils se divisoient assez d'eux mêmes; & ce n'étoit pas, comme le prétend M. Burnet, sur des matières peu importantes, puisqu'à la réserve de la question sur les choses indifférentes, tout le reste où il s'agissoit de la présence réelle, de la justification monstrueuse d'Osiandre, & de la manière dont on jugeroit les bonnes œuvres nécessaires, étoit de la dernière conséquence.

## XXXII.

Les Luthériens condamnent tout d'une voix la nécessité des bonnes œuvres pour le salut.

Loc. sup. cit.

S. liv. 7. n.

198.

Sur le premier de ces points Mélancton demuroit d'accord que les Zuingliens méritoient d'être condamnés aussi bien que les Papistes. Sur le second, qu'Osiandre n'étoit pas moins digne de censure. Sur le troisième, que de cette proposition, *les bonnes œuvres sont nécessaires au salut*, il en falloit retrancher le dernier mot: de manière que les bonnes œuvres, malgré l'Évangile qui crie que sans elles on n'a point de part au Royaume de Dieu, demeuroient nécessaires à la vérité, mais non pas pour le salut: Et au lieu que M. Burnet nous a dit que les Protestans admettoient tout d'une voix cette nécessité des bonnes œuvres pour être sauvé, nous la voyons au contraire

également rejetée par les ennemis de Mélancton & par lui-même, c'est-à-dire, par les deux partis des Protestans d'Allemagne.

Pour ce qui regarde Osiandre, Brénius ne manqua pas d'en prendre le parti, non pas en défendant la doctrine qu'on lui imputoit, mais en toutenant qu'on n'entendoit pas la pensée de cet Auteur, quoiqu'Osiandre l'eût expliquée si nettement, que ni Mélancton ni personne n'en doutoit. Il paroissoit donc bien aisé parmi les Luthériens de convenir des condamnations que demandoit Illyric avec ses amis : mais Mélancton les empêcha, craignant toujours d'exciter de nouveaux troubles dans la réforme, qui à force de se diviser, sembloit devoir s'en aller par pièces.

Ces disputes des Protestans vinrent bien-tôt aux oreilles des Catholiques ; car Illyric & ses amis faisoient grand bruit, non-seulement à Vormes, mais encore dans toute l'Allemagne. Le dessein des Catholiques étoit de presser dans la conférence la nécessité de déférer aux jugemens de l'Eglise, pour mettre fin aux disputes qui s'élevent parmi les Chrétiens ; & les contentions des Protestans venoient très à propos pour ce dessein, puisqu'elles faisoient paroître qu'eux-mêmes, qui disoient tant que l'Ecriture étoit claire & pleinement suffisante pour tout régler, s'accordoient si peu, & n'avoient pû encore trouver le moyen de terminer entr'eux la moindre dispute. La foiblesse de la réforme, si prompte à produire des difficultés, & si impuissante pour les résoudre, paroissoit visible. Alors Illyric & ses amis, pour faire voir aux Catholiques qu'ils ne manquoient pas de force pour condamner les erreurs nées dans le parti Protestans, firent voir aux députés Catholiques

XXXIII.

*Osiandre  
épargné par  
les Luthé-  
riens.*

XXXIV.

*Les divisions  
des Luthé-  
riens. Les ca-  
tholiques tâ-  
chent d'en  
profiter pour  
leur salut.*



un modèle qu'ils avoient dressé des condamnations que leurs compagnons avoient rejetées : ainsi la division éclata d'une manière à ne pouvoir être cachée. Les Catholiques ne voulurent plus continuer les conférences, où aussi bien on n'avançoit rien, & laissèrent les Illyriens disputer avec les Mélanctonistes, comme saint Paul laissa disputer les Pharisiens & les Saducéens, en tirant tout le profit qu'il avoit pû de leurs dissensions connues.

*Att. 23. 6.*

**XXXV.**

*Triomphe d'Oslande dans la Prusse. Conversion mémorable de Staphyle.*

*Chytr. in Sax. lib. 17. tit.*

*Oslandp. 444 & seq.*

*Ibid. 448.*

On attendoit dans la Prusse quelque chose de vigoureux & quelque ferme décision contre Oslande, dont l'insolence ne pouvoit plus être supportée. Il témoignoit ouvertement faire peu d'état de la Confession d'Ausbourg & de Mélancton qui l'avoit dressée, & des mérites de Jesus-Christ même, dont il ne faisoit nulle mention dans la justification des pécheurs. Quelques Théologiens de Konisberg, s'opposeroient le plus qu'ils pouvoient à sa doctrine, & entr'autres Fridéric Staphyle un des plus célèbres Professeurs en Théologie de cette Université, qui avoit oüi durant seize ans Luther & Mélancton à Vitemberg : mais comme ils ne gagnoient rien avec leurs doctes ouvrages, & que l'éloquence d'Oslande entraînoit le monde, ils eurent recours à l'autorité de l'Eglise de Vitemberg & du reste de l'Allemagne Protestante. Lorsqu'ils virent qu'au lieu des condamnations précises & vigoureuses, dont la foi infirme des peuples avoit besoin, il ne venoit de ce côté-là que de timides écrits dont Oslande tiroit avantage, ils déplorèrent la foiblesse du parti où il n'y avoit nulle autorité contre les erreurs. Staphyle ouvrit les yeux, & retourna au giron de l'Eglise Catholique.

**XXXVI.**

*Nouvelle*

L'année suivante les Luthériens s'assemblèrent

rent à Francfort pour convenir d'une formule *formule d'*  
 sur l'Eucharistie, comme si on n'eût rien fait *Luthériens*  
 jusqu'alors. On commença selon la coutume, *pour expli-*  
 en disant qu'on ne faisoit que répéter la Con- *quer l'Eu-*  
 fession d'Ausbourg. On y ajoûtoit néanmoins *charistie dans*  
 que Jesus-Christ étoit donné dans l'usage du Sa- *l'Assemblée*  
 crement vraiment & substantiellement, & d'une de Francfort. *1558.*  
*deux choses, c'est-à-dire, le pain & le corps; Hosp. f. 264*  
 & que c'est une invention des Moines ignorée  
 par toute l'antiquité, de dire que le Corps nous  
 soit donné dans l'espece du pain.

Etrange confusion ! L'on ne faisoit, disoit-  
 on, que répéter la Confession d'Ausbourg, &  
 cependant cette expression que l'on condam-  
 noit à Francfort, que le Corps fut présent sous  
 les especes, se trouve dans une des Editions de  
 cette même Confession qu'on se vançoit de res-  
 pecter, & encore dans l'Edition qu'on recon-  
 noissoit à Francfort même pour si véritable,  
 qu'encore aujourd'hui dans les Livres Rituels  
 dont se sert l'Eglise François de cette Ville,  
 nous lisons l'article X. de la Confession d'aus-  
 bourg couché en ces termes : *Qu'on recoit le*  
*Corps & le sang sous les especes du pain & du vin.*

Mais la grande affaire du tems parmi les Lu-  
 thériens fut celle de l'ubiquité que Vestphale,  
 Jacques André Smidelin, David Chytré & les  
 autres établissoient de toutes leurs forces. Mé-  
 lancton leur oposoit deux raisons qui ne pou-  
 voient pas être plus convaincantes : l'une que  
 cette doctrine confondoit les deux natures de  
 Jesus-Christ, le faisant immense non-seulement  
 selon sa divinité, mais encore selon son huma-  
 nité & même selon son Corps : l'autre qu'elle  
 détruisoit le mystère de l'Eucharistie, à qui on  
 étoit tout ce qu'il avoit de particulier, si

XXXVII.

*La question*  
*de l'ubiquité*  
*fait tourner*  
*Mélancton*  
*vers les Sa-*  
*crementaires*

1554.

Jesus-Christ comme homme n'y étoit présent que de la même manière qu'il est dans le bois ou dans les pierres. Ces deux raisons faisoient regarder à Mélancton la doctrine de l'ubiquité avec horreur, & l'averfion qu'il en avoit, lui faisoit insensiblement tourner sa confiance du côté des défenseurs du sens figuré. Il entretenoit un commerce particulier avec eux, principalement avec Calvin. Mais il est certain qu'il ne trouvoit pas dans ses sentimens ce qu'il desiroit.

## XXXVIII.

*Incompatibilité de sentimens de Mélancton & de Calvin.*

*Lib. 1. ep. 70.*

Calvin soutenoit opiniâtrément qu'un fidèle régénéré une fois ne pouvoit perdre la grace, & Mélancton convenoit avec les autres Luthériens que cette doctrine étoit condamnable & impie. Calvin ne pouvoit souffrir la nécessité du Baptême, & Mélancton ne voulut jamais s'en départir. Calvin condamnoit ce que disoit Mélancton sur la coopération du libre arbitre, & Mélancton ne croyoit pas pouvoir s'en dire.

On voit assez qu'ils n'étoient nullement d'accord sur la prédestination; & quoique Calvin répétât sans cesse que Mélancton ne pouvoit pas s'empêcher d'être dans son cœur de même sentiment que lui, il n'a jamais rien tiré de Mélancton sur ce sujet-là.

## XXXIX.

*Si Mélancton étoit Calviniste sur l'Eucharistie.*

Pour ce qui regarde la Cène, Calvin se vante par-tout que Mélancton étoit de son avis: mais comme il ne produit aucune parole de Mélancton qui le dise clairement, & qu'au contraire il l'accuse dans toutes ses Lettres & dans tous ses Livres de ne s'être jamais assez expliqué sur ce sujet, je croi qu'on peut douter raisonnablement de ce qu'avance Calvin; & il me semble que ce qu'on peut dire avec le plus de vraisemblance, c'est que ces deux Auteurs ne s'en-

tendoient pas bien l'un l'autre ; Mélancton étant ébloui des termes de propre substance que Calvin affectoit par-tout comme nous verrons ; & Calvin aussi tirant à lui les paroles où Mélancton séparoit le pain d'avec le Corps de Notre-Seigneur , sans néanmoins prétendre par-là déroger à la présence substantielle qu'il reconnoissoit dans les Fidèles communians.

S'il en falloit croire Peucer , le gendre de Mélancton , son beau-pere étoit un pur Calviniste. Peucer le devint lui-même , & souffrit beaucoup dans la suite à cause des intelligences qu'il entretenoit avec Bêze pour introduire le Calvinisme dans la Saxe. Il se faisoit un honneur de suivre le sentimens de son beau-pere , & il a fait des Livres exprès où il raconte ce qu'il lui a dit en particulier sur ce sujet. Mais sans attaquer la foi de Peucer , il pourroit dans une matière qu'on avoit renduë si fertile en équivoques , n'avoir pas assez entendues les paroles de Mélancton , & les avoir accommodées à ses préventions.

Après tout , il m'importe peu de sçavoir ce qu'aura pensé Mélancton. Plusieurs Protestans d'Allemagne , plus intéressés que nous en cette cause , ont entrepris sa défense ; & la bonne foi m'oblige à dire en leur faveur que je n'ai trouvé nulle part dans les écrits de cet Auteur , qu'on ne reçoive Jesus-Christ que par la foi , ce qui est pourtant le vrai caractère du sens figuré. Je ne vois pas non plus qu'il ait jamais dit avec ceux qui le soutiennent , que les indignes ne reçussent pas le vrai Corps & le vrai Sang ; & au contraire il me paroît qu'il a persisté en ce qui fut arrêté sur ce sujet dans l'accord de Vitemberg.

Ce qu'il y a de certain , c'est que dans la

*Peuc. narr. hist. de sent. Mel. lt. hist. carcer. S. liv. n. 23.*

*XL.  
Mélancton*

*n'ose parler*



crainte qu'avoit Mélancton d'augmenter les divisions scandaleuses de la nouvelle réforme où il ne voyoit aucune modération, il n'osoit presque plus parler qu'en termes si généraux, que chacun y pouvoit entendre tout ce qu'il vouloit. Les Sacramentaires l'accommodoient peu : les Luthériens couroient tous à l'ubiquité. Brentius, le seul presque des Luthériens qui avoit gardé avec lui une parfaite union, se rangeoit de ce parti-là: ce prodige de Doctrine gaignoit insensiblement dans toute la secte. Il eût bien voulu parler, & il ne sçavoit que dire, tant il trouvoit d'oposition à ce qu'il croyoit être la vérité. *Puis-je, disoit il, expliquer la vérité toute entière dans le país où je suis, & la Cour le souffriroit elle ? A quoi il ajoûtoit souvent : Je dirai la vérité, quand les Cours ne m'en empêcheront point.*

Il est vrai que ce sont les Sacramentaires qui le font parler de cette sorte ; mais outre qu'ils produisent ses Lettres dont ils prétendent avoir les originaux, il n'y a qu'à lire celles que ses amis ont publiées, pour voir que ces discours qu'on lui fait tenir, s'accordent parfaitement avec la disposition où l'avoient mis les dissensions implacables de la nouvelle Réforme.

Son gendre, qui conte les faits avec beaucoup de simplicité, nous rapporte qu'il étoit tellement haï des Ubiquitaires, qu'une fois Chytré un des plus zélés avoit dit qu'il se falloit défaire de Mélancton; autrement qu'ils auroient en lui un obstacle éternel à leurs desseins. Lui-même dans une Lettre à l'Electeur Palatin dont Peucer fait mention, dit qu'il ne vouloit plus disputer contre des gens dont il éprouvoit les cruautés. Voilà ce qu'il écrivoit quelques mois avant sa mort. *Combien de fois, dit Peucer, & avec combien de sans-*

*Hospin. ad  
an 1557.  
249. 250.*

*Peuc. hist.  
carc. ep. ad  
Pal. ap.  
Hosp. 1559.  
260. Peuc.  
Aulic.*

glots m'a-t'il expliqué les raisons qui l'empêchoient de découvrir au public le fond de ses sentimens ? Mais qui pouvoit le contraindre dans la Cour de Saxe où il étoit, & au milieu des Luthériens, si ce n'étoit la Cour elle-même, & les violences de ses compagnons.

Quel état, de ne pouvoir trouver nulle part ni la paix ni la vérité comme il l'entendoit ! Il avoit quitté l'ancienne Eglise qui avoit pour elle la succession & tous les siècles précédens. L'Eglise Luthérienne qu'il avoit fondée avec Luther, & qu'il avoit cru le seul asile de la vérité, embrassoit l'ubiquité qu'il détestoit. Les Eglises Sacramentaires, qu'il avoit cru les plus pures après les Luthériens, étoient pleines d'autres erreurs qu'il ne pouvoit supporter, & qu'il avoit rejetées dans toutes ses Confessions de Foi. Il paroissoit qu'on le respectoit dans l'Eglise de Vitemberg, mais les cruels ménagemens auxquels il se voyoit asservi l'empêchoient de dire ce qu'il pensoit, & il finit en cet état sa malheureuse vie en l'an 1560.

Illyric & ses Sectateurs triomphèrent par sa mort ; l'ubiquité fut établie presque dans tout le Luthéranisme, & les Zuingliens furent condamnés par un Synode tenu en Saxe dans la ville de Ihéne. Mélancton avoit empêché qu'on ne prononçât jusqu'alors une pareille Sentence. Depuis qu'elle eut été donnée, on ne parla plus dans les écrits contre les Zuingliens que de l'autorité de l'Eglise, & on vouloit que tout y cédât sans raisonner. On commençoit à contredire dans le principal parti de la nouvelle réforme, c'est-à-dire, parmi les Luthériens, qu'il n'y avoit que l'autorité de l'Eglise qui pût retenir les esprits & empêcher les divisions. Aussi voyons-nous que Calvin ne cesse de leur

**XLII.**

*Triste état de Mélancton, & sa mort.*

**XLIII.**

*Les Zuingliens condamnés par les Luthériens, & les Catholiques justifiés par cette conduite.*

1560.

*Hosp. 1560 p. 269.*

*2. des contes de l'Esprit.*

*Dal. ep. p.*  
*324. ad ilb.*  
*Germ. Princ.*  
*a defens. con.*  
*Vest. opusc.*  
 280.  
*Hospin. an.*  
 1560. 269. &  
 seq.

*Hospin. an.*  
 1560. 270.  
 271.

reprocher qu'ils faisoient valoir le nom de l'Eglise plus que ne faisoient les Papistes, & qu'ils alloient contre les principes que Luther avoit établis. Il étoit vrai, & les Luthériens avoient à répondre aux mêmes raisonnemens que tout le parti Protestant avoit opposé à l'Eglise Catholique & à son Concile. Ils objectoient à l'Eglise, qu'elle se rendoit juge en sa propre cause, & que le Pape avec ses Evêques étoient tout ensemble accusés, accusateurs, & Juges. Les Sacramentaires en disoient autant aux Luthériens qui les condamnoient. Tout le corps des Protestans disoit à l'Eglise, que leurs Pasteurs devoient être assis avec tous les autres dans le Concile qui se tiendroit pour juger les questions de la Foi; qu'autrement c'étoit préjuger contr'eux, sans les avoir entendus. Les Sacramentaires faisoient le même reproche aux Luthériens, & leur soutenoient qu'en s'attribuans l'autorité de les condamner sans apeler leurs Pasteurs dans les séances, ils commençoient à faire eux-mêmes ce qu'ils avoient apelé une tyrannie dans l'Eglise Romaine. Il paroissoit clairement qu'il en falloit enfin venir à imiter l'Eglise Catholique, comme celle qui sçavoit seule la vraie manière de juger les questions de la foi; & il paroissoit en même-tems par les contradictions où tomboient les Luthériens en suivant cette manière, qu'elle n'appartenoit pas aux Novateurs, & ne pouvoit subsister que dans un corps qui l'eût pratiquée dès l'origine du Christianisme.

### XLIII.

*Assemblée*  
*des Luthé-*  
*riens à Naum-*  
*bourg pour*  
*convenir sur*  
 En ce tems on voulut choisir entre toutes les éditions de la Confession d'Ausbourg celle qu'on réputeroit pour authentique. C'étoit une chose surprenante, qu'une Confession de Foi qui faisoit la règle des Protestans d'Allema-

gne & de tout le Nord, & qui avoit donné le nom à tout le parti, eût été publiée en tant de manières, & avec des diverfités si confidérables à Virtemberg & ailleurs, à la vûe de Luther & de Mélancton, sans qu'on se fût avisé de concilier ces variétés. Enfin, en 1561. trente ans après cette Confession, pour mettre fin aux reproches qu'on faisoit aux Protestans de n'avoir point encore de Confession fixe, ils s'assemblèrent à Naümbourg, Ville de Turinge, où ils choisirent une édition, mais en vain, parce que toutes les autres éditions ayans été imprimées par autorité publique, on n'a jamais pu les abolir, ni empêcher que les uns ne suivissent l'une, & les autres l'autre, comme il a été dit ailleurs.

Bien plus, l'assemblée de Naümbourg, en choisissant une édition, déclara expressement qu'il ne falloit pas croire pour cela qu'elle eût improuvé les autres, principalement celle qui avoit été fait à Virtemberg en 1540, sous les yeux de Luther & de Mélancton, & dont aussi on s'étoit servi publiquement dans les écoles des Luthériens, & dans les conférences avec les Catholiques.

Enfin, on ne peut pas même bien décider laquelle de ces éditions fut préférée à Naümbourg. Il semble plus vraisemblable que c'est celle qui est imprimée avec le consentement de presque tous les Princes, à la tête du Livre de la Concorde : mais cela même n'est pas certain, puisque nous avons fait voir quatre éditions de l'article de la Cène également reconnues dans le même Livre. Si d'ailleurs on y a ôté le mérite des bonnes œuvres dans la Confession d'Ausbourg, nous avons vû qu'il y est resté dans l'Apologie ; & cela même est une

*la Confession  
d'Ausbourg  
1561.*

*Act. conv.  
Naüm. ap.  
Hosp. 561.  
280. & seq.*

*S. liv. 3<sup>e</sup>*

*S. liv. 3<sup>e</sup>*

preuve de ce qui étoit originairement dans la Confession, puisqu'il est certain que l'Apologie n'étoit faite que pour l'expliquer & pour la défendre.

*Hospin. an.*  
1561. 281.

**XLIV.**  
*Railleries  
des Zuin-  
gliens.*

Au reste, les dissensions des Protestans sur le sens de la Confession d'Ausbourg furent si peu terminées dans l'Assemblée de Naumbourg, qu'au contraire l'Electeur Palatin Frédéric, qui en étoit un des membres, crut, ou fit semblant de croire, qu'il trouvoit dans cette Confession la doctrine Zuinglienne qu'il avoit nouvellement embrassée : de sorte qu'il fut Zuinglien, & demeura tout ensemble de la Confession d'Ausbourg sans se mettre en peine de Luther.

C'est ainsi que tout se trouvoit dans cette Confession. Les Zuingliens malins & railleurs l'apeloient *la boîte de Pandore*, d'où sortoit le bien & le mal ; *la pomme de discorde* entre les Déeses : *une chaussure à tous pieds* ; un grand & vaste *manteau*, où *Satan se pouvoit cacher aussi-bien que Jesus-Christ*. Ces Messieurs sçavoient tous les proverbes, & rien n'étoit oublié pour se moquer des sens différens que chacun trouvoit dans la Confession d'Ausbourg. Il n'y avoit que l'ubiquité qu'on n'y trouvoit pas ; & ce fut cependant cette ubiquité, dont on fit parmi les Luthériens un dogme autenthiquement inséré dans le Livre de la Concorde.

**XLV.**  
*L'ubiquité  
établie.*

Voici ce que nous trouvons dans la partie de ce Livre, qui a pour titre : *Abregé des articles controversés parmi les Théologiens de la confession d'Ausbourg*. Dans le Chapitre VII. intitulé. De la Cène du Seigneur : *La droite de Dieu est par-tout, & Jesus-Christ y est uni vraiment & en effet selon son humanité. Et*

*Lib. concord.*  
p. 600.

encore plus expressement dans le chapitre VIII. intitulé, *De la Personne de Jesus-Christ*, où on explique ce que c'est que cette majesté attribuée au Verbe incarné dans les Ecritures : là nous lisons ces paroles : *Jesus-Christ non-seulement comme Dieu, mais encore comme homme, sçait tout, peut tout, & est present à toutes les créatures.* Cette doctrine est étrange. Il est vrai que la sainte Ame de Jesus-Christ peut tout ce qu'elle veut dans l'Eglise, puisqu'elle ne veut rien que ce que veut la divinité qui la gouverne. Il est vrai que cette sainte Ame sçait tout ce qui regarde le monde present, puisque tout y a raport au genre humain, dont Jesus-Christ est le Rédempteur & le Juge, & que les Anges mêmes, qui sont les ministres de notre salut, relèvent de sa puissance. Il est vrai que Jesus-Christ se peut rendre present où il lui plaît, même selon son humanité, & selon son corps & son sang ; mais que l'Ame de Jesus-Christ sçache ou puisse sçavoir tout ce que Dieu sçait, c'est attribuer à la créature une science ou une sagesse infinie, & l'égaliser à Dieu même. Que la nature humaine de Jesus-Christ soit nécessairement par-tout où Dieu est, c'est lui donner une immensité qui ne lui convient pas, & abuser manifestement de l'union personnelle : car par la même raison il faudroit dire que Jesus-Christ comme homme est dans tous les tems, ce qui seroit une extravagance trop manifeste, mais néanmoins qui suivroit aussi naturellement de l'union personnelle selon les raisonnemens des Luthériens, que la presence de l'humanité de Jesus-Christ dans tous les lieux.

On peut voir la même doctrine de l'ubiquité, mais avec plus d'embarras & un plus long *Autre déclai*

XLVI.

*ration sur  
l'ubiquité  
sous le nom  
de répétition  
de la Confes-  
sion d'Aus-  
bourg.  
Solida, pla-  
na, &c.  
Conc. 6. 8. c.  
7. de cœna. p.  
752. & seq. 8.  
de perf. ch. p.  
761. & seq.  
782. & seq.*

circuit de paroles, dans la partie de ce même Livre qui a pour titre : *Solide, facile & nette répétition de quelques articles de la Confession d'Ausbourg, dont on a disputé quelque tems parmi quelques Théologiens de cette confession, & qui sont ici décidés & conciliés selon la règle & l'analogie de la parole de Dieu, & la brève formule de notre doctrine Chrétienne.* Attendra qui voudra d'un tel titre la netteté & la brièveté qu'il promet ; pour moi je remarquerai seulement deux choses sur ce mot de répétition : la première, c'est qu'en core qu'il ne soit parlé en nulle manière dans la Confession d'Ausbourg de la doctrine de l'ubiquité qui est ici établie, néanmoins cela s'appelle répétition de quelques articles de la Confession d'Ausbourg. On craignoit de faire paroître qu'il y eût fallu ajouter quelque nouveau dogme, & on faisoit passer sous le nom de répétition tout ce qu'on établissoit de nouveau. La seconde, qu'il n'est jamais arrivé dans la nouvelle réforme qu'on se soit bien expliqué la première fois : il a toujours fallu revenir à des répétitions qui au fond ne se trouvent pas plus claires que les précédentes.

**XLVII.**  
*Dessein des  
Luthériens  
en établissant  
l'ubiquité.*

Pour ne rien dissimuler de ce qu'il y a d'important dans la doctrine des Luthériens au livre de la Concorde, je me croi obligé de dire qu'ils ne mettent pas l'ubiquité comme le fondement de la présence de Jesus-Christ dans la Cène : il est certain au contraire qu'ils ne font dépendre cette présence que des paroles de l'institution : mais ils mettent cette ubiquité comme un moyen de fermer la bouche aux Sacramentaires, qui avoient osé assurer qu'il n'étoit pas possible à Dieu de mettre le corps de Jesus-Christ en plus d'un lieu à la fois, ce qui leur paroïssoit

paroissoit contraire non-seulement à l'article de la toute-puissance de Dieu, mais encore à la majesté de la Personne de Jésus-Christ.

Il faut maintenant considérer ce que disent les Luthériens sur la coopération de la volonté avec la grace : question si considérable dans nos controverses, qu'on ne lui peut refuser son attention.

Sur cela les Luthériens disent deux choses qui nous donneront beaucoup de lumière pour finir nos contestations. Je les vais proposer avec autant d'ordre & de netteté qu'il me sera possible, & je n'oublierai rien pour soulager l'esprit du Lecteur, qui se pourroit trouver confondu dans la subtilité de ces questions.

La première chose que font les Luthériens pour expliquer la coopération de la volonté avec la grace est de distinguer le moment de la conversion d'avec les suites, & après avoir enseigné que la coopération de l'homme n'a point de lieu dans la conversion du pécheur, ils ajoutent que cette coopération doit seulement être reconnüe dans les bonnes œuvres que nous faisons dans la suite.

J'avouë qu'il est assez difficile de bien comprendre ce qu'ils veulent dire. Car la coopération qu'ils excluent du moment de la conversion est expliqué en certains endroits d'une manière qui semble n'exclure que la coopération qui se fait par nos propres forces naturelles & de nous-mêmes, ainsi que parle saint Paul. Si cela est, nous sommes d'accord : mais en même-tems nous ne voyons pas quel besoin on avoit de distinguer entre le moment de la conversion & toute sa suite, puisque dans toute sa suite, non plus que dans le moment de la conversion, l'homme

Var. Tome I.

T.

**XLVIII.**

*Deux mémorables décisions des Luthériens sur la coopération du libre arbitre.*

**XLIX.**

*Doctrine des Luthériens, que nous sommes sans action dans la conversion. Conc. p. 582. 673. 680. 681. 682.*

*P. 666. 662. 668. 674. 678. 686. &*



n'opère ni ne coopère que par la grace de Dieu.

Il n'y a donc rien de plus ridicule que de dire avec les Luthériens, qu'au moment de la conversion, *l'homme n'agit pas davantage qu'une pierre ou de la bouë*, puisqu'au moment de sa conversion on ne peut nier qu'il ne commence à se repentir, à croire, à espérer, à aimer par une action véritable, ce qu'un tronc & une pierre ne peuvent faire.

L. Etil est clair que l'homme qui se repent, qui *Embarras & croit & qui aime parfaitement, se repent, croit & aime avec plus de force, aime non pas au fond d'une autre manière que lorsqu'il commence à se repentir, à croire & à aimer: de sorte que dans l'un & l'autre état, si le Saint-Esprit opère, l'homme coopère avec lui, & se soumet à la grace par un acte de sa volonté.*

*contradiction de la doctrine Luthérienne.*  
*Abid. p. 680.*

En effet, il semble que les Luthériens en excluans la coopération du libre arbitre, ne veulent exclure que celle qu'on voudroit attribuer à nos propres forces. *Lors disent-ils, que Luther assure que la volonté étoit purement passive, & n'agissoit en aucune sorte dans la conversion, son intention n'étoit pas de dire qu'il ne s'excitât dans notre ame aucun nouveau mouvement, & qu'il ne se commençât aucune nouvelle opération; mais seulement de faire entendre que l'homme ne peut rien de lui-même, ni par ses forces naturelles.*

C'étoit fort bien commencer: mais ce qui suit n'est pas de même. Car après avoir dit, ce qui est très vrai, que *la conversion de l'homme est une opération & un don du Saint Esprit non-seulement dans quelqu'une de ses parties, mais en sa totalité*, ils concluent très-mal à propos que *le Saint Esprit agit dans notre en-*

entendement, dans notre cœur, & dans notre volonté comme dans un sujet qui souffre, l'homme demeurant sans action, & ne faisant que souffrir.

Cette mauvaise conclusion qu'on tire d'un principe véritable, fait voir qu'on ne s'entend pas; car il semble au fond que ce qu'on veut dire, c'est que l'homme ne peut rien de lui-même, & que la grace le prévient en tout, ce qui encore une fois est incontestable. Mais s'il s'ensuit de ce principe que nous sommes sans action, cette conséquence s'étend non-seulement au moment de la conversion, comme le prétendent les Luthériens, mais encore, contre leur pensée, à toute la vie chrétienne, puisque nous ne pouvons non plus par nos propres forces conserver la grace que l'acquérir, & qu'en quelque état que nous soyons, elle nous prévient en tout.

Je ne sçai donc à qui en veulent les Luthériens, quand ils disent qu'il ne faut pas croire que l'homme converti coopère au Saint Esprit comme deux chevaux contournent à traîner la charrette; car c'est-là une vérité que personne ne leur dispute, puisque l'un de ces chevaux ne reçoit pas de l'autre la force qu'il a: au lieu que nous convenons que l'homme coopérant n'a point de force que le Saint Esprit ne lui donne; & qu'il n'y a rien de plus véritable que ce que disent les Luthériens dans le même endroit, que lorsqu'on coopère à la grace, ce n'est point par ses propres forces naturelles, mais par ses forces surnaturelles qui nous sont données par le Saint Esprit.

Ainsi pour peu qu'on s'entende, je ne vois plus entre nous aucune ombre de difficulté. Si lorsque les Luthériens enseignent que notre vo-

LI.

*Conclusion*  
Que si on s'entend, il n'y a plus de dispute sur la coopération.  
*ibid.* 674.

*Ibid.*

lonté n'agit pas au commencement de la conversion, ils veulent dire seulement que Dieu excite en nous de bons mouvemens qui se font en nous sans nous-mêmes : la chose est incontestable, & c'est ce qu'on appelle la grace excitante. S'ils veulent dire que la volonté, lorsqu'elle consent à la grace, & qu'elle commence par ce moyen à se convertir, n'agit pas de ses propres forces naturelles, c'est encore un point avoué par les Catholiques. S'ils veulent dire qu'elle n'agit point du tout, & qu'elle est purement passive, ils ne s'entendent pas eux-mêmes; & contre leurs propres principes, ils éteignent toute action & toute coopération, non-seulement dans le commencement de la conversion, mais encore dans toute la suite de la vie chrétienne.

LII.  
*Objection  
 des libertins,  
 & difficulté  
 des infirmes  
 sur la coopération.*

*Ibid.* 669.

La seconde chose qu'enseignent les Luthériens sur la coopération de la volonté, est encore digne d'être remarquée, parce qu'elle nous découvre clairement dans quel abîme on se jette quand on abandonne la règle.

Le livre de la Concorde tâche d'éclaircir l'objection suivante des libertins faite sur le fondement de la doctrine Luthérienne : *S'il est vrai, disent-ils, comme on l'enseigne parmi vous, que la volonté de l'homme n'ait point de part à la conversion des pécheurs, & que le Saint-Esprit seul y fasse tout, je n'ai que faire de lire ni d'entendre la prédication, ni de fréquenter les Sacramens, & j'attendrai que le Saint-Esprit m'envoie ses dons.*

Cette même doctrine jettoit les fidèles dans d'étranges perplexités : car comme on leur aprenoit que d'abord que le S. Esprit agissoit en eux, il les tournoit tellement lui seul qu'ils n'avoient rien du tout à faire; tous ceux qui

ne sentoient point en eux-même cette foi ardente , mais seulement des misères & des foiblesses , tomboient dans ces tristes pensées & dans ce doute dangereux , s'ils étoient du nombre des élus , & si Dieu leur vouloit donner son Saint-Esprit.

Pour satisfaire à ces doutes & des libertins & des Chrétiens infirmes qui différoient leur conversion , il n'y avoit point à leur dire qu'ils résistoient au saint-Esprit dont la grace les sollicitoit au-dedans de se rendre à lui , puisqu'on leur disoit au contraire que dans ces premiers momens où il s'agissoit de convertir un pécheur , le Saint-Esprit faisoit tout lui seul , & que l'homme n'agissoit non plus qu'une souche.

Ils prennent donc un autre moyen de faire entendre aux pécheurs qu'il ne tient qu'à eux de se convertir , & ils avancent ces propositions.

En premier lieu : *Que Dieu veut que tous les hommes se convertissent , & parviennent au salut éternel.*

*p. 669. & seq.*

En second lieu : *Que pour cela il a ordonné que l'Évangile fût annoncé publiquement.*

En troisième lieu : *Que la prédication est le moyen par lequel Dieu assemble dans le genre humain une Église dont la durée n'a point de fin.*

En quatrième lieu : *Que prêcher & écouter l'Évangile sont les instrumens du Saint-Esprit ; par lesquels il agit efficacement en nous , & nous convertit.*

Après qu'ils ont posé ces quatre propositions générales touchant l'efficace de la prédication , ils en font l'application à la conversion du pécheur par quatre autres propositions plus particulières. Ils disent donc :

## LIII.

*La résolution des Luthériens par huit propositions. Les quatre premières qui contiennent les principes généraux.*

## LIV.

*Quatre autres propositions pour appliquer les premières.*

*lib.*

En cinquième lieu : Qu'avant même que l'homme soit régénéré , il peut lire , ou écouter l'Evangile au-dehors ; & que dans ces choses extérieures il y a en quelque façon son libre arbitre pour assister aux assemblées de l'Eglise , & y écouter ou n'écouter pas la parole de Dieu.

En sixième lieu , ils ajoutent : Que par cette prédication , & par l'attention qu'on y donne , Dieu amolite les cœurs ; qu'il s'y allume une petite étincelle de foi , par laquelle on embrasse les promesses de Jesus-Christ , & que le Saint-Esprit , qui opère ces bons sentimens , est envoyé dans les cœurs par ce moyen.

En septième lieu , ils remarquent , qu'encore qu'il soit véritable que ni le Prédicateur , ni l'Auditeur ne puissent rien par eux-mêmes , & qu'il faille que le Saint-Esprit agisse en nous , afin que nous puissions croire à la parole : ni le Prédicateur , ni l'Auditeur ne doivent avoir aucun doute que le Saint-Esprit ne soit présent par sa grace , lorsque la parole est annoncée en sa pureté selon le Commandement de Dieu , & que les hommes l'écoutent & la méditent sérieusement.

Enfin , ils posent en huitième lieu , qu'à la vérité cette présence & ces dons du Saint Esprit ne se font pas toujours sentir , mais qu'il n'en faut pas moins tenir pour certain que la parole écoutée est l'organe du Saint - Esprit , par lequel il déploie son efficace dans les cœurs.

LV.

*La résolution des Luthériens fondée sur les huit propositions* Par-là donc la difficulté , selon eux , demeure entièrement résolüe , tant du côté des libertins que du côté des Chrétiens infirmes. Du côté des libertins , parce que par la 1. 2. 3. 4. 5. 6. & 7 proposition , la Prédication attentivement

écoutée, opère la grace. Or, par la cinquième il est établi que l'homme est libre à écouter la prédication : il est donc libre à se donner à lui-même ce par où la grace lui est donnée, & par-là les libertins sont contens.

Et pour les Chrétiens infirmes, qui encore qu'ils soient attentifs à la Prédication, ne savent s'ils ont la grace, à cause qu'ils ne la sentent pas : on remédie à leur doute par la huitième proposition, qui leur enseigne qu'il n'est pas permis de douter que la grace du Saint-Esprit, quoiqu'on ne la sente pas, n'accompagne l'attention à la parole : de sorte qu'il ne reste plus aucune difficulté selon les principes des Luthériens ; & ni le libertin, ni le Chrétien infirme n'ont à se plaindre, puisqu'enfin pour la conversion tout dépend de l'attention à la parole, qui elle-même dépend du libre arbitre.

Et afin qu'on ne doute pas de quelle attention ils parlent, je remarque qu'ils parlent de l'attention en tant qu'elle précède la grace du Saint-Esprit : ils parlent de l'attention, où par son libre arbitre on peut écouter, ou n'écouter pas : ils parlent de l'attention par laquelle on écoute l'Evangile au-dehors, par laquelle on assiste aux assemblées de l'Eglise, où la vertu du Saint-Esprit se développe, par laquelle on prête l'oreille attentive à la parole, qui est son organe. C'est à cette attention libre que les Luthériens attachent la grace ; & ils sont excessifs en tout, puisqu'ils veulent d'un côté que lorsque le Saint-Esprit commence à nous émouvoir, nous n'agissions point du tout : & de l'autre, que cette opération du Saint-Esprit, qui nous convertit sans aucune coopération de notre côté, soit attirée nécessairement par un

## LVI.

*Preuve de  
Demi-pélagianisme des  
Luthériens.  
Ibid. p. 672.*

440 HISTOIRE DES VARIATIONS  
actes de nos volontés où le saint-Esprit n'a point de part, & où notre liberté agit purement par ses forces naturelles.

**LVII.**

*Demi-pélagianisme des Luthériens.*

*Exemple proposé par Calixte.*

*Calixt. Judic.*

*na 32. 33. 34.*

C'est la doctrine commune des Luthériens, & le plus savant de tous ceux qui ont écrit de nos jours l'a expliqué par cette comparaison. Il suppose que tous les hommes sont abîmés dans un lac profond, sur la surface duquel Dieu fait nager une huile salutaire qui délivrera par sa seule force tous ces malheureux, pourvu qu'ils veüillent se servir des forces naturelles qui leur sont laissées pour s'approcher de cette huile, & en avaler quelques gouttes. Cette huile, c'est la parole annoncée par les Prédicateurs. Les hommes peuvent d'eux-mêmes s'y rendre attentifs, mais aussi-tôt qu'ils s'approchent par leurs propres forces pour l'écouter, d'elle-même, sans qu'ils s'en mêlent davantage, elle répand dans leurs cœurs une vertu qui les guérit.

**LVIII.**

*Confusion des nouvelles sectes, où l'on passe d'une extrémité à l'autre.*

Ainsi tous les vains scrupules par où les Luthériens, sous prétexte d'honorer Dieu, détruisent premièrement le libre arbitre, & craignent du moins dans la suite de lui donner trop, aboutissent enfin à lui donner tant de force, que tout soit attaché à son action & à son exercice le plus naturel. Ainsi on marche sans règle, quand on abandonne la règle de la tradition: on croit éviter l'erreur des Pélagiens, on y revient par un autre endroit, & le circuit qu'on fait ramène au Demi-pélagianisme.

**LIX.**

*Les Calvinistes entrent dans le Semi-pélagianisme des Luthériens.*

Ce Demi-pélagianisme des Luthériens se répand aussi peu-à-peu dans le Calvinisme, par l'inclination qu'on y a de s'unir aux Luthériens, & déjà on commence à dire en leur faveur, que le Demi-pélagianisme ne damne pas: c'est-à-dire, qu'on peut innocemment attribuer

à son libre arbitre le commencement de son salut.

Je trouve encore une chose dans le Livre de la Concorde qui pourroit causer beaucoup d'embarras dans la doctrine Luthérienne, si elle n'étoit bien entendue. On y dit que les fidèles au milieu de leurs foiblesses & de leurs combats, *ne doivent nullement douter ni de la justice qui leur est imputée par la foi, ni de leur salut éternel.* Par où il pourroit sembler que les Luthériens admettent la certitude de leur salut aussi bien que les Calvinistes. Mais ce seroit ici dans leur doctrine une contradiction trop visible, puisque pour croire dans chaque fidèle la certitude du salut, comme la croient les Calvinistes, il faudroit aussi croire avec eux l'inamissibilité de la justice, que la doctrine Luthérienne rejette expressément, comme on a vû.

Pour concilier cette contrariété, les Docteurs Luthériens répondent deux choses: l'une, que par le doute du salut qu'ils excluent de l'âme fidèle, ils n'entendent que l'anxiété, l'agitation & le trouble que nous en concluons aussi bien qu'eux: l'autre que la certitude qu'ils admettent du salut dans tous les justes, n'est pas une certitude absolue, mais une certitude conditionnelle, & supposé que le fidèle ne s'éloigne pas de Dieu par une malice volontaire. C'est ainsi que l'explique le Docteur Jean-André Gérard, qui a donné depuis peu un corps entier de controverses; c'est-à-dire, que dans la doctrine des Luthériens, le fidèle se doit tenir pour très-assuré que Dieu de son côté ne lui manquera jamais, si lui-même ne manque pas le premier à Dieu; ce qui est indubitable. Mettre dans le juste plus de certitude, c'est contre-

*Jur. Syst. de l'Egl. liv. 2.*

*ch. 3 p. 259. 253.*

L X.

*Difficulté dans le Livre de la Concorde sur la certitude du salut.*

*Conc. p. 585.*

EXI.

*Résolution par la doctrine du Docteur Jean-André Gérard.*

*Conf. cath. 1579. lib.*

*2. part. 3.*

*art. 22. c.*

*2. Thes. 3.*

*n. 2. 3. 4.*

*& art. 23.*

*Cap. 5.*

*Thes. unic.*

*n. 6. p.*

*1426. &*

*1492.*



**EXII.** *Histoire abrégée du Livre de la concorde.* dire trop évidemment la Doctrine qui nous apprend, que quelque juste qu'on soit, on peut décheoir de la Justice, & perdre l'esprit d'adoption : chose dont les Luthériens ne doutent non plus que nous.

Depuis la compilation du Livre de la Concorde, je ne crois pas que les Luthériens aient fait encore aucune nouvelle décision de Foi. Les pièces dont ce Livre est composé sont de différens Auteurs & de différentes dates, & les Luthériens nous y ont voulu donner un recueil de ce qu'il y a parmi eux de plus authentique. Le Livre fut mis au jour en 1579. après les célèbres assemblées tenuës à Torg & à Berg en 1576. & 1577. Ce dernier lieu étoit, si je ne me trompe, un Monastère auprès de Magdebourg. Je ne raconterai pas comment ce Livre fut souscrit en Allemagne, ni les surprises & les violences dont on prétend qu'on usa avec ceux qui le reçurent, ni les opositions de quelques Princes & de quelques Villes qui refusèrent d'y souscrire. Hospinien a écrit une longue histoire qui paroît assez bien fondée en la plupart de ses faits : c'est aux Luthériens qui s'y interressent à la contredire. Les décisions particulières, qui regardent la Cène & l'ubiquité, ont été faites dans les tems voisins de la mort de Mélancton, c'est-à-dire, environ les années 1558. 59. 60. & 61.

*Hospin. concord. discors. imp. 1607.*

**EXIII.** *Les troubles de France commencent. Confession de Foi dressée par Calvin. Pet. hist. ecc. liv. 4. p. 52.* Ces années sont célèbres parmi nous par les commencemens des troubles de France. En 1559. nos prétendus Réformés dressèrent la Confession de Foi qu'ils présentèrent à Charles IX. en 1561. au colloque de Poissi. C'est l'ouvrage de Calvin dont nous avons déjà souvent parlé. Mais l'importance de cette action, & les réflexions qu'il nous faudra faire sur cette Con-

cession de Foi, nous obligent à expliquer plus profondément la conduite & la doctrine de son Auteur.



## L I V R E I X.

*En l'an 1561. doctrine & caractère de Calvin.*

## S O M M A I R E.

**L**Es prétendus réformés de France commencent à paroître. Calvin en est le chef. Ses sentimens sur la justification, où il raisonne plus conséquemment que les Luthériens; mais comme il raisonne sur de faux principes, il tombe aussi dans des inconvéniens plus manifestes. Trois absurdités qu'il ajoute à la doctrine Luthérienne. La certitude du salut, l'inamissibilité de la justice, & la justification des petits enfans indépendamment du Baptême. Contradiction sur ce troisième point. Sur le sujet de l'Eucharistie, il condamne également Luther & Zuingle, & tâche de prendre un sentiment mitoyen. Il prouve la réalité plus nécessaire qu'il ne l'admet en effet. Fortes expressions pour l'établir. Autres expressions qui l'anéantissent. Avantage de la doctrine Catholique. On croit nécessaire de parler comme elle, & de prendre ses principes, même en la combattant. Trois confessions différentes des Calvinistes, pour contenter trois différentes sortes de personnes, les Luthériens, les Zuingliens, & eux-mêmes. Orgueil & emportement de Calvin. Comparaison de son génie avec celui de Luther. Pourquoi il ne parut point au colloque de

Poissi. Beze y presente la confession de Foi des prétendus Réformés : ils y ajoutent une nouvelle & longue explication de leur doctrine sur l'Eucharistie. Les Catholiques s'enoncent simplement & en peu de mots. Ce qui se passa au sujet de la confession d'Ausbourg. Sentiment de Calvin.

I. **J**E ne sçai si le génie de Calvin se seroit trouvé aussi propre à échauffer les esprits, & à émouvoir les peuples, que le fut celui de Luther : mais après les mouvemens excités, il s'éleva en beaucoup de païs, principalement en France, au-dessus de Luther même, & se fit le chef d'un parti qui ne cède guères à celui des Luthériens.

II. Par son esprit pénétrant & par ses décisions hardies, il rafina sur tous ceux qui avoient voulu en ce siècle-là faire une Eglise nouvelle, & donna un nouveau tour à la réforme prétendue.

Elle rouloit principalement sur deux points, sur celui de la justification & sur celui de l'Eucharistie.

III. Pour la justification, Calvin s'attacha autant pour le moins que Luther à la justice imputative, comme au fondement commun de toute la nouvelle réforme, & il enrichit cette doctrine de trois articles importans.

Premièrement, cette certitude que Luther reconnoissoit seulement pour la justification, fut étendue par Calvin jusqu'au salut éternel ;

c'est-à-dire, qu'au lieu que Luther vouloit seulement que le fidèle se tint assuré d'une certitude d'infailible qu'il étoit justifié, Calvin vouloit qu'il tint pour certaine avec sa justification, sa prédestination éternelle : de sorte qu'un parfait

Calviniste ne peut non plus douter de son salut, 14. *opusc. p.*  
qu'un parfait Luthérien de sa justification. 185.

De cette sorte, si un Calviniste faisoit sa particulière Confession de Foi, il y mettoit cet article : *Je suis assuré de mon salut.* Un d'eux l'a fait. Nous avons dans le recueil de Genève la Confession de Foi du Prince Fridéric III. Comte Palatin & Electeur de l'Empire. Ce Prince en expliquant son Credo, après avoir dit comme il croit au Pere, au Fils & au Saint Esprit, quand il vient à exposer comme il croit l'Eglise Catholique, dit qu'il croit que Dieu ne cesse de la recueillir de tout le genre humain par sa parole & son Saint Esprit, & qu'il croit qu'il en est & sera éternellement un membre vivant. Il ajoute qu'il croit que Dieu apaisé par la satisfaction de Jesus-Christ ne se souviendra d'aucun de ses péchés, ni de toute la malice avec laquelle j'aurai, dit-il, à combattre toute ma vie : mais qu'il ne veut donner gratuitement la justice de Jesus-Christ, en sorte que JE N'AI POINT A APRÉHENDER LES JUGEMENS DE DIEU. Enfin, je sçai très-certainement, poursuit-il, que je serai sauvé, & que je comparoîtrai avec un visage gai devant le Tribunal de Jesus-Christ. Voilà un bon Calviniste, & voilà les vrais sentimens qu'inspire la doctrine de Calvin que ce Prince avoit embrassée.

Delà s'ensuivoit un second dogme : c'est qu'au lieu que Luther demeroit d'accord que le fidèle justifié pouvoit déchoir de la grace, ainsi que nous l'avons vû dans la Confession d'Ausbourg, Calvin soutient au contraire que la grace une fois reçüe ne se peut plus perdre : ainsi, qui est justifié, & reçoit une fois le S. Esprit, est justifié, & reçoit le S. Esprit pour toujours.

V.

Second dogme ajouté par Calvin à la justice imputative. Qu'il ne se peut jamais perdre.

jours. C'est pourquoi le Palatin mettoit tout à l'heure parmi les articles de sa Foi, qu'il étoit membre vivant & perpétuel de l'Eglise. C'est ce dogme, qui est apelé l'inamissibilité de la justice, c'est-à-dire, le dogme où l'on croit que la justice une fois reçue ne se peut plus perdre. Ce mot est si fort reçu dans cette matière, qu'il faut s'y accoutumer comme à un terme consacré qui abrège le discours.

## VI.

*Troisième dogme de Calvin. Que le Baptême n'est pas nécessaire au salut.*

Il y eut encore un troisième dogme que Calvin établit comme une suite de la justice imputée. C'est que le Baptême ne pouvoit pas être nécessaire à salut, comme le disent les Luthériens.

## VII.

*Raisons de Calvin tirées des principes de Luther, & premièrement sur la certitude du salut.*

Calvin crut que les Luthériens ne pouvoient rejeter ces dogmes sans renverser leurs propres principes. Ils veulent que le fidèle soit absolument assuré de sa justification dès qu'il la demande, & qu'il se confie en la bonté Divine, parce que, selon eux, ni l'invocation ni la confiance ne peuvent souffrir le moindre doute. Or l'invocation & la confiance ne regardent pas moins le salut que la justification & la rémission des péchés, car nous demandons notre salut, & nous espérons l'obtenir autant que nous demandons la rémission des péchés & que nous espérons l'obtenir : nous sommes donc autant assurés de l'un que de l'autre.

## VIII.

*Pour l'inamissibilité de la justice.*

Que si on croit que le salut ne nous peut manquer, on doit croire en même-tems que la grace ne se peut perdre, & rejeter les Luthériens qui enseignent le contraire.

## IX.

*Contre la nécessité du Baptême.*

Et si nous sommes justifiés par la seule Foi, le Baptême n'est nécessaire ni en effet, ni en vœu. C'est pourquoi Calvin ne veut pas qu'il

opère en nous la rémission des péchés, ni l'infusion de la grace; mais seulement qu'il en soit le sceau, & la marque que nous l'avons obtenuë.

Il est certain qu'en disant ces choses, il falloit dire en même-tems que les petits enfans étoient en grace indépendamment du Baptême. Aussi Calvin ne fit-il point de difficulté de l'avoüer. C'est ce qui lui fit inventer que les enfans des fidèles naissoient dans l'alliance, c'est-à-dire, dans la sainteté que le Baptême ne faisoit que sceller en eux: dogme inouï dans l'Eglise, mais nécessaire à Calvin pour soutenir ses principes.

Le fondement de cette doctrine étoit, selon lui, dans cette promesse faite à Abraham, *je serai ton Dieu & de ta postérité après toi.* Calvin soutenoit que la nouvelle alliance, non moins efficace que l'ancienne, devoit par cette raison passer comme elle de pere en fils & se transmettre par la même voye, d'où il concluoit que *la substance du Baptême*, c'est-à-dire, la grace & l'alliance, appartenant aux petits enfans, on ne peut leur en refuser le signe: c'est-à-dire, le Sacrement de Baptême. Doctrine, selon lui, si assurée, qu'il l'inséra dans le Catechisme dans les mêmes termes que nous venons de rapporter, & en termes aussi forts dans *la forme d'administrer le Baptême.*

Quand je regarde Calvin comme l'auteur de ces trois dogmes, je ne veux pas dire qu'il soit absolument le premier qui les ait enseignés; car les Anabatistes & d'autres encore les avoient déjà soutenus, ou en tout, ou en partie, mais je veux dire qu'il leur a donné un nouveau tour, & a fait voir mieux que personne le rapport qu'ils ont avec la justice imputée.

X.

*Suite de la doctrine de Calvin. Que les enfans des fidèles naissent dans la grace.*

XI.

*Passage dont Calvin appuie ce nouveau dogme.*

*Instit. 4. 15. n. 22. 16. 3. &c. 9. &c. Gen. 17. 7. Dim. 50.*

XII.

*Pourquoi Calvin est regardé comme Auteur des trois dogmes précédens.*

## XIII.

*Calvin, ces principes posés, raisonnoit mieux que Luther, mais s'égaroit d'avantage.*

Je croi pour moi qu'en ces trois articles Calvin raisonnoit plus conséquemment que Luther : mais il s'engageoit aussi à de plus grands inconvéniens, comme il arrive nécessairement à ceux qui raisonnent sur de faux principes.

## XIV.

*Inconvéniens de la certitude du salut.*

Si c'étoit un inconvénient dans la doctrine de Luther, qu'on fût assuré de sa justification, c'en étoit un bien plus grand, & qui exposoit la foiblesse humaine à une tentation bien plus dangereuse, qu'on fût assuré de son salut.

## XV.

*Inconvéniens de l'innamissibilité, soutenue par Calvin. Antid. conc. Frid. in sess. 6. cap. 16. opusc. p. 288.*

D'ailleurs, en disant que le Saint-Esprit & la justice ne se pouvoient perdre non plus que la Foi, on obligeoit le fidèle une fois justifié & persuadé de sa justification, à croire que nul crime ne seroit capable de le faire déchoir de cette grace.

En effet, Calvin soutenoit qu'en perdant la crainte de Dieu, on ne perdoit pas la Foi qui nous justifie. Il se servoit à la vérité de termes étranges, car il disoit que la Foi étoit accablée, ensevelie, suffoquée; qu'on en perdoit la possession, c'est-à-dire, le sentiment & la connoissance, mais il ajoutoit qu'avec tout cela elle n'étoit pas éteinte.

Il faut trop de subtilité pour concilier ensemble toutes ces paroles de Calvin; mais c'est que, comme il vouloit soutenir son dogme, il vouloit aussi donner quelque chose à l'horreur qu'on a de reconnoître la Foi justificante dans une ame qui a perdu la crainte de Dieu & qui est tombée dans les plus grands crimes.

## XVI.

*Inconvéniens de la doctrine qui fait naître en grace les enfans.*

Mais si on joint à ces dogmes celui qui enseigne que les enfans des fidèles apportent au monde la grace en naissans, dans quelle horreur tombe-t-on, puisqu'il faut nécessairement avoüer que toute la postérité d'un fidèle est prédestinée?

La démonstration en est aisée selon les principes de Calvin. Qui naît d'un fidèle naît dans l'alliance, & par conséquent dans la grace : qui a une fois la grace n'en peut plus déchoir ; si non-seulement on l'a pour soi-même, mais encore qu'on la transmette nécessairement à ses descendans, voilà donc la grace étendue à des générations infinies. S'il y a un seul fidèle dans toute une race, la descendance de ce fidèle est toute prédestinée. Si on y trouve un seul homme qui meure dans le crime, tous ses ancêtres sont damnés.

Au reste, les suites horribles de la doctrine de Calvin ne condamnent pas moins les Luthériens que les Calvinistes ; & si les derniers sont inexcusables de se jeter dans de si étranges inconvéniens, les autres n'ont pas moins de tort d'avoir posé des principes d'où suivent si clairement de telles conséquences.

Mais encore que les Calvinistes ayent embrassé ces trois dogmes comme un fondement de la réforme, le respect des Luthériens a fait si je ne me trompe, que dans les Confessions de Foi des Eglises Calviniennes on a plutôt innuë qu'expressément établi les deux premiers dogmes, c'est-à-dire, la certitude de la prédestination, & l'inamissibilité de la justice. Ce n'est proprement qu'au Synode de Dordrecht qu'on en a fait authentiquement la déclaration : nous la verrons en son lieu. Pour le dogme qui connoît dans les enfans des Fidèles la grace séparée d'avec leur naissance, nous le trouvons dans le Catéchisme dont nous avons porté les termes, & dans la forme d'administrer le Baptême.

Je ne veux pas assurer pourtant que Calvin, & les Calvinistes soient bien constans dans ce

## XVII.

Luther n'est

pas moins

blâmable

d'avoir posé

ces princi-

pes, que

Calvin d'a-

voir tiré ces

conséquences.

## XVIII.

Si ces trois

dogmes se

trouvent dans

les confessions

de Foi.

Confes. de fr.

art. 18. 19.

20. 21. 22.

Cat. Dim. 18.

19. 30.

Cat. Dim. 50.

Forme du

Bat. 5. n. 11.

## XIX.

Deux dog-

mes des Cala



*ministres sur* dernier dogme. Car encore qu'ils disent d'un  
*les enfans*, côté que les enfans des Fidèles naissent dans  
*peu conven-* l'alliance, & que le sceau de la grace qui est le  
*bles à leurs* Baptême, ne leur est dû qu'à cause que la cho-  
*principes.* se même, c'est-à-dire, la grace & la régénéra-  
 tion leur est acquise par le bonheur qu'ils ont  
 d'être nés de parens fidèles; il paroît en d'au-  
 tres endroits qu'ils ne veulent pas que les en-  
 fans des Fidèles soient toujours régénérés  
 quand ils reçoivent le Baptême, pour deux  
 raisons. La première, parce que, selon leurs ma-  
 ximes, le sceau du Baptême n'a pas son effet à  
 l'égard de tous ceux qui le reçoivent, mais seu-  
 lement à l'égard des prédestinés. La seconde,  
 parce que le sceau du Baptême n'a pas toujours  
 son effet présent, même à l'égard des prédes-  
 tinés, puisque tel qui est baptisé dans son en-  
 fance, n'est régénéré que dans sa vieillesse.

## XX.

*Accord avec*  
*ceux de Ge-*  
*nève.*

1554.

*Conf. Tegur.*  
*& Genev.*

*art. 17. 10.*  
*opusc. Calv.*

*P. 754.*  
*Hospin. an.*

1554.

## XXI.

*Contradic-*  
*tion dans la*  
*doctrine des*

*Calvinistes.*  
 XXII.

*Autre con-*  
*tradiction.*

Ces deux dogmes sont enseignés par Calvin  
 en plusieurs endroits, mais principalement dans  
 l'accord qu'il fit en 1554, de l'Eglise de Genève  
 avec celle de Zurich. Cet accord contient la  
 doctrine de ces deux Eglises; & étant reçu de  
 l'une & de l'autre, il a toute l'autorité d'une  
 Confession de Foi; de sorte que les deux dog-  
 mes que je viens de rapporter y étant expresse-  
 ment enseignés, on les peut compter parmi les  
 articles de Foi de l'Eglise Calvinienne.

Il paroît donc que cette Eglise enseigne deux  
 choses contradictoires. La première, que les  
 enfans des Fidèles naissent certainement dans  
 l'alliance & dans la grace, ce qui oblige néces-  
 sairement à leur donner le Baptême: la seconde,  
 qu'il n'est pas certain qu'ils naissent dans l'al-  
 liance ni dans la grace, puisque personne ne  
 sçait s'ils sont du nombre des prédestinés.

C'est encore un grand inconvénient de dire

d'un côté que le Baptême soit par lui-même un signe certain de la grace, & de l'autre que plusieurs de ceux qui le reçoivent sans apporter de leur part aucun obstacle à la grace qu'il leur présente, comme sont les petits enfans, n'en reçoivent pourtant aucun effet. Mais en laissant aux Calvinistes le soin de concilier leurs dogmes, je me contente de rapporter ce que je trouve dans leurs Confessions de Foi.

Jusqu'ici Calvin s'est élevé au-dessus des Luthériens, en tombant aussi plus bas qu'ils n'avoient fait. Sur le point de l'Eucharistie s'éleva non seulement au-dessus d'eux, mais encore au-dessus des Zuingliens, & par une même Sentence il donna le tort aux deux partis qui divisoient depuis si long-tems toute la nouvelle réforme.

Il y avoit quinze ans qu'ils dispuoient sur le point de la présence réelle, sans jamais avoir pu convenir, quoiqu'on eût pu faire pour les mettre d'accord, lorsque Calvin encore jeune décida qu'ils ne s'étoient point entendus, & que les Chefs des deux partis avoient tort: Luther, pour avoir trop pressé la présence corporelle; Zuingle & Ecolampade, pour n'avoir pas assez exprimé la chose même, c'est-à-dire, le Corps & le Sang étoient joints aux signes, parce qu'il falloit reconnoître une certaine présence de Jesus-Christ dans la Cène qu'ils n'avoient pas bien comprise.

Cet ouvrage de Calvin fut imprimé en France l'an 1540. & depuis traduit en Latin par l'Auteur même. Il s'étoit déjà donné un grand nom par son Institution qu'il publia la première fois en 1534. & dont il faisoit souvent de nouvelles Editions avec des additions considérables, ayant une extrême peine à se conten-

XXIII.

*Rafinement**de Calvin sur**l'autre point**de réforme,**qui est celui**de l'Euchari-**stie.*

XXIV.

*Traité de**Calvin, pour**montrer qu'a-**près quinze**ans de dispu-**te les Luthé-**riens & les**Zuingliens**ne s'étoient**point enten-**du.**Traité de ce-**na Domini.**opusc. p. 1.*

XXV.

*Calvin déjà**connu par son**institution se**fait regarder**par son Traité**de la cène,*

1540.

1534.

252 HISTOIRE DES VARIATIONS.  
ter, lui-même, comme il le dit dans ses Préfa-  
ces. Mais on tourna encore plus les yeux sur  
lui, quand on vid un homme assez jeune entre-  
prendre de condamner les Chefs des deux par-  
tis de la réforme, & tout le monde fut atten-  
tif à ce qu'il apportoit de nouveau.

**XXVI.** C'est en effet un des points plus mémorables  
*Doctrine de* de la nouvelle réforme, & il mérite d'autant  
*Calvin sur* plus d'être considéré, que les Calvinistes d'a-  
*l'Eucharistie* present semblent l'avoir oublié, quoiqu'il fasse  
*presque ou-* une partie des plus essentielles de leur Confes-  
*bliée par les* sion de Foi.  
*siens.*

**XXVII.** Si Calvin n'avoit fait que dire que les signes  
*Calvin ne se* ne sont pas vuides dans l'Eucharistie, ou que  
*contente pas* l'union que nous y avons avec Jesus-Christ est  
*qu'on recoive* effective & réelle, & non pas imaginaire, ce  
*un signe dans* ne seroit rien: nous avons vû que Zuingle &  
*la Cene.* Ecolampade, dont Calvin n'étoit pas tout-à-  
fait content, en avoient bien dit autant dans  
leurs Ecrits.

Les graces que nous recevons par l'Eucha-  
ristie, & les mérites de Jesus-Christ qui nous y  
sont apliqués, fussent pour nous faire enten-  
dre que les signes ne sont pas vuides dans ce  
Sacrement, & personne n'a jamais nié que ce  
fruit que nous en tirons ne fût très-réel.

**XXVIII.** La difficulté étoit donc, non pas à nous faire  
*Ni même un* voir que la grace unie au Sacrement en faisoit  
*signe efficace.* un signe efficace & plein de vertu, mais à mon-  
trer comment le corps & le sang nous étoient  
effectivement communiqués: car c'est ce que  
ce saint Sacrement avoit de particulier, & ce  
que tous les Chrétiens avoient accoutumé  
d'y rechercher en vertu des paroles de l'Insti-  
tution.

**XXIX.** De dire qu'on y reçût avec la figure la ver-  
*Ni la vertu* tu & le mérite de Jesus-Christ par la Foi.

Zuingle & Ecolampade l'avoient tant dit, & le mérite que Calvin n'eût rien eu à desirer dans leur doctrine, s'il n'eût voulu quelque chose de plus.

Bucer, qu'il reconnoissoit en quelque façon pour son maître, en confessant, comme il avoit fait dans l'accord de Vitemberg, une présence substantielle qui fut commune à tous les Communiens dignes & indignes, établissoit par-là une présence réelle indépendante de la Foi, & il avoit tâché de remplir l'idée de la réalité des paroles de Notre-Seigneur portent naturellement dans les esprits. Mais Calvin croyoit qu'il en disoit trop; & encore qu'il trouvât bon qu'on alleguât aux Luthériens les articles de Virtemberg, pour montrer que la querelle de l'Eucharistie étoit finie par ces articles, il ne s'en tenoit pas dans son cœur à cette décision. Ainsi, il prit quelque chose de Bucer & de cet accord qu'il ajusta à sa mode, & tâcha de faire un système tout particulier.

XXX.

*La doctrine**de Calvin**tient quel-**que chose de**Bu-**cer, & des**articles de**Virtemberg.**Ep. ad illust.**princ. Germ.**p. 324. edit.*

XXXI.

*Etat de la**question re-**mise. Senti-**mens des Ca-**tholiques sur**ces paroles :**ceci est mon**corps.*

Pour en entendre le fonds, il faut remettre en peu de paroles l'état de la question, & ne pas craindre de répéter quelque chose de ce que nous avons déjà dit sur cette matière.

Il s'agissoit du sens de ces paroles : *ceci est mon corps, ceci est mon sang.*

Les Catholiques prétendoient que le dessein de Notre-Seigneur étoit de nous y donner à manger son corps & son sang, comme on donnoit aux anciens la chair des victimes immolées pour eux.

Comme cette manducation étoit un signe aux anciens, que la victime étoit à eux, & qu'ils participoient au sacrifice : ainsi le corps & le sang de Jesus-Christ immolé pour nous, nous étant donnés pour les prendre par la bouche

avec le Sacrement, ce nous étoit un signe qu'ils étoient à nous, & que c'étoit pour nous que le fils de Dieu en avoit fait à la Croix le sacrifice.

Afin que ce gage de l'amour de Jesus-Christ fût efficace & certain, il falloit que nous eussions non point seulement les mérites, l'esprit & la vertu, mais encore la propre substance de la victime immolée, & qu'elle nous fût donnée aussi véritablement à manger que la chair des victimes avoit été donnée à l'ancien peuple.

*Matt. 22. 26.* C'est ainsi qu'on entendoit ces paroles, *ceci*  
*28. Luc. 22.* est mon corps livré pour vous, *ceci est mon*  
*19.* sang répandu pour vous. C'est aussi véritablement mon corps, qu'il est vrai que ce corps a été livré pour vous, & aussi véritablement mon sang, qu'il est vrai que ce sang a été répandu pour vous.

Par la même raison on entendoit que la substance de cette chair & de sang ne nous étoit donnée qu'en l'Eucharistie, puisque Jesus-Christ n'avoit dit que là, *ceci est mon corps, ceci est mon sang.*

Nous recevons donc Jesus-Christ en plusieurs manières dans tout le cours de notre vie, par sa grace, par ses lumières, par son Saint Esprit; par sa vertu toute puissante; mais cette manière singulière de le recevoir en la propre & véritable substance de son corps & de son sang, étoit particulière à l'Eucharistie.

Ainsi, l'Eucharistie étoit regardée comme un miracle nouveau, qui nous confirmoit tous les autres que Dieu avoit faits pour notre salut. Un corps humain tout entier donné en tant de lieux, à tant de personnes sous les espèces du pain, c'étoit de quoi étonner tous les es-

prits, & nous avons déjà vû que les Peres s'étoient servis des effets les plus étonnans de la Puissance divine pour expliquer celui-ci.

C'étoit peu que Dieu eût fait un si grand miracle en notre faveur, s'il ne nous eût donné le moyen d'en profiter, & nous ne le pouvions espérer que par la Foi.

Ce Mystère étoit pourtant, comme tous les autres, indépendant de la Foi. Qu'on croye ou qu'on ne le croye pas, Jesus-Christ s'est incarné, Jesus-Christ est mort, & s'est immolé pour nous; & par la même raison, qu'on croye ou qu'on ne croye pas, Jesus-Christ nous donne à manger dans l'Eucharistie la substance de son corps; car il nous falloit confirmer par-là que c'est pour nous qu'il l'a prise, & pour nous qu'il l'a immolée: les gages de l'amour divin en eux-mêmes sont indépendans de notre Foi, seulement il faut notre Foi pour en profiter.

En même-tems que nous recevons ce précieux Gage qui nous assure que Jesus-Christ immolé est tout à nous, il faut aussi appliquer notre esprit à ce témoignage inestimable de l'amour divin. Et comme les anciens en mangeans la victime immolée devoient la manger comme immolée, & se souvenir de l'oblation qui en avoit été faite à Dieu en sacrifice pour eux; ceux aussi qui reçoivent à la sainte table la substance du corps & du Sang de l'Agneau sans tâche, la doivent recevoir comme immolée, & se souvenir que le fils de Dieu en avoit fait le sacrifice à son Pere pour le salut, non-seulement de tout le monde en général, mais encore de chacun des Fidèles en particulier. C'est pourquoi, en disant: *ceci est mon corps, ceci est mon sang,* il avoit ajouté aussi-tôt après, *faites ceci en mémoire de moi*; c'est-à-dire, comme la suite le

**XXXII.**

*Ce que fait la  
Foi dans ce  
Mystère.*

*Sentiment  
des Catholiques sur  
ces paroles:  
Faites ceci  
en mémoire  
de moi.*

*Luc. 22. 19.*

*1. Cor. 11.*

*24. 25.*

fait voir, en mémoire de moi immolé pour vous, & de cette immense charité qui m'a fait donner ma vie pour vous racheter, conformément à cette parole de saint Paul : *Vous annoncerez la mort du Seigneur.*

I. Cor. II.  
26.

Il falloit donc bien se garder de recevoir seulement dans notre corps le corps sacré de Notre-Seigneur : on devoit s'y attacher par l'esprit, & se souvenir qu'il ne nous donnoit son corps qu'afin que nous eussions un gage certain que cette sainte Victime étoit toute à nous. Mais en même-tems que nous rapelions ce pieux souvenir dans notre esprit, nous devons entrer dans les sentimens d'une tendre reconnoissance envers le Sauveur, & c'étoit l'unique moyen de jouir parfaitement de ce gage inestimable de notre salut.

XXXIII.  
*Comment la  
jouissance du  
corps de Je-  
sus-Christ est  
perpétuelle &  
permanente.*

Et encore que la réception actuelle de ce corps & de ce sang ne nous fût permise qu'à certains momens, c'est-à-dire, dans la Communion, notre reconnoissance n'étoit pas bornée à un tems si court; & c'étoit assez qu'à certains momens nous reçussions ce gage sacré, pour faire durer dans tous les momens de notre vie la jouissance spirituelle d'un si grand bien.

Car encore que la perception actuelle du corps & du sang ne fut que momentanée, le droit que nous avons de le recevoir est perpétuel, semblable au droit sacré qu'on a l'un sur l'autre par le lien du mariage.

Ainsi l'esprit & le corps se joignent pour jouir de Notre-Seigneur; & de la substance adorable de son corps & de son sang; mais comme l'union des corps est le fondement d'un si grand ouvrage, celle des esprits en est la perfection.

Celui donc qui ne s'unit pas en esprit à Jesus-Christ dont il reçoit le corps sacré, ne jouit pas

pas comme il faut d'un si grand don : semblables à ces époux brutaux ou trompeurs, qui unissent les corps sans unir les cœurs.

Jesus-Christ veut trouver en nous l'amour dont il est plein, lorsqu'il s'en approche. Quand il ne le trouve pas, l'union des corps n'en est pas moins réelle : mais au lieu d'être fructueuse, elle est odieuse & outrageuse à Jesus-Christ. Ceux qui viennent à son corps sans cette foi vive, sont *la troupe qui le presse*, ceux qui ont cette foi, c'est la femme malade *qui le touche*.

A la rigueur, tous le touchent ; mais ceux qui le touchent sans foi le pressent & l'importunent : ceux qui, non contents de le toucher, regardent cet attouchement de sa chair comme un gage de la vertu qui sort de lui [sur ceux qui l'aiment, le touchent véritablement, parce qu'ils lui touchent également le corps & le cœur.

C'est ce qui fait la différence de ceux qui communient en discernans ou en ne discernans pas le corps du Seigneur ; en recevant avec le corps & le sang la grace qui les accompagne naturellement, ou en se rendant coupables de l'attentat sacrilège de les avoir profanés. Jesus-Christ par ce moyen exerce sur tous la Toute-puissance qui lui est donnée dans le Ciel & dans la terre, s'appliquant aux uns comme Sauveur, & aux autres comme Juge rigoureux.

Voilà ce qu'il faut rapeler du Mystère de l'Eucharistie, pour entendre ce que nous avons à dire ; & il paroît que l'état de la question est de sçavoir d'un côté, si le don que Jesus-Christ nous fait de son corps & de son sang dans l'Eucharistie est un Mystère comme les autres, in-

XXXIV.

*Il faut unir à  
Jesus-Christ  
le corps &  
l'esprit.*

Marc. 5. 30

31.

Luc. 8. 45

46.

XXXV.

*L'état précis  
de la question  
posé par la  
doctrine pré-  
cédente.*



dépendant de la foi dans sa substance, qui exige seulement la foi pour en profiter; ou si tout le Mystère consiste dans l'union que nous avons par la seule Foi en Jesus-Christ, sans qu'il intervienne autre chose de sa part que des promesses spirituelles figurées dans le Sacrement, & annoncées par sa parole. Par le premier de ces sentimens, la presence réelle & substantielle est établie; par le second elle est niée, & Jesus-Christ ne nous est uni qu'en figure dans le Sacrement, & en esprit par la foi.

**XXXVI.** Nous avons vu que Luther, quelque dessein qu'il eût de rejeter la presence substantielle, en demeura si fort pénétré par les paroles de Notre Seigneur, qu'il ne pût jamais s'en défaire. Nous avons vu que Zuingle & Ecolampade, rebutés de l'impénétrable hauteur d'un Mystère si élevé au-dessus des sens, ne purent jamais y entrer. Calvin, pressé d'un côté de l'impression de réalité, & de l'autre des difficultés qui troubloient les sens, cherche une voye mitoyenne, dont il est assez difficile de concilier toutes les parties.

**XXXVII.** Premièrement, il admet que nous participons réellement au vrai Corps & au vrai Sang de Jesus-Christ; & il le disoit avec tant de force, que les Luthériens croioient presque qu'il étoit des leurs: car il répète cent & cent fois que la vérité nous doit être donnée avec les signes; que *SOUS CES SIGNES* nous recevons vraiment le corps & le sang de J. C.; que la chair de J. C. est *DISTRIBUÉE* dans ce Sacrement; qu'elle nous pénètre; que nous sommes participans, non-seulement de l'esprit de Jesus-Christ, mais de sa chair; que nous en avons la propre substance, & que nous en sommes

*Calvin cherche à concilier Luther & Zuingle.*

*Combien Calvin parle fortement de la réalité. Instit. lib. 4. c. 17. n. 17. &c. Diluc. expos. Vestp. int. opusc. &c.*

*faits participans ; que Jesus-Christ s'unit à nous tout entier, & pour cela qu'il s'y unit de corps & d'esprit ; qu'il ne faut point douter que nous ne recevions son propre corps ; & que s'il y a quelqu'un dans le monde qui reconnoisse sincèrement cette vérité, c'est lui.*

Il reconnoît bien dans la Cène la vertu du corps & du sang, mais il veut que la substance y soit jointe, & déclare que lorsqu'il parle de la manière dont on reçoit Jesus-Christ dans la Cène, il n'entend point parler de la part qu'on y peut avoir à ses mérites, à sa vertu, à son efficace, au fruit de sa mort, à sa puissance. Calvin rejette toutes ces idées, & il se plaint des Luthériens, qui, dit-il, en lui reprochant qu'il ne donnoit part aux fidèles qu'aux mérites de Jesus-Christ, obscurcissent la communion qu'il veut qu'on ait avec lui. Il pousse cette pensée si avant, qu'il exclut même comme insuffisante toute l'union qu'on peut avoir avec Jesus-Christ, non-seulement par l'imagination, mais encore par la pensée, ou par la seule appréhension de l'esprit. *Nous sommes, dit-il, unis à Jesus-Christ, non par fantaisie & par imagination, ni par la pensée ou la seule appréhension de l'esprit, mais réellement & en effet par une vraie & substantielle unité.*

Il ne laisse pas de dire que nous y sommes unis seulement par foi, ce qui ne s'accorde guères avec ses autres expressions : mais c'est que par une idée aussi bizarre qu'elle est nouvelle, il ne veut pas que ce qui nous est uni par la foi, nous soit uni simplement par la pensée, comme si la foi étoit autre chose qu'une pensée ou une appréhension de notre esprit, divine à la vérité & surnaturelle que

XXXVIII.

*Il faut qu'on soit uni au corps de Jesus-Christ plus que par pensée.*

*Tr. de cœnæ Domini 540<sup>a</sup> int. opusc. inst. 4. 16 18. &c. Diluc exp. opusc 846<sup>a</sup> Ibid.*

*Brev. admon. de cœna Domini int. ep. 594.*

XXXIX.

*Nouvel effet de la Foi selon Calvin.*



le Père céleste peut inspirer seul, mais enfin toujours une pensée.

## XL.

*Calvin veut sa propre substance.*

*Dim. 51. 52.*

*53. Confess.*

*36.*

On ne fait ce que veulent dire toutes ces expressions de Calvin, si elles ne signifient que la chair de Jesus-Christ est en nous non-seulement par sa vertu, mais encore par elle-même & par sa propre substance; & ces fortes expressions ne se trouvent pas seulement dans les Livres de Calvin, mais encore dans les Catéchismes & dans la Confession de Foi qu'il donna à ses disciples; ce qui montre combien simplement il les faut entendre.

## XLI.

*Il veut que nous recevions le corps & le sang de Jesus-Christ autrement que les anciens Hébreux ne le pouvoient faire.*

*2. Def. con.*

*Vestph. p.*

*779.*

Zuingle & Ecolampade avoient souvent objecté aux Catholiques & aux Luthériens que nous recevions le Corps & le Sang de Jesus-Christ, comme les anciens Hébreux les avoient reçus dans le Desert: d'où il s'ensuivoit que nous les recevons non pas en substance, puisque leur substance n'étoit pas alors, mais seulement en esprit. Mais Calvin ne souffre point ce raisonnement, & en avouant que nos Peres on reçu Jesus-Christ dans le Desert, il soutient qu'ils ne l'ont pas reçu comme nous, puisque nous avons maintenant la substance de sa chair, & que notre manducation est substantielle, ce que celle des anciens ne pouvoit pas être.

## XLII.

*A entendre naturellement les expressions de Calvin, on doit croire que la réception du corps & du sang est indépendante de la Foi.*

*Cat. Dim. 52.*

Secondement, il enseigne que ce Corps une fois offert pour nous, nous est donné dans la Cène pour nous certifier que nous avons part à son immolation, & à la réconciliation qu'elle nous apporte; ce qui, à parler naturellement, voudroit dire qu'il faut distinguer ce qu'il y a du côté de Dieu d'avec ce qu'il y a de notre côté, & que ce n'est pas notre foi qui nous rend Jesus-Christ present dans l'Eucharistie; mais que Jesus-Christ present d'ailleurs

comme un sacré gage de l'amour divin , sert de soutien à notre foi. Car comme quand nous disons que le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous certifier qu'il aimoit notre nature , nous reconnoissons son Incarnation comme indépendante de notre foi , & tout ensemble comme un moyen qui nous est donné pour la soutenir : ainsi enseigner que Jesus-Christ nous donne dans ce Mystère son corps & son sang , pour nous certifier que nous avons part au sacrifice qu'il en a fait , à vrai dire , c'est reconnoître que ce corps & ce Sang nous sont donnés, non parce que nous croyons, mais afin que notre foi , excitée par un si digne present , se tienne plus assurée de l'amour divin , qui nous est certifié par un tel gage.

Par-là donc il paroît certain que le don du corps & du sang est indépendant de la foi dans le Sacrement ; & la doctrine de Calvin nous porte encore à cette pensée par un autre endroit.

Car il dit en troisiéme lieu , & il répète souvent , que la sainte Cène est composée de deux choses , ou , qu'il y a deux choses dans ce Sacrement , le pain matériel , & le vin que nous voyons à l'œil , & Jesus-Christ dont nos ames sont intérieurement nourries.

Nous avons vu ces paroles dans l'accord de Virtemberg: Luther & les Luthériens les avoient tirées d'un fameux passage de S. Irénée, où il est dit que l'Eucharistie étoit composée d'une chose céleste & d'une chose terrestre ; c'est-à-dire, comme ils l'expliquoient , tant de la substance du pain que de celle du corps. Les Catholiques contestoient cette explication, & sans entrer ici dans cette dispute contre les Luthériens, si cette explication leur sembloit contraire à la Tran-

**'XLIII**  
*Que selon les expressions de Calvin, le vrai corps doit être dans le Sacrement.*  
*Instit. liv. 4. c. 17. n. 11. 14. 4. n. 23. catech. Dim. 53. Sup. liv. Liv. 4. c. 34.*

substantiation Catholique, elle ruïneroit visiblement la figure Zuinglienne, & établissoit du moins la consubstantiation de Luther; car en disant qu'on trouve dans le Sacrement, c'est-à-dire, dans le signe même, la chose terrestre avec la céleste, c'est-à-dire, selon le sens des Luthériens, le pain matériel avec le propre Corps de Jesus-Christ, c'est mettre manifestement les deux substances ensemble; & dire que le Sacrement soit composé du pain qui est devant nos yeux, & de Jesus-Christ qui est au plus haut des Cieux à la droite de son Pere, ce seroit une expression tout-à-fait extravagante. Il faut donc dire que les deux substances se trouvent en effet dans le Sacrement, & que le signe y est conjoint avec la chose.

## XLIV.

*Autre expression de Calvin, que le corps est sous le signe du pain, comme le Saint-Esprit sous la Colombe.*

*Instit 4. c. 17. n. 16. 17.*

*Diluc. exp. Vanæ doct.*

*opusc. p. 839.*

*Ibid. p. 844.*

C'est à quoi tend encore cette expression que nous trouvons dans Calvin, *que sous le signe du pain nous prenons le corps, & sous le signe du vin nous prenons le Sang distinctement l'un de l'autre, afin que nous jouissions de Jesus-Christ tout entier.* Et ce qu'il y a d'ici de plus remarquable, c'est que Calvin dit que le corps de Jesus-Christ est sous le pain, *comme le Saint Esprit est sous la Colombe*; ce qui marque nécessairement une presence substantielle, personne ne doutant que le Saint-Esprit ne fût substantiellement présent sous la forme de la Colombe, comme Dieu, l'étoit toujours d'une façon particulière lorsqu'il apparoissoit sous quelque figure.

Les paroles dont il se sert sont précises. *Nous ne prétendons pas, dit-il, qu'on reçoive un corps symbolique: comme ce n'est pas un esprit symbolique: qui a paru dans le Baptême de Notre-Seigneur: le Saint-Esprit fut alors vraiment & substantiellement présent; mais il se*

rendit présent par un symbole visible, & il fut vu dans le Baptême de Jesus-Christ, parce qu'il apparut véritablement sous le symbole & sous la forme extérieure de la Colombe.

Si le corps de Jesus-Christ nous est aussi présent sous le pain que le Saint-Esprit fut présent sous la forme de la Colombe, je ne sçai plus ce que l'on peut désirer pour une présence réelle & substantielle. Et Calvin dit toutes ces choses dans un Ouvrage où il se propose d'expliquer, plus clairement que jamais, comme on reçoit Jesus-Christ, puisqu'il le dit après avoir long-tems disputé sur cette matière avec les Luthériens, dans un Livre qui a pour titre : *Claire exposition de la manière dont on participe au Corps de Notre-Seigneur.*

Dans ce même livre il dit encore que Jesus-Christ est présent dans le Sacrement, comme Dieu étoit présent dans l'Arche, où il se rendit, dit-il, véritablement présent, & non-seulement en figure, mais en propre substance.

Ainsi, quand on veut parler très-clairement & très-simplement de ce Mystère, on emploie naturellement les expressions qui mément l'esprit à la présence réelle.

Et c'est pourquoi, en quatrième lieu, Calvin dit en cet endroit & par-tout ailleurs, qu'il ne dispute point de la chose, mais seulement de la manière. *Je ne dispute point, dit-il, de la présence ni de la manducation substantielle, mais de la manière de l'une & de l'autre.* tant que

Il répète cent & cent fois qu'il convient de la chose, & ne dispute que de la façon. Tous ses Disciples parlent de même, & encore à présent nos réformés se fâchent quand nous leur disons que le corps de Jesus-Christ selon leur

XLV.

*Autre expression de Calvin, qui fait Jesus-Christ présent sous le pain, comme Dieu l'étoit dans l'Arche.*

Ibid.

XLVI.

*Calvin dit qu'il ne dispute que de la manière, & qu'il met la chose au- tant que nous.*  
Ibid. & opus. p. 777. & seq. 839. 844. &c.

croyance, n'est pas aussi substantiellement avec eux, qu'il est avec nous selon la nôtre : ce qui montre que l'esprit du Christianisme est de mettre Jesus-Christ dans l'Eucharistie aussi present qu'il se peut, & que sa parole nous conduit naturellement à ce qu'il y a de plus substantiel.

## XLVII.

*Calvin met  
une presence  
au corps  
ineffable &  
miraculeuse.  
Instit. 4. 17.  
32.*

De-là vient qu'en cinquième lieu, Calvin met une presence tout-à-fait miraculeuse & divine. Il n'est pas comme les Suisses qui se fâchent quand on leur dit qu'il y a du miracle dans la Cène : lui au contraire se fâche quand on dit qu'il n'y en a point. Il ne cesse de répéter que le mystère de l'Eucharistie passe les sens ; que c'est un Ouvrage incompréhensible de la puissance divine, & un secret impénétrable à l'esprit humain ; que les paroles lui manquent pour exprimer ses pensées, & que ses pensées, quoique beaucoup au-dessus de ses expressions, n'égalent pas la hauteur de ce mystère ineffable : *De sorte, dit-il, qu'il experimente plutôt ce que c'est que cette union, qu'il ne l'entend ; ce qui montre qu'il en ressent ou qu'il croit en ressentir les effets, mais que la cause le passe.* C'est aussi ce qui lui fait mettre dans la confession de Foi, que ce Mystère surmonte en sa hauteur la mesure de notre sens, & tout ordre de nature ; & que pour ce qu'il est céleste, il ne peut être appréhendé, c'est-à-dire, compris que par la foi. Et s'efforçant d'expliquer dans le Catéchisme comment il se peut faire que Jesus-Christ nous fasse participans de sa propre substance ; vu que son corps est au Ciel & nous sur la terre ; il répond que cela se fait par la vertu incompréhensible de son esprit, laquelle conjoint bien les choses séparées par distance de lieu.

*Art. 36.*

*Dim. 53.*

Un Philosophe comprendroit bien que la vertu divine n'est pas bornée par les lieux : les moins capables entendent comment on se peut unir par l'esprit & par la pensée à ce qu'il y a de plus éloigné ; & Calvin nous menant par ses expressions à une union plus miraculeuse , où il ne dit rien , où il exclut l'union par la seule foi.

XLVIII.

*Réflexion**sur ces paroles de Calvin,*

Aussi voyons-nous en sixième lieu, qu'il met dans l'Eucharistie une participation qui ne se trouve ni au Baptême , ni dans la Prédication , puisqu'il dit dans le Catéchisme , qu'encore que *Jesus-Christ nous y soit vraiment communiqué , toutefois ce n'est qu'en partie & non pleinement ;* ce qui montre qu'il nous est donné dans la Cène autrement que par la Foi , puisque la Foi se trouvant aussi vive & aussi parfaite dans la Prédication & dans le Baptême , il nous y seroit donné aussi pleinement que dans l'Eucharistie.

XLIX.

*Calvin ad-**met une pre-**sence qui est**propre & par-**ticulière à la**cène. Dim.*

52.

L.

Ce qu'il ajoute pour expliquer cette plénitude est encore plus fort ; car c'est-là qu'il dit ce qui a déjà été rapporté , que *Jesus-Christ nous donne son corps & son sang pour nous certifier que nous en recevons le fruit.* Voilà donc cette plénitude que nous recevons dans l'Eucharistie , & non au Baptême ou dans la Prédication ; d'où il s'ensuit que la seule foi ne nous donne pas le corps & le sang de Notre-Seigneur ; mais que ce corps & ce sang nous étans donnés d'une manière spéciale dans l'Eucharistie , nous certifient , c'est-à-dire , nous donnent une foi certaine , que nous avons part au sacrifice où ils ont été immolés.

*Suite des ex-**pressions de**Calvin.*

LI.

Enfin , ce qui échape à Calvin en parlant même des indignes , fait voir combien il faut croire dans ce Sacrement une présence miracu-

*La commu-**nion des indi-**gnes , con-*



*bien réelle* leuse indépendante de la foi : car encore que ce  
*selon Calvin.* qu'il inculque le plus, soit que les indignes  
 n'ayans pas la Foi, Jesus-Christ est prêt de ve-  
 nir à eux, mais n'y vient pas en effet : néan-  
 moins la force de la vérité lui fait dire qu'il est  
*Instit. 4 17.* véritablement offert & donné à tous ceux qui sont  
*10. opusc. de* assis à la sainte Table, encore qu'il ne soit reçu  
*cæna Domi-* avec fruit que des seuls fidèles, qui est la même  
*ni 1540.* façon de parler dont nous nous servons.

Ainsi pour attendre la vérité du mystère que  
 Jesus-Christ opère dans l'Eucharistie, il faut  
 croire que son propre Corps y est véritable-  
 ment offert & donné, même aux indignes, &  
 qu'il en est même reçu, quoiqu'il n'en soit pas  
 reçu avec fruit : ce qui ne peut être vrai, s'il  
 n'est vrai aussi que ce qu'on nous donne dans  
 ce Sacrement est le propre Corps du Fils de  
 Dieu indépendamment de la Foi.

## LII.

*Suite des ex-* Calvin le confirme encore en un autre en-  
*pressions de* droit où il écrit ces mots : c'est en ceci que con-  
*Calvin sur la* siste l'intégrité du Sacrement, que le monde entier  
*communion* ne peut violer, que la chair & le sang de Jesus-  
*des indignes.* Christ sont donnés aussi véritablement aux in-  
*Instit. ibid.* dignes qu'aux fidèles & aux élus. D'où il s'en-  
 suit que ce qu'on leur donne est la chair & le  
 Sang du Fils de Dieu indépendamment de la  
 Foi, puisqu'il est certain, selon Calvin, qu'ils  
 n'ont pas la Foi, ou du moins qu'ils ne l'exer-  
 cent pas en cet état.

33.

Ainsi les Catholiques ont raison de dire que  
 ce qui fait que le don sacré que nous recevons  
 dans l'Eucharistie est le corps & le sang de Je-  
 sus-Christ ; ce n'est pas la Foi que nous avons à  
 la parole, mais la parole elle seule par son effi-  
 cace toute puissante : de sorte que la Foi n'a-  
 joute rien à la vérité du corps & du sang, mais  
 la Foi fait seulement que ce corps & ce sang

nous profitent ; & il n'y a rien de plus véritable que ce mot de saint Augustin , que l'Eucharistie n'est pas moins le Corps de Notre-Seigneur Dom. *Aug. serm<sup>3</sup> 11. de verbo*  
*pour Judas que pour les autres Apôtres.*

LIII.

La comparaison dont se sert Calvin dans le même lieu apuye encore plus la réalité : car de Calvin , après avoir dit du Corps & du Sang ce qu'on vient d'entendre , qu'ils ne sont pas moins donnés aux indignes qu'aux dignes , il ajoute qu'il en est comme de la pluye qui tombant sur un rocher , s'écoule sans le pénétrer. Ainsi , dit-il , les impies repoussent la grace de Dieu , & les pécheurs ne peuvent pénétrer au-dedans d'eux-mêmes. Re-  
 marquez qu'il parle ici du Corps & du Sang , qui par conséquent doivent être donnés aux dignes aussi réellement que la pluye tombe sur un rocher. Quant à la substance de la pluye , elle ne tombe pas moins sur les rochers & sur les lieux stériles que sur ceux où elle fructifie ; & ainsi , selon cette comparaison , Jesus-Christ ne doit pas être moins substantiellement présent aux endurcis qu'aux fidèles qui reçoivent son Sacrement , quoiqu'il ne fructifie que dans les derniers. Le même Calvin nous dit encore avec S. Augustin , que les indignes qui participent à son Sacrement , sont ces importuns qui le présentent dans l'Evangile ; & que les fidèles qui le reçoivent dignement sont la femme pieuse qui le touche. A ne regarder que le Corps , tous le touchent également : mais on a raison de dire que ceux qui le touchent avec foi sont les seuls fidèles qui le touchent véritablement , parce que seuls ils le touchent avec fruit. Peut-on parler de cette sorte , sans reconnoître que Jesus Christ est présent très-réellement aux uns & aux autres , & que cette parole , *ceci est mon corps* , a toujours infailliblement l'effet qu'elle énonce ?

*Diluc. exp<sup>o</sup> opusc. p. 848.*

LIV.

Je ſçai bien qu'en difant des chofes fi fortes Calvin parle fur le corps donné aux impies auffi véritablement qu'aux Saints, Calvin n'a pas laiffé de diftinguer entre donner & recevoir, & qu'au même lieu où il dit que la chair de Jéfus-Chrift

*peu confé-*  
*quemment.*

*Inſtit. lib. 4.*

*ç. 17. n. 33.*

*Joan. 1. 11.*

*Ibid.*

LIV.  
Calvin expli-  
que comme  
nous cette pa-  
role : la chair  
ne fert de rien.  
Diluc. exp.  
apusc. 859.

étoit auffi véritablement donnée aux indignes qu'aux élus, il a dit auffi qu'elle n'étoit reçue que des élus feuls ; mais il abuse des mots. Car s'il veut dire que J. C. n'est pas reçu par des indignes au même ſens que S. Jean a dit dans ſon Évangile. *Il eſt venu chez ſoi, & les ſiens ne l'ont pas reçu*, c'eſt-à-dire, ils n'y ont pas cru ; il a raifon. Mais comme ceux qui n'ont pas reçu Jéfus-Chriſt de cette ſorte, n'ont pas empêché par leur infidélité qu'il ne ſoit auffi véritablement venu à eux qu'aux autres, ni que le Verbe fait chair pour habiter au milieu de nous, eu égard à ſa préſence perſonnelle, n'ait été reçu vraiment au milieu du monde, je dis même au milieu du monde qui l'a méconnu & crucifié : ainſi, pour parler conféquemment, il faut dire que cette parole, *ceci eſt mon corps*, ne le rend pas moins préſent aux indignes qui ſont coupables de ſon corps & de ſon ſang, qu'aux fidèles qui s'en aprochent avec foi ; & qu'à regarder ſimplement la préſence corporelle, il eſt reçu également des uns & des autres.

Je remarquerai encore ici une parole de Calvin, qui nous met à couvert d'un reproche que lui & les ſiens ne ceſſent de nous faire. Combien de fois nous objectent-ils ces paroles de Notre-Seigneur. *La chair ne fert de rien* ; & cependant Calvin les explique ainſi : *La chair ne fert de rien toute ſeule, mais elle fert avec l'eſprit*. C'eſt juſtement ce que nous diſons : & ce qu'on doit conclure de cette parole ; ce n'eſt pas que Jéfus-Chriſt ne nous donne la propre ſubſtance

ne de sa chair indépendamment de notre Foi, car il la donne, selon Calvin, même aux indignes; mais c'est qu'il ne sert de rien de recevoir sa chair, si on ne la reçoit avec son Esprit.

Que si on ne reçoit pas toujours son Esprit avec sa chair, ce n'est pas qu'il n'y soit toujours, car Jesus-Christ vient à nous *plein d'esprit & de grace*; mais c'est que, pour recevoir l'Esprit qu'il apporte, il lui faut ouvrir le nôtre par une foi vive.

Ce n'est donc pas un corps sans ame, ou, comme parle Calvin, un cadavre que nous faisons recevoir aux indignes quand ils reçoivent la sainte chair de Jesus-Christ sans en profiter, comme ce n'est pas un cadavre & un corps sans ame & sans esprit, que Jesus-Christ leur donne selon Calvin même. C'est déjà une vaine exagération d'appeler cadavre un corps qu'on sçait être animé: car Jesus-Christ cité ne meurt plus: la vie est en lui, & non seulement la vie qui fait vivre le corps, mais encore la vie qui fait vivre l'ame. Par-tout où Jesus-Christ vient, il y vient avec la grace & la vie. Il portoit avec lui & en lui toute sa vertu à l'égard de la troupe qui le pressoit: mais *cette vertu ne sortit* qu'en faveur de celle qui le toucha avec la Foi. Ainsi quand Jesus-Christ se donne aux indignes, il vient à eux avec la même vertu & le même esprit qu'il déploie sur les fidèles; mais cet esprit, & cette vertu n'agissent que sur ceux qui croient, & Calvin doit dire sur tous ces points les mêmes choses que nous, s'il veut parler conséquemment.

Il est pourtant vrai qu'il ne le dit pas. Il est vrai qu'encore qu'il dise que nous sommes par

LVI.

*Expression**de Calvin,**que les indi-**gnes ne reçoivent**selon**nous que le**cadavre de**Jesus-Christ.**Instit. 4. 17.**n. 33.**Ep. ad Mart.**Schal. p.**247.*

LVII.

*Calvin affoie-**blit ses pro-*

*pres expres-  
sions.*

participants de la propre substance du Corps & du Sang de Jesus-Christ, il veut que cette substance ne nous soit unie que par la Foi, & qu'au fond malgré ces grands mots de propre substance, il n'a dessein de ne connoître dans l'Eucharistie qu'une presence de vertu.

2. *Defens.  
opusc. P.  
775.*

Il est vrai aussi qu'après avoir dit que nous sommes participants de la propre substance de Jesus-Christ, il refuse de dire *qu'il soit réellement & consubstantiellement present*; comme si la participation n'étoit pas de même nature que la presence, & qu'on pût jamais recevoir la propre substance d'une chose, quand elle n'est presente que par sa vertu.

LVIII.  
*Il élude le  
miracle qu'il  
reconnoît  
dans la Cène.*

*Diluc. exp.  
opusc. 845.*

Il élude avec le même artifice ce grand miracle qu'il se sent obligé lui-même à reconnoître dans l'Eucharistie: c'étoit, disoit-il, un secret incompréhensible; c'étoit une merveille qui passoit les sens & tout le raisonnement humain. Et quel est ce secret & cette merveille? Calvin croit l'avoir exposé, quand il dit ces mots: *Est-ce la raison qui nous apprend que l'ame, qui est immortelle & spirituelle par sa création, soit vivifiée par la Chair de Jesus-Christ, & qu'il coule du Ciel en terre une vertu si puissante?* Mais il nous donne le change, & se le donne à lui-même. La merveille particulière que les saints Peres, & après eux tous les Chrétiens, ont cruë dans l'Eucharistie, ne regarde pas précisément la vertu que l'Incarnation met dans la chair du Fils de Dieu. Cette merveille consiste à sçavoir comment se vérifie cette parole, *ceci est mon corps* lorsqu'il ne paroît à nos yeux que de simple pain, & comment un même corps est donné en même-tems à tant de personnes. C'est pour expliquer ces merveilles incompréhensibles que les Peres

nous ont raporté toutes les autres merveilles de la puissance divine , & le changement d'eau en vin , & tous les autres changemens , & même ce grand changement qui de rien a fait toutes choses. Mais le miracle de Calvin n'est pas de cette nature , & n'est pas même un miracle qui soit propre au Sacrement de l'Eucharistie , ni une suite de ces paroles , *ceci est mon corps*. C'est un miracle qui se fait dans l'Eucharistie & hors de l'Eucharistie , & qui , à vrai dire , n'est que le fond même du mystère de l'Incarnation.

Calvin a senti lui-même qu'il falloit chercher une autre merveille dans l'Eucharistie. Il l'a proposée en divers endroits de ses Ecrits , & sur-tout dans le Catéchisme : *Comment est-ce , dit-il , que Jesus-Christ nous fait participans de la propre substance de son corps , vû que son corps est au Ciel , & nous sur la terre ? Voilà le vrai miracle de l'Eucharistie. A cela que répond Calvin , & que répondent avec lui tous les Calvinistes ? Que la vertu incompréhensible du Saint-Esprit conjoint bien les choses séparées par distance de lieu. Veut-il parler en Catholique , & dire que le Saint-Esprit peut rendre present par-tout où il veut , ce qu'il veut donner en substance ? Je l'entens , & je reconnois le vrai miracle de l'Eucharistie. Veut-il dire que des choses séparées , demeurant autant séparées que le Ciel l'est de la terre , ne laissent pas d'être unies substance à substance ? ce n'est pas un miracle du Tout-puissant , c'est un discours chimérique & contradictoire , où personne ne peut rien comprendre.*

Aussi , à dire le vrai , ni Calvin , ni les Calvinistes ne mettent point de miracle dans l'Eucharistie. La presence par la Foi , & la presence

LIX.

*Calvin sent le foible de sa doctrine dans l'explication du miracle de l'Eucharistie.*

Dim. 53.

LX.

*Les Calvinistes ont mieux senti qu'il sa-*

*loit admettre un miracle dans l'Eucharistie qu'ils ne l'ont admis en effet.*

sence du vertu n'en est pas un : le Soliel a tant de vertu , & produit de si grands effets d'une si grande distance. Il n'y a donc point de miracle dans l'Eucharistie , si Jesus-Christ n'y est present que par sa vertu : c'est pourquoi les Suisses , gens de bonne foi , qui s'énoncent en termes simples , n'y en ont jamais voulu reconnoître aucun. Calvin , en cela plus pénétrant , a senti avec tous les Peres & tous les fidèles qu'il y avoit dans ces paroles , *ceci est mon corps* , une marque de toute-puissance aussi vive que dans celles-ci , *Que la lumière soit faite*.

Pour satisfaire à cette idée , il a bien fallu faire sonner du moins le nom de miracle ; mais au fond jamais personne n'a été moins disposé que Calvin à croire du miracle dans l'Eucharistie : autrement pourquoi nous reprocher sans cesse que nous renversons la nature , & qu'un corps ne peut être en plusieurs lieux , ni nous être donné tout entier sous la forme d'un petit pain ? N'est-ce pas-là des raisonnemens tirés de la Philosophie ? Sans doute ; & toutefois Calvin , qui s'en sert par-tout , déclare en plusieurs endroits , *qu'il ne veut point se servir des raisons naturelles , ni Philosophiques , & qu'il n'en fait nul état* , mais de la seule Ecriture. Pourquoi ? parce que d'un côté il ne peut pas s'en défaire , ni s'élever assez au-dessus de l'homme pour les mépriser ; & de l'autre , qu'il sent bien que les recevoir en matière de Religion , c'est détruire non-seulement le mystère de l'Eucharistie , mais tout-d'un-coup tous les mystères du Christianisme.

**LXI.**  
*Embarras & contradictions de Calvin dans la*

Le même embarras paroît , quand il s'agit d'expliquer ces paroles , *ceci est mon corps*. Tous ses Livres , tous ses Sermons , tous ses Discours sont remplis de l'interprétation figu-

rée, & de la figure métonymie, qui met le signe *défense* <sup>de</sup> pour la chose. C'est la façon de parler qu'il *sens figuré*, appelle Sacramentelle, à laquelle il veut que tous les Apôtres fussent déjà tout accoutumés quand Jesus-Christ fit la Cène. La pierre étoit Christ, l'Agneau est la Pâque, la Circoncision est l'alliance, *ceci est mon corps*, ce sont, selon lui, des façons de parler semblables; & voilà ce qu'on trouve à toutes les pages.

Sçavoir s'il en est content, ce passage le va faire connoître. Il est tiré de ce Livre intitulé, *claire explication*, dont nous avons déjà fait mention, & qui est écrit contre Heshufius, Ministre Luthérien. *Voici*, dit Calvin, *comme ce Diluc. exp. pourceau nous fait parler. Dans cette phrase*, *opusc. 861.* *ceci est mon corps*, *il y a une figure semblable à celle-ci*: La Circoncision est l'alliance, la pierre étoit Christ, l'Agneau est la Pâque. *Le faussaire s'est imaginé qu'il causoit à table, & qu'il plaisantoit avec ses convives. Jamais on ne trouvera dans nos Ecrits de semblables niaiseries; mais voici simplement ce que nous disons, que lorsqu'il s'agit des Sacremens, il faut suivre une certaine & particulière façon de parler qui est en usage dans l'Ecriture. Ainsi, sans nous échaper à la faveur d'une figure, nous nous contentons de dire ce qui seroit clair à tout le monde, si ces bêtes n'obscurcissoient tout, jusqu'au Soleil même, qu'il faut reconnoître ici la figure métonymie, où le nom de la chose est donné au signe.*

Si Heshufius fût tombé dans une semblable contradiction, Calvin n'eût pas manqué de lui *LXII.* reprocher qu'il étoit yvre; mais Calvin étoit *La cause de son embarras.* sobre, je l'avoué, & il ne s'embroüille que parce qu'il ne trouve point dans ses explications de quoi contenter son esprit. Il désa



voüé ici ce qu'il dit à chaque page ; il rejette avec mépris la figure où dans le même moment il est contraint de se replonger ; en un mot , il ne peut rien dire de certain , & il a honte de sa propre doctrine.

## LXIII.

*Il a mieux vü la difficulté que les autres Sacramentaires. Comment il a tâché de la résoudre.*

*Admon. ult. ad. Vestph. opusc. p. 812.*

Il faut pourtant avouer qu'il étoit plus délicat que les autres Sacramentaires , & qu'oultre qu'il avoit meilleur esprit , la dispute qui avoit duré si long-tems lui avoit donné le loisir de mieux digérer cette matière. Car il ne s'arrête pas tant aux allégories & aux paraboles : *Je suis la porte , je suis la vigne* , ni aux autres expressions de même nature , qui portent toujours leurs explications avec elles , si claires & si manifestes , qu'un enfant même ne pourroit pas s'y tromper. Et d'ailleurs , si sous prétexte que Jesus-Christ s'est servi de paraboles & d'allégories , il faut tout entendre en ce sens , il voyoit bien que c'étoit remplir tout l'Evan-

*2. Def. opusc. p. 781. &c. 812. 833. 818. &c.*

gile de confusion. Calvin , pour y remédier , trouva ces locutions qu'il appelle Sacramentelles , où on met le signe pour la chose ; & en les admettant dans l'Eucharistie , qui est sans contestation un Sacrement , il croit trouver un moyen certain d'y établir la figure , sans qu'on puisse la tirer à conséquence dans les autres matières.

## LXIV.

*Les exemples qu'il tiroit de l'Ecriture.*

*Celui de la circoncision qui le convainc au lieu de l'aider.*

Il avoit même apporté des exemples de l'Ecriture plus propres que tous les autres qui avoient écrit devant lui. La principale difficulté étoit de trouver un signe d'institution où dans l'institution même on donnât d'abord au signe le nom de la chose sans y préparer les esprits , & dans la propre parole où l'on instituë ce signe. Il s'agissoit de sçavoir s'il y en avoit quelque exemple dans l'Ecriture. Les Catholiques prétendoient que non , & Calvin crut les con-

vaincre par ce texte de la Genèse, où Dieu en parlant de la Circoncision qu'il instituait, l'avoit nommée l'alliance : *Vous aurez*, dit-il, *mon alliance en votre chair*. Mais il le trompoit visiblement, puisque Dieu avant que de dire, *Mon alliance sera dans votre chair*, avoit commencé de dire, *c'est ici la figure de l'alliance*. Le signe étoit donc institué avant qu'on lui donnât le nom de la chose, & l'esprit étoit préparé par cet exorde à l'intelligence de toute la suite : d'où il s'ensuit que Notre-Seigneur auroit dû préparer l'esprit des Apôtres à prendre le signe pour la chose, s'il avoit voulu donner ce sens à ces mots, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang* : ce que n'ayant pas fait, on doit croire qu'il a voulu laisser les paroles dans leur sens naturel & simple. Calvin le reconnoît lui-même, puisqu'en nous disant que les Apôtres devoient déjà être accoutumés à ces façons de parler sacramentelles, il reconnoît qu'il y eût eu de l'inconvénient à en employer de semblables, s'ils n'y eussent pas été accoutumés. Comme donc il paroît manifestement qu'ils ne pouvoient pas être accoutumés à donner le nom de la chose à un signe d'institution, sans en être auparavant avertis, puisqu'on ne trouve aucun exemple de cet usage, ni dans l'ancien Testament ni dans le nouveau ; il faut conclure contre Calvin, par les principes de Calvin même, que Jesus-Christ n'a pas dû parler en ce sens, & que s'il l'eût fait, ses Apôtres ne l'auroient pas entendu.

Genes. 17. 13.  
Ibid. 11.

## LXV.

Aussi est-il véritable qu'encore qu'il fasse *Autre exemple* sort de ces façons de parler qu'il appelle *Saple qui ne* sacramentelles, où le signe est pris pour la chose, *fait rien à la* & que ce soit-là son vrai dénouement, il en est *question* : si peu satisfait, qu'il dit en d'autres endroits, *Que l'Eglise*

*est aussi apelé* que ce qu'il a de plus fort pour soutenir sa doctrine *le corps de trine*, c'est que l'Eglise est nommée le Corps de Notre-Seigneur. C'est bien sentir sa foiblesse *J. C.* que de mettre-là sa principale défense. L'Eglise est-elle le signe du corps de Notre-Seigneur, comme le pain l'est selon Calvin? Nullement: elle est son corps comme il est son chef par cette façon de parler si vulgaire, où l'on regarde les sociétés & le Prince qui les gouverne, comme une espèce de corps naturel qui a sa tête & ses membres. D'où vient donc qu'après avoir fait son fort de ces façons de parler sacramentelles, Calvin le met encore davantage dans une façon de parler qui est tout-à-fait d'un autre genre, si ce n'est que pour soutenir la figure dont il a besoin, il appelle à son secours toutes les façons de parler figurées, de quelque nature qu'elles soient, & quelque peu de rapport qu'elles ayent ensemble?

**LXVI.** Le reste de la Doctrine ne lui donne pas Calvin fait moins de peines, & les expressions violentes *de nouveaux* dont il se sert, le font assez voir. Nous avons vû *efforts* pour comme il veut que la chair de Jesus-Christ nous *sauver l'idée* pénétre par sa substance. Nous avons dit qu'il *de réalité.* ne veut pourtant nous insinuer autre chose par ces magnifiques paroles, sinon qu'elle nous pénétre par sa vertu; mais cette façon de parler lui paroissant foible, pour y mêler la substance, il veut que nous ayions dans l'Eucharistie comme *Diluc. expos. opusc. 864.* un extrait de la chair de Jesus-Christ, à condition toutefois qu'elle demeure dans le Ciel, & que la vie coule en nous de sa substance; comme si nous recevions une quintessence & le plus pur de la chair, le reste demeurant au Ciel. Je ne veux pas dire qu'il l'ait cru ainsi: mais seulement que l'idée de réalité dont il étoit plein ne pouvant être remplie par le fond de sa doc-

trine, il supléoit à ce défaut par des expressions recherchées, inouïes & extravagantes.

Pour ne dissimuler ici aucune partie de la doctrine de Calvin sur la communication que nous avons avec Jesus-Christ, je suis obligé de dire qu'en quelques endroits il semble mettre Jesus-Christ aussi present dans le Baptême que dans la Cène : car en général il distingue trois choses dans le Sacrement outre le signe : la signification qui consiste dans les promesses : la matière ou la substance qui est Jesus-Christ, avec sa mort & sa résurrection ; & l'effet, c'est-à-dire, la sanctification & la vie éternelle, & toutes les graces que Jesus-Christ nous apporte. Calvin reconnoît toutes ces choses dans le Sacrement de Baptême comme dans celui de la Cène ; & en particulier il enseigne du Baptême, que le sang de Jesus-Christ n'y est pas moins present pour laver les ames que l'eau pour laver les corps ; qu'en effet, selon saint Paul, nous y sommes revêtus de Jesus-Christ, & que notre vêtement ne nous environne pas moins que notre nourriture nous pénètre. Par-là donc il déclare nettement que Jesus-Christ est aussi present dans le Baptême que dans la Cène ; & j'avoué que la suite de sa doctrine le mène-là naturellement : car au fond, ni il ne connoît d'autre presence que par la Foi, ni il ne met une autre Foi dans la Cène que dans le Baptême : ainsi je n'ai garde de prétendre qu'il y mette en effet une autre presence. Ce que je prétens faire voir, c'est l'embarras où le jettent ces paroles, *ceci est mon Corps*. Car ou il faut embrouïller tous les Mystères, ou il faut pouvoir rendre une raison pourquoi Jesus-Christ n'a parlé avec cette force que dans la Cène. Si son corps & son sang sont aussi presens & aussi réelles

LXVII.

*Il ne peut*

*satisfaire l'i-*

*dée de réalité*

*qu'imprime*

*l'institution*

*de N. S.*

*Instit. lib. 4.*

*c. 17. n. 11.*

*Diluc. exp.*

*opusc. 864.*

ment reçus par-tout ailleurs, il n'y avoit aucun ne raison de choisir ces fortes paroles pour l'Eucharistie plutôt que pour le Baptême, & la Sagesse éternelle auroit parlé en l'air. Cet endroit sera l'éternelle & inévitable confusion des défenseurs du sens figuré. D'un côté la nécessité de donner à l'Eucharistie à l'égard de la présence du corps quelque chose de particulier, & d'autre part l'impossibilité de le faire selon leurs principes, les rejettent toujours dans un embarras d'où ils ne pourront se démêler; & ç'a été pour s'en tirer que Calvin a dit tant de choses fortes de l'Eucharistie, qu'il n'a jamais osé dire du Baptême, quoiqu'il eût selon ses principes la même raison de le faire.

**LXVIII.**  
*Les Calvinistes dans le fond ont abandonné Calvin: comment il est expliqué dans le Livre du préservatif. Preserv. 195.*

*Ibid. 196.*

Ses expressions sont si violentes, & les tours qu'il donne ici à sa doctrine si forcés, que ses disciples ont été contraints de l'abandonner dans le fond; & je ne puis m'empêcher de marquer ici une insigne variation de la doctrine Calvinienne. C'est que les Calvinistes d'apresent, sous prétexte d'interpréter les paroles de Calvin, les réduisent tout-à-fait à rien. Selon eux, recevoir la propre substance de Jesus-Christ, c'est seulement le recevoir, *par sa vertu, par son efficace, par son mérite*, toutes choses que Calvin avoit rejetées comme insuffisantes. Tout ce que nous pouvons espérer de ces grands mots de propre substance de Jesus-Christ reçu dans la Cène, c'est seulement que ce que nous y recevons *n'est pas la substance d'un autre*: mais pour la sienne, on ne la reçoit non plus que l'œil reçoit celle du Soleil lorsqu'il est éclairé de ses rayons: cela veut dire, qu'en effet on ne sçait plus ce que c'est que cette propre substance tant inculquée par Calvin; on ne la défend plus que par honneur, & pour ne se

point de dire trop ouvertement; & si Calvin qui l'a établie avec tant de force dans ses Livres ne l'avoit encore inférée dans les Catéchismes & dans la confession de foi, il y a long-tems qu'elle seroit abandonnée.

J'en dis autant de cette parole de Calvin & du Catéchisme, que Jesus-Christ est reçu *pleinement* dans l'Eucharistie, & *en partie* seulement dans la Prédication & dans le Baptême. A l'entendre naturellement, c'est-à-dire, que l'Eucharistie a quelque chose de particulier que la prédication ni le Baptême n'ont pas: mais maintenant c'est toute autre chose: *c'est que trois c'est plus que deux*; c'est qu'après avoir reçu la grace par le Baptême, & l'instruction par la parole, quand Dieu ajoûte à tout cela l'Eucharistie, la grace s'augmente & s'affermit, & nous possédons Jesus-Christ plus parfaitement. Ainsi, toute la perfection de l'Eucharistie, c'est qu'elle vient la dernière; & encore que Jesus-Christ se soit servi en l'instituant de termes si particuliers, au fond elle n'a rien de particulier, rien enfin de plus que le Baptême, si ce n'est peut-être un nouveau signe: & c'est en vain que Calvin y mettoit avec tant de soin la propre substance.

Par ce moyen les explications qu'on donne à present aux paroles de Calvin, & à celles du Catéchisme & de la confession de foi, c'est sous couleur d'interprétation une variation effective dans la doctrine, & une preuve que les illusions, dont Calvin avoit voulu amuser le monde pour entretenir l'idée de réalité, ne pouvoient subsister long-tems.

Il est vrai que pour couvrir ce foible visible de la secte, les Calvinistes répondent, qu'en tout cas on ne peut conclure autre chose de

LXIX.

*Suite des explications qu'on donne aux paroles de Calvin. Dim. 52.*

*Preserv. p. 197.*

LXX.

*S'il n'y a que de simples défauts d'ex-*

*pression dans  
ces endroits  
de Calvin.  
Preserv. ibid.  
194.*

ces expressions qu'on leur reproche, si ce n'est peut-être qu'au commencement on ne se seroit pas expliqué parmi eux en termes assez propres : mais répondre de cette sorte, c'est faire semblant de ne voir pas la difficulté. Ce qu'on doit conclure de ces expressions de Calvin & des Calvinistes, c'est que les paroles de Notre-Seigneur leur ont mis d'abord dans l'esprit, malgré qu'ils en eussent, une impression de réalité qu'ils ne pouvoient remplir, & qui ensuite les obligeoit à dire des choses, qui n'ayans aucun sens dans leur croyance, rendent témoignage à la nôtre ; ce qui n'est pas seulement se tromper dans les expressions, mais confesser une erreur dans la chose même, & en porter encore la conviction dans sa propre confession de Foi.

## LXXI.

*Calvin a  
voulu faire  
entendre plus  
qu'il ne disoit  
en effet.*

Par exemple, quand d'un côté il faut dire qu'on reçoit la propre substance du corps & du sang de Notre-Seigneur ; & de l'autre, qu'il faut dire aussi qu'on ne les reçoit que par leur vertu, comme on reçoit le Soleil par ses rayons, c'est dire des choses contradictoires, & se confondre soi-même.

De même, quand d'un côté il faut dire que dans la Cène Calvinienne on reçoit autant la propre substance du corps & du sang de Jesus-Christ que dans celle des Catholiques, & qu'il n'y a de différence que dans la manière ; & qu'il faut dire d'autre part que le corps & le sang de Jesus-Christ sont en leur substance aussi éloignés des Fidèles, que le Ciel est de la terre, de sorte qu'une présence réelle & substantielle se trouve au fond la même chose qu'un si prodigieux éloignement : c'est un prodige inouï dans le discours, & de telles expressions ne servent qu'à faire voir qu'on voudroit bien

bien pouvoir dire ce qu'en effet on ne peut pas dire raisonnablement selon ses principes.

Et afin de faire voir une fois, pour n'être plus obligé d'y revenir, la conséquence de ces expressions de Calvin & des premiers Calvinistes, songeons qu'il n'y eut jamais d'hérétiques qui n'affectassent de parler comme l'Eglise. Les Ariens & les Sociniens disent bien comme nous que Jesus-Christ est Dieu, mais improprement & par représentation, parce qu'il agit au nom de Dieu & par son autorité. Les Nestoriens disent bien que le Fils de Dieu & le Fils de Marie ne sont que la même personne, mais comme un ambassadeur est aussi la même personne avec le Prince qu'il représente. Dira-t-on qu'ils ont le même fond que l'Eglise Catholique, & n'en diffèrent que dans la manière de s'expliquer ? On dira au contraire qu'ils parlent comme elle sans penser comme elle, parce que le mensonge est forcé d'imiter du moins la vérité. C'est justement ce que fait la propre substance, & les autres expressions semblables dans le discours de Calvin & des Calvinistes.

Nous pouvons remarquer ici le triomphe tout manifeste de la vérité catholique, puisque le sens littéral des paroles de Jesus-Christ que nous défendons, après avoir forcé Luther à le soutenir malgré qu'il en eut, ainsi que nous l'avons vû, a encore forcé Calvin, qui le nie, à confesser tant de choses par lesquelles il est établi d'une manière invincible.

Avant que de sortir de cette matière, il faut encore observer un endroit de Calvin qui nous donnera beaucoup à deviner, & je ne sçai si nous en pourrons pénétrer le fond. Il s'agit des Luthériens, qui, sans détruire le pain, enferment le corps dedans. Si, dit-il,

Var. Tome I,

LXXII.  
*Pourquoi les  
Hérétiques  
sont obligés  
d'imiter le  
langage de  
l'Eglise*

LXXIII.  
*Triomphe de  
la vérité.*

LXXIV.  
*Passage de  
Calvin pour  
une presence  
réelle, indé-  
pendante de  
la Foi.*



*Instit.* 4. 17. *ce qu'ils prétendent , étoit seulement que pen-*  
*n.* 16. *dant qu'on presente le pain dans le Mystère , on*  
*presente en même-tems le corps , à cause que la*  
*vérité est inséparable de son signe , je ne m'y o-*  
*serai pas beaucoup.*

C'est donc ici quelque chose qu'il n'approuve ni n'improove pas tout-à-fait. C'est une opinion mitoyenne entre la sienne & celle du commun des Luthériens : opinion où l'on met le corps inséparable du signe : par conséquent indépendamment de la foi , puisqu'il est constant que le signe peut être reçu sans elle ; & cela , qu'est-ce autre chose que l'opinion que nous avons attribuée à Bucer & à Mélancton , où l'on admet une présence réelle , même dans la Communion des indignes & sans le secours de la Foi ; où l'on veut que cette présence accompagne le signe quant au tems ; mais ne soit point enfermée dedans quant au lieu ? Voilà ce que Calvin *n'improove pas beaucoup* ; de sorte qu'il n'improove pas beaucoup une vraie présence réelle inséparable du Sacrement , & indépendante de la foi.

*LXXV.*  
*Les cérémonies rejetées*  
*par Calvin.*

J'ai tâché de faire connoître la doctrine de ce second Patriarche de la nouvelle réforme , & je pense avoir découvert ce qui lui a donné tant d'autorité dans ce parti. Il a paru avoir de nouvelles vues sur la justice imputative qui faisoit le fondement de la réforme , & sur la matière de l'Eucharistie qui la divisoit depuis si long tems : mais il y eut un troisième point qui lui donna grand crédit parmi ceux qui se piquoient d'avoir de l'esprit. C'est la hardiesse qu'il eut de rejeter les cérémonies beaucoup plus que n'avoient fait les Luthériens ; car ils s'étoient fait une loi de retenir celles qui n'étoient pas manifestement

*Ep. ad Mel.*  
*p.* 120. &c.

contraires à leurs nouveaux dogmes. Mais Calvin fut inexorable sur ce point. Il condamnoit Mélancton qui trouvoit à son avis les cérémonies trop indifférentes ; & si le culte qu'il introduisit parut trop nud à quelques-uns , cela même fut un nouveau charme pour les beaux esprits , qui crurent par ce moyen s'élever au-dessus des sens, & se distinguer du vulgaire. Et parce que les Apôtres avoient écrit peu de choses touchant les cérémonies qu'ils se contentoient d'établir par la pratique, ou que même ils laissoient souvent à la disposition de chaque Eglise, les Calvinistes se van-toient d'être ceux des réformés qui s'attachoient le plus purement à la lettre de l'Écriture : ce qui fut cause qu'on leur donna le titre de Puritains en Angleterre & en Ecosse.

Par ces moyens Calvin rafina au-dessus des premiers auteurs de la nouvelle réforme. Le parti qui porta son nom fut extraordinairement haï par tous les autres Protestans, qui le regardèrent comme le plus fier, le plus inquiet, & le plus séditieux qui eût encore paru. Je n'ai pas besoin de rapporter ce qu'en a écrit en divers endroits Jacques Roi d'Angleterre & d'Ecosse. Il fait néanmoins une exception en faveur des Puritains des autres païs, assez content pourvu qu'on sçût qu'il ne connoissoit rien de plus dangereux, ni de plus ennemi de la Royauté que ceux qu'il avoit trouvés dans ses Royaumes. Calvin fit de grands progrès en France ; & ce grand Royaume se vid à la veille de périr par les entreprises de ses Sectateurs : de sorte qu'il fut en France à peu près ce que Luther fut en Allemagne. Genève qu'il gouverna, ne fut guères moins considérée que Virtemberg, où le nouvel Evangile

*LXXVI.*  
*Quelle opi-*  
*nion on eut*  
*des Calvinis-*  
*tes parmi les*  
*Protestans.*

avoir commencé; & il se rendit chef du second parti de la nouvelle réforme.

**LXXVII.** Combien il fut touché de cette gloire, un petit mot qu'il écrit à Mélancton nous le fait sentir. *Je me reconnois, dit-il, de beaucoup au-dessous de vous; mais néanmoins je n'ignore pas en quel degré de son théâtre Dieu m'a élevé, & notre amitié ne peut être violée sans faire tort à l'Eglise.*

*Orgueil de Calvin.*  
*Ep. Calv. p. 145.*

Se voir exposé aux yeux de toute l'Europe comme sur un grand théâtre; s'y voir par son éloquence dans les premiers rangs & s'y être fait un nom & une autorité qu'on respecte dans un grand parti: Calvin ne peut s'en taire; c'est pour lui un doux apas, & c'est celui qui a fait tous les Hérésiarques.

**LXXVIII.** C'est ce charme secret qui lui fait dire dans sa réponse à Baudouin son grand adversaire: *Il me reproche que je n'ai point d'enfans, & que Dieu m'a ôté un fils qu'il m'avoit donné. Falloit-il me faire ce reproche à moi qui ai tant de milliers d'enfans dans toute la Chrétienté? A quoi il ajoûte: Toute la France connoît ma foi irréprochable, mon intégrité, ma patience, ma vigilance, ma modération & mes travaux assidus pour le service de l'Eglise; choses qui sont prouvées par tant de marques illustres dès ma première jeunesse. Il me suffit de pouvoir par une telle confiance me tenir toujours dans mon rang jusqu'à la fin de ma vie.*

*Ses vanteries Rep. ad Bald. int. opus. Calv. p. 370.*

**LXXIX.** Il a tant loué la sainte jactance & la magnanimité de Luther, qu'il étoit mal aisé qu'il ne l'imitât, encore que, pour éviter le ridicule où tomba Luther, il se piquât sur-tout d'être modeste, comme un homme qui vouloit pouvoir se vanter d'être sans faste, & de ne craindre rien tant que l'ostentation: de sorte

*Différence de Luther & de Calvin.*  
*2. Def. adv. Vestph. opusc. 788.*

que la différence entre Luther & Calvin, quand ils se vantent, c'est que Luther, qui s'abandonnoit à son humeur impétueuse sans jamais prendre aucun soin de se modérer, se loüoit lui-même comme un emporté; mais les loüanges que Calvin se donnoit, sortoient par force du fond de son cœur, malgré les loix de modération qu'il s'étoit prescrites, & rompoient violemment toutes ces barrières.

*Def. cont.*

Combien se goûtoit-il lui-même, quand il étoit élevé si haut *sa frugalité, ses continuels travaux, sa constance dans les périls, sa vigilance à faire sa charge, son application infatigable à étendre le règne de Jesus-Christ, son intégrité à défendre la doctrine de piété & la sérieuse occupation de toute sa vie dans la méditation des choses célestes?* Luther n'en a jamais tant dit, & tout ce que ses emportemens lui ont tiré de la bouche, n'approche pas de ce que Calvin dit froidement de lui-même. *Vestph. opusc. 842.*

Rien ne le flâtoit davantage que la gloire de bien écrire; & Vestphale Luthérien l'ayant apelé déclamateur; *Il a beau faire, dit-il, mais il ne le persuadera à personne, & tout le monde sçait combien je sçai presser un argument, & combien est précise la brièveté avec laquelle j'écris.* *LXXX. Comme Calvin vanitoit 2. Def. 791.*

C'est se donner en trois mots la plus grande gloire que l'art de bien dire puisse attirer à un homme. Voilà du moins une louange que jamais Luther ne s'étoit donnée: car quoiqu'il fût un des Orateurs des plus vifs de son siècle, loin de faire jamais semblant de se piquer d'éloquence; il prenoit plaisir de dire qu'il étoit un pauvre Moine nourri dans l'obscurité & dans l'école, qui ne sçavoit point l'art de discourir. Mais Calvin blessé sur ce point ne se peut tenir,

& aux dépens de sa modestie, il faut qu'il dise que personne ne s'explique plus précisément ni ne raisonne plus fortement que lui.

**LXXXI.**

*L'éloquence  
de Calvin.*

Donnons lui donc, puisqu'il le veut tant, cette gloire d'avoir aussi-bien écrit qu'homme de son siècle : mettons le même, si l'on veut, au-dessus de Luther : car encore que Luther eût quelque chose de plus original & de plus vif, Calvin inférieur par le génie, sembloit l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphoit de vive voix, mais la plume de Calvin étoit plus correcte, sur-tout en latin, & son stile, qui étoit plus triste, étoit aussi plus suivi & plus châtié. Ils excéloient l'un & l'autre à parler la langue de leurs Païs ; l'un & l'autre étoient d'une véhémence extraordinaire : l'un & l'autre par leurs talens se sont fait beaucoup de disciples & d'admirateurs ; l'un & l'autre enflés de ces succès, ont cru pouvoir s'élever au-dessus des Peres ; l'un & l'autre n'ont pu souffrir qu'on les contredit, & leur éloquence n'a été en rien plus féconde qu'en injures.

**LXXXII.**

*Il est aussi  
violent &  
plus aigre  
que Luther.*

Ceux qui ont rougi de celles que l'arrogance de Luther lui a fait écrire, ne seront pas moins étonnés des excès de Calvin. Ses adversaires ne sont jamais que des fripons, des fols, des méchans, des yvrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux, & le beau stile de Calvin est souillé de toutes ces ordures à chaque page. Catholiques & Luthériens, rien n'est épargné. L'école de Westphale, selon lui, *est une puante étable à pourceaux*. La Cène des Luthériens est presque toujours apelée une Cène de Cyclopes, où on voit une barbarie digne des Scythes ; s'il dit souvent que le diable pousse les Papistes, il répète cent & cent fois qu'il a fait

*Opusc. 799.*

*Ab. 803. 837.*

ciné les Luthériens ; & qu'il ne peut pas com- *Diluc. expos.*  
 prendre pourquoi ils s'attaquent à lui plus vio- *Ibid. 839.*  
 lemment qu'à tous les autres , si ce n'est que  
 Satan , dont ils sont les vils esclaves , les anime  
 d'autant plus contre lui , qu'il voit ses tra-  
 vaux plus utiles que les leurs au bien de l'E-  
 glise. Ceux qu'il traite de cette sorte sont les  
 premiers & les plus célèbres des Luthériens.  
 Au milieu de ces injures il vante encore sa  
 douceur ; & après avoir rempli son Livre de ce  
 qu'on peut s'imaginer , non-seulement de plus  
 aigre , mais encore de plus atroce , il croit en  
 être quitte , en disant , qu'il avoit tellement été  
 sans fiel lorsqu'il écrivoit ces injures , que lui-  
 même en relisant son ouvrage , étoit demeuré  
 tout étonné que tant de paroles dures lui fus-  
 sent échappées sans amertume. C'est , dit-il ,  
 l'indignité de la chose qui lui a fourni toute  
 seule les injures qu'il a dites , & il en a su-  
 primé beaucoup d'autres qui lui venoient à la  
 bouche. Après-tout , il n'est pas fâché que ces  
 stupides ayant enfin senti les piquures , & il  
 espère qu'elles serviront à les guérir. Il veut  
 bien pourtant avouer qu'il en a dit plus qu'il  
 ne vouloit , & que le remède qu'il a appliqué  
 au mal étoit un peu trop violent. Mais après  
 ce modeste aveu , il s'emporte plus que jamais ,  
 & tout en disant , *M'entends-tu chien ? M'en-* *Opus. 848.*  
*tends-tu bien , frénétique ; M'entends-tu bien ,*  
*grosse bête ?* Il ajoûte , qu'il est bien aise que  
 les injures dont on l'accable demeurent sans  
 réponse.

Après de cette violence, Luther étoit la dou-  
 ceur même ; & s'il faut faire la comparaison de  
 ces deux hommes , il n'y a personne qui n'ai-  
 mât mieux essuyer la colère impétueuse & in-  
 solente de l'un , que la profonde malignité &

l'amertume de l'autre, qui se vante d'être de sang froid, quand il répand tant de poison dans ses discours.

**LXXXIII.**

*Le mépris qu'il fait des Peres.*

*Tr. de ref. ecc.*

Tous deux, après avoir attaqué les hommes mortels, ont tourné leur bouche contre le Ciel, quand ils ont si ouvertement méprisé l'autorité des saints Peres. Chacun sçait combien de fois Calvin a passé par-dessus leurs décisions, quel plaisir il a pris à les traiter d'écoliers, à leur faire leur leçon, & la manière outrageuse dont il a cru pouvoir éluder leur témoignage unanime, en disant, par exemple, *que ces bonnes gens ont suivi sans discrétion une coutume qui dominoit sans raison, & qui avoit gagné la vogue en peu de tems.*

**LXXXIV.**

*Les Peres se font respecter par les Protestans malgré qu'ils en ayent.*

*a. def. opusc. p. 777. admo. pit. 39. ibid.*

Il s'agissoit dans ce lieu de la prière pour les morts. Tous ses écrits sont pleins de pareils discours. Mais malgré l'orgueil des Hérésiarques, l'autorité des Peres & de l'antiquité Ecclésiastique ne laisse pas de subsister dans leur esprit. Calvin qui méprise tant les saints Peres, ne laisse pas de les alléguer comme des témoins dont il n'est pas permis de rejeter l'autorité, lorsqu'il écrit ses paroles, après les avoir cités : *Que diront-ils de l'ancienne Eglise ? Veulent-ils damner l'ancienne Eglise ? Ou bien, veulent-ils chasser de l'Eglise saint Augustin ?* On pourroit lui en dire autant dans le point de la prière pour les morts, & dans les autres, où il est certain, & souvent de son aveu propre, qu'il a les Peres contre lui. Mais sans entrer dans cette dispute particulière, il me suffit d'avoir remarqué que nos réformés sont souvent contraints par la force de la vérité à respecter le sentiment des Peres plus qu'il ne semble que leur doctrine & leur esprit ne le porte.

Ceux qui ont vu les variations infinies de Luther, pourront demander si Calvin est tombé dans la même faute. A quoi je répondrai, qu'outre que Calvin avoit l'esprit plus suivi il est vrai d'ailleurs qu'il a écrit long-tems après le commencement de la réforme prétendue : de sorte que les matières ayant déjà été fort agitées, & les Docteurs ayans eu plus de loisir de les digérer, la doctrine de Calvin paroît plus uniforme que celle de Luther. Mais nous verrons dans la suite que, par une politique ordinaire aux Chefs des nouvelles sectes qui cherchent à s'établir, ou par la nécessité commune de ceux qui tombent dans l'erreur, Calvin ne laisse pas d'avoir beaucoup varié non-seulement dans ses Ecrits particuliers, mais encore dans les Actes publics qu'il a dressés au nom de tous les siens, ou qu'il leur a inspirés.

Et même, sans aller plus loin, en considérant seulement ce que nous avons rapporté de sa doctrine, nous avons vû qu'elle est pleine de contradictions, qu'elle ne suit pas ses principes, & qu'avec de grands mots il ne dit rien.

Et pour peu qu'on fasse de réflexion sur les Actes qu'il a dressés, ou que les Calvinistes ont publiés de son aveu en cinq ou six ans, ils ne pourront se laver ni lui ni eux tous d'avoir expliqué leur foi avec une dissimulation criminelle.

En 1554. nous avons vu qu'il se fit un accord solennel entre ceux de Genève & de Zurich : c'est Calvin qui le dressa ; & la foi commune de ces Eglises y est expliquée.

Sur la cène, il n'y est dit autre chose, sinon que ces paroles, ceci est mon corps, ne doivent pas être prises précisément à la

LXXXV.

Si Calvin a varié dans sa doctrine,

LXXXVI.

Variations dans les actes des Calvinistes : l'accord de Genève comparé avec le catéchisme &amp; la confession de Fran-

1554.

Opusc. Calv. 752.

Hospin. an.

1554.

Art. 22. 23.



mais figurément, en sorte que le nom de corps & de sang soit donnée par métonymie au pain & au vin qui les signifient ; & que si Jesus-Christ nous nourrit par la viande de son corps & le breuvage de son sang, cela se fait par la foi & par la vertu du Saint Esprit, sans aucune transfusion ni aucun mélange de substance, mais parce que nous avons la vie par son corps une fois immolé & son sang une fois répandu pour nous.

Si on n'entend parler dans cet accord ni de la propre substance du corps & du sang reçus dans la cène, ni des merveilles incompréhensibles de ce Sacrement, ni des autres choses semblables, que nous avons remarquées dans le Catéchisme & dans la confession de foi des Calvinistes de France, la raison n'en est pas mal aisée à deviner. C'est, comme nous l'avons vû, que les Suisses, & sur-tout ceux de Zurich, instruits par Zuingle, n'avoient jamais voulu reconnoître aucun miracle dans la cène, & contens de la présence de vertu, ils ne sçavoient ce que vouloit dire cette communication de propre substance que Calvin & les Calvinistes vantoient tant ; de sorte que, pour s'accorder, il fallut supprimer ces choses, & présenter aux Suisses une confession de foi dont ils pussent s'accommoder.

## LXXXVII.

Troisième  
confession de  
foi envoyée  
en Allema-  
gne.

A ces deux confessions de foi dressées par Calvin, dont l'une étoit pour la France, & l'autre fut composée pour s'accommoder avec les Suisses, on en ajouta pendant qu'il vivoit encore une troisième en faveur des Protestans d'Allemagne.

1555.

Béze & Farel, comme Députés des Eglises réformées de France & de celle de Genève, la portèrent en 1577. à Wormes, où les Princes

& les états de la confession d'Ausbourg étoient assemblés. On les vouloit engager à intercéder pour les Calvinistes auprès de Henri II. qui, à l'exemple de François I. son pere, n'oublioit rien pour les abattre. Les termes de propre substance ne furent jamais oubliés, comme on faisoit volontiers quand on traitoit avec les Suisses. Mais on y ajouta beaucoup d'autres choses: & je ne sçai pour moi comment on peut accorder cette confession avec la doctrine du sens figuré. Car il y est dit qu'on reçoit dans la cène non-seulement les bienfaits de Jesus-Christ, mais sa substance même & sa propre chair; que le corps du Fils de Dieu ne nous y est pas proposé en figure seulement, & par signification symboliquement ou typiquement comme un mémorial de Jesus-Christ absent, mais qu'il est vraiment & certainement rendu présent avec les symboles qui ne sont pas de simples signes. Et si, disoient-ils, nous ajoutons que la manière dont ce corps nous est donné est symbolique & sacramentelle, ce n'est pas qu'elle soit seulement figurative, mais parce que sous l'espèce des choses visibles Dieu nous offre, nous donne & nous rend présent avec les symboles ce qui nous y est signé; ce que nous disons, afin qu'il paroisse que nous retenons dans la cène la présence du propre corps & du propre sang de Jesus-Christ, & que s'il reste quelque dispute, elle ne regarde plus que la manière.

Nous n'avions pas encore ouï-dire aux Calvinistes qu'il ne fallut pas regarder la cène, comme un mémorial de Jesus-Christ absent, nous ne leur avions pas ouï-dire, que pour nous donner non ses bienfaits, mais sa substance & sa propre chair, il nous la rendit vrai-

Hosp. ad

1557. f. 2524

ment présente sous les espèces, ni qu'il fallût reconnoître dans la cène une présence du propre corps & du propre Sang; & si nous ne connoissions les équivoques des Sacramentaires, nous ne pourrions nous empêcher de les prendre pour des Défenseurs aussi zélés de la présence réelle que le sont les Luthériens. A les entendre parler, on pourroit douter s'il reste quelque dispute entre la doctrine Luthérienne & la leur: *s'il reste encore*, disoient-ils, *quelque dispute, elle ne regarde pas la chose même, mais la manière de la présence*: de sorte que la présence qu'ils reconnoissent dans la cène, doit être dans le fond aussi réelle & aussi substantielle que celle qu'y reconnoissent les Luthériens.

En effet, dans la suite, où ils traitent de la manière de cette présence, ils ne rejettent dans cette manière que ce qu'y rejettent les Luthériens: ils rejettent la manière de s'unir à nous *naturelle & locale*; & personne ne dit que Jésus-Christ nous soit uni à la manière ordinaire & naturelle, ni qu'il soit dans le Sacrement ou dans ses fidèles comme les corps sont dans leur lieu: car il y est certainement d'une manière plus haute. Ils rejettent *l'épanchement de la nature humaine de Jésus-Christ*, c'est-à-dire, l'ubiquité que quelques Luthériens rejettoient aussi, & qui n'avoit pas encore si hautement gagné le dessus. Ils rejettent un *grossier mélange de la substance de Jésus-Christ avec la nôtre*, que personne n'admettoit, car il n'y a rien de moins grossier, ni de plus éloigné des mélanges vulgaires que l'union du corps de Notre-Seigneur avec les nôtres, que les Luthériens reconnoissent aussi bien que les Catholiques. Mais ce qu'ils rejettent sur toutes

chofes, c'est cette grossière & diabolique Transsubstantiation, sans dire aucun mot de la Consubstantiation Luthérienne qu'ils ne trouvoient en leur cœur, comme nous verrons, guères moins diabolique, ni moins charnelle. Mais il étoit bon de n'en point parler, de peur de choquer les Luthériens dont on imploroit le secours. Et enfin ils concluent tout court, en disans que la présence qu'ils reconnoissent se fait d'une manière spirituelle, qui est appuyée sur la vertu incompréhensible du Saint-Esprit : paroles que les Luthériens employoient eux-mêmes aussi-bien que les Catholiques pour exclure avec la présence en figure, même la présence en vertu qui n'a rien de miraculeux ni d'incompréhensible.

LXXXVIII.

*Autre confession de Foi des prisonniers, pour être envoyée aux Protestans.*

Telle fut la Confession de Foi que les Calvinistes de France envoyèrent aux Protestans d'Allemagne. Ceux qu'on tenoit en prison en France pour la Religion, y joignirent leur déclaration particulière, où ils recevoient expressément la confession d'Ausbourg en tous ses articles, à la réserve de celui de l'Eucharistie ; en ajoûtant toutefois, ce qui n'étoit pas moins fort que la confession d'Ausbourg, que la Cène n'est pas un signe de Jesus-Christ absent ; & se tournans aussi-tôt contre les Papistes & leur changement de substance & leur adoration, toujours sans dire aucun mot contre la doctrine particulière du Luthéranisme.

C'est ce qui fit que les Luthériens, de l'avis commun de tous leurs Théologiens, jugèrent la déclaration envoyée de France conforme en tout point à la confession d'Ausbourg, malgré ce qu'on y disoit sur l'Article X, parce qu'au fond on en disoit plus sur la présence réelle que n'avoit fait cet Article.

L'Article d'Ausbourg disoit qu'avec le pain & le vin, le corps & le Sang étoient vraiment presens & vraiment distribués à ceux qui prenoient la Cène. Ceux-ci disent, que la propre chair & la propre substance de Jesus-Christ est vraiment presente & vraiment donnée avec les symboles & sous les espèces visibles, & le reste non moins précis que nous avons raporté; de forte que, si on demande lesquels expriment le plus fortement la presence substantielle ou des Luthériens qui la croient, ou des Calvinistes qui ne la croient pas, il se trouvera que c'est les derniers.

**LXXXIX.**  
Tous les articles de la confession d'Ausbourg sont avoués par les Calvinistes.

Pour ce qui étoit des autres articles de la confession d'Ausbourg, ils demeuroient établis par l'exception du seul article de la Cène, c'est-à-dire, que les Calvinistes, même ceux qu'on détenoit en prison pour leur Religion, professoient contre leur croyance la nécessité du Baptême, l'amissibilité de la justice, l'incertitude de la prédestination, le mérite des bonnes œuvres, & la prière pour les morts; tous points que nous avons lûs en termes formels dans la confession d'Ausbourg: & voilà de quelle manière les martyrs de la nouvelle Réforme détruisoient, par leurs équivoques ou par un exprès desaveu, la Foi pour laquelle ils mouroient.

**XC.**  
Réflexions sur ces trois confessions de Foi.

Ainsi nous avons vû clairement trois langages différens de nos Calvinistes en trois différentes Confessions de Foi. Par celle qu'ils firent pour eux mêmes, ils songèrent aparemment à se satisfaire: ils en ôtoient quelque chose pour contenter les Zuingliens, & ils sçavoient y ajouter dans le besoin ce qui pouvoit leur rendre les Luthériens plus favorables.

**XCI.**  
Le colloque

Nous allons maintenant entendre les Calvi-

nistes s'expliquer non plus entr'eux ni avec les Zuingliens ou les Luthériens, mais avec les Catholiques. Ce fut en 1561, durant la minorité de Charles IX. au fameux colloque de Poissy, ou par l'ordre de la Reine Catherine de Médicis sa mere & Régente du Royaume, les Prélats furent assemblés pour conférer avec les Ministres; & réformer les abus qui donnoient prétexte à l'hérésie. Comme on s'ennuyoit en France des longues remises du Concile Général si souvent promis par les Papes, & des fréquentes interruptions de celui qu'ils avoient enfin commencé à Trente, la Reine abusée par quelques Prélats d'une doctrine suspecte, dont le Chancelier de l'Hôpital, très-zélé pour l'Etat & grand personnage, apuyoit l'avis, crut trop aisément que dans une commotion si universelle elle pourroit pourvoir en particulier au Royaume de France sans l'autorité du saint Siège & du Concile: On lui fit entendre qu'une conférence concilieroit les esprits, & que les disputes qui les partageoient feroient plus sûrement terminées par un accord que par une décision, dont l'un des partis seroit toujours mécontent. Le Cardinal Charles de Lorraine, Archevêque de Reims, qui ayant tout gouverné sous François II. avec François Duc de Guise son frere, s'étoit toujours conservé une grande considération, grand génie, grand homme d'état, d'une vive & agréable éloquence sçavant même pour un homme de sa qualité & de ses emplois, espéra de se signaler dans le public, & tout ensemble de plaire à la Cour en entrant dans le dessein de la Reine. C'est ce qui fit entreprendre cette assemblée de Poissy. Les Calvinistes y députèrent ce qu'ils avoient de plus habile, à la réserve de Calvin qu'on ne voulut pas mon-

*de Poissy & comment entrepris: Calvin n'y vient point, & laisse cette affaire à Bèze*

1591.

*Hosp. ad an. 1561. Bez. hist. eccl. liv. 4. La Poplin. liv. 7. Thuan. lib. 28.*

rer, soit qu'on craignît d'exposer à la haine publique le Chef d'un parti si odieux, soit qu'il crut que son honneur fut mieux conservé en envoyant ses disciples & conduisant secrètement l'assemblée de Genève où il dominoit, que s'il se fut commis lui-même. Il est vrai aussi que par la foiblesse de sa santé & la violence de son humeur emportée, il étoit moins propre à se soutenir dans une conférence que Théodore de Bèze d'une constitution plus robuste, & plus maître de lui-même. Ce fut donc Bèze qui parut le plus, ou pour mieux dire, qui parut seul dans cette assemblée. Il étoit regardé comme le principal disciple & l'intime confident de Calvin, qui l'avoit choisi pour être coopérateur de son ministère, & de ses travaux dans Genève, où sa réforme sembloit avoir fait son principal établissement. Calvin lui envoyoit ses instructions, & Bèze lui rendoit compte de tout, comme il paroît par les Lettres de l'un & de l'autre.

*XCII.  
Matières  
traitées dans  
le colloque :  
& son ouverture.*

On ne traita proprement dans cette assemblée que de deux points de doctrine, dont l'un fut celui de l'Eglise, & l'autre fut celui de la Cène. C'étoit-là que l'on mettoit le nœud de l'affaire, parce que l'article de l'Eglise étoit regardé par les Catholiques comme un principe général qui renversoit par le fondement toutes les Eglises nouvelles; & que parmi les articles particuliers dont on disputoit, aucune ne paroissoit plus essentiel que celui de la Cène. Le Cardinal de Lorraine pressoit l'ouverture du colloque, bien que le gros des Prélats, & sur-tout le Cardinal de Tournon Archevêque de Lyon qui les présidoit comme plus ancien Cardinal, y eussent une extrême répugnance. Ils craignoient avec raison que les subtilités des Ministres, leur dangereuse éloquence avec un air de piété dont les hé-

rétiques les plus pervers ne sont jamais dépourvus, & plus que tout cela le charme de la nouveauté, n'imposât aux courtisans devant lesquels on devoit parler, & sur-tout au Roi & à la Reine, susceptibles, l'un par son bas âge, & l'autre par sa naturelle curiosité, de toutes sortes d'impressions, & même par la malheureuse disposition du genre humain, & par le génie qui régnoit alors dans la Cour, plus encore des mauvaises que des bonnes. Mais le Cardinal de Lorraine, aidé de Mont-luc Evêque de Valence, l'emporta, & le colloque fut commencé.

Je n'ai pas besoin de raconter ni l'admirable XCII.  
 Harangue du Cardinal de Lorraine, & l'aplaussement qu'elle mérita, ni aussi celui que s'attira Béze Orateur de profession, en offrant de répondre sur le champ au discours médité du Cardinal; mais il importe de se souvenir que ce fut dans cette auguste assemblée que les Ministres présentèrent publiquement au Roi au nom de toutes leurs Eglises, leur commune confession de Foi dressée sous Henri II. dans leur premier Synode tenu à Paris, comme nous l'avons déjà dit. Béze qui la presenta en fit en même tems la défense par un long discours, où malgré toute son adresse il tomba dans un grand inconvénient. Lui qui, quelques jours auparavant accusé par le Cardinal de Lorraine en présence de la Reine Catherine & de toute la Cour d'avoir écrit dans un de ses Livres que Jesus-Christ n'étoit pas plus dans la Cène que dans la bouë, *non magis in cœna quam in cœno*, Epist. Bez. ad Calv. inter. & comme détestée de tout le parti, avança l'équivalente au colloque même devant toute la France: car, étant tombé sur la Cène, il dit dans la chaleur du discours, qu'en égard au



Thuan. 28.  
48.

lieu & à la présence de J. C. considérer selon sa nature humaine , son corps étoit autant éloigné de la Cène que les plus hauts cieux le sont de la terre. A ces mots toute l'assemblée frémit. On se ressouvint de l'horreur avec laquelle il avoit parlé de la proposition qui excluoit J. C. de la Cène comme de la bouë. Maintenant il y retomboit sans que personne l'en pressât. Le murmure qu'on entendit de toutes parts fit voir combien on étoit frappé d'une nouveauté si étrange. Béze lui-même étonné d'en avoir tant dit, ne cessa depuis de fatiguer la Reine en donnant requêtes sur requêtes pour obtenir la liberté de s'expliquer , à cause que pressé par le tems il n'avoit pas eu le loisir de bien faire entendre sa pensée devant le Roi. Mais il ne falloit point tant de paroles pour expliquer ce qu'on croyoit. Aussi pouvons-nous bien dire que la peine de Béze n'étoit pas de ne s'être pas assez expliqué ; au contraire , ce qui lui causa & à tous les siens une si visible inquiétude , c'est que découvrant en termes précis le fond de la croyance du parti sur l'absence réelle de Jesus-Christ, il n'avoit que trop fait paroître que ces grands mots de substance & les autres dont ils se servoient pour conserver quelque idée de la réalité , n'étoient que des illusions.

**XCIV.**

*Autre explication de l'article de la Cène pleine de paroles confuses.*

Des harangues on passa bien-tôt aux conférences particulières, principalement sur la Cène, où l'Evêque de Valence & Duval Evêque de Séz, à qui une demie érudition , pour ne point encore parler des autres motifs , donnoit une pente secrète vers le Calvinisme, ne songeoint non plus que les Ministres qu'à trouver quelque Formulaire ambigu , où sans entrer dans le fond on contentât en quelque façon les uns & les autres.

Les fortes expressions que nous avons vûes dans la confession de Foi qui fut alors présentée, étoient assez propres à ce Jeu : mais les Ministres ne laissèrent pas d'y ajoûter des choses qu'il ne faut pas oublier. C'est ce qui paroît surprenant : car comme ils devoient avoir fait leur dernier effort pour bien expliquer leur doctrine dans leur confession de Foi, qu'ils venoient de présenter à une assemblée si solennelle, il semble qu'interrogés sur leur croyance, ils n'avoient qu'à se raporter à ce qu'ils en avoient dit dans un Acte si authentique ; mais ils ne le firent pas, & voici comme ils proposèrent leur doctrine d'un commun consentement.

*Nous confessons la presence du corps & du sang de Jesus-Christ en sa sainte Cène, où il nous donne véritablement la substance de son corps & de son sang par l'opération du Saint-Esprit, & que nous recevons & mangeons spirituellement & par foi ce même vrai corps qui a été immolé pour nous, pour être os de ses os & chair de sa chair, & pour en être vivifiés, & en recevoir tout ce qui est utile à notre salut ; & parce que la Foi apuyée sur la promesse de Dieu rend presentes les choses reçues, & qu'elle prend réellement & de fait le vrai corps naturel de Notre-Seigneur par la vertu du Saint-Esprit, en ce sens nous croyons & reconnoissons la presence du propre corps & du propre sang de Jesus-Christ dans la Cène. Voilà toujours ces grandes phrases, ces pompeuses expressions & ces longs discours pour ne rien dire. Mais avec toutes ces paroles, ils ne crurent pas s'être encore assez expliqués ; & bien-tôt après ils ajoutèrent que la distance des lieux ne peut empêcher que nous ne participions au corps & au sang de Jesus-Christ, puisque la Cène de Notre-*

Seigneur est une chose céleste , & qu'encore que nous recevions sur la terre par nos bouches le pain & le vin comme les vrais signes du corps & du sang , nos ames qui en sont nourries , enlevées au Ciel par la Foi & l'efficace du Saint Esprit , jouissent du corps présent & du sang de Jesus-Christ ; & qu'ainsi le corps & le sang sont vraiment unis au pain & au vin , mais d'une manière sacramentelle , c'est-à-dire , non selon le lieu , ou la naturelle position des corps , mais en tant qu'ils signifient efficacement que Dieu donne ce corps & ce sang à ceux qui participent fidèlement aux signes mêmes , & qui les reçoivent vraiment par la Foi. Que de paroles pour dire que les signes du corps & du Sang reçus avec foi nous unissent par cette foi inspirée de Dieu , au corps & au sang qui sont au Ciel ! Il n'en falloit pas davantage pour s'expliquer nettement ; & cette jouissance substantielle du corps vraiment & réellement présent , & les autres termes semblables ne servent qu'à entretenir des idées confuses , au lieu de les démêler , comme on est obligé de faire dans une explication de la Foi. Mais dans cette simplicité que nous demandons , les Chrétiens n'eussent pas trouvé ce qu'ils desiroient , c'est-à-dire , la vraie présence de Jesus-Christ en ses deux natures , & privés de cette présence , ils auroient ressenti , pour ainsi parler , un certain vuide , qu'au défaut de la chose même les Ministres tâchoient de remplir par cette multiplicité de grandes paroles , & par leur son magnifique.

## XCV.

*Reflexions  
des Catholiques  
sur ces  
discours va-  
gues & pom-  
peux.*

Les Catholiques n'entendoient rien dans ce prodigieux langage , & ils sentirent seulement qu'on avoit voulu supléer par toutes ces phrases à ce que Bèze avoit laissé de trop vuide & de

trôp creux dans la Cène des Calvinistes. Toute la force étoit dans ces paroles : *La Foi rend présentes les choses promises*. Mais ce discours parut bien vague aux Catholiques. Par ce moyen, disoient-ils, & le Jugement & la Résurrection générale, & la gloire des Bienheureux aussi bien que le feu des damnés, nous seront autans presens que le corps de Jesus-Christ nous l'est dans la Cène; & si cette présence par Foi nous fait recevoir la substance même des choses, rien n'empêche que les ames saintes qui sont dans le Ciel ne reçoivent dès-à-présent & avant la Résurrection générale la propre substance de leur corps aussi véritablement qu'on nous veut faire recevoir ici par la seule Foi la propre substance du corps de Jesus-Christ. Car si la Foi rend les choses si véritablement présentes qu'on en possède par ce moyen la substance, combien plus la vision bienheureuse? Mais à quoi sert cet enlèvement de nos ames dans le Ciel par la Foi, pour nous unir la propre substance du corps & du sang? Un enlèvement moral & par affection fait-il de semblables unions! Quelle substance ne pouvons-nous pas embrasser de cette sorte? Qu'opère ici l'efficace du Saint-Esprit? Le Saint-Esprit inspire la Foi; mais la Foi ainsi inspirée, quelque forte qu'elle soit, ne s'unit pas plus à la substance des choses que les autres pensées & les autres affections de l'esprit. Que veulent dire aussi ces paroles vagues *que nous recevons de Jesus-Christ ce qui nous est utile*, sans déclarer ce que c'est? Si ces mots de Notre-Seigneur, *la chair ne sert de rien*, s'entendent selon les Ministres de la vraie chair de Jesus-Christ considérée selon sa substance, pourquoi tant vanter ensuite ce qu'on prétend qui ne sert de rien? Et quelle nécessité de tant

prêcher la substance de la chair & du sang si réellement reçue? Que ne rejette-t'on donc, concluoient les Catholiques, tous ces vains discours, & du moins en expliquant la Foi, que n'employe-t'on, sans tant raffiner, les termes propres.

**XCVI.**  
*Sentiment  
 de Pierre  
 Martyr sur  
 les équivo-  
 ques des au-  
 tres Minis-  
 tres.*

**XCVII.**  
*Ce que le  
 Docteur Dé-  
 pense ajouta  
 aux expres-  
 sions des Mi-  
 nistres pour  
 les rendre  
 plus receva-  
 bles.*

Pierre Martyr Florentin, un des plus célèbres Ministres qui fut dans cette assemblée, en étoit d'avis, & déclara souvent que pour lui il n'entendoit pas ce mot de substance, mais pour ne point choquer Calvin & les siens, il l'expliquoit le mieux qu'il pouvoit.

Claude Dépense, Docteur de Paris, homme de bon sens, & Docte pour un tems où les matières n'étoient point encore autant éclaircies & approfondies qu'elles l'ont été depuis par tant de disputes, fut mis au nombre de ceux qui devoient travailler avec les Ministres à la conciliation de l'article de la Cène. On le jugea propre à ce dessein, parce qu'il étoit sincère & d'un esprit doux, mais avec toute sa douceur, il ne put souffrir la doctrine des Calvinistes, ne trouvant pas supportable qu'ils fissent dépendre l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire, la présence du corps de Jesus-Christ, non de la parole & de la promesse de celui qui le donnoit, mais de la Foi de ceux qui devoient le recevoir: ainsi il improuva leur article dès la première proposition, & avant toutes les additions qu'ils y firent depuis. De son côté, pour rendre notre communion avec la substance du corps indépendante de la Foi des hommes, & uniquement attachée à l'efficace & à l'opération de la parole de Dieu, en laissant passer les premiers mots jusqu'à ceux où les Ministres disoient *que la Foi rendoit les choses presentes*, il mit ces mots à la place: *Et parce que la parole & la promesse de Dieu rend*

présentes les choses promises, & que par l'efficace de cette parole nous recevons réellement & de fait le vrai corps naturel de Notre-Seigneur ; en ce sens nous confessons & reconnoissons dans la Cène la présence de son propre corps & de son propre sang. Ainsi il reconnoissoit une présence réelle & substantielle indépendamment de la Foi, & en vertu des seules paroles de Notre-Seigneur, par où il crut déterminer le sens ambigu & vague des termes dont les Ministres se servoient.

Les Prélats n'approuvèrent rien de tout cela, & de l'avis de Docteurs qu'ils avoient amenés avec eux, ils déclarèrent l'article des Ministres hérétique, captieux & insuffisant : hérétique, parce qu'il nioit la présence substantielle & proprement dite ; captieux, parce qu'en la niant, il sembloit la vouloir admettre : insuffisant, parce qu'il taisoit & dissimuloit le ministère des Prêtres, la force des paroles sacramentelles, & le changement de substance qui en étoit l'effet naturel. Ils opposèrent de leur côté aux Ministres une déclaration de leur Foi aussi pleine & aussi précise que celle des Calvinistes avoit été imparfaite & envelopée. Bèze la raporte en ces termes : *Nous croyons & confessons qu'au saint Sacrement de l'Autel le vrai corps & le sang de Jesus-Christ est réellement & transsubstantiellement sous les espèces du pain & du vin, par la vertu & puissance de la divine Parole prononcée par le Prêtre, seul Ministre ordonné à cet effet, selon l'Institution & commandement de Notre-Seigneur Jesus-Christ.* Il n'y a rien d'équivoque ni de captieux, & Bèze demeure d'accord que c'est tout ce qu'on put arracher alors du Clergé pour apaiser les troubles de la Religion, s'étans ces Prélats rendus Juges au

## XCVIII.

*Décision des Prélats qui expliquent très-simplement & en très-peu de paroles toute la doctrine Catholique.*  
*Bez. hist. ecc.*  
*liv. 4. p. 611.*  
*612. 613.*  
*614.*  
*La Poplin.*  
*liv. 7.*  
*Ibid.*

*lieu de confèrens amiables.* Je ne veux que ce témoignage de Béze pour montrer que les Evêques firent leur devoir en expliquans nettement leur Foi, en évitans les grandes paroles qui imposent aux hommes par leur son, sans signifier rien de précis, & en refusans d'entrer dans aucune composition sur ce qui regarde la Foi. Une telle simplicité n'accommoda pas les Ministres, & ainsi une si grande assemblée se sépara sans rien avancer. Dieu confondit la politique & l'orgueil de ceux qui crurent par leur éloquence, par de petites adresses & de foibles ménagemens éteindre un tel feu dans la première vigueur de l'embrasement.

XCIX.  
Vain discours de l'Evêque de Valence sur la réformation des mœurs.

V. S. liv. 7.  
p. 7.

La Réformation de la discipline ne réussit guères mieux : on fit de belles propositions & de beaux discours dont on ne vid que peu d'effet. L'Evêque de Valence discourut admirablement à son ordinaire contre les abus & sur les obligations des Evêques, principalement sur celle de la résidence qu'il gardoit moins que personne. En récompense il ne dit mot de l'exacte observation du célibat que les Peres nous ont toujours proposé comme le plus bel ornement de l'ordre Ecclésiastique. Il n'avoit pas craint de la violer malgré les Canons par un mariage secret ; & d'ailleurs un Historien Protestant, qui ne laisse pas de lui donner *tous les caractères d'un grand homme*, nous a fait voir ses emportemens, son avarice & les desordres de sa vie qui éclatèrent jusqu'en Irlande de la manière du monde la plus scandaleuse. Il ne laissoit pas de tonner contre les vices, & sçut faire voir qu'il étoit du nombre de ces merveilleux réformateurs, toujours prêts à tout corriger & à tout reprendre, pourvû qu'on ne touche pas à leurs inclinations corrompues.

Pour

Pour ce qui est des Calvinistes, ils regardèrent comme un triomphe qu'on les eût seulement ouïs dans une telle assemblée. Mais ce triomphe imaginaire fut court, & le Cardinal de Lorraine dès long-tems avoit médité en lui-même de leur proposer la signature de l'article X. de la confession d'Ausbourg : s'ils le signoient, c'étoit embrasser la réalité que tous ceux de la confession d'Ausbourg défendoient avec tant de zèle ; & refuter cette signature, c'étoit un point essentiel condamner Luther & les siens, constamment les premiers auteurs de la nouvelle Réformation & son principal apui. Pour mieux faire éclater aux yeux de toute la France la division de tous ces Réformateurs, le Cardinal avoit pris de loin des mesures avec les Luthériens d'Allemagne, afin qu'on lui envoyât trois ou quatre de leurs principaux Docteurs, qui paroissans à Poissi sous prétexte de concilier tout-d'un-coup tous les différends, y combattoient les Calvinistes. Ainsi on auroit vû ces nouveaux Docteurs, qui tous donnoient l'Écriture pour si claire, se presser mutuellement par son autorité sans jamais pouvoir convenir de rien. Les Docteurs Luthériens vinrent trop tard ; mais le Cardinal ne laissa pas de faire sa proposition. Béze & les siens, résolus de ne point souscrire au X. article qu'on leur proposoit, crurent s'échaper en demandant de leur côté aux Catholiques s'ils vouloient souscrire le reste ; qu'ainsi tout seroit d'accord, à la réserve du seul article de la Cène : subtile, mais vaine défaite. Car les Catholiques au fond n'avoient à se foudier en aucune sorte de l'autorité de Luther, ni de la confession d'Ausbourg ou de ses défenseurs, & c'étoit aux Calvinistes à les ménager, de peur de porter la

*On propose*

*aux Calvinistes*

*l'Article X. de la*

*confession*

*d'Ausbourg ;*

*& ils refusent de la si-*

*gner.*

*Ep. Bez. ad*

*Cal. vinter.*

*Calv. ep. p.*

*346. 347.*



condamnation jusqu'à l'origine de la Réforme; Quoiqu'il en soit le Cardinal n'en tira rien davantage; & content d'avoir fait paroître à toute la France que ce parti de Réformateurs qui paroissoit au-dehors si véritable, étoit si foible au dedans par ses divisions, il laissa séparer l'assemblée. Mais Antoine de Bourbon, Roi de Navarre & premier Prince du Sang, jusqu'alors assez favorable au nouveau Parti qu'il ne connoissoit que sous le nom de Luther, s'en desabusa; & au lieu de la piété qu'il y croyoit auparavant, il commença dès lors à n'y reconnoître qu'un zèle amer & un prodigieux entêtement.

Cl.

*La confession d'Ausbourg reçue par les Calvinistes dans tous les autres points, mais seulement par politique.*

Au reste ce ne fut pas un petit avantage pour la bonne cause d'avoir obligé les Calvinistes à recevoir de nouveau dans une telle assemblée toute la confession d'Ausbourg, à la réserve du seul article de la Cène, puisque, comme nous avons vû, ils renonçoient par ce moyen à tant de points importans de leur doctrine. Bénéanmoins trancha le mot, & en fit solennellement la déclaration du consentement de tous ses collègues. Mais quoique la politique & le desir de s'apuyer autant qu'ils pouvoient de la confession d'Ausbourg leur ait fait dire en cette occasion comme en beaucoup d'autres, qu'ils avoient toute autre chose dans leur cœur; & on n'en peut douter quand on voit quelle instruction ils reçurent de Calvin même durant le colloque. *Vous devez, dit-il, prendre garde vous autres, qui assistez au colloque, qu'en voulans trop soutenir votre bon droit, vous ne paroissiez opiniâtres, & ne fassiez rejeter sur vous toute la faute de la rupture. Vous sçavez que la confession d'Ausbourg est le flambeau dont se servent vos furies pour allumer le feu dont toute la France est embrasée; mais il faut bien pren-*

Ep. p. 342.

pre garde pourquoi ou vous presse tant de la recevoir, vu que sa mollesse a toujours déplu aux gens de bon sens; que Mélancton son auteur s'est souvent repenti de l'avoir dressée; & qu'enfin elle est tournée en beaucoup d'endroits à l'usage de l'Allemagne: outre que sa brièveté obscure & défectueuse a cela de mal, qu'elle omet plusieurs articles de très-grande importance.

On voit donc bien que ce n'étoit pas le seul article de la Cène, mais en général tout le gros de la confession d'Ausbourg qui lui déplaisoit. On n'exceptoit néanmoins que cet article, encore quand il s'agissoit de l'Allemagne, souvent on ne trouvoit pas à propos de l'excepter.

C'est ce qui paroît par une autre Lettre du même Calvin écrite pareillement durant le colloque, afin que l'on voye combien de différens personnages il faisoit dans le même-tems. Ce fut donc en ce même-tems & en l'an 1561. qu'il joièrent alors écrivit aux Princes d'Allemagne pour ceux de Calvin & les la ville de Strasbourg une Lettre, où il leur fait dire d'abord, qu'ils sont du nombre de ceux qui sur la confession reçoivent en tout la confession d'Ausbourg, même dans l'article de la Cène? & ajoute que la Reine d'Angleterre (c'étoit la Reine Elisabeth) quoiqu'elle approuve la confession d'Ausbourg, rejette les façons de parler charnelles d'Heshusius & des autres qui ne pouvoient supporter ni Calvin, ni Pierre Martyr, ni Mélancton même qu'ils accusoient de relâchement sur le sujet de la Cène.

On voit la même conduite dans la confession de Foi de l'Electeur Fridéric III. Comte Palatin, rapportée dans le recueil de Genève confession toute Calvinienne, & ennemie, s'il en fut jamais, de la presence réelle, puisque ce Prince y déclare que Jesus-Christ n'est dans la

CII.

Combien de

différens per-

sonnages

fut donc en ce même-tems &amp; en l'an 1561. qu'il joièrent alors

écrivit aux Princes d'Allemagne pour ceux de Calvin &amp; les

la ville de Strasbourg une Lettre, où il leur fait

dire d'abord, qu'ils sont du nombre de ceux qui sur la confes-

sion reçoivent en tout la confession d'Ausbourg, même dans l'article de la Cène? &amp; ajoute que la

Reine d'Angleterre (c'étoit la Reine Elisabeth) Ep. p. 324.

quoiqu'elle approuve la confession d'Ausbourg,

rejette les façons de parler charnelles d'Heshu-

sius &amp; des autres qui ne pouvoient supporter

ni Calvin, ni Pierre Martyr, ni Mélancton même

qu'ils accusoient de relâchement sur le sujet de la Cène.

CIII.

Pareille dis-

simulation

dans l'Elec-

teur Fridé-

ric. III.

Synt. Gen. 2.

P. 141. 142.

Cène en aucune sorte ni visible ni invisible, ni incompréhensible, ni compréhensible, mais seulement dans le Ciel. Et toutefois son fils & son successeur Jean Casimir, dans la Préface qu'il met à la tête de cette confession, dit expressément que son pere ne s'est jamais départi de la confession d'Ausbourg, ni même de l'Apologie qui y fut jointe: c'est celle de Mélancton que nous avons vu si précise pour la présence réelle; & si on ne vouloit pas en croire le Fils, le Pere même dans le corps de sa confession, déclare la même chose dans les mêmes termes.

## CIV.

*Ménagement de Calvin sur l'Article X. de la confession d'Ausbourg.*

*Ep. 319. 2. Def. ult. ad Vestph.*

*Ibid.*

C'étoit donc une mode assez établie, même parmi les Calvinistes, d'approuver purement & simplement la confession d'Ausbourg quand il s'agissoit de l'Allemagne, ou par un certain respect pour Luther auteur de toute réformation prétendue, ou parce qu'en Allemagne la seule confession d'Ausbourg avoit été tolérée par les Etats de l'Empire: & hors de l'empire même, elle avoit une si grande autorité, que Calvin & les Calvinistes n'osoient dire qu'ils s'en éloignoient qu'avec beaucoup d'égards & de précautions, puisque même dans l'exception qu'ils faisoient souvent du seul article de la Cène, ils se salvoient plutôt par les éditions diverses & les divers sens de cet article, qu'ils ne le rejettoient absolument.

En effet, Calvin qui traite si mal la confession d'Ausbourg quand il parle confidemment avec les siens, garde un respect aparent pour elle par-tout ailleurs, même à l'égard de l'article de la Cène, en disant qu'il le reçoit en l'expliquant sainement, & comme Mélancton auteur de la confession l'entendoit lui-même. Mais il n'y a rien de plus vain que cette défaite, parce qu'encore que Mélancton tint la plu-

me lorsqu'on dressa cette confession de Foi, il y exposoit, non pas sa doctrine particulière, mais celle de Luther & de tout le parti dont il étoit l'Interprète, & comme le Secrétaire, ainsi qu'il le déclare souvent.

Et quand dans un acte public on pourroit s'en rapporter tout-à-fait au sentiment particulier de celui qui l'a rédigé, il faudroit toujours regarder, non pas ce que Mélancton a pensé depuis, mais ce que Mélancton pensoit alors avec tous ceux de la secte, n'y ayant aucun sujet de douter qu'il n'ait tâché d'expliquer naturellement ce qu'ils croyoient tous, d'autant plus que nous avons vû qu'en ce tems il rejettoit le sens figuré d'aussi bonne foi que Luther; & qu'encore que dans la suite il a biaisé en plusieurs matières, jamais il ne l'a ouvertement approuvé.

Il n'y a donc point de bonne foi à se rapporter au sens de Mélancton dans cette matière; & on voit bien que Calvin, quoiqu'il se vante par-tout de dire ses sentimens sans aucune dissimulation, a voulu flâter les Luthériens.

Au reste, cette flâterie parut si grossière; qu'à la fin on en eut honte dans le parti; & c'est pourquoi on y résolut dans les actes que nous avons vûs, & notamment au Colloque de Poissy, d'excepter l'article de la Cène, mais celui-là seul, sans se mettre en peine, en approuvant les autres, de l'atteinte que donnoit cette approbation à la propre confession de Foi qu'on venoit de présenter à Charles IX.

*Fin du premier Volume.*

Y 3



# T A B L E

*Des Matières contenuës dans ce I. Tome , où l'on marque  
aussi quand il y a quelque chose d'important sous les  
mêmes Titres dans le second Tome.*

A

**A**bsolution sacramentale reconnuë par les Luthériens , 240. Et par les Anglois sous Henri VIII. 342.

*Abstinece* des viandes retenuë en Angleterre , 377. L'Eglise Romaine justifiée sur l'abstinence des viandes par les Anglois, *ib.*

*Accomplissement* de la Loi avoué dans l'Apologie de la confession d'Ausbourg au même sens que dans l'Eglise , 124. Et dans la confession de Strasbourg , 135

*Adoration.* Les Protestans ne peuvent souffrir l'adoration qu'on rend à J.C. dans l'Eucharistie , 265. Aveu formel de Luther sur l'adoration du S. Sacrement, 272 La doctrine de Luther emporte l'a-

doration de J.C. dans l'Eucharistie, supprimée en Anglet. sous Edouard VI. 379. *Voyez* Tome II.

*Aérius.* Sentimens contradictoires des Luthériens sur la doctrine d'Aérius , contre la priere pour les morts. 147

Le Cardinal Pierre d'Ailly. Son sentiment sur la réformation de l'Eglise. 2 & 5

*Albert* de Brandebourg, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, le fait Luthérien , & pourquoi, 406

*Allemagne.* Elle est toute en feu par les Ecrits de Luther , 52. Les Luthériens font trembler toute l'Allemagne par un grand armement. 93. Toute l'Allemagne en armes par un Ecrit de Luther ,

160

*Amisibilité* de la justice reconnuë dans la confession d'Ausbourg , 131. reçûe en 1557. par les Calvinistes de France , 494. *Voyez* Tome II.

Nicolas *Amsdorf* consacré Evêque de Naumbourg , par Luther,

2

Les *Anabaptistes* prêchent sans Mission & sans Miracle , 28. Ils inspirent aux Peuples l'esprit de révolte , 52. Ils prennent les armes avec une fureur inouïe , 54. Ils sont condamnés dans la confession d'Ausbourg sur trois articles considérables. 131

*Angleterre.* Commencement de la prétenduë Réformation d'Angleterre , 314. Que la Réformation d'Angleterre a com-

mence par Henri VIII. également rejetté des deux partis , 315. De quels instrumens se sert Henry VIII pour établir la réformation en Angleterre , 316.

Tous les Evêques d'Angleterre souscrivent aux décisions de Henri VIII. 337. On ne change rien en Angleterre dans les Missels & autres Livres d'Eglise sous Henri VIII. 342. Vrayes sources de la Réforme en Angleterre , 349.

Deux points de Réforme en Angleterre selon M. Burnet , combien vains , 258. Que l'Eglise Anglicane agissoit par un principe schismatique , lorsqu'elle croyoit pouvoir régler sa foi indépendamment de tout le reste de l'Eglise , 261, 262. Si en cela l'Eglise Anglicane suivoit l'an-

## DES MATIERES.

elenne Eglise, *ibid.* Si elle avoit  
 raison de croire qu'il étoit trop  
 difficile de consulter la Foi dans  
 toute l'Eglise, 363. Toutes sor-  
 tes de nouveautés s'introduisent  
 en Angleterre malgré les rigueurs  
 de Henri VIII. & pour quoi, 364.  
 On raisonna en Angleterre sur  
 de faux principes, lorsqu'on y re-  
 jecta la Primauté du Pape, 365.  
 Fondement de la Réformation  
 en Angleterre, sur la ruine de l'au-  
 torité Ecclésiastique, 367. Les  
 Evêques d'Angleterre n'ont au-  
 cune part aux affaires de la Reli-  
 gion, 369. La Réforme com-  
 mence en Angleterre par Pierre  
 Martyr & Bernardin Ochin, 372.  
 Les Réformateurs d'Angleterre  
 se repentent d'avoir dit qu'ils  
 avoient agi par l'assistance du S.  
 Esprit dans la Réformation de  
 la Liturgie, 373. L'Angleterre  
 abroge la Messe qu'elle avoit ouïe  
 en se faisant Chrétienne, 374.  
 L'Angleterre nous justifie sur  
 l'observation des Fêtes des Saints,  
 & sur l'abstinence des viandes,  
 377. Les trois quarts des Ecclé-  
 siastiques d'Angleterre renoncent  
 au célibat sous Edouïard VI. 382.  
 Le Zuinglianisme se fortifie en  
 Angleterre sous Edouïard VI.  
 406. *Voyez Tome II.*

*Anne de Boulen*, Maitresse de  
 Henri VIII. Roi d'Angleterre,  
 favorise le Luthéranisme, 62 &  
 319. Henry VIII. l'épouse,  
 324. Elle apuye de tout son  
 pouvoir les desseins de Thomas  
 Cromwel & de Grammer, 328.  
 Son immodestie & sa licence,  
 330. Sa mort infâme, 331. 334.  
 Sa fille Elisabeth est déclarée  
 illégitime, 331.

*Anne de Clèves*. Henri VIII.  
 Roi d'Angleterre l'épouse, 339.  
 Elle est répudiée, *ibid.*

*Antoine de Bourbon* Roi de

Navarre defabuë de la bonne  
 opinion qu'il avoit pour le parti  
 Protestant, 506

*Apologie* de la confession d'Aus-  
 bourg faite par Mélancton, 100.  
 Approuvée de tout le parti, *ibid.*  
 Altérée par les Luthériens, 105.

Le livre *Arbitre*. Luther écrit  
 contre le libre arbitre, 375, 9. La  
 doctrine de Luther contre le libre  
 arbitre, rétractée dans sa confes-  
 sion d'Ausbourg, 115. Doctrine  
 de Mélancton sur la coopération  
 du franc arbitre, 417. La doctrine  
 des Luthériens sur le franc arbi-  
 tre se contredit, 416. Décision  
 des Luthériens sur la coopération  
 du libre arbitre, 433. Le livre  
 arbitre pour retenir ou rejeter  
 la grace, Doctrine avouée par les  
 Luthériens, 415, 416.

*S. Augustin*. Sa doctrine sur la  
 grace justificante, approuvée par  
 les Luthériens, 152. Rejetée  
 par Mélancton, 203, 204.

Le Moine *S. Augustin* envoyé  
 par S. Grégoire pour convertir  
 les Anglois, 374, 398.

*Ausbourg*. Diette d'Ausbourg,  
 où les confessions de Foi sont pre-  
 sentées à Charles V. 98. Confes-  
 sion de Foi d'Ausbourg, comment  
 rédigée par Mélancton, *ibid.* &  
 157. C'est la plus considérable de  
 toutes les confessions de Foi des  
 Prétendus Réformés, 100. L'ar-  
 ticle X. de la confession d'Aus-  
 bourg sur la Cène est touché en  
 quatre façons différentes, *ibid.*  
 Laquelle de ces manières est l'o-  
 riginal, 102. Parole de la con-  
 fession d'Ausbourg qui tendoit au  
 demi-pélagianisme, 115. Estrange  
 doctrine de la confession d'Aus-  
 bourg sur l'amour de Dieu, 137,  
 138. Ce qui est dit de la Messe  
 dans la confession d'Ausbourg,  
 144. Railleries des Zuingliens  
 sur la confession d'Ausbourg, 430.

# T A B L E

Reconnue pour défectueuse , 221, 433. Corrigée, 423. Et néanmoins toujours approuvée par honneur, 225, 427. Les éditions différentes ne se peuvent concilier, 428. & suiv. Les Calvinistes reçoivent en 1557. la confession d'Ausbourg à la réserve du X. Article, 493. Qu'ils refusent de signer à Poissi, 505. Ce que dit Calvin sur la confession d'Ausbourg, 507. Dissimulation de l'Electeur Fridéric III. sur la confession d'Ausbourg 507, 508. Ménaçement de Calvin sur l'art X. de la confession d'Ausbourg, *ibid.*

*Autorité de l'Eglise, V. Eglise.*  
B.

**B**aptême. Erreur de Zuingle sur le Baptême, 68. Baptême des petits enfans cru nécessaire au salut par les Luthériens, 17, 218. La nécessité du Baptême enseignée dans la confession d'Ausbourg, 131. Cette nécessité niée par Calvin, 424. Calvin enseigne que le Baptême n'est pas nécessaire à salut, 436. Contradictions de Calvin sur le Baptême des enfans, 450. Nécessité du Baptême reçue en 1557. par les Calvinistes de France, 493.

Bâle. Confession de Foi de ceux de Bâle, 172. Autre confession de Foi de ceux de Bâle, & la précédente adoucie, 177. Equivoque de cette confession de Foi, 178.

Saint Bernard. Son desir pour la réformation de la discipline Ecclésiastique, 1. Saint Bernard mal allégué par les Protestans sur la nécessité de réformer l'Eglise, 4. Saint Bernard mis au rang des Saints par Luther, 147.

Bernardin Ochin est apelé en Angleterre pour y commencer la réfoine, 372.

Que ce passage : BUVEZ-EN TOUS, n'est pas si clair que disent les Protestans, 360.

Bêze soutient que le sens que donnent les Catholiques aux paroles de l'institution est plus supportable que celui des Luthériens, 82. Il est député des Eglises prétendues réformées de France à l'Assemblée de Vormes & de Genève, 491. Il se trouve au Colloque de Poissi, 495. Il y parle & s'explique plus qu'il ne veut sur l'absence de J. C. dans la Cène, 496. Voyez Tome II.

Les Biens des Monastères pillés en Angleterre, 329. Les biens de l'Eglise vendus à vil prix en Angleterre, 338. Les biens de l'Eglise en proye aux Laïques sous Edouard VL 382. Voyez Tome II.

Bohémiens. Leur séparation condamnée de Luther, 2.

Bouffonneries de Luther, 38, 277.

Brentius célèbre Protestant favorable Osiandre, 420.

Bucer donne un sens de figure aux paroles de l'institution, 73. Il se trouve à la conférence de Marpourg, 95. Il dresse la confession de foi de Strasbourg. Ses qualités, 95. Il est fécond en équivoques, 99, 107, 110. Sa doctrine sur le mérite des bonnes œuvres, 135. Il entreprend la défense des Prières de l'Eglise, & montre en quel sens les mérites des Saints nous sont utiles, 136. Il est envoyé par le Landgrave de Hesse pour s'aboucher avec Luther & Zuingle, 160. Ses négociations avec Luther, 164. Ses équivoques pour concilier les partis, 165. L'accord qu'il propose n'est que dans les mots, 166. Ses équivoques sur le mot de Sacrement & de Mystère, 170. Il se joue des mots, 172. Il avoué que les indignes reçoivent réellement le Corps de J. C.

## DES MATIERES.

179. & suiv. 264. Il accorde à Luther six articles touchant la Cene, 180. Il trompe Luther & élude les termes de l'accord, 181. Ses équivoques avouées par Calvin, 183. Ceux de Zurich s'en moquent eux-mêmes, 187. Explication de sa doctrine, & retour des Villes de la croyance à la présence réelle, 189. Il satisfait les Luthériens dans l'Assemblée de Smalcalde, 195. Témoignage de Bacer sur l'hypocrisie des Protestans, 215. Il est envoyé par le Landgrave à Luther, pour obtenir à ce Prince la permission d'épouser une seconde femme, la sienne vivante, 249. Il fait une nouvelle confession de Foi, 263. Son embrouillement sur la Communion des Impies, 261. Sa doctrine sur l'Eucharistie n'est pas écoutée en Angleterre, 273. Il se trouve à la conférence de Ratibonne, 403. Il fait une nouvelle confession de Foi, 405. Il meurt en Angleterre sans avoir pu rien changer aux articles de Pierre Martyr, 406.

*M. Burnet.* Pièce nouvelle donnée au public par M. Burnet sur le sentiment de Luther touchant la réconciliation avec les Zuingliens, 279. Magnifiques paroles de M. Burnet sur la Réformation d'Angleterre, 314. Il avoué que la Réformation d'Angleterre a commencé par un homme également rejeté des deux partis, 315. Les Héros de l'histoire de M. Burnet ne sont pas toujours, selon lui-même, de forts honnêtes gens, 317. Ce qu'il raconte de Monduc, Evêque de Valence, *ibid.* Ce qu'il dit de Cranmer, Archevêque de Cantorberi, 319. Ce qu'il dit du serment que Cranmer fit à son sacre, 321. Ce qu'il dit des cruautés & des excès de Henri VIII.

325. Les louanges qu'il donne à la Reine Catherine, femme légitime de Henri VIII, 329. Ce qu'il dit de la conduite déréglée d'Anne de Boulen, 330. Il excuse mal la lâcheté de Cranmer, 332. Comment il excuse la souscription des Protestans d'Angleterre aux déclarations de Henri VIII. Qui aprouvoit les principaux points de la doctrine Catholique, 337. Ses vains artifices pour excuser l'hypocrisie de Thomas Cromwel, 340. Il a honte de la Sentence qui cassa le Mariage de Henri VIII. avec Anne de Clèves, 341. Il avoué qu'on ne changea presque rien dans les Livres d'Eglise sous Henri VIII. 343. Ce qu'il dit de la résistance de Cranmer aux six articles de Henri VIII. *ibid.* Il rougit de la doctrine de Cranmer sur la puissance des Ministres de l'Eglise, 346. Il déplore de voir en Angleterre la puissance Ecclésiastique entre les mains des séculiers, 348. Il met deux points de réformation sous Henri VIII, 358. Preuve par M. Burnet des pièges qu'ontend aux simples par la prétendue netteté de l'Ecriture, 349. Aveu de M. Burnet sur la croyance de l'Eglise Grecque, 373. Il nous justifie sur l'observance des Fêtes des Saints & sur l'abstinence des viandes, 378. Ses vains efforts pour justifier Cranmer sur les petites choses, sans dire un mot sur les grandes, 384. Il compare mal à-propos la faute que fit Cranmer d'abjurer deux fois à celle de S. Pierre, 387. Il excuse mal les Réformateurs & illusion dans les exemples qu'il apporte, 389. Il est peu sûr dans ses faits, 390. Illusion de M. Burnet sur *Fra-Puols*, 392. Les plans de la Religion que fait M. Burnet à l'exemple de *Fra-Puols*.



## T A B L E

393. Son erreur sur le *Pallium*, *ib.*  
 Son erreur grossière sur le célibat  
 & sur le Pontificat Romain ,  
 394. Voyez *Tome II.*

### C

**C**alumnies des Protestans contre l'Eglise sur le point de la Justification , 116. Autres calomnies sur le mérite des bonnes œuvres , 119. Trois autres calomnies contre l'invocation des Saints & des Images , 150.

*Calvin.* Son estime pour Luther, 8. & 37. Calvin écrit à Mélancton sur la division étrange des Prétendus Réformés, 92. Ses sentimens sur les équivoques en matière de Foi , 183. Ce qu'il écrit à Bulinger & à Mélancton sur la tyrannie de Luther, 216. Ce qu'il dit sur l'adoration du S. Sacrement retenu par Luther, 272. Il est favorable à Henri VIII. sur son divorce , 354. Il rejette les cérémonies de l'Eglise, 377. Ce qu'il dit de l'esprit profane d'Osiaudre, 407. Incomparabilité de ses sentimens avec ceux de Mélancton , 424. Il dresse une confession de Foi , 442. Son génie ; il raffine au-delà de Luther , 444. Il ajoute à la justice imputative la certitude du salut , *ib.* Il enseigne que la justice ne se peut perdre , 445. Il enseigne que le Baptême n'est pas nécessaire au salut , 446. Il soutient que les enfans des fidèles naissent dans la grace , 447. Calvin, supposé ses principes, raisonnoit mieux que Luther, mais il s'égaroit davantage, 448. Deux dogmes de Calvin sur les enfans, peu convenables à ses principes , 450. Son accord avec ceux de Genève & de Zurich, *ibid.* Contradictions de sa doctrine sur le Baptême des enfans , 451. Son assinement sur l'Eucharistie. Il

montre qu'après quinze ans de dispute les Luthériens & les Zuingliens ne s'étoient pas entendus sur ce point , *ibid.* Calvin déjà connu par son *Institution*, se fait connoître par son traité de la Cène , *ibid.* Sa doctrine sur l'Eucharistie presque oubliée par les siens. Il ne se contente pas qu'on reçoive un signe dans la Cène, *ib.* ni même un signe efficace , ni la vertu & le mérite de J. C. *ibid.* Sa doctrine tient quelque chose de celle de Bucer , & des articles de Virtemberg , 453. Il cherche à concilier Luther & Zuingle, 458. Avec quelle force il parle de la réalité , *ib.* Nouvel effet de la Foi, selon Calvin : il veut la propre substance , & que nous recevions le Corps & le Sang de Jesus-Christ autrement que les anciens Hébreux ne faisoient , 460. Que selon ses expressions on doit croire que la réception du Corps de J. C. est indépendante de la Foi , 461, 2. Et que le vrai Corps est dans le Sacrement, 462. Il soutient que le Corps est sous le signe du pain, comme le Saint-Esprit sous la colombe , *ibid.* Il fait J. C. présent sous le pain , comme Dieu l'étoit dans l'Arche ; il dit qu'il ne dispute que de la manière , & qu'il met la chose avant que nous , 465. Il met une présence du corps ineffable & miraculeuse , 463. Il admet une présence propre & particulière à la Cène , *ibid.* La communion des indignes , combien réelle selon Calvin, 465. Comparaison dont il se sert pour appuyer la vérité du corps reçu par les indignes , 467. Il parle peu conséquemment , 468. Il explique comme nous cette parole *la chair ne sert de rien* , *ibid.* Il affoiblit ses ex-

## DES MATIERES.

pressions, & élude le miracle qu'il reconnoît dans la Cène, 470. Il sent son foible dans l'explication du miracle de l'Eucharistie, 471. Ses embarras & ses contradictions dans la défense du sens figuré, 472. La cause de son embarras, 473. Il a mieux vû la difficulté que les autres Sacramentaires; comment il tâche de la résoudre, 474. Les exemples qu'il tiroit de l'Écriture: celui de la Circoncision le convainc au lieu de l'aider, *ibid.* Autre exemple qui ne fait rien à la question; que l'Église est appellée le Corps de Jesus Christ, 475. Il fait de nouveaux efforts pour sauver l'idée de réalité qu'imprime l'institution de Jesus Christ, *ibid.* Comment la doctrine est expliquée dans le Livre du *Préservatif*, 488. & *suiv.* Il a voulu faire entendre plus qu'il ne disoit en effet, 480. Passage de Calvin pour une présence réelle indépendante de la Foi, 482. Il rejette les cérémonies, *ibid.* Son orgueil & ses vanteries, 483. Différence de Calvin & de Luther, 484. Comment il vantoit son éloquence, 485. Il est aussi violent & plus aigre que Luther, 486. Le mépris qu'il fait des Peres, 487. S'il a varié dans sa doctrine, 489. Pourquoi il ne se trouve pas au Colloque de Poissy, 495. L'instruction qu'il envoie aux Ministres durant ce Colloque, 506. Ce qu'il dit de la confession d'Ausbourg, 508. Son ménagement sur l'article X. de la confession d'Ausbourg, *ibid.* Voyez *Tome II.*

Les Calvinistes entrent dans le Semi-pélagianisme des Luthériens, 440. Ils ont deux dogmes sur les enfans peu conve-

nables à leurs principes, 450. Les Calvinistes d'apresent ont abandonné la doctrine de Calvin sur le point de la Cène, 452, 478. Ils ont mieux senti qu'il falloit admettre un miracle dans l'Eucharistie qu'ils ne l'ont admis en effet, 472. Quelle opinion ont eu des Calvinistes parmi les Protestans, 483. Variations dans les articles des Calvinistes, 488. Ils envoient en Allemagne une confession de Foi, qui ne s'accorde pas avec le sens figuré, 489. Ils y envoient une autre confession de Foi, où ils s'expriment plus fortement que les Luthériens sur la présence réelle, 493. Ils avouent tous les articles de la confession d'Ausbourg à la réserve du X. 494. Ils députent au Colloque de Poissy, ce qu'ils ont de plus habile, 495. Ils y présentèrent leur confession de Foi à Charles IX. 497. Leur explication sur l'article de la Cène, pleines de paroles confuses, 498. Ils refusent de signer l'article X. de la confession d'Ausbourg, 505. Qu'ils reçoivent toute entière dans les autres points, mais par politique seulement, 506. Combien de différens personnages ils jouèrent alors sur la Confession d'Ausbourg, 507.

*Cambravius* ami de Mélancton n'approuve pas les préparatifs de guerres que faisoient les Protestans d'Allemagne, 263.

*Capiton* Ministre de Strasbourg. Son aveu sur l'insolence des Peuples de la Réforme, & sur le tort qu'on a eu de quitter le Pape, 207.

*Carême* retenu en Angleterre, 77.

*Carlostad* attaque la réalité, 49.

# T A B L E

51. Son portrait, *ibid.* Le sens qu'il donnoit aux paroles de l'Institution, 49. Origine de ses démêlés avec Luther, *ib.* Il renverse les Images, & rétablit la Communion sous les deux espèces, 50. Il est chassé de Wirtemberg, 52. Il s'unit avec les Anabatistes, 53. Il excite le Peuple à Orlemonde, *ib.* Il boit avec Luther, & lui promet d'écrire contre la présence réelle, *ibid.* & 54. Il se marie, 55. Il se reconcilie avec Luther, 72.
- Catherine* Reine d'Angleterre répudiée par Henri VII. contre toutes les Loix, 324. Mort de cette Princesse: son parallèle avec Anne de Boulen, 329. Elle soutient jusqu'à la mort la vérité de son Mariage avec la dignité de Reine, 330.
- Catherine Howard* Maitresse de Henri VIII. 319. Ce Prince l'épouse & la fait mourir, 342.
- Catherine de Medicis* fait tenir le Colloque de Poissy, 495. Les Catholiques entendent mieux les paroles de l'Institution de l'Eucharistie que les Luthériens, de l'aveu même des Sacramentaires, 81. & même de tout un Synode, *ib.* Leur sens sur ce sujet est le plus naturel, 86. Ils ont seuls une doctrine suivie, 276. Ils sont justifiés par les divisions des Protestans, 282. Le sentiment des Catholiques sur ces paroles: *Ceci est mon Corps*, 453. Et sur celles-ci: *Faites ceci en mémoire de moi*, 455. Leurs réflexions sur les discours vagues & pompeux des Calvinistes au sujet de l'Eucharistie, 500.
- Voyez *Tome II.*
- Célibat* méprisé par les Prêtres des Réformateurs, 71. Les trois quarts des Ecclésiastiques y renoncent, en Angleterre sous Edouard V. 382.
- Cérémonies* de l'Eglise confic-
- mées par Henri VIII. Roi d'Angleterre, 336. Retenues par Edouard VII. 377. Rejetées par Calvin, *ibid.* & 428. Différences entre les Luthériens sur les Cérémonies, 409.
- Certitude* de la justification selon Luther, 9. Cette certitude est le dogme capital de Luther, & le chef d'œuvre de la Réforme, 131. Inconvénient de cette doctrine, *ib.* Quelle certitude on reçoit selon l'Eglise Catholique dans la justification, 133. Difficulté sur la certitude du salut dans l'opinion des Luthériens, 441. Certitude du salut enseignée par Calvin, 444. Inconvéniens de cette doctrine, 448. Voyez *Tome II.*
- Chair.* Calvin explique comme nous ce passage: *la chair ne sert de rien*, 468.
- Chant* latin conservé dans la Messe Luthérienne, 144.
- Charles V.* convoque la Diète d'Ausbourg en 1530. où les confessions de Foi lui sont présentées, 97. Il fait réfuter la confession d'Ausbourg, 100. Il fait une ligne défensive avec tous les états Catholiques contre les Protestans, 159. Sa victoire contre les Protestans, 401. Il fait faire le Livre de l'*Interim*, & en est blâmé à Rome, 401. Il fait tenir à Wormes une conférence pour concilier les Religions, 419.
- Charles Dumoulin* fameux Jurisconsulte: ce qu'il dit d'une déclaration de la Faculté de Paris sur le divorce de Henri VII., 356.
- David Chitré* ubiquitaire, 423. Sa haine contre Mélancton, 426.
- Clément VII.* Sa Sentence contre Henri VIII. Roi d'Angleterre, 325. Il est inutile à la foi d'examiner la conduite & la procédure de Clément VII. 350. Remarques sur la conformité du senti-

## DES MATIERES.

ment des Protestans avec la Sentence de Clément VII. 355.  
Raisons de la décision de Clément VII. 357.

Le Colloque de Poissi, 442.  
Communion sous les deux espèces rétablie par Carlostad, 50. Luther tient la Communion sous les deux espèces indifférente, *ib.* Ce qu'en disent les Luthériens dans l'Apologie de la confession d'Ausbourg, 66. Ce que Luther dit pour excuser toute l'Eglise au sujet de la Communion sous une espèce, *ibid.* De l'aveu des Protestans, la question de la nécessité des deux espèces dépend de la présence réelle, 342. Voyez *Tome II.*

Concile. Le Corps des Luthériens se soumet au jugement du Concile général dans la confession d'Ausbourg, 156. *V. T. II.*

Concomitance. retenue par Henri VIII. Roi d'Angleterre, 342. Etablie dans la confession de Foi de Wirtemberg, 417.

Concorde. Histoire abrégée du Livre de la Concorde fait par les Luthériens, 442.

Conférence de Luther, avec le Diable, 174, 175.

Confession avec la nécessité du dénombrement des péchés retenus par les Luthériens, 140. & par les Anglois, 342.

Confession de Foi mémorable de l'Electeur Frédéric III. 445. Confession de Foi des Calvinistes de France comparée avec l'accord de Genève, 489. Elle est envoyée en 1557. à l'Assemblée de Vormes, 490. Autre confession de Foi des Calvinistes de France, pour être envoyée aux Protestans, 493.

Confession de Foi d'Ausbourg, Voyez d'Ausbourg.

Confession de Foi de Bucser, Voyez Bucser.

Confession de Foi de Calvin, Voyez Calvin.

Confession de Foi de Saxe, Voyez Saxe.

Confession de Foi de Strasbourg, Voyez Strasbourg.

Confession de Foi de Wirtemberg, Voyez Wirtemberg.

La Confession réduite en Angleterre au seul Catéchisme, 376.

Confession des nouvelles sectes, 417, 440.

Consubstantiation enseignée par Luther, avec beaucoup de variations, 44. Voyez Transsubstantiation. Voyez *Tome II.*

Contareus Cardinal Légat du Pape à Ratisbonne, 403. Ce qu'il y dit sur le Livre de l'Interim, *ibid.*

La Contenance perpétuelle jugée impossible par Luther, 14, 38.

La Contrition, selon Luther, rend les hommes plus hypocrites, 18, 19.

Thomas Cranmer est le héros de l'histoire de M. Burnet, 317. Comment il entra en faveur auprès de Henri VIII. & d'Anne de Boulen, 319. Cranmer envoyé à Rome pour le divorce du Roi d'Angleterre, 320. Il cache sa croyance, *ibid.* Y est fait pénitencier du Pape. Il se marie en secret quoique Prêtre, 321. Il est nommé Archevêque de Cantoberi, & prend des Bulles du Pape, quoique marié & Luthérien, *ibid.* Son sacre & son hypocrisie, *ibid.* Réflexion sur la prétendue modération de Cranmer en acceptant l'Archevêque de Cantoberi, 324. Cranmer procède au divorce, & prend la qualité de Légat du Saint Siège dans la Sentence, *ibid.* Ses visites faites par l'autorité du Roi sont suivies de la déprédation des biens des Monastères, 319. Il casse le Mariage de Henri VIII. & d'Anne

# T A B L E

de Boulen, 321. Il souscrit aux décisions de Henri VIII. 337. il confirme la Foi de l'Eglise qu'il rejettoit dans son cœur, 337. Prostitution de la conscience de Cranmer : Il casse le Mariage du Roi avec Anne de Clèves. Termes magnifiques de cette inique Sentence, 340, 341. Hypocrisie de Cranmer qui souscrit à tout ce qu'on veut sur la Religion, 342. Sa conduite sur les six articles de Henri VIII. 343. Honteuses pensées de Cranmer sur l'autorité Ecclésiastique qu'il sacrifie à la Royauté, 346, 347. Sa doctrine sur l'autorité de l'Eglise durant la persécution, 346. Flateries de Cranmer, sources de la Réforme en Angleterre, 349. Il se soumet le premier au joug honneux qu'Edouard VI. impose aux Evêques, 367. Il commence la Réformation en Angleterre avec le Duc de Somerset, 372. Il renverse tout l'ordre dans la réforme, 378. Il signe la mort de l'Amiral d'Angleterre, quoique condamné sans être ouï, 384. Il inspire la révolte contre la Reine Marie, *ibid.* Il est déposé & mis en prison pour crime d'état & d'hérésie, 385. il est déclaré hérétique, & pour quel article, *ibid.* Fausse réponse de Cranmer devant ses Juges. Il est condamné selon les principes, *ibid.* Il abjure deux fois la réforme avant son supplice, 386. S'il est vrai qu'il ne fut complaisant envers Henri VIII. que tant que sa conscience le lui permit, 388.

*Croix.* Usage du signe de la Croix tenu en Angleterre, 376, 377.

Thomas Cromwel établi par Henri VIII. Vicaire général au spirituel, 316. Il est fait Vice-gérant du Roi au spirituel, 328. Il

ordonne dans sa visite que chaque Prêtre dira la Messe tous les jours, *ibid.* Il souscrit aux décisions de Henri VIII. Il confirme la Foi de l'Eglise qu'il rejettoit dans son cœur, 338. Il est condamné à mort comme hérétique, 339. Son hypocrisie, 340.

*Crucifix.* Luther loué Dieu de ce qu'on met le Crucifix dans l'Eglise Romaine entre les mains des mourans, 153. Luther est peint à la tête de ses œuvres à genoux devant un Crucifix, *ibid.*

*Czenger* ville de Pologne. Les Zuingliens y tiennent un Synode, où ils déclarent que notre doctrine sur l'Eucharistie est plus supportable que celle des Luthériens, 83.

## D

**D** *Ecison* des Prélats assemblés à Poissi qui expliquent très simplement & en peu de mots toute la doctrine Catholique sur l'Eucharistie, 503.

Claude *Dépenfe.* Ce que ce Docteur ajouta aux expressions des Ministres pour les rendre plus recevables, 502.

*Diette* d'Ausbourg. *Voyez Ausbourg.*

Dieu auteur de tous les crimes selon la doctrine de Luther, 60. *Voyez Tome II.* Etrange doctrine des Luthériens sur l'amour de Dieu, 137.

*Différence* de la doctrine inventée, & de la doctrine reçue par la tradition, 85.

*Discipline* Ecclésiastique entièrement méprisée par les Protestans, 207.

*Divisions* parmi les prétendus Evangéliques, 49, 50, 419. Elles renversent tous les fondemens de la Réforme, 92, 154. *Voyez Eglise, Réforme.*

## DES MATIERES.

E

**E**cuse se trouve dans la conférence de Ratisbonne, & y rejette le Livre de l'Interim, 403.

*Ecriture.* Luther se vante d'entendre mieux l'Ecriture qu'aucun homme l'ait jamais entendue, 76. Luther avoué que l'Ecriture s'est conservée miraculeusement dans l'Eglise Romaine, 153. Comment Henri VIII. permit au peuple de lire l'Ecriture, *ibid.* Si les progrès de la Réforme sont dûs à la lecture de l'Ecriture, & comment, 359. Comment on trompe les hommes par l'Ecriture mal interprétée, *ib.* Ce que les Peres ont dit de la manière d'entendre l'Ecriture, 362. *Voyez. Tome II.*

Edouard VI. fils de Henri VIII. lui succède, 366. Son tuteur est Zuinglien, 367. Sous lui on donne aux Evêques des commissions révocables à sa volonté, *ibid.* Il usurpe toute l'autorité Episcopale, 368. Il se rend maître absolu de la Prédication, 370. Il abolit les six articles publiés par Henri VIII. 372. Comment on l'excita dès sa jeunesse contre la doctrine sur les images, 380. Le Zuinglianisme se fortifie en Angleterre sous Edouard VI. 406.

Edouard Seymour tuteur d'Edouard VI. 367. Entreprend la réformation d'Angleterre, *ibid.* Son orgueil, ses violences, ses crimes, 383.

*Eglise.* Autorité de l'Eglise rejetée par Luther, 27. Ce que dit Mélancton des promesses faites à l'Eglise, 86, 220, 232, 239. Les Luthériens n'osoient rejeter l'autorité de l'Eglise Romaine dans les tems de la confession d'Ausbourg, 151, 154. Paroles mémorables de Luther pour reconnoître la vraie Eglise dans la Communion Romaine,

153. Assistance perpétuelle promise à l'Eglise & reconvenue par Mélancton, 221, 222. Autorité de l'Eglise absolument nécessaire dans les matières de la Foi, 226. Mélancton le reconnoît, *la même &* 228. Tous les Protestans le reconnoissent, & sont contraints de pratiquer ce qu'ils avoient apelé tyrannique, 428. Les horribles suites du renversement de l'autorité de l'Eglise prévues & expérimentées par Mélancton & les autres Reformateurs, 205, 221, 227. Autorité de l'Eglise ruinée dans la Réforme, 207. Sacrifié à la puissance séculière, 209. Calvin l'improove & ne le peut empêcher, *ibid.* L'Eglise mise en servitude de la Réforme Anglicane par Cranmer Archevêque de Cantorberi, 345. Le dogme de Henri VIII. sur l'autorité de l'Eglise, 347. Contradiction manifeste dans la doctrine Anglicane sur l'autorité de l'Eglise donnée aux Rois, *ib.* Que le consentement de toute l'Eglise se peut déclarer par d'autres voyes que par les Conciles universels, 363. Que la ruine de l'autorité de l'Eglise est le fondement de la prétendue Réforme, 367. Comment l'Eglise est le Corps de J. C. 476. Pourquoi les hérétiques sont obligés d'imiter le langage de l'Eglise, 481. Le point de l'Eglise traité dans le Colloque de Poissi, 496. *Voyez. Tome II.*

*Élévation de l'Eucharistie* ôtée par Carlostad, 50. Retenue par Luther en dépit de Carlostad, 51, 144. Détruite, & en même tems jugée irrépréhensible par Luther, 259, 267, 272.

Elisabeth fille d'Anne de Boulen est déclarée illégitime par une Sentence de Cranmer, 312.

# T A B L E

- Elisabeth*. Reine d'Angleterre. son scrupule sur le pouvoir qu'on lui donnoit dans l'Eglise, 357.
- Enfans*. Les enfans des fideles naissent dans la grace selon Calvin, 447. Inconviniens de cette doctrine, 248. Deux dogmes des Calvinistes sur les enfans peu convenables à leurs principes, 450.
- Les *Equivoques* en matière de Foi sont de l'esprit de la nouvelle Réforme, 183. Equivoques des Sacramentaires sur l'Eucharistie, 165, 180. Des Calvinistes, 498. Sentimens de Pierre Martyr sur ces equivoques, 50.
- Erasme* objecte à Luther le consentement de tous les Peres sur le libre arbitre, 37. Ce qu'il dit de l'air farouche & menaçant des Prétendus Réformés, 41. Lettre d'Erasme à Mélancton sur les emportemens de Luther, 48. Disputes entre Erasme & Luther sur le franc arbitre, 59. Ce qu'il écrit d'Ecclampade & des mariages des Réformateurs, 71. Ce qu'il dit aux prétendus Réformés de leurs disputes sur l'intelligence de l'Ecriture, 92. Luther, comment nécessaire au monde, selon lui, 205. Témoignage d'Erasme sur le dérèglement des mœurs des Prétendus Réformés, 213.
- Eucharistie*. Ce qu'en pensoit Luther, 42. Ce qu'on en a toujours cru dans l'Eglise, *ibid.* Comment les noms de *pain* & de *vin* peuvent entrer dans l'Eucharistie apres la consécration: deux règles tirées de l'Ecriture, 88. Pourquoi on se sert du mot de *substance* dans l'Eucharistie, 118. Comment l'oblotion de l'Eucharistie profite à tout le monde, 148. Equivoques des Sacramentaires sur l'Eucharistie, 165. Comment la présence du Corps de J. C. en l'Eucharistie est spirituelle, 168. S'il faut admettre une présence locale dans l'Eucharistie, 169, 170. Comment l'Eucharistie est un signe, 171. Si la présence du Corps de J. C. est durable dans l'Eucharistie, 185. Doctrine de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie confirmée par Henri VIII, 335, 342. Raffinement de Calvin sur l'Eucharistie, 451. Sentiment de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie, 453. Ce que fait la Foi dans le mystère de l'Eucharistie, 455. Comment la jouissance du Corps de J. C. est perpétuelle & permanente dans l'Eucharistie, 456. Ce qu'il faut faire pour communier dignement, 409. Il faut qu'on soit uni au Corps de J. C. plus que par vertu & par pensée, 458. Que selon les expressions de Calvin le vrai corps de J. C. doit être dans l'Eucharistie, 460. Le point de l'Eucharistie traité dans le Colloque de Poissi, 497. Décisions qu'y font les Prélats sur ce point, 503. *Voyez présence réelle. Voyez Tome II.*
- Evêques*. Autorité des Evêques méprisée par les Protestans, 207. Mélancton veut qu'on reconnoisse les Evêques, 228. Tous les Evêques d'Angleterre sousscrivent aux décisions de Henri VIII, 337. Les Evêques d'Angleterre prennent de nouvelles commissions d'Edouard VI, 368. Les Evêques d'Angleterre n'ont aucune part aux affaires de la Religion & de la Foi, 369.
- F
- F**arel est député des Eglises réformées de France à l'Assemblée de Wormes & de Genève, 431.
- Fêtes des Saints* retenues en Angleterre, 377.
- Figurs*. Embarras & contradiction de Calvin dans la défense du

## DES MATIERES.

sens figuré, 492. Les Calvinistes envoient en Allemagne une confession de Foi qui ne s'accorde guères avec la doctrine du sens figuré, 490.

*Frischer* Evêque de Rochester, est condamné à mort, pour n'avoir pas voulu reconnoître le Roi comme Chef de l'Eglise, 327.

*Fox* Evêque de Héréford, la dissimulation, 343.

*Foi*. Selon Luther, on est assuré de la Foi, sans l'être de sa pénitence, 13. *Foi spéciale* selon Luther, ses inconveniens, 9. Lesquels ne sont pas levés dans la confession d'Ausbourg, 151. Ce que fait la Foi dans le mystère de l'Eucharistie, 455. Ce qu'elle y fait selon Calvin, 459. Voyez *Certitude*. Voyez *Tome II*.

*Francfort*. Assemblée des Luthériens à Francfort, & comment ils expliquent l'Eucharistie, 423.

*Saint François* mis au rang des Saints par Luther, 143.

*François I.* Qu'on n'a jamais oûi parler de ce que M. Burnet impute à ce Prince, 191.

*Fra-Paolo*. Illusion de M. Burnet sur *Fra-Paolo*, 329.

*Fridéric*, Electeur Palatin, revient tout ensemble & la confession d'Ausbourg & la doctrine de Zuingle, 430.

*Fridéric III.* Electeur Palatin. Memorable confession de Foi de ce Prince, 445. Sa dissimulation sur la confession d'Ausbourg, 506, 508.

**G** *Ardiner*, Evêque de Vichette, empoisonné par l'ordre de *Cranmer* Archevêque de *Canterbery*, 386.

*Genève*. Calvin s'accorde avec ceux de Genève, 450. Calvin gouverne Genève, 483. L'accord de Genève comparé avec

le Catéchisme & la confession de France, 489.

*George Duc de Saxe* traité indignement par Luther, 94. Il est ennemi des Luthériens, *ibid.*

*Jean André Gerard*, Docteur Luthérien, comment il explique la certitude du salut enseignée dans son parti, 441.

*Gerfon*, Chancelier de l'Université de Paris, son sentiment sur la réformation de l'Eglise, 2. & 5. Il est loué par Luther, 143. Il est mal allégué par M. Burnet, 394.

*Grace*. La grace une fois reçue ne se peut perdre selon Calvin, 445. Inconviniens de cette doctrine, 448.

*Saint Grégoire Pape*, sous qui les Anglois furent convertis, n'a point eu d'autres sentimens que les nôtres sur l'autorité du Saint Siège, 365.

*Gropper*. Par les conseils du docteur *Gropper*. *Herman* Archevêque de Collogne, tient de très-saints Conciles, 101. Il se trouve à la conférence de Ratisbonne, 403.

*Guerre*. Luther & les Luthériens reconnoissent qu'il ne leur est pas permis de faire la guerre, 335, 2, 160, 240. Ils s'en déclarent, 240. & 24, 93, 162, 400.

V. *Ligue*. Voyez *Tome II*.

H

**H** *Elding*, Evêque titulaire de Sidon, se trouve à la conférence de Ratisbonne, & y retouche au Livre de l'*Intérim*, 404.

*Henri II.* Roi de France n'oublioit rien pour abattre les Calvinistes, 491.

*Henri VIII.* Roi d'Angleterre est maltraité par Luther, 47. & 61. Il reproche à Luther son mariage scandaleux & ses erreurs, 62. Il veut épouser une seconde femme avec la sienne, 250. Ses dérèglements, 313. & *suiv.* Quel-



T A B L E

le fut la Foi de ce Prince, 316. Il prend la qualité de Chef souverain de l'Eglise Anglicane. 317. Quels furent les instrumens dont il se servit dans la réformation, *ibid.* Il épousa Anne de Boulen, 224. Il s'emparte contre le Saint Siège, 325. Il fait mourir Thomas Morus & Filcher Evêque de Rochester. *ib.* Date mémorable de ses cruautés, 326. Toute l'Angleterre jure la primauté, 328. Il s'approprie les biens des Monastères, 329. Il fait mourir Anne de Boulen en faveur de Jeanne de Seymour, 131. Il confirme la doctrine de l'Eglise sur le Sacrement de Pénitence, 135. Sur l'Eucharistie & les images. *ib.* Sur l'invocation des Saints & les cérémonies, *ibid.* Sur le Purgatoire & les Messes pour les Morts, 336. Il décide sur la Foi de son autorité, 337. Il confirme de nouveau la Foi de l'Eglise, 338. Il épouse Anne de Clèves. Devient amoureux de Catherine Houïard, & fait mourir Cromvel, 339. Il répudie Anne de Clèves, 401. Il épouse Catherine Houard, & la fait mourir, 242. Il confirme de nouveau la Foi de l'Eglise, *ib.* Il fait émaner de la Royauté toute la puissance Ecclésiastique, 347. Ses desordres, sources de la réformation en Angleterre, 349. Examen de son premier mariage, & les vains prétextes dont il couvroit sa passion, 351. Il corrompt quelques Docteurs Catholiques, 355. Ce qu'on doit penser de la consultation prétendue de la faculté de Paris sur le divorce de Henri VIII. 356. Témoignage du Juriconsulte Charles du Moulin. *ibid.* De quelle manière il permet au peuple de lire l'Ecriture. 358. Il veut que l'Eglise de chaque état régle la Foi indépendamment de

tout le reste de l'Eglise, 367. Sa mort, 366, 267. Tout change en Angleterre, après sa mort, *ibid.* *Hérétiques.* Pourquoi les hérétiques sont obligés d'imiter le langage de l'Eglise, 470. *Herman*, Archevêque de Cologne, apelle les Protestans dans son Diocèse. Son ignorance prodigieuse, 401. *Heshufius* Ministre Luthérien est fort maltraité par Calvin sur le sujet de l'Eucharistie, 471. *Humilité* apparente de Luther, 22. Jean *Hus* inspire aux peuples la haine pour les Ecclésiastiques, 7. Sa doctrine est approuvée par Luther, 27. *Voyez Tome II.*

I

**L**es Jacobins préférés aux Augustins par Leon X. pour prêcher les Indulgences, 8. *Jalousie* de Luther contre les Jacobins, 144. *Jeanne Seymour* est aimée de Henri VIII. qui l'épouse, 330. Sa mort, 338. *Ihène*, Synode de Ihène, où les Luthériens condamnent les Zuingliens, 247. *Flaccus Illyrien.* Sa jalousie, & ses desseins cachés contre Mélandon, 410. Il condamne la doctrine de Mélandon sur le franc arbitre. 416. *Images* renversées par Carlostad, 50. Sentiment de Luther sur les Images, 76. Calomnies des Protestans sur l'honneur que nous rendons aux Images, 76. Luther loué Dieu de ce que l'Eglise Romaine conserve l'Image du Crucifix, 353. La doctrine de l'Eglise sur les Images confirmée par Henri VIII. Roi d'Angleterre, 335, 342. Artifices dont on se sert pour exciter le jeune Edoïard VI. contre la doctrine de l'Eglise sur les Images, 380. *Voyez Tome I & II.*

## DES MATIERES.

*Impanation* établie par quelques Luthériens, & rejetée par Luther, 45.

*Imputation.* Justice imputative, Voyez *Justification*.

*Indignes.* La Communion des indignes combien réelle selon Calvin, 465, 466. Comment les indignes reçoivent le Corps de J.C. sans en recevoir l'esprit, 468.

*Indulgences* attaquées par Luther, 8.

*Indulgences* que prêchoit Luther, 19.

Le Livre de l'*Interim* fait par Pordre de Charles V. & pourquoi, 402. Jamais ce Livre n'a été approuvé dans l'Eglise, 403. Projet de l'*Interim*, *ibid.* On y met la dernière main. Le peu de succès de ce Livre, 404.

*Invocation.* Calomnies des Luthériens sur l'invocation des Saints, 149. Invocation des Saints confirmée par Henri VIII. 335, 342. Voyez *Tome II.*

*Ishéius* Protestant se trouve à la conférence de Ratisbonne, 404.

*Jule II.* Il donne une dispense à Henri VIII. Roi d'Angleterre pour épouser la veuve de son frere Arthus, 350, 351. La dispense de Jules II. attaquée par des raisons de fait & de droit, 352. Les Protestans d'Allemagne favorables à la dispense de Jules II. 353.

*Julien.* Ce que le Cardinal Julien écrit à Eugène IV. sur la réformation des mœurs du Clergé, 2.

*Justification* par imputation c'est le fondement de la Réforme de Luther, 9. Il n'y a plus de difficulté sur la justification, apres ce qui en est dit dans la confession d'Ausbourg, 115. & dans la Saxonique, 417. Calomnies faites aux Catholiques sur la justification, 116. *Justification*, régénération, re-

nouvellement, sont au fond la même grace, 118. Comment Luther définit la Justification ou la Foi justifiante, 129. L'incertitude de la Justification reconnuë par les Catholiques n'empêche pas le repos de la conscience, 133. Quel est le vrai repos de la conscience dans la justification, & qu'elle certitude on y reçoit, 154. Quelle est la doctrine de la justification selon l'Eglise Catholique, *ib.* Erreur de la justification Luthérienne, qu'on est assuré de la justification sans l'être de la conversion, 10, 129. Mauvais effets de cette doctrine, & combien elle porte au relâchement, 211, 236, 238. Autre erreur, 139. Doctrine d'Osandre sur la justification, 406. Calvin ajoûte à la justification de Luther la certitude du salut, 444. Il enseigne que la justification ne se peut perdre, 445. Inconvénient de cette doctrine, 448. *V. Luth. V. Mélancton. V. Tome II.*

### K

*Konisberg.* L'Université de Konisberg mise en trouble par la nouvelle doctrine d'Osandre sur la justification, 409. Quelques Théologiens de Konisberg s'oposent à cette doctrine avec beaucoup de vigueur, 422. Ils s'étonnent de la mollesse du parti Luthérien, *ib.* Un d'eux se convertit voyant qu'il n'y a point d'autorité dans les Eglises Protestantes, *ibid.*

### L

Le Landgrave de Hesse prend les armes pour soutenir le nouvel Evangile de Luther, & reconnoît qu'il a tort, 93. Il tente vainement de réconcilier les deux partis des Protestans, 95. Il fait un Traité avec ceux de Bale, de Zurich, de Strasbourg, 159. Il envoie Bucer pour s'aboucher

# T A B L E

avec Luther & Zuingle, 168. Son incontinence scandaleuse, & quel remède on y trouve dans la Réforme, 249. Actes importans sur cette affaire, imprimés par l'ordre de l'Electeur Charles-Louis, Comte Palatin, 248. Il demande à Luther & aux autres chefs du parti la permission d'épouser une seconde femme, la sienne vivante, 249. Il promet à Luther les biens des Monastères, si on favorise son intention, 251. Il se propose de recourir à l'Empereur, & même au Pape, si on le refuse, *ib.* On lui permet d'épouser une seconde femme, 253. Son second mariage se fait en secret, 255. Le Contrat qui en fut passé, 256. Sa réponse au jeune Duc de Brunsvic sur ce mariage, *ib.* Il oblige Luther à supprimer dans la Messe l'élévation du saint Sacrement, 258. Pièces concernans le second mariage du Landgrave, 281. & *suiv.* Il est vaincu par l'Empereur, 402.

*Latin.* Le chant Latin conservé dans la Messe Luthérienne, 144.

*Léon X.* fait publier les Indulgences, & Luther s'y oppose, 8. Il condamne Luther, 24. Il fait brûler les Ecrits de Luther, 26.

*Libre arbitre.* Voyez *Arbitre.*

*Ligue.* Les ligues des Protestans condamnées d'abord par Luther & Mélancton; puis approuvées par eux mêmes, 160, 241, 242, 400. Odieuses à Mélancton & aux gens de bien du parti, 242. Faites avec de mauvais desseins qui font honneur à Mélancton, *ibid.* V. *Guerre.*

*Liturgie réformée par le Parlement d'Angleterre*, 373. Tous les restes d'antiquité retenus d'abord dans la Liturgie d'Angleterre en sont effacés, 374.

*Louvain.* Emportement de Luther contre les Docteurs de Louvain, 277.

*Luther.* Faux motifs de sa prétendue réformation, 4. & *f.* Il fait dépendre la Réformation de la destruction de la Papauté, 6. Ses commencemens & les qualités, 7. Fondement de sa Réforme, & ce qu'il entend par sa *justice imputative* & sa *justification par sa foi*, 9. Ce qu'il appelle la *foi spéciale*, *ib.* Selon lui on est assuré de sa justification sans l'être de sa pénitence, *ibid.* Il soutient que tous les péchés des justes sont des péchés mortels, 11. Inconvenient de cette doctrine, 2. Il blâme la sécurité, 14. Cette doctrine inexplicable. Sa réponse par la distinction de deux sortes de péchés, 15. Contradiction de sa doctrine sur la justification, 17. Suite des contradictions de Luth. 18. Il avoit mieux dit au commencement de la dispute, *ib.* Son étrange doctrine sur la guerre contre le Turc, 19. Son humilité aparente & sa soumission envers le Pape, 20. Raisons dont il apuye cette soumission, 21. Ses emportemens dont il demande pardon, *ib.* Il offre le silence à Léon X. & à Charles V. 22. Il ne veut point entendre parler de rétractation, *ib.* Il est condamné par Léon X. & s'emporte à d'horribles excès, 24. Sa fureur contre le Pape & les Princes qui le soutiennent, 25. Il approuve par dépit la doctrine de Jean Hus, 26. Il fait brûler les Décretales, *ib.* La peine qu'il eut à rejeter l'autorité de l'Eglise, & comment il se glorifie d'en être venu à bout, 27. Lettre de Luther aux Evêques, 28. Sa prétendue mission extraordinaire, *ib.* Il ose faire un Evêque, 29. Son raisonnement contre les Anabatistes qui prêchoient sans mission & sans miracles, 30. De quels miracles il prétend autoriser sa mission, 32. Ce qu'il écrit à

## DES MATIERES.

son pere sur la sortie du Monastere, 33. Il fait le Prophete & promet de détruire le Pape sans souffrir qu'on prenne les armes, 34. Ses vanteries, & le mépris qu'il fait de tous les Peres, 36. Il écrit contre le libre arbitre, 37. Il blâme la continence louée par tous les Peres, 38. Ses bouffonneries & ses extravagances, *ibid.* Les séditions & les violences sont le premier fruit des prédications de Luther, 40. Son Livre de la Captivité de Babylone, 42. Ses sentimens sur l'Eucharistie, & l'envie qu'il eut d'ébranler la réalité, *ib.* Il attaque la transubstantiation, 43. Sa manière grossière d'expliquer la réalité, 44. Il n'approuve point l'impanation, 45. Ses variations sur la transubstantiation : sa manière inouïe de décider de la Foi, 46. Ses emportemens contre Henri VIII. 47. Il est attaqué par Carlostad, 49. Origine de ses démêlés avec Carlostad, 50. Son orgueil, *ib.* Il reproche à Carlostad d'agir sans mission, *ib.* Sermon de Luther où il menace de se rétracter & de rétablir la Messe, 51. Son extravagance à vanter son pouvoir, *ib.* Il décide des plus grandes choses par dépit, *ibid.* Il tient les deux espèces pour indifférentes, *la même.* Comment la guerre se déclara entre lui & Carlostad, 52. Son Livre de la Liberté chrétienne inspire l'esprit de révolte aux peuples, *ib.* Il est envoyé à Orlemonde pour y apaiser le peuple excité par Carlostad, 53. Il y est reçu à coups de pierres, 54. Il défie Carlostad d'écrire contre lui en buvant ensemble dans un cabaret, 53, 54. La part qu'il eut dans la révolte des païsans d'Allemagne, *ib.* Il se marie avec une Religieuse, 55. Notable diminution de son autorité, 58. sa dispute avec

Erasme sur le franc arbitre, 58. Ses blasphêmes dans son Traité du serf Arbitre, 60. Il fait Dieu auteur de tous les crimes, 61. Ses nouveaux emportemens contre Henri VIII. 62. Il se vante de son orgueil, *ib.* Il n'épargne pas Zuingle sur ce qu'il avoit dit du salut des payens, 64. Il écrit contre les Sacramentaires, & traite Zuingle plus durement que les autres, 75. Paroles d'un fameux Luthérien sur la jalousie de Luther contre Zuingle, 76. Puisans raisonnemens de Luther pour la preience réelle, & ses vanteries après les avoir faits, 77. 81. Ce qu'il répondoit à cette objection des Sacramentaires: *La chair ne sert de rien,* 78. Il détruit les autres objections, 79. Il ne veut point d'union ni de paix avec eux, 80. Les Zuingliens lui prouvent que les Catholiques entendent mieux que lui le sens littéral, 81. Comment Luther détruisoit sa doctrine sur la consubstantiation sans y penser, *ibid.* Il n'entendoit pas la force de ces paroles: *ceci est mon corps,* 83. Les Sacramentaires lui prouvent qu'il admettoit une espèce de figure, 84. Luther consterné par ces disputes, 89. Il enseigne l'UBIQUITE', 90. Il déclare de nouveau qu'il importe peu de mettre la substance du pain ou de l'oter, 91. Il traite indignement George Duc de Saxe, 94. Il se trouve à la Conférence de Marbourg, où il est le seul de tout son parti qui parle, 95. Il ne s'y veut point unir avec les Zuingliens, 69. Sa doctrine sur le libre arbitre rétractée dans la confession d'Ausbourg, 115. Comment il définit la Foi justifiante, 128. Il rejette l'Épître de S. Jacques, 141. Il met au rang des saints, saint Bernard, saint François & S. Bonaventure, 143.

# T A B L E

Son doute bizarre sur le salut de S. Thomas d'Aquin, *ib.* Il reconnoit la vraie Eglise dans la communion Romaine, 153. Il est peint à la tête de ses Ouvrages à genoux devant un Crucifix, *ib.* Ce qu'il dit pour excuser toute l'Eglise au sujet de la communion sous une espèce, 154. Il autorise la résolution des Protestans pour prendre les armes, 149. Il appelle les Sacramentaires une *faction à deux langues*, 166. Les Zuingliens se plaignent de son insolence & de son inhumanité, & l'appellent en même tems un grand serviteur de Dieu, 153. Sa conférence avec le Diable, 174. Il est trompé par Bucer, 181. Son sentiment sur la présence durable du corps de J. C. dans l'Eucharistie, 185. Il fait la Cène avec les Sacramentaires en signe de paix, 387. Il fait une nouvelle déclaration de sa foi dans les articles de Smalcalde, 195. Il explique d'une manière nouvelles les paroles de l'institution, 196. Il ne peut éviter les équivoques des Sacramentaires qui éludent tout, 197. Ses emportemens contre le Pape dans les articles de Smalcalde, 199. Il prend la mission du Prince pour faire la visite Ecclésiastique, 209. Sa tyrannie insupportable, 246. Calvin en gémit vainement, 217. Il permet au Landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois, 248. & *suiv.* Son avis doctrinal sur la Polygamie, 253. Sa réponse sur le second mariage du Landgrave, & son sermon scandaleux sur le mariage, 255. & *suiv.* Il ôte dans la Messe l'élévation du S. Sacrement, 253. Sans néanmoins l'improver, 267, 270. Son ancienne jalousie contre Zuingle & ses disciples se réveille, 259. Il ne veut plus qu'on prie pour les Sa-

cramentaires, & les croit damnés sans ressource, 261. Il a toujours le diable à la bouche, 262. Sa prière scandaleuse, où il dit qu'il n'a jamais offensé le diable, *ib.* & *suiv.* Sa haine aveugle pour l'oblation & le canon de la Messe, 265. Il retient la présence réelle permanente & hors de l'usage, 267. Lettres mémorables de Luther pour la présence permanente, 270. & *suiv.* Sa doctrine sur l'Eucharistie changée incontinent après sa mort par les Théologiens de Wirtemberg, 275. Il est plus furieux que jamais sur la fin de ses jours, 277. Ses emportemens contre les Docteurs de Louvain, *ibid.* Ses derniers sentimens sur les Zuingliens, 278. Sa mort, 279. Pièce nouvelle produite par M. Burnet sur le sentiment de Luther touchant la réconciliation avec les Zuingliens, *ib.* Consultation de Luther sur la polygamie, 289. & *f.* Thèses de Luther pour exciter les Luthériens à prendre les armes, 400. Ce qu'il dit du Pape qu'il compare à un loup enragé, *ib.* Différence de Luther & de Calvin, 484. Luther est moins aigre que Calvin, 486.

Les Luthériens prennent les armes sous la conduite du Landgrave, 93. Ils se réunissent sous le nom de Protestans, 94. Ce qu'ils disent au Livre de la concorde sur le dixième article de la confession d'Ausbourg, 100. Leurs défaites sur leurs variations, 105. Que dans leur doctrine les Sacriemens opèrent *ex opere operato*, 118. Ils croient le Baptême des enfans nécessaire à salut, *ib.* Leurs variations dans ce qu'ils ont retranché de la confession d'Ausbourg, 123. Les Luthériens conviennent que la justification, la régénération & la sanctification sont confon-

## DES MATIERES.

Qués par Luther & Mélancton , 129. Que, selon les principes des Luthériens, l'incertitude de la justification reconuë par les Catholiques, ne doit causer aucun trouble de conscience, 133. Ils reconnoissent le Sacrement de Pénitence & l'absolution Sacramentale, 140. Ce qu'ils disent de la Messe dans la confession d'Ausbourg & l'Apologie, 144. Ils retranchent l'oblation des dons proposés, 145. Ce qu'ils ont inventé pour rendre cette oblation odieuse, 146. Ce qu'ils disent de la prière pour les morts & d'Aërius qui l'a rejetée, *ib.* Leurs calomnies sur l'invocation des SS. & les Images, 150. Ils n'osent rejeter l'autorité de l'Eglise Romaine, 151. Le corps des Luthériens se soumet au jugement du Concile général assemblé par le Pape, 177. Description des Eglises Luthériennes par Mélancton, 250. Les Luthériens sont favorables à la dispense de Jules II. & au premier mariage de Henri VIII, 353. Leur bizarre décision sur cette matière, 354. Leur dispute sur les cérémonies, 409. Leur doctrine sur le franc-arbitre se contredit elle-même, 417. Leur division dans l'assemblée de Vormes, 419. Ils condamnent tout d'une voix la nécessité des bonnes œuvres pour le salut. 421. Leurs divisions éclatent, *ib.* Ils font à Francfort une nouvelle Formule pour expliquer l'Eucharistie, 425. Ils condamnent les Zuingliens dans le Synode de Ihéne, 427. Ils s'assemblent à Naümbourg pour convenir sur la confession d'Ausbourg, 429. Ils établissent l'Ubiquité, 430. Leur dessein en établissant l'Ubiquité, 431. Deux mémorables décisions de Luthériens sur la coopération du libre

arbitre, 23 Embarras & contradiction de leur doctrine, 424 Comment ils répondent aux objections des libertins & aux difficultés des infirmités sur la coopération, 436. Leur résolution est purement demi-pélagienne, 438. Preuve du demi-pélagianisme des Luthériens, 439. Luthériens maltraités par Calvin, 486. V. T. 2.

### M

**L**E *Magistrat* se fait Pape dans la nouvelle réforme, 208. Calvin condamne la doctrine qui fait relever l'Eglise du Magistrat, 209.

*Mariage.* Ceux de la confession d'Ausbourg reconnoissent dans le mariage une institution & des promesses divines, 142. Mariage de Luther, 55. Mariage de Carlostad, *ib.* Mariage d'Æcolampade, 71. Mariage de Bucer, 99. Sentimens d'Érasme sur ces mariages scandaleux, 71. Sermon scandaleux de Luther sur le mariage, 257. Mariage de Thomas Cranmer, 320. Second mariage du Landgrave. Voyez le Landgrave de Hesse.

*Marie* fille de Henri VIII. On se révolte contre elle en Angleterre, 24. Elle y rétablit la Religion Catholique, & fait condamner Cranmer, 385.

*Marpourg.* Conférence de Marpourg, ce qui s'y passa, 95.

*Médiation* de J. C. toujours nécessaire, 127.

*Mélancton* regarde Luther comme un homme extraordinaire, 36. Il reconnoît que Luther avoit accordé la Transubstantiation à certaines Eglises d'Italie, 45. Ce qu'il dit de Carlostad, 49. Ce qu'il écrit à Camérarius sur le mariage de Luther, 36. Son inquiétude sur le sujet de Luther, 59. Il déplore les emportemens de Luther, 60.

## T A B L E

Il est plus modéré que Luther sur la doctrine du libre arbitre, 61. Il déplore l'état où se trouvoit le monde par les disputes sur l'Eucharistie, 89. Il est scandalisé de la Théologie de Luther sur l'Eucharistie, 91, 93. Son embarras pour excuser le Landgrave qui avoit pris les armes, afin de soutenir la Réformation de Luther, 93. Il se trouve à la Conférence de Marbourg, 95. Il dresse la confession de Foi d'Ausbourg, 98. Il en fait l'Apologie, 100. Comment il y transcrit l'Art. X. de la confession d'Ausbourg, où il est parlé de la Cène, 101. Il est soigneux d'exprimer dans l'Apologie le sens littéral des paroles de la Cène, 104. Il ne s'entend pas lui-même dans l'Apologie, en niant que les bonnes œuvres méritent la vie éternelle, 122. Paroles remarquables de Mélancton sur les changemens qu'il veut qu'on fasse à la confession d'Ausbourg, 158. Son trouble sur les nouveaux desseins de guerre approuvés par Luther, 160. Il vacille sur ce sujet, ce qu'il en écrit à Camérarius 162. Ce qu'il dit de la doctrine des Sacramentaires sur l'Eucharistie, 165. Son sentiment sur les équivoques en matière de Foi, 183. Il commence à douter de la doctrine de Luther: sa foible Théologie, 191. Le Livre de Ramme l'embarasse, 292. Il souhaite une nouvelle décision sur l'Eucharistie, 194. Il veut qu'on reconnoisse l'autorité du Pape, 199, 230. Comment il fut attiré à Luther, 203. Comment il excuse les emportemens de Luther, 204. Le commencement de ses agitations 205. Il reconnoît que les grands succès de Luther avoient un mauvais principe, *ib.* Il prévoit

les desordres qui devoient arriver pour avoir méprisé l'autorité Episcopale, 206. Il se plaint que la discipline étoit ruinée dans les Eglises Luthériennes, 210. Il déplore la licence du parti, où le peuple décidoit à table des points de la Religion, 211. Tyrannisé par Luther, il songe à la fuite, 218. Il ne sçait où il en est: il cherche toute sa vie sa Religion, 221. Quels dogmes il trouvoit mal expliqués, 224. Il déclare qu'il s'entient à la confession d'Ausbourg, dans le tems qu'il songe à la réformer, 225. Ses sentimens sur la nécessité de reconnoître le Pape & les Evêques, 227. Il est d'avis dans l'assemblée de Smalcalde qu'on reconnoisse le Concile convoqué par le Pape, 228. Raisons de la restriction qu'il fit en souscrivant aux articles de Smalcalde, 232. Paroles remarquables de Mélancton sur l'autorité de l'Eglise, 233. Il ne se peut défaire de l'opinion de la justice imputative, quelque grace que Dieu lui fasse pour en revenir, *ibid.* Deux vérités qu'il reconnoît, *ibid.* & 234. Il prévoit les suites horribles du renversement de l'autorité de l'Eglise, 238. Causes de ses erreurs: il allègue les promesses faites à l'Eglise, & ne s'y fie pas assez, 239. Il écrit à Camérarius que les Princes & les docteurs Protestans sont également insupportables, 242. Les prodiges, les prophètes & les horoscopes dont il est troublé, 243. Son avis doctrinal sur la polygamie, 251. Il travaille à rendre la présence réelle momentanée & à la mettre seulement dans l'usage, 264. Il ne trouve point d'autre moyen pour détruire la Messe que de nier

## DES MATIERES.

la presence permanente : les vaines raisons , 268. Sa dissimulation sur ce sujet avec Luther , 171. il se trouve à la conférence de Ratisbonne , 403. Son sentiment sur Ostandre , 408. Il ne veut pas qu'on rejette les cérémonies , 409. Il tâche d'affoiblir l'opinion de Luther sur la présence réelle , 410. Il fait la confession de Foi Saxonique , *ibid.* Il y explique l'article de l'Eucharistie autrement que dans celle d'Ausbourg , 411. Il change de sentiment sur la volonté de Dieu touchant le péché , 413. Sa doctrine sur la coopération du libre arbitre , 414. Sa doctrine sur le libre arbitre condamnée par ses confrères. 416 Il reconnoît la distinction des péchés véniels & des péchés mortels , 417. Il se plaint des déclarations que les Docteurs du parti faisoient contre lui parmi les verres , 420. Il décide avec les autres Luthériens , que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut , 421. La question de l'Ubiquité le fait incliner vers les Sacramentaires , 423. Si Mélançon étoit Calviniste sur l'Eucharistie , 414. Triste état de Mélançon & sa mort , 427

*Mérite.* L'Eglise talomniée par les Luthériens sur le mérite des bonnes œuvres , 119. Le mérite des œuvres établi dans la confession d'Ausbourg , & dans l'Apologie , *ibid.* Qu'il y a quelque chose dans la vie éternelle qui ne tombe pas sous le mérite , 122. Mérite de Condignité , 124. Mérite de Congruité , 125. Comment les mérites de Jesus-Christ sont à nous , & comment ils nous sont imputés , 227. Du mérite selon Bucer , 135. Les mérites des Saints nous sont utiles de l'aveu de Bucer. 126. Le

mérite des bonnes œuvres rétenu par les Anglois sous Henri VIII. 342. & reconnu dans la confession de Virtemberg , 418. Reçu en 1557. par les Calvinistes de France , 494. *Voyez Tome II.*

*Messe.* Les Messes basses abolies par Carlostad , 50. Luther menace ses disciples de rétablir la Messe , 51. La Messe abolie à Zurich , 74. Messe Luthérienne , 144. Messe sans Communians , 145. 148. En quel sens les Catholiques croient que la Messe profite à tout le monde , *ibid.* Traité de Luther pour abolir la Messe. 152. En quels sens on offre dans la Messe pour la rédemption du genre humain , 266. Toute la Messe est renfermée dans la seule présence réelle , *ibid.* & 274. Ce que fait Mélançon pour détruire la Messe , 268. Messe pour les Morts , retenue par Henri VIII. 336 La Messe abrégée en Angleterre sous Edoüard VI. 374. La Messe Gallicane & les autres sont au fond la même que la Romaine , 375. Prière pour demander le changement du pain au Corps , 374. & *suiv.* Quel est le sens de cette prière , *ibid.* Conservée & puis brée sous Edoüard VI. *ibid.* Canon de la Messe , ce que Luther y reprend , 465. *Voyez Oblation.*

*Miracle.* Luther veut que les Anabaptistes autorisent leur Mission prétendue par les miracles , 380. Les miracles dont Luther se vante , 32. Les Zuingliens ne veulent point entendre parler de miracle dans l'Eucharistie , 188. Calvin reconnoît dans la Cène une présence du Corps de J. C. miraculeuse , 464. Il élude le miracle qu'il admet dans la Cène , 470. Quel est le miracle de l'Eucharistie selon sous les Peres , *ibid.* Les



# T A B L E

Calvinistes ont mieux senti qu'il falloit admettre un miracle dans l'Eucharistie qu'ils ne l'ont admis en effet, 472.

*Mission.* Luther prétend que sa Mission est extraordinaire, 20. Il reconnoit la nécessité de la Mission, 30, 50. Il prend la Mission du Prince, pour faire la Visite Ecclésiastique, 209.

*Mœurs.* Nulle réformation des mœurs dans les Eglises Protestantes, 213, 243, *Voyez Réformation.*

*Moines.* Les Moines comptés entre les Saints dans l'Apologie de la confession d'Ausbourg, 130 143.

*Mônastères.* Déprédation des biens des Monastères sous Henry VIII, 329.

*Montuc.* Evêque de Valence, ce qu'en dit M. Burnet, 317. Il se trouve au Colloque de Poissy, 496. Il tâche de trouver quelque formulaire ambigu sur la Cène, 407. Ses vains discours sur la réformation des mœurs, 504. Son mariage secret, *ibid.*

*Thomas Morus,* grand Chancelier d'Angleterre, est condamné à mort, pour n'avoir pas voulu reconnoître le Roi comme Chef de l'Eglise, 325.

*Muncer.* Auteurs des Anabaptistes, prêche sans Mission, 31. Luther le condamne, par ce seul endroit, *ibid.*

*Mystère.* Equivoques des Sacramentaires sur ce mot, 170. Tous les Mystères de Jesus Christ sont des signes à certains égards, 171.

## N.

*Nauembourg.* Assemblée des Luthériens à Nauembourg, & ce qui s'y passa, 429.

## O.

*Oblation* de l'Eucharistie retranchée dans la Messe Luthérienne, 145. Ce qu'on inventa pour rendre cette oblation odieuse, *ibid.* Comment l'oblation de l'Eucharistie presire à tout le monde, 148. C'est une suite nécessaire de la présence réelle. Les Luthériens mêmes la reconnoissent, 265, 266, 274. Supprimée en Angleterre sous Edoüard VI. sur un faux exposé, 380. *Voyez Messe.*

*Oecolampade* prend la défense de Carlostad, 63. Qui il étoit, 70. Ce que dit Erasme sur son mariage, & sur le reste de sa conduite, 71. Il écrit contre la présence réelle, 72. Sa mort, 162. Il avoit averti Bucer qu'il y avoit de l'illusion dans les équivoques, 172.

*Oeuvres.* Les œuvres satisfaites reconnues dans l'Apologie de la confession d'Ausbourg, 129. Le mérite des bonnes œuvres, *Voyez Mérite.* La nécessité des bonnes œuvres pour le salut condamnée par les Luthériens, 420.

*Opération ex opere operato,* mal entenduë par les Protestans, 142, 146. Admise par eux, 116.

*Ordination* des Pasteurs conservée dans l'Eglise Romaine de l'aveu de Luther, 153. Ordination des Evêques & des Prêtres réglée par le Parlement en Angleterre, 367.

*Orgueil* de Calvin, 484.

*Origine* des démêlés de Luther & de Carlostad, 49.

*Orlemonde* Ville de Turinge, Carlostad s'y réfugie, 52. Il y excite de grands troubles, & y déclare la guerre à Luther en bavant avec lui, 137.

## DES MATIÈRES.

*Ornemens* conservés dans la Messe Luthérienne, 144. & en Angleterre, 377.

*Osiandre* renouvelle la doctrine de l'impanation, 45. Il se trouve à la conférence de Marbourg, 95. Sa sœur épouse Thomas Cranmer, 319. Quel étoit Osiandre, & la doctrine sur la justification, 406. L'esprit profane d'Osiandre remarqué par Calvin, 407. Sentimens des Protestans sur Osiandre, 408. Il ne garde plus de mesure, 409. Sa doctrine sur la justification éparignée dans la conférence de Vormes, 421. Son triomphe dans la Prusse, 422.

### P

**L**es *Paysans* révoltés en Allemagne par la doctrine de Luther, 23, 54.

*Pape*. Soumission de Luther envers le Pape, 20. Emportement de Luther contre le Pape, 199. Mélancton veut qu'on reconnoisse l'autorité du Pape, *ibid.* & 228. & *suiv.* 231. Inconvéniens arrivés pour l'avoir rejetée, 107. Avouez par Capiton, *ibid.* Primauté du Pape rejetée en Angleterre sur de faux principes, 365. Voyez *Tome II.*

*Paris*. Prétendue consultation de la Faculté de Théologie de Paris sur le divorce de Henri VIII., 377.

*Paschase Radbers*, 197.

*Péché*. Erreurs de Zuingle sur le péché originel, 65. Que la rémission des péchés est purement gratuite selon le Concile de Trente, 118. Dénombrément des péchés retenus dans la Confession par les Luthériens, 120. Rémission des péchés conservée dans l'Eglise

Romaine de l'aveu de Luther, 153. Article considérable de la confession de Saxe sur les péchés mortels, 417.

*Pénitence*. Les Luthériens reconnoissent le Sacrement de Pénitence & l'absolution Sacramentale, 140. Henri VIII. confirme la Foi de l'Eglise sur le Sacrement de Pénitence, 337, 342.

Milord *Perci*. Anne de Boulen déclare faussement qu'elle étoit mariée avec lui lorsqu'elle épousa Henri VIII. 332. Quel engagement Milord *Perci* avoit avec Anne de Boulen, *ibid.*

*Saints Peres*. On fait semblant de les suivre dans la réforme, 134, 236. On les méprise dans le fond, 37, 69, 236. Les saints Peres sont respectés par Calvin, 488. sont respectés par les Protestans, malgré qu'ils en ayent, *ibid.* Voyez *Luther*. Voyez *Tome II.*

*Pflugius* Evêque de Naümbourg se trouve à la Conférence de Ratisbonne, 403. Il met la dernière main au Livre de l'*Intérim*, 404. Il préside dans la Conférence de Vormes, 419.

*Pierre d'Ailly*. Sentiment du Cardinal Pierre d'Ailly, Evêque de Cambrai, sur la réformation de l'Eglise, 2, & 6.

*Pierre Martir* est appellé en Angleterre pour y commencer la Réforme, 372. Sa doctrine sur l'Eucharistie, *ibid.* Son sentiment sur les équivoques des autres Ministres, 302.

*Pistorius* célèbre Protestant, se trouve avec Bucer & Mélancton à la Conférence de Ratisbonne, 301.

*Poissi*. Colloque de Poissi, 386. Comment il fut entrepris, 497. Matières traitées en ce Colloque, & son ouverture, 496. On y fit



# T A B L E

mit de ce que dit Béze contre la présence réelle, 408.	dans le Livre du préservatif, 478.
<i>Polygamie</i> autorisée par Luther, & les autres Chefs du parti, 243.	<i>Prière.</i> Bucer entreprend la dé- fense des prières de l'Eglise, 136.
Instruction du Landgrave, & avis doctrinal de Luther & des Chefs du parti sur la polygamie, 249.	<i>Prière &amp; oblation</i> pour les morts, ce qu'en disent les Luthériens, 146. Leurs calomnies sur les prières que nous adressons aux Saints, 149. <i>Prière</i> scandaleuse de Luther, ou il dit qu'il n'a jamais offensé le diable, 262.
Présence du Corps de J. C. dans l'Eucharistie sur quoi fondée, 49, 74, 91. Inséparable de la Trans- substantiation, 81, 274. Elle fait horreur à Zuingle, 111. Si elle est grossière & charnelle, <i>ibid.</i> & 168, 169, 191. Présence réel- le, fondement de l'union spiri- tuelle, 108. On a peine à la re- jetter, <i>ibid.</i> Comment spirituelle, 168. Si la présence du Corps n'est que spirituelle, les paroles de l'institution sont inutiles, <i>ibid.</i>	Retenuë d'abord, & puis abro- gée sous Edoüard VI. 376. Pri- ères publiques réformées en Angle- terre par le Parlement, 373.
Si l faut admettre une présence locale du corps de J. C. dans l'E- ucharistie, 169. Si la présence du Corps de J. C. est durable dans l'Eucharistie, 185. La présence réelle permanente & hors de l'u- sage retenuë par Luther, <i>ibid.</i>	<i>Prière</i> pour les morts reçue dans la confession d'Aubourg & par les Calvinistes en 1557. 494.
267, 270. La présence réelle reconnuë dans l'Eglise Grecque de l'aveu de M. Burnet, 373.	<i>Primauté</i> du Pape. <i>Voyez</i> Pape.
La présence réelle cituë par les Anglois en 1548, 179. absolu- ment rejetée, 275. La liberté de la croire rétablie, <i>la même.</i>	<i>Protestans.</i> Tous les Protestans regardent Luther comme leur Chef. 8. D'où vient le nom de <i>Protestant</i> , 94. Leur Ligue après la Diette d'Ausbourg, 159. Ils méprisent l'autorité des Evêques & la discipline Ecclésiastique, 207. Leur réformation sur quoi fondée selon Mélancton, <i>ibid.</i>
Calvin met une présence du corps de J. C. dans l'Eucharistie ineffa- ble & miraculeuse, 465. Il ad- met une présence propre & parti- culière à la Cène, <i>ibid.</i> Il élude le miracle de cette présence après l'avoir reconnu, 470. Passage de Calvin pour une présence réelle indépendante de la Foi, 483.	Réformation des mœurs nulle parmi les Protestans, 213. Les Protestans d'Allemagne sont fa- vorables à la dispense de Jules II. & au premier mariage de Henri VIII. 353. Remarque sur la conformité du sentiment des Protestans avec la Sentence de Clément VII. 353. Les Pro- testans d'Allemagne sont vain- cus par Charles V. 402. Quel- le opinion les Protestans eurent des Calvinistes, 487. Les saints Peres le sont respecter par les Protestans, malgré qu'ils en ayent, 381.
<i>Voyez</i> Eucharistie, réalité, Trans- substantiation. Tome II.	<i>Préservatif.</i> Comment la doc- trine de Calvin est expliquée
	La Prusse mise toute en trouble par Oslandre, 406. Cette Pro-

## DES MATIERES.

vince devient Luthérienne, *ibid.*

*Purgatoire.* Doctrine de l'Eglise sur le Purgatoire, confirmée par Henri VIII. 336. & abrogée sous Edouïard VI. 376.

*Puritains.* Ce que Jacques, Roi d'Angleterre, dit des Puritains, 483.

R.

**R**atisbonne. Conférence de Ratisbonne en 1541. & ce qui s'y passa, 403. Autre Conférence de Ratisbonne en 1549. & ce qui s'y passa, 404.

*Ratramne.* Le Livre de la Ratramne embarrasse Mélancton, 192, 195. Quelle étoit la dispute du tems de Ratramne, *ibid.*

*Réalité.* Luther eut d'abord envie d'ébranler la Réalité d'une manière grossière, 42. La Réalité attaquée par Carlostad, 49, 154. Combattuë par Zuingle, 69. Soutenuë puissamment par Luther, 77. Mélancton travaille à mettre la réalité dans l'usage seulement, 264. Calvin fait de vains efforts pour sauver l'idée de réalité, 476. Il ne peut satisfaire l'idée qu'imprime l'insitution de Notre-Seigneur, *ibid.* La réalité bien expliquée par les Prélats assemblés à Poissi, 503. Voyez *Encharistie, presence réelle.* Voyez *Tome II.*

*Réformation de l'Eglise désirée* depuis plus d'un siècle, 1. La réformation qu'on desiroit, ne regardoit que la discipline, & non la foi, 4. Deux manières de desirer la réformation de l'Eglise, 6. La réformation des Protestans établie par des séditions & des guerres, 40. La Réforme fait deux corps séparés en Allemagne par des confessions de Foi différentes, 98.

On réout de prendre les armes dans la nouvelle Réforme, 160. Nulle réformation de mœurs dans l'Eglise Protestante, 212, 243, 259, 383. Causes de son progrès, 205. Nulle autorité dans la Réforme pour terminer les questions, 408, 417, 422, 427. Réformation d'Angleterre. Voyez *Angleterre.* Si les progrès de la Réforme sont dûs à la lecture de l'Ecriture, & comment, 359. Fondement de la Réforme sur la ruine de l'autorité Ecclésiastique, 367. La Réforme sous Edouïard a commencé en Angleterre par Pierre Martyr & Bernardin Ochim, 372. Ordre renversé dans la Réformation Anglicane, 378. Si l'on peut tirer avantage du progrès soudain de la Réforme prétenduë, 381. La Réforme passe d'un excès à l'autre, 416, 440. Vains discours de l'Evêque de Valence sur la Réformation des mœurs, 504. Voyez *Tome II.*

*Réformateurs*, ou les chefs de la Réforme, toigneux de se mettre en sûreté: Cranmer, le seul parmi eux qui meurt pour cette cause, 409.

*Rémisson des péchés.* Voyez *Péché.*

L'Eglise Romaine louïée & respectée par Luther, 21. Voyez aussi *l'Eglise.*

S.

**S**acramentaire. Commencement de la guerre Sacramentaire parmi les nouveautés Réformés, 52. Progrès de la doctrine Sacramentaire, 72. Le parti des Sacramentaires se forme, *ibid.* Luther ne veut point d'union

# T A B L E

- les Sacramentaires prouvent à Luther qu'il admettoit une espèce de figure, 80. La dispute Sacramentaire renverse les fondemens de la Réforme, 92. Calvin le reconnoît, 93. Les Sacramentaires offrent de souscrire la confession d'Ausbourg, à la réserve de l'article de la Cène, 90. Ils ne sont pas plus constans que les Luthériens à expliquer leur Foi, 106, 108. Leurs équivoques sur l'Eucharistie, 165. Ils font signifier aux paroles tout ce qu'il leur plaît & s'accoutument à forcer tout le langage, 69, 166, 181, 184, 194. Ils font la Cène avec Luther en signe de paix, 187. Luther se ranime contre eux, 260. Luther ne veut plus qu'on prie pour les Sacramentaires, & les croit damnés sans ressource, 261.
- Sacrement.* Que dans la doctrine des Luthériens les Sacremens opèrent *ex opere operato*, 118. Ce que les Luthériens pensent des sept Sacremens, 141, & 142. Equivoque des Sacramentaires sur le mot de *Sacrement*, 170. Les sept Sacremens retenus par les Anglois sous Henri VIII. 342.
- Sacrifice.* La doctrine de Luther emporte le Sacrifice, 261. Voyez *Messe*. Voyez *Tome II.*
- Salut.* Certitude du salut enseignée par Calvin, 443.
- Satisfaction.* Les œuvres satisfactoires reconnues dans l'Apolo- gie de la confession d'Ausbourg, 129.
- Saxe.* Confession de Foi de Saxe pourquoi faite, & par quel Auteur, 411. Comment l'article de l'Eucharistie y est expliquée, 412. Autres changemens faits dans cette confession sur la volonté de Dieu touchant le pé- ché, & sur la coopération du libre arbitre, 413. Article considérable de la confession de Saxe sur la distinction des péchés mortels & véniels, 417.
- Séditions.* Premiers fruits des Prédications de Luther, 41, 46.
- Semipélagianisme* favorisé dans la confession d'Ausbourg, 114. Et par Mélançon, 414. enseigné par les autres Luthériens, 439. Les Calvinistes entrent dans le Semipélagianisme des Luthériens, 440. Voyez *Tome II.*
- Signe.* Comment l'Eucharistie est un signe, 170, 171. Tous les Mystères de J. C. sont des signes à certains égards, *ibid.* Calvin ne se contente pas qu'on reçoive un signe dans la Cène, 452.
- Smalcalde.* Les Luthériens travaillent à former la ligue de Smalcalde, 160. Assemblée de Smalcalde à l'occasion du Concile convoqué par Paul III. 196, 197. Luther s'emporte contre le Pape dans les articles de Smalcalde, 199. Dans l'assemblée de Smalcalde, Mélançon est d'avis qu'on reconnoisse le Concile convoqué par le Pape, 229.
- Le Duc de *Sommerfet*, commente la réformation en Angleterre, 372. Si ce Duc avoit l'air d'un Réformateur, 383. Sa mort, *ibid.*
- Staphile.* Professeur en Théologie à Konisberg, 422. Sa conversion mémorable, 423.
- Strasbourg.* Confession de Foi de Strasbourg ou des quatre Villes, 99. Termes équivoques de cette confession sur l'article de la Cène, 106. La confession de Strasbourg explique la justification comme l'Eglise Romaine, 134. On reçoit en même tems à Strasbourg deux confessions de

## DES MATIÈRES.

- Foi contraires , 112. *Voyez Tome II.*
- Substance.* Pourquoi ce mot est employé dans l'Eucharistie, 212. *Voyez Tome II.*
- Les Suisses s'échauffent contre Luther, 176.
- T.
- T**hèses de Luther pour exciter les Luthériens à prendre les armes, 400.
- Thomas. Doute bizarre de Luther sur le salut de S. Thomas d'Aquin, 103.
- S. Thomas de Cantorberi effacé du nombre des Saints par les Anglois, 336. Conduite de ce Saint bien éloigné de celle de Thomas Cranmer, *ibid.*
- Thomas Cranmer. *Voyez Cranmer.*
- Thomas Cromvel, *voyez Cromvel.*
- Thomas Morus, *voyez Morus.*
- Thomas Muncer, *voyez Muncer.*
- Le Cardinal de Tournon, Archevêque de Lyon, préside au Colloque de Poissi, 496.
- La Transsubstantiation attaquée par Luther, 48. Variation de Luther sur la Transsubstantiation, 44, 91. Elle suit de ses expressions, 45, 198. Et de celle de Mélancton dans l'Apologie, 268. La Transsubstantiation ne détruit pas le Sacrement, 86. Pourquoi le nom de pain retenu, 87. Pourquoi l'Eglise se sert du terme de *Transsubstantiation*, 113. La Transsubstantiation établie par la doctrine de Luther selon les Zuingliens, 81. De l'Aveu des Théologiens de Leipzic & de Virtemberg, 372. Doctrine de la Transsubstantiation confirmée par Henri VIII, 342. Et abrégée sous Edouard VI, 374. *Voyez Tome II.*
- Turc. Etrange doctrine de Luther sur la guerre contre le Turc. 28.
- V.
- V**Anteries de Calvin, 484.
- Variations de Luther sur la Transsubstantiation, 46, & 91.
- Variation de l'Article X. de la confession d'Ausbourg, 100. Défaites des Luthériens sur ces variations, 105. Leurs variations dans ce qu'ils ont retranché de la confession d'Ausbourg, 123. Variation des Sacramentaires combien étonnante, 105. Variations dans les Actes des Calvinistes, 429. *Voyez tous les autres Titres. Voyez Tome II.*
- Ubiquité enseignée par Luther, 90. Soutenue par Illyric & ses amis, 410. La question de l'ubiquité fait incliner Mélancton vers les Sacramentaires, 423. L'ubiquité établie presque dans tout le Luthéranisme après la mort de Mélancton, 427. Ubiquité rejetée par les Calvinistes, 492. *Voyez Tome II.*
- Veſphale célèbre Luthérien enseigne l'ubiquité, 423.
- Virtemberg. Confession de Foi de Virtemberg pourquoi faite & par quels Auteurs, 410. L'article de l'Eucharistie y est autrement dressé que dans celle d'Ausbourg, 412. Le mérite des bonnes œuvres y est reconnu, 418.
- Virtemberg. Accord de Virtemberg & les six articles, 180. Evénement de cet accord, 186. Les Théologiens de Virtemberg reconnoissent qu'on ne peut éviter le sacrifice, la Transsubstantiation & d'adoration, qu'en changeant la doctrine de Luther, 273. Les Théologiens de Vis-

## TABLE DES MATIERES.

temberg, changent la doctrine de Luther incontinent apres sa mort, 275. Que les Luthériens ne peuvent répondre aux raisonnemens des Théologiens de Virtemberg, 276. Les Théologiens de Virtemberg reviennent au sentiment de Luther, & pourquoi, *ibid.*  
*Vormes.* Les conférences de Vormes pour concilier les deux Religions, 49. Assemblée à Vormes en 1557. où les Eglises Réformées de France & de Genève envoient Bèze & Parel, 490.

### Z.

**Z**uingle. Quel il étoit, & sa doctrine sur le salut des Payens, 53. Ses erreurs sur le péché originel, 66. Ses erreurs sur le Bapteme, 68. Il force en tout l'Ecriture, 69. Son mépris pour l'antiquité, *ibid.* Il écrit contre la preience réelle, 72. Il ôte de l'Eucharistie tout ce qui se relève au-dessus des sens, 73. Il se raparoit un esprit qui lui suggère un passage où le signe de institution reçut d'abord le nom de la chose, 74. Pourquoi Zuingle est traité par Luther plus durement que les autres Sacramentaires, 75. Zuingle prêche le premier la Réforme dans la Suisse, 76. Il se trouve à

la Conférence de Marpoug, où il confère avec Luther, 95. Il envoie la confession de Foi à l'Empereur, 96. Sa confession de Foi sans équivoque, 110. Quelle presence du Corps de Jesus-Christ il reconnoit dans la Cène, 112. Mort de Zuingle à la guerre, 164.

Les Zuingliens prouvent à Luther que les Catholiques entendent mieux que lui le sens littéral, 87. Tout un Synode de Zuingliens établit la même vérité en Pologne, 92. Ils prouvent à Luther, qu'il admettoit une espèce de sens figuré, 84. Ils ne veulent point entendre parler de miracle ni de toute-puissance dans l'Eucharistie, 188. Ils reprennent Luther d'avoir toujours le diable à la bouche, & le traitent d'insensé, 262. Dernier sentiment de Luther sur les Zuingliens, 278. Le Zuinglianisme se fortifie en Angleterre, 405, 406. Les Zuingliens sont condamnés par les Luthériens, 427. Leurs raileries sur la confession d'Ausbourg, 405.

*Zurich.* La Messe abolie à Zurich, 74. Ceux de Zurich se moquent des équivoques de Bucer, 187. Calvin s'accorde avec ceux de Zurich, 550.

*Fin de la Table du premier Tome.*

Kreiter

Kreiter  
als <sup>Lehrer</sup> ~~Lehrer~~

Dixit Dominus

~~Handwritten text, possibly a title or subtitle, partially obscured and crossed out.~~

S. A. A.

A. A. A.



19  
Liebba und nicht winter  
Liebba Gut die meiste  
Jatz Liebba  
Liebba und nicht winter  
Jatz Hundt wie die  
Krafft der

~~Handwritten scribbles and signatures~~  
Handwritten scribbles and signatures, including a large circular flourish and the word "Bouco" written upside down.



